

PROVINCE DU BRABANT WALLON

BULLETIN PROVINCIAL

ANNÉE 2023

PÉRIODIQUE n°11

6 décembre 2023

60. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON - Police générale et sécurité – Arrêté	431
61. PROVINCE DU BRABANT WALLON – ARRONDISSEMENT DE NIVELLES – Règlements communaux n°36 à 47	431
62. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Finances locales – Direction de la tutelle financière	432
63. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Politiques publiques locales – Direction de la Législation organique	434
64. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Politiques publiques locales – Direction des Ressources humaines des Pouvoirs locaux	435
65. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Politiques publiques locales – Direction des Ressources humaines des Pouvoirs locaux	436
66. CONSEIL PROVINCIAL – Résolutions n° 73 à 85	
73. Résolution relative à la troisième modification budgétaire 2023	436
74. Résolution portant règlement relatif à l’octroi de titres repas au personnel provincial qui relève du statut pécuniaire non enseignant fixé par le règlement provincial du 4 septembre 1997	438
75. Résolution relative à la modification du règlement du 29 septembre 2016 concernant l’octroi d’un avantage social complémentaire aux allocations familiales relatif à l’intervention dans les frais de stages et de plaines de jeux des vacances des enfants du personnel de la Province du Brabant wallon	441
76. Résolution relative à la substitution d’obligations en actions de la Chapelle Musicale SA	442
77. Note de politique générale MR – PS 2024	446
78. Résolution relative aux rapports d’évaluation 2022 des contrats de gestion conclus entre la Province du Brabant wallon et les associations subventionnées	463
79. Résolution relative au contrat de gestion 2022-2024 entre la Province du Brabant wallon et l’A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon	821
80. Résolution relative à la perception de centimes additionnels au précompte immobilier pour 2024	828
81. Résolution relative à l’avenant n°2 au contrat de gestion 2019-2024 conclu entre la Province du Brabant wallon et l’A.S.B.L. Centre culturel d’Ottignies	830
82. Résolution relative à l’examen de l’ordre du jour de l’assemblée générale ordinaire de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 du 6 décembre 2023	833
83. Résolution relative à l’examen de l’ordre du jour de l’assemblée générale de la S.C. in BW Association intercommunale du 20 décembre 2023	835
84. Résolution relative à l’examen de l’ordre du jour de l’assemblée générale ordinaire de la S.C.R.L. Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (iMio) du 12 décembre 2023	836
85. Résolution relative à l’examen de l’ordre du jour de l’assemblée générale de l’Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) du 11 décembre 2023	837

67. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses écrites

Question écrite n° 10/23 de M. Benjamin Goes (Les Engagé.e.s) relative aux créances provinciales portées en non-valeur en cette législature	838
Question écrite n° 11/23 de M. Benjamin Goes (Les Engagé.e.s) relative à la situation (inquiétante) du théâtre de la Valette à Ittre (article de l’Avenir, 08-10-2023)	840

68. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses orales d’actualité

Séance du 28 septembre 2023

Question n°20/23 relative au parking du Bois des Rêves	841
Question n°21/23 relative au nouveau centre de prise en charge des violences sexuelles	843
Question n°22/23 relative à la rentrée scolaire	845
Question n°23/23 relative aux indicateurs experts	846
Question n°24/23 relative à la réhabilitation du site Tudor	848
Question n°25/23 relative à l’aménagement cyclable sécurisé entre Namur et Wavre	849
Question n°26/23 relative au stade de hockey	850
Question n°27/23 relative à la cascade de Nethen	852
Question n°28/23 relative au Bois des Rêves et des plaines de jeux	854

Séance du 19 octobre 2023

Question n°29/23 relative à l’hébergement des sans-abris en Brabant wallon	855
Question n°30/23 relative à la pénurie d’élèves en électricité et usinage, quelle stratégie le collège compte t’il mettre en place ?	857
Question n°31/23 relative aux difficultés financières de l’association « Bras dessus-bras dessous »	858
Question n°32/23 relative à la zone d’extension de crue de Cocrou à Grez-Doiceau	860

69. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses orales de fin de séance

Séance du 28 septembre 2023

Question de fin de séance n°6/23 relative aux nuisances futures de l’aéroport de Bruxelles-National notamment en Brabant wallon	862
---	-----

60. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON - Police générale et sécurité - Arrêté

- **Arrêté Tutelle ZP/B2023/MB2/256852**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 23 novembre 2023, la délibération du Conseil communal de Wavre en date du 24 octobre dernier, concernant la modification budgétaire n°2 de la zone de police pour l'exercice 2023, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2023/MB1/256739**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 7 novembre 2023, la délibération du Conseil de police de la zone « Orne-Thyle » en date du 18 octobre dernier, concernant la modification budgétaire n°1 de la zone de police pour l'exercice 2023, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/C2021/255400**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 23 octobre 2023, la délibération du Conseil de police de la zone « Ardennes brabançonnaises » en date du 15 juin dernier, concernant les comptes de la zone de police pour l'exercice 2021, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2023/MB1/256524**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 23 octobre 2023, la délibération du Conseil communal d'Ottignies-Louvain-la-Neuve en date du 19 septembre dernier, concernant la modification budgétaire n°1 de la zone de police pour l'exercice 2023, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2023/MB2/256902**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 23 novembre 2023, la délibération du Conseil communal de Braine-l'Alleud en date du 6 novembre dernier, concernant la modification budgétaire n°2 de la zone de police pour l'exercice 2023, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZS/MB1-2023/256617**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 23 novembre 2023, la délibération du Conseil de la Zone de secours du Brabant wallon en date du 17 octobre dernier, concernant la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2023, est approuvée.

61. PROVINCE DU BRABANT WALLON – ARRONDISSEMENT DE NIVELLES – Règlements communaux n°36 à 47

N°	Commune	Objet	Date de délibération du Conseil/du Collège communal
36	Wavre	Règlement complémentaire de circulation routière relatif à des voiries communales – Emplacement PMR, Parc des Saules 18	Cons. 24/10/2023
37	Wavre	Règlement complémentaire de circulation routière relatif à des voiries communales – Emplacement PMR, rue Florimond Letroye	Cons. 24/10/2023
38	Wavre	Règlement complémentaire de circulation routière relatif à des voiries communales – SUL – rue du Moulin à vent	Cons. 24/10/2023

39	Wavre	Ordonnance temporaire de police relative à des voiries communales – Fermeture des voiries en forte pente en temps de neige et de verglas	Col. 26/10/2023
40	Braine-le-Château	Règlement de police relatif à la protection contre l'incendie et l'explosion	Cons. 25/10/2023
41	Braine-le-Château	Règlement général de police – refonte	Cons. 25/10/2023
42	Incourt	Ordonnance de police du Collège communal – mise à 30 km/h des rues Alphonse Robert et Sainte-Wivine jusqu'au 29/12/2023	Col. 20/10/2023
43	Walhain	Règlement complémentaire de circulation routière relatif à la mise en chemin réservé du Chemin aux Fraises et à l'implantation d'un passage pour piétons et de zones d'évitement dans la rue de Géronsart	Cons. 24/04/2023
44	Walhain	Règlement complémentaire de circulation routière relatif au déplacement de la limite d'agglomération dans la rue du Moulin et à la mise en chemin réservé de la partie non-bâtie de cette rue et de la rue Moulin Saint-Lambert	Cons. 30/05/2023
45	Walhain	Règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'implantation d'un ilot central au carrefour de la rue Chapja avec la rue fu Maieur et le chemin de la Scierie	Cons. 27/03/2023
46	Walhain	Règlement complémentaire de circulation routière relatif à la matérialisation de deux places de stationnement dans la rue du Bois de Buis	Cons. 30/05/2023
47	Walhain	Règlement complémentaire de circulation routière relatif à la mise en chemin réservé du Chemin du Bia Bouquet	Cons. 30/05/2023

62. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Finances locales – Direction de la tutelle financière

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 janvier 2022 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du gouvernement ;

Vu les modifications budgétaires n° 3 pour l'exercice 2023 de la Province du Brabant wallon votées en séance du conseil provincial en date du 19 octobre 2023 et parvenues complètes à l'autorité de tutelle le 20 octobre 2023 ;

Vu l'avis de la Cour des Comptes sur le projet des modifications budgétaires n° 3 pour l'exercice 2023 de la Province du Brabant wallon, rendu en date du 10 octobre 2023 ;

Considérant que, suite à ces modifications budgétaires, le budget provincial 2023 modifié se clôture avec, au service ordinaire, un boni de 1.186.552,74 € au propre et un boni de 129.752,09 € au global et, au service extraordinaire, avec un mali de 4.952.800,69 € au propre et un boni de 170.271,97 € au global ;

Considérant, en conséquence, que ledit budget modifié respecte l'obligation d'équilibre édictée par l'article L2231-10 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que les modifications budgétaires sont conformes à la loi et à l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1^{er} : Les modifications budgétaires n° 3 pour l'exercice 2023 de la Province du Brabant wallon votées en séance du conseil provincial en date du 19 octobre 2023 sont **approuvées** comme suit :

SERVICE ORDINAIRE

Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	<u>176.331.055,72 €</u>	Résultats :	<u>1.186.552,74 €</u>
	Dépenses	<u>175.144.502,98 €</u>		
Exercices antérieurs	Recettes	<u>5.884.108,77 €</u>	Résultats :	<u>3.243.199,35 €</u>
	Dépenses	<u>2.640.909,42 €</u>		
Prélèvements	Recettes	<u>0,00 €</u>	Résultats :	<u>- 4.300.000,00 €</u>
	Dépenses	<u>4.300.000,00 €</u>		
Global	Recettes	<u>182.215.164,49 €</u>	Résultats :	<u>129.752,09 €</u>
	Dépenses	<u>185.085.412,40 €</u>		

Récapitulation des résultats

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Exercice propre	Recettes	<u>21.771.575,81 €</u>	Résultats :	<u>- 4.952.800,69 €</u>
	Dépenses	<u>26.724.376,50 €</u>		
Exercices antérieurs	Recettes	<u>4.989.182,21 €</u>	Résultats :	<u>4.337.450,25 €</u>
	Dépenses	<u>651.731,96 €</u>		
Prélèvements	Recettes	<u>7.447.060,55 €</u>	Résultats :	<u>785.622,41 €</u>
	Dépenses	<u>6.661.438,14 €</u>		
Global	Recettes	<u>34.207.818,57 €</u>	Résultats :	<u>170.271,97 €</u>
	Dépenses	<u>34.037.546,60 €</u>		

Situation globale des fonds de réserve et des provisions :

Fonds de réserves ordinaire : 11.323.569,96 €

Fonds de réserves extraordinaire : 11.651.080,30 €
Provisions : 12.017.904,19 €

Art. 2. : Mention de cet arrêté est portée au registre des délibérations en marge de l'acte concerné.

Art. 3. : Le présent arrêté est publié par extrait au moniteur belge.

Art. 4. : Le présent arrêté est notifié, pour exécution, au collège provincial. Il est communiqué par le collège provincial au conseil provincial et au directeur financier conformément à l'article 7 du règlement général de la comptabilité provinciale.

Art. 5. : Le présent arrêté est notifié, pour information, à la Cour des comptes.

Namur, le 20 novembre 2023

Christophe Collignon

63. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Politiques publiques locales – Direction de la Législation organique

Vu la Constitution coordonnée le 17 février 1994, notamment, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, telle que modifiée à ce jour ;

Vu le décret du Conseil régional wallon du 29 janvier 2004 habilitant le Gouvernement à codifier la législation relative aux pouvoirs locaux ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, troisième partie - livre I^{er} – Titres I et II ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment la troisième partie – livre I^{er} – Titre I, la tutelle, les articles L3111-1, § 1^{er}, L3111-2, L3113-1, L3113-2, L3131-1, §4, 1^o à 3^o et L3132-1, §§2 à 4 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 janvier 2022 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du gouvernement ;

Vu la résolution du Conseil provincial de la province du Brabant wallon du 28 septembre 2023 relative à la prise de participation dans la S.A. Chapelle Musicale, parvenue complète à l'autorité de tutelle en date du 29 septembre 2023 ;

Considérant que la présente décision est conforme aux lois et aux règlements en vigueur et ne blesse pas l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1^{er} : La résolution du Conseil provincial de la province du Brabant wallon du 28 septembre 2023 relative à la prise de participation de la province dans la S.A. Chapelle musicale est approuvée.

Art. 2 : Mention de cet arrêté est portée au registre des délibérations en marge de l'acte concerné.

Art. 3 : Le présent arrêté est publié par extrait au Moniteur belge.

Art. 4 : Le présent arrêté est notifié, pour exécution, au collège provincial.

Namur, le 30 octobre 2023

Par délégation de signature du Ministre des Pouvoirs locaux,

Christie Morreale

64. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Politiques publiques locales – Direction des Ressources humaines des Pouvoirs locaux

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les articles L3111-1 à L3151-1 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 janvier 2022 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la délibération du 19 octobre 2023 du conseil provincial de la Province du Brabant wallon, relative à la modification du règlement du 29 septembre 2016 concernant l'intervention dans les frais de stage et de plaine de jeux des vacances des enfants du personnel non enseignant, parvenue complète, le 20 octobre 2023 ;

Vu le protocole conclu à l'issue du comité de négociation syndicale du 29 septembre 2023 ;

Considérant que, par cette délibération du 19 octobre 2023, le conseil provincial apporte des modifications au règlement du 29 septembre 2016 (intervention dans les frais de stage et de plaine de jeux des vacances des enfants du personnel non enseignant) ;

Considérant que la délibération précitée respecte la loi et l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La délibération du conseil provincial de la Province du Brabant wallon du 19 octobre 2023 relative à la modification du règlement du 29 septembre 2016 (intervention dans les frais de stage et de plaine de jeux des vacances des enfants du personnel non enseignant) **est approuvée.**

Art. 2 : Le présent arrêté est publié par extrait au Moniteur.

Namur, le 20 novembre 2023

Christophe Collignon

65. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Politiques publiques locales – Direction des Ressources humaines des Pouvoirs locaux

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les articles L3111-1 à L3151-1 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 janvier 2022 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la délibération du 19 octobre 2023 du conseil Provincial de la Province du Brabant wallon, relative à l'octroi de titre-repas aux membres du personnel provincial qui relèvent du statut pécuniaire non enseignant, parvenue complète, le 20 octobre 2023 ;

Vu le protocole conclu à l'issue du comité de négociation syndicale du 29 septembre 2023 ;

Considérant que, par cette délibération du 19 octobre 2023, le conseil Provincial décide d'octroyer des titres-repas aux membres du personnel provincial qui relèvent du statut pécuniaire non enseignant ;

Considérant que la délibération précitée respecte la loi et l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La délibération du conseil Provincial de Brabant wallon du 19 octobre 2023 relative à l'octroi de titre-repas aux membres du personnel provincial qui relèvent du statut pécuniaire non enseignant **est approuvée.**

Art. 2 : Le présent arrêté est publié par extrait au Moniteur belge.

Namur, le 20 novembre 2023

Christophe Collignon

66. CONSEIL PROVINCIAL – Résolutions n° 73 à 85

73. Résolution relative à la troisième modification budgétaire 2023

(Finances – Budget)

(Approuvée par arrêté de tutelle du 20 novembre 2023)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2212-32, L2231-1 et L2232-2 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale et plus particulièrement ses articles 5 à 15 ;

Vu le budget de la Province du Brabant wallon pour l'exercice 2023 adopté en séance du Conseil provincial le 24 novembre 2022 ;

Vu que le budget pour l'exercice 2023 est devenu exécutoire par expiration du délai de tutelle en date du 28 décembre 2022 ;

Vu la première série de modifications budgétaires pour l'exercice 2023 adoptée en séance du Conseil provincial le 30 mars 2023 et approuvée par le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville le 4 mai 2023 ;

Vu la deuxième série de modifications budgétaires pour l'exercice 2023 adoptée en séance du Conseil provincial le 29 juin 2023 et devenue exécutoire par expiration du délai de tutelle ;

Vu que les membres du Comité de direction ont été consultés en date du 28 août 2023 via l'application de gouvernance administrative « Notecop » ;

Vu l'avis rendu par la Cour des comptes en date du 10 octobre 2023 ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 5 octobre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8° du CDLD, l'avis du Directeur financier a été demandé en date des 28 août 2023 et 26 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial ; qu'en date des 8 septembre 2023 et 10 octobre 2023, le Directeur financier a remis ses avis, faisant partie intégrante du dossier soumis à la tutelle (article L2212-65, §2, 8° du CDLD) ;

Considérant que la présente résolution est soumise à la tutelle spéciale d'approbation conformément à l'article L3131-1, §2, 1° du CDLD ;

Considérant la nécessité d'apporter de nouvelles modifications au budget 2023 pour permettre l'exécution des décisions des autorités provinciales et ajuster divers crédits ;

Considérant les ressources et réserves dont dispose la Province du Brabant wallon ;

Considérant qu'après la modification budgétaire, les services ordinaire et extraordinaire présenteront à l'exercice global des bonis, respectivement, de 129.752,09 euros et 170.271,97 euros ;

Considérant que l'exercice propre du service ordinaire présentera un boni de 1.186.552,74 euros ;

Considérant que les modifications envisagées ne portent aucunement atteinte à l'intérêt général ;

Considérant que 33 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 25 oui et 8 abstentions ;

À la majorité,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Des crédits de recettes et de dépenses du budget ordinaire de la Province du Brabant wallon de l'exercice 2023 sont modifiés conformément aux tableaux annexés à la présente résolution.

Article 2 – Des crédits de recettes et de dépenses du budget extraordinaire de la Province du Brabant wallon de l'exercice 2023 sont modifiés conformément aux tableaux annexés à la présente résolution.

Article 3 – §1^{er} – Après réalisation de ces modifications budgétaires, le boni présumé global du service ordinaire s'élève à 129.752,09 euros.

§2 – Au service extraordinaire, les recettes atteignent 34.207.818,57 euros alors que les dépenses sont de 34.037.546,60 euros, ce qui dégage un boni global de 170.271,97 euros.

Article 4 – Simultanément à l'envoi effectué à l'autorité de tutelle, le Collège provincial communique la présente série de modifications budgétaires adoptées par le Conseil provincial aux organisations syndicales représentatives (en application de l'article L2231-9, §2 du CDLD).

À la demande des organisations syndicales représentatives introduite dans les cinq jours de la communication du document susvisé au précédent alinéa, le Collège provincial invite sans délai ces dernières à une séance d'information spécifique au cours de laquelle la présente série de modifications budgétaires est présentée et expliquée.

Fait à Wavre, le 19 octobre 2023

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

A. Noël

Le Président,

L. Renault

74. Résolution portant règlement relatif à l'octroi de titres repas au personnel provincial qui relève du statut pécuniaire non enseignant fixé par le règlement provincial du 4 septembre 1997

(Personnel – Titres repas)

(Approuvée par arrêté de tutelle du 20 novembre 2023)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et particulièrement ses articles L2212-32, L2212-38, L2213-2 et L2213-3 ;

Vu le Code des impôts sur les revenus et plus précisément l'article 38/1 ;

Vu l'article 19*bis* de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 sur la sécurité sociale ;

Vu le règlement provincial du 4 septembre 1997 portant le statut pécuniaire des agents provinciaux ;

Vu l'avis du Comité de direction du 24 août 2023 ;

Vu le protocole n°05/2023 du comité particulier de négociation, signé le 29 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 4 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8° du CDLD, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 24 août 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial ; qu'en date du 30 août 2023, le Directeur financier a remis son avis, faisant partie intégrante du dossier soumis à la tutelle (article L2212-65, §2, 8° du CDLD) ;

Vu que la présente décision est soumise à la tutelle générale d'annulation avec transmission obligatoire en application de l'article L3122-2 du CDLD ;

Considérant les instructions de l'administration fiscale relatives aux titres repas ;

Considérant que l'octroi de titres repas aux agents provinciaux qui relève du statut pécuniaire non enseignant permettra de répondre à plusieurs préoccupations exprimées tant par l'employeur provincial que par les agents provinciaux ;

Considérant d'une part le fait que la mesure permettra d'augmenter l'attractivité de l'employeur provincial ; qu'en effet depuis la révision générale des barèmes en 1994, la rémunération provinciale n'a plus été réévaluée ; les évolutions de carrière sont limitées, voir plafonnées ; qu'en outre, la recherche de candidats à l'emploi provincial est extrêmement difficile, notamment en raison d'un package salarial qui n'est pas concurrentiel sur le marché de l'emploi ;

Considérant d'autre part que la mesure devrait également permettre de conserver les talents des agents provinciaux en fonction ; qu'en effet, lorsque des agents provinciaux quittent la Province après plusieurs années d'expérience pour de meilleures conditions financières, les titres-repas pèsent régulièrement lourdement dans le choix de l'agent étant donné que cette mesure permet au travailleur d'augmenter son revenu mensuel sans connaître la moindre fiscalisation de ce revenu ; les difficultés à conserver l'expertise en interne sont particulièrement prégnantes pour les profils qualifiés qui présentent une connaissance pointue dans un domaine en particulier ;

Considérant en outre que les titres repas ne renforcent pas les écarts salariaux entre les hauts et les bas salaires ; contrairement à une augmentation, ils ne représentent pas un pourcentage du salaire mais bien un montant fixe qui est le même pour tous les agents relevant du statut pécuniaire non enseignant fixé par le règlement provincial du 4 septembre 1997, qu'ils soient statutaires, temporaires ou contractuels et quel que soit le métier exercé ;

Considérant aussi le fait que le titre repas permettra de compenser l'absence de cantine dans certains bâtiments provinciaux ;

Considérant enfin que le titre-repas a un impact positif sur le commerce local étant donné que leurs achats peuvent se faire dans un large réseau de plus de 20.000 enseignes à travers la Belgique, à commencer par les commerces locaux, proches de chez eux ;

Considérant qu'au budget 2024 deux articles budgétaires ont été inscrits, l'un en dépenses : 10400/625501/NB titres-repas pour un montant de 1.057.320,00 euros et l'autre en recette : 10400/742010/NB Intervention des agents dans les titres-repas pour un montant de 192.079,00 euros ;

Considérant que 33 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 33 oui ;

À l'unanimité,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – La présente résolution s'applique aux membres du personnel non enseignant possédant la qualité d'agent provincial au sens de l'article 1^{er} du statut administratif des agents provinciaux et donc aux agents nommés, stagiaires, désignés à titre temporaire et engagés à titre contractuel quelle que soit la durée du contrat de travail, y compris les travailleurs sous statut « APE ».

Par dérogation à l'article 1^{er}, la présente résolution ne s'applique pas :

- aux députés provinciaux ;
- aux agents subventionnés et non subventionnés qui relèvent des dispositions pécuniaires fixées par la Fédération Wallonie Bruxelles
- aux étudiants ;
- au personnel payé à l'heure.

Article 2 – Il est dû aux membres du personnel définis à l'article 1^{er}, un titre-repas par prestation de travail effective.

Le terme « par prestation effective » recouvre une prestation, quelle que soit son importance, durant une période de 12h00.

A cet effet, un titre repas est accordé pour une prestation effectuée à temps partiel, quelle qu'en soit la durée.

Conformément aux instructions ONSS, le titre repas ne doit pas être considéré comme de la rémunération. Le nombre de titre-repas octroyés doit être égal au nombre de prestations effectives réalisées durant le mois.

A cet effet, un titre repas n'est pas octroyé pour les jours fériés, les jours de repos compensatoires ou de récupération, les jours de maladie ou encore les jours de congé de vacances et les dispenses de service ainsi que tout autre motif de non-prestation.

Article 3 – Le montant total du titre repas s'élève à 6 euros par prestation effective au sens de l'article 2. 1,09 euro est à charge du travailleur et 4,91 euros à charge de l'employeur. La quote-part travailleur est automatiquement déduite du salaire des agents, avec son accord écrit.

L'agent peut refuser que l'employeur prélève la quote-part sur son traitement ; ce refus implique de facto le refus du titre repas. L'agent marque son refus par écrit.

Les titres repas sont délivrés nominativement sur le compte titre repas de l'agent via une carte mise à disposition par un fournisseur agréée.

Les titres repas sont délivrés avec la paie du mois qui suit le mois civil pour lequel ils sont dus, en fonction du relevé des prestations de travail accomplies par l'agent.

La durée de validité du titre repas est d'un an.

L'intervention de la Province dans l'acquisition du titre repas n'est pas cumulable avec l'octroi d'une indemnité pour frais de séjour. Dans ce cas, le montant de l'intervention employeur dans le titre repas est déduit des frais de séjour.

L'octroi d'un titre repas ne peut être cumulé avec le bénéfice d'un repas complet octroyé gratuitement par la Province.

Article 4 – La présente résolution produit ses effets à partir du 1^{er} janvier 2024.

Fait à Wavre, le 19 octobre 2023

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

A. Noël

Le Président,

L. Renault

75. Résolution relative à la modification du règlement du 29 septembre 2016 concernant l'octroi d'un avantage social complémentaire aux allocations familiales relatif à l'intervention dans les frais de stages et de plaine de jeux des vacances des enfants du personnel de la Province du Brabant wallon

(Personnel – intervention frais de stage et de plaine de jeux)

(Approuvée par arrêté de tutelle du 20 novembre 2023)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et particulièrement ses articles L2212-32, L2213-3 et L2213-2 ;

Vu règlement du 29 septembre 2016 concernant l'octroi d'un avantage social complémentaire aux allocations familiales relatif à l'intervention dans les frais de stages et de plaine de jeux des vacances d'été des enfants du personnel de la Province du Brabant wallon ;

Vu l'avis du Comité de direction du 24 août 2023 ;

Vu le protocole n°04/2023 du comité particulier de négociation, signé le 29 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 4 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu qu'en vertu de l'article L2212-65, §3 du CDLD, sur demande du Collège provincial ou du Directeur général en date du 24 août 2023, le Directeur financier a remis en date du 27 août 2023 son avis sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial, faisant partie intégrante du dossier soumis à la tutelle (article L2212-65, §2, 8° du CDLD) ;

Vu que la présente décision est soumise à la tutelle spéciale d'approbation en application de l'article L3131-1, §2 du CDLD ;

Considérant que le coût annuel de cette intervention s'est élevé à 7.057 euros et qui a concerné 168 enfants du personnel pour l'année 2022 ;

Considérant l'estimation du coût futur de cette intervention qui est estimée à 12.362 euros compte tenu du nombre de semaines de vacances scolaires pris en considération à savoir quatorze semaines au lieu de huit ;

Considérant que, depuis la rentrée scolaire 2022/2023, la réforme des rythmes scolaires impacte la planification des stages et plaines de jeux des enfants du personnel provincial en Wallonie ; qu'en effet, avec une alternance de 7 semaines de cours et 2 semaines de congé sur toute l'année scolaire et les vacances d'été qui ont été réduites de deux semaines, le nombre de semaines de stage est réparti sur l'année entière et non plus ciblée sur les congés d'été ;

Considérant qu'il y a donc lieu de modifier ledit règlement pour permettre de couvrir l'intervention pour les agents provinciaux sur toute la période du calendrier scolaire et plus uniquement les congés d'été ;

Considérant par ailleurs que ce règlement s'applique au personnel qui relève du statut pécuniaire non enseignant fixé par le règlement provincial du 4 septembre 1997 et ne s'applique pas aux agents subventionné et non subventionné qui relèvent des dispositions pécuniaires fixées par la Communauté française ; qu'il est proposé de préciser ce champ d'application dans le corps du texte pour éviter toute confusion ;

Considérant que 33 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 33 oui ;

À l'unanimité,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Dans le titre du règlement concernant l'octroi d'un avantage social complémentaire aux allocations familiales relatif à l'intervention dans les frais de stages et de plaines de jeux des vacances d'été des enfants du personnel de la Province du Brabant wallon, les termes « *des vacances d'été* » sont supprimés et les termes « *qui relève du statut pécuniaire non enseignant fixé par le règlement provincial du 4 septembre 1997* » sont ajoutés derrière le terme « *personnel* ».

Article 2 – A l'article 1^{er} du même règlement, les termes suivants « *des vacances d'été* » sont supprimés et les termes « *qui relève du statut pécuniaire non enseignant fixé par le règlement provincial du 4 septembre 1997* » sont ajoutés derrière le terme « *personnel* ».

Article 3 – Aux articles 2, 3, et 5 du même règlement, les termes « *d'été* » sont supprimés.

Article 4 – Un alinéa 3 à l'article 2 du même règlement, rédigé comme suit, est inséré :
« *L'intervention visée à l'article 1^{er} est octroyée pour les stages et plaines de jeux se déroulant pendant les congés scolaires relatives aux périodes suivantes tels qu'arrêtés par la Communauté française :*

- *Le congé de détente*
- *Les vacances de printemps*
- *Les congés d'été*
- *Le congé d'automne*
- *Les vacances d'hiver* ».

Article 5 – A l'article 5 du même règlement, les termes « *1^{er} octobre* » sont remplacés par « *15 janvier de l'année suivante* » et les termes « *ou l'attestation de stage délivrée par l'organisme qui a dispensé le stage* » sont ajoutés au premier tiret de l'article 5.

Article 6 – L'article 6 du même règlement est supprimé.

Article 7 – La présente résolution entre en vigueur au jour de sa publication au Bulletin provincial.

Fait à Wavre, le 19 octobre 2023

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

76. Résolution relative à la substitution d'obligations en actions de la Chapelle Musicale SA

*(Finances – Prise de participation – Chapelle musicale)
(Approuvée par arrêté de tutelle du 30 octobre 2023)*

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment son article L2212-32 ;

Vu le Code des sociétés et des associations, notamment son article 7 : 162 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2011 relative à la prise de participation de la Province du Brabant wallon dans le capital de la société anonyme à finalité sociale Chapelle Musicale ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 23 octobre 2014 relative à la ratification de l'acte du notaire Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR du 25 mars 2014 relatif à l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme à finalité sociale Chapelle Musicale du même jour et à l'acquisition par la Province d'obligations émises par cette société ; pour un montant de 2.000.000 euros avec un taux d'intérêt de 2% l'an payable annuellement à terme échu le 19 décembre de chaque année pour une durée de 10 ans ;

Vu les statuts de la Chapelle Musicale SA ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 14 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8° du CDLD, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 12 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial ; qu'en date du 14 septembre 2023, le Directeur financier a remis son avis, faisant partie intégrante du dossier soumis à la tutelle (article L2212-65, §2, 8° du CDLD) ;

Vu que la présente décision est soumise à la tutelle spéciale d'approbation en application de l'article L3131-1, §2 du CDLD ; que pour les décisions relatives à l'acquisition de parts, la tutelle exige que la décision motive que l'acquisition de parts soit spécialement fondée sur l'existence d'un besoin spécifique d'intérêt public qui ne peut pas être satisfait de manière efficace par les services généraux, les établissements ou les régies de la province et qui fait l'objet d'une description précise ;

Considérant l'importance culturelle de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth installée à Waterloo ;

Considérant qu'en effet, depuis son inauguration en juillet 1939, la Chapelle Musicale Reine Elisabeth apporte son soutien à de jeunes talents au travers d'une école spécialisée, du plus haut niveau artistique et technique ;

Considérant l'histoire remarquable de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth et son rayonnement pour la Province du Brabant wallon ;

Considérant qu'en d'autres termes, la Chapelle Musicale Reine Elisabeth, communément appelée « Music Chapel », a l'ambition d'être dans le peloton de tête des institutions du même type dans le monde, à savoir le Curtis Institute à Philadelphie ou encore la KronbergAcademy à Francfort ;

Considérant que la Chapelle Musicale Reine Elisabeth est gérée par deux structures :

- d'une part, la Fondation Chapelle musicale qui s'occupe du volet culturel avec comme objet de « *favoriser la diffusion et le développement de l'art musical parmi les jeunes artistes* » ; Elle élabore et met en œuvre « sur le site de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth, une programmation musicale ciblée vers le développement professionnel des jeunes talents musicaux » ; Elle peut rechercher activement des collaborations avec d'autres organismes et institutions culturels en Belgique et à l'Étranger et organise des concerts et spectacles musicaux, des cycles de perfectionnement avec des maîtres-artistes ; que la Province n'est pas membre de la Fondation mais a conclu un contrat de gestion pour soutenir l'activité ;
- d'autre part, la S.A. Chapelle musicale qui s'occupe du volet immobilier avec comme objet « *conservation, la protection, le développement du site classé "Chapelle Musicale Reine*

Elisabeth" à Waterloo et de ses extensions, dont elle est le propriétaire et plus spécialement du bâtiment originaire, de son contenu mobilier, y compris des instruments de musique, de l'extension "Aile de Launoit" réalisée en 2014 et de tous autres développements immobiliers à y réaliser» ; que la Province est membre à concurrence de 20 parts (sur un total de 332 parts), les autres participations étant détenues notamment par la Fondation Chapelle Musicale 150 parts ; que tous les autres membres sont des personnes privées, physiques ou morales pour 162 parts ;

Considérant qu'afin d'atteindre cet objectif, la Chapelle Musicale Reine Elisabeth, et plus particulièrement l'entité juridique la SA Chapelle Musicale, entend développer ses infrastructures ;

Considérant qu'en 2014, la Province a acquis des obligations émises par la S.A., qu'elles sont d'une valeur de 2.000.000 euros avec un taux d'intérêt de 2% l'an payable annuellement à terme échu le 19 décembre de chaque année pour une durée de 10 ans, soit jusqu'en 2024 ; que ces obligations sont donc remboursables par la S.A. à la Province en 2024 ;

Considérant que, la Chapelle Musicale S.A. a fait part à la Province de son souhait de convertir ces obligations en actions par une participation à l'augmentation de capital décidée par son Conseil d'Administration, ceci en vue d'augmenter sa capacité de résidence de 12 studios supplémentaires par la construction de 3 pavillons de résidence incluant pour chacun d'entre eux 1 studio de musique, 4 studios de résidence et un lieu de vie mais également augmenter ses infrastructures de travail par la construction d'un grand studio de répétition, de création et d'enregistrement ;

Considérant que le budget de ce projet, appelé « Projet pavillonnaire » est estimé à 11.106.645 euros HTVA ;

Considérant que les conditions d'émission de ces actions sont les mêmes que lors de toutes les augmentations de capital depuis 2012, à savoir une valeur nominale de 50.000 euros ; qu'en conséquence, ces nouvelles actions auront la même valeur nominale que les actions déjà détenues par la Province du Brabant wallon ; que la substitution des 2.000.000 d'euros d'obligations en actions équivaldrait donc à l'acquisition de 40 parts ;

Considérant qu'il convient de préciser que, à la suite de l'entrée en vigueur des codes des sociétés et des associations, la finalité sociale n'existe plus ; que la société coopérative semblait s'imposer comme la forme de société à privilégier, puisque le CSA l'a reconnue comme seule société susceptible d'être agréée comme « entreprise sociale » ; que cette forme a été écartée par le Conseil d'administration dans le cadre de la modification de leurs statuts ;

Considérant qu'en conséquence, la S.A. Chapelle musicale a perdu sa finalité sociale ; que toutefois la volonté de la Province est que l'objet de la SA Chapelle musicale reflète au mieux la vocation de la société à poursuivre une activité principalement désintéressée et qu'il convient de garantir dans le cadre d'actions détenues par la Province du Brabant wallon via des deniers publics ;

Considérant que la S.A. s'est engagée à privilégier le respect des finalités principales de l'institution dont elle facilite le fonctionnement par le développement et la mise à disposition en location de ses infrastructures ; que la société souhaite que de nouveaux actionnaires adhèrent à ce principe, les finalités principales étant philanthropique, culturelle et de transmission qui sont comprises dans l'objet de la société Chapelle Musicale ;

Considérant qu'outre cela, les nouveaux statuts prévoient en leur article 39 que l'affectation de l'éventuel bénéfice net doit privilégier une activité tendant à la réalisation de l'objet de la société ; qu'au cas où la société dispose d'un bénéfice net distribuable, une majorité de 95% (nonante-cinq pour cent) des actions de Classe C est requise pour décider de la distribution de dividendes ; qu'une fois l'opération réalisée, la Province disposera de 16,13% des actions fin 2023 contre 7,09 % actuellement ; que selon la projection de la SA, à terme (simulation 2028), la Province disposera de

12,45 % du total des actions ; que la Province au vu de ses actions disposera dès lors d'une minorité de blocage au niveau d'une éventuelle distribution de dividendes ;

Considérant qu'une modification des statuts ne peut être approuvée qu'à la majorité de 95% (nonante-cinq pour cent) des actions de Classe CI présentes ou représentées conformément à l'article 34 des statuts ; que la Province au vu de ses actions disposera dès lors d'une minorité de blocage au niveau d'une éventuelle modification des statuts ;

Considérant qu'une telle opération s'impose d'autant plus compte tenu du fait que la Province n'est pas sans lien avec la SA Chapelle Musicale, dès lors qu'elle est actuellement actionnaire de celle-ci à hauteur de 20 actions ;

Considérant qu'actuellement, la Province du Brabant wallon dispose d'un seul administrateur au sein du CA ; qu'une fois l'opération réalisée, elle disposera de 16,13% des actions fin 2023 contre 7,09 % actuellement ; que selon la projection de la SA, à terme (simulation 2028), la Province disposera de 12,45 % du total des actions ; que compte tenu de l'importance de l'intervention provinciale dans le capital de la société, il est apparu légitime dans le chef de la société, que la Province dispose d'un second administrateur ; qu'il convient que la Province marque son accord pour disposer d'un second administrateur ;

Considérant que 33 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 18 oui et 15 abstentions ;

A la majorité,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Le Conseil provincial autorise la substitution des obligations détenues de la Chapelle Musicale SA d'une valeur de 2.000.000 euros en 40 actions de la Chapelle Musicale SA.

Article 2 – Le Conseil provincial demande la substitution de l'ensemble de ses actions en actions de classe C.

Article 3 – Le Conseil provincial sollicite la présence d'un second administrateur au sein du Conseil d'administration de la Chapelle Musicale SA.

Fait à Wavre, le 28 septembre 2023

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

A. Noël

Le Président,

L. Renault

77. Note de politique générale MR – PS 2024

(Note de politique générale)

Monsieur le Président,
Monsieur le Gouverneur,
Mesdames et Monsieur les Députés,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Comme toujours, l'approche des fêtes de fin d'année signifie que vient pour nous le temps du Grand Oral. Mais puisqu'il s'agit également de la dernière note de politique générale de la législature en cours, nous veillerons à jeter un coup d'œil dans le rétroviseur pour mettre en perspective le chemin parcouru ces dernières années.

Lors de la Déclaration de politique provinciale du 31 janvier 2019, nous avons eu l'occasion d'indiquer que la majorité MR-PS articulerait son action sur trois enjeux qu'elle estimait fondamentaux, à savoir :

- Le recentrage des priorités ;
- L'implication citoyenne ;
- La stabilité budgétaire.

Ce dernier objectif était d'autant plus pertinent qu'à l'époque, nous ignorions encore que le ciel tomberait sur la tête des finances provinciales. En effet, en septembre 2019, le Gouvernement wallon chargeait les provinces de financer les zones de secours dans l'optique de soulager les finances communales, transférant ainsi une dépense colossale sur les épaules provinciales. Une déclaration régionale qui venait ébranler considérablement les objectifs que nous nous étions fixés huit mois plus tôt.

De la même manière, bien que nous indiquions notre volonté de solidifier l'embarcation « Brabant wallon » face à d'éventuelles intempéries, nous étions loin d'imaginer qu'il s'agissait en réalité d'un terrible enchaînement de crises successives qui allait frapper notre pays et le monde dans son ensemble, avec des conséquences économiques et sociales sévères.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette législature 2018-2024 fut tout sauf un long fleuve tranquille. Les embûches ont été nombreuses. Mais pour reprendre les propos de Pindare, « *L'adversité met la prudence au cœur de l'homme* ».

Comme nous le soulignons dans les notes de politique générale antérieures, le Brabant wallon a affronté cette adversité sans baisser les bras et y a vu l'opportunité de se questionner et de redessiner ses perspectives pour évoluer vers un modèle de société qui soit plus inclusif et plus harmonieux.

Aujourd'hui, notre majorité est particulièrement fière d'avoir surmonté d'innombrables embûches et nous nous réjouissons de vous présenter, à l'aube de 2024, une institution stable, aux finances saines, et focalisée sur l'efficience et le développement de ses missions essentielles de service public.

Il y aura toujours quelques esprits chagrins pour indiquer – ou démontrer ? – que nous aurions pu faire plus, moins, mieux, différemment. L'essentiel est que notre Province ait su relever positivement chaque défi qui se présentait à elle, que ce soit dans le cadre du financement du déficit de la Zone de Secours, de la crise de la Covid 19, des inondations désastreuses de 2021 ou encore de l'indexation galopante des salaires et de l'augmentation des coûts de l'énergie à la suite de l'invasion de l'Ukraine et de la crise migratoire qui en a découlé.

Face à un tel contexte, les objectifs de recentrage des priorités et de stabilité budgétaire se sont imposés comme ligne de conduite indiscutable pour la majorité MR-PS. Il est vrai que nous aurions pu faire d'autres choix, beaucoup plus simples.

Parmi ces choix, nous aurions pu... refuser de financer la Zone de Secours. Sur le plan juridique, encore aujourd'hui, rien ne nous y contraint. Mais sur le plan politique, cela revenait à mettre nos communes en difficulté, et à enfermer les provinces dans une posture conservatrice, hostile à tout changement. En un mot comme en cent, cela revenait à signer la fin des provinces.

Parmi ces choix, nous aurions pu... supprimer des pans entiers de compétences et d'actions provinciales. Nous aurions trouvé 1001 raisons de le justifier : « *ce n'est pas notre rôle* », « *c'est une compétence régionale, communautaire, fédérale...* ». Par ces postures politiques, nous savons ici que nous aurions mis de très nombreux acteurs et associations en difficulté, des partenaires qui sont sur le terrain et au service des citoyens dans les domaines de la culture, du social, du sport, de l'économie ou de la jeunesse. Des acteurs qui ne peuvent être sanctionnés par nos propres difficultés.

Parmi ces choix, nous aurions pu... procéder à une vague de licenciements économiques. Or nous croyons en notre capital humain. Nous avons dès lors choisi de rassurer notre personnel qui allait être en première ligne pour affronter ce virage déterminant pour notre institution et avons opté pour une stricte maîtrise de notre masse salariale.

Parmi ces choix, nous aurions pu... augmenter l'impôt. Si vos dépenses augmentent, augmentez vos recettes ! Nous pensons qu'il serait aussi injuste qu'irresponsable d'alourdir la charge fiscale de nos citoyens pour financer nos nouvelles dépenses, dans un pays où la fiscalité est parmi les plus élevées au monde et dans un contexte socio-économique en tension. Au contraire, nous devons maîtriser les dépenses publiques et revoir le train de vie de l'État, en mettant l'accent sur l'efficacité des pouvoirs publics.

Toutes ces pistes étaient aussi faciles qu'imbuables aux yeux de la majorité MR-PS.

Dès lors, nous avons dû faire preuve de créativité, de détermination, de méthode, et de réelle remise en question, sans aucun tabou. Nous avons ajusté le cap avec patience, prudence, courage, lucidité, humilité, ingéniosité et résilience pour continuer à avancer, contre vents et marées.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons faire de la politique autrement, même si, comme l'a relevé Édouard Philippe¹, « *il est parfois risqué de prendre le temps de réfléchir, sous peine de passer pour un ermite sans ambition* ». Pourtant, se poser, réfléchir, prendre du recul et analyser le champ des possibles est salutaire, n'en déplaise à certains.

Être mandataire public, c'est prendre ses responsabilités pour assurer la stabilité de l'institution et utiliser à bon escient les moyens et les deniers publics.

Pour ce faire, il a fallu opérer des choix, parfois complexes, toujours nécessaires, lutter contre les conservatismes pour avancer de manière pérenne et efficiente. Il nous a fallu aussi faire preuve d'humilité et renoncer à poursuivre des projets qui ne portaient pas leurs fruits.

La photographie que nous vous présentons est le résultat de plusieurs années de travail, d'efforts, d'identification de solutions, tant sur le plan budgétaire que concernant nos actions.

Depuis 2021, nous avons réduit nos dépenses de fonctionnement. Nous avons maîtrisé nos dépenses de personnel. Nous avons stabilisé notre charge de dette. Nous avons mieux ciblé nos investissements et sommes allés chercher les subsides pour les financer.

Ce travail n'aurait pu se faire sans le concours de notre administration, et nous exprimons toute notre reconnaissance à l'ensemble du personnel provincial pour la compréhension et l'ouverture dont ils ont fait preuve face à ces difficultés.

—

¹ E. Philippe, *Impressions et lignes claires*, Ed. Lattès, p. 134

Nous sommes fiers de vous présenter un équilibre budgétaire, sans truc ni astuce.

Nous sommes fiers de financer la Zone de Secours à hauteur de 13.140.920 euros, soit 14% de nos ressources propres, et cela sans augmenter l'impôt.

Nous sommes fiers d'avoir démontré l'agilité de notre institution au cœur de la crise sanitaire, d'avoir été aux côtés du Gouverneur, et d'avoir soutenu massivement nos communes, les acteurs de la santé, du social, nos artistes, nos indépendants.

Nous sommes fiers d'avoir soutenu nos communes dans leurs investissements pour répondre à la crise énergétique.

Nous sommes fiers des synergies qui existent entre notre Province et ses nombreux partenaires, communes, associations, et autres acteurs structurants du territoire.

Malgré les tempêtes, nous avons renforcé notre rôle de supracommunalité et déployé les chantiers issus du Contrat de développement territorial dans des domaines aussi variés que la mobilité douce, l'aménagement du territoire ou encore le vieillissement actif. Le contrat de développement territorial et la supracommunalité, deux faces d'une même pièce, s'imposent naturellement comme la colonne vertébrale de l'action provinciale pour les années à venir.

Nous travaillons en symbiose et en confiance avec toutes nos communes, notamment par le biais du Conseil 27 + 1, modèle de gouvernance ascendante, moderne et collaborative, que d'aucuns nous envient.

Le devoir de sobriété que nous nous sommes imposés ces dernières années a porté ses fruits et nous a permis de consolider nos actions-clés. Le Brabant wallon reste un acteur majeur de l'enseignement sur notre territoire, tout comme un partenaire de confiance dans le secteur de la santé, de la culture, de la petite enfance, de la mobilité douce, de la lutte contre les inondations, du maillage écologique...

En 2024, nous renforcerons encore nos politiques de supracommunalité.

Ainsi, le Brabant wallon investira pas moins de 9,7 millions dans divers axes supracommunaux, tels que la mobilité avec les cheminements cyclables et les cyclostrades (6.500.000 euros), la lutte contre les inondations et les coulées de boue (500.000 euros), le maillage écologique (300.000 euros), les infrastructures sportives (500.000 euros), la stimulation du commerce local (400.000 euros), l'accessibilité PMR (300.000 euros), l'accueil de la petite enfance (1.000.000 euros) ou encore l'accueil des seniors (200.000 euros).

La majorité MR-PS poursuivra également son effort d'investissement dans les différentes infrastructures scolaires provinciales. Ce sont dès lors 24.610.000 euros qui sont inscrits pour rénover en profondeur nos bâtiments scolaires à l'IPET Nivelles. 1.635.000 euros sont également inscrits pour des investissements essentiels dans nos écoles, dont la mise en conformité de l'électricité basse tension pour trois d'entre elles.

Une fin de législature peut parfois rimer avec ralentissement, ou même lancement de vagues promesses sans lendemain. Pour nous, cette fin de législature correspond à un souffle retrouvé, à un nouvel équilibre, à une capacité d'affronter l'avenir avec davantage de sérénité et de moyens. Le Brabant wallon a su s'adapter, préserver l'essentiel, et reste en capacité d'investir pour son territoire et ses citoyens.

En quelques années à peine, le centre de gravité de la Province du Brabant wallon a bougé pour se rapprocher de ses communes. Il ne s'agit encore là que du début d'une dynamique qui doit s'amplifier et devenir naturelle avec le temps. La province est l'échelon démocratique pertinent pour organiser les nécessités de son territoire, soutenir les besoins humains, logistiques, techniques qui dépassent l'intérêt d'une commune.

Nous disposons de l'expertise, des relais et des moyens nécessaires pour incarner davantage la supracommunalité. Le contrat de développement territorial est une feuille de route utile pour nous guider dans les chantiers à mener, non pas à la place des communes, mais bel et bien avec nos communes et pour nos communes.

La Province du Brabant wallon a su se réinventer ces dernières années. La situation que nous vous présentons aujourd'hui prouve sa capacité à relever encore de nouveaux défis et à être au cœur des besoins de son territoire.

Sécurité - Zone de Secours

Ce n'est un secret pour personne, la Province intervient de manière croissante depuis 2020 dans le déficit du budget ordinaire de sa Zone de Secours.

En 2024, l'intervention provinciale représentera 51% du déficit de la Zone de Secours, soit un budget de 13.140.920,82 euros, ce qui constitue une économie structurelle pour chaque commune du Brabant wallon d'environ 31,82 euros par habitant². Autrement dit, une commune de 16.000 habitants économise désormais 500.000 euros sur son budget ordinaire de manière structurelle grâce à l'intervention provinciale.

Notre intervention dépasse donc désormais l'addition des 27 dotations communales et symbolise notre engagement dans cette nouvelle compétence régaliennne pour l'institution provinciale.

Ce budget est évidemment important³ et impacte lourdement le budget provincial, mais la majorité MR-PS a à cœur de disposer de services de secours efficaces, opérationnels et de qualité.

C'est la raison pour laquelle, outre son intervention directe dans le déficit de sa Zone, le Brabant wallon se charge d'assurer un soutien logistique à la Zone de Secours évalué à 1.200.000 euros, notamment en organisant les formations obligatoires Feu et AMU (aide médicale d'urgence) au profit des pompiers du territoire, en assurant le calcul et la gestion des salaires, en aidant dans la réalisation des marchés publics ou encore en mettant à sa disposition des bâtiments.

Enfin, un crédit de 21.000 euros est inscrit au profit de Formation BW afin de renouveler le matériel opérationnel qui équipe les véhicules mis à disposition par la Zone de Secours en vue d'organiser les formations des pompiers.

Enseignement

L'enseignement, plus que jamais, est une priorité provinciale. Il s'agit de répondre aux besoins des familles par un enseignement ouvert, inclusif, développant l'esprit critique, travaillant l'orientation, permettant à chaque jeune de trouver sa voie dans un monde en pleine mutation et dans lequel équipes pédagogiques et pouvoir organisateur sont en permanence interpellés afin de répondre aux défis et exigences d'une société en constante et rapide évolution, du fait des technologies, des réalités climatiques, des enjeux de mobilité, des nouveaux modes d'interaction sociale et de la nécessité de développer une approche inclusive.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, le Brabant wallon a mis en place le Pôle territorial, dont l'enjeu est de taille : soutenir les équipes pédagogiques dans 70 écoles relevant de 26 pouvoirs organisateurs, dont la Province du Brabant wallon, accueillant plus de 20.000 élèves, afin de permettre une réelle inclusion grâce au travail des partenaires que sont l'École Provinciale des Métiers (EPM), l'école Le Grand Tour et l'école Les Moineaux de Wavre et soutenir la reprise progressive des

—

² 13.140.920,82 euros / 412.934 habitants au 1^{er} janvier 2023

³ La Province aura contribué à hauteur de 42.120.367 euros entre 2020 et 2024.

intégrations permanentes totales, qui passent de 100 à 250 en 2023-2024. C'est ainsi une équipe pluridisciplinaire de 45 personnes, qui, avec enthousiasme, s'investit.

Dans ce paysage modifié de l'enseignement spécialisé, l'EPM poursuit sa mission et maintient son nombre d'élèves à 269, ce qui confirme la place essentielle de cet enseignement pour des jeunes pour lesquels il est le plus adapté. Il vise à acquérir une adaptation sociale et, pour un ensemble d'élèves, un métier et l'insertion dans le monde du travail. La démarche d'inclusion se traduit également par le regroupement des internats de l'IPET Nivelles et de l'EPM, avec un nouveau projet pédagogique porté par l'équipe fusionnée.

L'enseignement provincial se porte donc bien et innove chaque année pour répondre aux attentes du tissu social, économique, académique et des familles. Cette réactivité est possible grâce à la Cellule pédagogique, qui dialogue avec les acteurs de terrain dans une démarche de co-construction de notre offre d'enseignement. Ces recherches et développements ont permis d'aboutir sur l'implémentation d'un cours de codage (en technologie du 1^{er} degré), dans le respect des programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet enseignement moderne et utile à tous les élèves voit son contenu et son attractivité évoluer en adéquation avec la révolution numérique.

Dans la foulée, l'ouverture de l'option technique de transition programmation et technologies du digital suit cette même logique de respect du programme de technique de transition informatique, avec une approche concrète et motivante, organisée avec le concours de l'UCLouvain. La même logique se poursuit avec l'option sciences spatiales, basées sur le respect du référentiel de l'option sciences de l'enseignement général, avec un contenu orientant et dynamique avec la collaboration de l'ULB.

La Cellule pédagogique travaille aussi avec nos enseignants pour développer des outils propices à la réussite scolaire, comme les cours communs du 1^{er} degré de mathématiques de français ou de langues, et soutient les enseignants dans leurs projets, comme la participation à des stages Erasmus dès 2024.

L'ADN de nos écoles est de travailler sur l'orientation positive et l'accrochage scolaire. A cet effet, elles se connectent le plus possible aux réalités extérieures au travers de stages, d'actions de découverte, de participations à des compétitions et de démarches solidaires. C'est ainsi que nous sommes en partenariat avec Eurotoques pour le trophée Romeyer depuis de longues années, que nous apportons un appui financier à Worldskills (1.500 euros) ainsi que la mise à disposition de locaux pour l'entraînement aux épreuves Worldskills en hôtellerie. Nos élèves de différentes options (hôtellerie, infographie, soudure...) sont également encadrés par leurs professeurs afin de les aider à passer le pas de cet événement professionnel. Nos écoles stimulent aussi tous les élèves à participer aux concours de dissertations, aux olympiades de mathématiques, d'informatique, de sciences ainsi qu'à différents challenges, avec bienveillance afin de pousser chacun au plus loin de ses possibilités.

Le Brabant wallon soutient également l'accrochage scolaire à l'échelle du territoire, tous réseaux confondus, au travers du Service d'accrochage scolaire (27.000 euros), de Synfona avec l'orientation positive (6.500 euros), de La Fabrique de soi – Tutorat scolaire (2.000 euros) et de Tiens bon ! dont la formule devrait évoluer en fonction des retours de terrain.

Le soutien aux écoles primaires pour les nouveaux apprentissages technologiques se traduit par le TechTruck piloté par l'Open Hub UCLouvain. La mission est confirmée (60.000 euros) et une subvention à l'investissement pour l'acquisition du véhicule est prévue (30.000 euros). Le soutien à la scolarité est à tous niveaux, les bourses d'études (350.000 euros) sont maintenues.

En 2024, le Brabant wallon participera également au Télévie au travers de ses écoles, par la vente d'objets créés par les écoles, par des stages ciblés d'élèves et une forte implication dans différents événements, dont une semaine bistro et gastronomique.

Nos écoles ont de multiples projets de démarches durables. Plus spécifiquement pour les cantines durables, nos écoles avaient demandé de ne pas s'inscrire dans un programme systématique car elles devaient gérer énormément de priorités pédagogiques en sortie de COVID. Le Collège provincial a respecté le ressenti des écoles et la priorisation pédagogique demandée. C'est aussi cela poser des choix politiques : c'est écouter, travailler avec le terrain afin de pouvoir s'engager au moment propice, dans une démarche à laquelle le terrain adhère pleinement, et s'appuyer sur ce facteur de réussite. L'approche de cantines durables a été à nouveau proposée à nos écoles, et nos équipes se sentent prêtes. 50.000 euros sont dès lors inscrits en 2024 afin de lancer un marché d'accompagnement pour la transformation des cantines en cantines durables. Nous commencerons par deux écoles : le CEPES Jodoigne incluant un internat et l'IPES Wavre, incluant une option hôtelière.

Enfin, les investissements en équipement sont maintenus dans une enveloppe cadrée. Les investissements dans le numérique sont à hauteur de 150.000 euros. Les travaux de rénovation du site du Quai aux Huîtres de l'IPES Wavre ont été inscrits au budget 2023. Nous espérons le début des travaux dans l'année 2024. Pour l'IPET Nivelles, pour lequel un investissement conséquent de 24.610.000 euros est inscrit, nous introduisons une demande de subsides dans le cadre du Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires.

Soutien à la petite enfance

Tout jeune parent le sait, trouver une place en crèche à proximité de son lieu de vie ou de son travail relève du véritable parcours du combattant. Cette réalité ne fait qu'ajouter un stress inutile à un événement heureux. C'est pourquoi la majorité MR-PS a eu à cœur d'en faire une de ses préoccupations principales tout au long de la législature 2018-2024.

Dans le cadre du plan Cigogne-Equilibre 2021-2026 de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Cocof, qui a pour objectif de créer plus de 3500 places, seules 399 places ont été retenues en Brabant wallon.

Par conséquent, plutôt que d'être attentiste et conscient de l'urgence de la situation, le Brabant wallon entend poursuivre son effort en soutenant les initiatives publiques et privées destinées à augmenter le nombre de places d'accueil sur notre territoire.

Ainsi, cette année, la majorité MR-PS soutiendra l'accueil à la petite enfance, à hauteur de 1.000.000 euros dans le cadre de son appel à projets visant la création de nouvelles places d'accueil ainsi que la mise en conformité des structures existantes.

Depuis l'entrée en vigueur de ces deux règlements en 2011, ce sont ainsi plus de 2.164 nouvelles places qui ont été créées (pour un montant global de 15.296.223,74 euros) ainsi que 11.996 places d'accueil qui ont pu être maintenues grâce aux mises en conformité (pour un budget global de 6.055.018,09 euros).

Enfin, un crédit de 65.500 euros est inscrit pour soutenir les accueillantes conventionnées, qui offrent une solution alternative aux places en crèche.

Contrat de Développement territorial, digital et innovation

« *La meilleure façon de prédire son avenir, c'est de le créer* ». Cette citation de Peter Drucker, professeur et consultant américain en management d'entreprise, s'applique parfaitement à notre Contrat de développement territorial (CDT), présenté en janvier 2019 comme l'un des axes centraux de cette législature. Son objectif est de développer l'intelligence collective du territoire, de pérenniser sa prospérité et de s'adapter aux transitions sociétales, environnementales et économiques du territoire. De ce fait, le CDT couvre transversalement bon nombre de thématiques provinciales : démographie, urbanisation, logement, économie, agriculture, environnement, mobilité...

Sur le plan opérationnel, le CDT a conduit à l'élaboration d'un portefeuille de projets connu sous le nom de « BW2030 ». Ce portefeuille résulte de l'alliance inédite des quatre acteurs structurants du territoire que sont la Province, l'UCLouvain, INVEST BW et inBW, qui alignent leurs stratégies autour de grands axes stratégiques (numérique, sciences du vivant, agriculture durable, innovation, scale-up, les NPOW et réseaux), ce qui constitue une révolution en soi. La Wallonie est venue reconnaître et soutenir financièrement ce processus à hauteur de 225.000 euros.

La mise à jour du diagnostic du contrat de développement territorial du Brabant wallon pour la thématique des personnes âgées est en cours. La démarche vise tout d'abord à identifier les besoins des personnes âgées et leur répartition au sein de la province. Ensuite, un cadastre précis de tous les acteurs sera établi, en plus des structures reconnues par l'AVIQ, ce qui permettra de réaliser un répertoire complet de l'offre et d'identifier les éventuels manques et de mettre en réseau les différents acteurs autour de politiques structurantes et novatrices à l'échelle supracommunale.

Le digital et l'innovation sont également deux thématiques fortes du portefeuille BW2030.

En effet, l'écosystème digital du BW est le premier en Wallonie en termes de nombre de startups. Les projets BW2030 sont nombreux : outre le lancement du POD, le soutien aux plateformes technologiques de l'UCLouvain et la genèse du projet de pôle technologique, la Province s'est lancée, depuis 2022 – avec le soutien des appels à projets Start IA et tremplin IA lancés par Digital Wallonia – dans le développement de projets d'intelligence artificielle afin de cartographier les acteurs économiques et les interactions écosystémiques possibles, le but final étant de parvenir à une communauté de data partagées sur l'ensemble du territoire. Digital Wallonia nous a d'ailleurs décerné un Award en 2022 pour ce projet.

Enfin, le Brabant wallon poursuit la modernisation de sa propre infrastructure provinciale afin de la rendre plus efficiente, notamment avec la mise en place de la dématérialisation de la facturation.

Aménagement du territoire et logement

Fort de sa connaissance du territoire, le Brabant wallon joue un rôle de tout premier plan dans la coordination et l'encadrement des pouvoirs locaux en matière d'aménagement du territoire. La Province valorise ainsi les intérêts de son territoire vis-à-vis de la Région wallonne dans le cadre de ses stratégies territoriales, dans une optique supracommunale.

L'un des projets phares décliné dans les axes stratégiques de BW2030 en matière de « NPOW » est le SCOTCH (Schéma de cohésion territorial de la Croix de Hesbaye), qui permet une vision supracommunale destinée notamment à éviter l'étalement urbain et à permettre une utilisation rationnelle des territoires et des ressources, afin de répondre adéquatement aux enjeux émanant du territoire et aux objectifs européens de zéro artificialisation.

Un crédit de 150.000 euros est donc encore prévu cette année pour poursuivre l'opérationnalisation du concept du « Npow » sur notre territoire, créer les masterplans et finaliser une étude inédite sur la relation entre la composition des ménages et les typologies de logements.

Par ailleurs, la promotion de l'innovation urbanistique continue d'être soutenue par la majorité MR-PS par le biais du partenariat qui lie la Province à la Maison de l'urbanisme, laquelle se voit allouer un budget de 75.000 euros. La Maison de l'urbanisme collabore par ailleurs activement à la politique provinciale en sensibilisant les publics divers aux enjeux du logement.

Enfin, la Province a toujours eu à cœur de permettre aux Brabançons wallons – en particulier les jeunes – de trouver à se loger à des prix décents sur le territoire, que ce soit dans le cadre d'un achat ou d'une location. En effet, l'accès au logement à prix accessible a toujours été une priorité pour la majorité MR-PS, surtout eu égard à la flambée des prix qu'a connu l'immobilier ces dernières années, qui a tendance à rendre l'accès des jeunes à un logement extrêmement compliqué.

Le Brabant wallon entend dès lors poursuivre sa collaboration avec l'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW) (675.000 euros) et avec l'Agence Immobilière sociale du Brabant wallon (AIS-BW), laquelle est soutenue à hauteur de 800.000 Euros pour pouvoir continuer à offrir des logements moyennant un loyer accessible.

Economie et agriculture

Avec ses partenaires, le Brabant wallon garde le cap et apporte la compétence de son personnel dans le pilotage de la stratégie BW2030 développée ci-dessus.

En complémentarité des actions de soutien à l'entrepreneuriat en Wallonie, le Brabant wallon maintient sa présence effective aux côtés d'un ensemble d'acteurs structurants et complémentaires de l'animation économique, des formations et de l'accompagnement tels que les Centre d'entreprises et d'innovation, le CEI Louvain et l'Yncubator (80.000 euros), Cap Innove (80.000 euros), la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la croissance par l'internationalisation (28.000 euros), l'UCM (15.000 euros) pour les artisans, CréaJob (48.000 euros) pour la filière agro-touristique et la transformation alimentaire, Alliance Centre BW (10.000 euros) pour la stimulation du réseautage des TPE et PME avec la collaboration de l'ensemble des associations d'entreprises en vue de stimuler la croissance et le développement de l'économie circulaire.

Le GAL Culturalité reste quant à lui toujours un outil essentiel et transversal du développement des communes de l'Est du Brabant wallon (172.000 euros).

Mind & Market, plaque tournante de la connexion de l'innovation au marché fédérant l'ensemble des acteurs économiques du Brabant wallon, est également soutenu à hauteur de 80.000 euros.

Le Brabant wallon stimule aussi le partage d'informations, les échanges entre acteurs économiques avec l'outil Task Force Economique géré par ses services. La Fondation économique et sociale est financée à hauteur de 10.000 euros par an pour la rédaction et la publication bisannuelle de l'outil BW en chiffres.

La stimulation de l'activité commerciale et des circuits courts, et leur digitalisation, essentielle, restent des axes importants de la politique économique du Brabant wallon (400.000 euros) dans un appel à projets complémentaire des actions de la Région wallonne et répondant aux spécificités d'un territoire en grande partie semi- rural ou rural.

Une ligne budgétaire de 15.000 euros est par ailleurs ouverte pour les actions supracommunales en faveur de l'emploi et du développement économique.

Enfin, l'agriculture représente un pan important de l'économie du Brabant wallon. La qualité de l'encadrement technico économique et des prestations des laboratoires accrédités ISO17025 sont largement reconnus et accompagnent utilement la transition de notre territoire.

Le pôle de développement agricole du CPAR, en veille permanente et à l'écoute des agriculteurs, propose des formations continuées, principalement dans le cadre du cycle des conférences hivernales ou des conseils tout au long de l'année.

Les formations au permis G (6.650 euros), avec la collaboration de la FJA (Fédération des Jeunes Agriculteurs) ainsi qu'aux logiciels de gestion spécifiques au secteur agricole (5.000 euros) avec l'UAW (Union des agricultrices Wallonnes), gardent, elles aussi, toute leur importance.

Le CIPF (Centre Indépendant de Promotion Fourragère) poursuit pour sa part ses recherches sur les cultures de diversification, contribuant tant à lutter contre les inondations qu'à adapter les cultures au changement climatique. Le focus est porté sur la Silphie et sur l'encadrement des plantations de miscanthus. Ce service est financé à hauteur de 14.500 euros.

La plateforme Made in BW, que le Brabant wallon soutiendra à hauteur de 210.000 euros en 2024, sera prochainement logée dans l'ASBL Made in BW. Elle y poursuivra sa croissance et son chemin vers l'autonomisation en s'inscrivant dans le paysage régional des circuits courts et des productions locales.

Elle soutient la promotion et la commercialisation des produits alimentaires, cosmétiques ou autres des producteurs et artisans locaux, et s'inscrit totalement dans la stratégie BW2030.

A titre indicatif, au 1^{er} octobre 2023, la plateforme travaillait avec 138 producteurs, 295 points de commercialisation livrés et distribuait une moyenne hebdomadaire de 1.700 références (2.100 au total). La plateforme est présente tant dans les épiceries que dans les grandes et moyennes surfaces ou les collectivités telles que des écoles ou des crèches, et répond également aux demandes des entreprises. Le chiffre d'affaires de 2023 devrait dépasser le 1,6 million d'euros.

Gestion des cours d'eau et lutte contre les inondations

Les tempêtes et les inondations sont les premiers risques de catastrophes naturelles en Belgique. Elles provoquent de sérieux dégâts et, ces dernières années, force est de constater que certains endroits ont démontré leur extrême vulnérabilité.

Le Brabant wallon entend donc poursuivre ses efforts par une gestion responsable de l'aménagement du territoire et une action préventive pour lutter contre les inondations et les coulées de boue.

Ainsi, étant en charge de la gestion des cours d'eau de seconde catégorie (ce qui représente environ 400 km sur les 900 km de cours d'eau qui traversent notre territoire), la Province veille à leur bon entretien et à leur curage régulier (400.000 euros) ainsi qu'à leur maintenance (560.000 euros).

Elle s'appuie également sur le partenariat qui la lie aux contrats de rivière « Dyle-Gette » et « Senne », pour lesquels ont été renouvelés les deux contrats de gestion à hauteur de 295.000 euros.

L'association Aer Aqua Terra bénéficie quant à elle d'un subside de 13.500 euros pour nettoyer les rivières et les vider des déchets qui y échouent.

Cependant, entretenir les cours d'eau ne suffit pas. Il faut parfois construire des ouvrages de retenues des eaux, ce qui représente un certain coût. C'est pourquoi le Brabant wallon acquiert régulièrement des nouveaux terrains dans les zones identifiées comme sensibles et y construit des bassins d'orage ou des zones d'expansion de crues. Un crédit de 500.000 euros est ainsi prévu pour l'acquisition de nouveaux terrains et 1.225.000 euros pour réaliser les travaux.

En juin 2023, la ZEC de la Petite Gette à Orp-Jauche a pu être inaugurée et la ZEC du Ry des Corées (également à Orp-Jauche) devrait être terminée prochainement, tout comme celle du Pisselet (à Chaumont-Gistoux), mais de nombreux autres chantiers sont en cours de réalisation ou à l'analyse.

Parallèlement, la Province poursuit son soutien envers les communes dans le cadre de l'appel à projets « aide aux communes en matière de coulées de boue », pour lequel est inscrit un crédit de 250.000 euros.

Elle participe également aux projets de construction d'ouvrages d'art réalisés par les communes et y consacre un budget de 250.000 euros.

De même, la Province offre son expertise technique et administrative aux communes qui en font la demande, notamment par le développement de l'accord-cadre qui a été présenté aux communes en septembre 2023.

Enfin, la plateforme provinciale de lutte contre les inondations permet de centraliser l'information et d'offrir un état des lieux sur les ouvrages existants ou à l'étude ainsi que les outils dédiés à la gestion des inondations.

Mobilité

Les comportements en termes de mobilité ont notamment évolué suite à la crise sanitaire. On a aussi pu constater que durant la pandémie, et dans les mois qui ont suivi, la mobilité à vélo s'est développée par rapport à l'usage des transports en commun.

À cet égard, depuis plusieurs années la majorité MR-PS, convaincue de la nécessité de développer et de renforcer le réseau cyclable du territoire, a inscrit un crédit de 1.500.000 euros au budget pour poursuivre le plan d'investissement provincial. Celui-ci concerne une quarantaine de chantiers d'amélioration du cheminement cyclable totalement financés sur budget provincial pour le compte des communes.

En ce qui concerne le balisage, ce ne sont pas moins de 1 500km de ces cheminements qui sont équipés de la signalétique « réseau points-nœuds », dont l'entretien est entièrement financé par la Province par un crédit de 30.000 euros.

Un autre chantier d'ampleur en matière de mobilité est bien évidemment la nouvelle liaison cyclable en site propre de 8,5 kilomètres qui reliera Wavre à Court-Saint-Etienne, connue sous le nom de « Cyclostrade de la Vallée de la Dyle ».

Ce magnifique projet, financé par la Région wallonne à hauteur de 5.000.000 d'euros⁴, sera entièrement géré par la Province qui mettra à sa disposition son expertise technique, administrative et juridique (sous forme de délégation de maîtrise d'ouvrage). Cette opération est une reconnaissance de l'expertise supracommunale du Brabant wallon en la matière.

Notre partenaire Pro-Vélo n'est pas non plus oublié, puisque le contrat de gestion qui nous lie est reconduit à hauteur de 117.000 euros.

Néanmoins, les déplacements à vélo ne sont pas toujours envisageables. Dès lors, développer une mobilité responsable passe aussi par une incitation au covoiturage afin de désengorger nos routes autant que possible.

C'est pourquoi un crédit de 25.000 euros est prévu pour couvrir les primes de covoiturage à destination des agents provinciaux. De même, dans le cadre du Plan de déplacement Entreprise et les frais de la plateforme Commuty (qui, rappelons-le, est une plateforme destinée à faciliter le covoiturage ainsi que la réservation de vélos, ...), un budget de 20.000 euros a été prévu.

10.000 euros sont également consacrés au développement des plans de déplacement scolaire, dans le cadre du Plan Colibri.

Quant à Cap-BW (Asbl Mobilité en Brabant wallon), venant en aide aux personnes éprouvant des difficultés à se déplacer, son contrat de gestion est maintenu à hauteur de 18.000 euros.

Enfin, une mobilité responsable passe également par une mobilité sûre. Il apparaît donc essentiel pour la majorité MR-PS de sensibiliser dès le plus jeune âge nos enfants aux dangers de la route. Dans ce cadre, la Province soutient deux associations actives dans ce domaine : Les Débrouillards (5.400 euros) et l'Association des parents pour la protection des enfants sur les routes (APPER Sécurité routière-Wallonie) (5.000 euros).

—

⁴ Montant inscrit au budget provincial 2024

Environnement, biodiversité et maillage écologique

Notre Terre montre régulièrement des signes de souffrance et les dérèglements climatiques que nous connaissons depuis quelques années ne peuvent être pris à la légère. En effet, bâtir un avenir pérenne nécessite de se montrer respectueux de l'environnement.

En protégeant la nature, nous limitons par exemple les dégâts écologiques, prévenons l'érosion des sols, luttons contre le réchauffement climatique, favorisons la biodiversité...

Mais au-delà de l'aspect purement environnemental, le maillage écologique offre également un cadre de vie plus agréable puisqu'il contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens en créant des espaces verts, en améliorant la qualité de l'air, en réduisant la température de surface, en contribuant à la diversité alimentaire...

C'est donc tout naturellement que le Brabant wallon continue de soutenir les actions en faveur du maillage écologique (trames bleue et verte) dont les budgets inscrits sont de 50.000 euros à l'ordinaire et de 300.000 euros à l'extraordinaire.

En interne, le Brabant wallon a implémenté un plan destiné à réduire son empreinte énergétique à l'horizon 2030, mieux connu sous le nom de « Plan Colibri » et dont l'objectif est de modifier les comportements du personnel en les sensibilisant aux effets du réchauffement climatique et en leur donnant les clés pour limiter l'impact énergétique de l'administration provinciale. Un budget de 20.000 euros est ainsi consacré aux frais de fonctionnement de ce plan Colibri.

Par ailleurs, les enjeux de reconnexion des trois grands massifs forestiers que constituent le Bois de Hal, la Forêt de Soignes et celle de Meerdael étant importants face à un territoire où les liaisons écologiques ne sont malheureusement plus toujours effectives, le Brabant wallon a décidé de s'intégrer dans le projet des « Forêts de Brabant » même si sa candidature n'a pas été retenue lors de l'appel à projets initial.

De même, dans une volonté d'amélioration permanente de la qualité de l'environnement pour ses citoyens, le Brabant wallon renouvelle son opération « Planter une haie », au cours de laquelle des plants et arbustes indigènes sont distribués aux Brabançons wallons qui désirent implanter une haie diversifiée autour de leur habitation. Un crédit de 35.000 euros y est encore consacré cette année⁵.

Quant à l'ASBL Birds Bay, qui contribue depuis sa création à soigner les animaux sauvages avant de les relâcher dans la nature lorsqu'ils sont redevenus autonomes, elle bénéficie cette année encore d'un subside de 6.750 euros.

Mais respecter la nature et notre environnement, c'est également veiller à sanctionner efficacement les incivilités. C'est pour cette raison que la Province continue à soutenir ses communes en les assistant dans le cadre des sanctions administratives communales, qui sont infligées lorsque des incivilités sont commises.

Santé

Si de manière globale, la Belgique peut se targuer d'offrir un bon accès aux soins de santé à ses habitants, il n'en demeure pas moins qu'il existe une population fragilisée pour laquelle la détérioration de leur qualité de vie creuse encore davantage l'accès à des soins de santé à un prix abordable.

Cette compétence relève bien entendu du Fédéral et des Régions mais il n'en demeure pas moins que l'accès aux soins est un droit fondamental conféré par la Constitution belge.

—

⁵ Depuis 2005, ce sont 235.461 plants qui ont ainsi été distribués, soit environ 132 kilomètres de haies.

C'est pourquoi la Province intervient auprès des 24.000 élèves de l'enseignement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles en Brabant wallon par le biais de son service de promotion de la santé à l'école (PSE), qui offre à la population scolaire un suivi médical gratuit et pour lequel la province assume également l'entièreté des trajets. Ce service représente un budget de 3.346.000 euros à l'ordinaire et 79.500 euros à l'extraordinaire.

Le Brabant wallon dispose également d'un service d'analyse des milieux intérieurs (SAMI), qui inspecte gratuitement les milieux de vie (logements privés, bureaux, écoles, crèches...) et recherche les traces de polluants intérieurs qui pourraient expliquer les symptômes dont se plaindraient les usagers. Pour le financer, ont été inscrits au budget un montant de 317.000 euros à l'ordinaire, ainsi que 10.200 euros à l'extraordinaire. Par ailleurs, suite aux discussions intervenues avec la Région wallonne, une subvention de 320.000 euros est accordée à la Province pour maintenir ce service en interne.

Quant à la santé mentale, elle mérite également une attention toute particulière. En effet, selon le Mind Health Report d'Axa Belgium, 25% des personnes interrogées, toutes tranches d'âge confondues, déclarent souffrir d'un trouble mental. Il est donc essentiel d'offrir aux personnes qui le souhaitent un suivi efficace.

Le Brabant wallon met donc à disposition de ses habitants deux services de santé mentale (un à Jodoigne et l'autre à Tubize), qui dispensent en moyenne 8.935 consultations par an, en ce compris ses consultations décentralisées. Un budget de 1.873.000 euros leur est consacré par an sur le budget ordinaire, et un crédit supplémentaire de 18.500 euros est inscrit au service extraordinaire.

Quant au Centre local de Promotion de la Santé, la Province a conclu avec ce dernier un contrat de gestion de 102.600 euros afin qu'il élabore un programme d'actions coordonnées qui permettent aux organismes et aux professionnels - qui servent de relais avec la population ou les publics cibles - de développer leurs actions sur le terrain.

Enfin, un crédit de 2.503.000 euros est inscrit afin de permettre à nos trois CPMS d'assurer leurs missions psycho-médicosociales.

Plus en interne, le bien-être, la santé et la sécurité de nos travailleurs n'est pas oubliée. Un budget de 844.000 euros permet à notre service interne pour la prévention et la protection au travail de fonctionner.

Politique des aînés

Depuis de nombreuses années, on constate un vieillissement de la population plus rapide en Brabant wallon qu'ailleurs en Wallonie. En effet, un peu plus de 20% des Brabançons wallons ont atteint l'âge de la pension, ce qui n'implique pas pour autant qu'ils ne sont plus actifs et qu'il ne faut plus se soucier de leurs centres d'intérêts, de leur bien-être ou de leurs besoins, que du contraire !

La majorité MR-PS a par conséquent toujours eu à cœur de tenir un rôle prédominant dans la cohésion sociale et la mise en place d'une politique qui respecte le choix de vie des personnes âgées qui souhaitent rester chez elles.

C'est par conséquent en toute logique que l'appel à projets de lutte contre l'isolement est reconduit afin de permettre aux communes, CPAS et autres partenaires de poursuivre leurs actions en vue de briser l'isolement de nos aînés (125.000 euros).

Briser l'isolement consiste également à permettre aux personnes âgées de bénéficier de moyens de communication technologiques, raison pour laquelle un crédit de 75.000 euros est inscrit pour financer

les frais d'installation et d'abonnement à une ligne téléphonique et internet, ainsi qu'à l'installation d'un service de télévigilance⁶.

La Province continuera également à soutenir les services qui favorisent le maintien à domicile des personnes âgées et/ou porteuses de handicap, en complément de la subvention qui leur est octroyée par la Région wallonne. A ce titre, un crédit de 150.000 euros est inscrit pour les aides familiales publiques, ainsi qu'un montant de 50.000 euros pour les aides familiales privées.

Mais parce que rester chez soi n'est pas toujours possible, la Province subventionne également la création de places d'hébergement pour seniors, en y consacrant un crédit de 200.000 euros.

Ainsi, depuis 2013, ce sont près de 164 places qui ont ainsi été créées, pour un budget global de 2.680.000 euros. A cette somme s'ajoute un million supplémentaire alloué à l'association Chapitre XII du Val d'Orbais pour les soutenir dans la construction d'une maison de repos d'une capacité de 99 lits et d'une résidence services de 20 appartements.

Cohésion sociale et ISBW

Soucieuse de favoriser une plus grande inclusion de chaque acteur de la société, c'est aussi tout naturellement que le Brabant wallon soutient l'ISBW, qui assure des missions sociales essentielles pour les Brabançons wallons. C'est donc une dotation de 2.669.516 euros qui est inscrite au budget 2024 pour soutenir les communes dans le coût de ces services et les milliers de citoyens qui en bénéficient.

Dans le même esprit de cohésion sociale, le Brabant wallon soutient aussi de manière ponctuelle ou récurrente un certain nombre d'actions qui répondent aux besoins sociaux, pour lesquels des crédits de 100.000 euros à l'ordinaire et 300.000 euros à l'extraordinaire sont inscrits.

Parallèlement, il poursuit son soutien à différentes associations, telles que l'asbl « Un Toit Un Cœur » (9.000 euros), les Maisons maternelles (soit deux fois 21.600 euros), Inemo (18.000 euros) ou encore L'Eglantier (14.000 euros).

Inclusion

Conscient que chaque citoyen – quelle que soit sa différence- doit pouvoir bénéficier d'un égal accès aux services publics, à l'éducation, au travail, aux soins de santé, aux loisirs ou encore à la mobilité, le Brabant wallon consacre des moyens importants et beaucoup d'énergie à l'inclusion et au bien-être des personnes porteuses d'un handicap.

La majorité MR-PS veille en effet à offrir les mêmes opportunités d'autonomie et d'épanouissement à ses 410.000 habitants, avec une attention particulière pour les plus fragiles, pour qui la moindre difficulté peut rapidement devenir un réel obstacle. C'est pourquoi le Brabant wallon aide de nombreuses associations ou services qui œuvrent en ce sens.

Sont ainsi soutenus notamment, de façon nominative, le service Sour'dimension porté par le C.P.A.S de Chaumont-Gistoux (24.300 euros) et AP³ (7.200 euros).

Quant aux investissements réalisés par les communes en vue d'améliorer l'accessibilité de leurs bâtiments aux personnes à mobilité réduite, ils sont soutenus dans le cadre d'un appel à projets pour lequel est inscrit cette année un crédit de 300.000 euros.

Parallèlement, une aide au fonctionnement est accordée aux associations actives dans le secteur de l'inclusion des personnes en situation de handicap (56.500 euros).

—

⁶ Depuis 2020, ce sont près de 1.160 dossiers qui ont été ouverts au profit de personnes âgées

Bien entendu, l'insertion de la personne porteuse de handicap passe aussi par l'accès au travail. En effet, travailler permet de se projeter dans la vie active de manière durable. C'est pourquoi le Brabant wallon soutient activement les entreprises de travail adapté (20.000 euros).

Enfin, l'isolement ne touchant pas uniquement les personnes âgées, les personnes porteuses de handicap peuvent aussi bénéficier d'une intervention dans leurs frais d'installation et d'abonnement à une ligne téléphonique et internet, ainsi qu'à l'installation d'un service de télévigilance (9.900 euros) et ce afin de leur permettre de préserver leur confort de vie, leur autonomie et leur indépendance. Depuis 2019, ce sont plus de 200 dossiers de personnes porteuses de handicap qui ont été ouverts.

Malheureusement, tout le monde n'a pas la chance de pouvoir rester chez soi. Il faut alors s'orienter vers d'autres alternatives, dont notamment les instituts médico-pédagogiques. Le Brabant wallon en possède deux, un à Nivelles et l'autre à Héவில்.

En 2023, il a été décidé de rassembler progressivement l'ensemble de l'activité sur le site de Nivelles. Des contacts réguliers ont été mis en place entre les deux équipes, et le projet prend forme de manière très satisfaisante. Une visite du futur site a également eu lieu en compagnie des parents des résidents d'Héவில், qui ont été enthousiasmés par le projet qui leur a été présenté et par l'aspect paisible du site qui allait accueillir à l'horizon 2026 leurs enfants.

Outre les travaux d'aménagement déjà prévus, un nouveau bâtiment sera construit pour accueillir les services administratifs de l'IMP (1.735.000 euros).

De même, du mobilier sera acquis pour aménager les nouvelles unités de vie, les communs ainsi que pour remplacer le mobilier vétuste (30.000 euros). Un crédit de 40.000 euros est également inscrit pour permettre le remplacement des machines à laver et séchoirs vétustes de l'IMP de Nivelles, ainsi que pour acquérir l'électroménager destiné aux cuisines des nouvelles unités du SRJ.

Egalité des chances

Nous ne sommes pas tous égaux face aux injustices et à la violence. C'est pourquoi le Brabant wallon estime qu'il est essentiel de soutenir les projets destinés à promouvoir l'égalité des chances et à lutter contre les violences faites aux femmes, le nombre de féminicides étant en hausse constante (au moins 24 décès en 2022 et déjà 21 féminicides fin juillet 2023).

Ainsi, dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales, la Province réitère sa campagne « Ruban blanc », qui a pour objectif de sensibiliser contre ce fléau. Depuis 2022, la campagne cible particulièrement les jeunes, compte tenu du fait qu'ils sont de plus en plus exposés à ces phénomènes de violences dans leurs relations amoureuses.

Le Brabant wallon mettra également toute son énergie à la mise en place d'un « centre de prise en charge des violences sexuelles » (CPVS) suite à la décision récente du Gouvernement fédéral en ce sens. Nous mettrons notre expertise et notre réseau à disposition pour le rendre opérationnel dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, un budget de 10.000 euros est destiné à soutenir les associations actives dans le domaine de l'égalité des chances, telles que Cœur à Corps, La Clinique du Lien, Les Tamaris...

Il existe également une plateforme de concertation organisée par la Province du Brabant wallon, qui réunit une quarantaine d'institutions et de professionnels plusieurs fois par an autour de la problématique des violences entre partenaires.

Enfin, plusieurs formations sont organisées annuellement par Formation BW à l'attention des professionnels actifs dans le domaine de l'égalité des chances et des violences au sein du couple (médecins généralistes, magistrats, intervenants psychosociaux, ...).

Jeunesse et citoyenneté

Le cycle de la vie est immuable, et les jeunes d'aujourd'hui seront les acteurs du monde de demain. Il est donc indispensable de les aider à devenir des adultes responsables et conscients des enjeux qui se présenteront à eux.

C'est dans cette optique que le Brabant wallon poursuit inlassablement son devoir de mémoire, en organisant pour près d'un millier d'élèves de 5^{ème} et 6^{ème} secondaires des écoles du Brabant wallon des sorties scolaires à Breendonk et à la Caserne de Dossin (28.000 euros). Il soutient notamment l'association Territoires de la Mémoire » (6.750 euros), qui a pour objectif de sensibiliser tant les jeunes que les adultes au travail de mémoire, de les éduquer au respect de l'autre et d'encourager leur implication dans la construction d'une société démocratique qui garantit les libertés fondamentales.

Ce travail est d'autant plus important aujourd'hui, dans un monde où les partis extrémistes ne font que gagner à nouveau du terrain et où l'on a pu assister ces derniers mois à la multiplication des conflits armés. Il est donc primordial de sensibiliser nos jeunes aux dangers suscités par la montée des courants d'extrême droite et d'extrême gauche.

De la même manière, il est indispensable de former notre jeunesse aux gestes qui sauvent. C'est pourquoi la Province, qui dispose d'un service de formation de secours à la pointe, a mis sur pied l'action « Réaction 112 », qui consiste à dispenser gratuitement une formation aux premiers secours à destination des jeunes de 14 à 18 ans. Le budget alloué à ces formations est d'environ 15.000 euros.

Mais la formation de la jeunesse passe également par le divertissement et l'épanouissement personnel. L'opération « Place aux Jeunes », qui rencontre toujours un vif succès auprès des jeunes et des communes participantes, est donc reconduite cette année encore.

De même, la Province continue à soutenir le SIEP, qui propose aux jeunes un accompagnement destiné à les aider à choisir leur orientation professionnelle, à hauteur de 40.000 euros.

Enfin, la Province soutient le secteur de la Jeunesse par l'octroi d'aides ponctuelles ou récurrentes à certains de ces acteurs, tels que Infor Jeunes (45.000 euros), le centre d'expression et de créativité « Musée du Tilt » (40.000 euros), ou encore quatre des cinq AMO du territoire, à hauteur de 10.000 euros chacune, dans le cadre du projet spécifique « Solidarité ».

La Chaloupe bénéficie par ailleurs d'un crédit spécifique de 75.000 euros dans le cadre du contrat de gestion qu'elle a conclu avec la Province pour son action « Délibère-toi », qui a permis, depuis son lancement, à plus de 30.000 jeunes de terminer idéalement leur année scolaire par une nouvelle expérience. Les stages proposés visent à valoriser leur savoir-faire et leur savoir-être et permettent aux jeunes, dès la première secondaire, de s'investir dans cinq domaines d'activités différents.

Enfin, un partenariat a été développé avec l'asbl Olympic Urban Festival, dont l'objectif est l'inclusion par le sport. Ce partenariat devrait conduire à l'organisation d'une édition Urban Youth Games en avril 2024 sur le territoire du Brabant wallon, pour laquelle une subvention de 15.000 euros a été inscrite.

Au cours de cette journée, des enfants valides et non valides s'affronteront dans un challenge sportif durant lequel ils seront confrontés au handicap pour mieux comprendre les difficultés qu'il engendre au quotidien.

Culture

La culture permet de s'évader, de s'épanouir au travers d'expériences enrichissantes et constitue indéniablement une ouverture sur le monde qui nous entoure. C'est pourquoi, le Brabant wallon soutiendra cette année encore le développement et le déploiement d'une offre culturelle locale de

qualité, accessible au plus grand nombre tout en veillant à ce que ces budgets soient majoritairement consacrés aux artistes et opérateurs culturels.

En 2024, ce sont à nouveau des budgets importants qui seront consacrés au secteur culturel, que ce soit par l'attribution de crédits spécifiques à des partenaires culturels du territoire (56.100 euros pour les Baladins du Miroir, 31.500 euros en faveur de la Fondation Folon, 64.800 euros pour la Maison du Conte, ...) ou par l'octroi d'aides pour des événements et actions culturelles plus ciblées (le WaHFF (25.000 euros), projet Street Art à Ottignies-Louvain-la-Neuve (25.000 euros), ...).

Les théâtres et centres culturels ne sont bien sûr pas oubliés (Le Vilar (29.700 euros), le Théâtre de La Valette (26.100 euros), le SPOTT (35.000 euros, auxquels s'ajoutent exceptionnellement un crédit supplémentaire de 25.000 euros pour l'organisation de leur triennale, ...) Le contrat de gestion du CCBW est également renouvelé (311.000 euros).

L'opération « Place aux artistes », pour laquelle un crédit de 350.000 euros est inscrit (crédit commun avec l'opération « Place aux Jeunes »), est reconduite cette année encore.

Le Brabant wallon poursuit enfin son intervention dans les dispositifs « Tournées Art et Vie » et « Spectacles à l'école » à hauteur respectivement de 70.000 et 50.000 euros.

Quant au soutien aux auteurs du Brabant wallon, la Province consacre annuellement 25.000 euros à l'acquisition de leurs ouvrages. Par ailleurs, elle participera une nouvelle fois à la Foire du Livre de Bruxelles, au vu du succès rencontré l'an dernier et de la visibilité apportée aux auteurs du territoire. Un budget de 17.000 euros y est consacré.

Parallèlement, le Brabant wallon continue à encourager la pratique de la lecture et de l'écriture, en particulier chez les jeunes. Elle intervient notamment dans les frais de fonctionnement des 13 bibliothèques de son territoire reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles (66.000 euros). Le Brabant wallon soutient également l'ensemble des bibliothèques non reconnues par le décret et leur consacre un crédit de 15.000 euros pour leur permettre d'acquérir également des livres, des jeux et des logiciels de gestion.

De même, le Brabant wallon intervient à hauteur de 15.000 euros dans les frais de fonctionnement de la bibliothèque itinérante « Place aux Livres », gérée par l'asbl Promolecture, qui bénéficie par ailleurs d'une subvention annuelle de 130.000 euros. 40.000 euros sont également inscrits au budget extraordinaire afin de procéder au remplacement du véhicule actuel, vieillissant, par un véhicule utilitaire électrique.

Par ailleurs, le Brabant wallon poursuit son soutien à la Fondation Laure Nobels, qui vise à soutenir la publication et la promotion d'œuvres littéraires écrites par des jeunes auteurs belges (9.000 euros).

Enfin, TV COM, qui couvre 24 des 27 communes du Brabant wallon, propose, en plus des actualités, des contenus culturels, événementiels et économiques de qualité en lien direct avec notre territoire. Le Brabant wallon est depuis toujours un partenaire solide de TV COM et soutient le média de proximité via un contrat de gestion. En 2024, la subvention est portée à 230.000 euros.

Tourisme et folklore

Le Brabant wallon est une terre riche en sites historiques et touristiques, dont quelques fleurons se trouvent dans le giron provincial. Par ailleurs, le tourisme est vecteur de développement économique et culturel de son territoire.

C'est pourquoi la législature qui s'achève a vu l'installation complète et définitive de la Maison du tourisme du Brabant wallon (M.T.B.W.) comme opérateur principal en termes de promotion touristique de notre Province. Le Brabant wallon lui maintiendra son important soutien en mettant à sa disposition des moyens matériels et humains, qui représente une subvention en nature de plus de

700.000 euros. En contrepartie, la Province refacture une partie de cet avantage en nature à concurrence de 100.000 euros.

Parmi les sites touristiques prisés du Brabant wallon, la Province dispose de domaines particulièrement appréciés. Ainsi, le Brabant wallon continue d'investir au Château d'Hélécine, notamment en programmant de nombreuses animations et activités de loisirs tout au long de l'année, pour un budget global de 120.000 euros.

Le Château d'Hélécine abrite également le Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon (MIABW), dont le contrat de gestion est renouvelé (13.500 euros).

Parallèlement, Le Bois des Rêves a inauguré sa nouvelle plaine de jeux en 2023 et accueillera le très attendu « spray park » en 2024. La réflexion concernant l'aménagement de l'ancienne plaine de jeux est en cours et permettra de compléter une offre de loisirs cohérente et complémentaire à destination des familles. Par ailleurs, un programme d'animation varié viendra soutenir cette offre touristique et culturelle tout au long de l'année (45.000 euros).

Une réflexion est également menée concernant les bornes de paiement des parkings ainsi que la pose de barrières. Celles-ci s'inscrivent dans la réflexion plus large entamée en 2022 et qui visait à prendre en compte une juste et équitable maîtrise des coûts compatibles avec une qualité de services et d'accueil propre à un domaine public.

Quant au Musée de l'Eau et de la Fontaine (M.E.F.), qui s'est doté d'une nouvelle salle d'exposition et d'un nouvel espace de stockage, il continuera à accueillir de nombreux visiteurs au Bois des Rêves dont un très important public scolaire (+- 6.000 élèves/an). Un soutien de 30.000 euros reste dès lors maintenu pour leur permettre d'assurer cette mission, sans compter la mise à disposition des locaux et espaces de stockage au Bois des Rêves valorisée à près de 51.000 euros.

Le troisième lieu d'exception que possède la Province est le Dernier Quartier Général de Napoléon, qui poursuit son développement et pérennise le déploiement de son offre à destination des familles et des écoles notamment. Le budget de frais de fonctionnement des bivouacs et de reconstitution a donc été augmenté de 25.000 euros.

Parallèlement au rayonnement de ces trois sites, la Province continue de soutenir d'autres sites et événements touristiques phares du Brabant wallon, parmi lesquels la Fédération culturelle wallonne du Brabant et de Bruxelles (3.000 euros pour l'organisation d'activités dialectales) ou l'ASBL Abbaye de Villers-la-Ville (45.000 euros). Un crédit plus global de 25.000 euros est également prévu pour les événements et activités à caractère folklorique, touristique et historique.

Enfin, dans une dynamique transversale et supracommunale, le Brabant wallon veillera à l'opérationnalisation de l'étude Slow tourisme présentée aux 27 communes du Brabant wallon en 2023. En effet, il s'agira d'œuvrer, avec elles et les autres partenaires touristiques, à la création de trois boucles touristiques cyclables, tel que suggéré dans les fiches-actions de l'étude slow-tourisme.

Sport

Après avoir privilégié l'an dernier les investissements écoresponsables destinés à réduire l'empreinte énergétique des bâtiments, tout type d'investissements sur les infrastructures sportives communales sera à nouveau soutenu cette année, avec un crédit augmenté à 500.000 euros.

De même, les investissements destinés à permettre à nos clubs d'acquérir du matériel de coordination et de sécurité seront soutenus à hauteur de 30.000 euros.

En effet, il n'est plus à démontrer que le sport contribue à réduire sensiblement les problèmes de santé et améliore la qualité de vie de ses pratiquants. Il n'est donc pas vain d'inciter nos concitoyens à pratiquer un sport dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, si certains pratiquent un ou plusieurs sports en amateurs, d'autres le(s) pratiquent de manière plus intensive, voire même de manière professionnelle.

C'est pourquoi la Province entend continuer également de soutenir l'organisation d'événements sportifs et les élites sportives, en y consacrant un budget de 130.000 euros.

De même, cette année encore, l'organisation du tournoi Challenger ATP 125 BW Open sera soutenue par la majorité MR-PS à hauteur de 25.000 euros. En effet, excepté l'European Open qui se tient chaque année à Anvers, il n'existe pas d'autre compétition internationale de tennis de ce niveau en Belgique. Le BW Open constitue donc une belle vitrine internationale.

Enfin, le sport n'est pas réservé aux seules personnes valides. Le Brabant wallon soutient dès lors largement les initiatives privées ou publiques destinées à permettre aux personnes porteuses de handicap de faire du sport ou d'emprunter du matériel par le biais de la ligue handisport.

Cultes et laïcité

Depuis la loi du 21 juin 2002 relative au Conseil central des Communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et aux établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues, la Province est tenue d'assurer le financement des établissements de morale laïque.

Cette intervention au budget 2024 représente 648.550 euros.

Parallèlement, la Province est tenue d'intervenir dans le financement du déficit de 4 mosquées et 9 lieux de culte orthodoxes. Ce montant fluctue dès lors en fonction des budgets rentrés par ces lieux de culte.

Centre de prêt

Soucieuse de toujours rester aux côtés de ses communes et associations dans le cadre de leurs événements sportifs, culturels, locaux, etc., la Province met à leur disposition du matériel par le biais de son Centre de prêt.

Cette année, 60.000 euros seront investis pour remplacer les bâches usées, réparer le matériel détérioré ainsi que les planchers des chapiteaux et des podiums sur remorque.

En effet, le matériel mis à disposition est parfois mis à mal par ses utilisations fréquentes et nécessite donc d'être restauré ou remplacé pour continuer à pouvoir offrir un service de qualité.

78. Résolution relative aux rapports d'évaluation 2022 des contrats de gestion conclus entre la Province du Brabant wallon et les associations subventionnées

(Contrat de gestion – Evaluation)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-9, L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 16 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que la motivation formelle de chaque rapport d'évaluation est reprise individuellement dans les propositions de résolution ci-annexées ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article unique – Le Conseil provincial approuve les rapports d'évaluation 2022 repris dans le tableau récapitulatif tels qu'annexés.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2023

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Annexe n°1 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Bénéficiaire	Contrat de gestion	Mention proposée	Réf.	Annexe n°
A.S.B.L. UCLouvain-Open Hub	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	50420	2
A.S.B.L. Contrat de rivière Senne	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	41828	3
A.S.B.L. Contrat de rivières Dyle-Gette	Contrat de gestion 2022-2024	Favorable	41825	4
Musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon (Mia BW)	Contrat de gestion 2022-2024	Favorable	50126	5
S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	50330	6
A.S.B.L. Groupe politique MR	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	42083	7
A.S.B.L. Groupe politique ECOLO	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	42073	8
A.S.B.L. Groupe politique PS	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	42084	9
A.S.B.L. Groupe politique CDH	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	42082	10
A.S.B.L. Groupe politique DÉFi	Contrat de gestion 2019-2022	Favorable	42072	11
Association des Provinces wallonnes	Contrat de gestion 2021-2023	Favorable	42075	12
A.S.B.L. TV Com	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	42080	13
A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	50370	14
A.S.B.L. Improvisation.be	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	50101	15
A.S.B.L. Maison du Conte et de la Littérature (MCL)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	42087	16
A.S.B.L. Maison Ephémère	Contrat de gestion 2021-2023	Favorable	42198	17
A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine (MEF)	Contrat de gestion 2022-2024	Favorable	42093	18
A.S.B.L. Cinéwa	Contrat de gestion 2022-2024	Favorable	50174	19
A.S.B.L. Centre culturel de Jodoigne	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	50162	20
A.S.B.L. Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Contrat de gestion 2019-2024	Favorable	50159	21

A.S.B.L. Centre culturel du Brabant wallon (CCBW)	Contrat de gestion 2022-2026	Favorable	50154	22
Fondation Folon FUP	Contrat de gestion 2021-2023	Favorable	42090	23
A.S.B.L. PromoLecture	Contrat de gestion 2021-2023	Favorable	50171	24
A.S.B.L. La Chaloupe	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	50116	25
A.S.B.L. Atelier Théâtre Jean Vilar (ATJV)	Contrat de gestion 2014-2016 mais prolongé jusqu'en 2022	Favorable	42102	26
A.S.B.L. Les Baladins du Miroir	Contrat de gestion 2021-2023	Favorable	50142	27
Fondation d'utilité publique Chapelle Musicale Reine Elisabeth (Chapelle MRE)	Contrat de gestion 2021-2023	Favorable	50169	28
A.S.B.L. Espace culturel Ferme du Biéreau (FDB)	Contrat de gestion 2021-2023	Favorable	42088	29
A.S.B.L. Brabant wallon Agro-Qualité (BWAQ)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	41606	30
A.S.B.L. CAP INNOVE (Centre d'Accompagnement de Projets Innovants)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	41665	31
A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	41672	32
A.S.B.L. UCM Bw (Union des Classes Moyennes du Brabant wallon)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	41669	33
A.S.B.L. Engine - Innovation Methods Provider (anciennement A.S.B.L. Creative Wallonia Engine)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	41667	34
A.S.B.L. Créa-Job	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	41670	35
A.S.B.L. Mind & Market	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	41627	36
S.A. Ecole de Maîtrise Automobile (EMA)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	50155	37
A.S.B.L. Pro Vélo	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	40704	38
A.S.B.L. Alliance Centre BW	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	41668	39
A.S.B.L. Chambre de commerce et d'industrie du Brabant wallon (C.C.I.B.W.)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	41840	40
A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'innovation Louvain (CEILv)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	41661	41
S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	41595	42
A.S.B.L. Fondation pour la jeune entreprise (FJE)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	41673	43
A.S.B.L. Centre Indépendant de Promotion Fourragère (C.I.P.F.)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	41664	44
A.S.B.L. Mobilité en Brabant wallon (pour le projet « Cap BW »)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	41416	45
A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	50248	46
S.C.R.L. Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	50269	47
Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	50297	48
A.S.B.L. Fonds Social des agents de la Province du Brabant wallon	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	50265	49
A.S.B.L. Solidarité Groupement Social Féminin Libéral (pour la Maison maternelle Paul Henricot)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	50318	50
A.S.B.L. Maison maternelle du Brabant wallon (à Ottignies-Louvain-la-Neuve)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	50312	51
CPAS de Chaumont-Gistoux (dans le cadre du service « Sour'Dimension »)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	50260	52
A.S.B.L. l'Université des Aînés (UDA)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	50319	53

A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon (MIRE)	Contrat de gestion 2020-2022	Défavorable	50320	54
A.S.B.L. Agence immobilière sociale du Brabant wallon (AIS)	Contrat de gestion 2021-2023	Favorable	50311	55
A.S.B.L. Fédération des Maisons de la Laïcité (FML)	Contrat de gestion 2020-2022	Favorable	41937	56

Annexe n°2 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Université catholique de Louvain – Open Hub

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-15 ;

Vu la loi du 12 août 1911 modifiée par la loi du 28 mai 1970, octroyant à l'UCLouvain (Université catholique de Louvain) le statut de personne morale de droit privé poursuivant un but d'utilité publique et jouissant de la personnalité civile ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 2.1 « *Accompagner les jeunes et les adultes face aux enjeux du digital et l'évolution de la société dans un contexte international* », 2.3. « *Répondre aux besoins d'éducation et de formation du territoire, tout au long de la vie* », 2.12 « *Prévenir les discriminations et soutenir les publics fragilisés* » et 8.3. « *Assurer une gestion dynamique et inclusive des talents provinciaux* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 9 avril 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'UCLouvain - Open Hub ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'UCLouvain – Open Hub ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 8 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier doit être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 6 octobre 2023 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'UCLouvain – Open Hub a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'UCLouvain – Open Hub, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'UCLouvain – Open Hub.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif du développement du service Fab Lab Mobile ;
- Rapport qualitatif des différentes interventions du Fab Lab Mobile dans les écoles et événements ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation ;
- Rapport qualitatif de la démarche de développement durable ;
- Rapport qualitatif, le cas échéant, de la participation aux activités du Cube.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques quantitatives du nombre d'écoles, de classes, d'élèves, de professeurs sensibilisés et/ou formés via les animations Fab Lab Mobile ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale ;
- Nombre de ressources humaines dédiées aux projets.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Rapport qualitatif du développement du service Fab Lab mobile

Depuis septembre 2020, le Tech Truck opère dans la Province du Brabant Wallon avec pour objectif de sensibiliser les élèves aux FabLabs, d'introduire les bases de la programmation, et de rendre accessibles des technologies souvent perçues comme inaccessibles. À travers une approche "apprendre en faisant", l'équipe du Tech Truck permet aux élèves de s'immerger dans le monde de la fabrication numérique.

1.2. Rapport qualitatif des différentes interventions du Fab Lab Mobile dans les écoles et événements

Les ateliers débutent par une présentation du TechTruck et des FabLabs, suivie d'une démonstration des principales machines disponibles dans les FabLabs, telles que l'imprimante 3D, la fraiseuse numérique et la découpe laser. Ensuite, les ateliers se poursuivent en classe, où l'équipe propose deux sessions aux élèves de 5^e et 6^e primaires. La durée des ateliers varie entre 2 et 2h30.

- Lors de l'atelier robotique, les élèves apprennent à programmer des robots à l'aide du logiciel Mblock.
- Pendant l'atelier Lasercut, les élèves créent des dessins vectoriels sur Inkscape et gravent leurs réalisations à l'aide d'une découpeuse laser. Cette approche permet aux élèves de se familiariser avec les outils de fabrication numérique.

L'équipe du TechTruck peut également participer à des événements spéciaux, adaptant ses ateliers au public cible (Semaine du Numérique, Semaine Tiens Bon, etc.).

1.3. Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation

Les thèmes abordés en relation avec la digitalisation et la technologie numérique incluent :

- Sensibilisation à la logique algorithmique de la programmation.
- Compréhension des concepts électro-mécaniques : capteurs, actionneurs, contrôleurs, et leur lien avec la programmation : entrées, sorties et manipulation des données.
- Création de dessins vectoriels et leur conversion en langage machine.

1.4. Rapport qualitatif de la démarche de développement durable

Lors de la présentation des FabLabs, l'équipe du Tech Truck explique aux élèves les principes de production relocalisée et adaptée, rendus possibles grâce à la flexibilité des machines numériques, ainsi que leur application pour la réparation et la personnalisation. Cette approche encourage une démarche durable de la fabrication.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Données chiffrées

1) Via les animations fablab mobiles, environ 60 classes sont visitées par an c'est-à-dire que 1.200 élèves bénéficient des 2 ateliers TechTruck chaque année.
76 classes ont été visitées en 2022 pour un total de 1.488 élèves (cfr tableau récapitulatif) ;

2) Le logo de la Province du Brabant wallon figure sur tous les documents de présentation des ateliers transmis aux écoles ainsi que dans le TechTruck laissant une belle visibilité provinciale ;

3) Le nombre de ressources humaines dédiées aux projets se compte comme suit :
- 1 mi-temps dédié ;
- 3 étudiants récurrents pour les missions ;
- Backups internes

2.2. Tableau récapitulatif 2022

De janvier à juillet :

Nom de l'école	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'ateliers		Remarque
			Laser	Robot	
Ecole Saint Michel Nivelles	6	120	6	6	
Ecole Saint Jean-Baptiste Uppaye	2	40	2	2	
Ecole Béguinage Nivelles	6	120	6	6	
Ecole Grez Doiceau Saint Joseph	2	40	2		
Bon Départ Nil Saint Vincent	2	40	2	2	
Ecole Communale de Marbais	2	40	2	2	
Ecole des sacrés coeurs les clos Waterloo	3	60	3	3	
Ecole Vie Bierges	2	40	2	2	
Vallée Bailly Braine-l'Alleud	4	80	4	4	

Thorembais-les-beguines	2	40	2	2	
Athénée de Rixensart	3	60	3	3	
Houtain-le-Val	2	40	2	2	
Ecole Saint-Rémy de Braine le Chateau	1	17	1		
Semaine du Numérique	6	88	3	3	
TOTAUX	= 43	= 825	= 40	= 37	

De septembre à décembre :

Nom de l'école	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'ateliers		Remarque
			Laser	Robot	
Ecole fondamentale autonome Tubize- Renard	2	44	2	2	
Ecole Bon départ- Mont-Saint-Guibert	1	20	1	1	
Ecole de la providence Jodoigne	2	41	2	2	
EFACF de Hamme-Mille	2	56	2	2	
Les Genévriers Braine-L'Alleud	1	20	1	1	
Le chemin des enfants Chaumont-Gistoux	2	22	2	2	
Ecole communale d'Orp-Le-Grand	2	40	2	2	
Ecole communale de Marilles	1	20	1	1	
Ecole les Coquerées : Céroux-Mousty	2	40	2	2	
Ecole Sainte Bernadette à Braine-l'Alleud	2	40	2	2	
Ecole Bon départ Nil Saint-Vincent	1	20	1	1	
Ecole les Marronniers Wauthier Braine	2	40	2	2	
Institut Saint Michel Nivelles	3	60	3	3	
Collège Cardinal Mercier Braine-L'Alleud	8	160	8	8	
Ecole Notre Dame La Hulpe	2	40	2	2	
TOTAUX	= 33	= 663	= 33	= 33	

Liquidation des subventions

60% de la subvention, soit 32.400 €, a été liquidé le 26 janvier 2023.

40% (solde) de la subvention, soit 21.600 €, sont en attente des pièces justificatives (31 octobre 2023).

Rapport coût du service/qualité

En 2021, les ateliers auront été présentés à plus de 1.200 élèves dans 31 écoles de la Province.

En 2022, 76 classes ont été visitées pour un total de 1.488 élèves, ce qui représente une belle augmentation par rapport à 2021.

La plupart des classes visitées ont opté pour les 2 ateliers proposés (précisément, 73 ateliers laser et 70 ateliers robot).

L'Open Hub a mené à bien son projet de service Fab Lab Mobile en respectant des indicateurs de qualité appréciables.

Depuis septembre 2020, le Tech Truck opère dans la Province du Brabant wallon, sensibilisant les élèves aux FabLabs et à la programmation, tout en démystifiant des technologies souvent perçues comme inaccessibles.

Les différentes interventions du Fab Lab Mobile dans les écoles et événements ont été bien exécutées, avec des ateliers incluant des présentations, des démonstrations, et des sessions pratiques. Les rapports qualitatifs mettent en lumière une approche pédagogique solide, et le service s'adapte également à des événements spéciaux.

Le volet de la digitalisation est abordé, couvrant des concepts tels que la programmation, les capteurs, et la création de dessins vectoriels. De plus, la démarche de développement durable est abordée, mettant en avant des principes de fabrication durable.

Sur le plan quantitatif, les chiffres montrent que plus de 1.488 élèves ont bénéficié des ateliers Tech Truck en 2022, marquant une augmentation notable par rapport à l'année précédente. De plus, la visibilité provinciale est assurée par la présence du logo de la Province du Brabant Wallon sur les documents de présentation.

Dans l'ensemble, le projet de "Open Hub" a atteint de bons résultats, en respectant des indicateurs de qualité satisfaisants.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°3 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment son objectif stratégique n°3 « Assurer un développement cohérent du territoire et coordonné », ses

objectifs opérationnels n°3.2 « *Mutualiser et partager les ressources humaines et financières du Brabant wallon au service des enjeux communaux et supra communaux* » et n°3.8 « *Lutter efficacement contre les inondations* », ainsi que son objectif stratégique n°5 « *Veiller à l'utilisation intelligente et raisonnée des ressources naturelles du territoire* » et son objectif opérationnel n°5.1 « *Soutenir le développement de zones propices à la biodiversité* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 juin 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 19 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 28 septembre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 28 mars 2023 par l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'article 1^{er} du contrat de gestion sont les suivants :

1. Information et sensibilisation de la population sur le thème des cours d'eau (cycle de l'eau, préservation des écosystèmes aquatiques, droits et devoirs des riverains, zones inondables et zones humides, gestion intégrée, ...) ;
2. Établissement et tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau ;

3. Réalisation du programme d'actions dans le cadre du Contrat de rivière Senne ;
4. Coordination du Comité de rivière, organisation des réunions ;
5. Organisation de réunions techniques, de visites guidées, ... ;
6. Réalisation d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
7. Participation à la hiérarchisation des enjeux et des objectifs de gestion pour les secteurs et deuxième et troisième catégorie, en vue de l'établissement du Programme d'action sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (en abrégé « PARIS ») pour le sous-bassin hydrographique de la Senne.

Rapport d'évaluation

Pour l'année 2022, les tâches reprises ci-dessous ont été assurées par l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne.

1. Information et sensibilisation de la population sur le thème des cours d'eau (cycle de l'eau, préservation des écosystèmes aquatiques, droits et devoirs des riverains, zones inondables et zones humides, gestion intégrée, ...) ;

En 2022, le Contrat de rivière a pu sensibiliser 1645 enfants à différentes thématiques liées à l'eau lors de 74 animations (seules quelques animations ont dû être annulées suite à la crise de la COVID-19).

Au travers d'une exposition et d'animations sur les amphibiens, proposée en février 2022 dans plusieurs écoles et deux communes, la Cellule de coordination a permis la préparation de campagnes de sauvetage des amphibiens lors de la migration. Le matériel pédagogique utilisé lors de l'exposition est également proposé en prêt à d'autres associations de sensibilisation.

L'animation « Ici commence la mer » (ICLM), reprenant les éléments de l'ancienne animation « Halte aux OFNI's » a été proposée aux mois de mars, novembre et décembre 2022. Parallèlement, un groupe de travail (GT) animation, réunissant les membres des différents Contrats de rivière a été mis en place afin de coordonner et uniformiser le contenu de l'animation à l'échelle wallonne, en reprenant les objectifs de la SPGE. Le nouveau contenu a pu être proposé lors des animations dès octobre 2022.

Au printemps 2022, des animations sur les habitants de la mare et les petites bêtes des rivières ont été proposées, en extérieur.

Les Journées wallonnes de l'eau (JWE) organisées à Braine-le-Comte, ont permis la sensibilisation des écoles à la campagne ICLM avec un total 924 personnes touchées par les 29 activités de la session 2022 des JWE. Ces journées ont proposé l'observation cours d'eau et des trajectoires et impacts des objets solides dans l'environnement aquatique.

Le travail sur l'organisation des JWE 2023 a par ailleurs déjà débuté en 2022.

La Cellule de coordination du Contrat de rivière organise depuis 2015 des balades au fil de l'eau, dénommées « Balad'eau », qui ont pour but de faire découvrir les richesses en eau d'une Commune du sous bassin Senne (patrimoine en eau) et sensibiliser les citoyens à l'eau. Un recueil de 22 Balad'eau (format papier ou informatique) a été édité. Elles seront bientôt également disponibles en gpx, permettant une utilisation sur GPS. Après la crise de la COVID-19, deux Balad'eau guidées ont également pu à nouveau être organisées en 2022.

La Cellule de coordination organise également depuis quelques années des campagnes de nettoyages de cours d'eau, appelées « Opération Rivière propre » (ORP), avec des citoyens volontaires (entreprises, Maison de jeunes, Comités de quartier, scouts, etc.). Ces campagnes permettent un entretien des cours d'eau mais aussi une sensibilisation des citoyens. En 2022, 8 opérations (ex. sur le

Hain à Braine-l'Alleud) ont été organisées par la Cellule de coordination du Contrat de rivière (organisation, encadrement, fourniture de matériel, organisation de l'évacuation des déchets). Un kit de matériel « Rivière Plus propre » a en outre été mis à disposition par l'A.S.B.L. BeWaPP en 2022, kit qui est utilisé pour ces opérations ORP lorsque le nombre de bénévoles est important.

Au niveau de l'agriculture, les sensibilisations et informations ont ciblés plusieurs thématiques parmi lesquelles l'érosion des berges par le bétail, la bonne utilisation de produits phytopharmaceutiques le long des cours d'eau, ... Ces dernières années, c'est néanmoins principalement sur la problématique des inondations par coulées boueuses que le travail de la Cellule de coordination du Contrat de rivière est axé, notamment via l'installation et le recensement des fascines.

En 2022, diverses actions de sensibilisation se sont déroulées en matière de lutte contre les inondations, parmi lesquelles :

- la 8^{ème} plateforme inondations a eu lieu en 2022, en partenariat avec le SPW, avec une formation à la lecture et à l'interprétation des données disponibles en cas de crues pour les gestionnaires et acteurs locaux ;
- via les éco-cantonniers par l'assistance et le transfert de bonnes pratiques en matière de gestion de cours d'eau ;
- l'information sur la thématique 'inondations' via divers média (Newsletter, Info-Senne, site web et page Facebook), avec la promotion des outils disponibles en matière de lutte contre les inondations dont dernièrement le nouveau site Hydrométrie du SPW ;
- l'action « barrages flottants » et les animations associées, qui permet de sensibiliser la population à l'impact des déchets dans les cours d'eau.

Depuis 2017, le Contrat de rivière participe en outre activement au projet LIFE Belini, qui consiste à lutter contre les inondations par la création de zones d'immersion temporaires (ZIT). Outre les aspects de lutte contre les inondations et biodiversité, une communication est développée autour des ZIT existantes : animation scolaire créée en 2020, maquette réalisée en 2021 et panneaux placés sur les différentes ZIT en 2021. En 2022 c'est plus de 100 personnes qui ont été sensibilisées sur ce projet lors d'une journée portes ouvertes dans le cadre de la campagne « Rivières Fières ».

Enfin, à noter que la communication du Contrat de rivière a été repensée et retravaillée pendant le confinement lié à la crise de la COVID-19 : élaboration d'une nouvelle brochure de présentation du Contrat de rivière en cours, remodelage du site web et création d'une page Facebook et d'une page Instagram. Une Newsletter est envoyée tous les mois et un bulletin de liaison tous les trois mois. De façon générale, le Contrat de rivière Senne fait également la promotion de ses actions par différents médias tels que bulletins, site Internet, journaux, communiqués, conférences de presse, etc.

2. Établissement et tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau :

L'inventaire de terrain a démarré en 2021 pour se clôturer en 2022. Une partie des résultats ont été présentés à la Cellule Hydrologie du Service Cartographie et Hydrographie de la Province du Brabant Wallon en 2022.

En outre, en 2022, un inventaire des plantes invasives a été mené, englobant la berce Caucase, la balsamine de l'Himalaya, la myriophylle, l'élodée, la jussie à grande fleur, l'hydrocotyle fausse-renoncules, etc. Dans ce cadre, 174 étangs publics et privés ont été inventoriés et 195 zones historiquement très envahies ont été revisitées.

De cet inventaire a découlé l'établissement d'une cartographie détaillée de l'envahissement par la balsamine de l'Himalaya sur 5 cours d'eau (dont le Hain, la Cala et la Lasne).

Un inventaire des fascines (paille, fagots de rameaux) a également été réalisé à l'automne.

Cette année, en collaboration avec les projets LIFE Belini et RIPARIAS, le CRSenne a expérimenté pour la première fois l'organisation d'un Bioblitz. Il s'agit d'un inventaire de la biodiversité mené sur

une période relativement courte et dans une zone géographique délimitée. Cette année, cette action s'est déroulée au niveau du canal de Charleroi-Bruxelles.

3. Réalisation du programme d'actions dans le cadre du Contrat de rivière Senne :

Le nouveau programme d'action 2020-2022 compte 499 actions réparties dans 38 thématiques.

Un total de 18 actions supplémentaires a été ajouté aux actions de bases en 2020, 11 en 2021, et 5 en 2022, pour un total de 533 actions.

301 actions étaient réalisées ou permanentes et 121 étaient en cours de réalisation à la fin 2022, ce qui représente un total de 79 % de l'ensemble des actions.

Le programme d'actions est défini dans le cadre du protocole d'accord prévu aux articles R.52 et R.53 de la partie règlementaire du Code de l'eau. Il ne s'agit donc pas d'actions prévues spécifiquement par le contrat de gestion, celui-ci limitant les obligations du Contrat de rivière à l'organisation du dialogue entre l'ensemble de ses membres en vue d'établir un protocole d'accord et le suivi des actions visées par celui-ci, ainsi que la réalisation et la prise en charge financière de certaines actions visées dans le protocole d'accord, selon le programme établi par le contrat de rivière.

4. Coordination du Comité de rivière, organisation des réunions :

La Cellule de coordination a organisé :

- 2 assemblées générales du comité de rivière ;
- 2 séances de Conseil d'administration.

En outre, en 2022, le Contrat de rivière Senne a été à l'initiative de 99 réunions de concertation avec les différents partenaires.

5. Organisation de réunions techniques, de visites guidées, ... :

Des groupes de travail sont organisés autour de thématiques vouées à évoluer.

En 2021 et 2022 deux groupes de travail spécifiques étaient à prévoir, sur les thématiques de l'érosion des berges par le bétail et sur le rejet des eaux usées. La situation sanitaire n'ayant pas permis de les organiser de manière optimale, ils ont été reportés pour 2023.

Le groupe de travail « sensibilisation » a tenu quant à lui régulièrement ses réunions, dans le cadre de l'organisation des Journées de l'eau 2023.

A noter que des visites guidées ont également été organisées dans le cadre de diverses actions de sensibilisation et de communication, telles que :

- Dans le cadre des Journées wallonnes de l'Eau, des visites guidées patrimoniale et/ou naturaliste, découvertes de réserves naturelles, visites de mares / d'étangs / de ZIT ;
- Dans le cadre d'une sensibilisation sur les fascines de pailles, des visites de terrain avec les agriculteurs et la commune (à Rebecq).

6. Réalisation d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

Depuis 2021, une coordinatrice wallonne est en place au sein de la Cellule de coordination du Contrat de rivière pour le projet LIFE RIPARIAS concernant la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes. Ce projet a démarré par un inventaire précis des différences Espèces Exotiques Envahissantes sur les bassins de la Senne, de la Dyle et de la Marcq.

La Cellule de coordination a poursuivi la gestion de deux plantes invasives principalement, en collaboration avec ses partenaires :

- La balsamine de l'Himalaya, pour laquelle environ 25% du sous-bassin de la Senne est gérée : pour le Brabant wallon, les territoires concernés sont ceux de Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Braine-le-Comte, Ittre, Nivelles, Tubize et Waterloo ;
- La berce du Caucase, pour laquelle 130 plants avaient été retirés en 2021 (commune du Brabant wallon concernées : Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Braine-le-Comte, Ittre, Rebecq et Tubize) : des revisites ont été effectuées en 2022 et une nouvelle station de 20 pieds a été découverte et gérée à Braine-l'Alleud.

Depuis 2018, un projet pilote, toujours en cours, vise la gestion localisée de la renouée du Japon, sur la Thines à Nivelles, en collaboration avec la Province du Brabant Wallon et la ville de Nivelles.

Enfin, à noter des interventions sur la jussie à grande fleurs, notamment au niveau d'une zone d'immersion temporaire de la commune de Braine-le-Comte. Après une première intervention en 2021, des repousses importantes ont été observées et un chantier de gestion manuel a eu lieu en 2022. Deux réunions ont en outre été organisées afin de déterminer les précautions à prendre pour gérer et éviter de propager la plante.

7. Participation à la hiérarchisation des enjeux et des objectifs de gestion pour les secteurs et deuxième et troisième catégorie, en vue de l'établissement du Programme d'action sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (en abrégé « PARIS ») pour le sous-bassin hydrographique de la Senne.

Pour rappel, en 2020, la cellule de coordination du Contrat de rivière Senne a participé à l'encodage des PARIS (Programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée) en aidant les gestionnaires communaux et provinciaux.

Durant l'été 2020, les Contrats rivières ont été invités par la Région wallonne, à formuler leurs suggestions en lien avec la biodiversité concernant l'encodage réalisé par les gestionnaires de cours d'eau.

En 2021, les Contrats rivières ont été invités par la Région wallonne à mettre régulièrement à jour l'état d'avancement des projets sur l'application PARIS. Les projets validés en 2021 ont été soumis à la consultation du public dans le cadre d'une enquête publique.

Ce point a donc été clôturée pour le Contrat de rivière en 2021 et aucune action n'était prévue en 2022.

Liquidation des subventions

Pour l'année 2022, une subvention d'un montant total de 76.380,35 euros a été octroyée au Contrat rivière Senne en application du contrat de gestion. Cette subvention a été entièrement justifiée et liquidée.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. occupe 9 employés permanents (8,3 ETP) ainsi que du personnel temporaire dans le cadre de certaines activités. Elle dispose d'un budget annuel de l'ordre de 550.000,00 euros, dont 14 % sont couverts par les subventions provinciales. Les charges de personnel correspondent à 85 % du budget annuel de l'A.S.B.L. Le Contrat de rivière est actif dans 23 communes dont 6 font partie de la Province du Brabant wallon.

Il couvre 130 km des 600 km de cours d'eau de deuxième et troisième catégorie de la Province (22%). Il est actif dans 7 communes du Brabant wallon.

Les objectifs de l'A.S.B.L. rencontrent ceux de la Province du Brabant wallon en matière de gestion des cours d'eau non navigables de deuxième catégorie ainsi qu'en matière de lutte contre les inondations. Le rôle de l'A.S.B.L. comme médiateur et comme promoteur des objectifs poursuivis par la Province est reconnu par l'ensemble des acteurs de l'eau. En outre, son rôle de conseil et de vulgarisateur auprès de grand public est également largement reconnu, l'A.S.B.L. intervenant très souvent comme agent de liaison entre les citoyens et la Province. L'A.S.B.L. apporte en outre une aide précieuse aux gestionnaires de cours d'eau via son inventaire des points noirs qui est une source d'information essentielle permettant de compléter la connaissance du terrain du gestionnaire et nécessaire à l'élaboration de son programme d'interventions. L'équipe de coordination de l'A.S.B.L. sont des partenaires sollicités dans le cadre de tous les projets d'envergure initiés par la Province. La Contrat de rivière est le partenaire principal avec lequel la Province du Brabant wallon collabore en vue de l'éradication des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire du Brabant wallon.

Au vu de l'exécution de ses missions, le rapport coût/qualité de la subvention de 76.380,35 euros est jugé très positif.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°4 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2022-2024 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Dyle-Gette

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment son objectif stratégique n°3 « *Assurer un développement cohérent du territoire et coordonné* », ses objectifs opérationnels n°3.2 « *Mutualiser et partager les ressources humaines et financières du Brabant wallon au service des enjeux communaux et supra communaux* » et n°3.8 « *Lutter efficacement contre les inondations* », ainsi que son objectif stratégique n°5 « *Veiller à l'utilisation intelligente et raisonnée des ressources naturelles du territoire* » et son objectif opérationnel n°5.1 « *Soutenir le développement de zones propices à la biodiversité* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 avril 2022 relative au contrat de gestion 2022-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Dyle-Gette ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Contrat de rivière Dyle-Gette ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 19 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 28 septembre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 2 mai 2023 par l'A.S.B.L. Contrat de rivière Dyle-Gette ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Contrat de rivière Dyle-Gette a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2022–2024, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2022-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Dyle-Gette, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2022-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Dyle-Gette

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Indicateurs qualitatifs

1. Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser ;
2. Information et sensibilisation de la population sur le thème des cours d'eau (cycle de l'eau, préservation des écosystèmes aquatiques, droits et devoirs des riverains, zones inondables et zones humides, gestion intégrée...) ;
3. Coordination du Comité de rivière, organisation des réunions... (à destination des membres permanents) ;
4. Organisation de réunions techniques, de visites guidées... (à destination de l'ensemble de ses membres et des citoyens) ;
5. Réalisation d'actions et lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
6. Participation à la hiérarchisation des enjeux et des objectifs de gestion pour les secteurs en deuxième et troisième catégories, en vue de l'établissement du Programme d'action sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (en abrégé « PARIS ») pour le sous-bassin hydrographique Dyle-Gette.

Indicateurs quantitatifs

1. Etablissements et tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau. L'indicateur quantitatif étant le nombre de kilomètres de linéaire parcouru (en Km) ;

2. Réalisation du programme d'actions dans le cadre du Contrat de rivière Dyle-Gette. L'indicateur quantitatif étant le taux de réalisation (en %) calculé comme suit « (nombre d'actions réalisées/nombre d'actions totales) *100 ».

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

a. Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser ;

La cellule de coordination a organisé une séance d'information et d'échanges, en collaboration avec le SPW et le Brabant wallon, consacrée à l'accès aux subsides octroyés aux Communes pour aider à lutter contre les inondations et rendre plus résilients les écosystèmes par une renaturation des cours d'eau.

b. Information et sensibilisation de la population sur le thème des cours d'eau (cycle de l'eau, préservation des écosystèmes aquatiques, droits et devoirs des riverains, zones inondables et zones humides, gestion intégrée...);

La cellule de coordination est régulièrement sollicitée par des demandes d'avis de riverains, principalement pour des cas de pollutions diverses, d'obligations en matière de rejets des eaux usées, de présence de castors, de présence d'espèces exotiques envahissantes, de lutte contre les inondations ou encore de travaux effectués sur les cours d'eau.

Elle répond également aux sollicitations des partenaires membres de l'A.S.B.L. (communes, provinces, régions) pour des matières similaires ainsi que pour la résolution de points noirs et la protection de zones humides.

Le Contrat de rivière a été très actif dans l'accueil de demandes d'étudiants dans divers domaines (recherche d'information) ou dans l'accueil de stagiaires.

Dans le cadre d'un programme d'animation extrascolaires « Ici commence la mer » à l'échelle du Brabant wallon, le Contrat de rivière a réalisé 16 animations, dispensées pour un total de 285 élèves de 12 écoles inscrites et projeté des films répertoriés par lui dans divers centres culturels et maisons de jeunes.

Une collaboration est également née entre le Contrat de rivière et l'association Jeunes et Nature dans le cadre de prestations d'animations dans les thématiques du cours d'eau et de la mare, avec 10 journées d'animations pour 5 établissements scolaires en 2022.

De nombreuses actions ont aussi été organisées pour favoriser la protection des zones humides et des étangs au travers d'un service d'aide-conseil aux propriétaires privés.

Le Contrat de rivière assure une communication ciblée vers le Brabant wallon notamment sur l'inventaire des zones sensibles et à haute valeur écologique le long des cours d'eau pour adapter les entretiens et travaux aux cours d'eau et abords dans ces zones.

Le Contrat de rivière a organisé, en mars 2022, en collaboration avec les communes de Court-Saint-Etienne, Ottignies-Louvain-la Neuve et Wavre la descente de la Dyle en kayak. Cette activité a lieu tous les deux ans.

Le Contrat de rivière favorise le développement d'opération « rivières propres » à l'échelle local. Un grand nombre de chantiers de nettoyage des cours d'eau ont été organisés par la prestation de bénévoles ou hors bénévolat de l'A.S.B.L. Aer Aqua Terra.

En 2017, une procédure coordonnée a été développée au travers d'un « vademecum » pour lutter contre les infractions environnementales le long des cours d'eau. Dans cette optique, le Contact de rivière a organisé en 2022 des réunions et visio-conférences ainsi qu'une opération de contrôle.

En partenariat avec le secteur de l'aide-conseil aux agriculteurs, Natagriwal, le Contrat de rivière a participé à plusieurs projets de plantations d'arbres et arbustes en bordure de cours d'eau.

En partenariat avec le secteur du développement rural, la Cellule de coordination du Contrat de rivière a participé à des ateliers de « speed coaching » avec la Fondation Rurale de Wallonie.

Le Contrat de rivière a participé en collaboration avec la Maison wallonne de la Pêche à un projet de développement d'espaces de frai sur divers cours d'eau via l'installation de paniers végétalisés dans diverses traversées d'agglomération. Un subside de 8.500 € a été octroyé par la Wallonie à la Fédération halieutique ainsi que des financements complémentaires par les communes. Les dossiers ainsi que les demandes d'autorisations ont été réalisés par le Contrat de rivières. Ces projets ont été finalisés en 2022 (6 sur des cours d'eau régionaux et 1 sur un cours d'eau provincial).

En matière de lutte contre les pollutions accidentelles des cours d'eau, après avoir formé les agents de terrains concernés par la problématique, le Contrat de rivière a développé une application « Drive Pilote » afin d'encoder les actions et un suivi a été assuré auprès des communes.

Le Contrat de rivière s'est aussi investi dans une aide à l'A.S.B.L. Dung Dung (économie circulaire) pour la mise au point d'un boudin absorbant à base de cheveux recyclés. En 2022, des tests ont été effectués en situation réelle sur les cours d'eau.

c. Coordination du Comité de rivière, organisation des réunions... (à destination des membres permanents) ;

La cellule de coordination :

- a organisé 2 assemblées générales du comité de rivière ;
- a organisé 3 séances de Conseils d'administration ;
- a participé au groupe de travail « Inventaire des Contrats de Rivière de Wallonie » afin de mieux uniformiser et harmoniser les inventaires des atteintes aux cours d'eau menés par l'ensemble des contrats de rivière en Wallonie ;
- a suivi des formations et recyclages du personnel sur des thématiques tel que le télétravail, les actualités juridiques et politiques.

d. Organisation de réunions techniques, de visites guidées... (à destination de l'ensemble de ses membres et des citoyens) ;

Le Contrat de rivière a organisé, en septembre 2022, une visite guidée de Leuven « la Dyle dans la ville / la ville dans la Dyle – le cours d'eau au service de nos tissus urbains » en collaboration avec la Maison de l'Urbanisme et le Centre Culturel du Brabant wallon.

Il a assuré une balade guidée autour des espèces aquatiques exotiques envahissantes dans le domaine du jardin des plantes dans le cadre du Bioblitz de Meise.

Par manque de temps, il n'y a pas eu de balade guidée organisée sur le territoire Dyle-Gette en 2022.

Cependant, la cellule de coordination est intervenue dans diverses manifestations ou exposés et « team building », notamment organisée par l'UCL, l'UVCW, Aer Aqua Terra (au Parlement wallon),

CRW, SPGE, ainsi que dans des conférences relatives aux inondations en Brabant wallon, à la délinquance environnementale ou à la gestion des eaux usées et des déchets diffus dans les cours d'eau.

e. Réalisation d'actions et lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;

Le projet Life Riparias traitant les espèces exotiques envahissantes, dont le Contrat de rivière est partie prenante, a débuté début 2021. Au 1^{er} semestre 2022, ce sont surtout des actions de coordination et de formation qui ont été exécutées ; le repérage ; l'inventaire et la surveillance de terrain ont démarré au 2^{ème} semestre.

Le Contrat de rivière a aussi poursuivi l'inventaire des populations d'écrevisses exotiques dans le bassin de la Dyle (placement de nasses) dans le cadre du même projet Life Riparias (captures d'individus et pose de nasses).

Le Contrat de rivière a par ailleurs géré les plantes invasives suivantes sur de nombreux cours d'eau du sous-bassin via l'engagement de 4 ouvriers de la nature temps-plein entre début juin et mi-septembre :

- La balsamine de l'Himalaya :

Des actions de gestions ont été poursuivies via 214 jours de travail pour les 4 ouvriers (18 cours d'eau totalisant 67,5 km pour 14 communes), l'organisation de 26 chantiers participatifs avec les partenaires locaux via 25 jours de travail (9 cours d'eau, 7 communes, 13 partenaires, 117 collaborateurs). L'inventaire est régulièrement mis à jour au gré des actions de lutte et de l'évolution des populations.

- La berce du Caucase :

L'inventaire a été mis à jour par une revisite de l'ensemble des 213 sites connus de berces du Caucase. En 2022, au moins 21 jours ont été consacrés en tout ou en partie aux suivis et gestions de cette plante.

- L'hydrocotyle fausse-renoncule :

La vigilance a été poursuivie vis-à-vis du risque de redéploiement de la plante dans la vallée de la Marbaise à Pécrot (Grez-Doiceau).

Le partenariat avec la Province du Brabant wallon dans le cadre d'un chantier de gestion sur l'Argentine à La Hulpe, entamé en 2018, a été poursuivi en 2022. (Pour info : Le projet Riparias a permis en 2023 de finaliser cette gestion par le nettoyage des étangs situé en amont sur la commune de Waterloo.)

Un étang privé situé à Plancenoit (Lasne) est traité et surveillé par le Contrat de rivière depuis 2021.

f. Participation à la hiérarchisation des enjeux et des objectifs de gestion pour les secteurs en deuxième et troisième catégories, en vue de l'établissement du Programme d'action sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (en abrégé « PARIS ») pour le sous-bassin hydrographique Dyle-Gette.

Cette action a été finalisée fin juin 2020 par l'encodage par l'ensemble des gestionnaires de cours d'eau du programme d'action.

2. Indicateurs quantitatifs

a. Etablissements et tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau. L'indicateur quantitatif étant le nombre de kilomètres de linéaire parcouru (en Km) ;

27 journées d'inventaire ont été effectuées ; 66 cours d'eau ont été entièrement parcourus (245 km) sur 7 communes.

*b. Réalisation du programme d'actions dans le cadre du Contrat de rivière Dyle-Gette. L'indicateur quantitatif étant le taux de réalisation (en %) calculé comme suit « (nombre d'actions réalisées/nombre d'actions totales) *100 ».*

Au programme d'actions 2020-2022, 976 actions étaient prévues pour l'année 2022 et 43 supplémentaires ont été inscrites en cours d'année.

1.019 ont donc effectivement fait l'objet d'un suivi, dont 396 actions ont été réalisées, 332 sont en cours de réalisation, 158 sont reportées, 110 n'ont pas fait l'objet d'un retour du partenaire et 23 sont annulées.

Le taux de réalisation et en cours de réalisation est de 71%.

Liquidation des subventions

Pour l'année 2022, une subvention d'un montant total de 186.611,48 euros a été octroyée au Contrat de rivière Dyle-Gette en application du contrat de gestion. Cette subvention a entièrement été justifiée et liquidée.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. occupe 6 employés permanents (4,35 ETP) ainsi que du personnel temporaire dans le cadre de certaines activités. Elle dispose d'un budget annuel de l'ordre de 460.000,00 euros, dont 40% sont couverts par les subventions provinciales. Les charges de personnel correspondent à 69% du budget annuel de l'A.S.B.L.

Le Contrat de rivière est actif dans 23 communes dont 21 font partie de la Province du Brabant wallon. Il couvre 470 km des 600 km de cours d'eau de deuxième et troisième catégorie de la Province (78%).

Les objectifs de l'A.S.B.L. rencontrent ceux de la Province du Brabant wallon en matière de gestion des cours d'eau non navigables de deuxième catégorie ainsi qu'en matière de lutte contre les inondations. Le rôle de l'A.S.B.L. comme médiateur et comme promoteur des objectifs poursuivis par la Province est reconnu par l'ensemble des acteurs de l'eau. En outre, son rôle de conseil et de vulgarisateur auprès de grand public est également largement reconnu, l'A.S.B.L. intervenant très souvent comme agent de liaison entre les citoyens et la Province. L'A.S.B.L. apporte en outre une aide précieuse aux gestionnaires de cours d'eau via son inventaire des points noirs qui est une source d'information essentielle permettant de compléter la connaissance du terrain du gestionnaire et nécessaire à l'élaboration de son programme d'interventions. L'équipe de coordination de l'A.S.B.L. sont des partenaires sollicités dans le cadre de tous les projets d'envergure initiés par la Province. Le Contrat de rivière est le partenaire principal avec lequel la Province du Brabant wallon collabore en vue de l'éradication des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire du Brabant wallon.

Au vu de l'exécution de ses missions, le rapport coût/qualité de la subvention de 186.611,48 euros est jugé très positif.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2022-2024, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2022-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Le Musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 « Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2022 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Le Musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon » couvrant les exercices 2022 à 2024 ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 18 octobre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 26 octobre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2024 transmise en date du 31 août 2023 par la Conservatrice de l'A.S.B.L. « Le Musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Le Musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2022-2024, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2022-2024 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Le Musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2022-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Le Musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Promouvoir le tourisme scolaire en développant des activités à destination du public scolaire ;
- Développer des activités à destination des familles (animations, stages, ...) ;
- Informer et associer le Château d'Hélécine à l'élaboration de son programme d'animation afin de permettre une bonne intégration des activités du Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon dans l'agenda des animations du Château d'Hélécine ;
- Présenter la Province du Brabant wallon et le Château d'Hélécine comme partenaire de l'A.S.B.L. Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon dans l'organisation de toutes ses activités ;
- Associer la Province du Brabant wallon et le Château d'Hélécine à l'ensemble des supports de promotion de l'A.S.B.L., de ses activités et de ses animations (en ce compris les supports digitaux) ;
- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateurs quantitatifs

- Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque trimestre, les chiffres de fréquentation de chaque activité.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Le rapport d'activité de l'association ;
- Les comptes et bilans ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Le Musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'A.S.B.L. « Le Musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- *Promouvoir le tourisme scolaire en développant des activités à destination du public scolaire ;*

Le MIABW a démarché les écoles maternelles et primaires d'Hélécine, Jodoigne, Orp-Jauche. L'A.S.B.L. a aussi fait de la publicité via le site enseignement.be et via Facebook.

En 2022, le MIABW a proposé des animations scolaires pour 2386 élèves accompagnés par 162 enseignants.

Le MiaBW propose aux écoles des animations primaires et maternelles adaptées à la demande des enseignants sur une demi-journée, deux-tiers de journée ou à la journée :

Module de base :

- Découverte introductive sur l'évolution humaine sous forme d'histoire contée avec manipulation des cranes.
- Zone Paléoenvironnement : présentation de la faune, flore, environnement. Manipulation de véritables os d'animaux (rennes, hyènes, mammoth, ...)
- Initiation à la chasse avec un propulseur et une sagaie
- Jeux de rôle sur la vie des hommes et des femmes du paléolithique.

En complément au choix des enseignants :

Pour les P4-P6 :

- Le laboratoire : paléo anthropologie : observation et analyses scientifiques (anatomie, détermination d'espèces, ...)
- Simulateur de fouilles : application méthodologique de la fouille (fouille, prélèvement, datation, élaboration des fiches, choix des œuvres à exposer et mise en conservation des œuvres non choisies...)
- Bienvenue dans l'Antiquité : manipulation d'une maquette d'une villa gallo-romaine et création de mosaïque et jeux avec les contenus des vitrines pour un ancrage local

Pour les maternelles jusqu'au P3 :

- Cro magnon artistes : faire de la musique avec les os, peinture sur le visage à l'ocre, travail de l'argile ; création de petite figurine d'animaux de vénus, des médaillons, ...
- Au cœur de la grotte de Folx les caves : utilisation des lampes à graisse avec visite de la grotte et animation musicale ou peinture.
- Présentation du mammoth et des animaux de l'âge de glace via un kamishibai.

- *Développer des activités à destination des familles (animations, stages, ...)*

Animations :

En 2020, lors du covid et des mesures sanitaires, le MIABW a créé des modules à destination des familles et du public individuel uniquement pendant les vacances scolaires.

- Pour max. 25 personnes par module d'une heure et demie, le MIABW propose une formule immersive « Cromignon » dans l'âge de glace avec des manipulations sensorielles..., des ateliers psychomoteurs pour petits (couture, sculpture, ...) et pour finir une photo déguisée. Pour les familles avec enfants de 3 à 6 ans ;
- Tous les après-midis à partir de 6 ans, le MIABW propose une formule préhistorique family dont l'objectif est d'emmener les familles dans une après-midi immersive dans la vie d'une tribu préhistorique (comment manger, s'habiller, chasser...). Cette animation est intergénérationnelle.

En 2022, le MIABW a accueilli 31 sessions pour 91 familles de 5 personnes en moyenne soit 378 personnes.

Evènements :

- Noël au musée en collaboration avec la Donnerie d'Hélécine à destination des familles précarisées - 171 personnes
- Journée portes ouvertes : afterwork, présentation du musée et de ses animations – 125 personnes

Stages :

En 2022, le MIABW propose 4 stages thématiques (2 en juillet et 2 en août) - 66 stagiaires sur l'été. Chaque stage peut accueillir maximum 20 enfants.

- Nature et préhistoire : vie immersive d'une tribu de Cro-Magnon pour les 8-13 ans
- Préhistoire à petits pas : jeux de rôle en tant que chasseur et cueilleur et ensuite agriculteur pour les 5-8 ans
- Mon aventure romaine : immersion dans la vie romaine (nourriture, habillage, armée, art romain, ...) pour les 8-13 ans
- Tour d'Histoire en 5 jours : du big bang à l'époque médiévale par immersion, ateliers et observation de la nature faune et flore pour les 5-8 ans.

Conférences pour tout public :

Le MIABW a accueilli 114 personnes en 2022 sur 4 thématiques :

- Dessine-moi un Cro-Magnon : mille visages pour un seul homme présentée par la conservatrice du musée
- La pierre de Gobertange au Château d'Hélécine par un historien
- Conférence-jeu : La Quête du Grââl par un historien
- L'alimentation : aux origines de l'alimentation par un historien de la gastronomie
- *Informer et associer le Château d'Hélécine à l'élaboration de son programme d'animation afin de permettre une bonne intégration des activités du Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon dans l'agenda des animations du Château d'Hélécine ;*

Le MIABW informe le Château d'Hélécine de sa programmation tout au long de l'année.

En 2022, le MIABW a collaboré avec le Château d'Hélécine à des animations gratuites lors des vacances de Pâques pour 50 personnes.

- *Présenter la Province du Brabant wallon et le Château d'Hélécine comme partenaire de l'A.S.B.L. Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon dans l'organisation de toutes ses activités ;*

L'A.S.B.L. a bien présenté le Brabant wallon lors de ses activités y compris lors des salons. De plus, on peut signaler que le public venu en 2022 provient du Brabant wallon mais aussi des autres provinces surtout du Hainaut et de Namur. Le public fait en moyenne 40 kms afin de participer aux activités du musée et de la visite du domaine.

- *Associer la Province du Brabant wallon et le Château d'Hélécine à l'ensemble des supports de promotion de l'A.S.B.L., de ses activités et de ses animations (en ce compris les supports digitaux) ;*

Le MIABW a bien mis le logo du Brabant wallon et du Château sur tous ses supports de promotion y compris sur son site internet et sur chaque publication faite sur Facebook et Instagram.

- *Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.*

Le MIABW essaye de réduire les déplacements en voiture individuelle vers les grottes de Folx les caves en privilégiant les bus scolaires.

De plus, les éclairages des vitrines ont été remplacés par des LED. On peut signaler que l'A.S.B.L. met en œuvre des petites mesures en bon père de famille comme l'utilisation de la lumière, l'eau, l'impression sur papiers recyclés, les sacs en papiers recyclés pour les achats en boutique...

2. Indicateurs quantitatifs

- *Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque trimestre, les chiffres de fréquentation de chaque activité* : Tous les chiffres de fréquentation ont bien été transmis à l'administration provinciale

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- *Le rapport d'activité de l'association ;*
- *Les comptes et bilans ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements.*

L'administration provinciale a bien reçu le rapport d'activités et les comptes et bilan de l'association.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement et de soutien de 28.500 euros a été octroyée le 22 décembre 2022 selon la répartition suivante :

- 13.500€ à titre d'intervention dans les frais de fonctionnement pour l'année 2022
- 15.000€ à titre d'intervention dans les frais de fonctionnement pour l'année 2020

Le solde de la subvention est en cours de liquidation sur base des justificatifs.

L'A.S.B.L. bénéficie d'un avantage en nature par la mise à disposition de locaux au Château d'Hélécine pour un montant annuel de 40.000€

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Le Musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour but l'organisation et la gestion d'un musée destiné à recevoir les objets découverts lors de l'exploration de sites essentiellement belges renfermant des vestiges des époques humaines antérieures, la promotion de l'intérêt pour l'archéologie et l'Histoire s'y rapportant par des études, des fouilles, des animations et des manifestations culturelles. Elle a aussi pour but de promouvoir, encourager, coordonner des initiatives culturelles dans le cadre du musée et de favoriser les contacts en matière culturelles entre les initiatives privées, les pouvoirs publics et autres organismes.

Le Musée d'interprétation archéologique du Brabant wallon a proposé des animations scolaires pour 2.386 élèves accompagnés par 162 enseignants. Il a aussi organisé des activités à destination du tout public. En effet, le MIABW a accueilli 31 sessions pour 91 familles de 5 personnes en moyenne soit 378 personnes. Sur base de ces chiffres, on estime que le rapport coût/qualité est satisfaisant.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2022-2024, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 10.3 « *contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie touristique de promotion et d'animation cohérente et coordonnée à l'échelle du territoire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu les statuts de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 8 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2023 ;

Considérant l'évaluation du plan stratégique 2020-2022 transmis en date du 17 octobre 2023 par la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Considérant l'absence de transmission de note d'intention 2024 ;

Considérant l'absence de plan stratégique 2023-2025 en raison de la non-reconduction du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches confiées à la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 sont les suivants :

Indicateurs qualitatifs :

- Cohérence de la stratégie touristique nationale et internationale de l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815

Indicateurs quantitatifs :

(Sur base des chiffres fournis par le concessionnaire si nécessaire)

- Nombre de visiteurs ;
- Nombre de visiteurs par catégorie ;
- Nombre d'animations et d'événements organisés sur le site ;
- Nombre et qualité des publications sur les aspects patrimoniaux et/ou touristiques du site (tirage et diffusion) ;
- Statistiques de fréquentation du site web www.waterloo1815.be et des médias sociaux utilisés par l'association ;
- Inventaire des monuments et sites propriétés de l'Intercommunale ou exploités par elle ;
- Montant des investissements réalisés dans les monuments et sites propriétés de l'intercommunale ou exploités par elles ;
- Inventaire chiffré des travaux à réaliser dans les monuments et sites classés propriétés de l'intercommunale ou exploités par elles.

Rapport d'évaluation

Pour effectuer le présent rapport, l'administration s'est basée sur le rapport d'activité 2022 de l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815. Comme pour l'exercice 2021 et les précédents, l'Intercommunale n'a pas transmis de rapport d'exécution du contrat de gestion pour l'année 2022. L'évaluation du plan stratégique 2020-2022, fait office de rapport d'exécution. Aucune note d'intention pour l'année 2024 n'a été transmise. Il est à noter qu'aucun plan stratégique ultérieur n'a été communiqué et qu'il n'existe plus de contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Bataille de Waterloo.

Par ailleurs, en l'absence de chiffres de fréquentation devant être fournis par le concessionnaire, il n'a pas été possible de fournir des informations pour les indicateurs suivants :

- Nombre de visiteurs ;
- Nombre de visiteurs par catégorie ;
- Nombre d'animations et d'événements organisés sur le site ;
- Nombre et qualité des publications sur les aspects patrimoniaux et/ou touristiques du site (tirage et diffusion) ;
- Statistiques de fréquentation du site web www.waterloo1815.be et des médias sociaux utilisés par l'association ;

Par ailleurs, il est à noter que les indicateurs listés sont liés à l'exploitation du site et non à la gestion du patrimoine immobilier. Il est à rappeler que ce n'est pas l'Intercommunale qui gère l'exploitation mais bien KLEBER ROSSILLON.

Il ressort de l'analyse des divers documents transmis par l'Intercommunale que pour :

- Inventaire des monuments et sites propriétés de l'Intercommunale ou exploités par elle ;

L'Intercommunale « Bataille de Waterloo 1815 » assure la gestion quotidienne de ses propriétés, à savoir :

En qualité de propriétaire :

- ✓ La ferme d'Hougoumont et une dizaine d'hectares de terres agricoles ;
- ✓ Le Panorama de la Bataille de Waterloo ;
- ✓ Le Fonds Gustave Maison (bibliothèque napoléonienne) ;
- ✓ Le Fonds Victor Hugo de Jean Lacroix (bibliothèque Victor Hugo)

En qualité de concessionnaire, jusqu'au 31 décembre 2028 :

- ✓ La Butte du Lion

En qualité de concessionnaire d'un droit de superficie concédé par le Commissariat général au Tourisme sur différents sols et biens lui appartenant et ce dans le cadre de la réhabilitation du champ de Bataille de Waterloo :

- ✓ Le Mémorial 1815
- ✓ L'Hôtel du Musée qui regroupe les restaurants Bivouac de l'Empereur et Brasserie Wellington ;
- ✓ Les abords et les parkings nécessaires à l'exploitation des lieux.

- Montant des investissements réalisés dans les monuments et sites propriétés de l'intercommunale ou exploités par elles ;

- Restauration de la Ferme d'Hougoumont : 2.156.499,64 euros HTVA
- Restauration de la toile du Panorama : 229.815 euros HTVA
- Liaison Panorama-Mémorial : 822.865,46 euros HTVA
- Mémorial : 9.514.212 euros HTVA (enveloppe CRAC)
- Mur de la mémoire : 335.832,28 euros (enveloppe CRAC)
- Abords et parkings : 2.801.772 euros HTVA

- Inventaire chiffré 2022 des travaux à réaliser dans les monuments et sites classés propriétés de l'intercommunale ou exploités par elles.

- Panorama :

- Restauration de l'avant-scène (avec escalier donnant accès à la plateforme, aménagement de l'ancienne boutique et accès PMR par l'ancienne entrée) ;
- Coût estimé :

- Restauration de l'avant-scène : 505.904 euros HTVA dont 70.697,04 euros à charge de l'Intercommunale ;

- Hougoumont :

- Installation d'un petit parking ;
- Divers travaux d'aménagement des jardins ;
- Coût estimé :
 - Parking : 50.000 HTVA + 7.500 euros (frais d'architecte) : 100 % à charge de l'Intercommunale ;
 - Aménagement des jardins (dont plantation et protection de châtaigniers financé à 100% par le projet Hougoumont UK et sponsoring britannique ;
 - Amélioration de la scénographie : Intervention éventuelle de l'Intercommunale pour les travaux.

Liquidation des subventions

En ce qui concerne les aides et subventions prévues à l'article 2 du contrat de gestion précité, en 2019, l'intercommunale n'a pas reçu de subvention à titre d'intervention dans les travaux réalisés dans les édifices classés au sens de l'article 215 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, dans les limites du règlement relatif aux taux de subventionnement des travaux aux édifices classés approuvé par le Conseil provincial en sa séance du 9 novembre 1995.

De plus, le renouvellement de la mise à disposition d'un agent provincial au sein de l'intercommunale n'a pas eu lieu et ne se justifie plus dès lors que la gestion et la promotion du site ont été cédés à une concessionnaire.

Enfin, en ce qui concerne la prise en charge de la mission de désignation d'un nouvel exploitant, la Province est intervenue dans les frais de conseils d'un Cabinet juridique à hauteur de 30.737,03 euros pour l'exercice 2019.

Rapport coût du service/qualité

L'intercommunale est très attentive à sa mission telle que définie à l'article 1^{er} du contrat de gestion précité, qu'il s'agisse du respect des engagements pris avec les partenaires du Champ de Bataille, de la collaboration avec la Fédération touristique du Brabant wallon et les acteurs touristiques impliqués dans la promotion du site, de la poursuite de la réfection et mise à niveau des infrastructures et notamment les projets d'adaptation nécessaires pour l'accueil du public PMR.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Action Libérale Brabançonne Wallonne ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 28 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 5 octobre 2023 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que le groupe politique MR a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Pour la dotation par Conseiller provincial :

Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, le groupe politique MR a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel il a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiés, tels que décrit au point précédent du présent rapport, est la suivante :

- Dotation par conseiller provincial : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022 ;
- Dotation annuelle par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022 ;
- Dotation annuelle spécifique par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022.

Liquidation des subventions

Dotation par conseiller provincial

Une subvention de 42.840 euros pour l'année 2022 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022.

Cette subvention a été liquidée le 24 novembre 2022 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation annuelle par groupe politique

Une subvention de 44.620 euros pour l'année 2022 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022.

Cette subvention a été liquidée, sous la forme d'une première tranche de 20.477,44 euros en date du 2 mars 2023 et d'une deuxième tranche de 24.142,56 euros en date du 16 mars 2023, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation annuelle spécifique par groupe politique

Une subvention de 33.750 euros pour l'année 2022 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022.

La totalité de cette subvention a été liquidée, sous la forme d'une avance de 25.512,50 euros en date du 24 novembre 2022 et d'un versement de 8.437,50 euros en date du 16 mars 2023, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique MR a notamment pour objectif d'organiser diverses activités, visant à aider et informer ses élus en Brabant wallon, afin de mettre en œuvre le projet politique commun inscrit dans la Charte du Mouvement Réformateur et de son programme.

Les pièces transmises par ce groupe permettent de conclure à la participation, par les conseillers MR, à de nombreuses activités, notamment des réunions, ... portant sur la question de la crise énergétique qui a succédé à celle, sanitaire, liée à la propagation du virus « Covid-19 ».

Le rapport précise également que, sous l'impulsion du groupe politique, le Brabant wallon a maintenu son soutien financier aux autorités locales de son territoire et a continué à investir dans des projets.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°8 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ÉCOLO

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ÉCOLO ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. ECODOTA – Écolo Fédéral ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 25 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 28 septembre 2023 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que le groupe politique ÉCOLO a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ÉCOLO, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ÉCOLO

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Pour la dotation par Conseiller provincial :

Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, le groupe politique ÉCOLO a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel il a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiés, tels que décrit au point précédent du présent rapport, est la suivante :

- Dotation par conseiller provincial : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022 ;
- Dotation annuelle par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022 ;
- Dotation annuelle spécifique par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022.

Liquidation des subventions

Dotation par conseiller provincial

Une subvention de 22.680 euros pour l'année 2022 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022.

Cette subvention a été liquidée le 24 novembre 2022 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation annuelle par groupe politique

Une subvention de 44.620 euros pour l'année 2022 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022.

Cette subvention a été liquidée le 6 juillet 2023 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation annuelle spécifique par groupe politique

Une subvention de 33.750 euros pour l'année 2022 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022.

La totalité de cette subvention a été liquidée, sous la forme d'une avance de 25.512,50 euros en date du 24 novembre 2022 et d'un versement de 8.437,50 euros en date du 6 juillet 2023, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique ÉCOLO a notamment pour objectif de gérer les moyens financiers du parti ÉCOLO dans le respect des législations en vigueur.

Les pièces transmises par ce groupe permettent de conclure à la participation des conseillers provinciaux du groupe à de nombreuses réunions des instances provinciales (Commissions, Conseil provincial, ...), notamment par le dépôt d'interrogations, de questions d'actualité ou encore d'amendements.

En outre, les membres du groupe ont participé à des formations, organisées soit par le parti soit par un organisme extérieur tel l'Union des Villes et Communes de Wallonie, et ont représenté le Brabant wallon dans le cadre de leurs mandats dérivés.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°9 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Parti Socialiste – Fédération du Brabant wallon ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 28 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 5 octobre 2023 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que le groupe politique PS a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Pour la dotation par Conseiller provincial :

Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, le groupe politique PS a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel il a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiés, tels que décrit au point précédent du présent rapport, est la suivante :

- Dotation par conseiller provincial : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022 ;
- Dotation annuelle par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022 ;
- Dotation annuelle spécifique par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022.

Liquidation des subventions

Dotation par conseiller provincial

Une subvention de 15.120 euros pour l'année 2022 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022.

Cette subvention a été liquidée le 24 novembre 2022 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation annuelle par groupe politique

Une subvention de 44.620 euros pour l'année 2022 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022.

Cette subvention a été liquidée le 6 juillet 2023 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation annuelle spécifique par groupe politique

Une subvention de 33.750 euros pour l'année 2022 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022.

La totalité de cette subvention a été liquidée, sous la forme d'une avance de 25.512,50 euros en date du 24 novembre 2022 et d'un versement de 8.437,50 euros en date du 6 juillet 2023, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique PS a notamment pour objectif d'apporter un soutien technique aux activités du Parti socialiste et de ses conseillers provinciaux en Brabant wallon.

Les pièces transmises par ce groupe permettent de conclure qu'il a bien organisé des activités à destination des conseillers du Parti socialiste, notamment des réunions de travail portant sur le budget provincial pour l'année 2023, sur le plan « *Énergie* » du Brabant wallon ou encore sur la révision du règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°10 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2019-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2019-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Groupe provincial CDH-BW ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 28 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 5 octobre 2023 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que le groupe politique CDH a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2019-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2019-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2019-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Pour la dotation par Conseiller provincial :

Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, le groupe politique CDH a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel il a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiés, tels que décrit au point précédent du présent rapport, est la suivante :

- Dotation par conseiller provincial : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022 ;
- Dotation annuelle par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022 ;
- Dotation annuelle spécifique par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022.

Liquidation des subventions

Dotation par conseiller provincial

Une subvention de 7.560 euros pour l'année 2022 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022.

Cette subvention a été liquidée le 24 novembre 2022 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation annuelle par groupe politique

Une subvention de 44.620 euros pour l'année 2022 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022.

La totalité de cette subvention a été liquidée, sous la forme d'une première tranche de 5.273,77 euros en date du 16 mars 2023 puis d'une seconde tranche de 39.346,23 euros en date du 20 juillet 2023, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation annuelle spécifique par groupe politique

Une subvention de 33.750 euros pour l'année 2022 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022.

La totalité de cette subvention a été liquidée, sous la forme d'une avance de 25.512,50 euros en date du 24 novembre 2022 et d'un versement de 8.437,50 euros en date du 20 juillet 2023, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique CDH-BW a notamment pour objectif le soutien et la promotion des conseillers provinciaux du groupe politique dans l'exercice de leur mandat.

Les pièces transmises par ce groupe permettent de conclure à la participation des conseillers « *Les Engagés* » à de nombreuses activités telles, notamment, les réunions des commissions et du Conseil provincial. Ils se sont aussi exprimés sur beaucoup de sujets, notamment la crise issue du conflit en Ukraine et ses conséquences pour les Brabançons wallons.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Un constat est néanmoins fait dans ce présent rapport sur le changement de nom de ce groupe politique qui, depuis le 12 mars 2022, ne s'appelle plus « CDH » mais « Les Engagé.e.s ». Par conséquent, le contrat de gestion devrait être adapté sur base dudit changement.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°11 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2019-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique DÉFI

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 juin 2020 relative au contrat de gestion 2019-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique DÉFI ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Solidarité DÉFI ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 25 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 28 septembre 2023 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que le groupe politique DÉFI a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2019-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2019-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique DÉFI, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2019-2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique DÉFI

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Pour la dotation par Conseiller provincial :

Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, le groupe politique DÉFI a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel il a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiés, tels que décrit au point précédent du présent rapport, est la suivante :

- Dotation par Conseiller provincial : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022 ;
- Dotation annuelle par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022 ;

- Dotation annuelle spécifique par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 5 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022 ;

Liquidation des subventions

Dotation par conseiller provincial

Une subvention de 5.040 euros pour l'année 2022 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022.

Cette subvention a été liquidée le 24 novembre 2022 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation annuelle par groupe politique

Une subvention de 44.620 euros pour l'année 2022 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022.

Cette subvention a été liquidée le 29 juin 2023 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Dotation annuelle spécifique par groupe politique

Une subvention de 33.750 euros pour l'année 2022 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 10 novembre 2022.

La totalité de cette subvention a été liquidée, sous la forme d'une avance de 25.512,50 euros en date du 24 novembre 2022 et d'un versement de 8.437,50 euros en date du 29 juin 2023, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique DÉFI a notamment pour objectif de recueillir, en dehors de tout esprit de lucre, des fonds destinés à soutenir l'action de ses représentants et de les encadrer sur le plan administratif.

Les pièces transmises par ce groupe politique permettent de conclure à la participation, par les conseillers provinciaux DÉFI, à de nombreuses activités telles des réunions de travail du groupe, ainsi que des réunions des commissions et du Conseil provincial. Ils ont également visité des institutions, notamment les locaux de la Radio-télévision belge de la Communauté française.

Ces pièces mettent également en lumière l'utilisation des nouveaux locaux du groupe politique pour favoriser le travail des conseillers provinciaux.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et associations ;

Vu la décision du Conseil d'administration de l'Association des Provinces wallonnes du 1^{er} juin 2010 validant la nécessité pour les Provinces wallonnes membre de l'A.S.B.L. de conclure un contrat de gestion avec l'Association des Provinces wallonnes ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 novembre 2021 relative au contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 28 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;
Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 5 octobre 2023 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effets de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser ;
- État de la concertation avec les autorités supérieures : État fédéral, Région Wallonne et Communauté française.

2. Indicateurs quantitatifs

- Inventaire des représentations des Provinces assurées par APW dans des réunions auprès des autorités supérieures ;
- Inventaire des réunions des groupes de travail interprovinciaux ;
- Nombre de communes participant à l'opération « *Place aux Enfants* » ;
- Journées/matinées d'études thématiques : jour, thème et nombre de participants ;
- Inventaire des publications de l'Association des Provinces Wallonnes.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Le rapport d'activité de l'association ;
- Les comptes et bilans ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant.

L'association y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Indicateurs qualitatifs

- *Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effets de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser* : dans le cadre de la Confédération européenne des pouvoirs locaux intermédiaires (C.E.P.L.I.), l'association a participé à un sommet portant sur la préparation et la gestion des catastrophes. En outre, l'association occupe un bâtiment conçu afin d'optimiser l'utilisation d'énergies renouvelables et de diminuer son empreinte carbone.
- *État de la concertation avec les autorités supérieures : État fédéral, Région Wallonne et Communauté française* : l'Association des Provinces wallonnes a remis un avis sur de nombreux documents conformément au décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative.

L'association a ainsi pu notamment se positionner sur un avant-projet de décret portant sur le processus de fusion volontaire des Communes, sur un autre relatif au parcours d'éducation culturelle et artistique (P.E.C.A.) ou encore sur une réforme de la comptabilité provinciale.

2. Indicateurs quantitatifs

- *Inventaire des représentations des Provinces assurées par APW dans des réunions auprès des autorités supérieures* : l'Association des Provinces wallonnes déclare avoir représenté les provinces auprès des autorités suivantes :
 - o Chambre de recours régionale ;
 - o Collège de prévention (aide à la jeunesse) ;
 - o Comité C ;
 - o Comité d'orientation « *Circular Wallonia* » ;
 - o Comité d'orientation de la Centrale régionale de Mobilité ;
 - o Comité de suivi FEDER-FSE ;
 - o Commission nationale pour les Droits de l'Enfant ;
 - o Conseil économique et social de Wallonie– Pôle ruralité ;
 - o École d'Administration Publique WB – Collège scientifique ;
 - o Groupement d'Informations Géographiques ;
 - o IMIO – Observateur CA ;
 - o Observatoire des Politiques culturelles ;
 - o Collège wallon de l'alimentation durable ;
 - o Commission Coordination de chantiers – Impétrant ;
 - o Commission de la Protection de la Santé à l'école ;
 - o Commission des marchés publics – Fédéral ;
 - o Commission de conservation des sites Natura 2000 ;
 - o Commission transversale ATL-ONE ;
 - o Conseil régional de la Formation ;

- *Inventaire des réunions des groupes de travail interprovinciaux* : l'Association des Provinces wallonnes déclare avoir organisé les groupes de travail suivants :
 - o CEPLI ;
 - o Communication ;
 - o Culture ;
 - o Égalité des chances ;
 - o Finances et fiscalité ;
 - o Formation ;
 - o Impétrants ;
 - o Ressources humaines ;
 - o SAMI ;
 - o Santé et social ;
 - o Simplification administrative ;

- *Nombre de communes participant à l'opération « Place aux Enfants »* : l'Association des Provinces wallonnes estime que 93 communes ont pu accueillir l'opération « *Place aux Enfants* », mais les chiffres des Provinces de Namur et du Luxembourg n'ont pas encore été communiqués ;

- *Journées/matinées d'études thématiques : jour, thème et nombre de participants* : en 2022, l'Association des Provinces wallonnes signale avoir organisée une matinée consacrée à l'étude de l'incidence de la réforme du financement des zones de secours et une autre sur l'observation de la santé ;

- *Inventaire des publications de l'Association des Provinces Wallonnes* : outre une campagne de communication commune aux cinq provinces, l'Association des Provinces wallonnes nous informe que quatre documents ont été publiés au cours de l'année 2022 :

- Rapport d'activité 2022 ;
- Cinq à la Une – Septembre/Octobre/Novembre 2022 ;
- Cinq à la Une – Avril/Mai/Juin 2022 ;
- Cinq à la Une – Janvier/Février/Mars 2022 ;

Liquidation des subventions

Une subvention de 71.452 euros a été octroyée l'Association des Provinces wallonnes pour l'année 2022 par le Collège provincial en sa séance du 13 octobre 2022.

Les pièces justificatives ont été transmises à l'administration et sont en cours d'analyse.

Rapport coût du service/qualité

L'Association des Provinces wallonnes a pour objectif d'assurer aux Provinces wallonnes tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie.

Les pièces transmises par cette association à l'administration provinciale permettent de conclure qu'elle a remplis ces missions au cours de l'année 2022.

En effet, elle a veillé à représenter les Provinces dans diverses instances et à présenter leurs points de vue dans le cadre de sa fonction consultative. En outre, elle a organisé des matinées d'études thématiques (financement des zones de secours, ...) et a participé à l'organisation de l'opération « *Place aux Enfants* ».

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°13 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. TV Com

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-15 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial ;

Vu le code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 2.2 « Favoriser l'accès à la culture pour tous », 8.4 « Favoriser le développement des citoyens libres, tolérants et responsables » et 9.3 « Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon » ;

Vu la résolution du 19 décembre 2019 portant le contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. TV Com ;

Vu la résolution du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du 16 décembre 2021 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du 22 décembre 2022 approuvant l'avenant n°3 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. TV Com ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 28 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 5 octobre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 20 juin 2023 par l'A.S.B.L. TV Com ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. TV Com a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. TV Com, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. TV Com

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Reconnaissance par le Conseil supérieur de l'Audiovisuel

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'émissions d'informations générales
- Nombre d'émissions et captation valorisant l'identité brabançonne wallonne (culture, tourisme, économie, social, sport et environnement)
- Présence du logo provincial sur le site et sur l'antenne TV Com
- Réalisation d'au minimum 7 capsules par an pour les actions provinciales (ex. : orchidées, BW en fête, etc.)
- Fréquentation du site

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités
- Comptes et bilans
- Copies des émissions disponibles chez TV Com

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, l'A.S.B.L. TV Com a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant.

L'association y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation.

Indicateurs qualitatifs :

- *Reconnaissance par le Conseil supérieur de l'Audiovisuel :*

L'association a été inspectée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel afin d'obtenir sa reconnaissance pour 2022 et est en attente de la décision.

Indicateurs quantitatifs :

- *Nombre d'émissions d'informations générales :*

L'association déclare avoir diffusé 474 émissions d'informations générales en 2022. Elles sont réparties comme suit :

- Diffusion linéaire :
 - Actu BW : 294 éditions ;
 - Gradins : 39 éditions ;
 - Le monde d'après : 25 éditions ;
 - 52^{ème} : 5 éditions ;
 - Colibri : 10 éditions ;
 - TV Com fait son marché : 4 éditions ;
- Diffusion sur Internet :
 - Un œil sur ma région : 13 éditions ;
 - Diverses vidéos d'informations : 58 éditions ;
 - Diverses vidéos d'informations sportives : 26 éditions.

- *Nombre d'émissions et captation valorisant l'identité brabançonne wallonne (culture, tourisme, économie, social, sport et environnement) :*

L'association déclare avoir valorisé l'identité brabançonne wallonne dans 624 émissions en 2022. Elles sont réparties comme suit :

- Diffusion linéaire :
 - Actu BW : 294 éditions ;

- Gradins : 39 éditions ;
- Dbranché : 17 éditions ;
- Pause Culture : 40 éditions ;
- Pause culture LS : 9 éditions ;
- Éduca BW/C'est noté : 12 éditions ;
- Le monde d'après : 25 éditions ;
- JT et captations Musiq3 : 13 éditions ;
- La 52^{ème} : 5 éditions ;
- Colibri : 10 éditions ;
- TV Com fait son marché : 4 éditions ;
- Diffusion sur Internet :
 - Un œil sur ma région : 13 éditions ;
 - Le questionnaire de Proust : 34 éditions ;
 - Diverses vidéos d'informations : 58 éditions ;
 - Diverses vidéos d'animation : 20 éditions ;
 - Diverses vidéos de développement culturel : 5 éditions ;
 - Diverses vidéos d'informations sportives : 26 éditions ;

- *Présence du logo provincial sur le site et sur l'antenne TV Com :*

Le logo provincial est bien affiché sur le site Internet et l'antenne de TV Com.

- *Réalisation d'au minimum 7 capsules par an pour les actions provinciales (ex. : orchidées, BW en fête, etc.) :*

L'association a réalisé six capsules Vidéos pour les Orchidées, ainsi qu'une captation et des interviews lors de l'événement.

- *Fréquentation du site :*

L'association comptabilise un total de 1.107.798 sessions et 1.614.132 pages vues sur son site Internet ainsi que 798.767 utilisateurs.

Liquidation des subventions

Le Collège provincial, en sa séance du 22 septembre 2022, a octroyé une subvention de 207.000 euros à l'A.S.B.L. TV Com à titre d'intervention dans ses frais de fonctionnement. Une avance de 103.500 euros a été liquidée en date du 16 février 2023 conformément à l'arrêté d'octroi.

L'association peut transmettre les pièces justificatives à l'administration provinciale jusqu'au 31 octobre 2023 afin que celle-ci puisse les examiner et procéder à la liquidation cette aide.

Une subvention de 50.000 euros a également été octroyée par le Conseil provincial, en sa séance du 22 décembre 2022, à l'A.S.B.L. TV Com afin de lui permettre d'acquérir du matériel destiné à être mis à disposition de partenaires dans le cadre du projet « *MoJo* ».

L'association peut transmettre les pièces justificatives à l'administration provinciale jusqu'au 31 octobre 2023 afin que celle-ci puisse les examiner et procéder à la liquidation cette aide.

Plan « Colibri »

Un indicateur de tâche portant sur les « *mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser* » a été intégré au contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. T.V. Com.

Si un tel critère n'avait pas été prévu dans le contrat de gestion 2019-2022 de cette association, il convient de signaler que celle-ci a pris diverses mesures afin de réduire ses propres émissions mais également pour renforcer la capacité de notre territoire à s'adapter.

En effet, T.V. Com a produit diverses émissions (Les Colibris, ...) axée sur le développement durable, les initiatives et projets respectueux de l'environnement, ... ou encore sur les producteurs locaux.

Dans son fonctionnement interne, l'association a également veillé à conscientiser ses collaborateurs à la nécessité d'économiser l'énergie, ... tout en rationalisant sa consommation.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. TV Com a notamment pour objectif de produire et réaliser des programmes qui rendent compte de la vie politique, culturelle, économique, sociale et sportive du Brabant wallon.

Les pièces transmises par cette association démontrent qu'elle a rempli cet objectif au cours de l'année 2022. Elle a ainsi pu profiter de l'installation d'un nouveau plateau pour reprendre le cours normal de ses émissions et pour présenter de nouveaux programmes.

Il convient également de signaler que TV Com a fait évoluer ses canaux de diffusion en laissant une plus grande place à Internet (« *Un œil sur ma région* », « *Le questionnaire de Proust* », ...) tout en continuant à présenter un grand nombre de programme en linéaire (« *Actu BW* », ...).

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°14 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 10.3 « *Contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie touristique de promotion et d'animation cohérente et coordonnée à l'échelle du territoire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 mai 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 décembre 2020 relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°2 du contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 8 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2023 ;

Considérant l'absence de note d'intention 2024 en raison de la non-reconduction du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Abbaye de Villers-la-Ville ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches confiées à l'A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville sont les suivants :

- 1. Indicateurs qualitatifs
 - Reconnaissance médiatique de la notoriété du site ;
 - Participation aux opérations de promotion organisées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon ;

- Utilisation des éléments de visibilité provinciale lors de chaque événement qui se tient à l'abbaye ;
 - Programme de manifestations organisées à l'abbaye ;
 - Programme de mise à disposition ;
 - Programme des 2 journées de formation méthodologique à destination des enseignants du secondaire inter-réseau du Brabant wallon.
- 2. Indicateurs quantitatifs
 - Nombre de visiteurs annuels par catégorie ;
 - Nombre d'animations et d'événements organisés sur le site ;
 - Nombre et qualité des publications sur les aspects patrimoniaux et/ou touristiques du site (tirage et diffusion) en fonction des publics cibles ;
 - Nombre de produits touristiques créés seuls et en collaboration avec d'autres sites touristiques (pour les visiteurs individuels et pour les groupes) ;
 - Statistiques de fréquentation du site web Villers.be et des médias sociaux utilisés par l'abbaye.
- 2.bis. Indicateurs quantitatifs pour l'action de relance suite à la crise sanitaire COVID-19 :
 - Nombre d'œuvres exposées ;
 - Nombre de visiteurs sur la période du dernier trimestre 2020 au premier trimestre 2021.

Rapport d'évaluation 2022

Pour effectuer le présent rapport, l'administration s'est basée sur le rapport d'activité 2022 de l'A.S.B.L. Durant l'exercice 2022, l'A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville a bien accompli les tâches de service public mentionnées à l'article 1er du contrat de gestion entre l'A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville et la Province du Brabant wallon.

En effet, il ressort de l'analyse du rapport d'exécution des tâches et des divers documents transmis par l'A.S.B.L. que :

1. Indicateurs qualitatifs

- *Reconnaissance médiatique de la notoriété du site*
 - Professionnalisation de l'accueil
 - Label « Clé verte » : Mise en œuvre de la charte « Responsabilité sociale des entreprises » et suivi de ce label pour le Bistro de l'Abbaye et mise en conformité avec le label « Jardins remarquables »
 - Label « Wallonie Destination qualité » : poursuite
 - Label "Bienvenue vélo" : poursuite
 - Label Access-i : Renouvellement et création d'une page internet spécifique
 - Mobilité douce : Intégration de liens et d'informations sur le site internet
 - Promotion vers les marchés belges et étrangers
 - Utilisation des différents médias et différents supports de communication : Promotion de « l'appli de l'abbaye », la nouvelle plateforme de méditation sur smartphone (en français, néerlandais, anglais et allemand), du nouveau plan-guide des jardins, action Bulle d'air à Pâques (lors du redémarrage de la saison touristique, mise en évidence les petits plus pour la visite de l'Abbaye (programme d'activités visites, ateliers, balades, ...), relance du Sentier méditatif lors de l'exposition de Matthieu Ricard, promotion de l'action Walking meeting pour les entreprises, ...

- Convention avec la RTBF
- Développement de la communication en ligne
 - Site web
 - Chaîne Youtube et Page spéciale « Histoires de moines »
 - Lancement sur TikTok
 - Développement Instagram
 - Développement LinkedIn
 - Développement Facebook
- Actions spécifiques
 - Réalisation de spots vidéo : spots télé, vidéo en 3D, MICE, expo de Bob Verschueren
 - Action cadres-clips avec mise en place de 9 espaces d’affichage
 - Action Nutella
 - Actions toutes-boîtes
- Participation à des foires et salons
 - Aucune
- Partenariat avec les organes de tourisme existants
 - AWAP : Action « Jeudi, j’peux pas j’ai patrimoine »
 - Maison du Tourisme : Membre du Bureau et participations aux différentes réunions thématiques
 - Visit Wallonia : intégration dans le Pass VisitWallonia
 - Attractions et Tourisme
- Participation à des réseaux
 - La Charte européenne des Abbayes et sites cisterciens
 - GAL
 - Handicap International
 - Parcs et Jardins de Wallonie
- Echos reportages tv/radios
 - 14 Communiqués de presse
 - 14 Événements (hors visites guidées, ateliers, stages...)
 - 8 Spots radios partenaires (Vivacité, La Première, Classic 21) 5 jours
 - 556 Passages spots radio partenaires (Vivacité, La Première) Tous réseaux (Floating time)
 - 3 Campagnes Spot TV (La Une, Tipik, La Trois) 7 jours = 2,3 passages/jour Diffusion sur les télé-locales (Tvcom, Télésambre, Canal Zoom/C = 20 passages/heb.
 - 19 Reportages TV régionaux (Tvcom, Télésambre, CanalZoom/C) & Nationaux (Rtbf,VRT)
 - 59 Presse écrite et numérique – régionale
 - 44 Presse écrite et numérique – nationale

- *Participation aux opérations de promotion organisées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon*

La Fédération du Tourisme n’effectue plus d’opération de promotion.

- *Utilisation des éléments de visibilité provinciale lors de chaque événement qui se tient à l’abbaye*

La promotion de la Province du Brabant wallon se retrouve sur tous les supports promotionnels et visuels mais aussi par le biais de matériel comme des banderoles ou une arche (Trail de l’Abbaye) lors d’événements qui ont lieu dans l’enceinte de l’Abbaye.

- *Programme de manifestations organisées à l’Abbaye*

- Événements de l’A.S.B.L. :
 - Exposition de photos Wild
 - Soirées Contes et légendes
 - Soirée de méditation

- Concerts méditatifs
- Concert du groupe Hooverphonic
- L'Abbaye en Scène
- Rétromobile
- Chasse au trésor en nocturne
- Le Cabaret du moine
- Carrément bières
- What the fun
- Les Médiévales
- L'exposition de Bob Verschueren « Fragiles natures »
- Concert d'Antoine Armedan au profit de Viva for life
- Evénements en partenariat :
 - Saint Bernard raconte l'Abbaye
 - Jeudi ? J'peux pas, j'ai patrimoine
 - Journées du Patrimoine
 - Exposition photos « L'univers des cristaux »
 - Le Jardin du Yoga
 - Trail de l'Abbaye
 - A Bois
- Coordination des activités des partenaires :
 - Brocante de Villers-la-Ville
 - Promenade gourmande
 - Soirée de networking au profit de Viva for life
 - Rallye Mamma BW Classics 40
 - Thé Dansant
 - Trail des cisterciens
 - Procession Notre Dame des Affligés
 - Spectacle Roméo et Juliette
 - Carmen
 - Thrones
 - Petit Déjeuner Ecossais
 - 25ème Chapitre solennel des Hostieux Moines
 - Messe de Saint Bernard
 - Nuit des Cœurs
 - Fête de la Saint Hubert
 - VTT La Villersoise
 - Jazz au Vignoble
 - Marche ADEPS du Syndicat d'initiatives
 - Visitors

○ *Programme de mise à disposition*

Aucune demande de la Province n'a été adressée à l'A.S.B.L.

○ *Programme des 2 journées de formation méthodologique à destination des enseignants du secondaire inter-réseau du Brabant wallon*

L'organisation de ces 2 journées de formation n'a pas été demandée par le coordinateur pédagogique de la Province en 2022.

2. Indicateurs quantitatifs

○ *Nombre de visiteurs annuels par catégorie*

- Entrée Gratuites : 8.638
- Individuels payants : 53.225
- Groupes payants : 9.274
- Locations d'espace : 2.117
- Nombre de participants aux manifestations dans et autour du site : 92.003

- *Nombre d'animations et d'événements organisés sur le site*
 - 3 expositions
 - 13 manifestations tout public
 - 13 spectacles
 - 28 concerts
 - 11 événements de partenaires locaux
 - 16 stages d'été
 - 8 conférences
 - 91 visites guidées
 - 32 animations d'anniversaires
- *Nombre et qualité des publications sur les aspects patrimoniaux et/ou touristiques du site (tirage et diffusion) en fonction des publics cibles*

Outre les publications en presse sur les différentes activités, nous notons plusieurs articles de presse de notoriété

- Struinen tussen eeuwenoude ruïne, magazine Femina, janvier
- On a testé pour vous un jeu coopératif à faire en famille, à Genappe et Villers-la-Ville, rtbf.be, 16/02
- Voici les plus belles balades du Brabant wallon, metrotime, 06/05
- Miles / Édifices édifiants, lemoniteurautomobile.be, 06/05
- Le top 5 des activités en plein air pour enfants d'une maman blogueuse Vivawe/Rtbf, 08/05
- Abdij van VLV, Billie magazine, 14/05
- Voyager dans le temps comme un photographe du patrimoine, rtbf.be, 25/05
- Mes activités coup de Cœur, Les ruines majestueuses de l'Abbaye de Villers-la-Vie, lessortiesdunelilloise.fr, 7/06
- Patrimoine immobilier et développement durable, des initiatives pas à pas, La lettre du Patrimoine, 04/06
- Reportage France 3 L'Abbaye de Villers en Belgique, joyau du patrimoine cistercien (2'30), France 3, 22/06 et diffusion sur Youtube
- Abbaye et Mémorial (activité d'août), LLB, 01/08
- Reportage sur la chaine National Geographic à l'abbaye : diffusion le 12/9
- Promenade en Brabant wallon : les ruines à remonter le temps, Max : Sufinfo, 24/09
- Villers : 600 ans, d'histoire monastique, soirMag, juillet ?

Par ailleurs plusieurs supports sont à mettre en exergue, s'adaptant aux différents types de public :

- FamilyPass : 66
- Personnel Pass : 292
- Visite du site « chiens admis », en laisse
- Ardoise tactile
- Audio-guides
- Ligne du temps en acier
- Carnet familial « Moi, Radulphe » : 352
- Plateforme de médiation « L'Appli de l'abbaye »
- Panneaux informatifs présentant les différents jardins + Feuillet de présentation des différents jardins
- Des stations pour méditer avec capsules audio
- Secrets du Jardin des simples : feuillet de description des plantes
- Outils spécifiques pour les sociétés privées et locations de site
- Outils spécifiques pour les écoles : 3170 visites
- Vidéos thématiques pour le Vlog
- Podcasts

- *Nombre de produits touristiques créés seuls et en collaboration avec d'autres sites touristiques (pour les visiteurs individuels et pour les groupes)*
 - Abbaye : 12 nouveaux produits touristiques
 - En partenariat : 3 nouveau produits touristiques
- *Statistiques de fréquentation du site web Villers.be et des médias sociaux utilisés par l'abbaye*

Nombre d'abonnés/followers/visiteurs	
Réseaux	
Tik Tok	948
Twitter	650
Instagram	5 350
Page Facebook Abbaye	38 600
Page Facebook Boutique de l'abbaye	2 300
Page Facebook Bistro de l'abbaye	1 000
Page Facebook Cabaret du moine	420
Site Web	
Site internet villers.be	287 189
Site internet cister.net	17 928

2bis. Indicateurs quantitatifs pour l'action de relance suite à la crise sanitaire Covid-19
Ce point n'est plus d'actualité

Liquidation des subventions

Subventions octroyées en 2022 : 54.000 euros (qui n'ont pas encore été liquidés).

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour objet de promouvoir le site de l'Abbaye de Villers-la-Ville et de planifier le développement de ce site. Elle vise également à participer et organiser des activités, en rapport avec l'animation culturelle, à l'Abbaye.

Durant l'année 2022, a poursuivi son travail de promotion du site de l'Abbaye de Villers-la-Ville, que ce soit au moyen des réseaux sociaux, de publicités visuelles, ... Elle a ainsi accueilli 73.399 visiteurs et 92.003 spectateurs (dans le site). L'Abbaye s'inscrit pleinement dans la stratégie des clusters thématiques développés par la Province, plus précisément les cluster « Patrimoine – transmission » et « douceur de vivre – balades » en participant notamment aux ateliers organisés par la maison du tourisme. Il est à noter que l'A.S.B.L. fait partie des organes de la MTBW.

Elle a également continué à développer ce site en poursuivant la démarche qualité et sa stratégie marketing.

Au vu de ces éléments, le rapport coût/qualité est estimé satisfaisant.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des Sociétés et des Associations ;

Vu le programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 8.4. « Favoriser le développement des citoyens libres, tolérants et responsables » et 8.7 « Favoriser, en tant que pouvoir organisateur, un continuum pédagogique du fondamental au supérieur » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be » couvrant les exercices 2020-2022 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Improvisation.be » ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 18 octobre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 26 octobre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2024 transmise en date du 24 mai 2023 par le Président de l'A.S.B.L. « Improvisation.be » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Improvisation.be » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

Indicateurs qualitatifs :

- L'encadrement des ateliers « d'impro » organisés dans le cadre du parascolaire culturel durant l'année scolaire pour les étudiants de toutes les écoles secondaires du Brabant wallon qui s'inscrivent ;
- L'organisation de la finale entre écoles participantes sur deux jours.

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'écoles secondaires de la Province du Brabant wallon participant aux ateliers et leur localisation ;
- Nombre d'ateliers réalisés ;
- Nombre d'élèves participant aux ateliers.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Improvisation.be » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. L'encadrement des ateliers « d'impro » organisés dans le cadre du parascolaire culturel durant l'année scolaire pour les étudiants de toutes les écoles secondaires du Brabant wallon qui s'inscrivent

13 écoles et 15 ateliers ont été organisés permettant à 225 élèves de pratiquer les techniques d'improvisation : Le Verseau à Wavre, l'Institut Saint Albert de Jodoigne, le Collège Sainte Gertrude à Nivelles, l'Institut du Sacré Cœur de Nivelles, l'Institut de la Providence à Wavre, l'Athénée Royale d'Ottignies (Les Villas), Collège Saint-Etienne de Court-st-Etienne, Collège Da Vinci de Perwez, l'Athénée Royale d'Ottignies section Lauzelle, le Lycée martin V de LLN, l'Athénée Royale de Rixensart, l'Athénée Royale de Waterloo, Le Collège Notre-Dame de Basse-Wavre.

1.2. L'organisation de la finale entre écoles participantes sur deux jours.

La Finale a eu lieu le 22 et 23 avril 2023 à l'Athénée Royale d'Ottignies avec une participation de 140 jeunes dans une excellente ambiance, et devant un nombre de spectateurs important.

Le dimanche a lieu le gala, une joute entre les finalistes étoilés et les professeurs.

2. Indicateurs quantitatifs

- 2.1. *Nombre d'écoles secondaires de la Province du Brabant wallon participant aux ateliers et leur localisation ;*
- 2.2. *Nombre d'ateliers réalisés ;*
- 2.3. *Nombre d'élèves participant aux ateliers.*

Les chiffres demandés ont été intégrés aux indicateurs qualitatifs.

La Direction d'administration de la culture, du sport et du tourisme signale que l'A.S.B.L. fonctionne en année scolaire. L'évaluation est donc établie sur septembre 2022 à mai 2023.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 40.500 euros pour l'année 2022 a été octroyée le 8 novembre 2022, soit 32.400 euros.

Le solde de la subvention (8.100 euros) est en cours de liquidation sur base de justificatifs.

L'A.S.B.L. bénéficie d'un avantage en nature par la mise à disposition, le transport et le montage/démontage de la patinoire « d'improvisation » provincial pour un montant annuel de 228 euros.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Improvisation.be » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. a pour but des activités socio-culturelles d'improvisation et de théâtre pour adolescentes et adultes. Elle offre également des activités créatives socio-culturelles pour les enfants, adolescents et adultes désireux de développer leurs connaissances techniques et leurs aptitudes à la création artistique.

L'A.S.B.L. accompagne les professeurs et étudiants des écoles du Brabant wallon dans leur démarche créative liée à l'art de la parole. La réelle plus-value de l'A.S.B.L. s'inscrit, donc, dans l'accompagnement et le suivi créatif de jeunes en milieu scolaire en BW. L'A.S.B.L. fonctionne avec 2 personnes dont le travail touche plus de 225 élèves en Brabant wallon.

Cependant, malgré les bienfaits non négligeables sur les jeunes (appropriation des moyens d'expression, invention et créativité, coopération, dépassement de soi...), le rapport coût-qualité d'un tel projet est négatif, car il représente un montant de 2.700 euros par classe, soit environ 180 euros par élève ce qui est très élevé.

Par ailleurs, la Province étant dans l'impossibilité financière de poursuivre la politique menée jusqu'à présent en matière de jeunesse et ce, suite aux projets de réforme des Provinces actuellement menés par la Région wallonne qui impactent les disponibilités financières de la Province et imposent de revoir en profondeur les différentes politiques de soutien, il semble difficile de poursuivre ce projet, d'autant plus que les ateliers organisés par l'A.S.B.L. Improvisation.be étaient subventionnés à 100% par la Province du Brabant wallon et que l'A.S.B.L. n'a pas cherché d'autres sources de financement pour l'organisation de ces ateliers.

De plus, même si le projet est ouvert à toutes les écoles du Brabant wallon, l'administration s'aperçoit, avec le temps, que les écoles participantes sont toujours les mêmes sans qu'aucune démarche n'ait été entreprise par l'A.S.B.L. pour ouvrir l'opération à d'autres établissements.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies malgré le coût/qualité élevé.

Annexe n°16 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 « *Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 3 septembre 2020 relative au contrat de gestion 2020-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « La Maison du Conte et de la Littérature » ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 28 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 5 octobre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2024 transmise en date du 12 juin 2023 par la Coordinatrice de l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- Veiller à prendre toutes les dispositions pour promouvoir le conte, la littérature et la poésie, particulièrement mais pas exclusivement dans la Province du Brabant wallon ;
- Préciser la ligne de gestion et de programmation pour l'animation des infrastructures mises à disposition par la Ville de Jodoigne mais également pour toutes autres infrastructures du Brabant wallon ;
- Fournir tout document mentionnant le soutien de la Province du Brabant wallon à l'association dans les publications éventuelles, communications diverses et promotions éventuelles d'événements qu'elle organisera ;
- Lister les contacts avec tout partenaire d'organisation lors d'événements réalisés sur le territoire du Brabant wallon ;
- Lister les ateliers et stages, autour de l'oralité, de l'écriture, de la technique du Kamishibai organisés par l'association ;
- Lister les animations, spectacles et formations destinées à faire découvrir le conte et les livres, à destination des professionnels ou non ;
- Enumérer les partenariats et collaborations réalisés chaque année, que ce soit avec des pouvoirs locaux ou d'autres acteurs culturels, dans différents lieux du Brabant wallon ;
- Démontrer la pratique du conte et des arts du récit entre les générations, les cultures, les différents publics (jeunes/personnes âgées/publics « fragilisés ») au niveau local et provincial ;
- Dans le cadre des tâches de médiations culturelles :
 - Préciser le nombre de rencontres d'auteurs et des œuvres (littérature jeunesse et adulte) ;
 - Enumérer et préciser les « projets » (récurrent ou non) qui mettent en avant la médiation et ouverture aux réseaux de littératures (jeunesse, adulte) via des festivals, des participations aux salons, ... ;
- Diffusion de spectacles :
 - Lister les spectacles/conteries (création) des animateurs ;
 - Lister les spectacles professionnels programmés par la Maison (diffusion de spectacles de conteurs belges et étrangers) ;
 - Préciser les accompagnements artistiques de projets.
- Dans le cadre de la déclaration de politique provinciale 2018-2024, l'association s'engage à renforcer une véritable alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires. Les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables.

Pour ce faire, elle proposera dans la mesure de ses capacités, de mettre les artistes et leur réalité de création en présence de jeunes et d'accompagner les animations pédagogiques et

didactiques de supports et outils pédagogiques permettant aux professeurs de préparer sa visite et/ou de la poursuivre en classe ;

- Fournir par activités, stages, animations, ... le nombre de participants.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

- 1. Veiller à prendre toutes les dispositions pour promouvoir le conte, la littérature et la poésie, particulièrement mais pas exclusivement dans la Province du Brabant wallon ;*

Participation au Réseau Secteur Contes :

La Maison du Conte et de la Littérature fait partie du jury d'un grand festival reconnu : Chiny. Cela lui permet de programmer les conteurs qui ont gagné des prix l'année suivante. Le conte est reconnu comme discipline à part entière dans le décret des arts de la scène.

Participation au Réseau « Conte et Littérature » en Belgique francophone :

L'A.S.B.L. est aussi expert conte auprès de la Chambre de concertation des Arts vivants à la Fédération Wallonie Bruxelles, elle fait partie aussi de la fédération reconnue des opérateurs des arts du conte et de l'oralité (Cont'acte).

L'A.S.B.L. bénéficie d'un catalogue d'activités et diffuse auprès des partenaires ainsi que dans leur newsletter.

La Maison du Conte et de la Littérature fait aussi partie de la plateforme PECA initiée par le Centre culturel du Brabant wallon et fait connaître aussi les offres aux écoles dites prioritaires par ce biais.

- 2. Préciser la ligne de gestion et de programmation pour l'animation des infrastructures mises à disposition par la Ville de Jodoigne mais également pour toutes autres infrastructures du Brabant wallon ;*

La Maison du conte et de la littérature a un bureau administratif à disposition situé dans l'Hôtel des Libertés sur la Grand Place de Jodoigne. Après 7 années passées aux Rendanges, l'A.S.B.L. a déménagé fin décembre 2022 et occupe 2 bureaux aux côtés du centre culturel situé au 1^{er} étage du bâtiment. Elle ne s'occupe aucunement de la gestion et de la programmation des infrastructures de la Ville de Jodoigne. Elle a établi un partenariat avec la Ville puisque aucune salle n'appartient à l'A.S.B.L.

L'A.S.B.L. a cependant des liens privilégiés avec le Centre culturel de Jodoigne & Orp Jauche qui se situe dans le même bâtiment, avec le Gal Culturalité et les Baladins du Miroir aussi installés à Jodoigne.

Elle a aussi établi des partenariats avec divers lieux du BW pour la partie programmation itinérante de spectacles de contes pour adultes : Histoires d'êtres vivants (mise à disposition des lieux, parfois aide technique et logistique) comme avec le tiers-lieu « Le Monty » à Genappe ou le Théâtre des 4 mains à Beauvechain.

3. Fournir tout document mentionnant le soutien de la Province du Brabant wallon à l'association dans les publications éventuelles, communications diverses et promotions éventuelles d'événements qu'elle organisera ;

La Maison du Conte et de la Littérature mentionne bien dans toutes ses communications le soutien de la Province du Brabant wallon. Elle a bien fourni à l'administration toutes les publications pour 2022.

4. Lister les contacts avec tout partenaire d'organisation lors d'événements réalisés sur le territoire du Brabant wallon ;

Voici, ci-dessous, la liste des partenaires :

- Les Bibliothèques de Grez-Doiceau, Jodoigne et Incourt, La Hulpe, Perwez, Rixensart, Hannut, Gembloux
- La Bibliothèque centrale de Nivelles
- Les Centres culturels de Beauvechain, de Jodoigne & Orp-Jauche, de Perwez, de Genappe, d'Ittre, d'Ottignies-LLN,
- Le Centre culturel du Brabant wallon
- Article 27
- Communes de Rixensart et Wavre
- Ferme équestre de LLN
- Gal Culturalité
- ISBW
- Les crèches Les Chatounets d'Hélécine, Les p'tits loups de Chaumont-Gistoux, Les P'tits mousses de Grez Doiceau
- Les Plans de cohésion sociales de Beauvechain, Incourt, Ramillies
- Place aux Livres
- Théâtre des 4 mains de Beauvechain
- Pro-Vélo de LLN

Voici, ci-dessous, la liste des partenaires pour le pôle programmation en 2022 :

- Lycée martin V
- Les Bibliothèques de Grez-Doiceau, Jodoigne et Incourt
- Les Centres culturels de Beauvechain, de Jodoigne & Orp-Jauche, de Perwez, de Genappe, d'Ittre, d'Ottignies-LLN,
- Le Centre culturel du Brabant wallon
- Braine Culture
- Article 27
- La Maison de la Mémoire et de la citoyenneté de Beauvechain
- La Tchatche
- Le Courlieu
- Le Monty
- Point Culture LLN
- Travers Emotion

Voici, ci-dessous, la liste des écoles partenaires pour le pôle animation en 2022 :

- Ecoles communales de Jandrain, de Marilles, de Noduwez, de Virginal, d'Orp-le-Grand, de Jauche, Notre Dame de La Hulpe, de Rebecq, de la Bruyère et de Tourinnes la grosse à Beauvechain, d'Hélécine,
- Ecole Croque la Vie de Perwez
- Ecole Coccinelles à Braine-le-Château
- Ecole du Berlaymont
- Ecole Caritas de Beauvechain,

- Ecole de la communauté Française à Beauvechain
- Ecole de l'Ardoisière à Jodoigne
- Ecole de Lauzelle à LLN
- Ecole Escale à Ottignies
- Ecole la Farandole à Perwez
- Ecole les deux Tilleuls à Wauthier Braine
- Ecole libre Saint-Joseph à Orp-le Grand
- Ecole Merveille à Folx les caves
- Ecole Notre Dame à Cortil
- Ecole Notre Dame de Mélin
- Ecole Rive du Hain à Braine-le-Château
- Ecole Sainte-Marie à Bousval
- Ecole Saint jean de Genappe
- Ecole Vallée Bailly de Braine-l'Alleud
- Haute école Lucia de Brouckère à Jodoigne
- Hennallux à Malonne

5. Lister les ateliers et stages, autour de l'oralité, de l'écriture, de la technique du Kamishibai organisés par l'association ;

Pôle animation :

- 74 ateliers donnés par les animatrices pour 1019 personnes
- 17 formations donnés par les animatrices pour 210 personnes

Pôle programmation :

- 2 stages de 2 jours avec des artistes professionnels pour 15 personnes

6. Lister les animations, spectacles et formations destinées à faire découvrir le conte et les livres, à destination des professionnels ou non ;

Pôle animation :

- 64 animations donnés par nos animatrices pour 969 personnes

Accompagnement de 8 programmations de 2 artistes du conte issus du BW :

- dans les classes primaires dans le cadre du projet Fonds contes (Le livre tout proche)
- dans les classes de maternelles pour 212 élèves au total :
- école Notre-Dame de La Hulpe : 11 enfants (AC et M1) 11/03 :
- école Notre-Dame de Cortil-Noirmont : 40 enfants (AC à M3) 14/03 :
- école des sacrés-coeurs à Saintes : 37 enfants (AC à M3) 15/03 :
- école Notre-Dame de Mélin à Mélin : 30 enfants (AC à M3) 22/03 :
- école Christian Merveille à Jauche : 18 enfants (M2 et M3) 22/03 :
- école « Les Hirondelles » à Jodoigne : 21 enfants (M1 et M2) 25/03 :
- école communale de Virginal : 15 enfants (AC-M1) 28/03 :
- école Sainte-Thérèse à Nivelles : 40 enfants :

Histoires minuscules : temps des histoires en crèches 20x pour les crèches de Héléline (81) et Dion (100) ; Gembloux (131)

Temps des histoires pour les 2 cpas de Beauvechain et Ramillies : 35 animations

Ramillies : 117 personnes et Beauvechain : 96 personnes

Pôle programmation : Ateliers dans le cadre de Seconds souffles pour un public Article 27 : 10 ateliers pour 79 personnes.

7. Enumérer les partenariats et collaborations réalisés chaque année, que ce soit avec des pouvoirs locaux ou d'autres acteurs culturels, dans différents lieux du Brabant wallon ;

- Scène de villages organisé avec la plateforme est culture dont nous faisons partie (Jodoigne et Perwez/ Conteurs : Julien Staudt/Amandine et Christine Andrien)
- Place aux artistes (Rixensart et Jodoigne : Vélo kamishibaï et Cie des Bonimenteurs)
- Pro Vélo : sortie de notre vélo kamishibaï à LLN
- Wavre sur Herbe : sortie du vélo kamishibaï à Wavre
- Théâtre des 4 mains : projets scolaires (Hélécine et Lauzelle) et projet de programmation dans leur théâtre
- Carnaval Sauvage (avec le Centre culturel d'Ittre : balade contée avec 4 artistes du conte : + de 1000 personnes)
- Seconds souffles, projet en lien avec Article 27 et le CCBW (Cpas de Tubize, IIPJ Wauthier Braine et Café social la Tchafouille à Chastre : 3 cycles d'ateliers avec l'autrice Fidéline Dujeu, la slameuse Julie Antoine, la conteuse Ludwine Deblon et la conteuse Geneviève Wendelski : projet en collaboration avec Article 27 et le CCBW).
- Gal Culturalité et les bibliothèques de Jodoigne-Incourt et celle de Perwez : Projet Semeurs d'histoires (7 communes de l'est du Brabant wallon)
- Fonds contes avec Place aux livres : création de 3 malles thématiques de livres sur le conte à destination du monde scolaire prioritairement. Le projet est agrémenté d'animations lectures proposées par Place aux livres et d'ateliers proposés par les animatrices de la Maison du conte et de la Littérature
- Le Goût des lettres (reprise : 2 rencontres d'auteurs en 2022)
- Centres culturels de Jodoigne et Beauvechain (lien avec les écoles chaque année maternelles à Orp et primaires à Beauvechain et programmations de spectacles de conte)

8. Démontrer la pratique du conte et des arts du récit entre les générations, les cultures, les différents publics (jeunes/personnes âgées/publics « fragilisés ») au niveau local et provincial ;

Semeurs d'histoires (bénévoles âges et formés par les animatrices qui vont lire dans les classes) Troisième appel à bénévoles : 30 bénévoles en tout qui vont dans + de 90 classes sur les 7 communes de l'est du BW. Les animations ont été proposées dans 90 classes pour 26 écoles différentes. Le projet touche 1300 enfants.

Seconds souffles (publics article 27) : Le projet a été organisé à l'IPPJ de Wauthier Braine avec Julie Antoine, au Cpas de Tubize avec le spectacle Retour sur terre de Ludwine Deblon et Geneviève Wenleski ainsi qu'à La Tchafouille avec un atelier d'écriture par Fidéline Dujeu.

Rencontre et instant conté : en classe secondaire avec la conteuse belge Amandine Orban sur la thématique des mythes (en lien avec son spectacle Cavités)

CPAS Ramillies et Beauvechain : temps des histoires pour personnes âgées. Ce sont des ateliers mensuels sur chaque commune dans le cadre de l'art 20 de la région wallonne, Plan de cohésion social, qui vise à proposer des activités aux personnes âgées, ainées isolées. C'est un projet développé sur 5 ans.

Projet Fonds contes avec Place aux livres : création de 3 malles thématiques animations par Place aux livres et ateliers par la Maison du conte et de la Littérature

Projet scolaire en lien avec le fonds conte à l'école l'Escale (école d'enseignement fondamental spécialisé) : 2 instants contés aux Garances à Jandrain (personnes handicapées) et 1 séance contée au Home de Ramillies via le plan de cohésion sociale

9. Dans le cadre des tâches de médiations culturelles :

- *Préciser le nombre de rencontres d'auteurs et des œuvres (littérature jeunesse et adulte) ;*
- *Enumérer et préciser les « projets » (récurrent ou non) qui mettent en avant la médiation et ouverture aux réseaux de littératures (jeunesse, adulte) via des festivals, des participations aux salons,...* ;

Pas de participation aux Nuits d'encre en 2022 (encore édition impactée par le COVID)

Goût Des Lettres : 2 rencontres d'auteurs lors d'un repas pour 140 personnes

Seconds souffles : rencontre avec 4 auteurs différents : Fidéline Dujeu/ Julie Antoine/ Ludwine Deblon et Geniève Wendelski

FONDS CONTE avec Place aux livres : 2 artistes en classe pour illustrer les 3 malles thématiques des livres du Fonds (Contes de randonnées; contes merveilleux et Contes, comptines et jeux de doigts)

Rencontre de l'auteur jeunesse Catherine Pineur dans le cadre d'un projet scolaire (Projet à l'école L'escla : création d'un livre sur base du conte créé par les élèves. L'auteure les a aidé à créer les illustrations)

Rencontres d'artistes du conte dans le cadre des temps des histoires adultes dans les CPAS de Ramilles et Beauvechain (Ria Carbonez, A.S.B.L. des clés plein les poches, Cécile Didelot, Françoise Van Innis : 4 artistes venues dans les 2 groupes...)

10. Diffusion de spectacles :

- *Lister les spectacles/conteries (création) des animateurs ;*
- *Lister les spectacles professionnels programmés par la Maison du Conte (diffusion de spectacles de conteurs belges et étrangers) ;*
- *Préciser les accompagnements artistiques de projets.*

Spectacles/conteries (créations) des animateurs de l'A.S.B.L.

Les petites formes – 20 représentations de spectacles créées par les animatrices pour 1000 personnes

Le murmure des oiseaux : 2 représentations pour 64 personnes

Mirlababi : une représentation pour 45 personnes

Boîtes à Histoires : 10 représentations pour 544 personnes

Petits contes pour mieux rêver ensemble : 4 représentations pour 171 personnes

Vélo Kamishibai : 3 représentations pour 176 personnes

Spectacles programmés (diffusion de spectacles de conteurs belges et étrangers)

Les spectacles qui ont pu être programmés en 2022 – 17 programmations pour un total de 1890 personnes

10 spectacles pour adultes

1 spectacle pour enfants

2 spectacles scolaires

4 performances contées à l'extérieur

La balade contée des Grands feux à Ittre a amené un public de 1140 personnes.

11. Dans le cadre de la déclaration de politique provinciale 2018-2024, l'association s'engage à renforcer une véritable alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires. Les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables.

Pour ce faire, elle proposera dans la mesure de ses capacités, de mettre les artistes et leur réalité de création en présence de jeunes et d'accompagner les animations pédagogiques et didactiques de supports et outils pédagogiques permettant aux professeurs de préparer sa visite et/ou de la poursuivre en classe ;

Le pôle animation pour ce qui est scolaire a permis 103 activités scolaires pour 2355 enfants dans 33 écoles donnés par nos animatrices.

Projets scolaires :

2355 élèves touchés

85 animations et ateliers scolaires pour 33 écoles maternelles, primaires

3 projets longs termes

Au moins 6 programmations d'artistes en classe :

- 4 animations pour 87 élèves ; promotion du fonds conte dans les maternelles (Cortil/ Ardoisière Jodoigne/ Virginal/ La Hulpe)
- 1 animation dans 4 écoles par une conteuse accompagnée par l'équipe de Place aux Lives)
- 1 animation d'une conteuse dans un projet scolaire sur les Kamishibai (en lien avec le projet scolaire à L'Ardoisière école de Jodoigne)
- Au Théâtre des 4 mains : 1 représentation du groupe de musiciens burkinabe du spectacle *Pinocchio* dans le cadre du projet scolaire Le conte revisité à Héléline

Spectacles donnés par nos animatrices dans les écoles :

- 8 boîtes à histoires à Orp-Jauche dans les écoles maternelles en partenariat avec le Centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche : 334 élèves
- 2 Murmure des oiseaux pour les écoles de Beauvechain (64 élèves) et 4 ateliers interscolaires en lien avec le spectacle : 79 élèves
- 2 séances de « 4 Petits contes pour mieux rêver ensemble » à l'école du Berlaymont et 1 séance à l'école de Mélin section maternelles : 124 élèves

Programmations de spectacles :

Chaque année dans toutes les classes maternelles de Orp-Jauche (8 classes de maternelles) et pour les 1^{ère} et 2^{ème} primaires des écoles de Beauvechain (8 classes en tout également), les animatrices proposent des petites formes, des ateliers et une représentation d'un spectacle.

De plus, la Maison du Conte et de la Littérature fait partie du comité de pilotage et du consortium PECA initié par le CCBW et a pu proposer différents projets dans les écoles du Brabant wallon :

Le conte revisité Projet PECA à Héléline (P1-P2, 4 classes) : financé par le PECA de la fédération Wallonie Bruxelles (dossier rentré en mai 2022)

- o Visionnement d'un spectacle « Pinocchio et le kikirga » du Théâtre des 4 mains
- o Ateliers danse et musique avec les comédiens de la pièce (8 périodes de 2 heures)
- o Intervention des animatrices, détournement du conte petit chaperon rouge, création d'une histoire en kamishibai, décoration d'un butai, présentation des histoires de chaque classe aux autres classes (8 ateliers de 2 heures)

Le labo des histoires : Rebecq et Wauthier-Braine (Projet PECA en association Braine culture, financé via les subsides PECA du CCBW) labo des histoires dans classes de maternelles M2-M3 (école les deux tilleuls, les coccinelles et rive du hain)

Malles comptines et jeux de doigts : Projet soutenu par les subsides PECA du CCBW pour 2 écoles et 4 classes. Le projet prévoit 2 périodes par groupe-classe (accueil, M1, M2, M3). Le dossier a été introduit par le Centre culturel de Rebecq

- Intervention malle par place aux livres
- Intervention animatrice pour raconter histoires : labo des histoires de 2 heures

Les petits bonshommes Kamishibai à Jodoigne : Janvier-juin 2022, dossier introduit par la Maison du Conte à la cellule culture et enseignement de la Fédération Wallonie Bruxelles pour école de l'Ardoisière P2-P3

- *Intervention de Karine Moers*
- 8 séances de 2 heures dans 2 classes
- Intervention des animatrices pour la création d'une histoire en kamishibai par groupe (plusieurs histoires par classe en fonction de la taille du groupe)
- Présentation des histoires de chaque groupe aux autres

Le tigre à la ceinture multicolore à Ottignies-LLN : Projet Fonds Contes à l'Escale (école d'enseignement fondamental spécialisé à Ottignies-LLN sections primaires et secondaire pour 69 élèves). Le projet est financé par l'école et les subsides PECA du CCBW demandé par l'école. Il est en lien avec Place aux livres et le Fonds conte. Création d'un conte et d'un livre par les élèves (avec la venue de l'artiste auteure jeunesse Catherine Pineur) et enregistrement des élèves qui racontent l'histoire.

2 Projets scolaires longs termes :

- *Projet avec le Théâtre des 4 mains et l'école de Lauzelle - projet qui a lieu de septembre 2021 à juin 2022 :*

Les animatrices montrent aux élèves les différentes façons de raconter une histoire (Théâtre d'ombres, Kamishibai, conte oral *etc.*) les élèves des classes de 3^{ème} et 4^{ème} primaires inventent une histoire dans les ateliers avec les animatrices de la Maison du Conte et de la Littérature. Chaque histoire est ensuite théâtralisée lors des ateliers avec le théâtre des 4 mains. L'aboutissement est la fête de l'école fin mai avec une représentation pour les élèves des classes plus petites et pour les parents. Les animatrices ont programmé une dizaine d'ateliers pour deux classes de 25 élèves.

2022 marque la fin du projet Lauzelle « *Le conte des 4 mains* » (commencé en septembre 2021) avec le Théâtre des 4 mains. Celui-ci s'est occupé de la partie théâtralisation (projet financé par cellule culture et enseignement complété par financement PECA CCBW). De plus, la Maison du Conte a proposé un théâtre d'ombre et 6 kamishibai pour 3 classes de p4 et 4 histoires par classe : 12 histoires en tout)

- *Projet contes détournés écoles de Genappe en 2021 et 2022 à la demande du Centre culturel de Genappe :*

Animation d'un atelier de deux fois deux heures où les élèves découvrent plusieurs contes détournés et plusieurs façons de raconter, vivre des activités d'expression dans l'univers des contes, rédiger un conte détourné et illustrer ce conte détourné. Le projet continue encore en 2022 car les animatrices n'ont pas pu faire toutes les classes en 2021 à cause du COVID.

Formations dans des Hautes écoles données par nos animatrices :

- A la Haute école Hennialux à Malonne (18 futurs bibliothécaires)
- A la Haute école Lucia Debrouckère à Jodoigne (23 futurs instituteurs)
- Formations données à des ados futurs baby-sitters (dans le cadre des « jours blancs », quand il n'y a plus cours en secondaires) via l'ISBW dans le cadre de Délibère-toi !

Commune de Braine l'Alleud pour 17 ados

Commune de Chaumont Gistoux pour 18 ados

Commune de Walhain /Mont-saint-guibert pour 19 ados

Commune de Rebecq pour 12 ados

Soutien dans le projet semeurs d'histoires (les animatrices vont dans les écoles où les bénévoles n'ont pas pu aller) : à Perwez 18 fois pour 275 élèves

Pôle programmation :

Spectacle scolaire de Mathieu Epp à Perwez (primaires 5 et 6)

Spectacle scolaire de Anne Borlée à Jodoigne (primaires 3 et 4)

Les 2 spectacles ont réuni 124 élèves

1 rencontre avec l'artiste Amandine Orban en classe avec les secondaires : 16 élèves du Lycée Martin V de LLN

12. Fournir par activités, stages, animations, ... le nombre de participants.

Pôle animation :

181 activités sur l'année pour 3762 personnes :

- 64 animations pour 969 personnes
- 45 ateliers pour 1019 personnes –
- 6 programmations de 2 artistes dans les classes primaires pour 212 enfants-
- 17 formations pour 210 personnes-
- 20 petites formes pour 1000 personnes

Pour ce qui est scolaire :

- 103 activités pour 2355 élèves dans 33 écoles
- 30 partenaires culturels

Pôle programmation :

17 programmations pour un total de 2145 personnes :

- 10 spectacles pour adultes pour 467 personnes
- 1 spectacle pour enfants 35 enfants
- 2 spectacles en scolaire 124 enfants
- 4 performances contées à l'extérieur $1140+124 = 1264$ personnes
- 2 rencontres d'auteurs pour 140 personnes
- 1 rencontre de conteuse en classe : 16 élèves secondaires
- 2 stages avec 15 personnes
- 10 ateliers pour le public Article 27 (seconds souffles) :79 participants dont 18 adolescents
- 28 artistes professionnels
- 15 communes/lieux
- 19 partenaires culturels

Soit un total pour le pôle programmation et le pôle animation : 5907 personnes

Liquidation des subventions

Une subvention de fonctionnement de 64.800 euros a été octroyée le 8 septembre 2022 avec une avance de 80% (51.840 euros) mise en liquidation le 22 septembre 2022.

Le solde de la subvention 2022 est en cours de liquidation sur base de justificatifs

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour but la promotion du conte, de la littérature et de la poésie dans la Province du Brabant wallon et en Communauté française ainsi que la production et la diffusion de spectacles nature à assurer cette promotion.

La Maison du Conte et de la Littérature a touché 5907 personnes 2022. Elle a organisé des activités dans des écoles du Brabant wallon pour 2355 élèves. Elle a permis à d'autres types de publics (plus éloignés de la culture) de prendre part pleinement à ses activités : 30 adultes bénévoles semeurs d'histoires (public aîné) qui ont permis à 1300 élèves de bénéficier d'histoires dans +/-90 classes. D'autres adultes comme les publics Article 27 sont mobilisés dans les ateliers Seconds souffles (79 participants dont 18 adolescents) avec 4 artistes professionnels. D'autres publics adultes (213 personnes) « isolés et aînés » (via le plan de cohésion social) participent chaque mois à des temps des histoires (cafés conte) sur 2 communes.

De plus, elle a collaboré à la préparation d'événements avec différents opérateurs culturels du Brabant wallon, le rapport est dès lors jugé satisfaisant.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°17 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « La Maison Ephémère »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 « Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 16 décembre 2021 relative au contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « La Maison Ephémère » ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « La Maison Ephémère » ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 9 octobre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 12 octobre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2024 transmise en date du 16 août 2023 par le Co-Directeur de l'A.S.B.L. « La Maison Ephémère » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « La Maison Ephémère » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « La Maison Ephémère », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « La Maison Ephémère »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Mesures prises en vue de développer l'axe Activités culturelles sur le site du Château d'Hélécine, dans le respect de son histoire, de son patrimoine, et en synergie avec les autres axes d'activités ;
- Vérifier la réalisation de la mission de création artistique et de diffusion culturelle sur le territoire du Brabant wallon en général ;
- Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires. Les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables ;
- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateur quantitatif

- Nombre de participants aux différents spectacles organisés par l'A.S.B.L.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Le rapport d'activité de l'association ;

- Les comptes et bilans ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « La Maison Ephémère » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'A.S.B.L. « La Maison Ephémère » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Mesures prises en vue de développer l'axe Activités culturelles sur le site du Château d'Hélicine, dans le respect de son histoire, de son patrimoine, et en synergie avec les autres axes d'activités ;

Créé en 2017, le « Bar des Éphémères » est un espace de création et de représentations de 45 places, à ancrage territorial et rural fort : il est situé au cœur du site patrimonial du Château d'Hélicine.

C'est là que naissent les autoproductions, que se développe une programmation propre à la compagnie, et une offre culturelle de proximité.

Le « Bar des Éphémères » est désormais connu dans la région, le bouche à oreilles fonctionne, et la base de données « spectateurs » de la compagnie s'agrandit à chaque nouvel événement. Le public est fidèle, composé en grande majorité d'habitues qui apprécient beaucoup le lieu chaleureux, la possibilité de se restaurer ou de boire un verre – La Maison Ephémère leur offre une soirée complète, en famille ou entre amis, avec la complicité du chef cuisinier du château.

Les cycles « Parole et Musique » notamment, existent maintenant depuis 2018. La Maison Ephémère propose la lecture d'un texte contemporain accompagné de musique en live. Cette année a fait la part belle à des auteurs belges et étrangers. Leur texte sont portés par les fondateurs de la compagnie et des comédiens belges de toutes générations. Côté musique, la compagnie a pu accueillir des invités belges de choix.

Avant le spectacle, un repas aux produits de saison est proposé à prix démocratique, et le bar est toujours ouvert par la suite, pour encourager les échanges entre le public et les artistes. Cette convivialité fait la force de la formule et porte ses fruits.

Forts de ce succès, la Maison Ephémère est passée de 4 à 5 éditions annuelles et prévoit désormais le dimanche comme possible 3^e représentation selon l'intensité des réservations. « Juke Box-Opéra » a par exemple été complet un mois avant l'évènement.

L'offre culturelle proposée par la compagnie est toujours programmée dans le respect des autres activités du site, notamment celles gérées par le concessionnaire. Elle a un contact régulier avec l'administration du domaine.

1.2. Vérifier la réalisation de la mission de création artistique et de diffusion culturelle sur le territoire du Brabant wallon en général.

La Maison Éphémère défend et se définit par :

- Un théâtre comme façon sensible et nuancée d'agir dans la société ; qui s'adresse à toutes et tous ; qui questionne sans délivrer de message, qui laisse des portes ouvertes à l'imaginaire, et rend la responsabilité à la spectatrice et au spectateur de leurs propres réponses.
- Un théâtre en équilibre fragile entre contemporanéité et lisibilité, pour tendre la main au public afin de l'emmener dans des aventures qui peuvent le dérouter, sans le perdre.
- Des spectacles contemporains par les sujets qu'ils abordent et aussi par les esthétiques qu'ils déploient, inséparables des formes actuelles de narration et de représentation, des rythmes, des images, des modes de communication d'aujourd'hui.
- Un langage scénique et un répertoire actuel : auteurs vivants, essentiellement belges, et écritures personnelles. Et quand la compagnie convoque parfois les grands auteurs du répertoire, c'est pour les revisiter et souvent les bousculer.
- Une approche pluridisciplinaire : la danse contemporaine, la vidéo et les arts numériques, la marionnette ou encore, la musique en live.
- Des coproductions permettant encore des spectacles à grande distribution, sur grands plateaux.
- Une expérimentation d'autoproductions « hors les murs ». Bar des Éphémères, spectacles à domicile, spectacles déambulatoires pluridisciplinaires, plein air : la compagnie continue de créer des formes curieuses hors des plateaux traditionnels des théâtres pour aller à la rencontre d'un public parfois peu familier des salles, et le surprendre.
- Un profond ancrage régional en « faisant culture » aussi là où ils ont leur siège social : en pleine région rurale du Brabant wallon ; de l'art en circuit court !
- De l'emploi aux artistes et techniciens dans de bonnes conditions de rémunération.

La compagnie poursuit l'approche qui lui tient à cœur, oscillant toujours entre d'une part des projets suffisamment dans les clous pour intégrer les salles de théâtre et des accords de coproduction, et d'autre part des autoproductions plus atypiques dans leurs formes et leurs lieux de prestation, où tout est à construire et à inventer. Avec toujours cet objectif de rencontrer un large public, de lui proposer des spectacles où il a ses repères mais qu'il reste surpris, la meilleure façon de toucher tant les férus que les moins initiés, et de tendre à une culture démocratisée et diversifiée.

1.3. Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires. Les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables.

La compagnie accorde beaucoup d'importance à l'interaction avec tous ses publics, dont les jeunes.

En autoproduction, comme ce fût entièrement le cas en 2022, elle peut cependant difficilement gérer tout le démarchage en amont que nécessite les échanges avec le public scolaire. La rencontre est surtout possible hors « Bar des Ephémères », lors de coproductions ou de tournées dans des salles qui bénéficient d'équipes se consacrant à la médiation.

La compagnie a quand même pris contact tout début d'année 2022 avec le Centre culturel du Brabant wallon pour évoquer de possibles partenariats autour lors des prochaines créations.

1.4. Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser

La compagnie limite son impact écologique le plus possible, ne serait-ce que par son importante offre culturelle de proximité pour tous les habitantes et habitants du Brabant-Est.

Lors des répétitions et des représentations avec des artistes venant de Bruxelles ou d'un peu partout en Wallonie, la Compagnie privilégie toujours les trajets en train – ils vont systématiquement chercher les équipes en gare de Tirlemont – ou le covoiturage. L'incitation aux déplacements en commun fait d'ailleurs partie intégrante de leurs contrats de travail. Dans la même logique, le catering est toujours composé de produits locaux et de saison.

Lors de créations, en collaboration avec les scénographes et les techniciens, les matériaux de récupération, le « seconde main » et le recyclage sont toujours privilégiés.

2. Indicateur quantitatif

Nombre de participants aux différents spectacles organisés par l'A.S.B.L.

Vu le rythme habituellement très soutenu de la compagnie, 2022 est particulière puisqu'il n'y a pas eu de nouvelle création présentée.

Cette année plus calme en apparence a été l'occasion d'amplifier les « Parole et Musique » au Bar des Éphémères. Ces « Parole et Musique » qui mélangent lecture d'un texte contemporain et musique live, ont lieu pour la 5^e année consécutive, et la compagnie a souhaité passer de 4 à 5 éditions par an.

La recherche d'intimité avec le public et d'échanges hors cadres s'est aussi traduite par la poursuite des tournées de leurs spectacles à domicile.

Au terme de l'année, 7 spectacles ont été programmés pour un total de 17 représentations, toutes en Fédération Wallonie-Bruxelles :

- Cinq « Parole et Musique » :
 - CŒUR EN ACCORDÉON NAPLES N'EST PAS EN Italie les 11 et 12 février ; 90 personnes
 - JUKE BOX OPÉRA version concert les 22, 23 et 24 avril ; 144 personnes
 - DES ODES ET DES ONDES, les 17 et 18 juin ; 74 spectateurs
 - JE NE BRISE PAS QUE LES CŒURS les 14 et 15 octobre ; 121 spectateurs
 - FAMILY BLUES les 2 et 3 décembre. 83 spectateurs
- Cinq représentations de MACHIN MACHINE 20 à 34 spectateurs par représentation à domicile soit un maximum de 170 spectateurs
- Une représentation d'ULTIME RENDEZ-VOUS. 25 spectateurs

La compagnie a opéré plusieurs travaux de fond pour amorcer des 2023 et 2024 :

- Pendant l'été et à l'automne, elle a recherché des partenaires et coproducteurs en vue de sa création 2024, LES GRANDES MARÉES. Cette recherche a pris la forme d'une mission de prospection au Festival OFF d'Avignon et de deux lectures à destination de programmateurs ;
- En fin d'année 2022, avec deux premières semaines de répétitions, elle a entamé le travail sur plateau de la création de PATAGONIA, ARIZONA, coproduite par Le Vilar et dont la première aura lieu le 16 mai 2023 ;
- Elle a signé une collaboration avec le Septem Saint-Ghislain pour faire de NAPLES N'EST PAS EN ITALIE un spectacle à part entière, destiné à tourner. Une résidence d'une semaine aura lieu en février 2023, qui permettra de peaufiner la matière existante et de créer la régie (NAPLES N'EST PAS EN ITALIE a au départ été imaginé pour un « Parole et Musique » de 2021). Il en résultera une première représentation tout public à Saint-Ghislain même, une autre représentation au centre culturel de Philippeville, et une troisième au centre culturel de Jodoigne et d'Orp-Jauche.
- Elle continue de s'investir dans les différentes fédérations du secteur dont elle ou ses employés sont membres.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- *Le rapport d'activité de l'association ;*
- *Les comptes et bilans ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements*

Les éléments de référence ont bien été transmis à l'administration.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de 25.200 euros a été octroyée le 8 décembre 2022 selon la répartition suivante :

- 18.000 euros à titre d'intervention dans les frais de fonctionnement pour l'année 2022 – en cours de liquidation ;
- 7.200 euros au titre de soutien à la création artistique et la diffusion culturelle 2022 – en cours de liquidation ;

Toutes les pièces qui ont été remises par la « Maison Ephémère » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. a pour but l'organisation, la création, la production, la promotion et la diffusion d'activités artistiques, tant en Belgique qu'à l'étranger et la sensibilisation du public et l'accès le plus large possible à ces activités.

L'A.S.B.L. est une petite compagnie de théâtre qui est gérée par 3 personnes. En 2022, la compagnie n'a pas eu de nouveau spectacle, elle a juste fait tourner ceux déjà existants et a surtout travaillé sur les créations 2023-2024. Cette situation a entraîné une baisse de fréquentation. Cependant, la compagnie a animé le Château d'Hélécine grâce au Bar des Ephémères durant toute l'année.

Au vu de l'ensemble de ces informations et malgré la baisse de fréquentation, l'administration estime le rapport coût/service satisfaisant.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°18 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2022-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 « *Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2022 relative au contrat de gestion 2022-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 28 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 5 octobre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2024 transmise en date du 17 mai 2023 par la Directrice de l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2022-2024, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2022-2024 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2022-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Promouvoir le tourisme scolaire en développant des activités à destination du public scolaire ;
- Développer des activités liées à la thématique de l'eau à destination des familles ;

- Informer et associer le Bois des Rêves à l'élaboration de son programme d'animation afin de permettre une bonne intégration des activités du Musée de l'Eau et de la Fontaine dans l'agenda des animations du Bois des Rêves ;
- Présenter la Province du Brabant wallon et le Bois des Rêves comme partenaire de l'A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine dans l'organisation de toutes ses activités ;
- Associer la Province du Brabant wallon et le Bois des Rêves à l'ensemble des supports de promotion de l'A.S.B.L., de ses activités et de ses animations (en ce compris les supports digitaux) ;
- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateurs quantitatifs

- Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année, les chiffres de fréquentation de chaque activité.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Le rapport d'activité de l'association ;
- Les comptes et bilans ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Promouvoir le tourisme scolaire en développant des activités à destination du public scolaire ;

Le musée de l'Eau et de la Fontaine a reçu 85 groupes scolaires soit 2.829 enfants et 284 accompagnants (40% de maternelle et 60% de primaire).

Les thématiques principales développées lors des ateliers sont :

- Sensibilisation à la problématique de l'eau
- Eveil scientifique
- Protection de l'environnement
- Visites des fontaines permanentes et des points d'eau du Bois des Rêves et de l'expo Cover up.

Tous les groupes scolaires travaillent les mêmes thématiques mais avec une adaptation à chaque degré :

- maternelles : manipulation, activités sensorielles,...
- primaires : manipulation, activités sensorielles, éveil scientifique sous forme de questions/réponses comme par exemple le cycle naturel et anthropique de l'eau. Pour les 4-5-6, un atelier météo complète les activités avec une visite d'une station d'épuration.

Le MEF a testé une collaboration avec l'A.S.B.L. « Les classes d'eau ». Cette A.S.B.L. organise des « stages » de 2 jours chaque année de la deuxième à la sixième primaire afin de former des « hydro-citoyens », des enfants conscients des enjeux de la gestion et de la protection de l'eau. Devant quitter leurs locaux de Wavre, l'A.S.B.L. s'est tournée vers le MEF pour mettre en place une collaboration, les enjeux et objectifs autour de l'eau étant très proches. Les animations sont réparties entre les animateurs du MEF et des « classes d'eau ». Ce système a déjà permis d'accueillir 6 classes en 2022, notamment durant le mois de novembre et décembre, période plus creuse en matière d'animation. Cependant, par manque de viabilité financière, le projet a été annulé alors que les écoles étaient très satisfaites de ce type d'animations. En effet, après évaluation du rapport coût qualité, ces animations ne rapportent pas assez au vu du temps consacré par les animateurs du MEF.

L'A.S.B.L. a participé aussi au Printemps des Sciences organisé par l'UCL.

Afin de faire connaître ses activités scolaires, le Musée de l'Eau et de la Fontaine fait de la promotion sur les sites gratuits (enseignement.be, la Boussole, Grandir en BW, Marmailles en CO ...) ou sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram). Il effectue aussi des campagnes d'affichage et dépose des flyers dans les écoles autour du Bois des Rêves. Le Brabant wallon relaie les informations sur sa page régulièrement.

En 2022, le MEF est passé en radio à plusieurs reprises : Classique 21, Vivacité, RCF Namur, Interview dans l'émission Agence Tourisme sur la Première, Music 3 et a fait de la promotion via la presse écrite : La DH, Le Vif Week-end, le Vlan, ainsi qu'en télévision : Actu BW (Tvcom) et l'émission Les Ambassadeurs sur le Une, LN24 et la Une.

1.2. Développer des activités liées à la thématique de l'eau à destination des familles ;

- 2 animations « famille » - 223 enfants et 180 adultes - Ateliers intergénérationnels à thème en fonction des vacances scolaires
- Organisation d'anniversaire pour les 4/10 ans – 2,5h (2h activités et 30' de goûter) – activités ludiques sur l'eau : 51 groupes - 533 enfants et 99 adultes
- Accueil de groupes extrascolaires (plaines de vacances, écoles de devoirs, ...) – de 1h30 à 2h30 si visite du musée – activités avec fil rouge sur l'histoire de l'eau et réalisation de défis sur l'eau avec la thématique éveil scientifique : 6 implantations – 79 enfants et 23 adultes
- 2 semaines de stages en juillet et août 2022 pour 26 enfants avec le test d'un mini stage de 3 jours en janvier : 5-6 enfants
- Les après-midi « Parents non admis » : nouvelle animation en 2022. Les enfants sont pris en charge pendant 3 heures sur le Bois des Rêves avec une thématique différente (les aventuriers, street art, pirates,...) afin que les parents puissent profiter de leur temps libres. 120 enfants.

1.3. Informer et associer le Bois des Rêves à l'élaboration de son programme d'animation afin de permettre une bonne intégration des activités du Musée de l'Eau et de la Fontaine dans l'agenda des animations du Bois des Rêves ;

Le Musée de l'eau et de la Fontaine participe régulièrement à des réunions avec la Direction du BDR pour la gestion quotidienne ainsi qu'une à deux fois par an avec la Direction d'administration de la culture, du sport et du tourisme pour la programmation annuelle.

De plus, il est à signaler que le MEF a formé 2 agents du Bois des Rêves aux courses d'orientation au sein du Domaine.

L'A.S.B.L. a collaboré avec la DA4 pour l'élaboration d'une chasse TOTEMUS ainsi qu'avec le BDR et l'A.S.B.L. Lost pour le déplacement de la course d'orientation dans la nouvelle plaine de jeux.

1.4. Présenter la Province du Brabant wallon comme partenaire de l'A.S.B.L. Le Musée de l'Eau et de la Fontaine dans l'organisation de toutes ses activités ;

&

1.5. Associer le Brabant wallon à l'ensemble des supports de promotion de l'A.S.B.L., de ses activités et de ses animations (en ce compris les supports digitaux) ;

Le MEF a bien présenté le Brabant wallon comme partenaire de ses activités.

Il a, de plus, bien intégré le logo BW sur tous ses supports de promotion (site internet, page Facebook, Instagram, dossiers pédagogiques, affiches, dépliants scolaires, ...).

1.6. Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

Il est difficile de répondre à ce point précis car le MEF ne gère pas les dépenses liées au bâtiment.

Cependant, le MEF est reconnu comme A.S.B.L. d'éducation à l'environnement ce qui de ce fait, les employés sont formés et conscientisés à une gestion responsable des ressources comme par exemple l'utilisation de matériaux de seconde main pour leur animation.

2. Indicateurs quantitatifs

Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque trimestre, les chiffres de fréquentation de chaque activité.

Tous les chiffres sont intégrés aux indicateurs qualitatifs.

L'A.S.B.L. a bien transmis à la demande, les chiffres de fréquentation.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement et de soutien de 40.500 euros pour l'année 2022 a été octroyée le 22 décembre 2022 avec une avance de 80% (32.400 euros) mise en liquidation le 26 janvier 2023. Le solde de la subvention est en cours de liquidation sur base des justificatifs.

L'A.S.B.L. bénéficie d'avantages en nature par la mise à disposition :

- de locaux au Bois des Rêves pour un montant annuel de 38.500 euros ;
- d'une aide en main-d'œuvre estimée à 30 jours hommes/an. Cette subvention en nature est évaluée à 6140 euros ;
- d'un local à l'IPAM pour un montant annuel de 7.000 euros.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour but la gestion et l'animation d'un Musée de l'Eau et de la Fontaine et d'un centre de documentation qui rassemblent des documents et des objets relatifs à l'histoire de l'eau, l'histoire des fontaines et qui met tout en œuvre pour sensibiliser le public à l'importance de l'eau dans la vie quotidienne. Elle sensibilise et informe le public et les pouvoirs publics pour la sauvegarde, la rénovation et le classement des fontaines et/ou des sites où sont situées des fontaines ainsi que sur

l'importance de l'eau dans la vie quotidienne en organisant des actions et des manifestations culturelles.

Le Musée de l'Eau et de la Fontaine emploie 3,5 personnes et a accueilli 85 groupes scolaires, soit 2.829 enfants et 284 accompagnants. Il a aussi organisé des activités à destination du tout public (anniversaires, visites guidées, accueil de groupes extrascolaires, stage, activité inédite...) pour 1.283 personnes. Tout public confondu, le MEF a accueilli 4.396 personnes en 2022. Sur base de ces chiffres, on estime que le rapport coût/qualité est positif.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2022-2024, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°19 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. CinéWa

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et, notamment, l'objectif opérationnel 9 « *Exploiter la richesse culturelle du territoire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 3 septembre 2020 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « CinéWa » couvrant les exercices 2020 à 2022 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « CinéWa » ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « CinéWa » ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 18 octobre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 26 octobre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date 29 août 2023 par le Directeur de l'A.S.B.L. « CinéWa » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « CinéWa » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « CinéWa », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « CinéWa »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Poursuivre tout autre projet en vue de susciter l'éducation et la sensibilisation au cinéma d'auteur et à la culture ;
- Assurer la visibilité provinciale dans toute sa communication (logo et mention du soutien provincial sur tous les supports de communication, placer une pancarte dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial...);
- Présenter, lors du festival, une sélection de films de fiction et de documentaires inédits, sensibilisant un large public, à différentes facettes de l'Histoire ;
- Sensibiliser le public aux métiers du cinéma et faire mieux connaître les entreprises du secteur établies en Brabant wallon.

2. Indicateurs quantitatifs

- Organiser, chaque année, le Waterloo Historical Film Festival (WaHFF) ;
- Organiser au long de chaque année un cycle de projections mettant en valeur la production cinématographique belge, à raison de huit à dix séances par an ;
- Accueillir, lors du festival, des activités pédagogiques, telles que des séances à destination des écoles du secondaire du Brabant wallon, en coordination avec les services provinciaux concernés ;
- Doter le festival de prix, valorisant les réalisateurs, comédiens et décorateurs/costumiers ;
- Accueillir, lors du festival, des invités des professions précitées, belges et étrangers, afin qu'ils partagent, avec le public, leurs expériences ;
- Organiser, lors du festival, une activité à destination des familles et des enfants, dans un lieu attractif de la Province tel que « Le Dernier QG de Napoléon »
- Veiller à une communication « grand public », présente dans les espaces publics et les réseaux sociaux ;
- Assurer la promotion du festival en Belgique comme à l'étranger ;
- Transmettre annuellement à l'administration provinciale les statistiques du festival :
 - o Nombre de séances de cinéma
 - o Nombre de spectateurs par séance
 - o Nombre de spectateurs au total

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « CinéWa » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'A.S.B.L. « CinéWa » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

- Indicateurs qualitatifs :
- *Poursuivre tout autre projet en vue de susciter l'éducation et la sensibilisation au cinéma d'auteur et à la culture ;*

L'A.S.B.L. organise chaque mois le ciné-club CinéWa, où elle présente des films d'auteurs en présence de leur réalisateur ou d'autres intervenants. En 2022, 9 séances ont été programmées pour 1499 personnes.

De plus, pour fêter la dixième édition, une soirée spéciale a été organisée au pied de la Butte du Lion, symbole présent sur l'affiche du festival depuis la première édition.

La centaine d'invités a été accueilli par un concert de Jay Jay Johanson, artiste connu pour ses liens avec le cinéma et ses reprises de musiques de films. Ils ont ensuite été reçu lors d'un dîner de gala lors duquel ont été évoqué des souvenirs de 10 WaHFF, évoqués par des anciens invités et animés par Philippe Reynaert . La soirée s'est clôturée par une afterparty animée par la DJ Diane Marois.

- *Assurer la visibilité provinciale dans toute sa communication (logo et mention du soutien provincial sur tous les supports de communication, placer une pancarte dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial...)* ;

Le logo provincial a bien été apposé sur tous les supports de promotion y compris lors des séances et sur les réseaux sociaux.

- *Présenter, lors du festival, une sélection de films de fiction et de documentaires inédits, sensibilisant un large public, à différentes facettes de l'Histoire ;*
 - 8 films en compétition officielle :
 - Annie Colère (France)
 - Corsage (Autriche)
 - Evolution (Hongrie)
 - June Zero (Israël)
 - Metronom (Roumanie)
 - Parsley (République dominicaine)
 - Shadow of the day (Italie)
 - Tirailleurs (France) – Film d'ouverture
 - 8 films en compétition documentaires :
 - Alfred et Lucie Dreyfus, Je t'embrasse comme je t'aime (France)
 - Alice Guy, l'inconnue du 7ème art (France)
 - Citizen Tribunal (France)
 - La rafle des notables (France)
 - La Stasi, un État contre son peuple (France)
 - Prince consort : Une vie dans l'ombre de la reine (Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas)
 - Soldats belges dans l'armée du Tsar (Belgique)
 - The Rumba Kings (USA)

- 8 films hors compétitions :
 - Couleurs de l'incendie (France) – Film de clôture en présence de Clovis Cornillac et Benoît Poelvoorde
 - A Stasi Comedy (Allemagne)
 - Chasing the Line (Autriche)
 - Sniper. The White Raven (Ukraine)
 - The Forger (Allemagne)
 - The Game (Hongrie)
 - The Road Dance (Royaume-Uni)
 - Vous n'aurez pas ma haine (France)
 - Le Pharaon, le Sauvage et la Princesse (France) – Séance spéciale Kids

- Un film documentaire en séances pédagogiques :
 - Sœurs de combat (Belgique)
- 3 films en rétrospective en présence de leur réalisateur :
 - Les uns et les autres (France, 1981) – en présence de Claude Lelouch
 - Croc-Blanc (USA, 1991) – en présence de Randal Kleiser
 - Grease (USA, 1978) – en présence de Randal Kleiser

- *Sensibiliser le public aux métiers du cinéma et faire mieux connaître les entreprises du secteur établies en Brabant wallon.*

Les rencontres CinéWa permettent déjà d'approcher les différents métiers et de rencontrer des producteurs locaux. En 2022, l'A.S.B.L. a proposé une conférence de BeNuts, entreprise de La Hulpe spécialisée dans les effets spéciaux. 101 spectateurs

2. Indicateurs quantitatifs

- *Organiser, chaque année, le Waterloo Historical Film Festival (WaHFF) ;*

CinéWa a bien organisé la dixième édition du WaHFF qui a eu lieu de 13 au 16 octobre 2022 à Waterloo et dans ses environs

- *Organiser au long de chaque année un cycle de projections mettant en valeur la production cinématographique belge, à raison de huit à dix séances par an ;*

Elle a programmé en 2022 – 9 séances :

- L'empire du Silence suivi d'une rencontre avec Christine Pireaux
- Rien à foutre suivi d'une rencontre avec Benoît Mariage à propos de l'IAD
- Nobody has to know suivi d'une rencontre avec Bouli Lanners
- La Ruche suivi d'une rencontre avec Christophe Hermans
- Inexorable suivi d'une rencontre avec Fabrice Du Welz
- Tori et Lokita suivie d'une rencontre avec les frères Dardenne
- Farinelli suivi d'une rétrospective avec Gérard Corbiau
- Dragon Women suivi d'une rencontre avec Frédérique de Montblanc
- Dreaming Walls suivie d'une rencontre avec la Maya Duverdièr

- *Accueillir, lors du festival, des activités pédagogiques, telles que des séances à destination des écoles du secondaire du Brabant wallon, en coordination avec les services provinciaux concernés ;*

En 2022, 2 séances pédagogiques ont été proposées avec une rencontre avec le réalisateur pour le film « Sœurs de combat » avec l'Institut du sacré cœur de Waterloo, Athénée royale de Waterloo, l'École européenne - 511 élèves. Un kit pédagogique a été fourni pour assurer le suivi autour du film

proposé : « Sœurs de combat » dont la projection a eu lieu durant le WaHFF en 2022 sur les questions d'engagement écologique d'un point de vue féminin.

- *Doter le festival de prix, valorisant les réalisateurs, comédiens et décorateurs/costumiers ;*

CinéWa a bien remis les prix suivants :

- Meilleur Film : « June Zero »
- Meilleur Film Documentaire : « Soldats belges dans l'armée du Tsar »
- Meilleur Comédien : Omar Sy pour « Tirailleurs »
- Meilleure Comédienne : Vicky Krieps pour « Corsage »
- Meilleurs Décors et Costumes : « Corsage »
- Prix du Public (en collaboration avec la Province du Brabant wallon) : « Shadow of the day »
- Prix du Jury Jeune : « Corsage »

- *Accueillir, lors du festival, des invités des professions précitées, belges et étrangers, afin qu'ils partagent, avec le public, leurs expériences ;*

Lors du festival, une rencontre avec le réalisateur Randal Kleiser, qui était l'invité d'honneur du 10^{ème} WaHFF, ainsi que Claude Lelouch et une troisième avec Clovis Cornillac et Benoit Poelvoorde ont été organisées par le WahFF. 395 personnes y ont participé.

- *Organiser, lors du festival, une activité à destination des familles et des enfants, dans un lieu attractif de la Province tel que « Le Dernier QG de Napoléon » ;*

Lors du WaHFF For Kids, au cinéma Wellington, les enfants ont aussi eu droit à leur avant-première d'un film historique ! Le dimanche matin, ils ont pu découvrir en exclusivité le nouveau film du créateur de Kirikou: Le Pharaon, le Sauvage et la Princesse. La séance gratuite était suivie d'un petit déjeuner offert, une ambiance et un film qui a ravi toutes les familles. Les plus petits, à partir de 5 ans, se sont laissé emporter par ces 3 contes tandis que les plus grands ont pu redécouvrir l'art exceptionnel de Michel Ocelot, récompensé aux Césars 1983 et 2019.– 129 spectateurs enfants et parents

- *Veiller à une communication « grand public », présente dans les espaces publics et les réseaux sociaux ;*

CinéWa a présenté le Festival via une promotion sur le site internet, à la RTBF, dans la Libre, dans le cinéma Wellington et à ses abords, sur les abribus dans Waterloo ainsi que sur leurs réseaux.

- *Assurer la promotion du festival en Belgique comme à l'étranger ;*

De la publicité vers l'étranger a été réalisée via les réseaux sociaux.

L'A.S.B.L. souhaite planifier une communication internationale, notamment avec l'hôtel partenaire Martin's Hotel pour favoriser progressivement un tourisme autour du festival (complété à d'autres attractions comme le champ de bataille).

- *Transmettre annuellement à l'administration provinciale les statistiques du festival :*
 - *Nombre de séances de cinéma*
 - *Nombre de spectateurs par séance*
 - *Nombre de spectateurs au total*

Le WaHFF 2022 a accueilli :

- 3303 spectateurs lors des projections du festival
 - 999 pour les films en compétition
 - 386 pour les films hors compétition
 - 482 pour les documentaires
 - 326 pour les films en rétrospectives

- 245 pour les séances pédagogiques
- 377 pour les avants premières
- 129 spectateurs lors des séances « WaHFF for KIDS »
- 688 personnes pour le concert, soirée du 10^{ème} anniversaire et dîner au pied de la Butte du Lion

Soit un total avoisinant les 3.303 personnes avec une moyenne par séance de 56 personnes

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « CinéWa » ont été examinées par l'administration.

Liquidation des subventions

La subvention pour l'organisation du WaHFF de 37.800 € pour l'année 2022 a été octroyée le 9 juin 2022 et a été liquidée sur base des justificatifs.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. CinéWa a pour but la promotion du cinéma à Waterloo et dans sa région. Elle cherche à éduquer et sensibiliser à l'art cinématographique et à toute forme d'audiovisuel, ainsi qu'à l'éducation aux œuvres artistiques.

En outre, cette association favorise l'expression des métiers liés à l'audiovisuel en organisant toutes activités visant à les mettre en valeur et, pour ce faire, établit des relations étroites avec les professionnels du cinéma, de l'audiovisuel, de la communication et de l'édition.

En 2022, CinéWa a présenté de nombreux films et documentaires originaires de pays tels la France, l'Ukraine et Israël. Elle a également mis en place des partenariats avec des acteurs culturels tels la RTBF, TV Com mais aussi avec la Province du Brabant wallon. On peut aussi signaler que le WahFF a accueilli 3303 personnes lors du Festival.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°20 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le Centre culturel de Jodoigne A.S.B.L.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et, notamment, l'objectif opérationnel 9.3 « Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon » ;

Vu la résolution du 3 septembre 2020 portant le contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre culturel de Jodoigne ;

Vu la résolution du 17 décembre 2020 portant le premier avenant au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre culturel de Jodoigne ;

Vu la résolution du 29 avril 2021 portant le deuxième avenant au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre culturel de Jodoigne ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Centre culturel de Jodoigne » ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 18 octobre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 26 octobre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2024 transmise en date du 24 juillet 2023 par la Directrice de l'A.S.B.L. « Centre culturel de Jodoigne » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Centre culturel de Jodoigne » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le Centre culturel de Jodoigne A.S.B.L., tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le Centre culturel de Jodoigne A.S.B.L.

Indicateurs des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches visés à l'alinéa 2 de l'article 1er du contrat de gestion sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Respect, dans l'organisation et la mise en place des actions susmentionnées, dans le cadre du présent contrat de gestion, des mesures mises en place par le Conseil National de Sécurité en vue de lutter contre la propagation du virus « Covid-19 » ;
- Respecter la Charte graphique provinciale, notamment celle liée à l'opération « Place aux Artistes » dans ses supports promotionnels.

2. Indicateurs quantitatifs

- Participation à l'Alliance « Culture-École » durant les années 2020, 2021, 2022 ;
- Nombre d'écoles et d'élèves touchés par la participation du Centre culturel de Jodoigne à l'Alliance « Culture-École » durant les années 2020, 2021, 2022 ;
- Participer à l'opération « Place aux Artistes » par l'organisation des actions « Re-sors à Jodoigne » et « Re-sors à Orp-Jauche » ;
- Nombre d'artistes, d'acteurs culturels, ... et de citoyens ayant pu bénéficier des actions organisées par le Centre culturel de Jodoigne dans le cadre de l'opération « Place aux Artistes » ;
- Nombre de représentations organisées par le Centre culturel de Jodoigne dans le cadre de l'opération « Place aux Artistes ».

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, le « Centre culturel de Jodoigne A.S.B.L. » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Indicateurs qualitatifs

- *Respect, dans l'organisation et la mise en place des actions susmentionnées, dans le cadre du présent contrat de gestion, des mesures mises en place par le Conseil National de Sécurité en vue de lutter contre la propagation du virus « Covid-19 »*

En 2022, les règles de sécurité ne sont plus d'actualité.

- *Respecter la Charte graphique provinciale, notamment celle liée à l'opération « Place aux Artistes » dans ses supports promotionnels.*

Le Centre culturel a bien respecté la charte graphique sur tous ses supports de promotion y compris celles liées à « Place aux artistes ».

2. Indicateurs quantitatifs

- *Participation à l'Alliance « Culture-École » en 2022 ;*

Le Centre culturel a continué le projet « Petit court et grandes aventures au fil de l'eau » en collaboration de la Maison du Conte, Gal Culturalité, le Contrat rivière.

- *Nombre d'écoles et d'élèves touchés par la participation du Centre culturel de Jodoigne à l'Alliance « Culture-École » en 2021*

Pas d'objet

- *Participer à l'opération « Place aux Artistes » par l'organisation des actions « Re-sors à Jodoigne » et « Re-sors à Orp-Jauche » ;*

En 2022, le Centre culturel a été missionné par la Ville de Jodoigne et la commune d'Orp-Jauche pour rentrer un projet. Il s'agissait d'établir des événements gratuits avec réservations en programmant des artistes issus majoritairement du Brabant wallon. Au vu des exigences du cadre de l'appel à projet et du calendrier des nombreuses activités sur le territoire, le Centre culturel a souhaité resserrer les activités sur deux week-ends distincts afin de ne pas porter préjudice aux festivités estivales des comités de quartier.

Orp-Jauche : Le Centre culturel a pensé à programmer des moments et des ambiances très différents pour toucher un maximum de public dans plusieurs villages de l'entité en intérieur ou avec une solution de repli en cas de pluie (vu l'expérience malheureuse de l'édition 2021), le tout rassemblé le premier week-end de juillet pour une communication plus aisée et au vu du calendrier bien chargé sur la commune d'Orp-Jauche.

Les événements ont eu lieu sur 4 lieux distincts du territoire d'Orp-Jauche : le résidence Malevé à Maret, l'église de Marilles et la salle de l'entité ainsi que le terrier à Jauche grâce à la collaboration de 3 partenaires, la Maison des Jeunes, le comité Marigolo et le Terrier (habitat groupé à Jauche).

Jodoigne : l'Hôtel des Libertés – programmation sur 3 jours

Le Centre culturel a souhaité proposer un programme qui mettait en valeur le magnifique bâtiment (intérieur et extérieur) mais aussi la Grand-Place libérée de tout échafaudage et container avec l'installation du chapiteau des Baladins du Miroir pour leur dernière création afin de toucher un grand nombre d'habitants à travers des disciplines artistiques variées. La Maison du Conte et de la Littérature a participé à la mise en place de la programmation du dimanche. Le Centre culturel a permis aux écoles secondaires d'assister à une séance scolaire du spectacle des Baladins du Miroir financée par le CCBW et de visiter l'exposition installée dans les étages de l'Hôtel des Libertés.

- *Nombre d'artistes, d'acteurs culturels, ... et de citoyens ayant pu bénéficier des actions organisées par le Centre culturel de Jodoigne dans le cadre de l'opération « Place aux Artistes » ;*

A Jodoigne : Pour 8 représentations de 8 compagnies ou artistes, le Centre culture a accueilli près de 1.000 personnes.

A Orp-Jauche : Pour les 6 représentations-concerts de 7 compagnies ou artistes, le Centre culturel a accueilli 330 personnes.

- *Nombre de représentations organisées par le Centre culturel de Jodoigne dans le cadre de l'opération « Place aux Artistes »*

Le Centre culturel a organisé 14 représentations et un parcours artistique dans le cadre de l'opération « Place aux artistes » 2022.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 10.000 € pour l'année 2022 a été octroyée le 22 septembre 2022. Le montant de 10.000 € a été liquidé sur base de justificatifs.

La subvention pour l'opération Place aux artistes a été octroyée le 22 septembre 2022. Le montant de 16.990 € a été liquidé en date du 24 novembre 2022. Le Centre culturel a renoncé à 1.735,44 € par courrier en date du 17 novembre 2022.

La subvention pour l'administration de la Chapelle Notre Dame du Marché de 13.500 € a été octroyée en date du 22 septembre 2022. Le montant a été liquidé sur base de justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par le Centre culturel de Jodoigne A.S.B.L. ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

Le Centre culturel de Jodoigne a pour but de veiller de contribuer à l'exercice du droit à la culture des populations sur le territoire de la Ville de Jodoigne avec une extension à la commune d'Orp-Jauche.

Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel. Elle poursuit la réalisation de ce but par tous moyens et notamment, sans que cette énumération soit limitative, encourager et assister les initiatives culturelles dans la région, d'en favoriser la coopération, la coordination et l'animation ; favoriser, en matière culturelle, les contacts entre l'initiative privée et les pouvoirs publics ; assurer une judicieuse utilisation des moyens culturels et des équipements existants ou à créer, notamment dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté Française, de la province du Brabant wallon, de la ville de Jodoigne ; assurer elle-même la gestion ou l'exploitation de tous établissements ou services culturels, mis à sa disposition ou créés à son initiative.

Le Centre culturel de Jodoigne fonctionne avec 6 personnes et a permis à 11.173 personnes d'être accueilli durant l'année 2022 et 6420 personnes lors d'ateliers arts plastiques. Pour l'opération Place aux artistes, le centre culturel e accueilli au minimum 1330 spectateurs. L'exploitation de la Chapelle Notre Dame du Marché (avec des 17 activités tout public et scolaires, sur 32 jours d'ouverture), a permis de toucher 2721 personnes. On peut estimer que le coût qualité est positif.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°21 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2019-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et, notamment, l'objectif opérationnel 9.3 « Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » couvrant les exercices 2019 à 2024 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 18 octobre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 26 octobre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2024 transmise en date du 5 septembre 2023 par le Directeur de l'A.S.B.L. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2024, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2019-2024 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2019-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

L'association devra veiller, dans toutes ses initiatives, à respecter au mieux les orientations définies dans la Déclaration de politique provinciale, en particulier :

- renforcer une véritable alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires et de l'épanouissement de l'enfant ;
- renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon.

L'association devra également veiller à poursuivre les enjeux définis dans son dossier de demande de reconnaissance :

- rendre les gens acteurs du développement global du territoire (enjeu «Habiter Ottignies-Louvain-la-Neuve»);
- construire une ville en transition qui intègre le vivant dans sa manière de se penser (enjeu «Habiter la terre»);
- s'appuyer sur la diversité des habitants, des associations, des établissements d'enseignement et des opérateurs du Pôle culturel du Brabant wallon pour s'interroger sur le monde (enjeu «Habiter le monde»);
- développer une action spécialisée en arts de la scène (ACSDAS);

Veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial.

En vue de renforcer l'alliance culture-école, l'association développera des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature et cinéma) qui associent des enfants, des jeunes, des écoles, des associations, des experts, des animateurs et des artistes, en vue de renforcer l'alliance culture-école.

- L'association veillera à développer, en interne et avec ses partenaires, des dispositifs de médiation permettant d'inscrire ces opérations dans le parcours scolaire;
- préparation en amont;
- accueil soigné et médiation adaptée pendant les événements;
- poursuite et exploitation en classe;
- projet prospectif : développer des projets artistiques et culturels en extra-scolaire au sein de l'école;
- Les moyens de médiation sont variés et conçus en intelligence entre artistes, animateurs et experts : animation, atelier, dossier pédagogique, rencontre, bord de scène, carnet ou fanzine du spectateur, formation, exposition...

2. Indicateurs quantitatifs

En vue de renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon, l'association contribue au rayonnement du pôle culturel provincial par la programmation, la promotion, l'organisation et/ou la coordination des acteurs majeurs de la Culture du territoire du Brabant wallon et des grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garant de la diversité des expressions artistiques actuelles, comme autant de reflets des réalités d'aujourd'hui :

- Un festival de littérature annuel, Les nuits d'encre, coordonné avec la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB);
- Organisation, coordination et production d'une Triennale internationale d'art contemporain (en 2021 et en 2024);
- Programmation, organisation et coordination de saisons de spectacle tout public;
- Programmation, organisation et coordination de saisons de spectacles, d'ateliers et de stages destinés au jeune public et aux publics scolaires de maternelle, primaire et secondaire;
- Mise à disposition gratuite de ses locaux et de son personnel technique à la Province pour une à deux opérations culturelles annuelles (2 jours) organisées par l'administration provinciale.
- Faire bénéficier les opérateurs d'Ottignies-Louvain-la-Neuve soutenus par le Brabant wallon (Ferme du Biéreau, Atelier Théâtre Jean Vilar, Musée L, Musée Hergé) de 2 demi-pages par an dans le bimestriel « la Boussole ». Quatre événements d'ampleur soutenus par le Brabant wallon (Welcome Spring Festival, Louvain-la-plage, Louvain-la-Neige et un quatrième) bénéficieront d'1 demi-page par an. D'autres opérateurs provinciaux pourront également bénéficier d'une demi-page. Chaque opérateur conserve son autonomie graphique et rédactionnelle. Le CCO doit quant à lui informer les opérateurs des modalités de transmission

du visuel. Cette disposition se traduit par un total de 20 demi-pages par an, soit 2 pages par numéro, présentées dans la rubrique « La culture rayonne en Brabant wallon.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que « Le Centre Culturel d'Ottignies-LLN A.S.B.L. » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs qualitatifs

Renforcer une véritable alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires et de l'épanouissement de l'enfant ;

Le Centre culturel participe pleinement au comité de pilotage du Consortium PECA en Brabant wallon

Renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon ;

Comme pôle culturel du Brabant wallon, le Centre culturel développe de nombreux projets qui visent à offrir à l'ensemble des habitants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et des brabançons wallons des opérations culturelles de qualité.

Par ces différentes actions, il permet la conjugaison des forces de nombreux opérateurs culturels de la Province. Il peut s'agir de cinémas, de bibliothèques, d'associations d'éducation permanente, ...

L'association devra également veiller à poursuivre les enjeux définis dans son dossier de demande de reconnaissance :

Le Centre culturel a obtenu, le 20 décembre 2019, par arrêté ministériel, sa reconnaissance tant pour son action culturelle générale que pour sa spécialisation en arts de la scène. Le nouveau Contrat programme reprenant les nouveaux enjeux définis est conclu avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020. Par avenant, il a été prolongé d'une année suite à la crise du Covid.

L'opérationnalisation des enjeux est donc progressive durant toute la période du Contrat programme.

Après la mise en place des chantiers de réflexion préalable en 2021, 2022 a été l'année de la mise en œuvre des projets.

Le Conseil d'orientation a été mis en place début d'année suite à un appel public, ouvert au citoyen par newsletter, réseaux sociaux et aussi par appel via la presse. Il a été largement impliqué dans la réflexion sur les lignes directrices à poursuivre pour répondre à leurs 3 enjeux.

De manière particulièrement originale et participative, le centre culturel a organisé en mars, une journée de mise au vert réunissant toute l'équipe, tout le Conseil d'administration et le Conseil d'orientation. Cette journée fructueuse a été préparée avec l'Inspection de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce moment important a permis de remettre tout le monde à niveau sur le nouveau décret mais aussi de se mettre en perspective par la découverte de projets inspirants pour rencontrer des enjeux de société. Les membres du Centre culturel ont pu rêver ensemble à l'idéal des projets du Centre culturel. Suite à cette journée, des lignes directrices ont été tirées et tous les projets ont été

analysés par l'équipe et le conseil d'orientation. Pour chacun d'eux, il a été décidé, jusqu'en assemblée générale, de maintenir, supprimer ou ajuster les projets en lien avec leurs enjeux. De plus, plusieurs nouveaux projets seront créés pour y répondre encore mieux.

Rendre les gens acteurs du développement global du territoire (enjeu « Habiter Ottignies-Louvain-la-Neuve ») ;

Le Centre culturel souhaite renforcer cette question du territoire qui est l'élément principal qui ressortait de l'analyse partagée réalisée en vue de la création du nouveau contrat programme. En 2022, elle a aussi permis aux citoyens du territoire d'Ottignies-LLN de s'approprier pleinement son centre culturel en allant jusqu'à proposer un nouveau nom.

Durant l'opération « Place aux Artistes », l'ancrage local a largement été privilégié à la Ferme du Douaire, mais aussi dans les différents quartiers de la Commune. En ce sens, les nouvelles actions menées permettent aussi de démontrer la pertinence du contrat-programme et la nécessité de sortir des murs du Centre culturel pour aller plus encore à la rencontre des publics non habituels. La Ferme du Douaire a aussi été investie par le projet « Atelier à 4 mains ». 6 ateliers pour 78 personnes. Les nombreuses activités menées par le Centre culturel se font également pour la plupart dans une logique collaborative et participative avec les associations locales et les habitants. En 2022, de très nombreuses activités culturelles publiques ont été organisées avec l'aide de plus de 100 partenaires brabançons wallons (bibliothèques, Centres culturels, ...).

Le Centre culturel a aussi organisé la 7^{ème} édition du Tour des Cafés – débat citoyen avec les habitants et les associations locales sur la thématique de la théorie du Donut : seize dates d'animation avec plus de 319 personnes.

Le Centre culturel aide les comités de quartier à organiser les fêtes de quartier depuis plus de 15 ans.

Enfin, le projet « Ose le ton ! », qui propose à des femmes d'exprimer ce qu'elles vivent par des ateliers d'écriture, de slam et par une scène ouverte, prend de l'ampleur. Il permet à des habitantes d'exercer ensemble une pratique artistique tout en exprimant leurs vécus. Ce projet a également eu lieu à la Grange du Douaire – 107 personnes pour les ateliers.

Construire une ville en transition qui intègre le vivant dans sa manière de se penser (enjeu « Habiter la terre ») ;

Le Centre culturel participe activement à de nombreuses activités partenariales qui visent à interroger le citoyen sur sa manière de penser le vivant dans sa manière de vivre au quotidien. Cela se traduit concrètement par exemple par les liens réalisés entre l'activité théâtrale et les débats suite à certaines représentations comme White Out, l'incroyable Dimanche par exemple. Le Salon d'hiver, exposition réunissant 42 artistes du Brabant wallon, avait pour thème « Les chemins ». Plus de 3000 personnes ont pu visiter l'exposition alors que plus de 250 personnes ont participé à l'inauguration festive !

Le Centre culturel est aussi partenaire du Festival « Alimenterre », qui propose des films documentaires qui mettent en évidence les désordres agricoles et alimentaires et proposent des alternatives pour relever ces défis à l'échelle locale et mondiale. En 2022, le reportage « Composer les mondes » a permis d'avoir un débat particulièrement intéressant avec la participation de 123 personnes.

En 2022, la préparation d'un festival en lien avec la nature est lancée. Elle donnera naissance au projet ADN (Art Dans la Nature) qui aura lieu au Bois des rêves en 2023.

S'appuyer sur la diversité des habitants, des associations, des établissements d'enseignement et des opérateurs du Pôle culturel du Brabant wallon pour s'interroger sur le monde (enjeu « Habiter le monde ») ;

Comme pôle culturel du BW, il développe de nombreuses activités culturelles réunissant des partenaires et la population de toute la province.

En 2022, le Centre culturel a organisé les Nuits d'encre avec la bibliothèque centrale du Brabant wallon dans une version allégée (92 personnes) et en préparation de l'édition 2023. Spectacle, ateliers créatifs et goûter de rencontre ont été organisés en novembre avec un beau succès.

Développer une action spécialisée en arts de la scène (ACSDAS) ;

Avec ses 20 mètres d'ouverture et ses 11 mètres de profondeur, le Centre culturel dispose sans conteste d'une grande scène pour y développer une action spécialisée. Sa capacité de 605 places permet une programmation variée et d'envergure.

En 2022, 170 représentations ont été tenues pour près de 20.000 spectateurs.

Veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial ;

Le Centre culturel d'Ottignies a bien apposé le logo provincial sur toutes ses publications et les a remis à l'administration provinciale.

L'association développera des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature et cinéma) qui associent des enfants, des jeunes, des écoles, des associations, des experts, des animateurs et des artistes, en vue de renforcer l'alliance culture-école.

- *L'association veillera à développer, en interne et avec ses partenaires, des dispositifs de médiation permettant d'inscrire ces opérations dans le parcours scolaire ;*
- *préparation en amont ;*
- *accueil soigné et médiation adaptée pendant les événements ;*
- *poursuite et exploitation en classe ;*
- *projet prospectif : développer des projets artistiques et culturels en extra-scolaire au sein de l'école.*
- *Les moyens de médiation sont variés et conçus en intelligence entre artistes, animateurs et experts : animation, atelier, dossier pédagogique, rencontre, bord de scène, carnet ou fanzine du spectateur, formation, exposition...*

56 représentations ont été organisées pour le jeune public. Près de 6.000 élèves en 2022.

Dans le cadre du PECA, les relations de travail avec les enseignants sont primordiales. En 2022, il a été à nouveau possible de recevoir les étudiants de l'ENCBW à plusieurs reprises. Le Centre culturel participe aussi pleinement au comité de pilotage du Consortium PECA en Brabant wallon.

Le Centre culturel a accueilli en mai 2022 l'exposition du projet créa-lisons (mené conjointement par les Ateliers d'Art de la Baraque (à Louvain-La-Neuve), le CLA (à Ottignies) et les Ateliers du Léz'arts (à Genappe) et coordonné par le CCBW, projet qui avait pour but la découverte de livres et la lecture auprès d'enfants (12 classes de M3-P1) sur Ottignies. Grâce à un appel à projet PECA et un budget de 2.000€, il a aussi organisé une vingtaine d'ateliers de danse autour d'un spectacle de danse contemporaine « *Les autres* » de la Cie Lachky auprès de 4 classes d'une école d'Ottignies (de décembre 2022 à mai 2023).

Des ateliers de l'A.S.B.L. EKLA et un projet « *art à l'école* » (Centre scénique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse) sont également portés par le Centre culturel. Rapprochement entre le monde de l'éducation et le monde artistique : formation artistique pour les enseignants et ateliers artistiques dans les écoles.

Festival En avant (20 novembre 2022) qui consiste à mettre en avant les droits de l'enfant et des jeunes en partenariat avec la Ville, avec la MJ le Centre nerveux, l'école de cirque et les écoles du

territoire. Le festival a connu un grand succès : des concerts, des initiations par l'école de cirque, un atelier de graff, une expo, de la sérigraphie... Près de 220 personnes ont participé au projet.

Indicateurs quantitatifs

Renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon, l'association contribue au rayonnement du pôle culturel provincial par la programmation, la promotion, l'organisation et/ou la coordination des acteurs majeurs de la Culture du territoire du Brabant wallon et des grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garant de la diversité des expressions artistiques actuelles, comme autant de reflets des réalités d'aujourd'hui :

- *Un festival de littérature annuel, Les nuits d'encre, coordonné avec la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB) ;*

Le festival Les Nuits d'encre vise différents objectifs, à savoir :

- Faire connaître les auteurs et autrices vivants, en particulier les écrivains belges de langue française ;
- Valoriser le livre et la lecture, en général ;
- Offrir au public des moments de rencontres dans des cadres intimes et chaleureux, dans des dispositifs favorisant les échanges ;
- Privilégier les formules qui favorisent la participation, l'expérimentation et la création par des publics variés, avec une attention particulière à l'expression des enfants et des jeunes ;
- Réserver une place importante à la poésie.

Le festival Les Nuits d'encre invite à lire et à découvrir des auteurs et autrices d'ici et d'ailleurs, dans des lieux qui favorisent la rencontre, partout en Brabant wallon ! Une formule allégée était proposée pour servir de tremplin à l'édition de 2023. Pour cette édition, un rendez-vous a été organisé à la Grange du Douaire, pour deux rencontres extraordinaires qui mettent toute la lumière sur la poésie et le thème " à la main". Un prélude pour rêver, un prélude pour imaginer, un prélude pour créer, un prélude pour découvrir...A l'aide de matériaux de récupération, les amoureux de bricolage dès 5 ans ont pu s'essayer à la création d'une maquette de cabane de pêcheur sous l'œil attentif d'une illustratrice.

Une activité accessible à tous, mêlant créativité, assemblage et collage. L'artiste était présente pour assurer l'atelier, elle nous a emmenés dans son univers poétique et onirique tout en couleurs !

Par la suite, un goûter permettant la rencontre a été offert aux participants à l'atelier et aux personnes venues voir le spectacle MOTAMO.

Motamo, c'est nouveau, c'est frais, c'est fou, c'est chouette, c'est drôle, c'est époustouflant, c'est pour tout le monde et ça fait du bien par où ça passe !

Chaque spectateur ou spectatrice est invité à écrire UN SEUL MOT sur une jolie carte postale. Pas de temps de réflexion, pas de temps mort, inspirés par ces simples mots, les comédiens se jettent immédiatement dans une aventure improvisée et sont maîtres du temps. La présentatrice sollicite régulièrement le public pour rendre le voyage encore plus croustillant et parfois pour pousser la chansonnette. Ce prélude a servi également de préparation de l'édition 2023, qui se tiendra du 15 mars au 15 avril avec une programmation ambitieuse.

- *Organisation, coordination et production d'une Triennale internationale d'art contemporain (en 2021 et en 2024) ;*

La Triennale d'art contemporain a eu lieu en 2021. Pour la première fois, un appel public à commissariat qui a obtenu de nombreuses réponses. La 10^e Triennale d'art contemporain s'est tenue du 15 septembre au 28 novembre 2021 autour du thème de la Fluidité.

Cette exposition dénommée MAGMA a présenté les œuvres d'une trentaine d'artistes, principalement de la FWB, dans 3 lieux à Ottignies-Louvain-la-Neuve, mais aussi au Botanique et à la Médiatine à Bruxelles, ainsi qu'au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris. Cette Triennale a également développé des projets participatifs avec des publics variés, de tous les âges. Une programmation de spectacles (théâtre, danse, musique, cirque, arts de la rue) est venue ponctuer le calendrier de cette Triennale rassembleuse, stimulante pour les esprits et les sens. Une évaluation précise est menée en 2022 et une négociation a été menée avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour une nouvelle édition en 2025.

➤ *Programmation, organisation et coordination de saisons de spectacle tout public ;*

En 2022, 522 abonnés ont fait confiance au Centre culturel pour la saison « tout public ». C'est 33 (20 en 2021) représentations en soirée pour 10.537 spectateurs et 9 représentations en après-midi pour les familles pour 1.552 spectateurs. La programmation se veut riche et variée, faite de sens et de découverte. Elle a été un réel succès avec des mois très difficiles.

➤ *Programmation, organisation et coordination de saisons de spectacles, d'ateliers et de stages destinés au jeune public et aux publics scolaires de maternelle, primaire et secondaire ;*

Comme indiqué plus haut, les activités en lien avec le public scolaire sont nombreuses. Outre les activités et stages, 40 représentations scolaires ont été programmées pour près de 6.000 jeunes spectateurs en 2022.

➤ *Mise à disposition gratuite de ses locaux et de son personnel technique à la Province pour une à deux opérations culturelles annuelles (2 jours) organisées par l'administration provinciale ;*

Aucune demande n'a été faite par la Province du Brabant wallon en 2022, ni pour la gratuité ni pour le personnel.

➤ *Faire bénéficier les opérateurs d'Ottignies-Louvain-la-Neuve soutenus par le Brabant wallon (Ferme du Biéreau, Atelier Théâtre Jean Vilar, Musée L, Musée Hergé) de 2 demi-pages par an dans le bimestriel « la Boussole ». Quatre événements d'ampleur soutenus par le Brabant wallon (Welcome Spring Festival, Louvain-la-plage, Louvain-la-Neige et un quatrième) bénéficieront d'1 demi-page par an. D'autres opérateurs provinciaux pourront également bénéficier d'une demi-page. Chaque opérateur conserve son autonomie graphique et rédactionnelle. Le CCO doit quant à lui informer les opérateurs des modalités de transmission du visuel. Cette disposition se traduit par un total de 20 demi-pages par an, soit 2 pages par numéro, présentées dans la rubrique « La culture rayonne en Brabant wallon ».*

Le principal outil de promotion des acteurs culturels de notre territoire se fait via « La Boussole » qui, outre les activités du Centre culturel, annonce les expositions, les activités pour enfants, les ateliers ainsi qu'un agenda 'Au jour le jour' de l'ensemble des activités organisés sur Ottignies-Louvain-la-Neuve. De plus, la rubrique 'La culture rayonne en Brabant wallon' met en avant, à raison d'une demi-page par événement. En 2022, ont été promu : L'Open Jazz Festival, l'exposition Formes de salut au Musée L, le Welcome Spring Festival, le KidZik, Louvain-la-Plage, l'Agenda BW, le Festival Maintenant !, la plateforme Olala, En l'Air Festival Cirque et Louvain-la-Neige.

Par ailleurs, le centre culturel réalise également un agenda en ligne (poleculturel.be) plus souple que l'impression papier. Celui-ci est relayé sur le site de la Ville (olln.be) et le site du tourisme (tourisme-olln.be)

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 118.000 euros pour l'année 2022 a été octroyée le 24 novembre avec une avance de 80 % (94.400) mise en liquidation.

Le solde de la subvention est en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. a pour but de promouvoir le développement culturel de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel. De plus, elle doit encourager et assister les initiatives culturelles, en favoriser la coopération, la coordination et l'animation ainsi que favoriser, en matière culturelle, les contacts entre l'initiative privée et les pouvoirs publics. Elle contribue à l'exercice du droit de la culture et à l'exercice de l'ensemble des droits culturels par tous et pour tous, dans le respect des droits humains et favorise le plaisir des populations par la découverte et les pratiques culturelles. Elle assure une judicieuse utilisation des moyens culturels et des équipements existants notamment dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté, de la Province et de la Ville.

Comme pôle culturel du Brabant wallon, le Centre culturel développe de nombreux projets qui visent à offrir à l'ensemble des habitants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et des brabançons wallons des opérations culturelles de qualité. Par ces différentes actions, il permet la conjugaison des forces de nombreux opérateurs culturels de la Province. Il peut s'agir de cinémas, de bibliothèques, d'associations d'éducation permanente...

20.000 visiteurs ont été accueillis au Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve dont plus de 6000 élèves pour 40 représentations scolaires. Le rapport coût/qualité est satisfaisant.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2024, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°22 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2022-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le décret relatif aux centres culturels du 21 novembre 2013 ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et, notamment, l'objectif opérationnel 9.3 « Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2022 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon » couvrant les exercices 2022 à 2026 ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon » ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 18 octobre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 26 octobre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2024 transmise en date du 24 juillet 2023 par la Co-Directrice de l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « *Centre culturel du Brabant wallon* » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2022-2026, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2022-2026 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2022-2026 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

Indicateurs qualitatifs

Axe Jeunesse – alliance culture-école

- Renforcer les initiatives liées à la culture, à l'expression de la liberté et les initiatives en faveur de la jeunesse et particulièrement l'alliance culture-école en plaçant la culture et l'art au service des apprentissages scolaires et de l'épanouissement de l'enfant.
- Contribuer activement au développement du PECA en Brabant wallon

Axe Développement et rayonnement culturel dans l'ensemble du Brabant wallon

- Soutenir et promouvoir les acteurs culturels du territoire dans l'ensemble de leurs démarches afin de favoriser la création et la diffusion de toutes les disciplines artistiques et de rendre la culture accessible à tous via la mise en place d'un agenda culturel notamment.
- Renforcer le développement et le rayonnement culturel dans l'ensemble du Brabant wallon en :
 - soutenant et/ou en développant des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature, cinéma, etc.) qui permettront d'amplifier l'offre culturelle locale, de favoriser les événements culturels, de soutenir la présence de la culture dans les espaces publics ;
 - favorisant les partenariats entre opérateurs culturels du territoire dont notamment les centres culturels à collaborer et à mutualiser leurs actions ;
 - accordant un soin particulier aux communes ne disposant pas de centres culturels.

Le CCBW doit être un facilitateur au sein du réseau des acteurs du territoire (culturels, sociaux, éducatifs, urbanistiques, etc.), il veillera à mettre en œuvre des actions communes et fédératrices et à développer des synergies entre acteurs culturels.

Axe Sensibiliser à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme

L'association veillera à impliquer, sensibiliser et encourager les habitants du Brabant wallon aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en BW et plus particulièrement à :

- l'organisation de conférences-débats pour l'implication au sens large des citoyens et professionnels ;
- l'organisation de formations spécifiques, de visites professionnelles et d'animations pour l'accompagnement de publics spécifiques ;
- la publication de la revue Espace-vie, la mise en place de formations pour les services urbanisme des communes et les professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme afin d'informer, organiser le dialogue, le débat et la communication.

Axe Contrat-programme

L'association devra également veiller à poursuivre le projet d'action culturelle tel que défini dans son contrat-programme (2022-2026).

Indicateurs quantitatifs

Respecter les obligations liées à la visibilité provinciale

- Le Centre culturel du Brabant wallon devra veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale non seulement en apposant sur tous les supports, le logo provincial et la mention du soutien provincial, mais aussi en assurant la présence de stands provinciaux lors de certains événements mis en place par le CCBW ou dont le CCBW est partenaire (à déterminer annuellement, en accord avec les services de la province du Brabant wallon, lors de la programmation d'activités de l'association) et en apposant les supports de visibilité provinciale (beach flags, banniers...) ;
- Par ailleurs, toute activité réalisée en partenariat (CCBW, PBW) devra apparaître comme telle sur tous les supports promotionnels réalisés afin de valoriser et souligner cette collaboration.
- Le CCBW met la salle du foyer culturel à la disposition de la Province deux journées par an et ce, en accord avec la programmation d'occupation du Centre.

- Le CCBW prend toutes mesures utiles en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

Axe Culture-école

- Un focus de théâtre jeune public à l'échelle du Brabant wallon comprenant la programmation de spectacles de compagnies professionnelles, la médiation culturelle, la formation à l'animation d'ateliers en classe, le développement de projets artistiques et culturels en extrascolaires au sein de l'école ;
- Un support de communication et/ou tout système visant à améliorer l'utilisation par les acteurs de l'enseignement des offres pédagogiques mises à disposition par les opérateurs culturels du Brabant wallon ;
- Développement de la couverture des classes des écoles du Brabant wallon proposant au moins une activité intra-muros et une activité extra-muros dans le cadre du PECA

Axe Soutien acteurs culturels et développement des partenariats

- Développement d'un agenda culturel ;
- Organiser des évènements rassembleurs avec les autres centres culturels du Brabant wallon ;
- Développer des synergies avec les opérateurs culturels du Brabant wallon.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs qualitatifs

Axe Jeunesse – alliance culture-école

- ✓ *Renforcer les initiatives liées à la culture, à l'expression de la liberté et les initiatives en faveur de la jeunesse et particulièrement l'alliance culture-école en plaçant la culture et l'art au service des apprentissages scolaires et de l'épanouissement de l'enfant.*

En 2022, le Centre culturel a touché 11.622 élèves par leur action de diffusion théâtre jeune public, soit une augmentation de 262% (4.435 élèves touchés en 2021). Cette augmentation est liée à l'impact de la pandémie en 2021 et surtout leur volonté de toucher un plus grand nombre d'écoles, d'élèves du territoire.

De nouvelles écoles ont pu bénéficier de la programmation jeune public : Le chemin des enfants (CG), Ohain (Lasne), Plancenoit (Lasne), École Nature (GD, Montessori (Lasne), Les Mouchons (Chastre), Cortil-Noirmont (Chastre), Boussu, Saint-Albert (Jodoigne), Les Colibris (La Hulpe), Saint-Léon (La Hulpe), 3 Chardons (Chastre), La Casita (Court-Saint-Étienne)

Grâce à l'action du PECA qui visent les écoles ayant peu ou pas de projets culturels et artistiques au sein de leur établissement, des écoles ont été personnellement contactées et se sont, pour la plupart, mobilisées pour accueillir de la diffusion-médiation au sein de leur établissement.

Une attention particulière a donc été portée à l'école de la commune de Walhain, à l'école communale de Tangissart, aux écoles de la commune de Chastre, aux écoles de la commune de La Hulpe, aux écoles libres de la commune de Lasne et aux école libre de la commune de Villers-la-Ville.

Parallèlement à la diffusion scolaire, le Centre culturel a proposé des ateliers dans les écoles soit via le projet « Focus jeune public » ou via le projet « Talents croisés » mené par la Province du Brabant wallon. Ce sont 400 élèves qui ont pu bénéficier de ce lien particulier avec les artistes lors de ateliers et ont pu s'imprégner d'un processus de création artistique (participation aux recherches de l'artiste, expérimentation...) et pratiquer un langage artistique (danse, mouvement, théâtre, écriture, arts plastiques).

Le Focus jeune public est porté par les opérateurs jeune public du Brabant wallon dont le CCBW est le coordinateur (Ékla, Le Vilar, commune de Chaumont-Gistoux, centres culturels de Braine-l'Alleud, Beauvechain, Jodoigne, Tubize, Rebecq, Nivelles, Ittre, Genappe, Rebecq et Waterloo)

✓ Contribue activement au développement du PECA en Brabant wallon

Le Centre culturel du Brabant wallon est le coordinateur du groupement d'opérateurs culturels référent scolaire PECA Brabant wallon. Pour remplir cette mission, le centre culturel :

- Coordonne et anime un réseau d'opérateurs culturels actifs dans la médiation culturelle et artistique pour les publics scolaires sur le territoire du Brabant wallon.

Membres du groupement : la Bibliothèque publique centrale du Brabant wallon, la Maison du Conte et de la Littérature en Brabant wallon, les Jeunesses Musicales du Brabant wallon, le Musée L, le Théâtre des 4 Mains, Point Culture et les Centres culturels de Beauvechain, de Braine-l'Alleud, d'Ittre, de Genappe, d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, de Jodoigne-Orp-Jauche

- Organise et anime la plateforme territoriale PECA du Brabant wallon en favorisant la rencontre et la mise en réseau des différents acteurs du PECA, et en assurant la concertation entre ces acteurs quant aux besoins des écoles et aux offres culturelles et artistiques disponibles. 3 réunions/an de cette Plateforme.
- Promeut, diffuse et accompagne des projets PECA initiés en régie propre par le service de pilotage de la Fédération Wallonie-Bruxelles (« Essais et Bonheurs », « Animatik'Art », « Patchwork 1 et 2 », « A piacere » et projets transitoires. 200 implantations d'écoles fondamentales et 50 écoles secondaires : 658 élèves touchés par ces projets pilotes pour l'année scolaire 21-22.
- Amplifie le projet Créa-Lisons : projet de sensibilisation à la lecture et à l'expression plastique dans des classes de 3^e maternelle et 1^{ère} primaire, initié par la Fédération Wallonie-Bruxelles et amplifié par le CCBW (davantage de classes touchées, scénographie et médiation renforcées pour l'exposition collective et création d'un outil d'inspiration à destination des enseignants)

380 enfants et 15 écoles différentes du Brabant wallon (ateliers en classe) ont participé à ce projet.

- Propose une offre de soutien financier (au travers d'un appel à projets) du groupement référent scolaire PECA Brabant wallon pour la réalisation de projets de médiation culturelle et artistique dans les écoles du bassin scolaire Brabant wallon. 1.930 élèves touchés par ces projets dans 30 implantations scolaires différentes (année scolaire 21-22).

- Organise et anime une journée de rencontre (27 avril 2022) avec les opérateurs culturels actifs dans la médiation culturelle et artistique pour les publics scolaires, les référents culturels des réseaux scolaires, les équipes pédagogiques des écoles du Brabant wallon, les ESAHR du Brabant wallon, les représentants du service de pilotage du PECA à la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'administration générale Culture à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il convient de mentionner combien la mise en œuvre du PECA aura joué un rôle d'amplification de l'action culturelle en direction du jeune public. Et ce, à deux niveaux :

D'une part, au travers de la structuration d'un réseau à l'échelle de tout un bassin scolaire : en tant que coordinateur, le Centre culturel a posé un jalon décisif dans la consolidation du groupement d'opérateurs culturels référent scolaire, en invitant les opérateurs à collaborer davantage ensemble. En faisant vivre la plateforme PECA, le maillage territorial se sera densifié et aura mis en étroite relation les mondes culturel et scolaire.

Même si beaucoup de chemin reste à parcourir, la liaison étroite avec le monde scolaire se sera affirmée : la couverture des écoles touchées – notamment celles dites prioritaires – aura progressé à mesure que l'information circule : au travers d'une offre de soutien à des projets et de « Rencontres Culture-École » amenées à se multiplier en décentralisation, afin de mieux atteindre les équipes pédagogiques et les enseignants, sur tout le territoire.

Et d'autre part, en amplifiant les moyens d'action dans le cadre d'une variété de projets soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles : Intensification, au travers du « levier PECA », de l'information et l'accompagnement des membres du groupement prêts à s'engager dans des projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles tels Créa-Lisons, des projets pilotes, les projets Premiers Pas, ou bien encore des projets de médiation culturelle et artistique impliquant une diversité de disciplines.

Diversité des disciplines et projets soutenus en effet : éveil à la musique ou à la danse, ateliers de découverte des arts du cirque, accueil de comédiens en classe, ateliers de jeu de clown, création de courts-métrages, découverte d'un atelier de marionnettiste, découverte et création du théâtre d'ombres, invention et narration d'un conte, illustré ensuite en kamishibai², etc.

Axe Développement et rayonnement culturel dans l'ensemble du Brabant wallon

- ✓ *Soutenir et promouvoir les acteurs culturels du territoire dans l'ensemble de leurs démarches afin de favoriser la création et la diffusion de toutes les disciplines artistiques et de rendre la culture accessible à tous via la mise en place d'un agenda culturel notamment.*

De manière générale, l'ADN du centre culturel du Brabant wallon est la coopération, c'est-à-dire que l'A.S.B.L. mène principalement ses actions en coopération avec les acteurs culturels du territoire : centres culturels, maisons de jeunes, centres d'expression et de créativité, le Villar, les organismes d'éducation permanente, les compagnies du territoire...

Opérateurs jeune public voir point précédent via le Focus Jeune public et le rôle de référent au groupement PECA Brabant wallon

Maisons de jeunes : Co-organisation avec les maisons de jeunes du Brabant wallon du projet Be Wesh, projet rassembleur autour de la découverte et de la mise en valeur de la culture et des artistes hip-hop à travers ses 5 disciplines (beatmaking, graffiti, danse, rap et beatbox) en Brabant wallon. Ateliers en amont du festival, mini festivals, soit 400 jeunes qui participent au projet.

Comité de jeunes spectateurs : découverte de spectacles vivants, rencontres artistiques et ateliers de réflexion et d'expression – 20 jeunes touchés par le projet.

Coopérations avec les centres culturels du Brabant wallons :

- Coopération avec les centres culturels de l'Ouest (CC Ittre, Rebecq, Tubize) :

Festival MikMak : tournée marionnettes chez les partenaires centres culturels + tournée itinérante dans 11 petits lieux pour amener la marionnette là où on ne l'attend pas.

1.090 participants + 450 élèves pour les spectacles avec les écoles

Kunsten Bo(!)s des Arts : c'est LA rencontre festive et culturelle entre Flamands et Wallons. Le temps d'une journée, francophones et néerlandophones sont invités à venir flâner dans le parc de Lembeek à la découverte de nombreux artistes du nord et du sud du pays.

11 spectacles, 1.700 participants

- Coopération avec les centres culturels de l'Est (CC Beauvechain, Jodoigne-Orp, Perwez et le Gal Culturalité) :

Scènes de villages : Depuis 2017, la tournée culturelle Scène de villages égaie les places de villages de l'Est du Brabant wallon pendant la belle saison. C'est un événement pour toutes et tous, au coeur des villages de l'est du Brabant wallon. L'objectif de Scène de villages est de mettre en valeur le patrimoine local et plus particulièrement les places de villages par une programmation artistique, des animations et des moments de rencontre et de convivialité. En investissant les espaces publics avec une programmation culturelle, Scène de villages met en valeur les lieux patrimoniaux, facilite la rencontre entre voisins, nourrit la convivialité et contribue à l'accès à la culture pour tous, en allant à la rencontre des citoyens sur leur lieu de vie.

Coopération Pulsart : art contemporain (tous les CC hormis CC de Perwez) :

- 1 voyage : 64 participants
- Grand projet : exposition et médiation autour du projet Play : 5 escales, 5 ateliers, 585 participantes.
- Soutien à la médiation du parcours d'artistes de Nivelles et les Fêtes de la Saint-Martin

Coordination Éducation permanente : le CCBW coordonne la coordination des A.S.B.L. d'éducation permanente en Brabant wallon.

Le réseau brabançon pour le droit au logement a développé une expertise sur l'habitat léger (HL) qui est mise à disposition d'une multitude d'acteurs en Brabant wallon, mais aussi en Wallonie, parfois plus loin. Par exemple, l'exposition « Habit, habitat, habité » est partie en France, d'Orléans à Brest. Interviews, participation à différents référentiels sur l'HL, jury de mémoire en architecture, prise de parole dans des conférences ou encore animation d'ateliers pour personnes concernées par l'Habitat Léger. Nouvelle thématique : « lutter contre les logements inoccupés » (matinée d'information sur l'action en cessation – 60 personnes de tous horizons)

Partenariat avec l'A.S.B.L. article 27 : mise en place de projets qui touchent des personnes précarisées en vue de favoriser la démocratisation culturelle.

Résidences d'artistes – soutien à la création :

Depuis 2012, le CA et l'équipe du Centre culturel du Brabant wallon ont décidé de mettre la salle de spectacle à disposition d'artistes professionnels en cours de création du secteur du cirque et des arts de la rue principalement, mais aussi des secteurs jeune public et marionnettes. Dans le cadre de ces résidences, le Centre culturel organise des bancs d'essai soit publics, soit pour leur équipe, soit pour des programmeurs, en fonction de l'état d'avancement du projet et des besoins des artistes. Ces moments leur permettent de confronter leur travail à un public en vue de se conforter dans leur choix ou de réorienter leur travail. 24 compagnies accueillies et 17 bancs d'essai.

Renforcer le développement et le rayonnement culturel dans l'ensemble du Brabant wallon en :

- *soutenant et/ou en développant des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature, cinéma, etc.) qui permettront d'amplifier l'offre culturelle locale, de favoriser les événements culturels, de soutenir la présence de la culture dans les espaces publics ;*
- *favorisant les partenariats entre opérateurs culturels du territoire dont notamment les centres culturels à collaborer et à mutualiser leurs actions ;*
- *accordant un soin particulier aux communes ne disposant pas de centres culturels.*

Le CCBW doit être un facilitateur au sein du réseau des acteurs du territoire (culturels, sociaux, éducatifs, urbanistiques, etc.), il veillera à mettre en œuvre des actions communes et fédératrices et à développer des synergies entre acteurs culturels.

- Participation à la tournée en décentralisation du Vilar : C'est la première fois que le théâtre Le Vilar à Louvain-la-Neuve s'associe aux centres culturels et théâtres de la province pour proposer un projet commun. Le projet fait référence à la diffusion du spectacle Orgasme(s) de la C^{ie} Canine Collectif. Cette première participation invite à accroître celle-ci en mettant à disposition des autres opérateurs culturels partenaires le savoir-faire du centre culturel en termes de médiation.

- Participation au projet provincial Place aux artistes : soutien aux communes de Court-Saint-Etienne, Chastre, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Lasne, Walhain.

Depuis 2020, le centre culturel vient en soutien à diverses communes pour l'opération Place aux Artistes. Ce soutien est variable en fonction des besoins : soutien à la programmation : proposition de programmation spécifique ; soutien technique : lecture de fiches techniques, conseils, prêt de matériel, régisseur présent le jour-même ; soutien à la communication : rétroplanning pour plan de communication et soutien aux événements que nous organisons avec les communes ; soutien à l'organisation de l'évènement : apport technique, programmation, communication et présence sur place les jours d'évènements. L'A.S.B.L. a également mis en place, en 2022, une base de données permettant aux artistes du Brabant wallon de s'enregistrer et aux partenaires de pouvoir choisir au sein de cette base de données pour créer leur programmation.

- Mise en Place de l'agendabw.be : Agenda culturel du Brabant wallon créé par le Centre culturel du Brabant wallon, alimenté par tous les opérateurs culturels de la province et à destination du tout public.
- Soutien aux centres culturels : via la mise en place de réunions régulières entre les directions et entre les chargés de communication.

- Mise en place de l'axe de développement culturel dans les communes sans centre culturel :

Le projet « la Marche des philosophes » veillent à couvrir ces communes. Du 05 au 16 juillet 2022, la Marche des Philosophes en Brabant wallon repart pour un troisième périple à travers les paysages brabançons. À chaque escale de cette tournée pédestre, des comédiens donnent leur spectacle chez l'habitant ou dans des associations locales qui jouent le jeu d'inviter leur quartier. Un spectacle suivi chaque soir d'une rencontre conviviale pour, ensemble, observer, parler, discuter et s'amuser philosophiquement du monde. Au petit matin, les artistes et les spectateurs (qui souhaitent les accompagner) reprennent les chemins jusqu'au village et l'escale suivante. Vaste succès pour ce moment convivial qui fait suite aux cloisonnements du confinement. 360 participants.

- Soutiens ponctuels aux événements culturels communaux : participation (programmation et mise en place) au festival de Marionnettes « Tête de bois et cœur de chiffon » organisé par la commune de La Hulpe, soutien au parcours d'artistes et musical de Court-Saint-Étienne.

A partir du 1^{er} septembre, un nouveau chargé de projets a été engagé au CCBW pour mettre en place ce développement.

Axe Sensibiliser à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme

✓ *L'association veillera à impliquer, sensibiliser et encourager les habitants du Brabant wallon aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en BW et plus particulièrement à :*

- *l'organisation de conférences-débats pour l'implication au sens large des citoyens et professionnels ;*
- *l'organisation de formations spécifiques, de visites professionnelles et d'animations pour l'accompagnement de publics spécifiques ;*
- *la publication de la revue Espace-vie, la mise en place de formations pour les services urbanisme des communes et les professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme afin d'informer, organiser le dialogue, le débat et la communication.*

- Organisation d'ateliers et d'animations

✓ Table ronde ayant pour thème la lutte contre les inondations.

Cette activité a été organisée en partenariat avec le consortium de recherche Louvain4Water, elle a réuni les chercheurs et acteurs de terrain communaux, provinciaux et régionaux ainsi que des représentants du secteur agricole afin d'identifier les principaux blocages et les moyens d'action pour lutter contre les inondations ou les anticiper.

Cette session s'est tenue à l'UCL à Louvain-la-Neuve en date du 15 février 2022 à l'auditoire Doyen 31 et, elle a réuni plus de 110 personnes. Elle a fait l'objet d'une subvention de la Région wallonne finançant partiellement cette organisation.

✓ Arènes du territoire dédiées aux inondations

A la demande du SPW, les 8 Maisons de l'urbanisme de Wallonie ont organisé des arènes du territoire spécifiquement dédiées à la thématique des inondations. Ces arènes du territoire ont une nouvelle fois regroupé un public averti impliqué dans les questions territoriales afin de trouver des pistes pour pouvoir adapter nos territoires et nos pratiques d'aménagement en vue d'anticiper les crises futures.

Ces arènes se sont tenues le 29/11/2022 à Ottignies-Louvain-la-Neuve et 25 participants y ont assistés. Les résultats de cette session ont été consignés dans un rapport partagé sur le site internet de la Maison de l'urbanisme. Un article y a été également consacré dans la revue Espace – vie du mois de janvier 2023. En 2023, le résultat de ces travaux sera présenté lors d'une formation.

✓ Ateliers participatifs relatifs au Schéma de Cohésion Territoriale de la Croix de Hesbaye (SCoTCH)

Ces ateliers ont été financés par une subvention du Brabant wallon.

Le SCoTCH a été élaboré par le CREAT (Centre de Recherches et d'Etudes pour l'Aménagement du Territoire) de l'UCLouvain tandis que les ateliers ont été organisés par la Maison de l'urbanisme en partenariat avec le GAL Culturalité.

Ces ateliers ont accueilli des représentants et des citoyens des 7 communes de l'Est du Brabant wallon et leur objectif était de construire une vision commune qui puisse permettre au territoire rural de déployer l'emploi tout en prônant une accessibilité plurimodale. Ce double objectif s'ancrant dans le territoire au travers du développement de plusieurs sites égrenés le long des réseaux cyclables.

L'idée était de mettre en perspective notre manière d'habiter le territoire et de questionner la dissociation habitat-travail au départ des ressources endogènes du territoire et d'une volonté de revoir nos mobilités en diversifiant nos modes de déplacement en ayant davantage recours au vélo.

Six ateliers ont été réalisés en 2022 aux dates et lieux suivants :

- le 30/03/2022 à Orp-Jauche ;
- le 13/06/2022 à Ramillies ;
- le 22/09/2022 à Ramillies ;
- le 21/11/2022 à Incourt ;
- le 13/12/2022 à Hélécinne ;
- le 14/12/2022 à Beauvechain.

Chacun des ateliers a accueilli entre 20 et 30 participants. Le public était majoritairement constitué de mandataires communaux et des citoyens membres des diverses commissions communales (CCATM,CLDR,...).

Ces ateliers permettent d'alimenter l'étude relative à la Croix de Hesbaye et les thèmes abordés et discutés lors de ces séances constituent la base de la réflexion pour le développement du site par l'auteur de projet.

- ✓ Ateliers -Animation jeunesse : réflexion sur l'avenir du territoire wallon

Il s'agit d'ateliers de réflexion sur l'avenir du territoire wallon organisés avec les jeunes.

A la demande du SPW, les 8 Maisons de l'urbanisme de Wallonie ont organisé en automne 2022 des ateliers de réflexion sur le territoire wallon avec des adolescents. Cette action s'inscrit dans le Plan d'action des Droits de l'Enfant adopté par le Gouvernement wallon qui a pour objectifs de :

- ✓ sensibiliser les jeunes quant à l'importance du renforcement des centralités dans le cadre de la stratégie de réduction de l'artificialisation et de l'étalement urbain ;
- ✓ poser des pistes de réflexions en fonction de leur vision du futur de notre territoire en suite des inondations qui ont frappé la Belgique en juin et juillet 2021.

Les 8 Maisons de l'urbanisme de Wallonie ont proposé ces ateliers avec l'appui du CRECCIDE (Carrefour régional et communautaire de citoyenneté et de démocratie)

Les ateliers suivants ont été organisés en 2022 aux dates et lieux suivants :

- ✓ le 1/10/2022 : un atelier de 8 x 30 minutes a rassemblé plus de 80 jeunes au Lac de Bambois à Fosses-la-Ville;
- ✓ les 12/10/2022 et 9/11/2022 : 2 ateliers regroupant 8 jeunes ont été organisés les après-midis. Ces 8 participants étaient issus du Conseil Intercommunal des Ados de l'AMO -plan Jeunes des communes de Tubize, Rebecq, Braine-le-Château et Ittre ;
- ✓ le 19/11/2022 : 8 jeunes issus du Conseil communal des Jeunes de Wavre ont pris part à un atelier.

Les ateliers ont été filmés par la cellule Web du SPW Territoire afin de réaliser une vidéo de sensibilisation aux enjeux de la « zéro artificialisation » du territoire en 2023.

- ✓ Ateliers- Animation jeunesse : « L'aménagement du territoire, je m'y frotte »

« *L'aménagement du territoire, je m'y frotte* » est une journée de sensibilisation des élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire aux enjeux et aux défis de l'aménagement du territoire. Ces journées sont préparées et animées par une chargée de projet de l'équipe de la Maison de l'urbanisme. La journée combine une présentation multimédia et la manipulation d'une maquette par petits groupes afin de leur permettre de comprendre l'organisation de leur milieu de vie et son évolution au fil du temps. Elle sensibilise à la problématique de l'étalement urbain, de la mobilité durable, et de la nécessité de réduire l'artificialisation des sols en milieux urbains.

Ces ateliers, qui ont regroupé au total 256 enfants de 5^{ème} et 6^{ème} primaire, ils ont eu lieu aux endroits et aux dates suivants :

- le 11/01/2022 à l'école communale de Plancenot ;
- le 21/01/2022 à l'école du Petit Chemin de Loupoigne ;
- les 27/01/2022 et 28/02/2022 à l'école Saint-Jean de Genappe ;
- les 18/02/2022 et 21/02/2022 à l'Athénée Paul Delvaux d'Ottignies ;
- le 21/03/2022 à l'école communale de Gistoux ;
- les 15/03/2022, 25/03/2022 et 1/04/2022 à l'Institut du Sacré Cœur de Nivelles ;
- les 19/04/2022 et 21/04/2022 à l'école communale Wisterzée de Court-Saint-Etienne ;
- le 2/04/2022 à l'école communale des Coquerées à Ottignies.

Chaque classe comptait entre 16 et 26 enfants. Une brochure - dossier pédagogique a été remise au titulaire de chacune des classes ayant pris part aux ateliers.

✓Atelier – Animation jeunesse : Atelier de terrain « lecture du paysage »

Un atelier de deux heures ayant pour thème la lecture du paysage et organisé sous forme d'un jeu « voyage dans le temps » a été proposé à 20 élèves d'une classe de 6^{ème} primaire de l'école des Coquerées de Céroux-Mousty (Ottignies). L'objectif étant de confronter ce que les élèves observent sur le terrain aux cartes anciennes afin de leur faire prendre conscience de l'évolution de notre territoire, ses enjeux, ses contraintes et ses opportunités.

- Organisation de conférences.

✓Les Midis de l'urbanisme

Les Midis de l'urbanisme rassemblent une diversité d'acteurs qui débattent d'un enjeu de l'aménagement du territoire en Brabant wallon. Le choix des invités ayant chacun leur approche de la thématique permet au public d'appréhender un sujet selon plusieurs points de vue. La dernière demi-heure est dédiée à un temps d'échange et de débat avec le public dans la salle.

En 2022, 3 Midis de l'urbanisme relatifs à la résilience de nos territoires face aux changements climatiques ont été organisés à la Ferme du Biéreau à Ottignies-Louvain-la-Neuve regroupant au total 140 participants aux dates suivantes :

- le 16/09/2022 avec pour thème « l'urbanisation et les îlots de chaleur : comment rafraichir nos quartiers » ;
- le 14/10/2022 avec pour thème « le réemploi des matériaux et l'avenir de nos chantiers » ;
- le 9/12/2022 avec pour thème « la rénovation du bâti brabançon, un défi impossible » ;

- Organisation de formations

En 2022, 2 formations à destination des services urbanisme et mandataires communaux ont été dispensées.

La première, portant sur la création de logements par la subdivision d'immeubles, a eu lieu en distanciel le 14 juin et a regroupé 71 personnes.

La deuxième, dédiée à l'habitat léger, a été organisée en collaboration avec le RBDL (réseau brabançon du droit au Logement) le 9 juin à Ottignies-LLN et a accueilli 30 participants.

Plus particulièrement, cette formation s'adressait aux porteurs de projet de l'habitat léger pour leur faire découvrir et manipuler les outils de cartographie mis à disposition par la Région wallonne.

- Publications

✓La revue Espace-vie

Ces publications ont pour objectifs :

- d'informer et sensibiliser à l'aménagement du territoire et au cadre de vie sous ses différents aspects ;
- de susciter une réflexion critique par la confrontation de points de vue différents ;
- d'analyser l'évolution du territoire du Brabant wallon et stimuler une réflexion critique ;
- d'assurer la promotion des activités de la Maison de l'urbanisme.

L'identité graphique et la trame éditoriale ont été retravaillées et l'enrichissement de la revue à travers un blog Espace-vie hébergé au sein du nouveau site internet a vu le jour. La revue « Espace-vie » continue à investiguer les enjeux de l'aménagement du territoire en BW et en Wallonie.

En 2022, quatre numéros de la revue « Espace-vie » ont été édités et distribués en Brabant wallon et hors Province avec les numéros et thèmes suivants :

- Numéro 306 : Développement économique : les nouveaux enjeux de la rareté du foncier ;
- Numéro 307 : Construction circulaire : ces réhabilitations qui favorisent le réemploi des matériaux ;
- Numéro 308 : Le plan de secteur à la loupe ; pourquoi le Brabant wallon a autant de terres à bâtir ;
- Numéro 309 : Attractivité territoriale : la dynamique commerciale, le facteur X des centres urbains.

6.000 abonnés ont reçu la revue papier et 1.100 abonnés la version numérique.

✓Le référentiel provincial de l'habitat léger.

A la demande des communes et de la Province du Brabant wallon, la Maison de l'urbanisme rédige un référentiel de l'habitat léger à destination des élus, des agents administratifs et des candidats acquéreurs ou marquant un intérêt pour l'habitat léger. Cet ouvrage est réalisé en concertation avec des représentants des 27 communes, de la Province et de la Maison de l'urbanisme. Un comité d'experts encadre le groupe de travail.

Cet outil est constitué de trois livrets abordant respectivement les thématiques suivantes :

- l'aspect sociologique et culturel ;
- l'aspect juridique ;
- l'aspect urbanistique.

En plus d'être un référentiel, l'objectif visé consiste aussi à mener une réflexion plus large sur les modes d'habiter au travers des questions fondamentales du sens d'habiter, de l'ancrage territorial ou encore des solidarités intergénérationnelles.

Ce travail d'envergure entamé en 2022 se poursuit en 2023.

✓Outil de sensibilisation à l'aménagement du territoire

Ce projet dénommé « *l'urbanisme, l'aventure dont vous êtes le héros* » consiste au départ en un parcours ludique et une exposition à destination des adultes. Initié en 2021, le matériel a été fortement endommagé voire détruit par les inondations de 2021.

Il sera à nouveau opérationnel en 2023 en version numérique.

- Visite

Une visite a été organisée le 22/09/2022 à Leuven et a accueilli 25 participants (membres des CCATM, d'agents des services urbanisme de certaines communes, d'acteurs régionaux et provinciaux).

Une visite pédestre de Leuven a eu lieu en matinée en partenariat avec des représentants de cette Ville et du Contrat de rivière Dyle-Gette pour découvrir un changement de paradigme sur la rivière. La rivière en tant qu'atout pour les espaces publics urbains et la lutte contre les inondations. La visite a été suivie d'un débat entre les acteurs.

La Ville de Leuven a été choisie car elle révèle une expérience inspirante en matière de stratégie urbaine alliant la gestion hydrologique, la captation foncière et une volonté affirmée de rendre les espaces publics plus attractifs via des aménagements en bord des rivières. Cette ville est un modèle et une source d'inspiration pour ce type de projets.

- Communication

La communication de la Maison de l'urbanisme est assurée par une collaboration fructueuse avec le secteur communication du CCBW. Parmi les moyens de communication, on peut citer :

- le site www.mubw.be avec le blog espacevie.be sur lequel des articles sont partagés ;
- le blog espacevie.be
- les newsletters spécifiques MUBW (967 abonnés) ;
- les newsletters générales du CCBW (5560 abonnés)
- La revue Espace-vie ;
- Une présence accrue sur les réseaux sociaux Instagram, LinkedIn, Facebook...

La Maison de l'urbanisme du Brabant wallon veille aussi à répondre aux questions individuelles des habitants en les réorientant vers les services compétents des niveaux de pouvoir adéquats.

Axe Contrat-programme

L'association devra également veiller à poursuivre le projet d'action culturelle tel que défini dans son contrat-programme (2022-2026).

Le Centre culturel a bien poursuivi le projet d'action culturelle tel que défini dans son contrat programme. Voir les points des indicateurs qualitatifs.

Indicateurs quantitatifs

Respecter les obligations liées à la visibilité provinciale

- *Le Centre culturel du Brabant wallon devra veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale non seulement en apposant sur tous les supports, le logo provincial et la mention du soutien provincial, mais aussi en assurant la présence de stands provinciaux lors de certains événements mis en place par le CCBW ou dont le CCBW est partenaire (à déterminer annuellement, en accord avec les services de la province du Brabant wallon, lors de la programmation d'activités de l'association) et en apposant les supports de visibilité provinciale (beach flags, banniers...);*
- *Par ailleurs, toute activité réalisée en partenariat (CCBW, PBW) devra apparaître comme telle sur tous les supports promotionnels réalisés afin de valoriser et souligner cette collaboration.*

Le centre culturel du Brabant wallon a bien valorisé et souligné la collaboration avec la Province du Brabant wallon sur tous ses supports de promotions ainsi que lors des activités réalisées en partenariat.

- *Le CCBW met la salle du foyer culturel à la disposition de la Province deux journées par an et ce, en accord avec la programmation d'occupation du Centre.*

Aucune demande d'occupation de la province du Brabant wallon n'a été faite en 2022

- *Le CCBW prend toutes mesures utiles en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.*

En 2022, le CCBW a obtenu un subside de 404.000€ de la FWB concernant la rénovation énergétique des bâtiments. L'A.S.B.L. prévoit donc une rénovation de l'arrière-scène du bâtiment incluant ces travaux énergétiques (dont la mise en place de panneaux photovoltaïques).

Depuis quelques années, une cellule « green team » est en place au CCBW. Elle a pour objectifs d'amener l'équipe à repenser ses actions et sa mobilité de manière plus éco-responsable (notons qu'une convention tiers-payant a été conclue avec la sncb qui encourage significativement la mobilité douce et transports en commun au niveau de l'équipe).

Axe Culture-école

- *Un focus de théâtre jeune public à l'échelle du Brabant wallon comprenant la programmation de spectacles de compagnies professionnelles, la médiation culturelle, la formation à l'animation d'ateliers en classe, le développement de projets artistiques et culturels en extrascolaires au sein de l'école ;*

Ce point a été développé dans les points des indicateurs qualitatifs.

- *Un support de communication et/ou tout système visant à améliorer l'utilisation par les acteurs de l'enseignement des offres pédagogiques mises à disposition par les opérateurs culturels du Brabant wallon ;*

Le centre culturel est en train de mettre en place une page Facebook PECABW et le site internet est en construction.

- *Développement de la couverture des classes des écoles du Brabant wallon proposant au moins une activité intra-muros et une activité extra-muros dans le cadre du PECA*

Ce point a été développé dans les points des indicateurs qualitatifs

Axe Soutien acteurs culturels et développement des partenariats

- *Développement d'un agenda culturel ;*

Le centre culturel du Brabant wallon a développé un agenda culturel : ww.agedabw.be

- *Organiser des évènements rassembleurs avec les autres centres culturels du Brabant wallon ;*

L'A.S.B.L. a bien organisé des événements rassembleurs tels : le festival MikMak et le Kunsten Bo(!)s des arts pour la coopération Ouest, et les Scènes de villages pour la coopération Est ainsi que le grand projet, les voyages et la médiation pour la coopération Pulsart.

- *Développer des synergies avec les opérateurs culturels du Brabant wallon.*

Le centre culturel organise des réunions les directions culturels des centres culturels locaux et des chargés de communication. Il propose également du prêt de matériel aux autres centres culturels et opérateurs culturels du Brabant wallon.

Liquidation des subventions

Une subvention de fonctionnement de 311.000 € a été octroyée en date du 22 décembre 2022. Le montant de la subvention en en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Une subvention pour des projets Alliance culture école de 10.000 € a été octroyée le 22 décembre 2022 et est en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Une subvention pour l'organisation de la Maison de l'Urbanisme de 100.000 € a été octroyée le 22 décembre 2022 et est en cours de liquidation sur base de justificatifs

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. a pour but de promouvoir le développement culturel de la région du Brabant wallon. Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel. Elle a pour mission d'encourager et d'assister les initiatives culturelles de la région, d'en favoriser la coopération, la coordination et l'animation ainsi que d'associer les communes et les groupements volontaires à l'action culturelle à développer dans le Brabant wallon et d'assurer une judicieuse utilisation des moyens culturels et des équipements existants notamment dans le cadre de la politique culturelle de l'État, de la Province, de la ou les communes concernées. De plus, elle favorise la coopération entre foyers culturels et leur apporter une aide de service, d'organiser la formation permanente des animateurs, de programmer et coordonner des actions de diffusion de niveau, de soutenir les initiatives culturelles du point de vue technique, administratif et de gestion, de programmer les artistes, artisans et créateurs culturels afin de diffuser la spécificité culturelle ainsi que de sensibiliser à l'aménagement du territoire et à l'environnement qualitatifs du Brabant wallon.

Le Centre culturel du Brabant wallon a accueilli plus de 45.000 visiteurs sur 2022 dont 9588 enfants et adolescents pour les représentations scolaires ainsi que 3000 participants aux scènes de village. Il a permis 48 résidences d'artistes. De plus, le CCBW a mené en coopération des projets innovants et participatifs, et a développé de nombreuses démarches de médiation. Le rapport coût/qualité est positif.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2022-2026, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°23 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 conclu entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 « *Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 16 décembre 2021 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon » couvrant les exercices 2021 à 2023 ;

Vu les statuts de la « Fondation d'utilité publique Folon » ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 26 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 5 octobre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2024 transmise en date du 10 août 2023 par la Directrice de la « Fondation d'utilité publique Folon » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que la « Fondation d'utilité publique Folon » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 conclu entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon »

Indicateurs des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser ;
- Mesures prises en vue d'assurer les fonctions de conservation et de diffusion de l'œuvre de Folon, poursuivre la mission éducative et l'objet social et développer la recherche ;

- Nombre d'accueils et de prises en charge de groupes scolaires via des visites et/ou des animations spécifiques adaptées à l'âge des enfants et des adolescents ;
- Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et place la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires. Les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables ;
- Mesures prises en vue d'assurer l'accueil et la prise en charge des publics « fragilisés » et notamment les personnes porteuses d'un handicap via des visites et/ou activités adaptées ;
- Nombre d'activités ayant trait à la création artistique et plus spécifiquement à la peinture (ateliers, stages, journée d'initiation, ...) pour le grand public ;
- Vérification de la réalisation d'un événement annuel pour le grand public : à l'occasion d'une journée spéciale, le musée sort de ses murs et va à la rencontre de ses différents publics (jeunes, curieux, fans de Folon, ...) ;
- Mesures prises en vue de d'assurer une collaboration entre la Fondation et d'autres partenaires culturels et touristiques de la Province du Brabant wallon ;
- Nombre de collaborations le cas échéant aux événements culturels organisés par la Province dans le Domaine régional Solvay ;
- Nombre de collaborations avec la section Horticole La Hulpe de l'ITP à des fins pédagogiques ;
- Vérification des obligations liées à la visibilité provinciale et à l'apposition sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial ;
- Vérifier la présence de stands provinciaux (à fournir par la Province) lors de certains événements qu'elle organise (à déterminer annuellement lors de la programmation des activités de la Fondation).

2. Indicateurs quantitatifs

- Assurer l'ouverture du musée au public du mardi au vendredi (de 9h à 17h) et les samedi et dimanche (de 10h à 18h), toute l'année y compris les jours fériés (excepté les 24, 25 et 31 décembre et le 1er janvier) ;
- Mettre à la disposition des professeurs des supports pédagogiques afin de préparer et/ou enrichir leur visite à la Fondation ;
- Mettre le local « Espace Brabant wallon » à disposition de la Province (en accord avec la programmation de la Fondation) deux jours par an pour l'organisation d'un événement provincial (organisation à charge de la Province) ;
- Recevoir des délégations étrangères ou autres invitées des délégations étrangères ou autres invitées par la Province du Brabant wallon ;
- Transmettre à l'administration provinciale les publications éditées par la Fondation Folon ;
- Transmettre à la Province, des entrées au musée, aux expositions temporaires, aux activités et événements, aux vernissages, ... organisés par la Fondation Folon.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, la « Fondation d'utilité publique Folon » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Indicateurs qualitatifs

- 1.1. *Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser ;*

La Fondation Folon a poursuivi le remplacement d'éclairages par des leds dans le musée, elle recycle également le matériel scénographique des expositions temporaires.

Au niveau du Service des publics : lors de la confirmation écrite des réservations pour les groupes scolaires, les professeurs sont invités à opter pour le zéro déchet lors de leur visite afin d'être en accord avec l'engagement environnemental de l'artiste. Deux ateliers artistiques sur la thématique de l'environnement sont proposés : « L'affiche sur l'environnement » pour les écoles (à la Fondation et dans le cadre des projets d'école) et « L'art de la récup' » (atelier intergénérationnel).

Utilisation au quotidien du bac à compost à l'extérieur du bâtiment, bouteilles d'eau en verre (et non plus en plastique).

Tourisme et musée durable

En avril 2021, à l'appel de l'ICOM (Conseil international des Musées), la Fondation Folon a décidé de rejoindre la coalition #UnitedForBiodiversity afin de sensibiliser ses visiteurs à la crise mondiale qui touche la biodiversité et de les informer de l'action #UnitedForBiodiversity de la Commission européenne. Pour rappel, la Commission européenne appelle l'ensemble des zoos, aquariums, parcs, jardins botaniques, musées scientifiques, musées d'art, ... à s'unir d'une même voix afin de sensibiliser le grand public à la crise de la nature et à la perte de la biodiversité. L'équipe poursuit ses actions de sensibilisation avec le Service des publics qui propose des médiations adaptées pour les jeunes et les groupes scolaires. La Fondation intensifie cet engagement en cherchant à s'ancrer dans un tourisme et un musée durable. L'équipe suit des ateliers (BE Museum - MSW - Eventchange) et développe les partenariats avec le secteur pour la mutualisation et la mise en place de bonnes pratiques.

1.2. Mesures prises en vue d'assurer les fonctions de conservation et de diffusion de l'œuvre de Folon, poursuivre la mission éducative et l'objet social et développer la recherche ;

Diffusion :

A. Expositions temporaires à la Fondation Folon :

1. Tomi Ungerer. L'enfant terrible – exposition du 12/03/22 au 26/06/22

Bien connu pour ses livres jeunesse (l'inoubliable *Trois brigands*, le célèbre *Jean de la Lune*, etc.), Tomi Ungerer (1931-2019) s'impose comme un géant du dessin de la seconde moitié du XX^e siècle. Issue d'une curiosité sans fin et d'un engagement sans faille, son œuvre acérée et incisive, provocante et protéiforme s'étend de la satire politique au dessin érotique.

En partenariat avec le Musée Tomi Ungerer-Centre international de l'Illustration (Strasbourg), la Fondation Folon a présenté une centaine de dessins et d'affiches emblématiques de l'artiste. Une exposition choc, où aucune indifférence n'est de mise.

Evénements annexes :

- 19/04 : Conférence et visite guidée exceptionnelle par la Conservatrice en chef du Musée Tomi Ungerer - Centre international de l'Illustration de Strasbourg à l'ENSAV La Cambre.
- Visites guidées de l'exposition.
- Guide du visiteur, illustré et détaillé, avec préface de l'écrivain et dessinateur Frédéric Pajak.

2. Tomi Ungerer. Les Trois Brigands – exposition du 3/07/22 au 4/09/22

Dans le prolongement de l'exposition du printemps, l'exposition-atelier des Trois Brigands est destinée à faire découvrir le travail d'Ungerer comme illustrateur de livres pour enfants. Un espace immersif dans lequel le jeune public et les familles rencontrent les plus célèbres personnages de Tomi

Ungerer : les Trois Brigands, Emile le poulpe, Cricor le serpent, la petite fille aux allumettes, Guillaume l'apprenti-sorcier et Otto l'ours en peluche.

Une scénographie ludique et immersive intégrant des activités créatives de même que des postes de lecture ont occupé l'espace d'exposition temporaire tout au long de l'été.

Ateliers créatifs les 6, 13, 20 et 27 juillet 2022 – les 3, 10, 17, 24 et 31 août 2022.

3. Sempé. Infiniment vôtre - exposition du 8/10/2022 > 5/03/2023

Dessinateur d'humour pour la presse et l'édition depuis plus de septante années consécutives, Jean-Jacques Sempé (1932-2022) n'avait jamais fait l'objet d'une exposition d'envergure en Belgique.

Des premiers dessins d'humour dans *Moustique* à la création du *Petit Nicolas*, en passant par les très nombreuses couvertures du *New Yorker* et plus de quarante albums, cette exposition a présenté plus de 120 dessins originaux au trait ou teintés d'aquarelle. Une exquise plongée dans l'univers humoristique et poétique de Sempé.

Une exposition en collaboration avec la galerie Martine Gossieaux (Paris).

Événements annexes :

- Lectures du Petit Nicolas par Bruno Coppens (26/10/22), Thomas Gunzig (27/11/22) et Laurence Bibot (18/02/23), tous les 3 artistes belges.
- Atelier intergénérationnel et de lecture, le 2/11/22.

B. Expositions extra-muros

1. Folon. Un rêveur engagé

Musée Tomi Ungerer-Centre international de l'Illustration, Strasbourg - 18/03/22 au 4/07/22

Simultanément à l'exposition Tomi Ungerer à La Hulpe, le Musée Tomi Ungerer – Centre international de l'Illustration a organisé en partenariat avec la Fondation Folon, une exposition d'environ 120 œuvres à travers laquelle les visiteurs ont découvert une autre facette de l'art de Jean-Michel Folon.

Un univers de combats en faveur de la paix, entre les hommes et envers la planète. Un univers de plaisirs simples où fredonnent la pureté des lignes, de l'émotion des couleurs et de l'intelligence des narrations. Rébellion tranquille, désespérance pleine d'espoirs : une plongée dans le monde de Folon, par-delà toutes les idées reçues.

Événements annexes :

- Guide du visiteur - préfaces de la Conservatrice en chef du Musée Tomi Ungerer, de la Directrice de la Fondation Folon et de l'écrivain et dessinateur Frédéric Pajak.
- Visite commentée de l'exposition par la Directrice de la Fondation Folon, le 19 mars.
- Conférence « Dans la tête de Jean-Michel Folon » par Didier Boudet à l'auditorium des Musées de la Ville de Strasbourg le 7 juin.

2. Folon. L'Etica della poesia - Musées du Vatican du 6/05/22, au 27/08/22

Une exposition inédite, présentant plus de 80 œuvres (dessins, aquarelles, sculptures) de l'artiste belge, a pris place en plein cœur des Musées du Vatican, sur le parcours de la Chapelle Sixtine. L'engagement citoyen de Jean-Michel Folon en constituait le propos central. Un engagement dont l'homme est la mesure, pour un monde à l'écoute d'une humanité juste et durable, pour les droits civiques et contre la guerre. Autant de thèmes auxquels l'artiste belge a consacré une partie de sa carrière.

Événements annexes :

- JOURNÉE D'ÉTUDE autour de Jean-Michel Folon à Rome, Academia Belgica, le 6 mai.

- CATALOGUE

Le catalogue « *Folon. L'Etica della poesia* », fruit d'une coédition entre les Musées du Vatican et la Fondation Folon, met à la disposition du public les œuvres présentées lors de l'exposition, éclairées par les textes de grands historiens de l'art italien : Micol Forti, Claudio Strinati et Marilena Pasquali. Versions en anglais et en italien. Tirés-à-part en français et en néerlandais. 160 pages en quadrichromie.

Donation par la Fondation Folon : de la sculpture en bronze « Angelo Custode » (F287) et du portfolio comprenant les eaux fortes et aquatintes « A propos de la création » aux Musées du Vatican à l'occasion de l'exposition « Folon. L'Etica della poesia ».

3. Folon. Les sculptures – Photographies de Thierry Renaud - Musée Hakusa Sonso à

Kyoto au Japon du 10/12/2022 au 9/01/2023

Dans le cadre de la mission économique au Japon, Wallonie Bruxelles International (WBI) et l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEX), en étroite collaboration avec la Fondation Folon, ont mis à l'honneur les sculptures de l'artiste belge Jean-Michel Folon (1934-2005). Cette exposition à Kyoto a réuni une trentaine de clichés du photographe bruxellois Thierry Renaud, ami proche de l'artiste. Les photographies, prises entre 1995 et 2020, entraînent en résonance avec une vingtaine de sculptures originales de Folon. Cette exposition s'est tenue au musée Hakusa Sonso, un lieu où nature et culture s'entremêlent étroitement.

C. Prêt d'oeuvres

Illustr'Alice

Prêt de 9 aquarelles de Folon illustrant *Alice au pays de merveilles* et publication d'un catalogue reprenant les visuels des œuvres et mentionnant la Fondation Folon.

D. Documentaire « FOLON »

Avant-première au cinéma Palace à Bruxelles, le 23/05/22

Un documentaire sur la vie et l'œuvre de Jean-Michel Folon, en collaboration avec la Fondation Folon et intitulé *FOLON*, a été présenté en avant-première au cinéma Palace de Bruxelles, le lundi 23/05/22 produit par Clair-obscur Productions. Il a été diffusé à la télévision le dimanche 29/05/22 sur la RTBF et a participé à de nombreux festivals de films documentaires.

Conservation – gestion préventive : **Restaurations :**

Sculptures en bronze

Un protocole de « maintenance » et d'entretien des sculptures en bronze a pu être mis en place. Les œuvres exposées sur le site de la Fondation ont donc été nettoyées et cirées en suivant les normes de conservations propres à ce support particulier.

L'expertise de l'équipe dans ce domaine a permis de répondre aux demandes de différents propriétaires de sculptures exposées dans l'espace public – comme dans le cas du *Jardin des Roses* à Florence, ou *La Fontaine aux oiseaux*, exposée à Watermael-Boisfort.

Des constats d'états ont été rédigés et envoyés, accompagnés de recommandations nécessaires à la bonne conservation des œuvres.

Conservation et inventaire :

1. Chantier des Collections - Photographies

Pendant les quinze premiers jours de juillet, l'inventorisation, la numérisation et le conditionnement de 2 000 supports photographiques ont été réalisés à la Fondation.

Pour ce chantier d'envergure, la totalité du fond « photographie » a été trié en amont par décennies (des années 1950 aux années 2000) et par types de support (tirage couleur, tirage noir et blanc, film négatif, diapositive, ektachrome, polaroid). De cet audit, environ 4000 supports ont été préparés. Cette préparation a permis à l'équipe de la Fondation, renforcée par la présence de bénévoles, de travailler quotidiennement et de manière simultanée sur des « Imports pivots » créés spécialement sur mesure, afin de pouvoir ensuite basculer les inventaires dans l'outil de gestion SKINsoft. Les photos ont ensuite été conditionnées individuellement, en août.

Toutes les photographies des années 1950 à 1980 ont été traitées. Les photographies des années 1990 à 2000 seront inventoriées en juillet 2023.

2. Plan Interne d'Urgence et journée ARTex

Un « Plan Interne de Sauvegarde et d'Urgence pour les collections » a été rédigé, avec le soutien de la Province du Brabant wallon.

Ce plan de sauvegarde constitue l'outil opérationnel qui oriente et facilite les prises de décisions par les commandants des opérations de secours (mission de pompier, de police, médicale et psychosociale, de soutien logistique – Bouclier Bleu, de d'information à la population) ainsi que par directrice de la Fondation (ou sa représentante) dans le cadre d'une gestion de crise sur le site de la Fondation Folon.

En janvier 2022, un état des lieux des documents existants a été fait, afin de réactualiser et de mettre à jour les plans de la Fondation Folon et « l'évaluation des risques », sur les bases d'un document rédigé par l'ICROM et l'ICC.

Dans ce cadre, le personnel de la Fondation a suivi plusieurs formations : une formation « prévention incendie », des formations internes : « prise en main des outils – évacuation des visiteurs, évacuation des œuvres d'art », « manipulation des œuvres d'art », « connaissance des bâtiments ».

Toutes ces formations ont permis à l'équipe d'être parfaitement préparée lors de la journée du 17 octobre, pendant laquelle s'est tenu le grand exercice de « mise en situation réelle » ARTex, organisé à l'initiative du Gouverneur M. Gilles Mahieu.

Cette journée a réuni tous les niveaux stratégiques d'intervention d'urgence, ainsi que tous les partenaires du milieu culturel, les établissements scientifiques et culturels fédéraux comme le Bouclier Bleu Belgique, l'Institut Royal du Patrimoine Artistique (KIK-IRPA), le Conseil International des Musées (ICOM Belgique-Wallonie Bruxelles) ainsi que de l'Agence Wallonne du Patrimoine (AWaP), avec qui la Fondation entretient dorénavant des liens étroits.

L'organisation et la réalisation de ce grand exercice a permis de donner une impulsion sur l'avancée de nos procédures et une réévaluation de nos documents. Ce travail met la Fondation Folon au cœur des préoccupations actuelles en termes de conservation du patrimoine en moment de crise : de nombreux retours d'expérience sous forme de conférences permettent à la Fondation de partager son expertise dans le domaine.

Recherche

1. Outil de gestion des collections SKINsoft

La Fondation Folon s'est engagée dans un processus de mise en ligne de ses collections, via un nouvel outil de gestion, développé par la société française SKINsoft. Ce travail, long et exigeant, consiste en l'implémentation dans des « Imports pivots » des données d'inventaire dans le nouvel outil de gestion informatisé. Il s'agit d'un total de 8669 œuvres inventoriées dans la Collection de la Fondation Folon, avec 30 domaines différents. Les deux domaines complétés à 100 % en 2022 sont ceux des sculptures en bronze ainsi que les peintures. Le travail continue activement et l'objectif est de rendre accessibles nos collections au public dans le courant de l'année 2023.

2. Collecte de témoignages

La Fondation s'est lancée depuis quelques années dans la collecte de témoignages de personnes ayant connu Folon. Ces interviews sont enregistrées et/ou transcrites. En 2022, la Fondation folon a rencontré Mesdames Lou Embo, Colette Portal, Anne Ledecq et Monsieur Philippe Lejeune.

3. Poursuite des échanges avec l'Association Archivio Storico Olivetti à Ivrea

Dans le cadre de l'exposition Folon et Olivetti, l'équipe scientifique s'est rendue à Ivrea (siège d'Olivetti) les 5 et 6 juin afin de visiter l'exposition, prendre connaissance des archives et des œuvres de la collection.

1.3. Nombre d'accueils et de prises en charge de groupes scolaires via des visites et/ou des animations spécifiques adaptées à l'âge des enfants et des adolescents ;

La Fondation Folon a accueilli 13.825 élèves en groupe scolaire de 2,5 ans à 18 ans, pour un total de 963 groupes scolaires.

1.4. Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et place la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires. Les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables ;

La Fondation a proposé des visites guidées, des ateliers scolaires et des formations à l'attention des enseignants.

Les visites guidées :

- **Les visites guidées découverte du musée** (dès 6 ans) : découverte des œuvres de Folon et des valeurs qui lui sont propres au travers d'un voyage imaginaire en compagnie d'un guide dans le musée. Thématiques proposées : la liberté, l'environnement, l'illustration.
- **Les visites guidées de l'exposition temporaire en cours**
- **La visite Le musée des Minuscules** (de 3,5 à 5 ans) : vivre le musée avec les tout-petits lors d'une expérience poétique unique. Durant 40 minutes, les œuvres de Folon prennent vie grâce à des jeux, à de la musique et à des manipulations magiques qui permettent aux jeunes enfants d'explorer leurs sens, de voir, entendre et toucher.
- **La visite Sens dessus dessous** (dès 6 ans) : découverte du musée à l'aide d'objets insolites afin d'appréhender les œuvres de Folon différemment.
- **La visite ACCESS ART** (dès 14 ans) : visite à l'attention des élèves en écoles d'art et académies, orientée vers l'histoire de l'art et l'analyse esthétique. Entrée gratuite au musée.
- **La visite REVERSO** (de 6 à 18 ans) : pour les écoles primaires et secondaires, en immersion linguistique ou pour les écoles internationales, les visites du musée et des expositions temporaires sont proposées en formule bilingue : français/néerlandais, français/anglais, néerlandais/anglais.
- **Les visites de l'Essentiel et Folon au bout des doigts.**

Les ateliers scolaires :

- **Projet d'école** : réalisation d'une grande fresque collective au sein de l'école. Les animations sont organisées dans les écoles et à la Fondation Folon (avec visite du musée). Thématiques proposées : l'environnement et les droits de l'homme. Inauguration de la fresque lors des activités de fin d'année scolaire. 4 écoles participantes pour plus de 571 enfants
- **Les différents ateliers proposés** en fonction de l'âge des élèves, notamment le voyage, les pensées, l'arbre, les droits de l'enfant, l'affiche sur les droits humains, l'affiche sur l'environnement, ...
- **Ateliers scolaires temporaires** : ateliers permettant aux enseignants de compléter la visite de l'exposition temporaire en cours par une animation artistique.
- Le projet PECA avec la réalisation de 4 bâches - participation de 96 élèves.

Les formations :

Musée mode d'emploi (dans le cadre du PECA) : journée de formation pédagogique organisée à l'attention des enseignants au cours de laquelle ils découvrent la richesse et le potentiel pédagogique que constituent le musée Folon, ses ateliers et les différents outils (valises pédagogiques). Les supports pédagogiques (téléchargeables à partir du site internet de la Fondation) : Les valises pédagogiques permettent aux professeurs de préparer ou d'enrichir leur visite à la Fondation ou même d'entamer un projet de classe. Ces outils sont adaptés aux âges des élèves et sont en relation avec le programme scolaire officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.5. Mesures prises en vue d'assurer l'accueil et la prise en charge des publics « fragilisés » et notamment les personnes porteuses d'un handicap via des visites et/ou activités adaptées ;

Une gratuité est accordée pour les visiteurs porteurs de handicap. En 2022, 3.800 visiteurs ont bénéficié de cette gratuité.

La Fondation Folon est un lieu d'ouverture où la différence est un « plus ». C'est la raison pour laquelle elle a développé une offre d'activités et visites adaptées.

- **La visite Folon au bout des doigts** : visite tactile et sensorielle du musée (mise en place grâce à un soutien du Fonds Elia). Plusieurs œuvres représentatives de Folon ont été revisitées par les équipes de l'EQLA (ex-ONA). Ces adaptations permettent au public aveugle, malvoyant ou non, de toucher et de se représenter les œuvres. Elles permettent de ressentir les émotions et d'appréhender les messages et thèmes véhiculés par Folon.

- **La visite de l'ESSENTIEL**

- **Les ateliers artistiques : POUR L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE** (de 2,5 à 18 ans – max. 15 participants) – 3 ateliers sont proposés :

L'arbre ensemble : trouver sa place au sein du groupe, dans la société, à l'image des branches d'un arbre (technique : aquarelle et techniques mixtes)

L'autoportrait : apprendre à se regarder et à apprécier ceux qui nous entourent (technique : crayon aquarelle et aquarelle)

Le rêve

- **Sur nos ailes** : animations (visites du musée et ateliers artistiques) à l'attention d'enfants défavorisés et de structures d'accueil du Brabant wallon (enfants du juge). Animations gratuites proposées le mercredi après-midi (sur réservation).

1.6. Nombre d'activités ayant trait à la création artistique et plus spécifiquement à la peinture (ateliers, stages, journée d'initiation, ...) pour le grand public ;

La Fondation Folon organise des ateliers aquarelle les dimanches pour les adultes : 2 sessions de 10 cours de janvier à juin et de septembre à décembre – plus de 90 participants.

Elle propose aussi des stages aquarelle Carnets de voyage : du 26 au 30/07/22 – du 2 au 6/8/22 – du 23 au 27/08/22 – les 9 et 16/04/22, 22/10/22 et 5/11/22, la Fondation propose au cœur des belles saisons des journées d'aquarelle dans le parc Solvay, sur les traces de cette technique magnifiée par Folon, un carnet de croquis à la main. Pour adultes, débutants ou confirmés. Plus de 250 participants.

Visites guidées pour individuels (le dimanche après-midi)

Voir le musée en famille, petits et grands mélangés, grands-parents et petits-enfants, c'est désormais possible pour les individuels. Une fois par mois, le dimanche après-midi, un guide vous fait découvrir la Fondation Folon autrement.

- Le 30/01/22 visite Découverte
- Le 27/02/22 visite des Minuscules
- Le 27/03/22 visite guidée de l'exposition Ungerer
- Le 8/05/22 visite du parc (18 visites guidées du parc au total sur l'année)
- Le 19/06/22 visite guidée de l'exposition Ungerer
- Le 16/10/22 visite guidée axée sur l'environnement dans le cadre de la Journée de la Forêt de Soignes
- Le 4/12/22 visite des Minuscules
- Plus de 170 participants.

Ateliers intergénérationnels pendant les vacances de Toussaint-

Petits et grands, tous sont admis pour un partage commun de connaissance et de création sur différents thèmes :

Les 2 et 3/03/22 « Démasquez-vous »

Le 6/04/22 « Eco-récup »

Le 13/04/22 : « Mail Art »

Plus de 210 participants.

La Fondation propose également un atelier intergénérationnel « L'art de la récup' » ou comment redonner vie à ses déchets grâce à l'art par la création d'une œuvre recyclée commune en famille à l'aide de déchets (PMC, carton, tissus, etc.) et de l'aquarelle.

1.7. Vérification de la réalisation d'un événement annuel pour le grand public : à l'occasion d'une journée spéciale, le musée sort de ses murs et va à la rencontre de ses différents publics (jeunes, curieux, fans de Folon, ...) ;

1. Prenez l'Air - 26/05/22 (jeudi de l'Ascension) à la Fondation Folon et dans le parc Solvay (350 participants)

Des années 1960 à sa mort, Jean-Michel Folon collectionna des cerfs-volants du monde entier et en créa quelques-uns. Dans les années 2000, il dessina deux montgolfières.

Sous forme de biennale, la Journée de l'Air est un jour de fête à la Fondation. Créative et ludique, familiale et conviviale, cette journée est l'occasion de retrouver les plaisirs du ciel. Ateliers de montage et peinture de cerfs-volants ; démonstrations de cerfs-volistes ; apprentissage de la technique du cerf-volant ; visites guidées du musée sur le thème de l'environnement, promenades contées, animations musicales ...

2. Visites Insolites - 20/11/22 (150 participants)

À l'occasion de la Journée mondiale des Droits de l'Enfant, le musée a ouvert ses portes gratuitement aux moins de 18 ans. Insolites, les visites proposées bouleversent la perception traditionnelle des œuvres et mettent les sens en éveil. Au programme : visites guidées « Musée Sens Dessus Dessous », des Minuscules et Droits de l'homme.

1.8. Mesures prises en vue de d'assurer une collaboration entre la Fondation et d'autres partenaires culturels et touristiques de la Province du Brabant wallon ;

La Fondation Folon propose des tickets combinés avec le FélixArt Museum (NL) et le Musée Hergé à LLN (100 visiteurs).

1.9. Nombre de collaborations le cas échéant aux événements culturels organisés par la Province dans le Domaine régional Solvay ;

Aucun évènement n'a été organisé par la Province du Brabant wallon en 2022.

1.10. Nombre de collaborations avec la section Horticole La Hulpe de l'ITP à des fins pédagogiques ;

La section horticole de La Hulpe de l'ITP n'existe plus.

1.11. Vérification des obligations liées à la visibilité provinciale et à l'apposition sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial ;

La Fondation Folon a bien apposé le logo provincial et la mention du soutien provincial sur tous les supports de promotion et communication en papier, en digitales, sur le site internet...

1.12. Vérifier la présence de stands provinciaux (à fournir par la Province) lors de certains événements qu'elle organise (à déterminer annuellement lors de la programmation des activités de la Fondation) ;

La Province du Brabant wallon n'a organisé aucun évènement à la Fondation Folon.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Assurer l'ouverture du musée au public du mardi au vendredi (de 9h à 17h) et les samedi et dimanche (de 10h à 18h), toute l'année y compris les jours fériés (excepté les 24, 25 et 31 décembre et le 1er janvier) ;

Le musée a accueilli 57.859 visiteurs. On a recensé, parmi les visiteurs individuels, environ 16.577 adultes, 9.499 seniors et 7.987 enfants et jeunes de 0 à 26 ans. Parmi les visiteurs venus en groupes, plus de 2.948 visiteurs en groupes adultes-seniors et 3.192 en familles. Plus de 22.000 personnes ont visité les expositions temporaires.

2.2. Mettre à la disposition des professeurs des supports pédagogiques afin de préparer et/ou enrichir leur visite à la Fondation ;

La Fondation Folon a créé des valises pédagogiques, des cocottes en papier avec comme thématique les droits de l'homme et l'environnement.

En 2022, les supports pédagogiques étaient disponibles en téléchargement sur le site internet : www.fondationfolon.be

+/- 12000 cocottes en papier sur le thème de l'environnement et des droits de l'homme ont été distribuées aux élèves et enfants.

2.3. Mettre le local « Espace Brabant wallon » à disposition de la Province (en accord avec la programmation de la Fondation) deux jours par an pour l'organisation d'un événement provincial (organisation à charge de la Province) ;

Le local est bien à disposition de la Province du Brabant wallon mais aucune demande n'a été faite par le Brabant wallon en 2022.

2.4. Recevoir des délégations étrangères ou autres invités des délégations étrangères ou autres invités par la Province du Brabant wallon ;

En 2022, la Province du Brabant wallon n'a accueilli aucune délégation étrangère ni autre type d'invités.

2.5. Transmettre à l'administration provinciale les publications éditées par la Fondation Folon ;

La Fondation Folon a bien remis le nouveau catalogue du musée à l'administration.

2.6. Transmettre à la Province, des entrées au musée, aux expositions temporaires, aux activités et événements, aux vernissages, ... organisés par la Fondation Folon ;

Les entrées ont bien été transmises par la Fondation Folon à la Province du Brabant wallon.

Liquidation des subventions

Une subvention de 300.000 euros à l'extraordinaire a été octroyée en 2012, il reste encore un solde de 76.219,32 euros à justifier.

La subvention annuelle de fonctionnement de 31.500 euros pour l'année 2022 a été octroyée le 13 octobre 2022. Le solde de la subvention sur base des justificatifs est en cours de liquidation.

Toutes les pièces qui ont été remises par la « Fondation d'utilité publique Folon » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

La Fondation a pour but de veiller au rayonnement de l'artiste Jean-Michel Folon et de son œuvre en Belgique et dans le monde entier, d'assurer sa réputation et ses droits et de faire toutes sortes d'actions en rassemblant et présentant au plus vaste public les œuvres significatives du parcours artistique de l'artiste mais aussi de contribuer au bien-être des enfants et des personnes handicapées. Elle a ouvert et développé un musée consacré à Jean-Michel Folon et organise des expositions temporaires qui circulent en Belgique et à l'étranger. Elle assure aussi la protection des archives de l'artiste.

La Fondation permet de rencontrer l'œuvre de Jean-Michel Folon par son musée et ses activités artistiques diverses pour un public très large (familles, personnes en difficulté, enfants, ...). Le rapport coût/service est positif au vu des 57.859 visiteurs de la Fondation Folon dont 7.987 enfants 7.987 en groupe scolaire ainsi que le rayonnement national et international du musée qui fait connaître le Brabant wallon. Lors des expositions temporaires en 2022, la Fondation Folon a accueilli plus de 22.000 personnes

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et, notamment, les objectifs opérationnels 2.2. « Favoriser l'accès à la culture pour tous » et 2.5. « Utiliser la culture comme vecteur d'émancipation et d'apprentissage dans le cadre scolaire » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 septembre 2021 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture » couvrant les exercices 2021 à 2023 ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « PromoLecture » ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 18 octobre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 26 octobre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2024 transmise en date du 30 août 2023 par la Directrice – Bibliothécaire de l'A.S.B.L. « PromoLecture » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « PromoLecture » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de prêt réalisés par la bibliothèque locale de Nivelles ;
- Nombre d'affiliés à cette bibliothèque avec répartition par commune ;
- Nombre de réunions de coordination avec les bibliothèques locales du Brabant wallon organisées par l'association ;
- Nombre d'animations créées ou soutenues par l'association ;
- Nombre de prêts réalisés par la bibliothèque itinérante Place aux Livres ;
- Nombre d'affiliés à Place aux Livres ;
- Nombre d'animations créées ou soutenues par Place aux Livres.

2. Indicateurs qualitatifs

- Renforcer les pratiques de lecture auprès des publics. Développer des services de proximité et d'accueil de ces publics.
- Démocratiser l'accès aux pratiques culturelles et notamment aux pratiques de la lecture.
- Faciliter l'accès au savoir, favoriser une meilleure utilisation des services de la bibliothèque en vue de l'appropriation de l'information et des nouvelles technologies de l'information.
- Diversifier et moderniser l'offre documentaire et de services en vue d'attirer de nouveaux publics, d'offrir des ressources modernes dans un souci d'éducation permanente
- Participer à des événements culturels organisés en Brabant wallon tel que le salon « Le livre tout proche ».
- Gérer le service de bibliothèque itinérante destiné à desservir les communes du Brabant wallon et leurs institutions et ce, afin de répondre concrètement aux besoins réels, le cas échéant évolutif, en matière de lecture publique.
- Dans le cadre du service de bibliothèque itinérante, sensibiliser divers publics à la lecture : initier les enfants en crèches à l'univers du livre, développer les capacités langagières des enfants scolarisés, amener la lecture-plaisir et l'oralité comme un moment de rencontre chez les personnes âgées des maisons de repos, développer le plaisir de lire chez les adolescents et les jeunes adultes fréquentant les maisons de jeunes.
- Dans le cadre du service de bibliothèque itinérante, offrir une présence et des animations lors d'événements provinciaux particuliers (Salon Le Livre tout Proche, événements dans les domaines provinciaux, ...).

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « PromoLecture » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser qu'en 2022, « PromoLecture Brabant wallon » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs quantitatifs

Nombre de prêt réalisés par la bibliothèque locale de Nivelles

Nombre d'affiliés à cette bibliothèque avec répartition par commune

Nombre de réunions de coordination avec les bibliothèques locales du Brabant wallon organisées par l'association ;

Nombre d'animations créées ou soutenues par l'association

Nombre de prêts réalisés par la bibliothèque itinérante Place aux Livres,

Nombre d'affiliés à Place aux Livres,

Nombre d'animations créées ou soutenues par Place aux Livres.

- Bibliothèque locale : 129.196 prêts de livres pour 66.339 livres proposés, 15 ordinateurs sont accessibles au public (12 pour EPN et 3 pour la consultation du catalogue) et 1.673 jeux pour la section ludothèque. Il y a eu 2.976 lecteurs inscrits à la bibliothèque et 184 collectivités. De plus, il y a eu 264 animations pour un total de 3246 personnes.

Sur les 264 animations de la bibliothèque, 61 sont organisées en partenariat avec entre autres : les autres bibliothèques, le Centre culturel de Nivelles, les services communaux, les groupes alpha (Lire et Ecrire...), les écoles, les crèches, les maisons de repos, les écoles de devoirs, le centre de soins pour personnes handicapées, une A.S.B.L. d'éducation permanente (Cribw...), la prison de Nivelles...

Des réunions avec le réseau reconnu de lecture publique du Brabant wallon s'organisent tous les 2 mois avec les responsables et aussi tous les 2 mois avec le service Animations.

- Service itinérant : 31.318 prêts de livres pour 58.605 livres proposés dont 46% pour un public âgé de 0 à 18 ans. 10.015 personnes sont affiliées au service Place aux Livres. Place aux livres a organisé 88 animations.

Indicateurs qualitatifs

- renforcer les pratiques de lecture auprès des publics. Développer des services de proximité et d'accueil de ces publics.

En 2022, Promolecture a proposé ses activités-lectures pour enfants de 6 mois à 2 ans et demi dans le cadre de l'activité mensuelle « Le temps des bébés » intramuros ainsi que des lectures dans les crèches de Nivelles – 144 enfants intramuros et 90 enfants dans les crèches. C'est dans ce cadre que les parents, grands-parents ou autres membres de la famille peuvent partager un moment-lecture avec leurs jeunes enfants. Les enfants de plus de 2 ans et demi ne sont pas oubliés puisque l'A.S.B.L. a organisé des « Heures du conte » thématiques destinées aux enfants de 2 ½ ans à 12 ans – 124 enfants. Le public revient enfin dans les bibliothèques suite aux mesures sanitaires.

L'activité « Lire avec les détenus de la prison de Nivelles » a pu s'organiser en 2022 qu'à partir de septembre. On peut compter 5 détenus par activités pour un total de 40 détenus en 2022.

- Démocratiser l'accès aux pratiques culturelles et notamment aux pratiques de la lecture

Promolecture démocratise la culture en adoptant une politique d'activités d'éducation permanente en partenariat, en développant des synergies avec les milieux scolaires et les associations socioculturelles de Nivelles. Mais c'est aussi réfléchir aux questions d'égalité des chances, d'égalité d'accès, d'appropriation des ressources et des biens culturels.

La bibliothèque souhaite développer la capacité à se documenter de manière pertinente et efficace, préparer les individus à pouvoir s'adapter aux nouvelles exigences de la société en offrant notamment aux classes, un accueil individualisé et en leur proposant des visites originales et « à la carte » qui permettront aux écoliers et élèves de s'approprier plus facilement l'outil bibliothèque.

- En 2022, les bibliothécaires de Nivelles ont accueilli 1044 enfants de maternelle, 155 enfants de primaire, 112 de secondaire pour une visite de la bibliothèque. En maternelle, Promolecture organise une heure du conte et les maternelles peuvent choisir un livre qu'ils reprennent avec eux en classe.
- L'A.S.B.L. a mis l'accent sur la lecture plaisir dans le cadre de « Lire dans les parcs » en partenariat avec l'Ibby pour 222 participants pendant les mois de juillet et d'août.
- L'activité « La Voix est livre » à destination des Maisons de repos a pu avoir lieu à partir de septembre pour 58 participants.
- Un cycle de formations prioritairement destiné pour le public des seniors a été organisé, au sein de l'espace public numérique. 33 formations ont accueilli 288 personnes.
- Un stage, dans le cadre de l'événement Festival à destination des enfants de 8 à 12 ans, a été organisé avec comme thématique le féminisme et les discriminations pour 10 enfants.
- Promolecture a mis en place le projet « lecture de nos différences », ateliers d'écriture, en partenariat avec la bibliothèque centrale et Lire et Ecrire pour un groupe 12 personnes.
- L'A.S.B.L. a participé à l'événement « Festival Mondes de Nivelles » avec comme objectif casser la vision d'une bibliothèque institutionnelle – Ce Festival est une présentation des associations socio culturelles présentes sur le territoire de Nivelles pour tout type de public y compris les différentes nationalités sur la commune.
- Une fois par mois, Promolecture a mis en place le projet « En d'autres mots » à destination d'adultes handicapés mentaux au Foyer général Cornet – 186 personnes touchées.
- Les différents clubs de lectures ont repris leurs activités. Le Club ado a touché 30 ados et le club manga (ado et jeunes adultes) 119 personnes.
- Création d'un club de jeux de rôles en 2022. 75 personnes ont participé à l'unique activité.

- Faciliter l'accès au savoir et favoriser une meilleure utilisation des services de la bibliothèque en vue de l'appropriation de l'information et des nouvelles technologies de l'information

Promolecture a continué à alimenter la chaîne You tube pour y proposer des lectures d'albums et des coups de cœur littéraires sous forme de courtes vidéos. Elle continue aussi l'atelier « Dans l'atelier de... » qui présente les différents aspects du métier de bibliothécaire via une petite vidéo.

Elle participe au groupe Caracol : base de données gérée par la Bibliothèque publique centrale de la FWB qui permet à l'utilisateur d'effectuer ses recherches de livres, d'articles de revues et de jeux dans les collections du réseau brabançon. Cette priorité est commune avec le service Place aux livres.

L'A.S.B.L. participe également au catalogue de dépouillement partagé d'articles de périodiques : projet mis en place par l'ensemble du réseau public de lecture de la FWB et qui consiste en l'élaboration d'une base de données commune de sujets divers référencés dans les articles de revues francophones disponibles en lecture publique. En 2022, 18 périodiques ont été indexées par la bibliothèque. Place aux livres participe également à ce catalogue en indexant 3 revues.

- Diversifier et moderniser l'offre documentaire et de services en vue d'attirer de nouveaux publics, d'offrir des ressources modernes dans un souci d'éducation permanente

En 2022, l'A.S.B.L. a mis en avant « les livres comme l'air » accessibles à tous les publics et non plus seulement aux enseignants. Promolecture a mis en avant « Lisez-vous le belge », en organisant des dépôts thématiques avec des bibliographies restrictives sur la littérature belge.

De plus, le système « Take away » mis en place pendant la pandémie a évolué vers une réservation de livres via le catalogue en ligne. La bibliothèque reçoit la réservation le lendemain. Les personnes peuvent venir chercher leur commande dans les 2 jours ouvrables qui suivent aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Elle a continué l'accès gratuit à la plateforme Lirtuel aux usagers. Lirtuel permet aux inscrits d'avoir accès à des livres sous format électronique. Enfin, la bibliothèque a amélioré la visibilité de sa collection de livres audio ce qui a permis un plus grand nombre de prêts des audios. Elle a aussi

proposé le prêt de liseuses via une charte de prêt relatif au remboursement de la liseuse en cas de perte ou de détérioration.

Afin d'attirer le jeune public, la collection albums jeunesse a été réévaluée et augmentée grâce aussi à une collection de première lecture et une collection pour enfants dyslexiques.

De plus, la ludothèque permet l'accueil de 58 personnes lors des soirées jeux de société. Elle a aussi organisé 5 séances d'échappées games au sein de la bibliothèque pour 72 personnes. Elle organise aussi des après-midis intergénérationnels « Tous en Jeux » une fois par mois, en collaboration avec un magasin de jeux de Nivelles à destination des personnes âgées dans la résidence Samiette 115 personnes.

- Participer à des événements culturels organisés en Brabant wallon tels que le salon du Livre tout proche par exemple

Plus aucun événement n'a été organisé par le Brabant wallon comme le Salon du Livre tout proche et les Afronautes.

- Gérer le service de bibliothèque itinérante destiné à desservir les communes du Brabant wallon et leurs institutions et ce, afin de répondre concrètement aux besoins réels, le cas échéant évolutif en matière de lecture publique.

En 2022, les tournées du bibliobus ont repris normalement. Place aux Livres a touché 7.575 enfants de maternelle et de primaire. Le service a également 132 inscrits individuels et 2.440 lecteurs issus d'une association, Maisons de jeunes ou une crèche.

Les communes desservies sont Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-St-Etienne, Genappe, Grez-Doiceau, Héléline, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-St-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Tubize, Villers-la-Ville, Walhain, Waterloo et Wavre c'est-à-dire toutes les communes du Brabant wallon à l'exception d'Incourt. Soit un total de 106 arrêts dans un cycle de 6 semaines.

Le service met à disposition plus de 20 dépôts thématiques, d'une douzaine de titres chacun, sur des sujets aussi variés que Noël, St Nicolas, les donjons et les dragons, la ferme, les couleurs, les chiffres, le Chaperon rouge, les saisons, le loup, la peur...

Il a également un fonds pédagogique à destination des professionnels ainsi que des albums en langue étrangère (néerlandais, anglais) ou encore un fonds à destination des crèches. En outre, les écoles inscrites peuvent bénéficier du fonds Jeunesse qui est un fonds de livres en multiple exemplaires (une vingtaine de fois le même titre) afin que l'ensemble de la classe puisse travailler sur le même ouvrage.

Des dépôts ont été faits auprès de certains partenariats comme les crèches, les maisons de jeunes, les écoles de devoirs dont certaines sont en outre ouvertes aux adultes. Le circuit a été amélioré fin 2022 dans un souci d'écologie mais aussi afin de faire des économies d'énergie.

- Dans le cadre du service de bibliothèque itinérante, sensibiliser divers publics à la lecture : initier les enfants en crèches à l'univers du livre, développer les capacités langagières des enfants scolarisés, amener la lecture-plaisir et l'oralité comme un moment de rencontre chez les personnes âgées des maisons de repos, développer le plaisir de lire chez les adolescents et les jeunes adultes fréquentant les maisons de jeunes.

Place aux Livres a organisé 5 balades contées avec les bibliothèques locales et Place aux Livres – 240 personnes tout public ainsi que l'animation Au bout du fil – conte par téléphone – 5 sessions pour 79 personnes.

Enfin, Place aux Livres a continué le projet « Fonds conte » en collaboration avec la Maison du conte et de la littérature de Jodoigne. C'est ainsi qu'ils ont mis en place, en partenariat, un fonds spécialisé autour du conte à destination des professionnels (enseignants, bibliothécaires, puériculteurs, éducateurs, artistes...). Aucune animation n'a eu lieu en 2022 au vu du turnover du personnel mais une évaluation a été établie en collaboration avec la Maison du Conte pour relancer les animations en 2023.

Place aux Livres a organisé l'animation la « Fabrique à bouquins » dans une classe de 1^{ère} primaire et une de 2^{ème} primaire – 150 élèves lors de 4 séances sur une année scolaire en collaboration avec la bibliothèque. Cette animation permet de découvrir le circuit du livre de « comment est constitué un livre », « comment écrit-on une histoire » la rencontre avec un auteur qui est suivie par de la médiation ainsi que des ateliers philosophiques et des illustrateurs en classe. Les élèves peuvent aussi aller voir une pièce de théâtre tirée du livre lu. Ce projet est un projet qui peut rentrer dans le cadre du PECA.

Un Club de lecture pour adultes à Archennes a été créé en virtuel en 2021. Ce club a lieu en présentiel depuis 2022.

- Dans le cadre du service de bibliothèque itinérante, offrir une présence et des animations lors d'événements provinciaux particuliers (Salon Le Livre tout Proche, événements dans les domaines provinciaux, ...)

En 2022, Place aux livres a participé à la Garden Party à la Chapelle Musicale Reine Elisabeth qui a eu lieu le 12 juin 2022.

Liquidation des subventions

Une subvention de fonctionnement de 60.060€ a été octroyée le 17 novembre 2022 avec une avance de 50% (30.030€) mise en liquidation. Le solde de la subvention (30.030€) est n'est pas encore liquidé. Les justificatifs sont en cours d'analyse.

Une subvention pour les frais de fonctionnement non couverts par la Communauté française de 7.440€ a été octroyée le 17 novembre 2022. Les justificatifs sont en cours d'analyse.

Une subvention pour le service itinérant « Place aux livres » de 117.000€ a été octroyée le 17 novembre 2022 avec une avance de 50% (58.500€) mise en liquidation. Le solde de la subvention (58.500€) est n'est pas encore liquidé. Les justificatifs sont en cours d'analyse.

Une subvention en nature pour le service itinérant de 32732€ est prévue dans le contrat de gestion.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « PromoLecture » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour but de promouvoir et de développer la lecture, la culture et l'éducation permanente en organisant une bibliothèque publique et les territoires de la ville de Nivelles et de la province du Brabant wallon conformément au décret organisant la Lecture publique en Communauté française de Belgique. Elle développe des synergies avec les milieux scolaires et les associations à vocation socioculturelle de Nivelles et du Brabant wallon. Elle suscite et soutient toute action en faveur des publics éloignés de la lecture et des personnes socialement et culturellement défavorisées ainsi que les publics particuliers comme les personnes âgées, handicapées, jeunes...

Promolecture a permis à la bibliothèque locale 129.196 prêts de livres pour 66.339 livres proposés, 15 ordinateurs sont accessibles au public ainsi que 1673 jeux pour la section ludothèque. L'A.S.B.L. a 2976 lecteurs inscrits à la bibliothèque ainsi que 184 collectivités. De plus, il y a eu 264 animations pour un total de 3246 personnes.

Promolecture a repris le service itinérant organisé par la FWB qui permettait aux communes sans bibliothèque d'avoir accès à des prêts de livres. Ce service itinérant est désormais « Place aux Livres ». Il a permis 31.318 prêts de livres pour 58.605 livres proposés dont 46% pour un public âgé de 0 à 18 ans. 10.015 personnes sont affiliées au service Place aux Livres. Il a organisé 88 animations. Le service est proposé dans 26 communes du territoire.

On peut donc estimer que le rapport coût/qualité est satisfaisant.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°25 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « La Chaloupe »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 8.4 « Favoriser le développement des citoyens libres, tolérants et responsables » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « La Chaloupe » ;

Vu les résolutions du Conseil provincial des 17 décembre 2020, du 29 avril 2021 et du 25 novembre 2021 approuvant respectivement les avenants n°1, 2 et 3 du contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « La Chaloupe » ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 18 octobre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 26 octobre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2024 transmise en date du 16 mai 2023 par le Directeur de l'A.S.B.L. « La Chaloupe » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « La Chaloupe » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « La Chaloupe », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « La Chaloupe »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Pour le projet « Délibère toi » :
 - la procédure de sélection des stages ;
 - une évaluation des adultes ayant accompagné un stagiaire ;
 - une évaluation des jeunes sur les stages ;
 - un listing de tous les stages proposés (par commune et par domaine d'actions) ;
 - une information sur les raisons de l'abandon des stages.

- Pour le projet « Solidarité » :
 - le profil des animateurs et le choix des formations ;
 - les procédures d'accompagnement individuel et collectif des jeunes ;
 - une information sur les attentes du jeune via ce projet ;
 - une information sur les diplômes obtenus par les jeunes inscrits ;
 - une information sur les raisons d'engagement des jeunes ;
 - la procédure de sélection des jeunes ;
 - la répartition des activités et formations durant les 9 mois ;
 - le listing des activités ;
 - une évaluation des animateurs sur les jeunes ;
 - une évaluation des jeunes sur la formation ;
 - une information sur les perspectives d'avenir de chaque jeune.

- Pour le projet de soutien scolaire pour les étudiants en décrochage scolaire : les moyens ainsi que les périodes de diffusion de l'information.

2. Indicateurs quantitatifs

- Pour le projet « Délibère-toi » :
 - Nombre de stages proposés aux jeunes (par domaine d'actions) ;
 - Nombre de jeunes inscrits aux stages (élèves et jeunes) ;
 - Nombre d'écoles participant au projet ;
 - Nombres de jeunes ayant abandonné les stages ;
 - Nombres de jeunes n'ayant pas obtenu un stage ;

- Pour le projet « Solidarité »
 - Nombre de jeunes inscrits (par âge, par sexe et par profil) ;
 - Nombre de jeunes ayant terminé ou abandonné le cycle de formations ;
 - Nombres de formations proposées aux jeunes (selon le type d'activités) ;

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « La Chaloupe » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Indicateurs qualitatifs

On peut préciser que l'A.S.B.L. « La Chaloupe » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

- Pour le projet « Délibère toi » :

La procédure de sélection des stages

Afin de trouver des stages, la coordinatrice de Délibère-Toi utilise son carnet d'adresse d'opérateurs connus et celui des partenaires locaux.

La recherche des opérateurs se réalise par le bouche à oreille grâce à la notoriété du projet et en contactant une à une plusieurs structures, en convaincant les personnes à rejoindre le projet.

Les opérateurs peuvent directement proposer un stage en se créant un compte en ligne via leur site www.deliberetoi.be. Le stage est ensuite validé après un contact pris avec la coordinatrice.

Une attention a été portée sur une communication adressée aux opérateurs via les communes (journaux communaux).

Comme chaque année, les formations qui fonctionnent, sont organisées avec les différentes institutions et l'A.S.B.L. afin d'en programmer sur l'ensemble de la Province en fonction du budget.

Les formateurs « permis » sont compliqués à recruter mais 2 nouveaux formateurs ont été trouvés afin de remplacer deux autres formateurs qui n'avaient plus de disponibilités. Grâce à ce remplacement, l'A.S.B.L. a pu continuer d'organiser encore 8 formations permis (avec une vingtaine de places par stage donc un total de +-160 places sur 2022).

En 2022, les collaborations avec de certaines communes s'améliorent, comme avec Wavre, Mont-saint-Guibert/Chastre. Walhain a collaboré pour organiser une formation Baby-sitting, le service de cohésion et de prévention jeunesse d'Ottignies-LLN est venu rejoindre le projet plus activement cette année en proposant un stage.

Concernant les lieux d'accueil des stages, la coordinatrice essaie de privilégier une bonne communication avec les personnes relais dans les écoles afin de maintenir leur participation. Ce contact permet d'avoir une meilleure fréquentation des élèves. Malheureusement, celui-ci ne dépend pas seulement de la personne relais mais aussi du soutien de la direction. Le travail avec les écoles reste difficile malgré la notoriété croissante du projet auprès des jeunes et de leurs parents. Malgré tout le matériel de communication à disposition des écoles, celles-ci ne l'utilisent pas toujours, le fléchage pour les stages ne sont pas toujours mis en place et si la personne relais ne délègue pas la bonne organisation pratique pour accueillir les formateurs, ce n'est pas suivi par ailleurs par d'autres membres du personnel de l'école.

Pour les éditions Délibère-Toi en 2022, 27 écoles ont accueilli ou organisé des stages au sein de leurs locaux : Le Collège du Christ-Roi, Collège Notre-Dame de Basse-Wavre, le Lycée Martin V Le Collège cardinal Mercier, l'Institut Vallée Bailly et le Collège Sainte Gertrude ont le plus d'élèves enregistrés sur le site de Délibère-Toi. Ce n'est pas nécessairement les écoles qui proposent le plus de stages dans leurs bâtiments qui ont le plus d'élèves inscrits. La communication et le « bouche à oreille » du projet dans l'école exerce une grande influence.

En 2022, De manière générale, ce sont les parents des adolescents de 12 ans qui sont intéressés à la participation de leurs enfants au projet. Les jeunes de + 16 ans sont intéressés surtout par les formations BEPS et à la préparation au permis de conduire ou certains stages spécifiques de découverte de métiers.

Un listing de tous les stages proposés (par commune et par domaine d'actions)

La Chaloupe a organisé de nombreuses formations de groupe dont plusieurs nouvelles collaborations :

- A.S.B.L. Scan R : 4 ateliers
- Tech-truck (OPENHUB) : 3 ateliers
- JEC : 8 animations autour du vivre ensemble et coopération » être acteurs au lieu de subir ou de l'inclusion (3 annulées dont celle sur le thème être acteur ... »)
- Récup'hérons : 2 ateliers avec des objet de récupération notamment les anciennes bâches Délibère-Toi de la communication des années passées
- CIO : 3 formations pour des groupes d'une trentaine de participants sur le thème de l'orientation professionnelle, ces 3 formations ont eu énormément de succès.
- L'AWSR ont organisés 2 formations de 2 jours « Permis et sécurité routière »
- La Cellule d'éducation et prévention du BW : 2 formations sécurité routière et voiture tonneau ».
- L'AMO Jeunest de Jodoigne et l'AMO Tempo à Nivelles ont proposés plusieurs activités et on fait un relais vers les écoles de leur territoire afin de se faire connaître comme service AMO et rencontré les élèves.

De plus, les formations récurrentes avec les institutions continuent leurs collaborations depuis de nombreuses années sont réparties sur l'est, l'ouest et le centre du Brabant wallon :

- 29 formations BEPS (parmi lesquelles 6 données par les formateurs du service AMU de la Province BW),
- 8 initiations au "permis de conduire" (avec 2 nouveaux formateurs)
- 4 X 3 jours de formations "Baby-sitting" de l'ISBW en collaboration avec 5 communes et une école : Chaumont-Gistoux, Rebecq, Mont-Saint-Guibert/Chatre/Walhain, et l'institut de la Vallée Bailly (à destination des élèves en option sciences sociales).
- 13 formations " Auto-défense" avec l'A.S.B.L. Grandeur Nature et un nouveau formateur Adrien STORMACQ qui reprend le flambeau avec son A.S.B.L. Yoseikan Budo
- 16 « Initiation à l'improvisation » avec improvisation.be
- 14 formations « Crée ton CV » avec inforjeunes BW
- 3 formations avec l'A.S.B.L. Kodo walonnie
- 3 formations de 3 ou 4 jours avec l'A.S.B.L. Fadagogo autour du Codage
- 5 formations « Escape box de la réparation » avec les Repairtogether

On peut donc synthétiser le nombre de domaines comme suit :

Actions citoyennes = 153 stages dont 3 ont été annulés
Culturels = 82 stages dont 3 ont été annulés
Formations = 171 stages dont 45 ont été annulés
Formations décembre= 33 dont 2 ont été annulés
Métiers = 76 stages dont 2 ont été annulés
Sports = 21 stages dont 3 ont été annulés

Certains stages sont annulés par manque de participants.

Cette année, la Chaloupe a proposé 34 nouveaux stages avec soit de nouveaux opérateurs ou soit un renouvellement d'idées chez certains opérateurs déjà actifs dans l'opération :

- Des nouveaux stages sportifs découverte : du yoga avec un nouvel animateur et de la boxe anglaise avec la Boxing Team
- De nouvelles actions citoyennes : avec la Croix rouge jeunesse du BW dans des épiceries ou vestiboutiques, Aeraquaterra, Univertcanin, Toutella A.S.B.L., Bibliothèque de Perwez, Les compagnons dépanneurs, les ateliers d'arts de la baraque
- Des nouveaux stages métiers : AP Wagnies (atelier soudure), Tvcom, CSE En transition (repaircafé), La micro-scierie de Bousval, Lilisoup, les Miches de lola
- Des nouveaux ateliers ou formations : Sprayart, Skatoria, ScanR, EPN de Chaumont- Gistoux ...

Une des nouveautés en 2022 : des parents et des jeunes passionnés se proposent eux aussi comme opérateurs : un atelier origami ou reliure papier, une boulangerie de quartier avec les miches de Lola, Lilisoup un atelier cuisine, les élèves de 5ème de la Providence propose une animation « échecs », Lara (stagiaire chaloupe) une initiation à la poterie, Louis le magicien de la magie avec les cartes...

On peut dire qu'en 2022, 11 semaines d'activités avec 536 stages citoyens ont été proposés. Les stages annulés pour l'édition Summer et lors de l'édition de décembre l'ont été par manque de participants, pour des raisons liées à la suite de la situation sanitaire de certains opérateurs (manque de moyens, subsides et/ou animateurs...) ou par manque de participants sur certains lieux (école). La Chaloupe a préféré regrouper des participants plutôt que de maintenir plusieurs stages avec un nombre réduit de jeunes (notamment pour les stages improvisation et auto-défense ou création de CV).

Cette année 8 formations « prévention et sécurité routière et conduite en scooter » ont été annulées tardivement car l'A.S.B.L. n'a pas obtenu un subside de la Province du Brabant wallon malgré le fait que la plupart de ces formations étaient complètes (8 ateliers avec 15 participants = 110 places annulées).

Les stages en 2022 ont été organisés dans 5 domaines différents avec 123 opérateurs qui se sont rendus disponibles dont une vingtaine de nouveaux opérateurs. Chaque année, certains opérateurs quittent le projet également pour différentes raisons : essoufflement, changement d'équipe interne, manque de disponibilité, mauvaise expérience avec un participant.

L'opération 2022 a proposé 4556 stages dont 4116 places de stages en été et 440 places stages en décembre pour 2500 inscriptions en été et 340 en décembre.

Une évaluation des adultes ayant accompagné un stagiaire

Dans l'évaluation que l'A.S.B.L. a transmise aux opérateurs pendant l'été, 55 ont répondu avec des avis très positifs concernant la prise de contact et la disponibilité de l'équipe Délibère-Toi. L'A.S.B.L. met tout en œuvre afin que les opérateurs consacrent leurs temps à l'accueil des stagiaires et pas à la mise en ligne des stages.

L'A.S.B.L. remarque aussi depuis plusieurs années que les retours négatifs viennent surtout du fait que les jeunes ne viennent pas et ne préviennent pas. Ils évoquent, pour cause, une inscription réalisée non pas par le jeune lui-même mais par le parent induisant donc un manque de motivation. Certains opérateurs ont trouvé que les jeunes étaient plus « fatigués » cette année après les examens.

Un constat également est de recevoir pas mal de commentaires sur le manque d'accueil, pas de fléchage prévu dans les écoles et que l'opérateur perd du temps à commencer l'animation dans les écoles.

L'encadrement des jeunes est plus conséquent pour les jeunes de moins de 15 ans et de plus en plus d'opérateur accueillent des jeunes de plus de 15 ans car ils estiment les jeunes plus motivés, plus débrouillards, pas inscrits par leurs parents.

La Chaloupe continue à mettre l'accent sur le volet citoyen du projet Délibère-Toi et essaye de trouver une façon humoristique de répondre aux attentes des parents.

Une évaluation des jeunes sur les stages

L'A.S.B.L. a reçu l'évaluation de 402 stagiaires. Il apparaît qu'une majorité de ces jeunes ont eu connaissance du projet par leurs parents, que ce soit directement par eux ou via la lettre que l'école leur a transmise ou encore en voyant l'affiche ou la bache promotionnelle. Cependant, La Chaloupe se pose la question sur comment arriver à ce que les jeunes soient volontaires et motivés.

La plupart des 402 jeunes ont participé au projet Délibère-Toi soit pour acquérir des compétences (50%), soit, pour occuper cette période creuse (39%) ou parce que leurs parents les ont poussés à le faire (34%) par curiosité (31%) ou pour expérimenter un métier pour leur orientation future (21,5%). L'A.S.B.L. va par conséquent continuer à proposer un large choix de formations comme les autres années (+50% des stages sont du domaine des formations).

En revanche, quelques jeunes se font une mauvaise représentation des stages, ils s'attendent à une qualité supérieure (pourtant 93% des jeunes disent que les stages répondent bien à la description).

Certains jeunes désiraient des stages de : dactylographie, apprendre à monter des vidéos, modifier des images, linogravure, archéologie ou dans un musée, « Comment se débrouiller seul(e) dans la nature », une journée dans une maison communale, brevet de maître-nageur, atelier bijoux, des stages pour trouver le métier qu'on veut faire, découverte du métier d'architecte, jeux de rôle, cuisine ou pâtisserie (cuisine équilibrée), écrivains, mécanique auto, Nature : survie, plantes sauvages...

Plusieurs des stages existants offrent aussi trop peu de places, ne sont pas assez visibles sur le site ou se déroulent dans des communes trop loin du domicile des intéressés.

Une information sur les raisons de l'abandon des stages

Un des constats est qu'il y a beaucoup de désinscriptions de dernière minute avec comme argument principal : un agenda qui se modifie en dernière minute (des activités proposées par l'école, remise des bulletins... activités festives personnelles) ou l'oubli de l'engagement (mauvaise organisation pour les trajets, inscription 2 mois auparavant) ou encore pas de motivation des jeunes car inscrits « forcés » par les parents.

- Pour le projet « Solidarité » :

Le profil des animateurs et le choix des formations

Le projet Solidarité, encadré par l'A.S.B.L. La Chaloupe, se compose de 2 assistants sociaux qui sont également coopérant international et anthropologue. Tous deux travaillent à temps plein mais le projet demande également l'intervention d'autres travailleurs de l'AMO et ce à différents moments de l'année. Cependant, des ponts avec les autres animateurs peuvent être mis en place en fonction des jeunes. D'autre part, l'équipe psychosocial de la Chaloupe accompagne les volontaires de façon individuelle durant l'année afin de dégager un projet post année citoyenne.

Les moments collectifs de dynamique de groupe, d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté rythment les semaines au moyen d'outils utilisés dans la pédagogie active. Les retours à la nature et à l'apprentissage du bien-être sont également au menu de chaque semaine (sport, cuisine, balades, maraîchage). La rencontre du tissu associatif local est aussi un des piliers de l'année et les rencontres faites lors de ces moments sont constructives et inspirantes pour les volontaires.

La procédure de sélection des jeunes

La sélection se fait au départ par une prise de contact du jeune lui-même, l'aspect non contraint est fondamental puisqu'il s'agit d'un engagement citoyen sous forme de volontariat. Le volontaire est alors intégré dans une équipe de 10 jeunes qui formeront un groupe très hétérogène. La force du projet tient dans l'apprentissage du vivre ensemble. Dès lors, 3 axes de travail sont englobés : l'individuel, le communautaire et le travail en réseau. Le jeune est intégré à un groupe et participera à des chantiers diversifiés (rénovation de clôture dans un centre d'hippothérapie, peinture d'un centre pour demandeurs d'asile...); à des formations/sensibilisation sur différents thèmes (relations nord/sud, le développement durable, la migration...) et à des moments de maturation personnelle (réunion d'équipe, parole des jeunes, débats variés...). L'agenda se construit avec les volontaires et selon les affinités de ceux-ci.

Faire connaître le projet reste difficile, cependant l'administration provinciale constate que les écoles commencent à le faire valoir mais la porte d'entrée du projet reste principalement les autres activités de l'AMO et les ponts entre celles-ci. L'affichage dans les services d'aide à la jeunesse, les centres de jeunes ou les IPPJ reste un moyen de diffusion de l'année citoyenne Solidarité.

Sur 41 demandes, 21 volontaires sur 2022/2023 ont été accompagnés (10 garçons et 11 filles). Les 21 volontaires ont entre 16 et 25 ans (12 mineurs et 9 majeurs) et 14 vivent en famille, 3 en institution, 4 seul (3 CEB, 4 CE1D, 5 CESS, 1 CE2D, 8 aucun diplôme.)

La procédure de sélection :

- une présentation collective ou individuelle en powerpoint,
- un dépôt de candidature (dossier complet reprend une lettre de motivation, la description de leur parcours ainsi que la signature d'une convention de participation),
- un entretien de sélection individuel

Les jeunes de moins de 18 ans sont d'office inscrits au CEFA de Court-Saint-Etienne pour être en ordre d'obligation scolaire. La Chaloupe les prend en charge de 9h00 à 17h00.

Les procédures d'accompagnement individuel et collectif des jeunes

Les deux temps pleins s'occupent de :

Accompagnement collectif :

Chaque groupe de volontaires est encadré au quotidien par un professionnel de terrain et a pour mission :

- de permettre à tous les volontaires de tirer un maximum de bénéfices de leur vie en équipe.
- de permettre à tous les volontaires de tirer un maximum de bénéfices des activités qui leur sont proposées.
- garantir d'un point de vue pratique mais aussi philosophique le cadre de Solidarité. En tant que premier référent, il veille au respect des règles qui assurent la bonne marche du projet ainsi qu'au respect de ses principes fondateurs.

Afin d'éviter un maximum de non-dits, les volontaires sont invités à prendre la parole pour exprimer ce qu'ils ressentent à la fin de la journée. Comme les années précédentes, les conflits ont été gérés lors des chantiers. Le travail est au cœur de tout et permet de bousculer le jeune.

Une fois par semaine, le conseil (réunion procédurière minutée où chaque jeune peut prendre la parole) est tenu par l'animateur. Il permet la mise en place de relations entre les jeunes et l'évaluation du chantier en cours.

Accompagnement individuel :

Aide sociale et éducative soit :

- Un travail d'écoute, d'accompagnement, d'orientation et une intervention socio-pédagogique visant à aider le jeune à surmonter ses difficultés dans les domaines familiaux, sociaux, scolaires, administratifs, juridiques, professionnels et économiques ainsi qu'à soutenir le jeune et s'il échet, ses proches, dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets personnels dans ces mêmes domaines et à préparer le jeune à l'exercice de ses droits et devoirs et à l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté responsable.
- Suivi psychosocial de l'équipe de La Chaloupe obligatoire au minimum 3x par an : travail sur le relationnel, le rapport à soi et aux autres, ... Espace permet aux jeunes de déposer ce qu'il ressent.
- Un travail de médiation entre le jeune et sa famille ainsi qu'un soutien à celle-ci dans l'exercice de ses responsabilités parentales à la demande.

L'animateur et le jeune effectuent un bilan 3x par an (autoévaluation du jeune et évaluation de l'animateur par exemple : respect des heures, respect du groupe, ...) ;
Ils travaillent ensemble sur les objectifs individuels à atteindre (noël/janvier et fin d'année).

Le travail en réseau :

L'A.S.B.L. « La Chaloupe » cherche toujours à collaborer le plus efficacement possible avec toutes les personnes qui peuvent les aider à optimiser le suivi du jeune. Elle collabore avec les personnes ou les structures qui ont orienté un jeune vers Solidarité ainsi que les personnes et les structures sollicitées en cours de projet afin de répondre au mieux à une situation particulière : Enseignement spécialisé, Aide à la jeunesse, AVIQ, ...

Une vingtaine d'anciens volontaires sont toujours suivis par la Chaloupe. Ils y trouvent toujours un répondant s'ils ont besoin d'aide. Leur éducateur est devenu leur référent.

Le listing des activités

L'année 2022 a permis : 151 jours de volontariat repartit comme suit :

- Service à la collectivité : 40,5 jours
- Projet de rencontre : 9,5 jours
- Projet particulier : 13 jours
- Formation technique : 13,5 jours
- Sensibilisation citoyenne : 8,5 jours
- Maturation personnelle : 23,5 jours
- Gestion du collectif & Évaluation : 15 jours
- Séjour international : 27,5 jours

Au total, 56 partenariats ont été établis dans le domaine d'activités de chacun d'entre eux :

- Service à la collectivité : 16
- Projet de rencontre : 7
- Projet particulier : 3
- Formation technique : 3
- Sensibilisation citoyenne : 10
- Maturation personnelle : 8
- Gestion du collectif & Évaluation : 5
- Séjour international : 4

Une évaluation des jeunes sur la formation

La Chaloupe constate que les volontaires sont attachés au projet et aux éducateurs longtemps après l'année citoyenne. C'est bel et bien un projet qui a un impact positif sur leur quotidien en mettant du sens dans leur actions. Par ce biais, les jeunes qui s'impliquent dans l'année citoyenne se construisent une image de soi positive et redéfinissent l'estime d'eux-mêmes sous un angle différent. Ils en sortent grandi et plein de confiance en leurs capacités. Souvent, il est toutefois compliqué pour l'équipe éducative de suivre de manière soutenue les anciens volontaires et, chaque année, certains d'entre eux se sentent démunis face au vide que laisse un programme comme celui de l'année citoyenne.

L'A.S.B.L. pense qu'il reste nécessaire d'encadrer les jeunes de façon intensive lors du projet Solidarité mais qu'il est très compliqué de les rendre acteurs dans la construction du programme. Cela conduit généralement à ce que les volontaires soient un peu plus dans la consommation des activités que dans la co-construction. Dès lors, les volontaires, une fois le projet fini, se retrouvent parfois dans le vide.

Il serait bon de repenser le travail post année citoyenne et le suivi des jeunes qui finissent ou arrêtent le projet.

La présence des jeunes lors des cérémonies de clôture montre tout l'attachement au projet et à l'équipe qui les a accompagnés durant Solidarité. Après autant de temps passé ensemble et au travers des différents moments de doutes, de joies, de colère, de rires, le groupe Solidarité est une famille dans laquelle les responsables d'équipe jouent le rôle d'adulte sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour avancer.

Une évaluation des animateurs sur les jeunes

La Chaloupe a accueilli 24 jeunes inscrits durant l'année 2022 divisés en deux groupes. Le premier groupe de janvier à juin et le deuxième de septembre à décembre. Deux années citoyennes différentes avec des profils assez différents. L'A.S.B.L. a tout de même eu, dans les deux groupes, des jeunes en souffrance et en difficultés vis-à-vis de leur santé mentale.

Néanmoins, elle peut souligner la bonne cohésion dans les deux groupes. Certains jeunes se voient encore régulièrement. Par exemple un jeune va régulièrement voir un autre jeune à ses matchs de tennis et ses concerts de rap. La Chaloupe suit les jeunes sortis du programme.

L'année 2022 a également été marqué par le voyage au Bénin en mai avec le premier groupe. Un voyage riche en émotions. L'A.S.B.L. a réalisé la cérémonie de clôture en juin à la Cabane à Louvain-La-Neuve, sous la pluie. Plusieurs anciens jeunes étaient présents. Ce fût une première inauguration pour leur nouveau local.

En septembre, un nouveau groupe a commencé le programme avec un séjour résidentiel en novembre où la bonne ambiance et la bonne humeur ont été au rendez-vous.

En ce qui concerne le profil des jeunes, il existe une recrudescence de jeunes provenant de la santé mentale et une grande fragilité psychologique du groupe. La plupart des jeunes étaient en enseignement spécialisé, plus compliqué à gérer. De plus, beaucoup n'avait pas ou très peu de diplômes. Le collectif et l'appartenance à un groupe n'a jamais réellement pris mais ils ont tout de même trouvé pour la plupart ce qu'ils étaient venus chercher en participant au projet Solidarité. Néanmoins, la Chaloupe constate que l'année fut très bénéfique aux volontaires à différents niveaux.

Une information sur les perspectives d'avenir de chaque jeune

Les jeunes se sont orientés dans les différents secteurs suivants : Horeca, soudure, éducateur, musique, humanité, volontariat international, recherche d'emploi, marketing international...

L'A.S.B.L. La Chaloupe souhaite investir les jeunes qui ont terminé leur année de solidarité à former les autres jeunes mineurs. De plus, l'A.S.B.L. souhaite accompagner les jeunes majeurs sortis de l'année citoyenne de manière plus organisée afin de les aider à se réinscrire dans le système scolaire ou professionnel.

CQFD

CQFD est une plateforme en ligne qui met en relation partout en Brabant wallon un élève du secondaire (le tutoré) éprouvant des difficultés d'apprentissage et un étudiant du supérieur (le tuteur) désireux d'aider les plus jeunes en mettant ses connaissances à profit contre rémunération.

Cette plateforme a été développée à la suite de la demande du Brabant wallon face à une inquiétude de décrochage scolaire.). Elle n'est plus subventionnée par le Brabant wallon.

2. Indicateurs quantitatifs

Les indicateurs quantitatifs ont été intégrés aux indicateurs qualitatifs.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle pour le projet Délibère-toi de 108.000 euros pour l'année 2022 a été octroyée le 13 octobre 2022 avec une avance de 80 % (86.400 euros) mise en liquidation et le solde de 21.600 euros a été liquidé sur base de justificatifs.

La subvention annuelle pour le projet Solidarité de 13.500 euros pour l'année 2022 a été octroyée le 22 septembre 2022 et a été liquidé sur base de justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « La Chaloupe » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. a pour but l'accompagnement des jeunes en difficulté et l'aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social par un travail d'aide individuelle et par des actions communautaires et collectives.

Le projet « Délibère-toi » organisé par l'A.S.B.L. La Chaloupe a permis 4456 stages citoyens différents et 2500 inscrits pour 1959 jeunes différents participants dans 5 différents secteurs. Le projet est disponible quasi sur tout le territoire du Brabant wallon. Au vu des différents chiffres, le rapport coût/qualité est satisfaisant.

Le projet « Solidarité » a permis à 21 volontaires d'être accompagné entre 16 et 25 ans. Le rapport coût/qualité est ainsi jugé satisfaisant.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2014-2016, prolongé jusqu'en 2022, entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 « *Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 novembre 2014 relative au contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 mai 2020 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 juin 2020 approuvant l'avenant n°3 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°4 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 16 décembre 2021 approuvant l'avenant n°5 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar » ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 28 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 5 octobre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2024 transmise en date du 15 juin 2023 par le Directeur financier et administratif de l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2014-2016, prolongé jusqu'en 2022, conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2014-2016, prolongé jusqu'en 2022, entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- La création d'au moins un nouveau spectacle grand public chaque année ;
- L'organisation d'une programmation culturelle ;
- La collaboration avec d'autres scènes professionnelles en Belgique et à l'étranger ;
- L'organisation de spectacles dédiés à la jeunesse ;
- La visibilité de la Province du Brabant wallon lors des événements et dans les documents promotionnels ;
- La réalisation de travaux pour l'aménagement de nouveaux espaces destinés aux activités théâtrales et administratives à Louvain-la-Neuve ;
- La réalisation des conditions supplémentaires figurant à l'article 1^{er} §§ 2 et 3.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilans, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. La création d'au moins un nouveau spectacle grand public chaque année

Le spectacle « *Je te promets* » pour lequel une aide à la création de la Province du Brabant Wallon a été accordée a été créé à Louvain-la-Neuve où 17 représentations ont été données. Le spectacle a également été présenté au Théâtre Varia, le partenaire coproducteur, où 11 représentations ont été données.

2. L'organisation d'une programmation culturelle

Lors de la saison 2022-2023, 30 spectacles étaient programmés et 225 représentations proposées :

- dont 2 spectacles de ballet contemporain, en collaboration avec UCLouvain Culture

- dont 2 spectacles en collaboration avec le SPOTT, Centre Culturel d'Ottignies-LLN
- dont 1 spectacle en collaboration avec l'ensemble des Centres Culturels de la Province du Brabant Wallon
- dont 3 spectacles pour adolescents
- dont 3 spectacles jeune public

On peut signaler que sur la programmation complète, l'ATJV a proposé 11 créations, 12 accueils belges et 21 textes d'auteurs belges dans 6 lieux différents puisque le théâtre est en rénovation : Au Studio 12 (129 représentations), au Théâtre Blocry (40 représentations), à l'Aula Magna (15 représentations), au Centre Culturel d'Ottignies-LLN (12 représentations), à la Ferme du Biéreau (7 représentations), sous Chapiteau – Boulevard Baudouin I^{er} (7 représentations) et 15 représentations dans les différents centres culturels du Brabant wallon.

De plus, l'ATJV a participé à Place aux artistes 2022 à l'initiative de la Province du Brabant Wallon, en collaboration avec la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, au Festival Out Of The Box regroupant 10 spectacles aux formats atypiques et a permis 4 lectures-spectacles en collaboration avec le Magasin d'Écritures Théâtrales et Les lundis en coulisse.

3. La collaboration avec d'autres scènes professionnelles en Belgique et à l'étranger.

Lors de la saison 2022-2023, Le Vilar a collaboré avec :

Les scènes professionnelles belges suivantes :

Tof Théâtre, Transitscape, La horde furtive, La Compagnie Te Koop, La Compagnie Modo Grosso, La Compagnie Chantal et Bernadette, La Compagnie Barks, Post uit Hessdalen, La Compagnie Karyatides, Groupe Nabla, Théâtre de Liège, Maison de la Culture de Tournai, Théâtre de l'Ancre, Théâtre Varia, Mars, Le Rideau de Bruxelles, Théâtre de la Guimbarde, Compagnie Focus et Chaliwaté, Théâtre des 4 mains, Inti Théâtre, Mic Mac Théâtre, Théâtre des Martyrs, Compagnie Belle de nuit, Tomas&co, Les Gens de bonne compagnie, Compagnie Kaori, Peeping Tom, Ferme du Biéreau, Canine Collectif, Les Baladins du miroir, La maison éphémère, Défilé Asbl, Compagnie du Simorgh,

En tournée en Belgique avec les Théâtres et Centres culturels suivants :

- Rideau de Bruxelles, Théâtre Varia, Théâtre de la Vie, Canine Collectif ;
- Ittre, Waterloo, Rixensart, Tubize, Nivelles, Ottignies, Court-St-Etienne, Genappe, Rebecq, Beauvechain, Perwez, Jodoigne, Braine-l'Alleud.

Les scènes professionnelles françaises suivantes :

Diffusion Théâtre de la Cité, Compagnie Monstre(s), Cirque Leroux, Puissance 4, Théâtre Sorano, Jos Houben/Compagnie Rima, Les productions de l'explorateur, Ki M'aime me suive, Decibels Production.

4. L'organisation de spectacles dédiés à la jeunesse

Le Vilar assume son ambition d'un théâtre de qualité pour tous les publics et singulièrement les jeunes :

- 3 spectacles à destination des adolescents (*CARCASSE, Anna* et *Régis*) ;
- 3 spectacles pour un jeune public (*La Classe des mammoths, Ballon bandit* et *Un petit air de Chelm*) ;
- 21 représentations programmées pour le public scolaire.

5. La visibilité de la Province du Brabant wallon lors des événements et dans les documents promotionnels

Le logo de la Province du Brabant wallon est repris dans le programme de saison général du Vilar, sur tous les programmes de spectacles et sur les affiches du spectacle pour lequel une aide à la création de la Province du Brabant wallon est octroyée.

La visibilité de la Province du Brabant wallon est également assurée dans le Hall de la salle du Studio 12, Théâtre Blocry, Aula Magna, Centre culturel d'Ottignies.

6. La réalisation de travaux pour l'aménagement de nouveaux espaces destinés aux activités théâtrales et administratives à Louvain-la-Neuve

Les travaux ont commencé début mars 2022. La fin des travaux est fixée fin 2023. L'inauguration est fixée en mars 2024.

7. La réalisation des conditions supplémentaires figurant à l'article 1^{er} §§ 2 et 3

- *Présentation d'au moins une création artistique nouvelle.*

Le Vilar a présenté le spectacle *Je te promets*. (Voir point 1).

- *Fournir 50 places de spectacle.*

Ces places n'ont pas été demandées par la Province du Brabant wallon lors de la saison 2022-2023. Le Vilar tient ces places à disposition sur la saison 2023-2024.

- *Contribuer par sa programmation et diverses opérations particulières à l'accès de tous à la culture.*

De par les tarifs pratiqués, Le Vilar permet l'accès de tous à la culture : tarif lycéen, handicapés, demandeurs d'emploi, étudiants de moins de 26 ans, + de 60 ans et moins de 30 ans, tarifs derniers rangs au prix forfaitaire de 10 euros.

Le Vilar participe aussi à l'opération Article 27.

Par ailleurs, la programmation très diversifiée touche de nombreux publics.

Le Vilar poursuit sa collaboration avec près de 60 établissements scolaires. De nouvelles collaborations voient aussi le jour. Des dossiers pédagogiques et des animations sont organisés en lien étroit avec les établissements scolaires.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Atelier Théâtre Jean Vilar » ont été examinées par l'administration.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle pour une aide à la création de 29.700 euros a été octroyée le 19 mai 2022 en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour but de mener une action de création, d'animation et de promotion artistiques en Belgique ou à l'étranger.

L'Atelier Théâtre Jean Vilar a prévu 30 spectacles différents ce qui représentait 225 représentations sur la saison 2022-2023 malgré la rénovation du théâtre. Il a pu proposer une programmation grâce à la collaboration de 6 autres lieux en Brabant wallon et aux centres culturels locaux. Il collabore aussi avec plus de 60 écoles chaque année et organise des animations avec les établissements scolaires. Le rapport coût/service est satisfaisant.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016 prolongé jusqu'en 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Les Baladins du Miroir »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 « Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon » ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Les Baladins du Miroir ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 16 décembre 2021 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Les Baladins du Miroir » couvrant les exercices 2021 à 2023 ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 18 octobre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 26 octobre 2023 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Les Baladins du Miroir » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Les Baladins du Miroir », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Les Baladins du Miroir »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

Indicateurs qualitatifs :

- Vérifier la création d'au moins un nouveau spectacle grand public chaque année ;
- Mesures prises en vue de gérer du site du Stampia de manière à en faire un lieu destiné à accueillir des troupes du Brabant wallon dans le cadre de leur création et de leur diffusion théâtrale et ce, pour un minimum de 60 jours par an ;
- Mesures prises en vue de faciliter l'accès à la culture pour les jeunes en aménageant certains horaires et tarifs de spectacles et programmant des spectacles adaptés à ce public spécifique ;
- Vérifier la présence d'éléments de visibilité de la Province du Brabant wallon lors des événements et dans les documents promotionnels ;
- Mesures prises en vue de contribuer par sa programmation et diverses opérations particulières à l'accès de tous à la culture ;
- Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et place la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires ; les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables ;
- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

Indicateurs quantitatifs :

- La fourniture annuelle de 50 places d'accès au spectacle dont question au 1er tiret et ce, en vue d'une distribution aux habitants du Brabant wallon par le biais d'actions du service des relations publiques ;
- La réservation de 2 journées et/ou soirées par an (en concertation avec les Baladins du Miroir et en rapport avec leur programmation) consacrées à la Province du Brabant wallon pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux ;
- La transmission à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, des chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Les Baladins du Miroir » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'A.S.B.L. « Les Baladins du Miroir » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs qualitatifs

La création d'au moins un nouveau spectacle grand public

La porteuse de souffle

L'objectif des Baladins du Miroir en 2022 était, très clairement, de revenir à leurs premiers amours avec une création 100% "baladins" intégrant les arts du cirque dans le théâtre forain.

En s'inspirant des qualités et des forces de « la troupe » pour créer un spectacle reflétant ces dernières, les Baladins, après 42 années de création et d'itinérance interrogent avec leur dernière création la nécessité d'un théâtre résolument populaire et festif.

La compagnie crée, en 2022, le spectacle *La Porteuse de Souffle*. La narration, d'après un texte de Jean-Pierre Dopagne, s'est avant tout basée sur une réflexion quant à la richesse et l'apport des rencontres dans l'histoire d'une vie et, plus indirectement, de celle d'une troupe.

Les Baladins désiraient également rendre le spectacle accessible à tous, dès 6 ans. En mettant l'accent sur la poésie, l'idée était de s'inspirer du « vivant », des rencontres et des relations et d'exploiter le chapiteau dans ses trois dimensions, le tout en s'appuyant un maximum sur les bagages de la troupe pour défendre un théâtre populaire et multidisciplinaire. L'idée était aussi de renforcer la polyvalence de la nouvelle équipe en proposant aux nouveaux artistes de participer au montage et démontage du chapiteau pour faciliter la gestion et pour intégrer au maximum la troupe.

Il y aura eu en 2022, 18 représentations pour un total de 5.984 spectateurs.

La gestion du site du Stampia de manière à en faire un lieu destiné à accueillir des troupes du Brabant wallon dans le cadre de leur création et de leur diffusion théâtrale et ce, pour un minimum de 60 jours par an

L'espace de résidence du Stampia développe en 2022 ses multiples facettes :

- en espace de travail en résidence avec sa salle de répétition, ses espaces extérieurs et sa guinguette pour une majorité des Cie accueillies : Cie Charlie (BW) 12 jours, Félicitte Chazerand, Cie 22, Jofroi, Horloge en pièces (BW) 5 jours, Cie Amoukanama, Collectif De Roue en Rue, Cie Les Fourmis (BW) 26 jours, Cie du Graal, Maya Racca, O'Tchalai (BW) 1 jour, Iara Gueller, Perle (BW) 1 jour;
- en espace de stockage de décor et de convoi avec la mise à disposition du parking pour le Cirque Trottola, la Cie Belle de Nuit et la Cie Compost;
- en espace de travail dédié aux costumes pour la Cie Tempo d'Eole – 20 jours et la costumière Laure Hiéronymus ainsi que la mise à disposition de la costumathèque pour des compagnies en résidence au Stampia et en représentation à l'extérieur (Cie des Bonimenteurs, Académie d'Eghezée, Tempo d'Eole, Cie Balance-toi)
- en espace de logement pour des compagnies en travail dans un autre lieu d'accueil, telles que les compagnies Toka Circ en résidence au CCBW et la Cie guinéenne Amoukanama en résidence au Stampia mais en travail, pour la hauteur disponible, dans la salle Côté Cour gérée par le Centre Culturel de Jodoigne.

La facilitation de l'accès à la culture pour les jeunes en aménageant certains horaires et tarifs de spectacles et programmant des spectacles adaptés à ce public spécifique

En 2022, les Baladins ont implanté le chapiteau et le convoi, lieux de vie de la Cie, au sein de lieux de vie permanents. Ils suscitaient donc la curiosité de la population. En tournée, ils ont ouvert les portes des roulettes, des caravanes, du chapiteau, des coulisses, ils ont invité à ressentir les modes de vie du théâtre itinérant. En étant eux-mêmes clients des commerces, cafés, épiceries ou blanchisseries du coin, ils ont nourri un lien de réciprocité avec divers acteurs locaux.

Par son état et sa proximité, l'univers des Baladins a permis d'inciter certains non-publics peu enclins à se rendre à un spectacle de franchir le cap.

Pour rencontrer le public et favoriser la médiation culturelle, les Baladins ont proposé des ateliers cirque, menés par les circassiens de la troupe, aux familles et aux enfants (PBA Charleroi - Bis'Arts). Ces animations ont eu un franc succès. De plus, comme signalé plus haut, le spectacle « La porteuse de souffle », est accessible à tous, dès 6 ans.

Lors de chaque passage dans un village ou une ville, la Cie propose au programmateur des représentations « scolaires » destinées aux écoles. Un dossier pédagogique solide d'accompagnement a été construit et proposé aux enseignants.

Ils ont une tarification étudiée pour les étudiants, les demandeurs d'emploi et les seniors. Ils participent aussi à l'article 27. En outre, ils proposent une série de bancs publics dont la gratuité permet un accès à tous. (cf. point banc public, ci-dessous)

Quant aux horaires des spectacles, Les Baladins proposent des horaires différents pour les scolaires en matinée et en après-midi.

L'organisation d'une animation Koh-Lanta (en partenariat avec GAL-culturalité) favorise aussi le lien avec les écoles et le jeune public.

La visibilité de la Province du Brabant wallon lors des événements et dans les documents promotionnels

Le logo provincial a été apposé sur tous les supports de promotion ainsi que la mention « avec le soutien de la Province du Brabant wallon ». De plus, grâce à la collaboration avec Karinne Méraud (KSamka) qui a présenté les deux créations aux programmeurs français et assuré le suivi après le festival d'Avignon et Circa Auch, la visibilité s'est étendue jusqu'en France.

Contribuer par sa programmation et diverses opérations particulières à l'accès de tous à la culture

Les bancs d'été et les bancs publics du stampia

Concept développé en 2021, Les Bancs d'été, devenus Les Bancs Publics une fois l'été terminé, sont nés de l'envie de proposer des « bancs d'essai » des compagnies en résidence au Stampia dans le cadre d'un moment convivial afin de privilégier l'échange. Ces répétitions ouvertes sont un moment essentiel de la création d'un spectacle qui ne peut exister sans public.

L'entrée est gratuite et la participation à une rencontre avec les artistes après la représentation est vivement encouragée, c'est pourquoi la soirée se poursuit avec un moment de petite restauration pour permettre au public de profiter de l'atmosphère unique du Stampia et de discuter avec les artistes. Afin de favoriser une ambiance conviviale et intimiste, les places sont limitées et la communication se concentre sur un public local et associatif.

Les Bancs d'été et les Bancs Publics permettent de garder un lien privilégié avec le public de Jodoigne et des environs en l'invitant à des événements de manière régulière. Les contacts établis lors des différents événements organisés ces dernières années au Stampia (le festival Ô Chapô en 2018 et 2021 et le festival RE'SORS en 2020 notamment) sont donc renforcés et les Baladins observent régulièrement une fidélisation du public local ainsi qu'une reconnaissance sur le territoire en tant que lieu culturel.

Festival ô chapô

Dans la lignée des 2 éditions précédentes du festival bisannuel des Résidences, Ô Chapô réunira en septembre 2023 une sélection de compagnies qui ont marqué l'équipe par leur créativité.

Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et place la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires ; les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables ;

Les écoles sont contactées pour les bancs d'essai avec une possibilité de créer une rencontre sur mesure en fonction des demandes des enseignants. Cette participation est gratuite pour les écoles. De plus, lors des nouvelles créations, les Baladins proposent un dossier pédagogique aux enseignants. En 2022, les Baladins ont organisé 1 séance « scolaire » à Jodoigne (La porteuse de souffle) pour 297 élèves.

Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

Depuis l'arrivée des Baladins au Domaine du Stampia, une approche plus écologique a été mise en place afin de réduire sensiblement les consommations énergétiques.

Dans un premier temps, le toit du bâtiment fut couvert de 42 panneaux photovoltaïques permettant de couvrir près de 30% de la consommation en électricité mais surtout, c'est le changement de comportement qui est à la base de la réflexion en privilégiant la consommation domestique durant les heures de production électrique.

Dans ce contexte de réflexion plus globale, il semble pourtant important de ne pas stigmatiser l'impact environnemental de l'activité de la troupe brabançonne. Dans un premier temps, étudier cet impact est un point de départ incontournable. C'est pourquoi, les Baladins se sont associés en 2022 à un chercheur universitaire des Facultés St-Louis, afin de définir les leviers principaux pour mener des actions et modifier leurs comportements et l'outil d'une part mais surtout d'initier dès l'année 2023 une étude sur l'empreinte carbone de l'entreprise.

Les analyses, à ce jour, permettent déjà d'affirmer que l'impact des camions poids lourds est insignifiant en rapport au public touché et aux distances parcourues.

Par ailleurs, l'organisation des tournées, dès 2023, visera à privilégier des tournées plus régionales générant des déplacements plus courts tout en diminuant les frais de déplacements.

Dans cette dynamique, les forces sur lesquelles la troupe s'appuie :

- Les espaces de stockage et de travail adaptés permettent une récupération des matériaux et une conception des décors et costumes mieux pensée, qui valorise le travail artistique et technique plutôt que de l'achat de produits finis.
- L'engagement d'un chargé de diffusion et de médiation pourrait favoriser les présences longues sur des territoires et des tournées raisonnées. Celles-ci sont dans la pratique cependant souvent difficilement réalisables : disponibilité des équipes, programmations géographiquement proches qui préfèrent l'exclusivité, etc.
- La diversification des formes et tailles de spectacles pourrait répondre à cette volonté.

La construction d'infrastructures répondant aux besoins du projet, que ce soit pour l'itinérance ou l'accompagnement d'artistes, est favorisée par le développement sur le site du Stampia.

- L'aménagement d'un atelier pour la création et réalisation de costumes, piloté par la costumière L'atelier comporte deux espaces : le premier est dédié à la création des costumes avec les outils nécessaires ainsi qu'une « costumathèque », bibliothèque de costumes, accessoires, tissus et mercerie pouvant être empruntés par des artistes et compagnies en résidence. Le second espace a été construit en mezzanine surplombant l'atelier. C'est un espace de stockage pour les costumes et accessoires des anciens spectacles qui ont pu être déménagés du hangar de la Ville de Jodoigne. Ils y étaient stockés jusque-là dans de moins bonnes conditions. La construction et le déménagement ont débuté fin de l'année 2021 et sont pleinement effectifs depuis le printemps 2022.

Ces espaces d'atelier, en plus d'être des outils qui complètent les espaces d'accueil en résidence, offrent aussi de réelles perspectives pour transmettre et faire perdurer le savoir-faire des Baladins. Ils

souhaitent mettre en avant les compétences artistiques et techniques de l'équipe et valoriser l'emploi, notamment dans la conception de costumes et de décors. De telles infrastructures offrent de meilleures conditions pour exploiter les matières, outillages et équipement dont ils disposent, et diminuer ainsi le recours systématique à de l'achat neuf. Les Baladins que cette dynamique de travail ont été pleinement déployée dans la création du spectacle La Porteuse de Souffle en 2022. Les indicateurs à observer pour confirmer cette évolution seront l'augmentation de l'emploi salarié des artistes créateurs et personnel d'atelier, et la diminution de l'achat de matières premières.

Des opérations de plantations pour éviter les inondations et reboiser le site ont été organisées dès l'année 2021 (suite aux inondations) avec 210 m de haies et 17 arbres fruitiers grâce à la complicité du GAL qui accompagne la troupe sur les réflexions liées à la biodiversité. Ces aménagements ont été amplifiés en 2022 par la plantation de 200m de haies supplémentaires.

Indicateurs quantitatifs

La fourniture annuelle de 50 places d'accès au spectacle dont question au 1^{er} tiret des indicateurs qualitatifs et ce, en vue d'une distribution aux habitants du Brabant wallon par le biais d'actions du service des relations publiques

En 2022, les baladins ont fournis 40 places d'accès au spectacle aux habitants du Brabant wallon.

La réservation de 2 journées et/ou soirées par an (en concertation avec les Baladins du miroir et en rapport avec leur programmation) consacrées à la Province du Brabant wallon pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux

Le Brabant wallon n'a demandé aucune occupation en 2022.

La transmission à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, des chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.

Les Baladins du Miroir ont bien transmis le listing chiffré demandé. Ce listing est à disposition à l'administration provinciale

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Les Baladins du Miroir » ont été examinées par l'administration.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 30.000 € ainsi que la subvention annuelle pour la création théâtrale au Stampia de 26.100 €.

Les 30.000 € et les 26.100 € sont en cours de liquidation.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. a pour but la production et la réalisation sous quelque forme que ce soit, d'objectifs culturels et notamment la production et la réalisation de spectacles de théâtre, de films cinématographiques, d'émissions de télévision, l'animation culturelle etc. En 2022, l'A.S.B.L. était composée de 8 personnes en CDI et 50 personnes en CDD pour 12.7 équivalents temps plein.

Depuis plus de 40 ans, les Baladins du Miroir anime culturellement le territoire brabançon wallon et accueillent de jeunes artistes ce qui leur permet d'anticiper et de porter l'avenir du théâtre itinérant à travers la jeune génération. De plus, l'A.S.B.L. exporte la créativité brabançonne à l'étranger. Les

8.334 spectateurs, les 135 jours de résidences d'artistes y compris l'accueil de différentes A.S.B.L. du Brabant wallon permettent d'estimer que le rapport coût/service est positif.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°28 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Élisabeth »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 9.3 « *Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon* » ;

Vu la résolution du 16 décembre 2021 du Conseil provincial relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Élisabeth » couvrant les exercices 2021-2023 ;

Vu les statuts de la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Élisabeth » ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 18 octobre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 26 octobre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2024 transmise en date du 21 septembre 2023 par l'Operations Director de la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Élisabeth » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 conclu entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Élisabeth », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Élisabeth »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

1. Actions visant à présenter la Province du Brabant wallon comme partenaire de la Chapelle Musicale Reine Élisabeth sur l'ensemble des activités qu'elle propose avec un focus particulier sur les événements : « Garden Party », « My Kids » et les « Muchs » ;
2. Mesures prises en vue d'assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provinciale » de la Chapelle ;

Ceci implique :

- Une promotion commune (Province et Chapelle) de l'activité ;
- Le logo de la Province du Brabant wallon associé à celui de la Chapelle sur tous les supports ;
- Installation sur le site d'un stand mis à la disposition de la Province du Brabant wallon afin de diffuser ses brochures d'information et de distribuer ses objets promotionnels ;

3. Mesures prises en vue d'assurer un partenariat spécifique sur les événements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids » ;

Ceci implique :

- a. Organiser un système tarifaire attractif permettant l'accessibilité de tout public à ces événements ;
 - b. Une visibilité provinciale d'envergure ;
- Mesures prises en vue d'assurer l'organisation de visites « clé sur porte » destinées aux écoles, homes et autres institutions intéressées du Brabant wallon (visite guidée [10 euros], petit concert, film, collation [7 euros]) ;
 - Mesures prises en vue d'assurer la mise en place facultative de partenariat avec d'autres opérateurs culturels du Brabant wallon tels que la Fondation Folon, La Maison du Conte et de la Littérature, la Ferme du Biéreau, ... ;
 - Vérifier la mise en place un festival intitulé « MuCH Waterloo Festival », organisé dans divers lieux sur le territoire de la Province du Brabant wallon et sur plusieurs jours, autour de l'évènement « Garden Party », en collaboration avec de nombreux partenaires cultures du Brabant wallon ;
 - Mesures prises en vue de favoriser l'accès de l'évènement « MuCH Waterloo Festival » au plus grand nombre par la mise en place de tarifs attractifs ;
 - Dans le cadre de la Déclaration de politique provinciale 2018 - 2024, Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et place la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires ; les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et

- contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables ;
- Mesures prises en vue de renforcer, dans le cadre de l'évènement « MuCH Waterloo Festival » et dès janvier 2018, les actions à destination d'un public jeune notamment en :
 - a. Renforçant les « MuCH for School » ;
 - b. Mettant en place des séances d'initiation dans les écoles par des jeunes musiciens en résidence à la Chapelle Musicale Reine Élisabeth ;
 - c. Valorisant des séances d'éveil musical au sein des séries MuCH
 - Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateurs quantitatifs

1. Assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provinciale » de la Chapelle ;

Ceci implique :

- 50 places sont mises à disposition des autorités provinciales en vue d'une diffusion auprès des citoyens brabançons wallons via concours ;
- 2. Assurer un partenariat spécifique sur les évènements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids » ;

Ceci implique :

- 200 places sont mises à disposition des autorités provinciales en vue d'une diffusion auprès des citoyens brabançons wallons ;
- 3. Pour 6 concerts par an (sur base d'une proposition transmise chaque année par la Chapelle en début de saison culturelle), 25 places par concert sont mises à disposition de la Province du Brabant wallon ;
- 4. Assurer la mise à disposition de ses lieux (hors catering) deux fois par an (journées et/ou soirées) pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux et ce, en concertation avec la Chapelle Musicale Reine Élisabeth relativement à sa programmation ;
- 5. Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, les chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Élisabeth » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que la « Chapelle musicale Reine Élisabeth » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateurs qualitatifs :

1. Actions visant à présenter la Province du Brabant wallon comme partenaire de la Chapelle Musicale Reine Élisabeth sur l'ensemble des activités qu'elle propose avec un focus particulier sur les évènements : « Garden Party », « My Kids » et les « Muchs » ;

La Chapelle Musicale a bien présenté la Province du Brabant wallon comme partenaire sur les événements comme la série Laboratory, des activités Kids et les MuCH Family.

2. Mesures prises en vue d'assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provinciale » de la Chapelle

Ceci implique :

- *Une promotion commune (Province et Chapelle) de l'activité ;*
- *Le logo de la Province du Brabant wallon associé à celui de la Chapelle sur tous les supports ;*
- *Installation sur le site d'un stand mis à la disposition de la Province du Brabant wallon afin de diffuser ses brochures d'information et de distribuer ses objets promotionnels ;*

Dans la brochure de promotion, sur le site Internet, sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, ...), ainsi que sur les sites tels que agenda.be, quefaire.be... la Chapelle musicale Reine Élisabeth précise que l'évènement est bien un partenariat privilégié avec la Province du Brabant wallon.

Le logo de la Province du Brabant wallon a bien été apposé sur différents supports de promotion tel que les flyers 2022, les différentes brochures qui ont été édités à 65.000 exemplaires. La Chapelle a aussi assuré une visibilité provinciale sur tous les supports digitaux faits en 2022. Le logo apparaît à la fin de chaque générique.

De plus, le stand provincial était présent lors de la Garden party.

3. Mesures prises en vue d'assurer un partenariat spécifique sur les évènements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids » ;

Ceci implique :

- a. Organiser un système tarifaire attractif permettant l'accessibilité de tout public à ces évènements ;*
- b. Une visibilité provinciale d'envergure ;*

Les tarifs vont de 5 à 30 euros. La Chapelle a prévu des tarifs réduits qui vont de 5 à 20 euros.

On peut préciser que la Chapelle a toujours différents types d'abonnement :

- So MuCH : Cet abonnement comprend l'accès pour 1 personne (100 euros) ou pour 2 personnes (180 euros) à 12 concerts au choix de la saison MuCH Music, hors-série Prestige (réservation obligatoire).
- Too MuCH : Cet abonnement comprend l'accès pour 1 personne (170 euros) ou pour 2 personnes (260 euros) à 12 concerts de la saison MuCH Music, toutes séries confondues, dont maximum 8 concerts Prestige (réservation obligatoire).
- MuCH À la carte : Cet abonnement permet à 1 personne d'assister à 5 concerts toutes séries confondues de la saison MuCH Music au tarif normal, et de bénéficier d'un 6^e concert gratuit, de la série Associated Artist (réservation obligatoire).
- MuCH Family : Cet abonnement donne accès en famille aux concerts Discovery Family et/ou Kids de la saison MuCH Music (incluant un atelier des Jeunesses Musicales pour les enfants), ainsi qu'aux concerts Family et/ou Kids du Music Chapel Festival @Flagey et au Music Chapel Gala Concert @BOZAR. Pour 2 adultes & 2 enfants (200 euros) + 20 euros par enfant additionnel.

En 2022, la Chapelle musicale a vendu :

31 Abonnements Family
35 Abonnements à la carte
226 Abonnements Too MuCH et
13 Abonnements So MuCH

Au total : 305 Abonnements

- *Mesures prises en vue d'assurer l'organisation de visites « clé sur porte » destinées aux écoles, homes et autres institutions intéressées du Brabant wallon (visite guidée [10 euros], petit concert, film, collation [7 euros]) ;*

La Chapelle Musicale propose 5 dates auxquelles elle donne la possibilité pour les écoles de réserver à leur meilleure convenance, une visite et un concert personnalisé tout au long de l'année. Elle met tout en œuvre pour accueillir 10 écoles par an, notamment par une communication ciblée sous forme de flyers envoyés auprès des directeurs d'écoles de la Province du Brabant wallon.

La Chapelle propose ainsi une demi-journée avec la vision d'un film documentaire autour de la Reine Elisabeth et de la Chapelle, une visite du lieu, une rencontre avec les artistes en résidence lors d'un concert interactif et un atelier des Jeunesses musicales.

En 2022, aucune école n'a fait de demande malgré les rappels auprès des écoles par la Chapelle. La Fondation a mis en place une nouvelle collaboration avec l'Orchestre de Chambre de Wallonie qui propose des projets scolaires mieux adaptés au public scolaire et surtout plus ludique. Les premières écoles seront accueillies en 2023.

- *Mesures prises en vue d'assurer la mise en place facultative de partenariat avec d'autres opérateurs culturels du Brabant wallon tels que la Fondation Folon, La Maison du Conte et de la Littérature, la Ferme du Biéreau, ...*

La Chapelle Musicale a programmé des concerts à la Ferme du Biéreau, à Saint Johns, à bella vita, chez Musica Mundi et à Jodoigne lors du Festival International de musique.

On peut signaler que la Chapelle musicale a aussi organisé 4 concerts community qui ont eu lieu dans des maisons de repos du Brabant wallon.

- *Vérifier la mise en place d'un festival intitulé « MuCH Waterloo Festival », organisé dans divers lieux sur le territoire de la Province du Brabant wallon et sur plusieurs jours, autour de l'événement « Garden Party », en collaboration avec de nombreux partenaires cultures du Brabant wallon*

Après des années 2020 et 2021 difficiles et de métamorphose, la 5^{ème} édition du MuCH Waterloo Festival a eu lieu 8 au 12 juin 2022. C'est une édition ancrée sur son territoire (à la Chapelle et dans d'autres lieux de la commune) et enfin recentrée sur la mission principale de la Chapelle : le compagnonnage, entre maîtres et jeunes talents, entre invités et solistes en résidence ou encore avec des invités locaux (Les Amicroches) et des partenaires fidèles (Orchestre Royal de Chambre de Wallonie et le Chœur Equinox), sans oublier une journée grand public, la « Garden party » le dimanche 12 juin s'adressant aux plus jeunes, à leurs parents et grands-parents.

La Chapelle musicale a organisé des concerts sur le site de la Chapelle, à Musica Mundi et dans l'église Saint-Paul de Waterloo.

- *Mesures prises en vue de favoriser l'accès de l'événement « MuCH Waterloo Festival » au plus grand nombre par la mise en place de tarifs attractifs*

La Chapelle Musicale a proposé différents tarifs pour favoriser l'accès à tout le monde :

- 70 euros Full Pass
- 20 euros Sunday Pass
- 30 euros Prestige Series
- 20 euros Guest Series
- 10 euros MuCh Waterloo Festival
- 5 euros Laboratory Series

Elle a aussi fait un prix d'accès pour : les personnes en situation de chômage, les personnes en situation de handicap, les plus de 65 ans et les moins 12 ans : 5 euros ; pour les enfants de 0-3 ans : gratuit

- Article 27 & partenaires Community
- Sunday pass : 15 euros
- Kids Sunday Pass : 5 euros
- Prestige Series : 20 euros
- Guest Series : 15 euros

- *Dans le cadre de la Déclaration de politique provinciale 2018 - 2024, Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et place la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires ; les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables.*

La Chapelle rencontre en effet des difficultés à répondre à cet objectif pour plusieurs raisons :

- Les écoles lui disent qu'ils ont trop de propositions culturelles ;
- Ce que la Chapelle leur propose n'est pas en rapport avec des sujets de société tels que le harcèlement, la problématique du suicide chez les jeunes, les question des réfugiés ou d'autres thèmes de prévention ;
- Il reste aussi l'inaccessibilité du site par les transports en commun. La visite de la Chapelle nécessite donc la location d'un bus et les écoles ont du mal à le financer ;
- Dans l'équipe, personne n'est ni disponible, ni formé spécifiquement pour cette mission

La Fondation a néanmoins mis en place une nouvelle collaboration avec l'Orchestre de Chambre de Wallonie afin de pouvoir répondre à cette demande.

- *Mesures prises en vue de renforcer, dans le cadre de l'événement « MuCH Waterloo Festival » et dès janvier 2018, les actions à destination d'un public jeune notamment en :*
 - a. Renforçant les « MuCH for School » ;*
 - b. Mettant en place des séances d'initiation dans les écoles par des jeunes musiciens en résidence à la Chapelle Musicale Reine Élisabeth ;*
 - c. Valorisant des séances d'éveil musical au sein des séries MuCH*

Il n'y a eu qu'une seule MuCH for School le 26 avril 2022 tout d'abord au vu des restrictions suite à la crise sanitaire du COVID jusque fin mars 2022. Par ailleurs, malgré le courrier annuel adressé à tous les directeurs d'école de la Province, n'a eu aucune réponse positive.

De plus, en ce qui concerne les projets dans les écoles :

- Les artistes en résidence ne parlent généralement pas français ;
- Les interventions nécessitent la présence ou la location d'un piano qu'il faudrait déplacer d'école en école contrairement aux projets « community » dans les homes, les institutions psychiatriques, *etc* qui sont des collaborations sur le long terme. C'est pourquoi, la Chapelle met à disposition, pour chacune d'elles, des pianos toute l'année ;
- Les jeunesses musicales et Romua proposent des programmes plus adaptés aux attentes des enseignants ;
- Les artistes en résidence ne sont pas formés pour gérer et faire passer les bons messages à des enfants ;
- La Chapelle n'arrive pas à former les artistes en résidence pour de l'accueil scolaire car ils viennent tous à des moments différents.

Et enfin, l'organisation de l'équipe a été chamboulée en septembre car ils ont dû se réorganiser pendant la maladie de leur CEO. L'équipe a dû se répartir ses tâches durant plusieurs mois.

- *Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.*

En 2022, la Chapelle musicale a encore réduit ses publications papiers et a augmenté ses concerts en streaming pour 60.000 spectateurs en digital.

De plus, elle donne priorité aux orchestres belges et diminue les invitations d'orchestres étrangers. Elle privilégie les trajets en TGV pour les artistes en résidence. Elle a fait installer des racks à vélo et met 10 vélos à disposition des artistes pour leur déplacement entre la chapelle et la gare.

Elle a mis en place un plan énergétique interne pour l'électricité et la consommation de mazout (diminution des températures, minuteriers,...). Le placement de panneaux solaires est prévu pour 2023.

La Chapelle encourage l'utilisation de l'eau du robinet et a mis ses sanitaires sur l'eau de pluie.

2. Indicateurs quantitatifs

1. Assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provinciale » de la Chapelle ; Ceci implique :

- *50 places sont mises à disposition des autorités provinciales en vue d'une diffusion auprès des citoyens brabançons wallons via concours ;*

La Chapelle musicale Reine Élisabeth a bien fourni les 50 places pour la Garden Party.

2. Assurer un partenariat spécifique sur les évènements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids »

Ceci implique :

- *200 places sont mises à disposition des autorités provinciales en vue d'une diffusion auprès des citoyens brabançons wallons ;*

La Chapelle a bien mis les 200 places à disposition du Brabant wallon.

3. Pour 6 concerts par an (sur base d'une proposition transmise chaque année par la Chapelle en début de saison culturelle), 25 places par concert sont mises à disposition de la Province du Brabant wallon

12 places ont été mises à disposition des autorités provinciales.

4. Assurer la mise à disposition de ses lieux (hors catering) deux fois par an (journées et/ou soirées) pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux et ce, en concertation avec la Chapelle Musicale Reine Élisabeth relativement à sa programmation

La Province du Brabant wallon a bien occupé la salle du Conseil et la grande salle le 22 mai 2022. Aucune autre demande de la Province n'a été faite en 2022.

5. Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, les chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.

Ces chiffres, pour 2022, sont les suivants :

- 11.738 personnes : 7^e MuCH Music Season
- 1000 personnes : MuCH Waterloo Festival (juin)
- 1200 personnes : Garden Party
- 500 personnes : MuCH Off (visites guidées, marches musicales)
- 2000 personnes : Concert de Gala
- 500 personnes : Concerts Community
- Soit 16.938 personnes en 2022 pour la MuCH Music Season

Musicchapel Concert Gala : Uniquement en digital

60.000 spectateurs via les 16 concerts retransmis en live streaming

MuCH on Tour et International : 70.000 personnes

You Tube : 3.700 abonnés et 830.000 vues

Facebook : 15.000 abonnés

Instagram : 4200 abonnés.

Toutes les pièces qui ont été remises par la « Chapelle musicale Reine Élisabeth » ont été examinées par l'administration.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 54.000,00 euros pour l'année 2022 a été octroyée le 8 décembre 2022 en cours de liquidation sur base des justificatifs.

Rapport coût du service/qualité

La Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Élisabeth » a pour objet de favoriser la diffusion, le développement de l'art musical parmi les jeunes artistes en élaborant et mettant en œuvre, une programmation musicale ciblée vers le développement professionnel de jeunes talents musicaux.

Elle collabore avec d'autres organismes et institutions culturelles en Belgique et à l'étranger afin d'offrir un maximum de possibilités d'insertion professionnelle de jeunes talents musicaux. Elle

favorise, par tous les moyens, la transition de jeunes artistes vers le monde professionnel de la scène artistique.

Via ses actions, la Fondation offre des services uniques aux jeunes artistes musicaux et notamment des artistes brabançons wallons.

Le rapport coût/service est satisfaisant au vu des 214 représentations et 1300 artistes ou compagnies pour 88.800 spectateurs organisé par la Chapelle musicale Reine Elisabeth ainsi que le rayonnement national et international de la Province du Brabant wallon grâce à leurs activités.

On peut cependant estimer que la partie « jeunes publics/scolaires » du contrat n'est pas tout à fait remplie mais que la Chapelle essaye de trouver des solutions afin de répondre positivement à ce point.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°29 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biéreau »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 9 « *Exploiter la richesse culturelle du territoire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 16 décembre 2021 relative au contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biéreau » ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biéreau » ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 28 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 5 octobre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2024 transmise en date du 3 mai 2023 par le Directeur financier et administratif de l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biéreau » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biéreau » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biéreau », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biéreau »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

1. Nombre de concerts organisés annuellement à destination du grand public ;
2. Vérification de l'organisation annuellement le festival musical jeune public « Kidzik » ;
3. Vérification de l'apposition du logo provincial sur l'ensemble de ses supports publicitaires et le placement d'une pancarte provinciale dans le hall d'entrée ;
4. Vérification du nom de la salle de réception au premier étage du bâtiment des Écuries ;
5. Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et place la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires ; les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables ;
6. Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

2. Indicateurs quantitatifs

1. Mettre à disposition de la Province du Brabant wallon 400 places gratuites par saison culturelle, dont la ventilation est à convenir de manière bilatérale à chaque début de saison sur base d'une proposition de l'A.S.B.L. ;
2. Mettre à disposition de la Province du Brabant wallon, 2 jours par an, toutes les salles de la Ferme du Biéreau sous réserve des disponibilités ;
3. Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, les chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biéreau » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biéreau » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Nombre de concerts organisés annuellement à destination du grand public ;

Organisation de 144 concerts en présentiel pour 18875 spectateurs sur la saison 2021-2022 de la Ferme du Biéreau.

47.000 visiteurs/an

Abonnés : 217

Parmi les concerts de sa saison, la ferme du Biéreau a notamment programmé 13 Midzik. Ce sont des concerts qui se déroulent entre 13h00 à 14h00 pour un public principalement universitaire. 3200 spectateurs ont pu assister à ces concerts.

La ferme du Biéreau a aussi participé à des coproductions comme entre autres :

- ✓ NinaLisa : Théâtre musical / Jazz d'une durée de 85 min. Un drame musical poignant sur la vie passionnante de Nina Simone et ses relations avec sa fille, Lisa.
- ✓ Yule : Concert de musiques du monde d'une durée de 100 mi. Une envolée à travers les mystères des voix celtes.
- ✓ La Fille qui chantait la nuit : Concert de chansons réalistes et accordéons d'une durée de 80 mi. La réalité des femmes dans le Paris canaille de la première moitié du XX^e siècle.
- ✓ Jacques : Spectacle musico-littéraire d'une durée de 60 min. Une plongée musicale étonnante et poétique dans l'univers salvateur de Jacques Prévert !
- ✓ J'ai oublié d'être un homme : Spectacle musico-littéraire d'une durée de 60 min. Un voyage au cœur des mots de poétesses d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs.
- ✓ Korabaro : Concert de Fusion baroque-world d'une durée de 75 min avec la voix envoûtante de Céline Scheen sublimée par le charme de la harpe africaine de Mamadou Dramé et l'univers musical de Karim Baggili.
- ✓ Le match France-Belgique : Humour musical d'une durée de 80 min. Un spectacle drôle et rythmé de Tandem 66 pour un public de tout âge, de quoi découvrir un répertoire musical varié en toute décontraction !
- ✓ Une auberge musicale à l'époque napoléonienne : Spectacle musico-littéraire d'une durée de 60 min. Une immersion dans l'époque napoléonienne où sont mis en scène des points de vue originaux de compositeurs de musique savante de l'époque et de musique traditionnelle irlandaise et écossaise.
- ✓ WOW (ça suffit !) : Théâtre musical d'une durée de 90 min. Je vais parler... et personne pour me couper la parole !
- ✓ La musique, ma mère ! : Humour musical d'une durée de 75 min. Un seul en scène humoristique émaillé de performances musicales inédites !
- ✓ Just Vox : Concert A cappella & pop d'une durée de 75 min
- ✓ Julos et l'imaginaire - Hommage à Julos Beaucarne : Concert de chansons poétiques de chez nous d'une durée de 90 min. Des artistes francophones rendent un hommage polyphonique à cet artiste multiple, terriblement attachant.

En tout, 127 représentations des productions de la Ferme du Biéreau ont été données et ont touché 18228 spectateurs.

1.2. Vérification de l'organisation annuellement le festival musical jeune public « Kidzik » ;

Le Kidzik festival est dédié à un public familial et les enfants de 0 à 10 ans. Cette 12^{ème} édition a accueilli 2.506 spectateurs. Les enfants et parents ont pu participer à 24 concerts et 15 ateliers.

1.3. Vérification de l'apposition du logo provincial sur l'ensemble de ses supports publicitaires et le placement d'une pancarte provinciale dans le hall d'entrée ;

La Ferme du Biéreau a bien apposé le logo provincial sur tous ses supports de promotion. La pancarte provinciale dans le hall d'entrée est bien apposée.

1.4. Vérification du nom de la salle de réception au premier étage du bâtiment des Écuries ;

La salle a été dénommée « La Faïtière » en attendant un nom de la part du Président du Collège provincial.

1.5. Mesures prises en vue de renforcer une véritable alliance culture-école et place la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires ; les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables ;

Un accès digital a été créé afin d'offrir un contenu musical de qualité aux enfants : Kidzik radio.

Kidzik radio est un nouveau média en ligne, entièrement gratuit, qui permet aux enfants de découvrir la musique de manière ludique et pédagogique. Les contenus sont présentés sous forme d'émissions thématiques adaptées aux différentes tranches d'âge et classées par sujets.

Une rubrique spécifique du site est consacrée à la mise à dispositions de contenus pédagogiques destinés aux écoles et aux familles. Le but est de proposer toute une série d'outils, d'exercices, de tutoriels et de clés d'apprentissage à destination des différentes tranches d'âges et facilement exploitables dans les écoles.

Une représentation scolaire du spectacle « Nez-rouge » le 18 mars 2022 à la Ferme pour un public allant de la 1^{ère} primaire à la 3^{ème} primaire. Spectacle produit par l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie pour la découverte de la musique classique. Les carnets pédagogiques ont été envoyés en amont aux enseignants - 140 élèves.

1.6. Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser ;

La principale mesure prise par l'ASBL a continué de passer d'un éclairage traditionnel à un éclairage au LED sur l'entièreté de la Ferme. Cela représente une économie significative d'énergie.

L'A.S.B.L. a aussi essayé de mettre en place un système de covoiturage entre les spectateurs mais cela n'est pas vraiment une réussite.

Afin d'économiser de l'énergie, la Ferme a baissé de la température dans les bureaux et a acheté des polars pour le personnel.

On peut signaler aussi que l'A.S.B.L. utilise des gobelets réutilisables lors des concerts.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Mettre à disposition de la Province du Brabant wallon 400 places gratuites par saison culturelle, dont la ventilation est à convenir de manière bilatérale à chaque début de saison sur base d'une proposition de l'A.S.B.L. ;

La Ferme du Biéreau a bien proposé 400 places gratuites au Brabant wallon. 75% des places distribuées ont bien été utilisées.

2.2. Mettre à disposition de la Province du Brabant wallon, 2 jours par an, toutes les salles de la Ferme du Biéreau sous réserve des disponibilités ;

La Province du Brabant wallon a bien réservé les 2 jours sur la saison 2021-2022 pour les opérations suivantes : BW Got Talent 14 mai 2022 et Incidences 14 juin 2022.

2.3. Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, les chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité ;

Les chiffres de fréquentation ont bien été à l'administration provinciale.

Il est à signaler que l'A.S.B.L. « Espace culturel Ferme du Biereau » fonctionne par saison culturelle soit de septembre à juin et non en année civile. Le rapport d'évaluation porte donc sur la saison 2021-2022.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 40.500 euros pour l'année 2022 a été octroyée le 25 août 2022 avec une avance de 80% (32.400 euros), mise en liquidation le 5 septembre 2022. Le solde de la subvention (8.100 euros) est en cours de liquidation sur base des justificatifs.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. a pour but la programmation culturelle et artistique de la Ferme du Biéreau sur le site de Louvain-la-Neuve ainsi que l'affectation des locaux et la gestion de l'infrastructure, de manière à la mettre à disposition d'utilisateurs extérieurs. Les locaux de la Ferme du Biéreau sont destinés à l'exercice d'activités culturelles principalement liées à l'étude, à la promotion et à la pratique de la musique ainsi qu'à l'organisation d'événements par l'A.S.B.L. De plus, elle travaille en étroite collaboration avec l'UCL et la Ville d'Ottignies-LLN.

Sur la saison 2021-2022, la Ferme du Biereau a accueilli plus de 47.000 personnes. En plus de l'organisation de concerts et festivals tout public, l'A.S.B.L. fournit aux artistes un lieu de résidence pour leur création musicale dans les meilleures conditions possible.

L'A.S.B.L. participe aussi à des coproductions avec des A.S.B.L. belges qui sont jouées en Belgique et à l'étranger.

Le rapport coût/qualité est satisfaisant avec plus de 18.000 spectateurs lors des 127 représentations de ces coproductions.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité (BWAQ)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.3 « *Mobiliser une force d'investissements durables et innovants sur le territoire avec les publics/privés* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité (BWAQ) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité (BWAQ) ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 6 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 14 septembre 2023 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité (BWAQ) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant les activités de l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité (BWAQ) ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité (BWAQ), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité (BWAQ)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Agréments obtenus et/ou maintenus dans le cadre de l'exécution des missions confiées à l'association ;
- Rapport qualitatif de la Charte d'adhésion des producteurs à la plateforme logistique « Made in BW » ;
- Campagnes de communication des produits locaux et rapport de participation de l'association aux événements provinciaux ;
- Rapport des collaborations établies avec des tiers (Brabant wallon, associations d'entreprises, écoles, sociétés privées, ...) ;
- Rapport qualitatif de l'automatisation digitale du système de gestion (process de la commande à la facturation) ;
- Rapport qualitatif de la démarche de transition durable.

2. Indicateurs quantitatifs

- Evolution annuelle du nombre de données signalétiques et analytiques transférées de manière anonyme vers la base de données centralisées de REQUASUD. Ce transfert se base sur les données accumulées par le CPAR via ses activités d'analyses de la qualité des sols (analyses physico-chimiques des terres) et des produits (analyse de fourrages, eaux, affluents d'élevage et matières organiques) ;
- Evolution du nombre de comptabilités agricoles gérées par l'association ;
- Statistiques du nombre de comptabilités dans le secteur du maraîchage ;
- Evolution du nombre de dossiers de consultance ADISA ;
- Evolution du nombre de géoréférencements des terres agricoles ;
- Evolution du nombre de demandes de mesurage de parcelles agricoles, répartition par secteur géographique et évolution des superficies mesurées ;
- Rapport sur le nombre et le type d'interventions du service de mesure des parcelles agricoles dans le cadre des interventions liées aux événements de coulées boueuses en Brabant wallon ;
- Evolution des ressources humaines de l'association en ETP ;
- Evolution du nombre de producteurs membres adhérents à la plateforme « Made in BW » ;
- Evolution de l'offre de produits « Made in BW » ;
- Evolution du nombre et du type de points de vente ;
- Evolution du chiffre d'affaires de la plateforme « Made in BW » ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale ;
- Nombre d'évènements de promotion des produits locaux.

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;

- Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité.

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de l'association ;
- Rapport annuel d'activités du Réseau REQUASUD ;
- Comptes et bilan de l'association ;
- Rapports commercial et financier de la plateforme logistique et de promotion « Made in BW ».

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

Outre les livraisons sur le territoire brabançon wallon, ci-dessous une carte de présentation des activités de la plateforme Made in BW.



1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Agréments obtenus et/ou maintenus par l'association dans le cadre de l'exécution de ses missions de service public

Les activités de la Plateforme sont certifiées BIO depuis octobre 2019 afin de répondre aux demandes de certaines enseignes et de s'ouvrir à de nouvelles opportunités de commercialisations.

L'audit de prolongation réalisé par Certisys s'est déroulé le 9 décembre 2022 et l'association est donc certifiée comme plateforme logistique BIO jusqu'au 31 mars 2025.

L'association compte actuellement 67 producteurs BIO pour une offre en produits BIO de 680 références qui continue à s'étoffer avec l'arrivée de nouveaux producteurs et produits.

Aucune autre reconnaissance officielle n'existe pour les autres activités.

1.2. Rapport qualitatif de la Charte d'adhésion des producteurs à la plateforme logistique « Made in BW »

Une Charte d'adhésion aux services de la plateforme Made in BW est signée par chaque producteur à l'entame d'une nouvelle collaboration.

A la suite du Conseil d'administration du 7 décembre 2021, il a été voté une augmentation des marges appliquées de :

- 10 à 15% de produits **remis** à la plateforme logistique dans ses locaux par le producteur
- 15 à 20% de produits **enlevés** par la plateforme logistique dans les locaux du producteur

Cette augmentation a été mise en œuvre par la réalisation d'un avenant à la Charte, modifiant l'article 9 ayant pour objet l'application des marges avec effet au 1^{er} mai 2022.

1.3. Campagnes de communication des produits locaux et rapport de participation de l'association aux événements provinciaux

En 2022, l'association a participé aux marchés de produits locaux organisés par le C.P.A.R. à l'occasion des foires agricoles de Jodoigne et Nivelles. La plateforme donne ainsi l'occasion à ses producteurs adhérents ne pouvant y participer d'y être représentés. Ce n'est pas moins de 19 producteurs qui étaient représentés lors de la foire de l'Ascension et 13 à la Pentecôte.

1.4. Rapport qualitatif des collaborations établies avec des tiers (Brabant wallon, associations d'entreprises, écoles, sociétés privées, ...)

En 2022, les ventes dans les grandes et moyennes surfaces ont représenté 59% du chiffre d'affaires de la plateforme.

Groupe Cora

La collaboration se poursuit en 2022. Le travail fourni depuis fin 2021 continue à porter ses fruits, les commandes restent soutenues. Le Cora d'Anderlecht et celui de Woluwe restent les magasins de référence.

Groupe Mestdagh

L'association rencontre toujours les mêmes difficultés à rentrer dans les Mestdagh intégrés. Fin 2022, elle travaillait avec 3 Mestdagh (franchisés), mais seul l'un d'entre eux est réellement actif.

La reprise des magasins du groupe Mestdagh par Intermarché qui avait été annoncée le 1er mars 2022 a provoqué quelques angoisses au sein des différents magasins Mestdagh. Ces derniers ont dû revoir leur offre, étant liés depuis des années par un contrat de franchise avec Carrefour, celui-ci ayant pris fin en décembre 2022.

Ce changement peut être une opportunité pour la plateforme en 2023.

Groupe Carrefour

Suite à la fermeture de quelques épiceries, les consommateurs ont repris progressivement leurs anciennes habitudes en se tournant à nouveau vers la grande distribution, celle-ci a vu l'opportunité de développer son modèle de magasins de proximité. L'équipe commerciale en a donc profité pour se reconcentrer sur cette enseigne. La plateforme continue de développer les ventes en introduisant de nouveaux producteurs locaux et en augmentant le nombre de points de vente, ce qui correspond à 48 magasins, soit une progression de 4.7%.

La participation de la plateforme aux deux Foires Circuits Courts en collaboration avec la centrale booste considérablement les ventes des producteurs participants pendant les semaines qui suivent.

Groupe Intermarché

Made in BW a maintenu la collaboration et augmenté l'offre en produits avec les Intermarché de Court-Saint-Etienne et de Chaumont-Gistoux, malgré la forte présence de Lo'Qualité.

Groupe Delhaize

À la suite d'un rendez-vous en janvier 2022 et à la demande de l'enseigne, l'association a proposé une offre très spécifique reprenant uniquement certains produits. Mais il n'y a pas encore de retombées commerciales en 2022.

La plateforme continue donc de se concentrer sur les Delhaize franchisés (Louis Delhaize, AD et Proxy), là où se trouvent les perspectives de développement. La collaboration et l'augmentation de l'offre se poursuit auprès de ces clients.

Épiceries & Magasins BIO

Face à la reprise économique compliquée, 10% des épiceries partenaires ont fermé leurs portes courant 2022.

Concernant les chaînes de magasins Bio, après des années de croissance, les ventes de cette gamme de produits reculent de près de 4% par rapport à 2021. Fin 2022, Made in BW ne travaille plus qu'avec un seul Farm (sur 3 en 2021). Pour les Biostory, la collaboration reste identique à 2021.

Pour 2022, les épiceries & magasins Bio représentent 20% du chiffre d'affaires.

HORECA

En 2022, la plateforme a commencé une collaboration avec deux nouveaux restaurants mais le développement de ce secteur reste compliqué. En effet, l'organisation actuelle de la plateforme ne permet pas la souplesse nécessaire dont a besoin le secteur de l'Horeca tant au niveau des livraisons que du système de commande.

Sodexo

Durant l'année 2021, Sodexo a signé le Green Deal pour une transition plus locale, plus verte et plus durable. La plateforme agissant comme facilitateur a permis, en 2022, une augmentation conséquente de ventes de légumes et une fidélisation des clients Sodexo actuels.

En décembre 2022, une réunion a été organisée afin de mettre la centrale en relation avec certains producteurs, dans le but de pérenniser ce partenariat et de faire découvrir l'offre à de nouvelles antennes Sodexo.

Crèches

Depuis 3 ans, la plateforme livre différents produits de la gamme Bio, notamment des fruits & légumes et des produits laitiers dans les 8 crèches de la commune de Woluwe-Saint-Lambert.

Depuis janvier 2022, une crèche communale supplémentaire est livrée et l'offre générale a été étoffée avec des boissons et des légumineuses.

En novembre 2022, la plateforme a renouvelé et remporté le marché public pour 2023 dans les 9 crèches communales. L'offre s'est encore plus étoffée avec : des céréales et des farines, des confiseries et de la viande fraîche en plus des fruits & légumes, des fruits oléagineux, des boissons et des produits laitiers.

Projets collaboratifs

En tant que facilitateur, Made in BW a rencontré les acteurs pour les projets « Green Deal » et « Good Food », mais il n'y a pas encore de retombées commerciales en 2022.

Pour le projet "Ma Terre, mon assiette", la plateforme a fourni 2 fois par semaine, de septembre 2021 à fin mai 2022, des collations à l'école de Rosière.

En conclusion, en 2022, les collectivités représentent 17% du chiffre d'affaires.

Institutions provinciales

Le Domaine provincial du Bois des Rêves : une réunion s'est tenue début de l'année 2022 pour relancer les ventes. Suite aux diverses propositions et dégustations de nouveaux produits, les ventes ont démarré début avril.

Le Pop-Up Bar du Château d'Hélécine : Made in BW poursuit sa collaboration régulière avec le Pop-Up. Toujours faibles en début d'année, les ventes décollent en mars-avril avec l'arrivée des beaux jours. Etant fournisseur principal de la bière du Château d'Hélécine, ce produit représente un gros volume de vente.

Le marché public pour la distribution de produits locaux dans les institutions provinciales se poursuit en 2022 avec des commandes régulières. Elles sont constamment informées des mises à jour de l'offre.

1.5. Rapport qualitatif de l'automatisation digitale du système de gestion (process de la commande à la facturation)

Au vu du nombre toujours croissant aussi bien de producteurs que de produits et de points de vente, il est apparu essentiel à l'association de réaliser une transformation digitale de son système de commandes afin d'automatiser tout le processus.

Ce constat est confirmé par l'audit réalisé avec Logistic in Wallonia. Dans le cadre de son accompagnement, l'agence wallonne a présenté à l'association, par le biais de sa cellule projet pôle, différents opérateurs digitaux et leurs outils WMS (Warehouse Management System) et TMS (Transport Management System), susceptibles de répondre au mieux aux besoins digitaux de l'association. Une visite au salon « Supply Chain Event » a également été organisée afin d'approfondir la connaissance des différents systèmes existants.

In fine, un cahier spécial des charges a été réalisé pour acquérir début 2023 une solution digitale.

Cet outil permettra à la plateforme d'automatiser son process logistique en termes de commandes et dès lors de gagner du temps de travail qui pourra être réaffecté à d'autres activités. Le taux d'erreur sera également diminué, le facteur humain étant limité.

1.6. Rapport qualitatif de la démarche de transition durable

Dans le cadre de son accompagnement avec Logistic In Wallonia, la plateforme s'est inscrite dans un accompagnement « Lean and Green » qui peut s'exprimer par de la sous-traitance « last miles » par exemple.

Dans le cadre de son adhésion à l'écosystème ID2Green, afin d'avoir un accompagnement dans ses différentes démarches de transition durable, la plateforme a participé à des workshops sur les emballages et contenants écologiques.

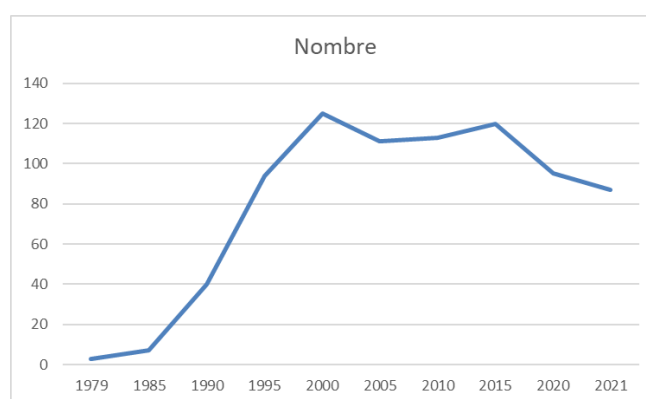
2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Évolution annuelle du nombre de données signalétiques et analytiques transférées de manière anonyme vers la base de données centralisée de REQUASUD. Ce transfert se base sur les données accumulées par le CPAR via ses activités d'analyse de la qualité des sols (analyses physico-chimiques des terres) et des produits (analyses de fourrages, eaux, affluents d'élevage et matières organiques)

Le nombre de résultats d'analyses anonymisés transmis est de 4087 et le nombre de coordonnées GPS de 2671 coordonnées qui se répartissent comme suit :

Chaîne	Nombre d'échantillons qui ont été transmis	Nombre de coordonnées GPS
Qualité des Sols	3142	2074+597
Qualité des Nitrates Sols	659	
Qualité Minérales Fourrages et NIR Fourrages	208	-
Qualité des Amendements organiques	78	-

2.2. Évolution du nombre de comptabilités agricoles gérées par l'association



Le nombre de comptabilités de gestion agricoles est passé de 95 en 2021 (Exercice 2020) à 87 en 2022 (Exercice 2021).

La diminution du nombre de comptabilités agricoles tenues par le service s'explique par différents éléments :

- L'évolution des législations en matière d'aides à l'investissement et à l'installation. Par le passé, l'accès à ces aides était beaucoup plus aisé pour l'ensemble des agriculteurs. Ces aides étaient conditionnées par la tenue d'une comptabilité de gestion auprès d'un centre reconnu. Au fil du temps et des réformes en la matière, l'accès à ces aides s'est considérablement réduit, ce qui a également entraîné une diminution des demandes de tenue de comptabilités agricoles. Nombre d'agriculteurs renoncent à ces aides en raison des conditions d'accès restrictives ;
- L'âge moyen des agriculteurs en Brabant wallon est de plus en plus élevé, au-delà des 50 ans. Les exploitations de ces agriculteurs sont souvent dès lors en fin de cycle et les investissements sont très réduits. En l'absence d'investissements, ces agriculteurs se détournent souvent de la comptabilité agricole et des aides à l'investissement. De plus, le nombre d'agriculteurs actifs a également nettement diminué au fil du temps, réduisant d'autant le nombre de clients potentiels du service ;
- La concurrence d'autres centres de comptabilité (FUGEA, FWA, Eleveo, ...) ;
- Le manque de temps des agriculteurs à consacrer à cette tâche assez lourde au niveau administratif ;
- De nombreux agriculteurs tiennent également d'autre part une comptabilité fiscale et ne comprennent pas toujours l'intérêt de réaliser une comptabilité de gestion agricole en plus, qui représente aussi un coût supplémentaire.

2.3. Statistiques du nombre de comptabilités dans le secteur du maraîchage

En 2022, une comptabilité dans le secteur maraîchage a été calculée.

2.4. Évolution du nombre de dossiers de consultance ADISA

	Dossiers entamés	Dossiers Réalisés
Total	7	4
Installation (E)	4	1
Investissement (i)	3	3

En 2022, il y a eu 4 dossiers introduits contre 10 en 2021. Ci-dessous la répartition des types de dossiers. Celle-ci illustre montre que la majorité des dossiers étaient des dossiers d'investissement dont la nature de l'investissement était mobilière.

Vu le terme de la législation ADISA annoncé pour fin 2022 et l'émergence d'une nouvelle réglementation AII (Aides à l'installation et aux investissements), de nombreux porteurs de projet ont attendu le début d'année 2023 pour lancer leurs projets sous cette nouvelle politique agricole commune (2023-2027). Les conditions d'accès ayant fortement évolué notamment en ce qui concerne les reprises/créations d'exploitation, les porteurs ont souvent postposé leur projet à 2023 en espérant une issue plus favorable. Ces éléments expliquent les chiffres présentés ci-dessus.

En 2022, de nombreux dossiers ont également été refusés suite à des manquements administratifs (problèmes de permis d'urbanisme, de statut, CAS, BCE, ...) et/ou des irrecevabilités liées souvent à un dépassement du revenu maximal par unité de travail. Dans un certain nombre de cas, ces revers auraient pu être évités si la tenue des documents administratifs par l'agriculteur avait été plus adéquate.

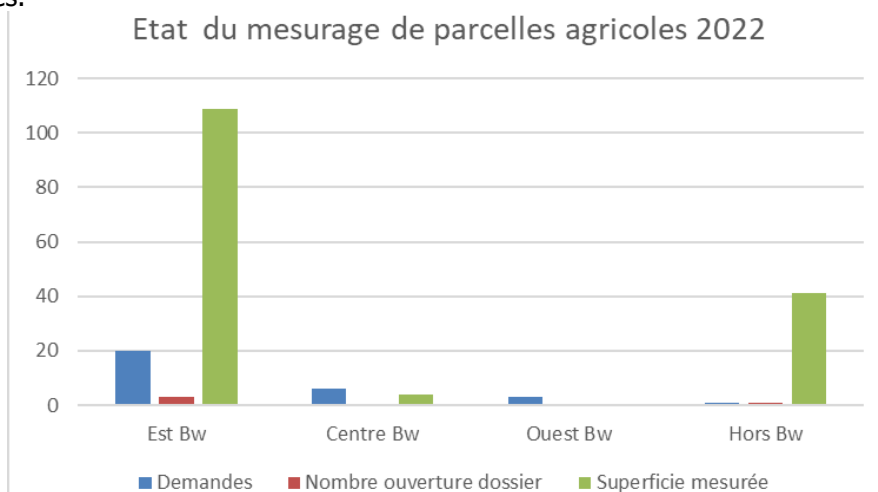
En ce qui concerne les suivis de plans liés à d'anciens dossiers, ceux-ci ont pu être clôturés avec succès.

2.5. Évolution du nombre de géo-références des terres agricoles

En 2022, 2671 terres ont été géoréférencées.

2.6. Évolution du nombre de demandes de mesurage de parcelles agricoles, répartition par secteur géographique et évolution des superficies mesurées

En 2022, 31 demandes ont été enregistrées dont 4 nouveaux dossiers. Le total des hectares mesurés s'élève à 153.49 hectares. Les hectares mesurés sont répartis comme suit pour les trois secteurs géographiques.



2.7. Rapport sur le nombre et le type d'interventions du service de mesurage des parcelles agricoles dans le cadre des interventions liées aux événements de coulées boueuses en province du Brabant wallon

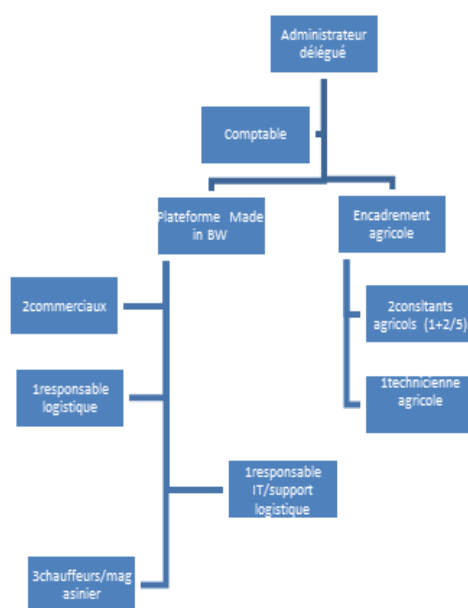
Aucun dossier n'a été traité en 2022.

2.8. Évolution des ressources humaines de l'association en ETP

Le nombre d'ETP est resté stable en 2022.

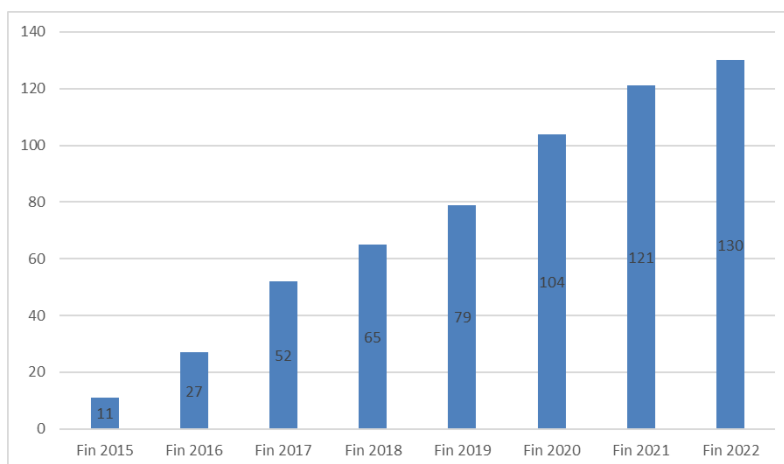
L'association était composée de 12 employés, 11 travaillant temps plein et une occupant un 2/5 temps.

Leurs profils sont les suivants :



2.9. Évolution du nombre de producteurs membres adhérents à la plateforme « Made in BW »

Le nombre de producteurs membres de la plateforme est passé de 121 en 2021 à 130 fin 2022.



Les 130 se répartissent comme suit :

Catégories	Nombre de producteurs
Boissons alcoolisées	39
Boissons non alcoolisées	7
Produits traiteurs	9
Produits secs	32
Produits Laitiers	8
Producteurs de viandes	4
Maraichers	29
Cosmétiques	4
Glaciers	2

Les producteurs ayant adhéré à la plateforme en 2022 sont essentiellement des producteurs de produits secs, ce qui a permis à l'association d'étoffer sa gamme dans des rayons où elle n'avait pas encore de références (par exemple des crackers salés, du tonic, des eaux aromatisées etc...). 2022 a également accueilli le retour d'un producteur de fromage de chèvre qui s'est vite installé comme un top vendeur au vu de la forte demande.

2.10. Évolution de l'offre produits de « Made in BW »

Soutenus par la plateforme, les producteurs locaux (déjà membres de Made in BW) peuvent diversifier leurs gammes de produits, tandis que de nouveaux producteurs adhèrent aux services proposés et viennent, de ce fait, compléter la liste des produits distribués. Cette offre constamment élargie permet d'accroître l'intérêt des distributeurs pour Made in BW.

En 2022, le catalogue compte 1719 références, hors offre fruits et légumes et hors produits de fêtes de fin d'année, ce qui représente une augmentation de 27%.

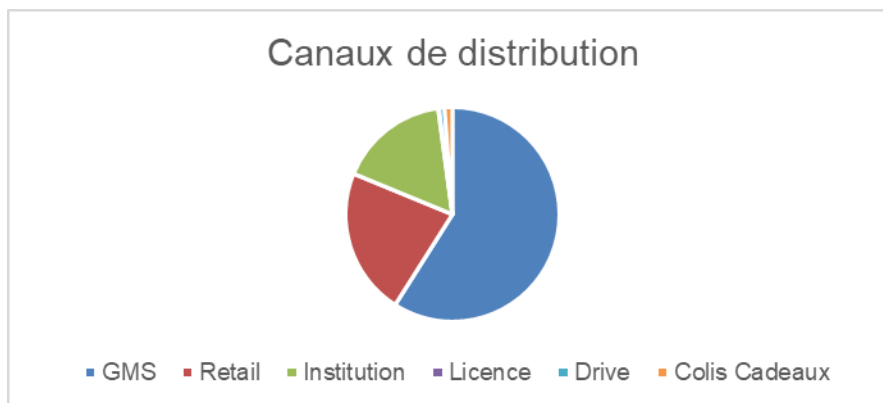
La vente des fraises a été un réel succès avec 60.903 ravieres vendus, représentant un chiffre d'affaires de 188.918,76 euros, soit 13,2 % du chiffre d'affaires total de la plateforme.

2.11. Évolution du nombre et du type de points de vente

Le nombre de points de ventes/clients continue son expansion, l'association passe désormais de 285 clients fin 2021 à 336 fin 2022.

Détail par structure au 31 décembre 2022

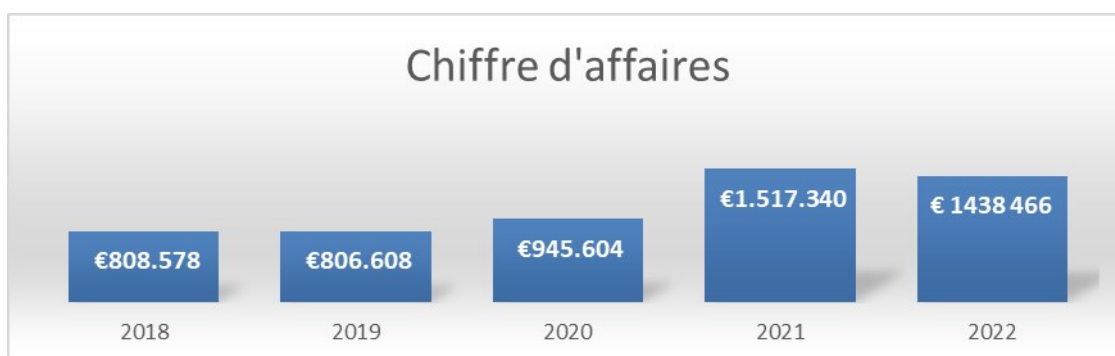
Carrefour intégrés & franchisés	69
Delhaize intégré & franchisés	22
Mestdagh	6
Cora	5
Epiceries/Magasins bio	94
Collectivités	42
Drive - Webshop	61
Divers	37



2.12. Evolution du chiffre d'affaires de la plateforme « Made in BW »

Le chiffre d'affaires a évolué de 1.530.040,14 euros en 2021 à 1.435.439,73 euros en 2022.

Ci-dessous le graphique représentant l'évolution du chiffre d'affaires entre 2018 et 2022.



2.13. Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale

En 2022, l'association a édité son catalogue de fin d'année de colis cadeaux qui a rencontré un franc succès.

2.14. Nombre d'évènements de promotion des produits locaux

En 2022, l'association a participé aux 2 marchés de producteurs locaux organisés par le CPAR à l'occasion des foires agricoles de Jodoigne et Nivelles.

Elle a également participé à un marché de Noël organisé par son hébergeur et accompagnateur à la croissance CAP Innove.

Situation du partenaire suite à la crise

2022 a été une année *post* crise qui a touché de plein fouet le commerce de « retail » (épiceries). En effet, de nombreuses épiceries ayant vu le jour pendant la crise sanitaire ont fait faillite en 2022. Afin de palier à ce manque à gagner, la plateforme a revu sa stratégie commerciale, favorisant le démarchage des collectivités. Le résultat a été positif et le chiffre d'affaires de ce secteur a augmenté de 6% compensant la baisse du chiffre du « retail » et stabilisant de ce fait le chiffre global.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 238.500,00 euros pour l'année 2022 a été octroyée en date du 7 avril 2022, le solde de la subvention ayant été mis en liquidation en date du 24 juillet 2023.

Une subvention en nature pour l'année 2022 a été octroyée en date du 7 avril 2022, consistant en la mise à disposition de locaux et de mobilier du Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité en ce compris les équipements techniques et administratifs, ainsi que le bâtiment de la conciergerie de la Station de quarantaine porcine. Cette subvention était évaluée à 37.600,00 euros pour les bâtiments et 22.000,00 euros pour les frais administratifs.

Une subvention extraordinaire 55.000,00 euros a été octroyée en date du 27 octobre 2022, avec une avance de 60% (soit 33.000,00 euros) liquidée en date du 9 novembre 2022. Le solde de la subvention (soit 22.000,00 euros) est à liquider sur base des justificatifs avant le 31 octobre 2024.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 225.500,00 euros pour l'année 2023 a été octroyée en date du 16 mars 2023, avec une avance de 80% (180.400,00 euros), liquidée en date du 22 mars 2023, le solde de la subvention étant à liquider, sur base des pièces justificatives, pour le 31 octobre 2024 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

Les actions de l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité (BWAQ) s'inscrivent dans une politique globale de soutien à l'entrepreneuriat agricole.

L'association avait, jusqu'au 1^{er} juillet 2023, pour objet d'encadrer techniquement et économiquement les agriculteurs brabançons wallons, y compris dans le cadre d'une reconversion ; de développer des outils d'aide à la décision pour une agriculture raisonnée de qualité ; au 1^{er} juillet 2023, ces missions d'encadrement ont été reprises par le Pôle développements agricoles du Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité (CPAR).

L'A.S.B.L. a pour objet de favoriser et d'encourager la diffusion des produits locaux via les circuits courts, mais aussi le rapprochement avec la grande distribution, l'HORECA, les collectivités et les petites épiceries et comptoirs fermiers.

Dans le cadre de l'appel à projets régional pour la relocalisation de l'alimentation en Wallonie, la volonté de l'association est de transformer et de développer la plateforme de commercialisation des produits locaux Made in BW en une structure économiquement viable, active et porteuse sur le territoire du Brabant wallon, en connexion avec les autres territoires wallons et bruxellois.

Compte tenu de l'opportunité pour la Province de valoriser financièrement le site de la Station de Quarantaine Porcine (SQP), il a par ailleurs été mis fin à la convention d'occupation de la SQP par l'association au 1^{er} juillet 2023.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « *Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 janvier 2023 relative au contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 4 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 7 septembre 2023 ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif de l'accompagnement des entreprises sensu lato, public-cible habituel de CAP Innove (durée de l'accompagnement, taux de viabilité, création d'emplois, ...)
- Rapport qualitatif du pôle ID2Move ;
- Rapport qualitatif du pôle ID2Food (y inclus, en 2022, rapport qualitatif de l'installation des activités de l'A.S.B.L. BWAQ au sein de l'écosystème ID2Food) ;
- Rapport qualitatif de la création d'un hub logistique de commercialisation et d'un atelier de transformation de productions locales ;
- Rapport qualitatif du pôle ID2Green et des Trophées Incidences ;
- Rapport qualitatif du projet Stimul'I ;
- Rapport qualitatif de la démarche de développement durable ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de projets accompagnés et de sociétés créées ;
- Statistiques quantitatives des activités du pôle ID2Move ;
- Statistiques quantitatives des activités du pôle ID2Food ;
- Statistiques quantitatives des activités du pôle ID2Green ;
- Statistiques quantitatives de l'évènement Trophées Incidences (nombre de candidatures, statistiques de fréquentation) ;
- Statistiques quantitatives de l'évènement Stimul'I (nombre de participants) ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale.

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité.

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités et de gestion de l'association ;

- Comptes et bilan de l'association ;
- Note d'intentions 2024 ;
- Projet de budget 2024.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif de l'accompagnement des entreprises sensu lato, public-cible habituel de CAP Innove (durée de l'accompagnement, taux de viabilité, création d'emplois, ...).

Le coaching de l'équipe d'accompagnement généraliste de CAP Innove consiste à aider/challenger les porteurs de projets, startups et entreprises en croissance selon 8 piliers identifiés par Wallonie Entreprendre :

- Entrepreneur/gouvernance
- Stratégie/innovation
- Production & vente
- Finance
- Organisation / RH
- Digitalisation
- Gestion durable des ressources
- Partenariats

En préparation à la future programmation FEDER, un nouveau système de reporting/parcours d'accompagnement étudié en 2020 est entré en test en 2022.

Des phases d'informations, diagnostic, plan d'actions et suivi se sont succédées au travers de la rédaction de livrables soumis à un contrôle interne et externe. L'équipe a poursuivi un processus d'accompagnement individuel/collectif en création/croissance afin d'atteindre les indicateurs mentionnés ci-dessus.

Les programmes collectifs permettent un soutien plus intensif, la mise en relation pour les entrepreneurs, et sont des occasions pour le service de recruter de nouveaux prospects pour l'accompagnement mais aussi les autres services proposés par CAP Innove.

Liste des programmes proposés en 2022

- 1 nouveau programme « mini camp »

En remplacement du Story Camp (de 8 semaines), CAP Innove a décidé de mettre en place le « mini camp » avec comme vocation d'attirer les futurs entrepreneurs afin de valider avec eux durant 4 jours la faisabilité de leur projet.

Cette étape est déterminante avant d'envisager le diagnostic pré-crédation.

Programme : persona/problème/solution/interviews exploratoires et pitching.

- 3 beerststormings (séance de pitch de recrutement pour « mini camp »)

Durant une heure, le porteur de projet va présenter son idée de manière thématique en répondant brièvement à plusieurs questions et sera challengé tant par le conseiller que par les autres porteurs de projet.

Cette étape permet de valider l'existence d'une idée concrète et d'amener le candidat vers le mini camp

- 3 ateliers thématiques (« How I met my co founder », « BMC (Business model canevas) », « Nice2pitchyou »)
- 1 programme MBA Highlights

L'un des plus gros enjeux de la future programmation FEDER est d'augmenter le soutien apporté par CAP Innove aux entreprises à haut potentiel de croissance du Brabant wallon.

Dans cette optique, l'association a travaillé avec la Solvay Brussels School – Executive Education, à la mise sur pied d'un nouveau programme de formation à destination des CEO et dirigeants d'entreprise du Brabant wallon.

Ce programme, intitulé le MBA Highlights, est composé de 5 modules de 2 jours de formation qui se sont étalés entre mi-septembre 2022 et juin 2023. Existant depuis de nombreuses années en Flandre, via le Voka, CAP Innove tenait à le rendre disponible en Brabant wallon, et l'a donc adapté pour positionner CAP Innove comme centre d'accompagnement en prenant en charge l'organisation d'un module sur l'innovation via la méthode LEAN startup. L'écosystème ID2Green s'est également positionné en développant le volet du développement durable.

A la fin du programme, un état des lieux complet avec un plan d'action a également été réalisé avec chacun, et une vaste campagne de communication a été lancée pour soutenir le recrutement des participants, notamment via 2 séances d'informations préalables, la création de flyers, l'envoi de newsletters, etc.

- 2 programmes « R2I (Ready to invest) »

Il s'agit de proposer un programme permettant à des porteurs de projet ou des entrepreneurs de se préparer à une levée de fonds, en travaillant sur les éléments de base d'un pitch financier, en s'exerçant à présenter le pitch (slides et présentation orale).

Le programme se déroule en 7 soirées sur 4 semaines.

1.2 Rapport qualitatif du pôle ID2Move :

ID2Move est un Centre d'excellence dédié aux Systèmes autonomes aériens (drones), terrestres (véhicules intelligents, robots) et maritimes (drones aquatiques, véhicules sous-marins téléopérés) créé en 2019.

ID2Move met à disposition des indépendants, des universités et centres de recherche, des petites et grandes entreprises belges et internationales la zone de test la plus diversifiée d'Europe. Grâce à des environnements naturels et artificiels, intérieurs et extérieurs, ID2Move répond aux besoins des acteurs du monde des systèmes autonomes et aux entreprises souhaitant analyser la faisabilité et la rentabilité d'une telle solution.

La restructuration et les équipements ayant été mis en place en 2021, les activités autour des systèmes autonomes ont pu évoluer en 2022.

ID2Move s'est joint à l'initiative de la Province du Brabant wallon « Reconnexion » qui propose des remédiations scolaires dans 4 écoles du territoire. Les après-midis leur permettent de s'initier à certaines thématiques originales, dont les drones.

Pour soutenir la visibilité des initiatives d'ID2Move, un nouveau site internet et une brochure de présentation (en français et en anglais) ont été édités.

ID2Move est devenu membre de TRAIL dédié à l'Intelligence artificielle et de MCM (Mine counter measures) Lab consacré à la Défense.

L'écosystème est à la base de la création d'un comité de pilotage pour préparer les entreprises de ce domaine désireuses de lever des fonds de se confronter à des investisseurs.

L'activité de consultance s'est bien portée en 2022 avec la réalisation d'une analyse de la chaîne de valeur en Europe pour le compte de Skywin, le Pôle de compétitivité wallon dédié à l'aéronautique et au spatial.

En consortium avec 4 autres partenaires, ID2Move a également remporté l'appel à projet wallon « PoC 5G – Industries du futur » pour la démonstration de la pertinence de l'utilisation du drone et de la 5G pour gérer en temps réel un stock dans un entrepôt.

1.3 Rapport qualitatif du pôle ID2Food (y. inclus. en 2022, rapport qualitatif de l'installation des activités de l'A.S.B.L. BWAQ au sein de l'écosystème ID2Food).

Le début d'année fut marqué par la poursuite de l'accompagnement spécifique de Made in BW (BWAQ) dans le cadre de l'appel à projet régional portant sur la relocalisation de l'alimentation durable. Les deux « Comités d'accompagnement » ont salué le travail accompli par CAP Innove.

Au travers de cet accompagnement, c'est la croissance de la plateforme qui est visée en balisant les étapes cruciales et nécessaires à sa future autonomie (structure juridique et financière, stratégie commerciale et financière, RH, ...).

L'intégration de Made in BW (BWAQ) au sein de l'écosystème ID2Food s'est également matérialisée par la présence récurrente de la plateforme Made in BW aux différents événements organisés.

L'année 2022 a vu se concrétiser les premières rencontres de projets souhaitant s'établir à « Sur le champ », un projet de ferme à Mont-Saint-Guibert ayant pour objectif d'accueillir en son sein des porteurs de projets et entrepreneurs dédiés à l'agroalimentaire ainsi que le premier jury de sélection de projets.

2022 a vu également la mise en place des afterworks dédiés à ID2Food :

- **FARM2FORK CAFE** : ateliers thématiques mis en place par l'écosystème ID2Food afin de rassembler, informer et partager différentes informations entre porteurs de projet, startups et entreprises actives dans l'agroalimentaire.
- **MARCHÉ DE START-UP inauguration 20 SOUTH** en mars 2022. Afin d'animer la journée d'inauguration des nouveaux locaux 20 South, ID2Food a invité plus d'une dizaine de startups actives dans l'agroalimentaire en vue de créer un marché dans l'espace Pierre Bouchez.

Cette activité a généré beaucoup d'enthousiasme tant pour les invités que pour les startups.

- **MARCHÉ DE STARTUP CHEZ BOBBI** en juin 2022.

Renouvellement de l'événement mis en place lors du déconfinement 2021 afin de permettre aux porteurs de projets accompagnés et actifs dans l'écosystème ID2Food d'avoir une vraie confrontation

avec le marché. Bobbi est un lieu unique et familial composé d'un marché bio, d'une micro-brasserie, d'un bar et d'une grande terrasse, d'un fritkot et de spectacles.

- **MARCHÉ DE START-UP Noël 2022**

Animation réalisée lors de la soirée de Noël organisée au 20 EAT avec la présence de startups.

1.4 Rapport qualitatif de la création d'un hub logistique de commercialisation et d'un atelier de transformation de productions locales :

Cet aspect n'a pas été poursuivi en tant que tel mais intégré dans les réflexions et partenariats avec d'une part Made in BW et d'autres structures logistiques comme C'est tout Bon et d'autre part la mise en place de l'écosystème « Sur le champ » où un atelier de transformation primaire sera créé.

1.5 Rapport qualitatif du pôle ID2Green et des Trophées Incidences :

Lancé en 2021 avec le soutien de nombreux partenaires dont l'ULB et in BW, ID2Green est un écosystème qui vise à regrouper des acteurs variés autour de la thématique du développement durable, afin d'encourager les initiatives écoresponsables des entreprises du Brabant wallon tout en favorisant leur développement.

L'intention est de créer une communauté autoalimentée et riche en compétences et en profils.

En 2022, l'association s'est employée à faire grandir l'écosystème ID2Green au travers l'organisation régulière de workshops, de conférences et de moments d'échanges. Plus spécifiquement, la responsable ID2Green a commencé par interroger les entreprises membres de l'écosystème afin d'identifier leurs besoins et préciser leurs attentes.

À la suite de cette phase exploratoire, près d'une dizaine d'événements ont eu lieu durant l'année couvrant les thématiques suivantes : la communication responsable, l'éco-conception, la certification B-Corp, le packaging durable, l'optimisation de la logistique, etc.

Par ailleurs, une prospection active d'entreprises a été réalisée, avec une approche et une offre plus forte, permettant alors de faire croître le nombre d'entreprises intéressées à rejoindre ID2Green, via par exemple l'organisation et/ou la participation à différents événements de prospection organisés à Wavre, Waterloo, Nivelles ou encore Genappe.

L'écosystème ID2Green a également veillé à mettre en place des partenariats avec des acteurs du territoire tels que des cercles d'affaires (Nivelles entreprises, Cercle du Lac, Alliance Centre BW), des zonings d'entreprises (in BW, BVI) mais également des banques, pôles de compétitivité, clusters et fédérations d'entreprises.

CAP InnoVe a enfin poursuivi son partenariat avec la Province dans le cadre des Trophées Incidences : recherche de candidats, relais au niveau de la communication, relecture des dossiers, suggestions d'experts, participation aux jurys et appui logistique lors de la remise des trophées.

1.6 Rapport qualitatif du projet Stimul'I :

A l'initiative de la Province, Stimul'I s'adresse aux élèves de 4^{ème} et 5^{ème} secondaires de toutes les écoles du Brabant wallon. CAP InnoVe organise ce concours depuis 2015 et prend une part active également dans la définition du programme et le coaching des équipes d'étudiants de la Province.

En 2022 s'est tenu le Hackathon pour écoles. Contraction des termes hack et marathon, il désigne un temps de travail limité et collaboratif, où les compétences se mélangent et se confrontent, et aboutissent à une production commune répondant à un cahier des charges.

Le principal objectif est de favoriser l'émulation, la motivation, la collaboration entre pairs et la créativité.

Les élèves participants ont été logés chez CAP Innove (Story Lab bis) pour une immersion totale dans leur défi.

1.7 Rapport qualitatif de la démarche de développement durable :

Comme expliqué au point 1.5., depuis 2014, CAP Innove est reconnu comme le référent Économie Circulaire/Bas Carbone pour le Brabant wallon. Cette activité a été couverte en 2022 année par 1 ETP financé par la fiche FEDER « Vers une Économie Circulaire 4.0 » (VUEC 4.0).

Cette compétence a été intégrée dans la stratégie ID2Green et se résume en 2 activités, très fortement liées entre elles :

1) Sensibilisation et réalisation de diagnostics

Dans le cadre du dispositif Easy'Green, le rôle du référent bas carbone consiste à sensibiliser les entreprises brabançonnaises wallonnes aux enjeux environnementaux (raréfaction des ressources matérielles et énergétiques, changements climatiques, ... causant une incertitude au niveau des marchés et une volatilité des prix entre autres) et à les aider à déceler leur potentiel 'bas carbone' par la réalisation d'un diagnostic notamment.

Plus spécifiquement, les diagnostics réalisés ont inclus des recommandations quant à la sollicitation de chèques économie circulaire, et de financements Easy'Green. Après validation du plan d'actions, les entreprises ont été assistées dans leur procédure d'introduction des dossiers requis pour l'obtention de ces aides. À la suite des diagnostics et après validation des pistes d'action par les entreprises, des plans d'action ont été réalisés et soumis à celles-ci, et elles ont fait l'objet d'un suivi par le biais d'entretiens et ateliers réguliers.

Dans le rôle de référent, des conseils plus ponctuels ont également été offerts aux entreprises demandeuses.

2) Facilitateur

En parallèle, CAP Innove joue un rôle de point de contact « économie circulaire ». L'association participe/intervient lors des workshops organisés sur le thème, aiguille et répond à des questions ponctuelles d'entreprises ou de porteurs de projet, met en relation des acteurs économiques (clusters, pôles ou autre) et des entreprises, des entreprises entre elles, etc.

Enfin, le pôle a continué à renforcer sa collaboration avec les autres services de CAP Innove, menant notamment à des transferts de dossiers vers le pôle Création/Croissance et Internationalisation ou en intervenant lors d'événements spécifiques.

1.8 Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation :

Initié en 2021, à l'initiative de DIGITAL BW, et en association avec le CEILv, CAP Innove a créé un programme baptisé R2I (Ready To Invest) destiné aux startups/entreprises ayant un focus digital en vue de les préparer au mieux à réaliser un pitch financier devant un panel d'investisseurs publics et privés.

Ce programme composé de 5 ateliers théoriques et de 3 ateliers de pitching a été mis en place à deux reprises en 2022 et a permis à 6 projets en juin et à 7 projets en décembre de présenter leurs projets devant un panel d'investisseurs.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Nombre de projets accompagnés et de sociétés créées :

Nombre de porteurs /entreprises accueillis : 87

Création

Feuilles de route : 29

Plans d'action : 11

Créations d'entreprises : 7

Croissance

Feuilles de route : 18

Plans d'action : 12

Emplois créés : 20

Mini camp : 14 projets 4 pitches + 4 coachs observateurs

Beerstorming : 15 participants + 4 observateurs

Ateliers thématiques :

- How I met my co founder : 4 tables de dating pour 17 participants
- BMC : 4 porteurs de projet + 2 animateurs
- Nice2pitchyou : 6 pitches + 2 observateurs

MBA Highlights : 15 personnes de 13 entreprises différentes ont participé au programme. Sur ces 17 entreprises, 10 sont situées sur le territoire du Brabant wallon.

Programme R2I : 2 sessions en 2022 + 16 entrepreneurs (9 Cap Inno et 7 CEI LLN) + 7 représentants du monde du financement.

2.2 Statistiques quantitatives du pôle ID2Move :

Les différentes zones de test ont été utilisées pendant 313 heures par 18 organismes différents sur la période couverte. De son côté, le MakerSpace, le centre de prototypage a été utilisé à 5 reprises par des entreprises du monde du drone essentiellement.

Un des objectifs d'ID2Move est de mettre en relation des entreprises avec le monde académique. 8 mises en relation ont été effectuées sur les 12 mois concernés. Elles concernent 5 départements de l'ULB et 1 de l'UMons.

Étant donné son rôle central, ID2Move joue également le rôle d'entremetteur entre entreprises de son écosystème. 21 mises en relation ont été réalisées dans ce cadre.

Le 2^{ème} axe d'action d'ID2Move est l'accompagnement d'entreprises du monde des systèmes autonomes dans leur stratégie de croissance (développement produit/service, internationalisation, levée de fonds, etc.). 7 entreprises ont été suivies intensivement durant la période concernée. Ces sociétés viennent des quatre coins de la Wallonie et une de Flandre.

ID2Move se développe en se faisant connaître en Belgique et à l'étranger en organisant et participant à des événements sectoriels. A ce titre, 5 événements ont été mis sur pied en Wallonie (accueillant entre 30 et 60 personnes).

Une formation en ligne sur les prestations transfrontalières a de son côté attiré 290 participants.

Dans le même ordre d'idée, le projet a été présenté lors de 8 événements en Wallonie et à l'étranger.

10 délégations (6 belges et 4 étrangères) ont également été accueillies dans les installations nivelloises.

En faisant partie de CAP Innove, ID2Move permet par ailleurs aux entreprises de louer un bureau au sein des bâtiments d'ID2Move et ainsi être au plus près des installations de test. 5 sociétés comptent parmi les hébergés nivellois.

Vu l'ambition internationale d'ID2Move, le nombre d'entreprises étrangères devenues membres est un bon indicateur de succès. L'objectif initial était d'en accueillir 3. Au 31 décembre 2022, ID2Move en comptait 5 (3 françaises, une chinoise et une suisse).

2.3 Statistiques quantitatives du pôle ID2Food :

FARM2FORK CAFE :

Thèmes abordés :

8 mars : Les fonds privés soutenant la transition agroalimentaire

31 mars : les protéines végétales dans notre alimentation

17 mai : les méthodes de conservation des produits alimentaires

16 juin : les plateformes logistiques comme atout pour les producteurs et transformateurs de produits locaux

24 novembre : créer sa marque et son image

Chaque session a regroupé 17 participants en moyenne.

MARCHÉ DE START-UP CHEZ BOBBI en juin 2022

6 porteurs de projet participants

MARCHÉ DE START-UP Noël 2022

7 porteurs de projet présents

2.4 Statistiques quantitatives du pôle ID2Green :

10/03/2022 : organisation d'un impact café sur la thématique du numérique

10/05/2022 : organisation dans le cadre de la quinzaine de l'économie circulaire d'un événement de sensibilisation et de visibilité du réseau des référents bas carbone

10/06/2022 : organisation d'un impact meeting, à savoir une demi-journée de workshop et conférence sur la thématique de l'écoconception

02/09/2022 : organisation d'un lunch de partage sur la thématique de la logistique responsable

15/09/2022 : organisation d'une conférence sur la thématique de la communication responsable

06/10/2022 : organisation d'une conférence sur la thématique du packaging responsable

15/11/2022 : organisation d'un lunch inspirant sur la thématique de la certification B-Corp

En moyenne ces événements ont réuni à chaque fois une vingtaine de personnes.

En termes de prospection, la responsable ID2Green de CAP Innove a participé à différents salons sur le thème de bas carbone, animé la journée sur l'innovation durable organisée dans le cadre du MBA

Highlight, et présenté le dispositif bas carbone et ID2Green dans différents événements dans les entreprises et communes du Brabant wallon.

Au total, au travers de ces différents événements de prospection et de sensibilisation, la responsable ID2Green a eu l'occasion de rencontrer plus de 300 entreprises du territoire.

2.5 Statistiques quantitatives de l'évènement Trophées Incidences (nombre de candidatures, statistiques de fréquentation) :

Nombre de candidatures : 29

Statistiques de fréquentation : 83 inscriptions pour assister à la cérémonie

Prix du public : 3912 votes en ligne

Nombre de membres du jury : 25

2.6 Statistiques quantitatives de l'évènement Stimul'I (nombre de participants) :

70 inscrits / 4 écoles

9 coaches CAP Innove/Open Hub

2.7 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale :

L'équipe communication étant un soutien aux différents incubateurs et écosystèmes de CAP Innove, elle crée les visuels et la communication digitale, les formulaires d'inscription, les suivis logistiques..., selon les demandes, en incluant systématiquement le logo de la Province.

Ces supports de communication sont :

Événements

- Banners eventbrite
- Réseaux sociaux
- Posters

Communication générale

- Mailings
- Templates PPT utilisés lors de toute présentation du personnel CAP Innove
 - 5. - Vidéos
 - 6. - Documents écrits, communiqués de presse, envois officiels

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 178.000,00 euros pour l'année 2022 a été octroyée en date du 24 mars 2022, avec une avance de 50% (89.000,00 euros) liquidée en date du 28 mars 2022, le solde de la subvention étant à liquider sur base des justificatifs, à recevoir le 31 octobre 2023 au plus tard.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 80.000,00 euros pour l'année 2023 a été octroyée en date du 17 mai 2023, avec une avance de 50% (40.000,00 euros) liquidée en date du 30 mai 2023, le solde de la subvention étant à liquider sur base des justificatifs, à recevoir le 31 octobre 2024 au plus tard.

Analyse qualité / coût du service

En tant que Centre d'innovation et d'entreprises reconnu en Wallonie, les activités de l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove – Incubateur de l'ULB) se concentrent sur le

conseil auprès d'entrepreneurs (porteurs de projet, start-up et PME), l'hébergement (avec plus de cinquante sociétés disposant de bureaux au sein du centre d'entreprises) ainsi que la gestion d'un Centre de Séminaires avec de nombreuses salles de réunion modulables.

Ces activités contribuent au développement économique du Brabant wallon en offrant une aide aux entreprises qui ont besoin d'un appui en matière d'innovation, de technique, scientifique, logistique et de gestion, de services communs d'appui logistique, d'informations, de conseils et de formations.

En collaboration avec la Province du Brabant wallon, l'A.S.B.L. CAP Innove organise des activités variées et spécifiques et offre des services spécialisés en faveur de la création, du développement et de l'ancrage d'activités économiques en Brabant wallon via, entre autres, la mise en réseau et la construction d'une dynamique de collaboration entre les acteurs du développement territorial et sa spécialisation dans les trois écosystèmes thématiques « ID2Move », « ID2Food » et « ID2Green ».

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°32 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.3 « Mobiliser une force d'investissements durables et innovants sur le territoire avec les publics/privés » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 16 février 2023 relative au contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 13 septembre 23 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 21 septembre 2023 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif de la stimulation et de l'accompagnement du développement économique, agricole et touristique ;
- Rapport qualitatif du renforcement du patrimoine biodiversité de l'Est du Brabant wallon ;
- Rapport qualitatif de la coopération culturelle et sociale pour une implication créative et solidaire des acteurs locaux ;
- Rapport qualitatif de la sensibilisation transversale aux particularités du monde rural ;
- Rapport qualitatif de la démarche de transition durable ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'activités organisées et nombre de participants à chacune d'entre elles ;
- Volume et qualité de la participation de l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne aux manifestations organisées par la Province du Brabant wallon ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale.

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;

- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité.

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités et de gestion 2022 de l'association ;
- Comptes et bilan 2022 validés par l'Assemblée Générale ;
- Note d'intentions 2024 ;
- Projet de budget 2024.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif de la stimulation et de l'accompagnement du développement économique, agricole et touristique.

Filière biomasse en Hesbaye brabançonne

Partenaires / Public-cible : A.S.B.L. CIPF, Ville de Jodoigne, ValBiom, entrepreneurs locaux.

Plus-value du GAL : l'association occupe une position « supra », lui permettant une vue d'ensemble du territoire et une échelle d'action pertinente pour initier des réflexions autour de la création et du soutien de la filière biomasse.

Suivi du projet de chaudière biomasse au centre sportif de la Gadale

En 2022, l'association a suivi l'évolution du projet, et organisé des visites des parcelles de miscanthus. Le projet de centre sportif est bien avancé, et la chaudière biomasse pourra être exploitée pleinement quand la piscine sera opérationnelle.

Rencontre d'acteurs de la biomasse (ValBiom, CIPF...)

Deux rencontres ont eu lieu à l'automne 2022, au sujet de la situation des filières biomasses (pellets, bois buches, plaquettes, tailles de haies...).

Coordination de l'Espace-test maraîcher « Les Jardins de l'Espinette »

*Partenaires / Public-cible : porteurs de projets, agriculteurs hôtes, Terre-en-vue, Crabe et Créa-Job.
Plus-value du GAL : gestion de l'Espace, accueil de porteurs de projets.*

L'association y a mené les actions suivantes en 2022 :

- Encadrement de 2 porteuses de projet sur l'Espace-test
- Coordination des différents partenaires
- Vérification des plans de cultures
- Suivi de l'avancée des projets
- Participation aux présentations : comité de suivi de Créa-Job

- Organisation de visites avec les porteurs sur l'ETM, des stagiaires du Crabe, des élèves de l'Institut Saint Albert de Jodoigne
- Nouvel appel à candidatures pour la saison 2022 et 2023
- Gestion de l'espace libre d'occupation : projet "pâtes au blé dur" : semis, culture, entretien, récolte et transformation en farine des grains ; coordination du projet avec les 2 fermes partenaires : Ferme Mélotte et Ferme de l'Espinette.
- Petits travaux : remplacement de la pompe, démontage des serres abîmées, engrais verts
- Réunion des partenaires : Terre-en-vue, Crabe et CréaJob pour futur de l'ETM

Réseau des maraîchers de la Hesbaye brabançonne

Partenaires / Public-cible : maraîchers, porteurs de projet, CIM (Centre interprofessionnel maraîcher), Réseau ETM – Diversiferm, Terre de Cense, Icinaki A.S.B.L., Au Pré Madame, Panier de Mille, ...
Plus-value du GAL : Bonnes connaissances de chaque maraîcher ; coordination de la communication et diffusion de l'information ; ancrage local.

Événements de réseautage et mise en place d'outils pour faciliter les synergies entre maraîchers

- Tour de visites des maraîchers : contacts fréquents avec les maraîchers installés sur le territoire de la Hesbaye brabançonne lors d'évènements, formations et rencontres « Coins de champ ». Ces différentes prises de contacts permettent à l'association de continuer à sonder leurs besoins et de programmer des projets qui y répondent.
- « Coins de serre » : visite de champs et moment convivial entre maraîchers durant la saison haute :
 - Jardin des Prairies le 09/05/2022 ; 7 maraîchers participants
 - Le Panier de Mille le 27/06/2022 ; 11 maraîchers participants
 - Terre de Cense le 01/08/2022 ; 6 maraîchers participants
 - Potager des Cailloux le 05/09/2022 ; 8 maraîchers participants

Ces moments permettent aux maraîchers professionnels de se rencontrer, de visiter des activités de production de légumes qui fonctionnent différemment de la leur, de partager des bonnes pratiques, des conseils, de réfléchir ensemble à des solutions face aux enjeux liés à leur métier.

Dynamisation du groupe WhatsApp "Maraîchers de Hesbaye brabançonne"

Pour faciliter les échanges d'informations entre le GAL et les maraîchers et entre les maraîchers entre eux. Le groupe WhatsApp commence à bien fonctionner contrairement au groupe Facebook sur lequel il y a moins d'interactions.

Le groupe WhatsApp permet aussi de renforcer une dynamique de collaboration. En 2022, il compte 24 maraîchers du territoire et 15 maraîchers sur les communes avoisinantes.

Formations

- 16/02/2022 : séance de formation et de rencontre entre maraîchers du territoire avec un repas convivial afin de favoriser l'entente et les synergies entre eux. Thématique : la culture de chicons ; 16 maraîchers participants. Suite à l'impact positif de cette demi-journée et à la demande des maraîchers, le GAL a organisé des rencontres mensuelles durant la haute saison « Coins de serre ».
- 07/06/2022 : formation en séchage de plantes chez « Les artisanes frondaisons » à Orp-Jauche ; 12 maraîchers participants.

Outils de communication consacrés au réseau des maraîchers

- Mars 2022 : création d'une bâche « C'est planté près de chez vous » pour les maraîchers. La bâche présente une partie commune à chacun avec les slogans « C'est planté près de chez vous » et « Vente de fruits et légumes locaux et de saison » et une partie vierge qui a été personnalisée pour tous ceux qui le souhaitent avec un sticker.
- En continu : promotion spécifique en fonction des besoins de chacun sur les réseaux sociaux du GAL.

Tutos « Trucs et astuces » des producteurs locaux en Hesbaye brabançonne

Partenaires / Public-cible : maraîchers, tout public.

Plus-value du GAL : Capacité à mettre en avant ces producteurs et à créer du lien avec les citoyens en les sensibilisant et informant sur les trucs et astuces des producteurs du territoire.

Tournage de 4 capsules vidéos « Trucs et astuces de nos producteurs locaux en Hesbaye brabançonne ». Le GAL Culturalité souhaite proposer au travers de ce projet des portraits avec un angle d'approche où le producteur dévoile une astuce aux particuliers qui pourront par la suite l'appliquer dans leur potager, leur jardin ou leur verger.

L'objectif est de faire connaître et valoriser les producteurs et produits de la Hesbaye brabançonne aux citoyens, de permettre aux citoyens de mieux comprendre les réalités des agriculteurs locaux et de créer du lien entre ces deux publics, ainsi que de permettre aux agriculteurs de donner leurs trucs et astuces de « pro » aux particuliers.

- 26/04/2022 : Tournage « Les insectes alliés au verger » à la Ferme du Gasi à Incourt et « Les asperges » chez La Terre d'ici à Perwez.
- 30/06/2022 : « La transformation des surplus de courgettes » à Hamme-Mille avec le Panier de Mille et « Les petits fruits » à Incourt avec C'Tout Bon.

La diffusion des tutos a débuté au printemps 2022 sur plusieurs canaux : réseaux sociaux (27.936 vues sur FaceBook), TVCom (de mai à octobre), Youtube (1.591 vues), cinéma plein air (plus de 1.000 spectateurs) et autres événements grand public.

Valorisation des produits locaux et accompagnement des collectivités vers plus d'alimentation durable

Partenaires / Public-cible : Communes, Distributeurs, producteurs, consommateurs, bénéficiaires de CPAS, tout public.

Plus-value GAL : par sa bonne connaissance des producteurs du territoire, l'équipe du GAL Culturalité a réussi à créer très rapidement des outils efficaces pour améliorer la visibilité des producteurs et le communiquer dans son réseau ; à faciliter la dynamique des marchés de producteurs à l'échelle du territoire ; à coordonner l'agenda entre les communes pour une meilleure répartition ; à permettre aux producteurs et transformateurs de se rencontrer et de créer des ventes en circuits courts.

« Mangeons local » : communication pour les producteurs locaux

- Été 2022 : mise à jour du répertoire des producteurs « Mangeons Local » sur le site web : ajout des nouveaux producteurs installés et suppression des activités en arrêt.
- Du 10/06 au 26/08/2022 : campagne de sensibilisation « Vacances j'oublie tout...sauf mes producteurs locaux » : chaque semaine, présentation d'un producteur de Hesbaye brabançonne avec une photo parasol pour inciter les consommateurs à continuer à faire leurs achats chez les producteurs locaux même durant les mois d'été ; 11 publications.
- Outils de communication pour groupement de producteurs : accompagnement pour la création de visuels avec le graphiste de l'A.S.B.L. et prise en charge de l'impression de bâche, affiches et/ou flyers dans le but de promouvoir leur initiative collective auprès du grand public.

Marchés de producteurs locaux

Le GAL Culturalité a offert un soutien dans l'organisation de marchés de producteurs locaux :

- Réunion en début de saison et fin de saison (29 mars et 18 novembre 2022).
- Mise à disposition d'outils de communication et de promotion : calendriers communs des marchés de producteurs locaux de Hesbaye brabançonne, publication sur les réseaux sociaux, dans les newsletters et dans les groupes Facebook locaux.
- Répertoire des producteurs locaux : le listing des producteurs est à disposition des organisateurs, le GAL à contacter les producteurs pour participer à ces marchés.
- Proposition d'accompagnement pour la création d'une charte ou convention pour les producteurs exposants.
- Visite de chaque marché 1 fois sur la saison : 1 marché hebdomadaire toute l'année à Beauvechain ; d'avril à octobre 2022 : marchés sur la commune d'Incourt, de Jodoigne, d'Hélicine et de Ramillies ainsi qu'au Crabe A.S.B.L.

Bim Bam Belge

En vue de soutenir le projet des jeunes entrepreneurs de Bim Bam Belge visant à installer des distributeurs automatiques de produits bio et locaux ouverts 24/7 en des lieux stratégiques, le GAL a organisé début 2022 une réunion pour permettre aux fondateurs de présenter leur projet aux échevins concernés des différentes communes du territoire.

L'objectif est de permettre à un plus grand nombre d'avoir accès aux produits issus de la production artisanale belge et participer au développement de l'économie locale.

Accompagnement des CPAS dans la création de repas pour les bénéficiaires

Il s'agit d'un projet supracommunal de préparation et livraison de repas à base de produits locaux pour les bénéficiaires CPAS.

L'association a accompagné 4 CPAS du territoire (Ramillies, Jodoigne, Hélicine et Incourt) dans le lancement d'un service repas pour leurs bénéficiaires, notamment via l'aide à la rédaction du cahier des charges (avril et mai 2022), et le lancement du service repas en novembre (Incourt) et décembre (Ramillies).

Deux CPAS étaient partenaires du projet (Ramillies et Incourt), qui a concerné 60 bénéficiaires.

Evènement B2B – Rencontre des acteurs professionnels du circuit court

L'association a co-organisé avec le GAL Meuse@campagnes une rencontre entre producteurs locaux et transformateurs/distributeurs de l'Est du Brabant wallon et du territoire voisin (Fernelmont, ...).

L'objectif était de favoriser la rencontre et la création de nouveaux marchés en circuits courts entre les producteurs et distributeurs de la région.

La rencontre a eu lieu le 20 juin 2022 à la Ferme Bart Cremers à Perwez ; 30 producteurs et 13 distributeurs participants.

Soirée d'information sur l'appel à projet « Souveraineté alimentaire »

Le 30 août 2022 avait lieu une soirée avec pour objectif de fédérer les producteurs de Hesbaye brabançonne dans le but d'éventuellement remettre un dossier de candidature à l'appel à projet wallon « Souveraineté alimentaire ».

A cette occasion, l'association a rendu une note d'intention encourageant les producteurs à réfléchir ensemble à un potentiel projet futur en coopérative.

Soutien à l'émergence d'outils mutualisés pour la filière vitivinicole

A l'initiative de l'ADL et l'IFAPME de Perwez, le GAL a apporté un soutien à l'émergence d'une analyse des besoins et de faisabilité technique de création d'une « winery » rassemblant plusieurs vigneron de l'Est du Brabant wallon.

3 rencontres ont eu lieu avec les parties prenantes, dont les vigneron, afin d'analyser les besoins et les possibilités de chacun.

Visibilité et soutien aux commerces, entreprises, producteurs et artisans locaux

Partenaires / Public-cible : ADL Perwez, Service économique de la Ville de Jodoigne, GAL JSH, commerces, citoyens.

Plus-value du GAL : connaissance des acteurs locaux.

Campagne « MonBonCoin »

Lancé en décembre 2020, le projet de soutien à l'économie locale MonBonCoin n'a cessé d'évoluer et de mettre en place de nouvelles actions et approches de communication.

- o Site web

Le projet s'articule autour du site web dédié www.monboncoin.be.

- « Annuaire des commerçants » : afin de faciliter l'utilisation du site par le citoyen, plusieurs modifications ont été apportées au répertoire des commerçants (catégories simplifiées, tri par commune et fonction de recherche disponible dès la page d'accueil).

Une attention particulière est portée à maintenir le contenu du répertoire à jour : nouveaux commerces, fermeture de commerces, changement d'infos, etc.

- « Articles & infos » : section où sont publiés 1x/mois des articles de blog : inspirations, trucs et astuces, actualités du commerce de la région, etc.

Ces articles permettent de faire vivre le site et d'y amener des visiteurs en étant partagés sur les réseaux sociaux. Ces articles aident également au référencement du site et à sa découverte par de nouveaux visiteurs.

- o Réseaux sociaux

La majeure partie de la communication du projet s'articule autour de la page Facebook MonBonCoin ayant atteint fin 2022, 2000 « J'aime » (contre 1.068 le 31 décembre 2021).

Différents types de publications y sont présentés à raison de 2x/semaine en moyenne.

Certaines traitent de l'actualité pertinente avec la thématique de la page (Saint Valentin, fête des mères, fêtes de pères, rentrée des classes, etc.) et font le lien avec le commerce local, en renvoyant par exemple vers une catégorie de commerce du répertoire ou des inspirations.

D'autres publications concernent des campagnes spécifiques décrites ci-dessous.

- Campagne « Portrait commerçants »

Lancée en 2021, cette campagne consiste à publier chaque semaine un portrait et une description de l'activité d'un.e commerçant.e ou artisan.e, accompagnés de quelques photos et des liens vers leur site web et pages de réseaux sociaux.

Au total, ce sont 28 commerces qui ont été mis en avant en 2022 et l'action est prolongée en 2023.

- Campagne « MonBonCoin a testé »

Lancée en juin 2022, la campagne « MonBonCoin a testé » a eu pour but de mettre en avant des activités originales à faire dans la région pendant l'été.

2 jours de visite pour que l'équipe teste les activités, rencontre les prestataires, réalise une interview et prene quelques photos pour aboutir à un article par activité, publié sur le site et sur les réseaux sociaux.

5 activités ont été couvertes sur l'été 2022 : Nature Concept (Jodoigne), Le golf champêtre (Faimés), Couleur Aventure (Amay), Totemus (Incourt), Kwakira Nano (Waremmes)

- Logements insolites

Article thématique publié sur le site et sur les réseaux.

- Campagne « Cadeaux duo » de fin d'année

Action spécifique pour les fêtes de fin d'année, moment où il est important d'inspirer et inciter les citoyens à se rendre dans les commerces locaux pour leurs cadeaux.

En 2022, le projet a mis en place une campagne de « cadeaux duo ». L'idée est de mettre en lien deux artisans et de combiner deux de leurs produits pour former un cadeau combiné à offrir.

Au total, 14 enseignes ont participé à cette campagne. Ils ont fait l'objet de 7 articles sur le site web et 7 publications sur les réseaux.

- o Événement rencontre networking et inspiration

Un des objectifs de MonBonCoin en 2022 était de quitter la sphère numérique et de fédérer les commerçants et artisans locaux autour du projet.

Le GAL a proposé des moments conviviaux de networking et d'échange agrémentés d'une conférence trucs et astuces sur un thème identifié.

2 événements ont été organisés par le GAL Culturalité, en collaboration avec l'ADL de Perwez et le Service économique de la Ville de Jodoigne : un petit déjeuner le 12 mai à Perwez et un afterwork le 21 septembre à Jodoigne. L'association a reçu des retours positifs des commerçants, partenaires et citoyens.

Prospective territoriale pour un développement économique endogène

Partenaires / Public-cible : Province du Brabant wallon, Centre de Recherche et d'Action Territoriale (CREAT), Maison de l'Urbanisme du Brabant wallon (MuBW), citoyens, membres de commissions communales consultatives, entrepreneurs, commerçants, cyclistes, pensionnés, ...

Plus-value GAL : faire ressortir les besoins des acteurs locaux, vision supracommunale, mise en liens de partenaires potentiels.

Projet « Croix de Hesbaye » - Schéma de Cohésion Territoriale de la Croix de Hesbaye (SCoTCH)

Ce projet de développement territorial stratégique a pour objectif de promouvoir le développement économique de sites identifiés le long des deux RAVeL et axes cyclables structurants du territoire. Ce développement économique est sous-tendu par le concept de « New Place of Working (NPOW) » – de nouveaux lieux de travail et à vivre à disséminer le long de ces axes cyclables.

L'association a collaboré à des ateliers menés en partenariat avec la Maison de l'Urbanisme du Brabant wallon et le CREAT, le 30 mars à Orp-Jauche et le 13 juin à Ramillies.

Tiers-lieux au centre de Jodoigne : état des lieux et définition des potentiels

Remise d'un dossier de candidature à l'appel à projets « Tiers lieux ruraux ». Cette action prend sa source dans un projet de développement territorial appelé « Croix de Hesbaye ». Il vise une approche urbanistique intégrée et fédératrice à inscrire dans la réponse aux enjeux majeurs de la mobilité, du développement économique et de l'habitat des 7 communes de l'Est du Brabant wallon.

Le projet est piloté par la Province qui travaille en collaboration avec la Maison de l'Urbanisme et le bureau d'études CREAT.

La Régie Fédérale est propriétaire d'un bâtiment en plein centre de Jodoigne qui habitait le service des finances jusqu'en 2016. A partir de mai 2022, le GAL soutenu par divers acteurs, prend l'initiative de formuler une proposition de fonction pour ce lieu, destiné à être un outil au service du développement économique du territoire.

Le GAL a entrepris une série de visites d'opérateurs afin de réaliser une étude comparative. Au total, l'association a rencontré 17 gestionnaires d'espaces de travail partagés pour rendre compte des besoins financiers, de gouvernance, de gestion quotidienne, d'animation... pour la tenue d'un lieu de ce type.

Le GAL a réalisé un dossier déposé à l'appel à projet « Tiers-lieux ruraux » visant la réaffectation et l'animation d'un centre multi services dédiés aux porteurs de projet & entreprises au sein de ce bâtiment. Malheureusement, le dossier ne sera pas sélectionné.

1.2 Rapport qualitatif du renforcement du patrimoine biodiversité de l'Est du Brabant wallon :

Protéger les éléments constitutifs du réseau écologique

Partenaires / Public-cible : les 7 communes, Adalia, Natagora, Biotope-environnement, SPW Fauchage tardif, services communaux en charge de la gestion des espaces verts, associations et parrains/marraines Mille feuilles, agriculteurs, communes, associations, chasseurs, écoles, entreprises, citoyens, Les Baladins du Miroir, ...

Plus-value GAL : mise en réseau d'acteurs, accompagnement sur mesure, lien avec les aides provinciales et régionales, expertise biodiversité, synergies entre communes, animation de la participation citoyenne.

Etudier les pistes d'accompagnement des communes dans la gestion / la valorisation de leur patrimoine naturel

- Un programme de 4 formations à destination des communes a été organisé (3 en partenariat avec Adalia étaient ouvertes à toutes les communes de Wallonie, 1 organisée uniquement par le GAL était réservée aux 7 communes, associations locales et parrains/marraines de l'opération Mille feuilles) ; 82 participants :
 - 21/03/2022 à Orp-Jauche : La gestion du patrimoine arboré ; 17 participants.
 - 21/05/2022 à Beauvechain : Végétalisation des cimetières ; 18 participants.

- 09/06/2022 à Beauvechain : Mettre en place la gestion écologique des espaces verts ; 25 participants.
 - 22/09/2022 à Jodoigne : Les invasives, que peut-on faire ? ; 22 participants.
- Lancement du projet de fauchage différencié des bords de route (objectif : permettre aux communes d’appliquer un fauchage différencié des bords de route qui soit favorable à la biodiversité en appliquant la date de fauche la plus adaptée à la biodiversité présente sur chaque talus, grâce à un outil cartographique qui reprend la date de fauche idéale pour chaque talus).
- Les actions suivantes ont été menées :
- Envoi d’un courrier aux 7 communes pour les inviter à prendre part au projet. 4 communes ont répondu présentes (Beauvechain, Héléchine, Incourt et Jodoigne).
 - Sélection d’un prestataire pour réaliser un inventaire des bords de route et un outil cartographique permettant aux communes d’appliquer un fauchage différencié des bords de route. C’est le bureau d’étude Biotope environnement qui a été sélectionné.
 - Organisation de la réunion de lancement, avec le comité de pilotage : présentation du comité et du projet, définition de la zone d’action, sélection de l’outil cartographique. Les 4 villages sélectionnés sont : Tourinnes, Piétrebais, Neerheyliсем et Mélin.
- 19/01/2022 : Organisation, pour la commune d’Incourt, d’une rencontre avec tous les protagonistes de la gestion des espaces verts de la commune (service technique, éco-conseillère, associations locales, élus) afin de parler des différents problèmes rencontrés (fauchage des bords de route et entretien des éléments ligneux) et de présenter les aides existantes à disposition de la commune ; 11 participants.
- Participation au jury « Wallonie en fleurs », organisé par Adalia. Le label récompense les communes qui s’investissent dans l’embellissement de l’espace public de manière durable, réfléchi, paysagère et favorable à la biodiversité. Cette participation a permis au GAL de prendre connaissance de ce que les communes peuvent ou mettent déjà en place pour la biodiversité ; rencontrer les équipes techniques en charge de la gestion des espaces verts ; conseiller les équipes pour améliorer l’accueil de la biodiversité.

Stimuler les plantations sur le territoire – « YES we plant en Hesbaye brabançonne ! »

Au total, 2.345 m de haies, 15 buissons et 100 arbres fruitiers ont été plantés en 2022 grâce à l’opération Mille feuilles.

Commune	Buissons plantés (nb)	Haies plantées (m)	Arbres fruitiers plantés (nb)
Beauvechain		405	80
Incourt		575	
Jodoigne		570	
Orp-Jauche		189	
Perwez	15	48	20
Ramillies		1126	
	15	2345	100

De nombreuses plantations participatives ont eu lieu :

- Autour du moulin Gustot à Incourt (avec la commune et l’école communale d’Opprebais)
- Rue de la Tombale à Orp-Jauche (avec la commune et un team-building de Cisco et Proximus)
- Au sein de la réserve naturelle du Pré du Duc à Perwez (avec Natagora Hesbaye Ouest et l’école DaVinci)
- Au Stampia à Jodoigne (avec les Baladins du Miroir)
- En zone agricole à Jodoigne (avec des agriculteurs et un team building de GSK)

Plusieurs autres projets de plantation ont été élaborés, dont les plantations sont prévues en 2023 :

- Jodoigne, 1.554 mètres de haies sur emprise communale (dont 815 m antiérosif)
- Orp-Jauche, 1.235m sur emprise communale

Veiller à la survie des plantations effectuées

- Tout au long de l'année 2022 sur les 7 communes : Gestion d'un système permettant aux citoyens d'adopter un buisson Mille feuilles (MF) en ligne. Communication : publicité dans les revues communales ; 2 articles ; 3 nouveaux parrains ou marraines en 2022 (39 au total) accompagnés et conseillés par l'association ; 1.000 flyers promotionnels distribués.
- Dynamisation du pool de volontaires via des invitations aux événements suivants :
 - o Formation « Gestion du patrimoine arboré » le 21/03/2022 à Orp-Jauche ; 17 participants.
 - o Fête des volontaires du GAL (organisée par le GAL pour remercier tous les volontaires) le 05/05/2022 à Mélin ; 64 citoyens volontaires.
 - o Fête des campagnes insolites (2 stands GAL : au village des associations et le long de la balade découverte) le 04/09/2022 à Incourt ; 750 participants.

Stimuler la création de nouvelles réserves naturelles sur le territoire

Accompagnement de la commune d'Incourt pour l'évaluation biologique d'un terrain en réflexion pour devenir une réserve naturelle (pêcherie du marais St Jean), et mise en lien avec Natagora.

Mise en lien de la Petite Jauce et de Natagora BW dans le but de travailler à la reconnaissance de la zone naturelle du Paradis à Orp-Jauche en réserve naturelle agréée.

Accompagner les initiatives locales en faveur de la nature

Accompagnement des communes (Jodoigne, Incourt, Orp-Jauche, Perwez et Ramillies) et des associations demandeuses (Natagora Hesbaye Ouest, Les Baladins du Miroir, RIAL, Petite Jauce,) pour définir les projets à rentrer dans le cadre de la consultation de la Province du Brabant wallon destinée à renforcer le maillage écologique provincial.

Dans ce cadre, 2 projets de restauration de mares (à Hélécine et à Perwez) ont été sélectionnés par la Province. Le projet de restauration de la mare d'Hélécine a été validé par le Collège provincial et un budget de 91.000,00 euros a été débloqué pour ces travaux qui se dérouleront en 2023.

Accompagnement de plusieurs communes dans la définition des projets à soumettre dans le cadre de la subvention régionale « BiodiverCité » :

- Participation à la réunion de consultation citoyenne à Incourt le 26 avril.
- Participation à la réunion de consultation citoyenne à Ramillies.
- Rédaction d'une fiche projet pour Perwez (pose d'une clôture autour de la ressource naturelle des Sources de la Jette).
- Rédaction de 2 fiches projets pour Orp-Jauche (restauration d'un talus calcaire et d'une typhaie au sein de la zone naturelle du Paradis).
- Conseils de gestion de zones naturelles auprès de partenaires locaux demandeurs (CPAS de Ramillies, Petite Jauce, Les Baladins du Miroir).

Densifier le maillage écologique & accroître le potentiel d'accueil de la biodiversité au sein des zones de grandes cultures

Partenaires / Public-cible : : UCLouvain, citoyens.

Plus-value du GAL : expertise agriculture et biodiversité.

Accroître le potentiel d'accueil de la biodiversité au sein des zones de grandes cultures

D'octobre à décembre 2022, un travail de recensement de 44 bonnes pratiques à mettre en place à la ferme pour favoriser la biodiversité a été réalisé grâce à l'accueil d'un stagiaire étudiant en 2^{ème} master à l'UCLouvain pendant 2 mois.

Ce travail est disponible sur le site internet de l'association ; une brochure papier est réalisée en 2023 et distribuée aux agriculteurs intéressés.

Suivre l'évolution de l'état des populations d'oiseaux des champs sur les zones concernées par le projet

- Du 15/04 au 31/05/2022 : Organisation d'inventaires ornithologiques pour suivre les populations d'oiseaux, avec 8 ornithologues bénévoles.
- Analyse des observations ornithologiques récoltées lors des 5 dernières années de suivi, de 2017 à 2021, avec 15 ornithologues participants.

Sensibiliser aux ressources biodiversité du territoire

Partenaires / Public-cible : Contrat de rivière Dyle-Gette, Baladins du miroir, Eté solidaire Jodoigne, Ville de Jodoigne, citoyens.

Plus-value du GAL : mise en réseau acteurs, expertise naturaliste.

Mener une campagne de sensibilisation à la biodiversité locale et à sa conservation

- Le 28/05/2022 à Perwez : Visite de la réserve naturelle Natagora « Au pré du Duc » à Thorembais-Saint-Trond dans le cadre de l'évènement Scène de village Perwez : 2 balades organisées, en collaboration avec Natagora Hesbaye Ouest ; 30 participants.
- Le 13/06/2022 à Jodoigne : Balade à la découverte de la haie plantée en automne 2021 avec les Baladins du Miroir ; 16 participants.
- Le 25/06/2022 à Beauvechain : Balade à la découverte des plantes et animaux de nos campagnes à L'Ecluse dans le cadre de Scène de village Beauvechain ; 14 participants.
- Le 09/07/2022 à Ramillies : Balade à la découverte de la zone des mares avec Ram'Nature à Ramillies (10 participants) et jeu de l'oie géant à la découverte des grenouilles et des cigognes pour les plus petits (25 familles). Et dans le cadre de Scène de village Ramillies : 13 participants.
- Le 04/09/2022 à Incourt : Tenue d'un stand dans le cadre de l'évènement « Fête des Campagnes Insolites » qui proposait au grand public une balade de 2 km dans les champs au départ de la ferme de la grande Risbart à Incourt. Une balade ponctuée par des stands de sensibilisation (dont le GAL) et d'autres animations ayant pour but de faire découvrir la faune des plaines ; 750 participants.
- Le 23/11/2022 à Jodoigne : Organisation d'une soirée d'information sur les différentes essences d'arbres à planter dans le cadre de la semaine de l'arbre et leurs caractéristiques à Jodoigne, en collaboration avec la commune ; 10 participants.
- Le 26/11/2022 à Jodoigne : Organisation d'une journée de rencontre avec le SPW - ARNE de Wavre : présentation des missions du GAL et visite de la réserve naturelle du Pré du Duc. Le but étant de mieux connaître les missions de chacun et de tisser des liens avec cette administration qui concerne les projets de l'association en agriculture ; 12 participants.

Valorisation biologique du site du Stampia à Jodoigne

- Accompagnement des Baladins du Miroir dans la gestion du site (conseils, rédaction d'un plan de gestion, ...).
- Réalisation d'une vidéo de sensibilisation à l'avifaune du site.
- Organisation d'une journée de gestion du site (12 jeunes Été solidaire Jodoigne).
- Accueil d'un groupe de 4 étudiants de L'UCLouvain, pour réaliser un diagnostic environnemental, dans le cadre de leur cours « Projet de diagnostic environnemental ».
- Suivi des pollutions sur la Gette, avec le CRDG ; 9 participants.
- Plantation d'une haie et organisation d'une balade à la découverte de la haie ; 8 participants.
- Participation au concours photo « La biodiversité dans mon entreprise », organisé par l'Union Wallonne des Entreprises pour mettre en valeur le travail de l'association, conjointement avec les Baladins du Miroir, pour accueillir un maximum de biodiversité sur le lieu de travail du GAL, qui a remporté le premier prix, dans la catégorie « Faune ».

1.3 Rapport qualitatif de la coopération culturelle et sociale pour une implication créative et solidaire des acteurs locaux :

L'association précise que les actions reprises ci-dessous sont spécifiquement soutenues par le Brabant wallon. D'autres actions à vocation culturelle et sociale sont déclinées dans le rapport annuel de l'A.S.B.L., disponible à l'administration.

L'objectif est de renforcer la coopération culturelle supracommunale, notamment dans les logiques de médiation et de communication ; de valoriser, à travers les dynamiques culturelles, la spécificité rurale du territoire ; et enfin de soutenir le sentiment d'appartenance et le nécessaire besoin de convivialité et de rencontre entre populations.

Mise en lumière et valorisation des ressources patrimoniales, Favorisation de l'accès à la culture, mobilisation des forces artistiques et des créativité locales et soutien à la convivialité dans les villages

Partenaires / Public-cible : Centre culturel du Brabant wallon, centres culturels de Beauvechain, Jodoigne, Orp-Jauche et Perwez, Maison du Conte et de la Littérature en Brabant wallon, communes de Beauvechain, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Perwez et Ramillies, Comité de Jauche en fête, Ferme et quartier du Ponceau, Comité de l'Écluse, Plan de Cohésion Sociale de Ramillies, Ram'Nature, Été Solidaire Ramillies, A.S.B.L. La Fête au Village (Piétrebais), CRABE A.S.B.L., Village des associations de Jodoigne/Orp-Jauche, producteurs hélécinois, Jodoigne-les-Bains, Alliance Huppaytoise, comité de quartier de Roux-Miroir, cinéma l'Étoile.

Plus-value GAL : Encourager la rencontre, le lien social, la cohésion sociale et le vivre ensemble entre les habitant·es de Hesbaye brabançonne, mais également entre associations et acteurs locaux du territoire (comités, initiatives locales culturelles et sociales, ...).

Scènes de villages

Tournée annuelle et itinérante sur les sept communes du territoire.

L'objectif est de mettre en valeur des lieux patrimoniaux et des espaces publics (places de villages), de renforcer la convivialité et la rencontre entre les habitants, de favoriser l'accès à la culture grâce à des événements gratuits et en espace public, de soutenir la dynamique culturelle.

Les sept escales de la tournée 2022 se sont déroulées dans sept nouveaux lieux, proches des lieux de vie et des habitant·es, sur trois places de village, dans deux parcs, une maison de village et une ferme.

La tournée a permis d'impliquer de nombreux partenaires culturels, des comités de quartier, des associations et artistes locaux (Ria Carbonez, les Fanfares de Jauche, Théâtre du N-ombr'île, Maison du Conte et de la Littérature en Brabant wallon, Lydie Carle, Band 1357#, ...).

Les ateliers de l'objet mobile, projet satellite de Scène de villages, ont permis de travailler avec les publics des associations sociales locales (CPAS, plaines communales, etc.).
Le fait d'organiser des événements gratuits dans l'espace public favorise l'accès à l'événement.

- 14/05/2022 à Orp-Jauche
- 28/05/2022 à Perwez
- 25/06/2022 à Beauvechain
- 09/07/2022 à Ramillies
- 20/08/2022 à Incourt
- 10/09/2022 à Jodoigne
- 01/10/2022 à Hélécinne

Objet mobile « Ateliers trompe-l'oeil et passe-têtes » de la tournée culturelle Scène de villages

Les ateliers « Ateliers trompe-l'oeil et passe-têtes », animés par divers artistes, sont l'objet mobile 2022 de la tournée Scène de villages.

Dans les sept communes du territoire, les artistes y ont animé des ateliers de dessin, peinture et fabrication de passe-têtes avec des publics très diversifiés, via les associations sociales partenaires.

Le fruit de ces ateliers est présenté au public et animé lors des escales Scène de villages, sous la forme du « Musée des passe-têtes ».

La convivialité et le lien social ont été rencontrés par ces ateliers participatifs. La technique proposée permettait aux habitants d'arriver à un bon résultat final, même sans expérience en dessin ou peinture préalable. Cela a permis de renforcer la confiance en eux des participant·es.

Les participant·es des ateliers sur certaines communes sont venu·es animer les passe-têtes sur l'escale Scène de villages, notamment à Ramillies où l'ensemble du groupe s'était donné rendez-vous.

- 04 & 11/05/2022 à Orp-Jauche
- 23 & 25/05/2022 à Perwez
- 14 & 16/06/2022 à Ramillies
- 15 & 26/07, 14 & 21/07/2022 à Hélécinne
- 01 & 02/08/2022 à Incourt
- 01 & 07/09/2022 à Jodoigne

Tournée de cinéma en plein air

Tournée annuelle et itinérante de cinéma en plein air sur les sept communes du territoire.

L'objectif est de recréer des moments de rencontre et de convivialité entre les habitants.

En 2022 encore, la plupart des escales de la tournée de cinéma en plein air ont été jumelées à d'autres événements et initiatives organisées par des partenaires locaux : Jodoigne-les-Bains à Jodoigne, le marché des producteurs à Hélécinne, la fête du comité de Roux-Miroir à Incourt, l'ouverture de saison du Centre culturel de Perwez.

De nouveaux lieux ont été investis : le terrain de foot de l'Alliance Huppaytoise et le jardin de la Cure de Roux-Miroir. Ces lieux sont fortement ancrés au niveau local, et ces choix d'implantation ont permis d'attirer un public très local.

L'association a relevé que les escales de cinéma en plein air permettent de toucher un public qu'elle (ou ses partenaires) ne touchent pas avec d'autres actions.

- 28/07/2022 à Jodoigne
- 12/08/2022 à Hélécinne

- 17/08/2022 à Beauvechain
- 26/08/2022 à Orp-Jauche
- 02/09/2022 à Ramillies
- 03/09/2022 à Incourt
- 16/09/2022 à Perwez

1.4 Rapport qualitatif de la sensibilisation transversale aux particularités du monde rural :

L'objectif est de mettre en valeur les particularités naturelles, paysagères, architecturales, culturelles, patrimoniales, *etc.* du territoire à travers une sensibilisation ciblée des jeunes et moins jeunes ; d'informer sur les bonnes pratiques en matière d'accueil de la nature, d'urbanisme, de préservation et de développement durable du cadre de vie rural ; de mettre en lien les différents acteurs du monde rural et favoriser des synergies entre différents types d'acteurs ; et enfin d'accompagner les acteurs, citoyens, bénévoles dans la réalisation d'actions et de projets d'éducation, de sensibilisation et d'innovations sur le territoire.

Partenaires / Public-cible : *Communes de Beauvechain, Incourt, Jodoigne, Perwez et Ramillies, Maison du Conte et de la Littérature, réseau des Bibliothèques Jodoigne-Incourt et bibliothèque de Perwez, écoles du territoire, agriculteurs, associations d'aide alimentaire soutenues (Maison Croix-Rouge Les Deux Gettes et Ardennes Brabançonnaises, Restos du cœur de Wavre, Les Graines du cœur, maisons de repos du territoire, etc.), Centre culturel du Brabant wallon, agriculteurs, aînés, citoyens.*

Plus-value du GAL : *Création et renforcement de liens entre aînés, avec les animateurs terroir et les CPAS. Par son réseau, l'association peut mobiliser les différents acteurs du territoire.*

Animations terroir pour les aînés

Les animations terroir sont des activités organisées d'avril à octobre sous la forme de balades ou d'animations.

Elles sont proposées soit selon une formule « adulte » (réservée à un public « aîné »), soit selon une formule « intergénérationnelle » permettant d'accueillir les petits enfants.

Ces animations sont guidées et animées par les animateurs terroir du GAL Culturalité : un groupe de citoyens volontaires passionnés par les richesses de la Hesbaye, le partage et la transmission de connaissances.

Évaluation très positive de la part du groupe d'aînés et des agents du CPAS ayant participé aux balades, qui ont beaucoup apprécié les apprentissages durant ces activités.

6 activités ont été organisées en 2022 en collaboration avec le CPAS de Ramillies.

Semeurs d'histoires

Les Semeurs d'histoires sont des volontaires formés à la lecture vivante qui proposent des animations en milieu scolaire en raison d'une fois par mois et par classe.

En 2022, l'association a assuré la gestion du planning des animations, la formation et le recrutement de nouveaux volontaires, la révision des outils de communication, l'organisation de moments de rencontre et de "Carrefours du livre" entre Semeurs d'histoires, pour entretenir la motivation et proposer une formation continue, l'organisation de moments de convivialité, de réflexions autour de la pérennisation du projet, ...

Le succès est grandissant. Chaque année, de nouvelles classes sollicitent des animations ; l'équipe de volontaires se renforce également au fur et à mesure.

Les animations ont lieu de septembre à juin.

En septembre 2022,

- 105 classes ont introduit une demande d'animations (à raison d'1 animation/mois) et l'association a pu répondre positivement à 90 d'entre elles.
- 2 formations ont été proposées ainsi que 3 « Carrefours du livre » et 1 moment de convivialité.
- 26 écoles et 90 classes sont concernées.
- 35 volontaires sont actifs

Opérations glanage solidaire

Les opérations glanage solidaire sont des rencontres intergénérationnelles et multiculturelles ouvertes à tout citoyen désireux de : glaner seul, en groupe ou en famille, de lutter contre le gaspillage alimentaire, de rencontrer des agriculteurs de la région qui ouvrent leur champ, de participer à une action « solidaire » en offrant une partie de sa récolte à une organisation d'aide alimentaire, ...

Cette action rencontre un grand succès (plus de 1.180 inscriptions), notamment grâce à un bon relai dans les médias. Les retours des glaneurs sont également très positifs.

- 25 agriculteurs contactés
- 8 structures actives en matière d'aide alimentaire soutenues
- 7 opérations de glanage organisées, avec près de 800 glaneurs.
- 1.183 citoyens inscrits au listing glanage.

Place aux liens

Place aux liens vise à mettre en lien des bénévoles/volontaires et des personnes souffrant de solitude (plus âgées pour la majorité d'entre elles) afin de former des binômes qui peuvent ensuite se rencontrer chaque semaine et partager ensemble des moments de convivialité, réaliser des activités ensemble et/ou se rendre quelques petits services occasionnels.

Cela implique notamment de faire connaître le projet auprès des aînés grâce à une prise de contact avec les acteurs de première ligne, de recruter des volontaires, d'instaurer un sentiment d'appartenance au sein du projet à travers l'organisation de moments collectifs et le développement d'outils de communication (revue), d'encadrer les volontaires au travers de séances de formation et d'intervision, de communiquer constamment autour du projet, et de réaliser la mise en lien et le suivi des binômes.

- 71 volontaires rencontrés
- 55 binômes formés
- 2 moments collectifs organisés (participation 24 / 34 pers)
- 3 moments de formation/d'intervision organisés (participation 7 / 10 / 11pers)
- 3 communes partenaires

Caravane des liens

La Caravane des liens, sorte de guinguette itinérante, propose des escales de différents types entre le 25/04 et la fin septembre 2022.

1/ Escale en maison de repos, pour proposer des moments de convivialité visant à renforcer les liens entre résidents et lutter contre la solitude. 16 escales ont été programmées en maison de repos (dont 5 annulées à cause de la météo).

2/ Nouveau en 2022 - Escale dans l'espace public, pour soutenir la solidarité de quartier et renforcer les liens de proximité...et ainsi lutter contre la solitude des aînés. 4 escales de 2 jours dans l'espace public (Jodoigne, Perwez, Orp-Jauche, Ramillies).

3/ Nouveau en 2022 - Escale « sensibilisation », pour inviter tout citoyen à être sensible aux réalités que vivent nos aînés et stimuler la solidarité envers nos voisins plus âgés. 2 escales « sensibilisation » dans le cadre de Scène de Villages (Jodoigne et Ramillies).

- 31 volontaires impliqués dans le projet + participations des jeunes de Solidar'Cité, Ete solidaire, Les Garances, etc.
- 680 personnes ont participé aux escales en maison de repos et espace public
- Public non comptabilisé lors des escales sensibilisation

Actions aînés ponctuelles – Opération cartes de vœux

En décembre 2022, diverses actions visant les aînés ont été mises sur pied afin de faire connaître le projet Place aux liens et se montrer présents auprès des aînés.

A Jodoigne, 420 aînés ont reçu une carte grâce à la collaboration de 31 écrivains d'un jour.

Salon 60 +

Le Salon 60+, qui s'est tenu le 21 octobre 2022, est un salon destiné aux aînés de +60 ans et leurs proches. L'objectif est de réunir en un seul lieu, différents intervenants actifs auprès des aînés. Tous les secteurs qui touchent l'avancée en âge sont représentés : santé, loisirs, bien être, sécurité, finances et gestion du patrimoine, mobilité, bien être à domicile, etc.

C'était la 2eme édition de ce salon ; les exposants et participants sondés lors de l'évaluation ont exprimé leur satisfaction.

- 45 stands
- 7 communes représentées
- 9 ateliers
- 10 conférences
- Plus de 200 participants

Soutien à la mobilisation citoyenne et au volontariat

Le 5 mai 2022, l'association a organisé un événement de mise à l'honneur des 150 volontaires actifs au sein de ses différents projets.

Animations terroir dans les écoles

- 13 animateurs terroir issus des promotions des formations « animateurs terroir » de 2013 et de 2017 ont réalisé leurs animations terroir dans les écoles du territoire. Ils proposent des animations sur des thématiques liées à la Hesbaye brabançonne et aux patrimoines : naturel, bâti, historique et culturel, artistique, éco-citoyenneté, etc, ...
- 44 animations en 2022. Chaque animation est décrite dans une fiche d'animation et ces fiches sont reprises au sein d'un catalogue qui propose aux écoles des modules d'animations.
- 941 enfants sensibilisés par les animations en 2022.

1.5 Rapport qualitatif de la démarche de transition durable :

De façon générale, les actions menées par le GAL s'inscrivent toutes et transversalement dans une démarche de transition durable :

- En matière de transition énergétique et environnementale par les actions dédiées au développement de filières biomasse afin d'alimenter le projet de pôle sportif à Jodoigne en cours de développement, par les actions visant à renforcer le maillage écologique de la région et à mettre en valeur le patrimoine naturel par la préservation et la sensibilisation, par la mise

- en place d'un challenge climat, le Young Climathon, dédié aux jeunes de l'Est du Brabant wallon, ...
- Sélectionné dans le cadre de l'appel POLLEC, le GAL a engagé un chargé de projet Energie qui a mis en place une série d'actions d'accompagnement et de mobilisation des citoyens en matière de résilience énergétique.
 - En matière d'économie, avec un soutien opérationnel apporté au développement des circuits-courts locaux, des filières locales, de soutien à une agriculture familiale et de techniques innovantes de conservation des sols en culture de céréales sur grande superficie.
 - En matière de cohésion sociale avec la création de la dynamique « Place aux liens » et avec la création de la « Caravane des liens » comme réponse aussi à l'isolement des aînés, accru durant la crise sanitaire.

C'est ainsi que pour la période 2021-2023, le GAL a réalisé son plan de transition et inscrit ses actions dans un développement rural durable et intégré.

1.6 Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation :

Par son projet de coopération avec un GAL voisin de la Province de Liège, le projet Smart Hesbaye soutenu par la mesure Leader, le GAL Culturalité soutient à la fois la mise en compétences d'opérateurs locaux sur les outils et démarches numériques mais aussi en appuyant les démarches d'intelligence collective.

Ainsi, le projet et la plateforme www.monboncoin.be répond à ces objectifs et s'est initié également en réponse aux difficultés rencontrées par le secteur suite à la crise sanitaire.

A y découvrir, le répertoire des commerces locaux, ainsi que des vidéos de présentation des commerçants de la région.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Nombre d'activités organisées et nombre de participants à chacune d'entre elles :

Activités à vocation économique

Participants à la journée « Labyrinthe fleuri » à Perwez → 215 participants
 Festival « Nourrir la Hesbaye brabançonne » → 150 participants
 Chantiers Coups d'Pousse → 5 chantiers
 Opération glanage solidaire → 7 séances / 800 glaneurs / 8 associations soutenues
 Events professionnels filière orge et céréales panifiables → 265 participants
 Rencontres Coins de champs : 21/2, 22/2, 24/2 & 7/3, 19/9, 12 → 122 agriculteurs
 Filières Céréales → 30 agriculteurs, 1500t filière orge / 300t filière panifiable
 Nombre de porteurs sur l'Espace test maraicher → 1 porteur et 2 autres maraichers
 Event « Le maraichage vu par les maraichers » → 120 participants
 Rencontres « Coins de Serre » : 9/5, 27/6, 1/8, 5/9 → 32 maraichers
 Groupe WhatsApp groupe maraicher → 39 maraichers
 Formation et networking maraichage → 28 maraichers
 Tutos « Trucs et astuces des producteurs » → 4 tutos en 2022, 6244 vues sur Youtube pour les 8 tutos
 Event B2B 20 juin → 30 producteurs et 13 distributeurs
 Filière viti-vinicole → 6 vigneron associés
 Ateliers -2- SCOTCH Croix de Hesbaye → 55 participants
 Publication Monboncoin.be → 1500 à 25 000 personnes par publi / 2000 abonnés FB
 Commerces mis en avant par la campagne Portraits → 28 commerces
 Commerces recensés sur www.monboncoin.be (deux régions en Hesbaye) → 1300 commerçants

Activités à vocation culturelle et sociale :

7 séances de cinéma en plein air sur les 7 communes → 1100 personnes
7 escales Scène de villages → 3500 personnes
Soutien Place aux artistes Incourt → 425 personnes
Semeurs d'histoires → 105 séances
Place aux liens → 55 binômes
Caravane des liens : nbre MRS / nbr résidents → 16 escales / 7 MRS/680 participants dont résidents
Fête des bénévoles du GAL → 75 bénévoles présents
Carte de vœux envoyés aux aînés → 420 aînés
Salon 60&+ → 45 stands / 250 participants
Animations terroir écoles → 941 jeunes
Animations terroir aînés → 82 participants

Activités à vocation patrimoine, biodiversité, aménagement du territoire

Formations Biodiversité à destination des communes → 4 formations / 82 participants
Projet Fauchage différencié → 4 communes participantes
Actions de sensibilisation – balades et stands biodiversité → 926 participants
Plantation de haies → 2345 m & 100 arbres
Planteurs bénévoles → 195 planteurs
Parrains Mille-feuilles → 39 parrains
Agriculteurs concernés par ces plantations en 2022 → 5 agriculteurs
Ornithologues mobilisés depuis 2017 → 15 ornithologues
Bonnes pratiques rassemblées dans le catalogue Biodiversité à la ferme → 44 BP

Challenge mobilité mai & septembre 2022 → 100 participants
Kg CO2 épargnés/km parcourus → 1476 kg/5902 km
Participation aux Bike Days – écoles secondaires → 150 jeunes
Vélo Sans âge → 7 MRS et 200 résidents

Nouveau Site internet www.culturalite.be (Google analytics) → 154 549 utilisateurs
Nombre de posts Facebook → 273 posts
Nombre d'abonnés à la page FB → 2888 abonnés
Nombre de newsletters → 8 newsletters
Nombre d'abonnés à la newsletter → 2230 abonnés
Nombre de vues You Tube → 7085 vues

2.2 Volume et qualité de la participation de l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne aux manifestations organisées par la Province du Brabant wallon :

- Participation aux rencontres dédiées au projet « Croix de Hesbaye », au développement du SCOTCH et au GA et comité de pilotage de l'étude CREAT visant la définition du concept théorique et urbanistique NPOW.
- Co-élaboration avec la Maison de l'Urbanisme du Brabant wallon des 2 ateliers SCOTCH à Jodoigne et Ramillies.
- Apport de l'expertise et des données récoltées par le GAL sur le terrain en vue d'alimenter les politiques et stratégies provinciales : données cartographiques, cadastre propriété publique, données déplacements mobilité, retour du terrain sur l'état des lieux du réseau point nœud... connexion en aller-retour entre la dynamique GAL et la stratégie provinciale.
- Participation aux groupes de travail Biodiversité organisés par les services provinciaux

Pour l'A.S.B.L., la participation aux initiatives et événements de la Province permet d'ouvrir la communication sur des projets vers l'ensemble du territoire provincial, ce qui donne une autre envergure à notre promotion, ce qui permet d'assurer la complémentarité et les synergies entre certaines démarches.

2.3 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale :

- Cinéma plein air : 5000 flyers, 100 affiches
- Scène de village : 36 stickers bâches, 25000 flyers, 140 affiches
- Salon 60et+ : 30000 flyers, 250 affiches
- Semeurs d'histoire : 800 flyers
- Place aux liens : 5000 flyers, 250 affiches, 50 revues
- Mille-feuilles : 1000 flyers
- Bike days : 150 affiches
- Challenges mobilité : 150 affiches
- Labyrinthe fleuri : 1000 flyers
- Tutos « Trucs et astuces des maraichers » : 8 vidéos
- Nourrir la Hesbaye brabançonne : 250 flyers, 25 affiches
- Event B12B producteurs : 500 flyers, 150 dépliants
- Route du Malt : 500 flyers
- Calendrier des marchés : 700 flyers
- Flyers glanage : 500 flyers
- Catalogue animations terroir : 150 versions imprimées

De nombreux visuels ont été diffusés via les réseaux sociaux et le web ; la communication du GAL s'étant essentiellement organisée en ligne durant plusieurs mois.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 172.000,00 euros pour l'année 2022 a été octroyée en date du 24 mars 2022, avec une avance de 60% (103.200,00 euros) mise en liquidation en date du 28 mars 2022, le solde étant à liquider sur base des justificatifs, à recevoir le 31 octobre 2023 au plus tard.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 172.000,00 euros pour l'année 2023 a été octroyée en date du 30 mars 2023, avec une avance de 80% (137.600,00 euros) mise en liquidation en date du 31 mars 2023, le solde étant à liquider sur base des justificatifs, à recevoir le 31 octobre 2024 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne a pour objet d'encourager les initiatives locales de développement rural en Hesbaye Brabançonne, de soutenir les actions innovantes, démonstratives et transférables illustrant les nouvelles voies que peut emprunter le développement, de multiplier les échanges d'expériences et les transferts de savoir-faire, d'appuyer les coopérations transnationales et de proximité émanant des acteurs locaux des zones rurales (les actions de l'association s'étendant sur le territoire des 7 communes du canton de Jodoigne, à savoir les communes de Beauvechain, d'Hélicine, d'Incourt, de Jodoigne, d'Orp-Jauche, de Ramillies et de Perwez.)

L'association a pour mission la valorisation des ressources du patrimoine naturel, historique, architectural, archéologique et culturel du territoire concerné, notamment à des fins de tourisme rural, le renforcement du tissu économique et socioculturel des communes rurales concernées, la mise en place d'opérations expérimentales ou porteuses de développement, notamment en matière de protection de l'environnement, de développement du tourisme intégré, d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de productions artisanales locales, la promotion et la commercialisation de produits artisanaux du terroir.

Pour information, dès 2023, la candidature LEADER du Gal Culturalité s'inscrit dans le cadre du Plan Stratégique PAC 2023-2027 et du règlement (UE) n°2021/2115, telle que décrite dans le Plan

Stratégie wallon pour la Politique Agricole Commune (PSwPAC) 2023-2027, qui répond à l'objectif spécifique SO8 du règlement européen :

- Promouvoir l'emploi, la croissance, l'égalité entre les genres, notamment la participation des femmes à l'agriculture, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie circulaire et la sylviculture durable ;

Ainsi qu'à l'objectif transversal de :

- Moderniser le secteur par la promotion et le partage des connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et les zones rurales, et de favoriser leur adoption.

La stratégie du candidat GAL Culturalité répondra aux besoins prioritaires définis par la Wallonie dans son PSwPAC intégrant l'amélioration de l'attractivité du territoire du GAL notamment par :

- la création d'activités et d'emplois pérennes sur le territoire ;
- la préservation et la création de services en adéquation avec les besoins de la population ;
- l'amélioration du cadre de vie ;
- le développement et l'encouragement à l'utilisation des outils numériques ;
- l'innovation, la mutualisation et la coopération entre acteurs du territoire.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°33 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « *Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 4 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 7 septembre 2023 ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif pour chaque mission développée : sensibilisation et accompagnement à la création et au développement d'activités « classiques », starters 0-6 mois, post-crétion 0-3 ans ;
- Rapport qualitatif de la démarche de développement durable ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques de fréquentation des services développés ;
- Nombre d'activités organisées et nombre de participants à chaque événement organisé par l'association ;
- Origine géographique et sectorielle des participants ;
- Statistiques des besoins des participants (sujets proposés, autres besoins détectés) ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale.

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité.

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités et de gestion de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

L'association indique que l'année 2022 a été une année de transition, marquée par un changement au niveau de la direction d'UCM Brabant wallon. Après deux années particulières dues au COVID durant lesquelles les activités en présentiel avaient été fortement limitées, l'objectif principal de l'année 2022 a été de redynamiser UCM Brabant wallon.

Pour l'essentiel :

- Les activités et les rendez-vous en présentiel ont été repris pour rétablir les contacts ;
- Les activités et les rendez-vous en distanciel ont continué à être proposés, le COVID ayant démontré que ce mode de fonctionnement convient également à de nombreuses personnes (des applications telles que Teams ou Lifestorm ont été largement utilisées pour la mise en place de rendez-vous et l'organisation de webinaires).

L'ensemble des activités et services développés dans le cadre du contrat de gestion s'adressent en priorité aux porteurs de projets et indépendants du Brabant wallon et sont organisés sur l'ensemble du territoire provincial lorsque le présentiel est autorisé.

Les associations d'entreprises, les opérateurs économiques, les représentants des commerçants locaux et/ou les autorités communales sont invitées à relayer les informations vers leurs bases de données et à participer à ces activités.

L'association ajoute que, dans sa mission d'animation économique du territoire, elle a été invitée à faire partie en 2022 de différents jurys, notamment dans le cadre de l'appel à projets provincial « Stimulation du commerce local et des circuits courts & digitalisation des points de vente », du « Fonds de développement du commerce » à l'initiative de la Ville de Wavre, ou encore de l'ancien appel à projets régional « Créashop + » dans les Communes de Jodoigne, Nivelles, La Hulpe, Tubize, Wavre et Waterloo.

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif pour chaque mission développée : Sensibilisation et accompagnement à la création et au développement d'activités « classiques », starters 0-6 mois, post-crétion 0-3 ans, Forum Ec(h)o Résilience. :

Après la crise liée au COVID, le début d'année 2022 semblait plus prometteur.

Le nombre de rendez-vous des mois de janvier et de février était en légère augmentation par rapport aux deux années précédentes. Les porteurs de projet étaient motivés à l'idée de se lancer après cette période morose.

Jusqu'au mois d'avril, les deux conseillers en création d'entreprise pour UCM Brabant wallon ont constaté une augmentation du nombre de rendez-vous pris de +/-10% par rapport aux deux années précédentes, soit un total de près de 120 clients reçus pour les 4 premiers mois de l'année.

A partir du mois de mai, ils ont suivi une formation assez poussée dans le cadre d'un projet UCM pour tester un nouveau procédé d'accueil des clients souhaitant lancer une activité.

Si un client contactait l'UCM par téléphone ou par mail, via un système de direction de l'appel/du message suivant la demande, tous ceux ayant des questions concernant le lancement d'une activité d'indépendant étaient dirigés vers une équipe de conseillers pluridisciplinaires.

Ce test s'est déroulé de juin à décembre, à raison d'un mi-temps durant cette période, avec un pic à $\frac{3}{4}$ temps pour les mois de juillet, août et septembre.

Pour chacune de ces journées de test, les conseillers de l'association répondaient en moyenne par téléphone ou par mail à une quinzaine de clients par jour.

Des séances d'informations pour starters étaient également organisées régulièrement, en présentiel. A partir du mois de septembre, dans le contexte de crise énergétique, les conseillers en création d'entreprise ont été submergés d'appels d'indépendants ne s'en sortant plus financièrement et demandant à connaître l'ensemble des aides possibles.

Les demandes de porteurs de projets souhaitant se lancer ont, dès lors, été plus faibles en fin d'année.

Le total de réels porteurs de projet reçus dans le courant de l'année 2022, en dehors de ceux venus via le nouveau procédé d'accueil testé de juin à décembre, peut être estimé à près de 250.

La grande majorité des porteurs de projets est venue via le biais d'internet, et notamment le site de l'UCM. Les trois guichets d'entreprises UCM du Brabant wallon (Louvain-La-Neuve, Nivelles et Waterloo), le canal du 1890 ainsi que le bouche-à-oreille ont également apporté des prospects.

Starters 0-6 mois

L'association a organisé des séances d'informations collectives, d'une durée de 2h30, afin d'apporter les informations juridiques indispensables au lancement d'une activité (conformité des factures, tenue d'une comptabilité, TVA, obligations déclaratives, conditions générales de vente, ...).

Au cours de l'année 2022, les séances ont à nouveau pu se tenir en présentiel.

Outre ces séances d'informations généralistes, des webinaires juridiques plus spécifiques ont également été proposés :

- Les clauses abusives ;
- Le recouvrement de créances ou comment faire face aux factures impayées (mesures préventives et curatives) ;
- Les exigences en matière d'informations précontractuelles ;
- Le droit de rétractation ;
- Les droits et garanties des consommateurs ;
- Les pratiques commerciales déloyales et les clauses contractuelles abusives.

Post-cr ation 0-3 ans

Pour soutenir le d veloppement qui suit la cr ation, l'association a mis en place les « Matin es du Mouvement », qui s'adressent aux entrepreneurs souhaitant  tre  paul s pour d velopper leur activit . Ces matin es sont anim es par des ind pendants ou chefs de TPE/PME qui font profiter d'autres entrepreneurs de leur expertise, afin de cr er des synergies, de s'entraider, mais aussi dans l'optique d'apprendre et d' voluer.

Afin de privil gier l'interaction entre les participants et l'orateur, le nombre de participants est g n ralement limit    25 personnes maximum.

Compar    2021, l'essentiel de ces activit s a pu  tre organis  en pr sentiel en 2022.

Les th matiques abord es ont  t  :

- Booste ta communication
- LinkedIn
- Comment apprendre   r seauter
- L'enn agramme
- La gestion de son entreprise en 6  tapes
- La strat gie web
- Le pitch professionnel
- La gestion positive des conflits

Deux journ es de la propri t  intellectuelle ont  galement  t  organis es, en collaboration avec le SPF Economie, le BOIP (Office Benelux de la propri t  intellectuelle), le SPW ainsi qu'un cabinet d'avocats, afin de permettre aux ind pendants de rencontrer des experts en brevets, marques et mod les.

« R ussir mon entreprise »

Les conseillers de l'UCM BW ont accompagn  les porteurs de projets dans diff rentes th matiques telles que les formalit s administratives, le statut social de l'ind pendant, la forme juridique, les aides financi res, le business plan, l' tude de march  ou encore des conseils en communication.

Sur l'ensemble de l'ann e 2022, 67 porteurs de projets/starters ont  t  accompagn s durant la phase de pr paration de leur projet concernant principalement des demandes relatives aux formalit s administratives, au statut social de l'ind pendant, aux aides financi res. Les accompagnements plus « importants » tels que la r alisation du business plan, l' tablissement du plan financier, etc. ont  t  moins demand s qu'  l'accoutum e principalement en raison de la charge administrative importante impos e par Wallonie Entreprendre   partir de septembre 2022.

L'association note qu'en 2022 encore, les conseillers ont re u des porteurs de projets   plusieurs reprises pour aborder des questions souvent similaires, et ont ressenti le besoin d' tre rassur s dans le chef des porteurs de projet. L'A.S.B.L. a  galement r pondu   de nombreuses demandes quant aux possibilit s d'aides financi res de la Wallonie et du Gouvernement f d ral.

En plus de s ances d'informations, des ateliers de formations ont  galement  t  organis s en pr sentiel sur :

- La prospection
- La vente
- Instagram d butants
- Instagram avanc s
- LinkedIn d butants
- LinkedIn avanc s
- Utilisation de son smartphone pour booster ses ventes

Lunch link

Des évènements de formation continue et de mise en réseau des entrepreneurs du Brabant wallon ont été organisés afin de permettre aux entrepreneurs du Brabant wallon de recevoir une information en lien avec leurs activités et préoccupations, tout en terminant par un moment de réseautage et d'échanges conviviaux.

Les thématiques abordées ont été :

- La gestion de son entreprise en 6 étapes
- La cybercriminalité
- Le burnout
- Le marketing digital

Soutien spécifique à la professionnalisation des artisans

Des formations d'une journée complète ont été organisées à destination des artisans, sur des thématiques sélectionnées afin de leur permettre de vivre avec leur temps et de progresser dans leurs compétences :

- Canva
- Atelier smartphone et booster ses ventes
- Le design d'espace
- Le référencement sur internet

Un nouvel évènement a également été organisé à destination des artisans : l'UCM On Tour. L'objectif de celui-ci était de mettre en avant une dizaine d'artisans du Brabant wallon en leur permettant d'exposer leurs créations tout en rencontrant des entrepreneurs locaux. Cela a permis de répondre à la demande de certaines communes de valoriser les artisans, tout en mettant en avant le circuit court, le terroir du Brabant wallon ainsi que la créativité.

L'édition 2022 a été organisée à la Ferme de Froidmont, à Rixensart, et a réuni plus de 80 personnes.

1.2 Rapport qualitatif de la démarche de développement durable.:

La transition durable fait partie des thématiques qui sont régulièrement abordées par UCM BW en vue de sensibiliser et de conscientiser les indépendants et chefs d'entreprises à ces enjeux du futur.

La crise énergétique a poussé les entreprises à réfléchir encore davantage à ces problématiques afin de survivre à cette nouvelle crise et à anticiper d'autres futures. Des séances d'informations ont été organisées :

- à l'échelle locale : à Waterloo, par exemple, via une présentation qui reprenait les aspects « énergie », les 4 axes de l'économie circulaire, le dispositif des référents bas carbone ainsi qu'Easy Green) ;
- à l'échelle nationale :
 - o via des webinaires « face à la crise énergétique, quelles aides activer pour les entrepreneurs ? » et « énergie : agir aujourd'hui et planifier demain », qui brossaient de nombreuses questions comme les leviers, les accompagnements, les contrats, les aides, les revendications UCM, etc.
 - o via des FAQ

L'association rapporte que ces évènements ont rencontré un franc succès.

D'autres thématiques ont également été abordées qui ont permis de prévoir une série de conférences en 2023 comme « le bilan carbone » ainsi que « les critères ESG ». Le lien a été fait avec différents acteurs du Brabant wallon (CAP Innove et Invest.BW) afin de réunir les forces des uns et des autres

et proposer du contenu ensemble plutôt que d'organiser chacun des événements de son côté sur des thématiques semblables.

1.3 Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation :

La digitalisation figure également parmi les thématiques régulièrement abordées par UCM BW. En 2022, des ateliers ont été mis en place dans le cadre des « Matinées du mouvement » ainsi que dans le cadre du programme FEDER (booster sa communication, LinkedIn, Instagram, la stratégie web, le référencement sur internet, Canva, atelier smartphone, etc).

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Statistiques de fréquentation des services développés :

Nombre de numéros d'entreprises attribués par UCM BW en 2022

Guichet de Louvain-la-Neuve : 516

Guichet de Nivelles : 445

Guichet de Waterloo : 253

Total : 1.214

Accompagnement à la création d'entreprise : 260 personnes rencontrées (51% d'hommes / 49% de femmes)

Indépendants accompagnés dans le cadre de la crise énergétique : 210

Séances d'information juridique starters

Nombre d'ateliers : 4

Nombre de participants : 46

« Les Matinées du mouvement » et autres webinaires

Nombre d'ateliers : 18

Nombre de participants : 390

Ateliers à destination des artisans

Nombre d'ateliers : 4

Nombre de participants : 34

Lunch link

Nombre de sessions : 4

Nombre de participants : 150

Afterworks networking

Nombre de soirées : 7

Nombre de participants : 365

2.2 Nombre d'activités organisées et nombre de participants à chaque activité :

17/01 – Apéro juridique – Webinaire – 55 participants

07/02 – Séance d'informations juridiques et fiscales – UCMBW – 6 participants

15/02 – Les Matinées du Mouvement – Booste ta Com' – UCMBW – 11 participants

07/03 – Recouvrement de créances – Webinaire – 21 participants

18/03 – Atelier prospection – UCMBW – 4 participants

22/03 – Atelier à destination des artisans – Canva – UCMBW – 11 participants

24/03 – Atelier vente – UCMBW – 7 participants

24/03 – Les afterworks du jeudi – Réseautage – B Lodge – 15 participants

29/03 – Les Matinées du Mouvement – LinkedIn – UCMBW – 9 participants
 19/04 – Les Matinées du Mouvement – Réseautage – UCMBW – 8 participants
 21/04 – Happy Easter au profit de Viva for Life – Abbaye de Villers – 66 participants
 03/05 – Les Matinées du Mouvement – Ennéagramme – UCMBW – 8 participants
 06/05 – Atelier Instagram débutant – UCMBW – 7 participants
 09/05 – Séance d’informations juridiques et fiscales – UCMBW – 11 participants
 10/05 – Atelier à destination des artisans – Booster ses ventes – UCMBW – 11 participants
 11/05 – Petit déjeuner – Gestion de son entreprise – Einstein business center – 41 participants
 12/05 – Fête des voisins – Réseautage – UCMBW – 69 participants
 20/05 – Atelier Instagram avancé – UCMBW – 7 participants
 23/05 – Règlementation RGPD – Webinaire – 36 participants
 02/06 – Les Matinées du Mouvement – Gestion de son entreprise – UCMBW – 9 participants
 08/06 – Cybercriminalité – Webinaire – 30 participants
 09/06 – Séance d’informations juridiques et fiscales – UCMBW – 11 participants
 23/06 – Les Matinées du Mouvement – Réseautage – UCMBW – 5 participants
 23/06 – Les afterworks du jeudi – Networking – Le Toit BLA – 12 participants
 08/09 – Les afterworks du jeudi – Networking – Vineaste MSG – 54 participants
 13/09 – Les Matinées du Mouvement – Stratégie web – UCMBW – 6 participants
 19/09 – Atelier à destination des artisans – Design d’espace – UCMBW – 7 participants
 20/09 – Atelier photos smartphone – UCMBW – 9 participants
 20/09 – Séance d’informations juridiques et fiscales – UCMBW – 13 participants
 28/09 – Petit déjeuner – Le burnout – Centre Monnet – 48 participants
 06/10 – Les Matinées du Mouvement – Le pitch pro – UCMBW – 6 participants
 11/10 – Atelier LinkedIn – Le pitch pro – UCMBW – 9 participants
 13/10 – UCM On Tour – Networking et village artisans – Ferme de Froidmont - 66 participants
 09/11 – Petit déjeuner – Le marketing digital – Webinaire – 31 participants
 22/11 – Atelier à destination des artisans – Le référencement – UCMBW – 7 participants
 30/11 – Séance d’informations juridiques et fiscales – UCMBW – 17 participants
 08-09/12 – Journées consultations propriété intellectuelle – UCMBW – 34 participants
 15/12 – Happy Winter au profit des enfants hospitalisés – Château de la Rocq – 83 participants

2.3 .Origine géographique et sectorielle des participants :

Accompagnement à la création

Les participants ayant pris un rendez-vous en présentiel proviennent exclusivement du Brabant wallon : la proximité géographique est ici un facteur essentiel.

En 2022, UCM BW recense beaucoup de projets tournés vers le bio et les circuits courts : alimentation, produits en vrac, fabrication de biscuits, biscottes ou autres pâtisseries, permaculture, ... ainsi que des projets tournés vers l’économie d’énergie, comme le développement de matériaux plus durables.

L’association dispose d’ailleurs d’un service de consultants spécialisés dans cette matière : circuits courts, produits durables, valorisation des déchets, diminution de l’empreinte carbone et économies d’énergie diverses.

Post-crédation

Pour la plupart des activités post-crédation, les participants sont essentiellement originaires du Brabant wallon, et parfois des communes limitrophes du Brabant wallon, à la fois en raison de la qualité et de la diversité des thématiques abordées et des opportunités de réseautage qui leur sont offertes.

En ce qui concerne les secteurs d’activités représentés, ceux-ci sont le reflet du tissu économique de la Province : services, consultance, ... ; il s’agit d’activités exercées par des indépendants sous statut de personne physique ou des petites structures actives en personnes morales.

Nouveau procédé d'accueil des clients

De juin à décembre 2022, les 2 conseillers en création d'entreprises ont participé au nouveau projet de test d'accueil des clients au sein d'UCM à raison d'une présence dans le test entre 1/2 et 3/4 temps. Chaque jour de présence, ce sont plus de 15 clients qui ont obtenu des réponses à leurs questions, reçu des conseils adaptés ou obtenu un rendez-vous personnalisé.

2.4 Statistiques des besoins des participants (sujets proposés, autres besoins détectés) :

Les sujets abordés lors des ateliers se doivent d'être au plus proche des besoins et attentes des indépendants et chefs de TPE/PME.

La crise du COVID a rendu compliquée la récolte de ces besoins qui étaient peu exprimés. Il était important que les équipes d'UCM BW restent attentives et proactives pour détecter les thématiques susceptibles de bénéficier aux indépendants.

De nombreux événements de réseautage ont vu le jour en 2022, un peu partout sur le territoire du Brabant wallon, afin de se rapprocher encore plus du tissu d'entrepreneurs de la province.

En termes de thématiques prioritaires, l'association souligne l'importance des enjeux digitaux et environnementaux, la problématique de la cybercriminalité ainsi que les enjeux en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

2.5 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale :

Tous les supports visant à communiquer autour des activités menées par l'association font état du soutien du Brabant wallon et en reprennent le logo :

- Le site internet UCM BW ;
- Les invitations à tous les événements UCM BW ;
- Les formulaires d'inscription en ligne à tous les événements UCM BW ;
- Le banner du Brabant wallon dans le lieu où se déroule l'activité ;
- Le partage via les réseaux sociaux des activités à caractère économique organisées par la Province.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 69.600,00 euros pour l'année 2022 a été octroyée en date du 24 mars 2022, avec une avance de 80% (55.680,00 euros) liquidée en date du 28 mars 2022, le solde de la subvention (13.920,00 euros) étant à mettre en liquidation sur base des justificatifs, à recevoir le 31 octobre 2023 au plus tard.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 15.000,00 euros pour l'année 2023 a été octroyée en date du 27 avril 2023, et sera à mettre en liquidation sur base des justificatifs, à recevoir le 31 octobre 2024 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. « Union des Classes Moyennes du Brabant wallon » (UCM BW) a pour objet l'étude, la défense, la représentation et la promotion syndicale des intérêts moraux, économiques et sociaux des travailleurs indépendants (artisans, commerçants, industriels, titulaires des professions libérales, ...) comme des PME établis dans le Brabant wallon.

L'association met en place des activités variées et spécifiques et offre des services spécialisés en faveur de la création, du développement et de l'ancrage d'activités économiques en Brabant wallon.

Elle organise notamment des ateliers et webinaires juridiques pour les starters sur différentes thématiques, animés par des intervenants externes spécialisés dans la matière traitée. Les thématiques sont choisies en fonction des besoins concrets des indépendants, tels que le RGPD, les clauses abusives, le droit de la concurrence, le e-commerce, le nouveau code civil, les modes alternatifs de règlement des conflits, etc.

L'A.S.B.L. UCM BW apporte par ailleurs un soutien spécifique à la professionnalisation des artisans. Ce soutien comprend des formations d'une demi-journée ou d'une journée sur diverses thématiques, telles que l'utilisation des réseaux sociaux, la visibilité sur Internet, l'évolution des compétences, *etc.* mais également l'organisation d'un road show nommé « UCM On Tour », dans la province du Brabant Wallon sous forme d'événements de networking auxquels participent des artisans en tant qu'exposants et des indépendants en tant que participants.

L'objectif est de collaborer au développement économique de la province du Brabant Wallon.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°34 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. ENGINE

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « *Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 9 avril 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. ENGINE ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. ENGINE mais particulièrement sa dissolution, votée par son Assemblée générale en date du 8 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 6 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 14 septembre 2023 ;

Considérant que l'association ne peut, suite à sa dissolution, répondre aux indicateurs repris dans le contrat de gestion 2020-2022 la liant à la Province, pour l'année 2022 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. ENGINE n'a pas réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ; que la conclusion de cette impossibilité de remplir sa mission en 2022 a été tirée par l'A.S.B.L. elle-même puisqu'elle n'a pas sollicité de subvention pour l'exercice et que, ce faisant, du point de vue des obligations légales liées au régime des subventions, le dossier est en ordre ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. ENGINE, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. ENGINE

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif du programme Nest In ;
- Rapport qualitatif du programme MvP Lab ;
- Rapport qualitatif des programmes accélérateurs de startups (Nest Up, Starter Camp, Reaktor) ;
- Rapport qualitatif des programmes destinés aux PME (Parcours digital) ;
- Rapport qualitatif du Pilote média ;
- Rapport qualitatif de l'adaptation des outils d'innovation et de la thématization de certains programmes ;
- Rapport qualitatif de la démarche de développement durable.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques quantitatives du programme Nest In ;
- Statistiques quantitatives du programme MvP Lab ;
- Statistiques quantitatives des programmes accélérateurs de startups (Nest Up, Starter Camp, Reaktor) ;
- Statistiques quantitatives des programmes destinés aux PME (Parcours digital) ;
- Statistiques quantitatives du Pilote média.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités et de gestion 2022 de l'association ;
- Comptes et bilan 2022 validés par l'AG.

Rapport d'évaluation

En raison des départs successifs de membres du personnel à partir de fin 2021, les activités de l'association se sont réduites, surtout à partir du deuxième trimestre de l'année 2022, le personnel ne comptant alors plus que deux personnes, l'office manager et un chargé de projet.

Lors de sa séance ordinaire du 23 août 2022, l'Assemblée générale a constaté que ces circonstances nécessitaient d'examiner si et comment la poursuite des activités d'Engine devait être envisagée.

L'A.S.B.L. Engine a finalement été mise en liquidation suite à la décision de dissolution volontaire prise par l'Assemblée générale le 8 novembre 2022. Aucune entité n'a par la suite repris ses missions.

L'association ne peut par conséquent pas répondre aux indicateurs repris dans le contrat de gestion 2020-2022 la liant à la Province, pour l'année 2022.

En outre, aucune demande de subvention n'a été introduite pour l'année 2022.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que l'association a elle-même conclu à l'impossibilité de remplir sa mission et n'a pas sollicité de subvention et que, ce faisant, du point de vue des obligations légales liées au régime des subventions, le dossier est en ordre.

Annexe n°35 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Créa-Job

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « *Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Créa-Job ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Créa-Job ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 13 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 21 septembre 2023 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Créa-Job a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Créa-Job, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Créa-Job

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif des activités de l'antenne Créa-Job installée en Province du Brabant wallon et relatives au soutien de l'entrepreneuriat dans les secteurs agricoles brabançons wallons (agro-tourisme et transformation alimentaire) ;
- Grille d'intervention établie par Créa-Job, selon le type de service rendu pour l'accompagnement des différents publics cibles ;
- Elaboration, par porteur de projet (étape 2 à 6), d'une fiche-action dynamique récapitulant les étapes et l'évolution du projet ;
- Procès-verbaux des réunions et plans de suivi des décisions prises lors des réunions initiées par l'antenne de Créa-Job Brabant wallon dans le cadre du comité d'accompagnement ;
- Rapport d'enquête de satisfaction des actions de Créa-Job Brabant wallon auprès des porteurs de projets.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques de prestations des services d'accompagnement par étape de suivis de projet (cfr. étapes de 1 à 6 de l'article 1^{er} du contrat de gestion) ;
- Statistiques annuelles, concernant le Brabant wallon, depuis 2014 reprenant :
 - Le nombre de porteurs de projets accompagnés à chaque étape et le profil des candidats entrepreneurs ;
 - L'orientation des projets accompagnés en distinguant les projets de diversification et les créations d'activités indépendantes ;
 - Leur répartition géographique en Brabant Wallon ;
- Evaluation du maintien de la viabilité des projets accompagnés annuellement ;
- Nombre de réunions du comité d'accompagnement ;
- Nombre de séances d'information organisées au profit des agriculteurs brabançons wallons et/ou publics cibles ;
- Nombre de publications émises (article, newsletter, etc) ;
- Type d'outils de communication utilisés et créés ;
- Nombre de participations aux événements de promotion économique, touristique et agricole en Brabant wallon ;
- Nombre et type de partenariats noués avec les associations œuvrant en Brabant wallon.

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité.

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités et de gestion 2022 de l'association ;
- Comptes et bilan 2022 validés par l'AG ;

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif des activités de l'antenne Créa-Job installée en Province du Brabant wallon et relatives au soutien de l'entreprenariat dans les secteurs agricoles brabançons wallons ;

Organisation de l'équipe

Après quelques mouvements de personnel (congé de maternité, remplacements, départs) de janvier à juin 2022, c'est, depuis septembre 2022, un bachelier en hôtellerie de formation, qui a géré et développé sa propre auberge pendant 2 ans et a une affinité particulière avec le secteur de l'agriculture et tourisme, qui est en charge de cette filière, mission confiée par la Province du Brabant Wallon, en assure la bonne gestion et poursuit ses activités de développement.

Digitalisation des processus

En 2022, l'association a poursuivi l'implémentation de sa nouvelle plateforme de gestion : OSPP – Outil de Support aux Porteurs de Projet. L'objectif est de digitaliser l'ensemble du parcours d'accompagnement et de rassembler la gestion des données sur une seule plateforme, permettant la fin des dossiers papiers des porteurs de projet et un gain de temps dans la compilation des informations, y compris dans le cadre des rapports d'activité.

Tous les collaborateurs de l'équipe sont à présent formés et utilisent cette plateforme au quotidien. Les résultats en termes de gestion sont concluants.

L'A.S.B.L. a également conservé sa politique de télétravail. Pour compenser la hausse du prix du carburant et dans une réflexion éco-responsable, elle a revu le nombre de jours de télétravail par mois à 10 pour un emploi à temps plein plutôt que 8 en 2021. Tous les collaborateurs sont parfaitement équipés pour réaliser un travail de qualité aussi bien en présentiel qu'à distance, et les résultats ne sont pas impactés par cette organisation. Les porteurs accueillent également cette possibilité de travail favorablement.

Formation des nouveaux chargés de projet

Sensible au développement des compétences de ses collaborateurs, Créa-Job soutient ceux-ci dans la poursuite de leurs formations.

A leur arrivée, les chargés de projets participent aux formations entrepreneuriales internes, et peuvent sélectionner des modules du programme « Entreprendre » destinés aux porteurs préparant leur plan d'affaire ainsi qu'aux porteurs en cours de test.

Ils participent à des ateliers thématiques de manière ponctuelle, comme par exemple, aux rendez-vous de la diversification organisés par Diversiferm.

Outre ces formations, le chargé de projets engagé en septembre 2022 a participé à plusieurs formations externes, workshops et conférences, à savoir :

- 19/09/2022 : Learn & Lunch : Instagram : comprendre l'algorithme pour être efficace
- 20-21/09/2022 : Formation Entreprendre EDM
- 29/09/2022 : Stratégie commerciale
- 05/10/2022 : Manuel de pilotage
- 06/10/2022 : Comptabilité
- 07/10/2022 : Formation équipe sur le développement durable
- 12/10/2022 : Faisabilité financière
- 02-03/11/2022 : Etude financière
- 05/12/2022 : Présentation filière Ferme de Froidmont Insertion

Renforcement des services d'accompagnement : Outils

Tout au long de l'année 2022, l'équipe de Créa-Job a pu se familiariser avec la complétude des livrables du référentiel des produits d'accompagnement de Wallonie Entreprendre (anciennement Sowalfin). L'intégration de ces nouveaux processus représentait un grand défi pour l'équipe. Les premiers retours de Wallonie Entreprendre à l'égard du travail réalisé par les collaborateurs sont positifs et encourageants. À la suite de ce positionnement, l'association a pour objectif d'améliorer la qualité de l'accompagnement en augmentant le temps de travail consacré à chaque porteur. Par conséquent, le nombre de porteurs de projet par accompagnateur diminue. Les nouvelles méthodologies dictées par Wallonie Entreprendre sont applicables à tous les porteurs, ce qui engendre également une diminution du portefeuille de porteurs de projet accompagnés dans le cadre de la filière agriculture et tourisme.

En ce qui concerne les formations collectives, l'A.S.B.L. utilise toujours le dispositif des chèques formation à la création d'entreprises. Les porteurs de projet ont accès à un panel complet de formations abordant les différentes thématiques de la création d'entreprises.

En outre, les accompagnateurs Créa-Job utilisent l'outil « Entrecomp » qui évalue les compétences entrepreneuriales du porteur de projet à tous les stades de son projet.

L'association a également formé ses accompagnateurs à l'utilisation du BMC (Business Model Canvas) durable afin de sensibiliser les porteurs de projet dans leurs démarches et réflexion sur leur empreinte écologique.

Enfin, les accompagnateurs en charge de la filière agriculture et tourisme de chaque antenne se sont familiarisés avec l'utilisation des nouveaux tableaux de prévisions financières du plan d'affaire : achats, production estimée, ratio production – commercialisation, prévision de vente détaillées, etc.

Développement des compétences

Le groupe de travail transversal aux 3 antennes Créa-Job est toujours actif.

En 2022, chacun des accompagnateurs s'est formé dans un domaine spécifique afin d'acquérir une expertise ; les thématiques choisies sont : la commercialisation, le maraîchage et la transformation.

Ils ont également réfléchi à la mise en place de webinaires afin de proposer aux porteurs de projets et personnes intéressées par ce secteur de développer leurs connaissances sur des sujets spécifiques. Une enquête a été réalisée afin de connaître la fréquence, le moment et les thématiques souhaitées. Les webinaires ont été planifiés à partir de janvier 2023.

Collaborations et partenariats

Les principaux partenaires avec lesquels Créa-Job a eu l'occasion de collaborer dans le courant de l'année 2022 sont sensiblement les mêmes qu'au cours de l'année précédente :

Made in BW

L'expertise en stratégie de commercialisation et de distribution de Made in BW est d'une grande aide pour les porteurs de projet. Ils prennent donc souvent contact avec la plateforme pour l'écoulement de leurs produits mais également pour compléter leur offre en commandant des produits via ce réseau.

Brabant Wallon Agro-qualité

L'association a eu l'occasion de travailler avec BWAQ sur la conception d'un outil de gestion à destination des maraîchers. Grâce à cette collaboration, Créa-Job a pu inclure un « Plan de Culture type » dans ses plans d'affaire.

En 2022, Créa-Job a régulièrement échangé avec BWAQ lors de l'introduction de demandes ADISA.

Interventions dans les formations en amont de l'installation dans le secteur

En 2022, l'association intervient toujours dans différents modules de la formation « Installation en maraîchage biologique » du CRABE A.S.B.L.

Projets partenariaux

L'Espace-Test Maraîcher (avec GAL Culturalité, Terre-en-Vue, le Crabe)

Dans le cadre de la filière, Créa-Job accompagne tout projet souhaitant s'installer sur l'Espace-Test Maraîcher de Tourinnes-la-Grosse (Ferme de l'Espinette). Les services rendus aux porteurs de projet sont toujours basés sur la méthodologie de base de l'association (1^{er} RDV, préparation, éventuellement couveuse, suivi post-crétation).

L'Annuaire des acteurs wallons de l'agriculture (avec Diversiferm, GAL Culturalité, Réseau wallon de développement durable, Biowallonie)

L'initiative, lancée par Créa-Job en 2017, a permis d'aboutir à la création d'un site web permettant de trouver facilement un grand nombre d'acteurs impliqués dans l'agriculture en Wallonie.

Ce projet a pu voir le jour grâce à une belle collaboration entre Diversiferm, Biowallonie, le CRAw, GAL Culturalité, le Collège des producteurs, le RwDR et le GAL Pays de Herve.

Le résultat aujourd'hui est consultable en ligne à l'adresse : <http://acteursagriculturewallonie.be>.

Empreinte BW

Créa-Job fait partie de la plateforme d'Empreinte BW qui regroupe les partenaires actifs dans l'installation d'agriculteur·rice·s, bénéficiant d'un fort ancrage sur le territoire du Brabant Wallon et désireux d'unir leurs forces et expertises.

L'association poursuit sa collaboration au travers de la création d'un guichet unique agricole en partenariat avec Crédal, Terre en vue, Créo, le GAL Culturalité et la Province.

PermaProjects

L'A.S.B.L. est régulièrement en contact avec PermaProjects, les fermes agroécologiques qui développent déjà plusieurs projets de maraîchages, productions de semences, herboristeries, transformations, initiations et stages.

CAP Innove

Créa-Job travaille en étroite collaboration avec l'A.S.B.L. CAP Innove, notamment lors d'évènements et formations dans le cadre de l'écosystème ID2Food, du StoryCamp ou encore des journées du financement. L'association diffuse également les informations relatives à ces manifestations sur ses réseaux et y invite ses porteurs de projet.

Les deux associations partagent leurs connaissances lors de l'accompagnement de leurs porteurs de projet respectifs.

Enfin, en partenariat avec in BW, Créa-Job et CAP Innove travaillent ensemble en vue de la concrétisation de l'Espace Test « Sur le champs ». Créa-Job a notamment participé à leur journée « découverte » et accompagné un maraîcher souhaitant poser sa candidature. Malheureusement, celui-ci n'a pas pu obtenir sa pause carrière souhaitée.

Participation à des évènements ponctuels

Régulièrement, l'association va à la rencontre de ses différents partenaires, dans une volonté de maintenir une bonne connaissance de leurs activités respectives, et de recherche de collaborations et synergies. Ceci peut passer par des rencontres spécifiquement prévues à cet effet, ou par la participation aux évènements organisés par les partenaires.

- Présentation des outils numériques à destination des maraichers - 31/01/2022
- Journée de la diversification - 01/02/2022
- Conférence pistes et pièges pour notre alimentation - 15/02/2022

- Conférence le maraichage vu par les maraichers - 21/02/2022
- Focus group Smart gastronomy lab - 03/03/2022
- Conférence accueil champêtre - 14/03/2022
- Mind & Market – 26/04/2022
- Atelier « Etude de marché » Crabe - 02/06/2022
- Comité Crédal - 28/09/2022
- Meet & drink Créajob - 13/10/2022
- Inauguration pop-up store - 08/12/2022
- Présentation filière à la Ferme de Froidmont - 05/12/2022

Développement stratégique de la filière

Durant le premier trimestre 2022, Créa-Job a répondu à l'appel à projet concernant le développement territorial et économique de la Province du Brabant wallon. L'association a présenté comment la filière agriculture et tourisme pouvait apporter son soutien aux 2 thématiques la concernant, « Terre d'agriculture durable » et « Terre de Licornes ».

Dans le courant du dernier trimestre, l'A.S.B.L. a relancé son réseau partenarial et accentué ses collaborations. L'un de ses accompagnateurs, disposant d'une expérience conséquente en matière de tourisme, a contribué à accroître la visibilité de Créa-Job dans ce secteur.

1.2 Grille d'intervention établie par Créa-Job, selon le type de service rendu pour l'accompagnement des différents publics-cibles :

Le fil conducteur des services est l'accompagnement individuel, en présentiel ou à distance.

L'accompagnement fournit une approche globale au porteur de projet afin de développer ses compétences entrepreneuriales et le rapprocher de son objectif de création ou de reprise d'entreprises.

Tous les aspects du projet (y compris le porteur lui-même) sont abordés au fur et à mesure des RDV pour arriver à un tout cohérent. Les sujets travaillés varient en fonction des besoins, des questions, des difficultés rencontrées et de l'évolution du projet.

Afin de faciliter le suivi de son projet, le bénéficiaire dispose d'un accès à la plateforme en ligne sur laquelle est centralisé tout le travail effectué : compte rendu des entretiens, attendus à chaque phase, actions à réaliser, documents administratifs, ...

Sensibilisation dans les secteurs du tourisme rural et de l'agriculture

Au travers des salons, évènements ou interventions lors de formations de ses partenaires, Créa-Job présente les services de la filière agriculture et tourisme ainsi que les réalités du métier d'indépendant dans les secteurs ciblés.

Parmi les nombreuses personnes rencontrées lors de présentations des services, beaucoup sont tentées par l'idée d'un projet d'entreprise dans le secteur agricole mais elles ne sont pas toujours bien armées pour se lancer directement. La première tendance observée est une méconnaissance du secteur par ceux qui n'y ont pas d'antécédent. Le rôle de l'association consiste alors à présenter les réalités de l'économie des circuits-courts.

La seconde crainte qui freine les porteurs de projet, c'est la complexité des démarches pour se lancer.

Ici, Créa-Job agit plutôt dans une approche de dédramatisation, d'explication structurée et de remise en confiance quant au statut d'indépendant.

De l'idée au projet, le diagnostic du projet

Le porteur de projet a une idée claire sur le projet d'entreprise et l'intention de s'installer à titre principal.

Cependant, il est souvent confronté à des difficultés et des freins divers : ressources limitées (temps, argent, compétences), méconnaissance de la réalité du métier d'indépendant, manque de confiance,

...

Pour aller plus loin, le porteur de projet doit s'assurer de la faisabilité de son projet dans le contexte qui est le sien.

Facteur essentiel de la réussite de son entreprise, le porteur de projet est au centre de la démarche. A travers un bilan personnel (valeurs, ambitions, aptitudes et compétences entrepreneuriales, situation familiale et financière) et une analyse stratégique complète, le travail conjoint réalisé par le porteur de projet et son accompagnateur vise la validation du couple porteur/projet et la construction d'un plan d'actions pour opérationnaliser l'activité. Afin d'atteindre cet objectif, des ajustements pourraient être réalisés afin de soulever un frein identifié ou adapter la stratégie de lancement. L'objectif est de vérifier que les indicateurs sont au vert pour se lancer dans de bonnes conditions.

Une synthèse écrite, le livrable, sera remise au porteur de projet au terme de chaque mission.

Du projet à la réalisation, la préparation du projet

Le porteur de projet dispose d'un projet faisable, il a besoin d'un soutien, d'un regard extérieur pour mettre en œuvre son plan d'actions avant le lancement du projet.

De nombreux éléments doivent être pensés et opérationnalisés avant le lancement effectif du projet : aspects logistiques, commerciaux, juridiques ou encore financiers qui nécessitent souvent des compétences transversales qui restent à développer dans le chef du bénéficiaire. A travers la construction d'un plan d'affaires complet, l'accompagnateur oriente le porteur de projet dans toutes ses démarches. L'objectif est de disposer de tous les éléments très concrets (de la charte graphique au financement en passant par le listing de prospection) pour être prêt à passer le cap de l'installation.

L'accompagnateur invitera toujours le porteur de projet à se mettre en action par la rencontre de clients potentiels, de partenaires ou encore de prestataires de services.

La fréquence et la durée de la phase d'accompagnement varient en fonction du projet, l'association compte une moyenne de 8 RDV étalés sur une période de 4 mois.

De la réalisation au financement

Créa-Job travaille en collaboration avec différents partenaires comme le Crédal, Micro-Start, Wallonie Entreprendre, le Forem et la Région Wallonne (Prime Airbag), ainsi que le réseau bancaire classique.

C'est l'organisme partenaire qui fixe les règles d'éligibilité et prend les décisions d'octroi. Le rôle de Créa-Job est de conseiller le porteur de projet pour que son projet ait le plus de chance d'aboutir.

De l'activité à son développement, le test en couveuse d'entreprises

Le porteur de projet dispose d'un plan d'affaires démontrant la possibilité d'une installation à titre principal. Cependant, il peut rester des freins importants à ce stade d'avancement. Son besoin de sécurité recouvre plusieurs réalités :

- Impossibilité d'abandonner un revenu de remplacement pour équilibrer le budget de ménage ;
- Epargne trop faible pour financer le lancement de l'activité, même de petite ampleur ;
- Méconnaissance du métier de chef d'entreprise et incertitude qui reste liée à toute création d'entreprise ;

La couveuse d'entreprises est une structure qui permet de tester la faisabilité d'une activité d'indépendant en situation réelle – le candidat entrepreneur travaille comme un indépendant, sous l'hébergement fiscal et commercial de Créa-Job – avec un statut qui lui garantit le maintien de sa couverture sociale.

La fréquence et la durée de la phase d'accompagnement varient en fonction du projet, l'association compte une moyenne de 12 RDV étalés sur une période de 12 mois. La durée totale d'accompagnement, pré-crédation et test ne peut dépasser 24 mois. Dans le secteur de l'agriculture, les porteurs de projet peuvent tester leur activité sur 2 saisons. Ils atteignent fréquemment les 18 mois de test.

Suivi post-crédation

Ce suivi vise à développer l'autonomie de gestion de l'entrepreneur et assurer la pérennité de l'entreprise récemment créée. Il se construit « à la carte » en fonction des besoins et des problématiques rencontrées par le jeune entrepreneur.

Ce service peut s'étaler sur une durée de 3 ans maximum. L'association compte une moyenne de 7 RDV planifiés sur 12 mois d'accompagnement.

1.3 Elaboration, par porteur de projet (étape 2 à 6), d'une fiche-action dynamique récapitulant les étapes et l'évolution du projet. ;

Depuis 2016, Créa-Job a conçu les « fiches-action », pour faciliter la communication sur le suivi des porteurs accompagnés et leur parcours individuel. Le principe est simple : une fiche est créée dès le premier rendez-vous de diagnostic (= étape 2). La fiche est ensuite complétée par l'accompagnateur au fur et à mesure de l'avancement du parcours du porteur de projet. Cela permet à l'association d'avoir une vision à tout moment du nombre de personnes en accompagnement dans ses différents services.

1.4 Procès-verbaux des réunions et plans de suivi des décisions prises lors des réunions initiées par l'antenne de Créa-Job Brabant wallon dans le cadre du comité d'accompagnement. ;

Ces documents sont disponibles à l'administration provinciale.

1.5 Rapport d'enquête de satisfaction des actions de Créa-Job Brabant wallon. ;

Dans l'enquête de satisfaction 2021, plusieurs porteurs de projet avaient relevé le nombre trop élevé d'enquêtes réalisées les unes à la suite des autres. L'association en a tenu compte et a par conséquent réduit ce rythme.

L'enquête de satisfaction 2022 a été envoyée à tous les porteurs de projet ayant réalisé un parcours au sein de la structure d'accompagnement dans le courant de l'année 2022.

Les 65 répondants ont été sondés sur les sujets suivants : critères démographiques, statut, qualité de l'accompagnement aux différentes étapes, test en couveuse, satisfaction quant aux services de Créa-Job, qualité des formations dispensées, développement de compétences, étendue de leur réseau, concrétisation par la création d'une entreprise, etc.

Les principaux résultats obtenus :

- 61 % des répondants ont le statut de chômeurs complets indemnisés, 10 % sont des personnes salariées et 13% ont une activité accessoire ;
- Les répondants étaient en majorité des femmes (63%). La tranche d'âge la plus représentée concerne les personnes entre 35 et 44 ans ;
- 60 % des répondants ont pu tester leur projet en couveuse d'entreprise.

Globalement, les porteurs ayant répondu à l'enquête sont satisfaits des services proposés, du personnel accueillant ainsi que de l'environnement de travail proposé par l'association. Un faible pourcentage (4 personnes sur 65) n'est pas convaincu par les services ou insatisfait.

Les porteurs de projet sont satisfaits de l'accompagnement réalisé par les conseillers en création d'entreprise. L'A.S.B.L. note un aspect à améliorer dans son chef, quant à la qualité des conseils prodigués dans les thématiques spécifiques telles que le marketing, la vente, l'organisation et la gestion financière.

Au vu de la nouvelle réforme des livrables, le temps de travail de chaque conseiller pour un même projet est augmenté. Dès lors, il pourra aborder de façon plus précise chaque thématique. Créa-Job a également pointé les domaines d'expertise de chacun de ses accompagnateurs. A présent, des coachings se réalisent en binôme afin d'apporter une expertise supplémentaire au porteur de projet. Le chargé de communication réalise aussi des coachings en fonction des besoins.

L'association relève une demande plus forte pour les thématiques concernant le développement durable. Elle a intégré dans son parcours de formation un trajet abordant cette thématique « J'entreprends durable ». Les accompagnateurs ont également été formés au Business Model Canvas durable et le mettent, à présent, en pratique.

12% des répondants ne sont pas ou peu satisfaits des formations et ateliers collectifs. Certains partagent qu'ils n'ont pas nécessairement besoin du module suivi car déjà formés dans ce domaine, d'autres ne se trouvent pas dans une phase propice à la bonne compréhension et mise en pratique de la thématique abordée. Par conséquent, l'A.S.B.L. a repensé sa formule, elle propose à présent un parcours de formation « à la carte » en fonction du besoin du porteur de projet et de son état d'avancement. Ainsi, les formations paraissent plus pertinentes et apportent plus de valeur ajoutée. Les porteurs sont en majorité satisfaits des méthodologies proposées. Beaucoup apprécient le cadre et la structure. D'autres soulignent les idées qui leur sont transmises, le recul sur l'analyse de leur projet ou encore les plans d'actions pour mieux avancer. Arrivés au terme de l'accompagnement, ils sont très fiers du travail accompli.

81 % des porteurs en cours d'accompagnement prévoient de créer leur entreprise. Seulement 19%, n'envisagent pas de le faire par manque de moyens financiers, nécessité d'investissements trop conséquents, projet non viable, *etc.*

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Statistiques de prestations d'accompagnement par étape de suivis de projets ;

Etape 1 : la sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les secteurs du tourisme rural et de l'agriculture

Durant l'année 2022, l'association a dû faire face à plusieurs changements au poste de chargé de projet en charge de la filière agriculture et tourisme.

La Coordinatrice de l'A.S.B.L. a pris le relai des accompagnements des porteurs de projets dans l'attente de finaliser la procédure de recrutement, qui a abouti sur l'engagement du nouveau chargé de projet en septembre 2022. Ce dernier a pu relancer tout le réseau de partenaires à la suite de sa formation, et l'association a déjà pu en constater les bons résultats durant le premier semestre 2023.

Etape 2 : de l'idée au projet – le diagnostic du projet

Depuis le début de la filière, l'association compte une moyenne de 31 premiers RDV par an.

Etape 3 : du projet à la réalisation – la préparation du projet

En 2022, l'A.S.B.L. stabilise ses accompagnements par rapport à l'année précédente.

97 porteurs de projet ont bénéficié d'un accompagnement dans la construction de leur projet depuis le début de la filière Créa-Job en Province du Brabant Wallon.

Etape 4 : de la réalisation au financement – la recherche de financement

En 2022, 4 porteurs de projet de la filière ont demandé le soutien de l'association afin de construire une demande de prime Airbag :

- La Ferme du Voisin ;
- Les Légumes de Seb ;
- Terra Capucine ;
- Ferme nourricière Gentilsart.

Etape 5 : de l'activité à son développement – le test en couveuse d'entreprise

52 demandeurs d'emploi ont débuté le test de leur projet au sein de la couveuse d'entreprise depuis le début de la filière Créa-Job en Province du Brabant Wallon.

Etape 6 : le suivi post-crédation

Durant l'année 2022, l'association n'a pas reçu de demande d'accompagnement post-crédation.

Crédation d'entreprises

En 2022, 4 entreprises ont été créées. A titre informatif, Créa-Job comptabilise déjà 3 entreprises créées pour le premier semestre 2023.

39 entreprises ont été créées depuis le début de la filière Créa-Job en Province du Brabant Wallon.

2.2 Statistiques annuelles (2022) concernant le Brabant wallon, depuis 2014 reprenant :

2.2.1. Le nombre de porteurs de projets accompagnés à chaque étape et le profil des candidats entrepreneurs :

35 personnes ont reçu un premier diagnostic.

Par ailleurs, 11 personnes domiciliées en Brabant wallon ont effectivement été accompagnées dans les étapes 3 à 5 de leur parcours (préparation, couveuse, financement). Une personne non domiciliée dans la Province, a été accompagnée à la suite de la collaboration de Créa-Job avec CAP InnoVe dans le cadre du lancement de leur projet « Sur le champs » situé à Mont-St-Guibert.

2.2.2. L'orientation des projets accompagnés en distinguant les projets de diversification et les créations d'activités indépendantes :

Les projets accompagnés par l'association sont principalement des projets de culture. Parmi eux, la moitié sont en maraîchage. Au fil des dernières années, l'association remarque une augmentation des abonnements de paniers à l'année.

La catégorie du tourisme est toujours peu représentée dans les projets en couveuse. En revanche, elle est toujours bien présente dans les accompagnements de préparation, notamment avec des projets de logements insolites, chambres d'hôtes, paniers petit déjeuner, et foodtrucks locaux.

2.2.3. Leur répartition géographique en Brabant wallon

Commune BW	CP	Nombre de projets accompagnés
Wavre	1300	9
Incourt	1315	2
Beauvechain	1320	8
Chaumont-Gistoux	1325	4
Rixensart	1330	6
Ottignies-LLN	1340	16
Orp-Jauche	1350	5
Perwez	1360	2
Jodoigne	1370	6
Lasnes	1380	5
Grez-Doiceau	1390	4
Nivelles	1400	2
Waterloo	1410	4
Braine-l'Alleud	1420	1
Mont-Saint-Guibert	1435	3
Braine-le-Château	1440	2
Chastre	1450	3
Walhain	1457	7
Ittre	1460	1
Genappe	1470	1
Court-Saint-Etienne	1490	3
Villers-la-Ville	1495	7

2.3 Evaluation et maintien de la viabilité des projets accompagnés annuellement :

Dénomination commerciale	Date de création	de Statut	Actif/non actif
De Groof, Franck	01-10-16	IP	Actif
Dereau, Michel	01-07-16	IC	Actif
Detombe, Philippe	04-11-16	IP	Cessation
Walckiers Thibault	27-01-16	IP	Cessation
Cuisine et herboristerie	15-11-16	IP	Actif

Côté Colline	05-12-16	IP	Actif
Tomate Chérie	28-02-17	IP	Cessation
TerraNovae	24-07-17	IC	Cessation
Bernard Schobbens Chocolatier	01-07-17	IP	Actif
SmartMush	11-12-17	IP	Actif
La Ferme du Pré-Madame	01-10-17	IP	Actif
Les paniers d'Elise	01-10-17	IP	Actif
Mi-Fleurs	01-10-17	SPRL	Actif
GROW Growing Resilient Organic World	30-10-18	Coopérative	Actif
Denis Alice	01-10-18	IP	Actif
Les Jardins d'Arthey	20-08-18	SCRL	Actif
Chi's Bio	15-11-19	SRL	Actif
So vrac so good	26-07-19	SRL	Actif
Arth en vrac	27-10-20	SRL	Actif
Bertrand Marie	01-10-20	IP	Cessation
Desear Alan	10-07-20	IP	Actif
Capucine à table	01-06-21	IP	Actif
Voie lactée	27-05-21	IP	Actif
Authentic	01-02-21	IP	Actif
Il était une fleur	01-08-21	IP	Actif
Abrams, Sébastien	24-02-20	IP	Actif
La ferme des voisins	01-09-22	IP	Actif
Les légumes de Seb	01-02-2022	IP	Actif
Ferme nourricière Gentilsart	01-10-2022	IP	Actif
Terra Capucine	01-10-2022	IP	Actif

2.4 Nombre de réunions du comité d'accompagnement ;

Le comité d'accompagnement s'est réuni une fois en 2022, le 02 février.

2.5 Nombre de séances d'informations organisées au profit des agriculteurs brabançons wallons et/ou publics-cibles ;

Dans le courant de l'année 2022, l'association a eu l'occasion de participer à plusieurs événements :

- Comité Crédal - 28/09/2022
- Meet & drink Créa-Job - 13/10/2022
- Inauguration pop-up store - 08/12/2022
- Présentation filière à la Ferme de Froidmont - 05/12/2022
- Présentation des outils numériques à destination des maraichers - 31/01/2023
- Journée de la diversification - 01/02/2023
- Conférence pistes et pièges pour notre alimentation - 15/02/2023
- Conférence le maraichage vu par les maraichers - 21/02/2022
- Focus group Smart gastronomy lab - 03/03/2023
- Conférence accueil champêtre - 14/03/2023
- Mind & Market - 25/04/2023
- Atelier « Etude de marché » Crab - 02/06/2023

2.6 Nombre de publications émises (articles, newsletter, etc) :

La communication de l'association passe essentiellement par sa page Facebook qui fait le relai de ses actions quotidiennes, permet de mettre en valeur les projets de ses porteurs, et lui permet également de communiquer sur les possibilités d'accompagnement spécifiques dans le cadre de la filière.

Grâce à l'engagement en 2022 d'une nouvelle Community Manager, les publications de l'A.S.B.L. sont plus régulières et professionnelles.

Par ailleurs, les porteurs de projet dans le cadre de la filière sont régulièrement mis à l'honneur via différents canaux presse.

2.7 Type d'outils de communication utilisés et créés :

En 2021, Créa-Job s'est vu confier la mission de gérer pour l'ensemble des SAACE le subsidé relatif à la communication du secteur. Au-delà de la gestion administrative, l'association s'est fortement impliquée dans la communication autour de Starter Wallonia et dans l'organisation du 2^{ème} évènement Start Now.

L'évènement, qui a mis en avant la thématique de la résilience, a rassemblé une centaine de participants sur place et 54 en visio-conférence. Cette belle réussite a débouché sur une visibilité importante dans la presse grâce à des articles parus dans le Trends, Le Soir, L'Avenir, la RTBF et TV Lux.

Convaincus que les entrepreneurs sont les meilleurs ambassadeurs, Créa-Job souhaitait les mettre en évidence. Pour ce faire, l'A.S.B.L. a créé sur son site internet une page qui leur est dédiée à travers une carte interactive. Par une recherche géographique, un partenaire ou un nouveau porteur de projet peut ainsi facilement identifier des entreprises accompagnées autour de chez lui. Une recherche par secteur d'activité est également possible. Cela permet de trouver des contacts-ressources pour lancer son projet. Enfin, il s'agit de donner un coup de pouce à la visibilité de l'entreprise créée tout en montrant la diversité des projets accompagnés par Créa-Job. Très rapidement après son lancement, cette page est devenue la page la plus visitée du site internet, preuve de son intérêt.

Pour compléter le programme de formations qu'elle dispense, l'association a lancé depuis octobre 2021, et poursuivi en 2022, le programme Learn & Lunch. Il s'agit de webinaires proposés sur un temps de midi, une fois tous les 2 mois. Les thèmes se veulent très ciblés autour du droit, de la fiscalité, de l'agriculture... afin d'aborder un sujet en profondeur en 1 heure de temps. Le programme est ouvert à toute personne intéressée, porteur de projet accompagné, entrepreneur installé ou grand public. Créa-Job y invite un expert du domaine, partenaire de son réseau, qui peut, si nécessaire, compléter son offre d'accompagnement.

2.8 Nombre de participations aux événements de promotion économique, touristique et agricole en Brabant wallon :

- Présentation des outils numériques à destination des maraichers - 31/01/2022
- Journée de la diversification - 01/02/2022
- Conférence pistes et pièges pour notre alimentation - 15/02/2022
- Conférence le maraichage vu par les maraichers - 21/02/2022
- Focus group Smart gastronomy lab - 03/03/2022
- Conférence accueil champêtre - 14/03/2022
- Mind & Market – 26/04/2022
- Atelier « Etude de marché » Crabe - 02/06/2022
- Comité Crédal - 28/09/2022
- Meet & drink Créajob - 13/10/2022
- Inauguration pop-up store - 08/12/2022
- Présentation filière à la Ferme de Froidmont - 05/12/2022

2.9 Nombre de partenariats noués avec les associations œuvrant en Brabant wallon :

En 2022, les partenariats mis en place jusque-là se sont globalement poursuivis.

CPAR	Institutionnel	Mise en œuvre et justification de la subvention provinciale. Formation, conférence et débat thématique ouvert aux porteurs de projet de Créa-Job. Participation à des événements en commun. Services à destination des professionnels de l'agriculture.
Brabant Wallon Agro-Qualité	Institutionnel	Mise en place de la comptabilité de gestion agricole pour les porteurs de projet en deuxième année de test. Introduction des demandes ADISA lors de l'installation. Echange d'expertise concernant le plan d'affaires adapté aux porteurs de la filière agriculture et tourisme.
GAL Culturalité	Privilegié	Projet d'ETM : opérationnalisation du projet, validation des plans d'affaires des candidats, accompagnement en préparation et en test, participation aux réunions de coordination trimestrielles, ... Collaboration étroite sur le projet d'annuaire des acteurs agricoles wallons sur le web.
Made in BW	Privilegié	Mise en valeur des produits des porteurs de projet. Soutien dans la commercialisation de plusieurs porteurs de projet. Présence réciproque lors de conférence et débat. Commande de produits dans le cadre d'organisations d'évènements.
Crabe	Privilegié	Les maraîchers en couveuse ont souvent suivi la formation du Crabe en maraîchage biologique. Projet d'ETM à Tourinnes-la-Grosse. Présentation des services de Créa-Job à leurs stagiaires. Participation au jury de fin de formation.
Terre en Vue	Privilegié	Mise en évidence des problèmes d'accès au foncier Conseils juridiques pertinents. Aide à la recherche de terre. Projet d'ETM à Tourinnes-la-Grosse. Collaboration dans le cadre de l'évènement sur la transmission des fermes en Wallonie.
Ferme de Froidmont	Privilegié	Leurs stagiaires en permaculture viennent prendre des renseignements afin d'être suivis par Créa-Job, présentation ponctuelle des services.

Fugea, MAP	Occasionnel	Intervention dans leur formation. Prise de contact avec les coordinateurs de formation. Diffusion des supports de communication. Conseils dans le cadre de projet d'installation agricole (notamment CODT, aides ADISA). Collaboration dans le cadre de l'évènement sur la transmission des fermes en Wallonie.
Diversiform	Occasionnel	Echange lors d'évènements et conférences. Renvoi de porteurs de projet pour questions spécifiques aux gîtes et chambres d'hôtes à la ferme principalement. Collaboration étroite sur le projet d'annuaire des acteurs agricoles wallons sur le web.
Crédal	Privilégié	Possibilité de financer le démarrage d'un projet grâce à leur micro-crédit « développement durable ». Conseils sur l'installation de projets en coopérative. Co-organisation d'une rencontre rassemblant des entrepreneurs et des porteurs de projet dans le cadre du Forum Alimentaire. Crédal est également un prescripteur pour les services de Créa-Job. Participation aux comités de validation.
RWDR	Occasionnel	Collaboration étroite sur le projet d'annuaire des acteurs agricoles wallons sur le web. Collaboration dans le cadre de l'évènement sur la transmission des fermes en Wallonie.
FJA	Occasionnel	Conseils dans le cadre de projets d'installation agricole (notamment CODT, aides ADISA). Collaboration dans le cadre de l'évènement sur la transmission des fermes en Wallonie.

Cette année fût une véritable année de transition pour Créa-job qui dû s'adapter à une réforme importante à la suite de la complétude des livrables du référentiel des produits d'accompagnement de Wallonie Entreprendre.

Malgré ce gros changement, l'association a continué à accompagner des porteurs de projets au sein de la filière et a adapté ses pratiques en apportant des outils qualitatifs supplémentaires au profit de ces derniers. Cela passe par l'adaptation de son plan d'affaires pour les producteurs, la mise en place de webinaires en lien avec l'agriculture et le tourisme, la spécialisation des services de la filière par thématiques (commercialisation, la transformation et le maraîchage).

L'A.S.B.L. constate également une augmentation des projets en lien avec l'alimentation.

La digitalisation des processus permet à Créa-Job d'avoir une vision précise sur le reporting de sa structure et sur le parcours d'accompagnement du porteur de projet.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 48.000,00 euros pour l'année 2022 a été octroyée en date du 31 mars 2022, avec une avance de 60% (28.800,00 euros) mise en liquidation en date du 28 mars 2022, le solde étant à liquider sur base des justificatifs, à recevoir le 31 octobre 2023 au plus tard.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 48.000,00 euros pour l'année 2023 a été octroyée en date du 27 avril 2023, avec une avance de 80% (38.400,00 euros) mise en liquidation en date du 02 mai 2023, le solde étant à liquider sur base des justificatifs, à recevoir le 31 octobre 2024 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

En tant que service d'accompagnement à la création d'entreprise, l'A.S.B.L. Créa-Job permet à des personnes sous statut de chômage de tester leur nouvelle activité et d'être accompagnées aux différentes étapes de maturation du projet, dans les domaines de la transformation alimentaire locale et du tourisme rural.

Il s'agit d'un accompagnement spécifique des chômeurs dans le développement de leur propre emploi.

Les missions confiées à l'association s'inscrivent dans les objectifs du Brabant wallon d'accompagner le développement de nouveaux modes de production et la structuration de filières de production et de distribution alimentaires, de poursuivre le développement des circuits courts et de favoriser les exploitations agricoles dans leurs démarches de diversification, dans l'agro-tourisme et dans la transformation alimentaire.

Le rapport coût / qualité du service est jugé positif.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°36 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mind & Market

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « *Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mind & Market ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2022 relative au contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mind & Market ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Mind & Market ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 1^{er} septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;
Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 7 septembre 2023 ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Mind & Market a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mind & Market, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mind & Market

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif du Forum Mind & Market ;
- Rapport qualitatif du marché de financement y intégré ;
- Rapport qualitatif des projets accompagnés ;
- Rapport qualitatif de la plateforme web ;
- Rapport qualitatif de la stratégie de communication ;
- Rapport qualitatif de la démarche de développement durable ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques quant au taux de fréquentation du Forum Mind & Market ;

- Statistiques quant aux porteurs de projet accompagnés, leur secteur, leur origine géographique, l'orientation qui leur a été donnée ;
- Statistiques quant au nombre de rendez-vous programmés dans le volet du marché du financement ;
- Statistiques quant au taux de visite de la plateforme web ;
- Nombre de support édités avec la visibilité provinciale.

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité.

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités et de gestion de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association ;
- Note d'intentions 2024 ;
- Projet de budget 2024.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs. Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif du Forum Mind & Market :

En 2022, des conditions sanitaires plus clémentes ont permis d'organiser la 14^{ème} édition du Forum Mind & Market de Louvain-la-Neuve en présentiel. Etant donné que la pandémie n'était pas encore totalement terminée et que le public n'était pas encore à 100% à l'aise avec l'idée d'une participation à un événement massif en présentiel et en intérieur, l'association a souhaité recentrer les activités du Forum et les invitations au cœur de cible de Mind & Market : les porteurs de projets, CEO, experts et opérateurs d'animation économique actifs en Brabant wallon.

Le Forum a eu lieu le 26 avril 2022 à l'Aula Magna de Louvain-la-Neuve pour l'ensemble des activités, mis à part les speed-meetings qui ont été organisés en distanciel.

Le forum a rassemblé pas moins de 500 participants inscrits et 100 projets.

Petit déjeuner des partenaires

En amont du Forum était organisé, le 23 février 2022, un petit-déjeuner, avec un pack gourmand préparé et livré à domicile par la start-up « La Vitrine Locale ». Ce petit-déjeuner a été l'occasion de rassembler les partenaires principaux de Mind & Market, de leur présenter le format du Forum 2022, avec ses nouveautés, et de lancer la 14^{ème} édition du Forum Mind & Market de Louvain-la-Neuve.

Il également permis de bénéficier de nombreux conseils et ressources qui ont été utilisés par la suite lors de la campagne de promotion du Forum sur les réseaux sociaux. Ces conseils ont permis d'une

part d'apporter une plus-value concrète à la communauté entrepreneuriale du Brabant wallon, mais également de mettre en avant les compétences et l'expertise de chacun des partenaires associés au Forum de manière concrète, leur permettant ainsi de se positionner avec précision et pertinence au sein de l'écosystème entrepreneurial Brabançon.

Les pitches (en présentiel)

69 équipes ont été sélectionnées pour présenter leur projet entrepreneurial innovant dans le but de récolter des retours constructifs sur leurs projets pour leur développement. Ils ont été classés dans 6 catégories pitches :

- Technologie/Engineering
- Softwares/Big Data/AI
- Transition/Durabilité
- E-commerce/Apps/Plateformes web
- Santé et Bien-être
- Sports/Loisirs/Tourisme/Jeux/Mode/Culture

Un jury de 6 à 7 experts a été attribué à chaque session. Ces 38 experts sont issus des mondes de l'entrepreneuriat, de l'accompagnement, de l'investissement et de l'enseignement.

Chaque porteur de projet avait 5 minutes pour présenter son projet entrepreneurial et 10 minutes pour recevoir les retours des membres du jury et du public. Les jurys ont coté les projets suivant 7 critères prédéfinis.

Un projet lauréat par catégorie a été sélectionné par les jurys. Des prix, pour une valeur totale de 24.000,00 euros leur ont été distribués afin de soutenir le décollage de ces projets entrepreneuriaux à haut potentiel.

- **CareOps** : logiciel d'aide à la gestion pour maisons de repos ; projet accompagné par l'Yncubator ;
- **JÖY** : ingrédients de substitution 100% végétaux et durables à destination des professionnels de l'alimentation ; projet accompagné par CAP Innove ;
- **FindMyStuff** : restitution d'objets perdus à leur propriétaire grâce à un système innovant basé sur un code QR ; projet accompagné par l'Yncubator ;
- **Nayfos** : couteaux de cuisine sur mesure ; projet accompagné par l'Yncubator ;
- **NotMe** : système d'alerte en cas d'agression ; projet accompagné par l'Yncubator ;
- **Dysentis** : dispositif connecté de rééducation vocale ; projet accompagné par l'Yncubator.

La Challenge zone – la clé du succès : bien s'entourer

Un projet solide n'avance pas seul : il faut échanger, réseauter, s'associer, s'améliorer... C'est pourquoi parallèlement aux sessions de pitch, les 100 projets présents bénéficiaient d'un espace de discussion pour rencontrer des visiteurs intéressés par une rencontre en face à face. Parmi ces visiteurs, des entrepreneurs désireux de s'associer au projet ou l'encadrer avec leur expérience, compétence et carnet d'adresses, des coaches, experts et partenaires qui donnaient un feedback avisé et un soutien personnalisé ou encore des futurs clients, particuliers et entreprises.

Speed meetings – Opération « carnets d'adresses » (virtuellement du 25 au 29 avril)

174 rencontres ont eu lieu dans le cadre de l'activité « Speed-meetings ». Ces speed meetings avec des cadres-dirigeants / administrateurs de sociétés / décideurs sont organisés pour les start-ups en création ou en démarrage, sur la base de rencontres de 30 minutes, pour inspirer, éclairer et booster le développement des projets.

L'A.S.B.L. Guberna (Institut des Administrateurs de Belgique) et l'Alliance Centre BW ont été des partenaires clé de l'organisation de ces speed meetings et ont permis de mobiliser des profils

d'administrateurs de sociétés engagés, parfois à la tête d'organismes de premier plan (FEB, Carrefour, Bozart, ...).

Les ateliers d'intelligence collective – Brain Bars (en présentiel)

Il est également important de recevoir un maximum d'idées d'experts lorsque l'on fait face à des blocages dans les premières heures de son projet innovant.

17 projets ont bénéficié de l'aide de 32 experts lors de ces ateliers d'intelligence collective.

4 thématiques étaient prédéfinies :

- Tester son idée
- Construire son équipe
- Marketing
- Financement de mon projet

Durant les 30 premières minutes, avec l'aide de l'équipe Mind & Market, les projets participants définissent leur problématique, afin qu'elle soit la plus spécifique possible.

Au cours des 60 minutes suivantes, les experts rejoignent les brain bars. Les projets pitchent leur problématique, et les experts remettent leurs avis et conseils en prenant la parole tour à tour et en les écrivant sur des *post-its* qu'ils remettent ensuite à l'animateur.

Etant en présentiel, les projets et experts peuvent ensuite prolonger les discussions dans le cadre de la challenge zone du Forum.

Quelques exemples des problématiques posées par les projets sélectionnés :

- Comment tester mon activité avec des entreprises de petite taille ?
- Comment optimiser mon étude de marché ?
- Comment tester notre plateforme et sur quel nombre d'échantillons ?
- Quel public cible viser en premier ?
- Je veux recruter mais doit-il rejoindre comme cofondateur ou premier employé ?
- Comment fidéliser les magasins clients et mettre en avant le côté belge/bio/frais ?

320 idées ont été émises et enregistrées pour aider les projets à avancer.

Les nouveautés de l'édition 2022

Outre le travail d'adaptation pour réorganiser l'événement en présentiel, l'équipe Mind & Market ne cesse d'innover pour toujours mieux servir les porteurs de projets du Brabant wallon. Les innovations en 2022 comprennent :

- L'adaptation des Brain Bars en format présentiel ;
- La création d'un arbre de décision, réalisé afin de guider les porteurs de projets parmi les activités organisées pour eux, un arbre de décision leur était proposé pour la première fois ;
- Le carnet de bord d'un Forum en présentiel : créé à l'occasion du Forum 2021, le carnet de bord a dû être totalement revu pour s'adapter au format présentiel, se prêtant moins aisément à l'enregistrement des feedbacks reçus par les projets aux cours des différentes activités. Il est conseillé aux porteurs de projet de partager ce carnet de bord avec les éventuels acteurs qui les accompagnent. Ce carnet de bord est constitué des retranscriptions des conseils des experts pendant les Brain Bars et des enregistrements des questions et commentaires des membres des jurys des sessions de pitch.
- Le Tech Village UCLouvain : un espace UCLouvain dédié à l'OpenHub, au MiiL (Media Intelligibility & Innovation lab), au SML (Social Media Lab), aux plateformes technologiques et au Louvain Tech Transfer Office, avec entre autres des démonstrations de technologies de pointe facilement appropriables par les participants.

1.2 Rapport qualitatif du marché de financement y intégré :

Les speed-meetings financiers, précédemment organisés par CAP Innove, ont été incorporés dans le Forum Mind & Market en 2022, à l'instigation de la Province du Brabant wallon.

Sur le même principe que les speed meetings administrateurs / CEO, des rencontres de 30 minutes sont organisées entre divers acteurs du financement et des start-ups en quête de financements et d'investisseurs. 60 speed meetings financiers ont pu avoir lieu.

1.3 Rapport qualitatif des projets accompagnés :

L'édition 2022 du Forum a rassemblé 100 projets, dont entre autres 1 projet spin-off UCLouvain, 10 projets CPME, 18 projets (14 en cours d'accompagnement et 4 alumni) de l'Yncubator, 6 projets suivant le programme « New Ways of Caring » co-organisé par le CEI Louvain et l'OpenHub, 3 projets accompagnés par le CEI Louvain en-dehors de ce programme, 6 projets accompagnés par CAP Innove, et 3 projets accompagnés par Azimut.

1.4 Rapport qualitatif de la plateforme web :

A la suite de la mise en ligne de la nouvelle version de la plateforme, l'association a travaillé avec son agence de développement « La Niche » afin de renforcer la politique de confidentialité dans le traitement des données des utilisateurs, pour que la plateforme soit totalement en ligne avec les exigences du RGPD.

De plus, des ateliers de conception UX (expérience de l'utilisateur) ont été organisés en fin d'année 2022 afin d'établir un cahier des charges pour effectuer des travaux de plus grande envergure qui visent à :

- Fluidifier et accélérer l'organisation d'un forum pour les organisateurs locaux ;
- Permettre la tenue d'un forum sur plusieurs jours ;
- Permettre l'inscription aux différentes activités et la création d'un horaire personnalisé pour chaque participant.

1.5 Rapport qualitatif de la stratégie de communication :

La stratégie de communication de l'A.S.B.L. Mind & Market est centrée sur ses publics cibles, les informant de la qualité des Forums, et de l'opportunité qui leur est offerte d'en faire l'expérience par eux-mêmes.

Le message stratégique est un cadre de communication fondé sur la valeur des Forums que Mind & Market véhicule dans toutes ses interactions avec les parties prenantes - organisateurs, prospects, participants, partenaires et sponsors.

Cette communication porte sur le renforcement de l'image de marque de Mind & Market, comme étant un label de qualité, d'informer sur les résultats et les avancées des participants et porteurs de projets, de rassembler les écosystèmes actifs en entrepreneuriat innovant, et de fournir des outils aux organisateurs locaux pour faciliter et accélérer l'organisation de Forums.

En créant un dialogue par le biais de sa stratégie de communication, l'association a permis aux parties prenantes d'en savoir plus sur la culture de l'innovation, de contribuer à bâtir la communauté Mind & Market et, par-dessus tout, de développer des projets innovants.

Le retour du Forum Mind & Market en présentiel a été un succès grâce à la refonte du site web, qui a été un atout organisationnel, à une présence médiatique plus forte sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn et Instagram) et à la solidarité des partenaires.

1.6 Rapport qualitatif de la démarche de développement durable :

L'empreinte carbone de la version 2022 du Forum a été évaluée et compensée par la participation à la campagne PlantYourBusinessTree organisée par l'Alliance Centre BW.

Une session de pitch estampillée « Durabilité – Economie de la transition » est systématiquement organisée depuis 2019, et le critère de la prise en compte de la durabilité est un des critères utilisés pour l'évaluation des projets dans toutes les sessions de pitch.

1.7 Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation :

Les outils digitaux continuent de prendre une place significative pour la tenue du Forum Mind & Market.

En 2022, certaines activités ont eu lieu en distanciel, pour un Forum qui est dès lors devenu hybride.

Vidéoconférence (application Zoom) :

- toutes les réunions d'équipes préparatoires au Forum ;
- tous les speed-meetings entre start-ups et CEO et acteurs du financement ;
- le petit déjeuner des partenaires.

Réseaux sociaux Facebook et LinkedIn :

- publication de toutes les capsules vidéos pitch des porteurs de projets ;
- crosspostage des éléments de promotion du Forum sur les pages Facebook des partenaires.

Mise en place d'un CRM (gestion de la relation client) :

La mise en place d'un CRM a permis une structuration des grandes étapes de conversion pour attirer les projets des partenaires, à savoir : la prise de contact, la relance d'inscription, la validation de la fiche projet, les inscriptions aux activités, la récupération des supports de présentation, l'envoi des horaires, ...

La détermination de ces étapes est ensuite transmise aux équipes locales pour un suivi complet de la participation des projets et pour éviter l'oubli de certaines informations indispensables au bon déroulement de l'événement. Cet outil sert également à avoir une vue claire sur les leads potentiels et des projets actifs et à classer les parties prenantes selon qu'elles soient porteuses de projet ou partenaires.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Statistiques quant aux taux de fréquentation du Forum Mind & Market :

- 500 participants inscrits ;
- 100 projets ont participé au Forum ;
- Pitches : 69 projets ont été sélectionnés pour présenter leurs idées dans le but de se challenger et d'obtenir des retours constructifs pour leur développement. Ils ont été classés dans 6 catégories de pitches ;
- Les jurys d'experts étaient composés de 6 à 7 personnes par catégorie, issues des mondes de l'entrepreneuriat, de l'accompagnement, de l'investissement et de l'enseignement, soit 38 experts ;
- Speed-meetings: 54 projets ont participé aux speed meetings. Chaque projet faisait 2 ou 3 rencontres. Les speed-meetings étaient répartis entre speed meetings financiers (11 experts) et speed-meetings CEO/décideurs (21 experts) ;
- Les Brain bars ont accueilli 17 projets ont bénéficié de l'aide de 32 experts lors de ces ateliers d'intelligence collective.

2.2 Statistiques quant aux porteurs de projets accompagnés, leur secteur, leur origine géographique, l'orientation qui leur a été donnée :

- 38,4% des projets sont originaires du Brabant wallon ; 23,2% de la région bruxelloise ; 6% de la région liégeoise ; 13% du Hainaut ; 2% de la région namuroise ; 3% de la province de Luxembourg ; et 3 % du Brabant Flamand.
- Secteurs d'activités :
 - Durabilité : 19%
 - IT : 9%
 - Services : 18%
 - Engineering : 8%
 - Agroalimentaire : 15%
 - Médical, santé, bien-être : 14%
 - Autres : 17%

2.3 Statistiques quant au nombre de rendez-vous programmés dans le volet du marché du financement :

- 60 speed meetings financiers ont pu avoir lieu.
- Nombre d'experts financiers : 11
- Investis publics : 5 (Invest.BW, Leansquare, Sowalfin, W.IN.G, Euroquity)
- Banque : 1 (BNP Paribas Fortis)
- Investisseurs privés : 3 (Change Fund, Business Capita, Scale-up Fund)
- Crédit alternatif : 1 (Credal)
- Business Angels : 1 (1 représentant de BeAngels)
- 37 start-ups ont bénéficié de ces rencontres.

2.4 Statistiques quant au taux de visite de la plateforme web :

Statistiques du site web :

- Sur la période de la promotion du Forum : 9.717 visiteurs
- Sur l'année 2022 : 25.868 visiteurs

Statistique des réseaux sociaux sur la période de la promotion du Forum LLN 2022 :

- Facebook : 1.870
- Instagram : 612
- LinkedIn : 4072

2.5 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale :

La visibilité du soutien de la Province du Brabant wallon est présente sur :

- le site web de Mind & Market ;
- l'affiche du Forum Mind & Market ;
- les posts promotionnels Facebook, LinkedIn, Instagram ;
- lors du Forum, sur les totems et les tryptiques ;
- dans la vidéo aftermovie.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 80.000,00 euros pour l'année 2022 a été octroyée en date du 24 mars 2022, et mise en liquidation en date du 25 juillet 2023 sur base des justificatifs.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. Mind & Market a pour objectif de soutenir des projets entrepreneuriaux innovants, issus de l'ensemble du tissu économique et académique, et de fédérer des synergies entre les différents acteurs, notamment par l'organisation du Forum Mind & Market et via la gestion de la plateforme web de la communauté Mind & Market, dans l'objectif de connecter l'innovation et le marché. L'innovation s'entend ici au sens large (innovation de produits, procédés et services) et dans tous les secteurs d'activité (santé, TIC, ingénierie, chimie, agro-alimentaire, marketing, management, développement durable, ...).

La participation au Forum permet aux porteurs de projets de rencontrer un réseau d'entrepreneurs, experts, coaches, entreprises et organismes de soutien, dont les compétences, l'expérience et la connaissance du marché sont autant de catalyseurs à la concrétisation de leurs idées, d'accélérateurs de développement de leur projet, et de soutien dans les premières étapes de lancement d'une startup.

Au fil des éditions, l'association a démontré gérer et coordonner la croissance du Forum Mind & Market en Brabant wallon, en incluant notamment un marché du financement pour les startups, ainsi qu'approfondir la digitalisation de la plateforme web et amplifier sa communication, notamment sur les réseaux sociaux.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°37 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020 – 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Ecole de Maîtrise Automobile S.A.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 3.7 visant à renforcer une mobilité intermodale et de proximité ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et la société anonyme Ecole de Maîtrise Automobile ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 modifiant ce contrat de gestion ainsi que ses annexes pour la période 2021-2022 ;

Vu les statuts de la société anonyme Ecole de Maîtrise Automobile ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 25 octobre 2023 sur proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros ; qu'en application de l'article L2212-65 §2, 8° du CDLD, l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial ; que néanmoins, en vertu de l'article L2212-65, §3 du CDLD, le Directeur financier a, en date du 18 octobre 2023, remis en toute indépendance et d'initiative, au Collège provincial, son avis de légalité écrit et motivé repris en annexe ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2023 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que la S.A. Ecole de Maîtrise Automobile a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et la S.A. Ecole de Maîtrise Automobile tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020- 2022 établi entre la Province du Brabant wallon et l'Ecole de maîtrise automobile S.A.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} du contrat de gestion sont les suivants :

I. Indicateurs qualitatifs

▪ Satisfaction des bénéficiaires par rapport aux points suivants :

- Le contact avec l'école de maîtrise automobile
- Le délai de traitement de la demande de stage
- Le contenu du stage
- Le formateur

▪ Contenu des stages :

- Stages de maîtrise automobile pour les conducteurs âgés de 18 à 30 ans
- Stages de maîtrise automobile pour les personnes handicapées

- Stages de maîtrise automobile « seniors »
- Stages de maîtrise moto à 3 niveaux de difficulté selon l'expérience des stagiaires (initiation, débutant, perfectionnement).

II. Indicateurs quantitatifs

- 1) Stages de maîtrise automobile pour les conducteurs de 18 à 30 ans :
 - Nombre total d'inscriptions à ce stage ;
- 2) Stages de maîtrise automobile pour personnes handicapées :
 - Nombre total d'inscriptions à ce stage ;
- 3) Stages de maîtrise automobile « seniors » :
 - Nombre total d'inscriptions à ce stage ;
- 4) Stages de maîtrise moto (3 niveaux : initiation, débutant, perfectionnement) :
 - Nombre total d'inscriptions à ce stage ;
- 5) Formations en vue de l'obtention du permis G (tracteurs) :
 - Dates de réservation de la piste.

Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont déterminés sur base du nombre de participants recensés, des documents et justificatifs

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution visé à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation quantitative.

Rapport d'évaluation

Pour tous les stages mentionnés ci-après, les inscriptions se font directement auprès de l'école de maîtrise automobile. L'E.M.A. est tenue de vérifier que les personnes qui s'inscrivent respectent les conditions de participation mentionnées pour chaque type de stage. Les factures sont ensuite envoyées et contrôlées à l'administration. C'est l'E.M.A. qui fixe les dates de stage.

En 2022, les stages dispensés se chiffrent par catégorie comme suit :

- 1) 79 stages de maîtrise auto pour les jeunes de 18 à 30 ans avec une intervention forfaitaire de 145 euros par stage ;
- 2) 0 stage de maîtrise auto pour personne handicapée : avec une intervention forfaitaire de 240 euros était prévue mais n'a pas été mise en liquidation ;
- 3) 0 stage de maîtrise auto pour les conducteurs de 65 ans et plus (intervention prévue de 140 euros) n'a été organisé car il n'y a pas eu de demande ;
- 4) 26 stages de maîtrise moto destinés à 3 niveaux de difficultés (initiation, débutant et perfectionnement) ont été dispensés. Ce forfait est identique pour les 3 catégories et il s'élève à 50 euros par stage ;
- 5) Aucune mise à disposition d'une partie de la piste du centre de maîtrise de la route de Nivelles pour l'organisation de stages en vue d'obtenir le permis G (tracteur) n'a été réalisée. En effet, des travaux sont en cours par inBW sur ce site où la piste est implantée et les stages ne sont désormais plus dispensés sur un site de l'EMA.

L'Ecole de maîtrise automobile a remis une attestation de suivi à chaque participant aux stages mentionnés ci-dessus. Tous les participants ont en outre bénéficié d'un accueil avec un café, d'une collation le midi et bien sûr des véhicules et de l'infrastructure de la société ainsi que des moniteurs spécialisés.

En travaillant avec des formateurs professionnels dans des infrastructures dotées d'équipements à haute valeur technologique, l'Ecole de maîtrise automobile démontre que donner des formations en matière de sécurité routière ne s'improvise pas. Au contraire, c'est le fruit d'une recherche de chaque instant tant dans les domaines technologiques que pédagogiques.

Tableau d'évolution des stages les plus demandés par année et pris en charge par la subvention :

Année	Auto jeunes	Motos	Auto seniors
1996	338	/	NA*
1997	403	10	NA
1998	254	31	NA
1999	438	36	NA
2000	382	61	NA
2001	363	90	NA
2002	562	124	NA
2003	512	129	NA
2004	481	88	NA
2005	450	115	NA
2006	636	127	NA
2007	330	/	NA
2008	260	/	NA
2009	268	/	NA
2010	300	72	NA
2011	304	66	NA
2012	360	53	40
2013	250	39	13
2014	262	24	10
2015	188	27	13
2016	184	32	50
2017	165	27	22
2018	147	50	5
2019	148	43	0
2020	66	24	0
2021	114	46	15
2022	79	26	0

*NA = Non applicable - Le stage senior, destiné aux personnes de plus de 65 ans, existe depuis le 29 septembre 2011. Il a fait l'objet d'un avenant au contrat de gestion 2011-2013 et a été adopté en séance du 29 septembre 2011 avec entrée en vigueur dès son adoption.

Le nombre de stages autos jeunes a encore diminué en 2022, on dénombre 79 stages auto jeunes recevables alors qu'il y avait 114 stages avec une intervention provinciale en 2021, les chiffres pour les stages moto ont régressé aussi on en recense 26 stages motos en 2022 contre 46 en 2021. Il n'y a eu aucun stage auto dispensé ni aux seniors ni aux personnes handicapées en 2022.

Liquidation des subventions

Pour 2022, une subvention de 21.265,00 euros était inscrite au budget ordinaire au profit de l'EMA. Une somme de 12.755,00 euros sera mise en liquidation au profit de l'EMA, pour les différents stages dispensés et correctement justifiés.

Rapport coût du service / qualité

Les actions reprises à l'article 1^{er} du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et la s.a. Ecole de Maîtrise Automobile (E.M.A) démontrent que l'EMA réalise une série d'actions afin de renforcer la sécurité et la vigilance des automobilistes qui doivent faire preuve d'une bonne perception des risques notamment envers les cyclistes et les autres usagers faibles. En effet, la Province met de nombreuses politiques en place afin de favoriser la mobilité intermodale de proximité, ce qui a également pour conséquence d'accroître le nombre de cyclistes et de piétons. Même si les obligations découlant du contrat de gestion sont remplies en 2022, on constate une régression constante du nombre de demandes de stages. Certaines catégories : les stages senior et personnes n'ont fait l'objet d'aucune organisation en 2022.

En conclusion, si l'on calcule le ratio coût de la subvention/qualité/public ciblé, on arrive au constat de l'intervention provinciale au profit de l'EMA, revue à la baisse depuis 2021 est amplement justifiée. En 2022, le nombre de demandes de formations introduites et recevables a encore diminué par rapport à l'année précédente pour les stages autos jeunes et motos.

En effet, la subvention prévue pour l'EMA en 2022 au budget provincial (service ordinaire) pour l'organisation des différents stages était de 21.265,00 euros et le bénéficiaire a été en mesure de justifier des stages à hauteur de 12.755 euros soit une utilisation de 59,98 % du montant de la subvention budgétisée.

La régression permanente du nombre de demandes des particuliers pour tous les stages proposés conforte la décision de non-reconduction de ce contrat de gestion qui se terminait le 31 décembre 2022.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°38 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Pro Vélo

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 3.7 consistant à « Renforcer une mobilité intermodale et de proximité » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Pro Vélo ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 31 mars 2022 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Pro Vélo ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 21 août 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022, tel qu'établi sur base du rapport d'activité 2022 transmis par l'A.S.B.L. Pro Vélo en date du 31 mai 2022, a été validé par le Collège provincial en date du 24 août 2023 ;

Considérant le plan d'action 2023-2025 reprenant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 24 janvier 2023 par le Directeur Wallonie dûment mandaté pour représenter ladite A.S.B.L. ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Pro Vélo a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, tel que modifié par son avenant n°1 précité, pour l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Pro Vélo, tel que modifié par son avenant n°1, portant sur les activités de l'année 2022, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Pro Vélo (modifié par son avenant n°1)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées à l'A.S.B.L.

I. Indicateurs qualitatifs

- Opération « Le Réseau des Ecoliers à Vélo » (projet REVe) : bilan succinct de l'opération et des formations sur base des évaluations complétées et reçues de la part des professeurs responsables des différentes classes ayant participé à la formation ;

- Action d'éducation à la mobilité vélo et à la sécurité routière pour les adultes : bilan succinct des formations sur base des évaluations comptées et reçues de la part des participants ;
- Organisation d'actions « Déclic Mobilité » : Compte rendu succinct de chaque activité ;
- Gestion du « Point Vélo » à la gare d'Ottignies :
 - Description des services proposés au point vélo ;
 - Plage horaire d'accessibilité pour les visiteurs ;
 - Visibilité du « Point Vélo » à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment

II. Indicateurs quantitatifs

Les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} du contrat de gestion sont les suivants :

- Opération « Réseau des Ecoliers à Vélo » (projet REVe) :
 - Nombre de classes inscrites avec les noms de l'école et du professeur responsable de chaque classe ;
 - Nombre d'élèves par classe ayant suivi la formation ;
 - Dates auxquelles les formations ont été dispensées.
- Actions d'éducation à la mobilité vélo et à la sécurité routière pour les adultes :
 - Nombre de modules organisés ;
 - Nombre de personnes inscrites ;
 - Dates auxquelles et lieux où les formations ont été dispensées.
- Organisation d'actions « Déclic Mobilité » pour les entreprises privées, les communes et les écoles secondaires :
 - Nombre de participants.
- Gestion du « Point Vélo » à la gare d'Ottignies :
 - Nombre de visiteurs ;
 - Nombre de réparations techniques effectuées au Point Vélo ;
 - Nombre de places de stationnement vélo gérées.
- Mise à disposition de vélos et de trottinettes dans le cadre de l'action visant à favoriser le transfert modal pour les trajets domicile-travail-école :
 - Nombre de mises à disposition par type de matériel.

III. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont déterminés sur base des documents et des justificatifs fournis par l'A.S.B.L. lors des contrats de gestions précédents. Ils donnent une idée précise des activités proposées et des services offerts.

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution visé à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation quantitative.

Ils ne sont pas exhaustifs. Il appartient à l'association de fournir les informations utiles pour permettre une évaluation qualitative adéquate.

Rapport d'évaluation

Durant l'exercice 2022, Pro Vélo a accompli les différentes tâches reprises à l'article 1^{er} du Contrat de gestion tel qu'amandé :

1. Le Réseau des écoles à vélo (projet REVe) dans les écoles primaires du Brabant wallon :

- Nombre de classes inscrites avec les noms de l'école et du professeur responsable de chaque classe ;
- Nombre d'élèves par classe ayant suivi la formation ;
- Dates auxquelles les formations ont été dispensées ;
- Bilan succinct de l'opération et des formations sur base des évaluations complétées et reçues de la part des professeurs responsables des différentes classes ayant participé à la formation.

Il s'agit de formations d'animations destinées aux élèves de l'enseignement primaire tous réseaux confondus proposant un nouveau programme pédagogique.

Les formations proposées sont dispensées à raison de 3 journées par classe afin d'éduquer les enfants de 5^{èmes} et 6^{èmes} primaires à la mobilité à vélo et à la sécurité routière dans les écoles du Brabant wallon.

Ces trois journées de formation se déroulent comme suit :

- **Journée n°1** : la première journée de formation est consacrée à la mise en selle et au développement des compétences de l'enfant à vélo ;
- **Journée n°2** : la deuxième journée est axée sur les roues libres, elle a pour objectifs de perfectionner les bons comportements des élèves sur la route et de leur faire découvrir le réseau points-nœuds ;
- **Journée n°3** : la troisième et dernière journée de la formation a pour objectif de construire pour les élèves participants le meilleur itinéraire en termes de sécurité et d'efficacité afin de les inciter à **RE**joindre leur école à **Ve**lo, d'où l'abréviation du projet « construire son **REVe** ».

Le programme **REVe** vise donc à promouvoir l'utilisation du vélo pour se rendre à l'école mais aussi d'arriver, au fil du temps, à construire un réseau regroupant tous les itinéraires « Vélos Futés » vers l'école. Les points noirs sont également analysés lors de cette formation, on essaie soit de les améliorer soit de les contourner. Ainsi, les élèves acquièrent les bons réflexes pour conduire leur vélo non seulement en construisant leur propre itinéraire pour se rendre à l'école mais également en l'expérimentant.

En 2022, 92 journées ont été planifiées dans 32 classes de 5^{èmes} et 6^{èmes} primaires, de 15 écoles du Brabant wallon, ont pris part à cette formation, soit 651 élèves au total, tous réseaux confondus. Trois classes n'ont pas pu bénéficier de la formation dans deux écoles en l'occurrence 1 classe de l'athénée royal de Waterloo et une classe de l'école communale d'Ohain (Lasne). En effet, les directions ont annulé les formations sur le terrain car les formations étaient prévues en code rouge au niveau de la crise sanitaire : chaque sortie était placée sous la responsabilité exclusive de ces directions respectives. Il n'était pas possible de leur proposer d'autres dates de formations pratiques car les animateurs avaient déjà un emploi du temps plus que complet. Ces classes (au nombre de 3) ont malgré tout pu bénéficier d'une formation à distance et Pro Vélo a fourni des supports pédagogiques et des itinéraires personnalisés pour leurs élèves. Au total, 23 programmes de formations REVe ont été clôturés en 2022 pour lesquels des panneaux didactiques reprenant les itinéraires construits sont en cours de réalisation par l'intermédiaire du service 53 et seront placés dans les écoles concernées.

2. Actions d'éducation à la mobilité à vélo et à la sécurité routière pour les adultes :

- Nombre de modules organisés ;
- Nombre de personnes inscrites ;
- Dates auxquelles les informations ont été dispensées ;
- Bilan succinct des formations sur base des évaluations comptées et reçues de la part des participants ;

En 2022, Pro Vélo a dispensé 7 modules de formations destinées aux adultes auxquels 77 personnes se sont inscrites.

Les retours sont très positifs et bon nombre de participants ont été séduit par la mobilité active : un nombre important de participants comptent intégrer l'utilisation du vélo dans la vie quotidienne.

Les formations ont été dispensées aux lieux et dates suivants, le nombre de personnes inscrites est également précisé :

- 1) William Lennox à Ottignies le 19/04/2022 avec 10 inscriptions ;
- 2) IPES à Wavre le 13/05/2022 avec 6 inscriptions ;
- 3) UCL Louvain-la-Neuve le 13/06/2022 avec 15 inscriptions ;
- 4) CPAS Ottignies-Louvain-la-Neuve le 16/08/2022 avec 15 inscriptions ;
- 5) Ville de Genappe le 16/09/2022 avec 10 inscriptions ;
- 6) Commune de Waterloo le 12/10/2022 avec 6 inscriptions ;
- 7) UCL Louvain-la-Neuve (2^{ème} module) le 7/11/2022 avec 15 participants.

3. Organisation d'actions « Déclic Mobilité » pour les entreprises privées, les communes et les écoles secondaires :

- Nombre de participants ;
- Compte rendu succinct de chaque activité.

Depuis 2022, le contrat de gestion revu a permis d'étendre le projet de testing vélo et l'élargir aux employés des entreprises et administrations du Brabant wallon.

Ce projet permet ainsi d'étendre le testing vélo aux organisations désireuses de développer la pratique du vélo auprès de leurs employés. Il s'agissait de donner l'opportunité au personnel des entreprises de tester la mobilité active pour se rendre au travail et les y inciter en leur mettant gratuitement à disposition un vélo adapté à leurs besoins (électrique, pliant, cargo ou longtail) pour une période de 3 à 4 semaines avec une formation préalable.

Pour les employés déjà cyclistes, un check-up vélo et une gravure étaient proposés gratuitement dans le cadre de cette action.

En 2022, 6 entreprises et administrations ont accueilli cette formation à laquelle 77 participants se sont inscrits et répartis comme suit :

- 1) Centre hospitalier William Lennox : 10 participants entre le 19/04/2022 et le 6/05/2022 ;
- 2) UCL-Louvain-la-Neuve : - 15 participants entre le 13/06/2022 et le 11/07/2022 à la première formation ;
- 3) UCL-Louvain-la-Neuve : - 15 participants entre le 7/11/2022 et le 8/11/2022 lors de la deuxième formation ;
- 4) IPES Wavre : - 6 participants entre le 13/05/2022 et le 3/06/2022 ;
- 5) CPAS Ottignies-LLN : - 15 participants entre le 16/08/2022 et le 9/09/2022 ;
- 6) Ville de Genappe : - 10 participants entre le 16/09/2022 et le 7/10/2022 ;
- 7) Commune de Waterloo : - 15 participants entre le 7/11/2022 et le 8/11/2022.

10 check-up et 23 gravures ont été réalisés au profit des employés utilisant déjà leur propre vélo pour se rendre au travail.

Les retours sont positifs et encourageants puisque 70 % des testeurs envisagent d'adopter une mobilité active.

Le contrat de gestion 2020- 2022 modifié prévoit également l'organisation d'événements « Déclic Mobilité » à destination des écoles de l'enseignement provincial secondaire du Brabant wallon.

Une action « Déclic mobilité » reprenant ces deux packages s'est déroulée à l'IPES de Wavre le 13/05/2022, elle a réuni 113 participants.

Cette action vise à promouvoir la mobilité douce au sein de l'établissement retenu et créer une émulation autour du vélo par le biais de l'organisation d'un événement festif et proposer également une formation aux élèves pour leur apprendre à circuler à vélo dans le trafic. Cette formule qui regroupe deux aspects émulation/formation s'est avérée efficace et s'est déroulée dans une grande sérénité dans la circulation.

Ce sont les élèves de 1^{ère} secondaire de cet établissement provincial qui ont bénéficié de la formation. Ils ont été accueillis par une viennoiserie et un jus de fruits à titre de récompense pour leur arrivée à l'école à vélo et ont ensuite effectué une parade vélo dans les rues de Wavre en étant bien encadré avec de la musique en prime.

L'aspect formatif de cette formation a été assuré en deux temps :

- trois groupes d'élèves ont été formés en matinée ;
- deux d'élèves et un groupe d'adultes les encadrant ont été formé l'après-midi.

Elle a pour objectif de tendre vers une autonomie des déplacements à vélo dans le trafic. Une brève révision du code de la route, des notions de priorités et des manœuvres à vélo sont dispensées ludiquement après quoi les groupes ont fait une sortie sur la route, ils ont également fait une partie du trajet sur le réseau points-nœuds.

Après cette journée, les participants et formateurs ont fait part de leur satisfaction et du plaisir éprouvé lors de cette journée « déclic mobilité » mais il faut assurer une continuité en dispensant d'autres formations et l'école a un rôle à jouer afin de sensibiliser les jeunes à recourir à cette mobilité active au quotidien.

La sortie sur la route est le moment où se crée une réelle osmose entre les participants qui ressortent de cette formation avec une expérience positive et un sentiment d'autonomie et d'épanouissement individuel et collectif.

Une deuxième formation étaient prévues dans un autre établissement provincial, mais elle n'a pas pu être réalisée car la direction de l'implantation provinciale concernée n'a pas pu libérer des plages horaires et mettre en place les conditions nécessaires à l'accueil de cette formation restreinte à l'enseignement provincial. Il n'a pas été possible de mettre en place une deuxième formation dans les délais impartis mais Pro Vélo avait préparé l'activité de son côté et mobilisé des formateurs. Cette deuxième journée a donc été reportée et sera réalisée au cours de l'année scolaire 2022-2023.

4. Gestion du « Point Vélo » de la gare d'Ottignies

- Description des services proposés au point vélo ;
- Plage horaire d'accessibilité pour les visiteurs ;
- Visibilité du « Point Vélo » à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.
- Nombre de visiteurs ;
- Nombre de réparations techniques effectuées au point vélo ;

- Nombre de places de stationnement gérées.

Le Point Vélo fonctionne depuis le 2 mai 2011. Il propose au public les services repris ci-après, selon des horaires fortement élargis (48 heures/semaine) toute l'année :

- 110 locations de vélos ont été organisées en 2022 et d'accessoires pour du court ou du long terme ;
- 217 gravures ont été effectuées en 2022 dont 73 en atelier et 144 lors d'événements ;
- 17 formations en mécanique ont été organisées en 2022 avec un total de 108 participants ;
- 13 formations dénommées « Ma Ville à vélo », dans la circulation, et 7 formations « Je me lance » relatives à l'apprentissage du vélo ont été organisées en 2022 ;
- Vente de vélos classiques, pliants à assistance électrique et longtail ;
- véloboutique : accessoires, équipements, petites pièces ;
- bibicyclette : cartes, guides, centre de documentation ;
- gravures de sécurité ;
- gestion et entretien de places de parking vélos gratuits (218 places), 85 places de parking sécurisées autour de la gare et gestion de boxes (117 boxes) ;
- projet de mise en selles « testing vélos » ;
- informations et conseils sur les itinéraires, les différents vélos disponibles, la prévention contre le vol, les bonnes pratiques, etc.

Le point vélo joue son rôle de plate-forme de résonance et est une vitrine incontournable du déplacement à vélo dans la Province. Le point vélo a accueilli 5912 visiteurs en 2022 (5941 en 2021) et 1355 petites réparations y ont été effectuées par l'atelier en 2022 (1428 en 2021). La visibilité provinciale y est assurée par la présence du logo sur la façade et à l'intérieur du point vélo.

En termes de communication, Pro vélo continue à échanger avec la communauté cycliste du Brabant wallon via des poste sur les réseaux sociaux :

- 3918 personnes sont abonnées à la newsletter ;
- 1997 utilisateurs suivent le lien Facebook.

5. Mise à disposition de vélos et trottinettes, l'évaluation est basée sur le nombre de mises à disposition par type de matériel.

Ce projet a pour but de compléter le projet « Déclic Mobilité » et de permettre ainsi aux citoyens de tester gratuitement, pendant 4 semaines, un vélo adapté à leurs besoins spécifiques (vélos électriques, cargos, pliants, trottinettes) avec en plus, s'ils le souhaitent, un accompagnement personnalisé.

En 2022, 13 personnes ont bénéficié d'un vélo mis gratuitement à leur disposition pendant une période de 4 semaines dans le cadre du projet « Ma Ville à Vélo »

Les différents types de vélos utilisés par ces 13 candidats en 2022 se répartissent comme suit :

- Vélos à assistance électrique : 8 sorties ;
- Vélo Douze cargo : 2 sorties ;
- Vélo longtail Bike : 3 sorties.

Les vélos pliants et les trottinettes électriques ne sont pas sortis en 2022.

Liquidation des subventions

L'enveloppe budgétaire de 117.000 euros prévue sur les crédits de l'article 42201/640100/100205 « Subsidés obligatoires ASBL entreprises Pro Vélo (mobilité) - Contrat de gestion » du budget 2022 (service ordinaire) a été a été liquidée et justifiée.

L'enveloppe de 35.000,00 euros octroyée sur les crédits du budget extraordinaire 2020 de la Province pour couvrir la période 2020-2022 pour l'achat de matériel dans le cadre de l'action visant à favoriser le transfert modal pour les trajets domicile-travail. Cette subvention a été utilisée et justifiée à hauteur de 34.678,53 euros.

Rapport coût du service/analyse qualité

Les actions reprises à l'article 1^{er} du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Pro Vélo, représentée par son administrateur financier, démontrent que l'A.S.B.L. Pro Vélo réalise une série d'actions qui rencontrent les objectifs que s'est fixé la Province afin de renforcer une mobilité intermodale et de proximité.

L'A.S.B.L. Pro Vélo développe en partenariat avec la Province de nombreuses actions afin d'accompagner sensibiliser et soutenir le transfert modal dans le cadre des déplacements domicile-travail-école. Pro Vélo est une A.S.B.L. connue et reconnue unanimement pour ses compétences au niveau du Brabant wallon, à Bruxelles et dans les autres provinces wallonnes. Elle dispose de personnel avec des compétences techniques leur permettant de donner des formations de qualité tant aux cyclistes qu'aux écoliers.

Chaque année, l'A.S.B.L. Pro Vélo dispense par le biais d'animateurs expérimentés des modules de formation à vélo et à la sécurité routière à des classes des écoles primaires du Brabant wallon tous réseaux confondus. Depuis 2022 ces formations ont été étendues aux écoles de l'enseignement secondaire provincial avec la mise en place des journées « Déclat-mobilité ». Cette A.S.B.L. propose également des animations axées sur la sécurité et visant à promouvoir le vélo comme mode de déplacement alternatif aux adultes. Elle assure la promotion de notre réseau points-nœuds provincial et propose des ateliers de réparation mobile et un atelier proche de la gare d'Ottignies avec des parkings vélo et un point vélo d'informations.

L'A.S.B.L. Pro Vélo offre de nombreux services qui s'étoffent et se diversifient. L'action « Go Vélo » proposée aux employés des entreprises et administrations communale du Brabant wallon est venue étoffer les possibilités des testings vélos pour les adultes. Ceux-ci répondent parfaitement aux besoins croissants en mobilité douce sur le territoire provincial et au-delà ainsi qu'à la promotion du réseau points-nœuds développé par la Province. La qualité par rapport au coût des services est excellente comme le démontrent les indicateurs d'exécution présentés ci-avant.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°39 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Alliance Centre BW

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « *Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois* » et 1.2 « *Se rapprocher des besoins vitaux des TPE et PME* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Alliance Centre BW ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Alliance Centre BW ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 4 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 7 septembre 2023 ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Alliance Centre BW a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Alliance Centre BW, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif (contenu et plus-value) du développement du Réseau « GO2REVE » (plateforme, site, programme, stages, ...) ;
- Rapport qualitatif sur les activités « B2BWCONNECT » ;
- Rapport qualitatif sur la démarche de transition durable.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'associations d'entreprises impliquées dans le réseau « GO2REVE », nombre d'entreprises par catégories d'actions (stages, témoins, visites d'entreprises, autres) ;
- Nombre d'écoles impliquées dans le projet, nombre de classes par sections ou métiers, nombre d'élèves ;
- Nombre de stages demandés, nombre de stages proposés par les entreprises ;
- Nombre de visites sur les outils numériques, site web, App) ;
- Nombre de participants au programme « GO2REVE » ;
- Nombre de participants aux « B2BWCONNECT ».

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité.

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités et de gestion de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif (contenu et plus-value) du développement du Réseau « GO2REVE » (plateforme, site, programme, stages, ...)

Le Comité de pilotage Go2REVE est une équipe coordonnée par Alliance Centre BW avec un responsable IT, un responsable coach et pédagogique, une responsable communication et les responsables des 4 bassins Go2REVE gérés par 4 associations d'entreprises locales (Cercle du Lion au nord-ouest, Nivelles Entreprises au sud-ouest, Alliance Centre BW au centre, et CAEP/ADL à l'est).

Go2REVE est le réseau qui crée des liens entre le monde de l'entreprise et le monde de l'enseignement secondaire avec l'objectif de donner le goût d'entreprendre aux élèves. Go2REVE permet de matcher les demandes de stage d'élèves du secondaire en Brabant Wallon avec des offres d'entreprises. Le but est aussi de permettre aux élèves de se familiariser avec le monde du travail par le biais de rencontres avec des témoins entrepreneurs.

Le lien entre le monde de l'entreprise et les élèves du secondaire est concrétisé par des stages en entreprises et des séances en classe qui ont pour but de préparer les élèves à la découverte de ce monde professionnel.

L'offre de Go2Reve pour les élèves, via leurs écoles, est de deux séances en classe, soit deux fois 100 minutes sur deux thèmes :

1. *Connais-toi toi-même pour faire des choix d'avenir plus conscients*
2. *Décrocher un stage intéressant, utile et profitable*

1. Première séance : *Connais-toi toi-même*

La séance en classe « Connais-toi toi-même » a de nombreux atouts pédagogiques, et il est demandé aux élèves d'être acteurs sous plusieurs formes.

Le coach fait appel à l'intelligence collective du groupe d'élèves, sans apporter des réponses toutes faites au questionnement. Les questions et les sujets sont proposés à la classe, les seules réponses utiles sont celles données par l'ensemble des élèves.

Ces questions approchent les aspects de la personne unique qu'est l'étudiant (de quoi ai-je besoin pour moi-même en termes de valeurs, perception, émotions..., quelles sont mes compétences et savoir-faire, dans quel environnement physique, social, professionnel, suis-je plus à l'aise).

Ces réflexions et échanges permettent à chaque élève de mieux appréhender la rédaction d'une lettre de motivation, l'adaptation de son CV, la réponse aux questions d'un entrepreneur chez qui il souhaite faire un stage, ...

En fonction de ces demandes variées, le coach s'adapte et fait fonctionner l'intelligence collective pour trouver des réponses aux questions qui, selon le groupe d'élèves, sont prioritaires.

2. Deuxième séance : *décrocher un stage*

Cette deuxième étape engendre de nouvelles questions : comment trouver un job étudiant, puis mon premier emploi, dois-je passer par des études supérieures, comment me forger un réseau, ...

Le témoin joue ici un rôle très important. Il s'agit d'un chef d'entreprise ou un cadre supérieur choisi au mieux en fonction du type d'enseignement, et sa disponibilité. Il est demandé au témoin de partager son expérience, son vécu et ses connaissances utiles avec le groupe d'élèves.

Les feed-back reçus des professeurs et des directions d'écoles vont dans le sens de la satisfaction. Les témoins expriment l'importance des besoins qu'ils ont ressentis lors de la rencontre avec les élèves. Les résultats sont aussi nettement meilleurs lorsque les élèves sont un tant soit peu préparés à la venue d'un coach et d'un témoin chef d'entreprise.

En ce qui concerne l'obtention concrète d'un stage, la crise du COVID a empêché les entreprises d'accueillir et donc de proposer aux élèves de les accueillir pour leurs stages en présentiel jusqu'au 5 mars 2022.

La crise énergétique, qui a suivi, a poussé les entreprises à favoriser encore plus le télétravail, alors que les stages doivent se faire en présentiel.

Les entreprises sont moins candidates à accueillir un stagiaire du secondaire (section générale essentiellement) qui ne peut pas lui apporter du livrable et qui mobilise du temps.

L'association a d'ailleurs constaté que les nouvelles offres de stage se font plus rares sur l'APP Go2REVE. Même si cette APP fonctionne correctement, elle a été peu utilisée par les élèves. L'une des raisons est que plusieurs écoles ont supprimé les stages en entreprise en 2022.

Les écoles des sections professionnelles ont leurs réseaux d'entreprises et n'ont pas vraiment besoin de Go2REVE pour trouver des stages pour leurs élèves.

Néanmoins, quand une école avertit que certains de leurs élèves sont en grande difficulté pour trouver un stage, les responsables de bassins activent directement leurs réseaux de manière personnalisée pour les aider.

Les associations d'entreprises ont par ailleurs également souffert à cause de la crise COVID. Elles ont dû se réinventer et faire preuve de résilience en 2022 pour soutenir leurs entreprises membres en difficulté tout en maintenant leurs finances en positif pour assurer les missions de leurs organisations. A l'Alliance Centre BW, cette réorganisation a réclamé beaucoup de temps d'énergie et l'a obligée à prioriser davantage ses actions. Elle n'avait dès lors plus la possibilité de consacrer assez de temps pour faire évoluer Go2REVE. Alliance Centre BW a cherché des acteurs qui pourraient donner un nouveau souffle à Go2REVE. Ceux-ci sont tous intéressés par l'organisation d'activités dans les écoles comme les séances en classe, ateliers, animations, formations, ... (100 000 entrepreneurs, Mini entreprise, ...). Mais aucun n'a souhaité travailler sur les offres de stage.

La façon de travailler a beaucoup changé en 2022 : plus de flexibilité dans les horaires de travail, des partages de ressources humaines : entre plusieurs entreprises installées dans un hub par exemple, *etc.* Le télétravail s'intensifie durablement et s'adapte aux besoins : le home working mais aussi dans des espaces de coworking professionnels ou des Hub près du domicile des collaborateurs.

Dès lors, le stage pourrait se faire en partie en mode télétravail, en présentiel dans des lieux différents, partagé sur plusieurs entreprises.... ou remplacé par d'autres formes de connexion entre élèves et entreprises.

Il fallait faire preuve de résilience et réfléchir à comment adapter les stages des élèves du secondaire. L'association a donc estimé qu'il était plus que nécessaire de présenter les nouvelles réalités de terrains des entreprises aux acteurs de l'enseignement.

Dans cette optique, elle a proposé d'organiser le 16 décembre 2022 un séminaire avec les directions d'écoles, les pouvoirs et acteurs publics de l'enseignement et des entrepreneurs, responsables RH, ... pour faire le point sur la problématique du stage des élèves du secondaire : Comment réduire le décalage entre l'enseignement et la réalité de terrain des entreprises. Comment adapter les stages du secondaire aux récentes évolutions de la réalité de terrain des entreprises ? Quels impacts positifs de la modification du stage sur les élèves ?

➔ Cet évènement a réuni 58 participants : 36 entreprises et 22 écoles.

L'association a invité les participants à des tables de discussion et organisé un sondage auprès des entreprises en amont de l'évènement :

1. Finalité : Utilité de la rencontre entre les entreprises et les élèves du secondaire sous la forme d'un stage - Quels objectifs et quels bénéfices ?
2. Comment faire évoluer la formule actuelle du stage de formation ou du stage d'observation pour s'adapter aux réalités de terrain des entreprises et de l'Enseignement ?
3. Quel serait l'intérêt de rendre le stage d'observation obligatoire ? Pourquoi ? Comment ? D'autres pistes pour répondre aux besoins des élèves et des entreprises ?
4. Comment aider les jeunes à trouver des stages, les entreprises à entrer en contact avec les jeunes ? Quels sont les outils à développer au niveau de la Fédération Wallonie Bruxelles ?

Les stages courts de 1 ou 2 jours ne sont pas adaptés. Il faut minimum une semaine à l'élève pour s'imprégner du monde du travail mais les entreprises n'ont pas assez de temps pour s'occuper des élèves quand leurs collaborateurs sont en partie en télétravail.

Les stages ne sont pas adaptés à tous les secteurs d'activités et/ou il y a des empêchements à proposer des stages dans certains secteurs comme par exemple l'IT qui ne peut accueillir des stagiaires de moins de 18 ans. Dans ce cas, d'autres approches doivent être mises en place.

La formule actuelle du stage doit évoluer pour être plus en connexion avec les réalités de terrains des entreprises mais également s'adapter aux modes de fonctionnement et aspirations des jeunes. Les visites d'entreprises sont plébiscitées par les professeurs. En effet, tant les entrepreneurs que les professeurs constatent un gouffre entre l'étudiant et le monde professionnel.

La préparation du stage et le stage en lui-même doit faire en sorte d'apprendre l'un de l'autre. Les notions de rentabilité et le pédagogique ne sont pas faciles à concilier. Le stage doit être un accès à donner un sens à quelque chose. Il est important pour l'entreprise de voir l'utilité de la démarche. Elle doit comprendre aussi ce que cela va lui apporter. Or, l'association constate un manque de référents dans les écosystèmes, de coordinateurs pédagogiques dans les écoles et dans les entreprises disposées à accueillir des élèves.

Plusieurs suggestions ont été émises pour une approche différente du monde du travail, comme 1h parcours d'orientation par semaine dans le programme scolaire avec des outils performants, des formateurs pour apprendre à faire des choix ; éduquer les stagiaires à la résilience et aux changements (très fréquents en entreprises), à la prise d'initiative et la créativité comme aux notions de proactivité et de responsabilité, ou encore une formule administrative clé sur porte pour le stage qui contient une fiche de description de ce qu'on attend de l'élève et de l'entreprise (réalité de terrain) avec décrets et obligations des entreprises, ...

Il est notamment important de valoriser le stage de qualification, qui a une dimension de certification et est susceptible de déboucher sur un emploi à long terme.

Ce chantier de revalorisation du qualifiant est en cours et plusieurs propositions ont été faites aux entreprises locales (comme le développement d'une plateforme de matching, ou un plan de formation des enseignants).

Pour stimuler les entreprises à accueillir plus de stagiaires du secondaire, l'association a proposé de négocier une coopération win-win avec la plateforme Student for Monday en 2022-2023.

Student for Monday centralise des centaines d'offres de stages et propose des profils étudiants du supérieur de façon personnalisée. Avec son système de pré filtrage intelligent, le processus de recherche de stage devient plus simple, plus rapide et plus humain. Un « match » signifie que la personnalité (soft skills) de l'étudiant correspond à l'offre de l'entreprise et que l'étudiant possède les compétences (hard skills) attendues pour les missions demandées. Ces missions permettront au stagiaire d'atteindre des objectifs personnels et accéléreront l'accomplissement des objectifs de l'entreprise. Cette plate-forme, payante pour les entreprises, rencontre un véritable succès.

L'association avait proposé de partir du principe qu'une entreprise qui recrutait un stagiaire de secondaire pourrait recevoir une offre de stage gratuite Student for Monday pour des étudiants de haute école (Matching).

Des adaptations de cette plateforme devaient être réalisées pour automatiser l'inscription des élèves du secondaire issus de Go2REVE.

L'association précise que faute de budget disponible et en raison de la fin de son contrat de gestion, cette proposition n'a pas été retenue.

L'association conclut, qu'en tant que porteur de Go2REVE , elle a assuré l'animation et la coordination générale ainsi que la gestion administrative et financière du projet : contrats & GDPR avec responsables de bassins, prestataires, coaches, ..., maintenance et alimentation des outils APP, Site, CRM, dossiers partagés (DROPBOX) avec les différents acteurs, répondre aux demandes via le site WEB, email, téléphone, réseaux sociaux, communication (supports et animation), organisation de plusieurs réunions avec le Comité de pilotage Go2REVE et rapports, *etc.*

L'Alliance ainsi que les associations responsables des bassins communiquent sur leur site web, leurs réseaux sociaux ainsi que dans le magazine Alliance Mag (paru à l'été et l'hiver 2022). Elle souligne que le soutien de la Province du Brabant wallon y est visible de même que lors des séances en classes (roll up).

Enfin, « GO2REVE » a mis à disposition des écoles un catalogue d'entreprises disposées à accueillir des classes et leurs professeurs pour des visites. Le rôle de l'association n'est pas d'organiser ces visites mais dans la mesure de ses possibilités, de veiller à répondre aux demandes spécifiques des écoles. Elle a reçu une seule demande d'école en 2022.

1.2 Rapport qualitatif des activités « N2BWCONNECT »

Le B2BW CONNECT est une approche innovante qui continue à répondre aux besoins des entreprises vu son succès. En fonction du profil et des besoins, le participant va à la rencontre de personnes et projets sélectionnés pour lui.

En effet, cet événement se base sur un Matching en amont des participants permettant à chacun de rencontrer les personnes les plus intéressantes pour son profil-projet. Les participants ne sont dès lors pas perdus dans la foule (en présentiel ou en virtuel) et leurs rencontres seront optimisées.

L'association a organisé 3 B2BW CONNECT en présentiel en 2022 :

- Le 11 mars à Walhain avec WalInBusiness
- Le 23 septembre à Rixensart avec Alliance Centre BW
- Le 5 décembre à Nivelles avec Nivelles Entreprises

Chaque édition est l'occasion d'améliorer l'organisation de l'événement grâce aux feedbacks des participants. A chaque édition, plus de 80 % de participants très satisfaits par cette formule de speed business dating car ils y ont découvert de nouveaux acteurs et/ou rencontré une solution à leur besoin exprimé lors de l'inscription.

1.3 Rapport qualitatif de la démarche de développement durable :

Depuis 2017, l'Alliance Centre BW s'est donnée pour mission d'aider toutes les entreprises à se développer localement et durablement.

Elle a lié toutes ses activités aux SDGs et l'association est Neutral Carbon depuis 7 ans.

Le groupe de travail « Développement durable » du Conseil d'administration d'Alliance est très important avec ces 8 sous-groupes qui portent chacun au minimum un projet. Les activités principales de 2022 :

- Plan de transition durable du parc Wavre Nord : gestion intégrée de la biodiversité, des déchets et de la mobilité. Un projet porté par la ville de Wavre et l'Alliance Centre BW avec quelques entreprises membres (GSK, BVI, CODIC, Automatic Systems, Dutra, Concept expo, ...) et des spécialistes (Natagora, PlantC, inBW, CAP INNOVE, Mobility Manager, etc ;
- PlantYourBusinessTree : avec les entreprises, plantation le 25 novembre 2022 de la deuxième partie de la forêt Myawaki à l'Axis Parc et soutien financier à Graine de Vie ;
- Divers événements comme des ateliers d'économie circulaire ou de symbiose industrielle ;
- Le soutien au projet LOCALISONS, une plateforme génératrice de flux d'économie circulaire et d'autres projets comme les Transition Awards ou la Fondation Bâtisseurs d'Etoiles. Les activités sont très nombreuses et variées pour stimuler les entreprises à faire des petits pas de plus vers la durabilité.

Au niveau de Go2REVE, l'association a sélectionné des entrepreneurs - acteurs de la « nouvelle économie » pour venir témoigner dans des classes.

Au niveau des B2BW CONNECT, elle a veillé à travailler avec des entreprises qui sont en marche pour la durabilité.

Enfin, elle a compensé les émissions de CO2 des B2BW CONNECT en 2022 dans le cadre de la relance de la campagne de reforestation Nord/Sud PlantYourBusinessTree.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Nombre d'associations d'entreprises impliquées dans le réseau « GO2REVE », nombre d'entreprises par catégories d'actions (stages, témoins, visites d'entreprises, autres) :

	2020	2021	2022
Ecoles	41	41	41
Nombre d'associations professionnelles impliquées	9	8	7
Nombre d'entreprises par catégorie d'actions			
Séances en classes			
Nombre de coaches opérationnels*	9	14	14
Nombre d'entrepreneurs s'engageant comme témoin	227	229	180
Stages			
Entreprises accueillantes de stagiaires	374	284	168
Visite d'entreprises			
Nombre d'entreprises dans catalogues de visites*	21	21	20

* L'association a en réserve un pool de 22 coaches à activer pour répondre aux demandes des écoles.

* Il y a eu une seule demande de visite d'entreprise en 2022 vu la crise sanitaire. Ce sont les responsables de bassins qui répondent aux demandes spécifiques des écoles pour les visites d'entreprises locales.

2.2 Nombre d'écoles impliquées dans le projet, nombre de classes par sections ou métiers, nombre d'élèves :

	2020	2021	2022
Total du nombre d'écoles concernées de manière opérationnelle c-à-d pour programmation de séances en classe	18	18	21
Nombre de séances en classe programmées	67	56	52
Nombre de séances qui ont pu avoir lieu	4	34	50
Nombre d'élèves directement concernés si les séances en classe avaient pu avoir toutes eu lieu	1467	1288	1150

En ce qui concerne les métiers, sur les 52 séances en classe qui étaient prévues il y a eu :

En sections technique de transition & de qualification :

- 7 classes en bureautique
- 6 classes en comptabilité
- 7 classes en infographie - IT
- 1 classes en Tourisme – Hôtellerie
- 3 classes Education physique

En section générale : 28 classes

2.3 Nombre de stages demandés, nombre de stages proposés par les entreprises :

Stages	2020	2021	2022
Nombre d'offres d'entreprises	374	284	254
Nombre de demandes (élèves) : 87 via les bassins/22 via l'APP	125	173	109
Nombre d'écoles concernées	18	18	14

2.4. Nombre de visites sur les outils numériques de Go2REVE :

1. Application

Nombre total d'offres consultées par des élèves en 2022 :436

Nombre de demandes de stage enregistrées sur l'App :22

Nombre d'offres de stage enregistrées et valides au 31/12/2022 sur l'APP :254 réparties sur 168 sociétés

2. Site internet

Nombre de visite en moyenne par semaine :12,7 (en 2021) – 9,2 (en 2022)

2.5. Nombre de participants au programme « Go2REVE » :

Le Comité de pilotage, les associations locales d'entreprises, les coaches, les témoins, les écoles et entreprises impliquées, cela représente une communauté de 463 participants engagés dans le programme Go2REVE en 2022.

La crise du coronavirus a eu pour conséquence la suppression de nombreux stages en 2022 par les écoles.

2.6. Nombre de participants au « B2BWCONNECT » :

	Participants en 2022
11/03 à Walhain	35
23/09 à Rixensart	40
5/12 à Nivelles	37
Total	112

Un taux de participation qui se maintient assez bien puisqu'il y en avait 109 l'année précédente.

Liquidation des subventions

Une subvention de fonctionnement de 61.000,00 euros pour l'année 2022 a été octroyée en date du 24 mars 2022, avec une avance de 60% (36.600,00 euros) mise en liquidation en date du 28 mars 2022, le solde de la subvention étant à liquider sur base des justificatifs, à produire pour le 31 octobre 2023 au plus tard.

Une subvention de fonctionnement de 10.000,00 euros pour l'année 2023 a été octroyée en date du 19 avril 2023, avec une avance de 80% (8.000,00 euros) mise en liquidation en date du 25 avril 2023, le solde de la subvention étant à liquider sur base des justificatifs, à produire pour le 31 octobre 2024 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. Alliance Centre BW a pour objet de susciter et de promouvoir les relations entre ses membres dans la perspective d'un développement économique, social et culturel sur les territoires des entités communales d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, Wavre, Mont-Saint-Guibert et les communes avoisinantes.

Ces relations visent tant l'établissement de collaborations effectives que l'amélioration des communications au sens large, l'échange d'informations, l'accueil et la réflexion sur les préoccupations propres à tous ou partie de ses membres.

L'association a également pour objet de promouvoir et de défendre les intérêts économiques, sociaux et culturels de ses membres en leur offrant un tremplin, ainsi qu'en stimulant l'esprit d'entreprendre et la création d'entreprises.

En 2022, Ses activités sont structurées autour de 3 thématiques :

- le networking (« B2BWCONNECT », ...) ;
- les expertises (sur des thèmes variés et sous forme de conférences) ;
- l'éducation et l'aspect sociétal (« GO2REVE »).

En 2023, outre la coordination, de manière générale, du groupe des Forces Vives du Brabant wallon (FOVI), l'association structure ses activités autour du networking et des retours d'expériences. Elle organise ainsi les séances de speed business B2BW CONNECT, permettant aux entreprises de réseauter.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°40 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « *Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois* » et l'objectif opérationnel 1.2 « *Se rapprocher des besoins vitaux des TPE et PME* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 4 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 7 septembre 2023 ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif des actions de type international menées avec le soutien du Brabant wallon ;
- Rapport qualitatif du panel d'« ambassadeurs pays » ;
- Rapport qualitatif de la participation aux groupes de réflexion (prospective BW).

2. Indicateurs quantitatifs

- Rapport quantitatif des actions de type international menées avec le soutien du Brabant wallon ;
- Nombre d'« ambassadeurs pays » trouvés et leur(s) intervention(s) ;
- Nombre de participants à chaque événement organisé par l'association ;
- Nombre de support édités avec la visibilité provinciale.

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- Evolution des dettes à court terme et à long terme ;

- Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité.

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités et de gestion de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

Tout d'abord, l'association précise que son plan d'actions 2022 a été revu en février 2022 pour être cohérent avec la diminution de la subvention provinciale.

En 2022, la dynamique au sein des entreprises a été modifiée, tirant les leçons des mois de crise COVID, et la CCIBW a à nouveau su s'adapter aux problématiques des entreprises et leurs nouveaux et imminents besoins.

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif des actions de type international menées avec le soutien du Brabant wallon :

Nombre d'entreprises ont profité du ralentissement de leurs activités en 2021 pour consacrer du temps à l'étude d'une démarche vers l'export.

Les conséquences du BREXIT se sont fait sentir dès la reprise des activités d'exportation. Vendre au Royaume-Uni demande désormais les mêmes obligations et démarches que pour exporter hors Union Européenne. Il a donc fallu que les entreprises se familiarisent avec des nouvelles procédures et ouvrent leur esprit à la « grande » exportation. Ces entreprises sont - ou sont devenues - des « starters » à l'international.

La CCIBW a pour mission de conseiller, d'accompagner, de mettre en place toute une série de programmes, de networking et de formations, sur mesure et adaptés à ces besoins internationaux naissants.

Un programme « starters » figé (tel que celui des 7 années d'avant crise) n'était plus adéquat. Il a fallu de l'agilité et la mise en place de formations flexibles au fur et à mesure de l'année.

L'association souligne que toutes les actions qui ont été menées en faveur des exportateurs et futurs exportateurs brabançons wallons ont mis en avant la collaboration et le soutien du Brabant wallon.

Dans le cadre de sa certification ISO 9001, l'association suit un processus de sélection et d'évaluation des formateurs et experts. La CCIBW se distingue des autres opérateurs de formation par la qualité du contenu et l'expertise de terrain (et non purement académique) de ses formateurs.

En 2022, elle a organisé plusieurs modules de formation (dont les dates et chiffres sont repris en indicateurs quantitatifs), tels qu'un cycle d'ateliers de formation en douane, des formations intensives de deux jours sur la législation douanière relative aux activités commerciales, un webinaire sur le Brexit, des ateliers du commerce international, des info-sessions sur les aides à l'internationalisation,

des formations à l'origine (non) préférentielle, un « International business meeting »,... et a reçu des retours très positifs des participants.

1.2 Rapport qualitatif du panel d'« ambassadeurs pays » :

Le panel d'experts s'est constitué mais n'a pas été formalisé en « produit » pour les entreprises.

L'association rappelle que ce concept prévoit la sélection d'entrepreneurs expérimentés et spécialisés sur une région particulière du monde. Ils deviennent alors référents-pays et acceptent d'être contactés par des entreprises qui souhaiteraient démarcher ces pays.

Par exemple, en 2022, Air Belgium a été mis en relation avec toute une série d'opérateurs actifs en Afrique du Sud pour l'inauguration de sa ligne directe vers ce pays.

La CCIBW continue à optimiser ses rencontres diverses avec des acteurs économiques ou diplomatiques internationaux pour consolider son réseau relationnel et mettre celui-ci au service des entreprises intéressées par les pays identifiés.

Ainsi, en 2022, l'association a rencontré plusieurs ambassadeurs et/ou délégations économiques.

L'association a également accueilli une délégation de parlementaires de République démocratique du Congo.

La CCIBW a participé au programme européen ARCHIPELAGO 2019-2022 au Sénégal, avec l'APEFE (Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger), l'ONFP (Office National pour la Formation Professionnelle) et les Chambres de Commerce et d'Industrie de Dakar (CCIAD), de Louga, de Kolda et Djourbel.

Ce programme a pour but de renforcer l'employabilité des jeunes grâce notamment au renforcement des ressources locales en formations professionnelles entrepreneuriales et à l'amélioration des services d'appuis aux entreprises. Sont mises en place des formations en alternance – insertion professionnelle dans 4 régions du Sénégal.

La mission de la CCIBW a consisté en la délivrance d'une formation à l'entrepreneuriat à destination de 8 formateurs qui seront à leur tour chargés de former de jeunes femmes et hommes dans le but de leur permettre de créer leur propre entreprise et de la formaliser.

Plusieurs groupements d'intérêt économique ont ainsi été créés par des jeunes bénéficiaires de ces formations, et d'autres ont également mis sur pied de nouveaux commerces et entreprises.

1.3 Rapport qualitatif de la participation aux groupes de réflexion (prospective BW) :

L'association a participé aux réunions de la Task force économie, et a notamment présenté, le 27 avril 2022, de la certification ODD (objectifs de développement durable) des CCI de Wallonie. Elle a pris part à des rencontres constructives dans le cadre du programme de BW 2030 « THE POD », et s'est engagée à être un relai de communication et un acteur de conscientisation à la digitalisation des entreprises du BW.

La CCIBW a également participé au colloque BW 2030, le 9 mai 2022 à l'Aula Magna, et a été un relai de communication de l'évènement.

Elle a assuré la promotion des plateformes technologiques de l'UCLouvain (programme de BW 2030) et collaboré à la préparation des séances de présentation desdites plateformes à l'automne 2022 (qui ont finalement été postposées au printemps 2023). Un article au sujet de l'évènement a notamment été édité par la journaliste de la CCIBW.

L'association a organisé la réception d'une délégation parlementaire de la République Démocratique du Congo en ses locaux.

De manière générale, la CCIBW a été un relais de communication pour les activités portées et soutenues par le Brabant wallon.

Principales collaborations actives de la CCIBW

- Forces Vives du BW (associations locales d'entreprises)
- in BW
- UCLouvain
- CAP Innove
- Fondation pour la jeune entreprise
- CEI LLN
- AWEX BW

Membership et mandats

- TVCom
- Digital BW
- Forum Financier BW
- Fondation pour la jeune entreprise
- Fondation économique et sociale du Brabant wallon

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Statistiques quantitatives des actions de type international menées avec le soutien du Brabant wallon :

Info-session web « Il y a un an... le Brexit ! » - 19/01/2022

De membre de l'UE avec qui il était simple de commercer, le Royaume-Uni est devenu un partenaire tiers. Comment cela s'est-il réellement déroulé ? Quels ont été les principaux obstacles ? Les nouvelles mesures décidées de part et d'autre ont-elles été appliquées ? Quelles sont celles qui ont été reportées ? Qu'en est-il de la logistique sur le terrain ? Quels ont été les problèmes liés à la TVA ?

Formation « Législation douanière et activités commerciales (intensif 2 jours) » - 15/02/2023 et 10/03/2022

Cette formation permet aux participants de maîtriser la matière douanière dans sa transversalité (y compris les conséquences sur les formalités douanières qui font suite à la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne).

L'association souligne qu'il s'agissait de la 8ème édition de cette formation tant celle-ci répond à des besoins.

Cycle douane – 5 ateliers techniques de mars à juin (indissociables)

Atelier 1 : Les documents requis pour le dédouanement – 08/03/2022

Atelier 2 : Les documents commerciaux et les documents de paiement – 22/03/2022

Atelier 3 : Le DAU (document administratif unique) – 21/04/2022

Atelier 4 : Les documents de transport – 19/05/2022

Atelier 5 : e-Douane EMCS / PLDA – 09/06/2022

Info-session « La lettre de crédit, l'outil indispensable pour la sécurisation de vos transactions financières avec l'étranger » - 29/03/2022

Qu'est-ce que c'est exactement une lettre de crédit - risques sur les échanges financiers dus à la guerre en Ukraine - aide à la sécurisation des transactions financières.

Formation à l'origine préférentielle - 07/06/2022

Il est important de connaître la législation en vigueur en matière d'origine car elle est devenue un réel argument de négociation.

Formation « Atelier du commerce international : les incoterms® 2020 » - 05/05/2022

La situation politique et économique mondiale actuelle, la hausse significative du coût des carburants ou encore le manque de disponibilité des moyens de transport peuvent entraîner des retards de livraison et une diminution significative de vos marges à cause de coûts non prévus. Jusqu'où va votre responsabilité ? Qui va payer ? Comment vous protéger contre ces aléas ?

Formation à l'origine non-préférentielle - 17/05/2022

Avec la révision de la législation, il est important pour tout exportateur d'être bien informé afin de bien maîtriser cette matière. A ne pas confondre avec l'origine préférentielle.

Webinar : le Statut d'Opérateur Économique Agréé (AEO)

Le concept d'opérateur économique agréé (Authorised Economic Operator (AEO)) est basé sur le partenariat Douane – Entreprise. Ce n'est pas une certification impossible à obtenir ou uniquement réservée aux très grandes entreprises ! Vous aussi, vous pouvez devenir opérateur économique agréé. (Animation par un expert du SPF Finances)

International Networking Lunch : L'Inde - 02/06/2022

Présentation des relations bilatérales entre la Belgique et l'Inde par Son Excellence Monsieur L'Ambassadeur d'Inde, Santosh Jha. Les relations économiques et les opportunités avec l'Inde. Les habitudes culturelles et les relations en affaires à travers des témoignages et des partages d'expériences d'entrepreneurs actifs en Inde et des entreprises indienne en Belgique.

Cycle de 5 ateliers du Commerce international de septembre à décembre (dissociables)

Le tarif douanier et le classement tarifaire – 20/09/2022

La valeur en douane – 13/10/2022

Le calcul des droits de douanes – 18/10/2022

Les régimes douaniers – 15/11/2022

Les simplifications douanières – 15/12/2022

International Business Meetings (NOUVEAU) - 20/09/2022

La CCIBW organise une activité pour parler entre pairs, échanger leurs expériences sur les marchés internationaux et apprendre des autres !

Principe : 10 responsables export se réunissent autour d'un business lunch convivial, dans un cadre agréable, où chacun se présente, présente son entreprise et son quotidien entre la Belgique et l'étranger.

Info-session « Biens à double usage – le point sur la Russie et l'Ukraine » - 26/10/2022

Pour un entrepreneur qui exporte des produits ou technologies dits « à double usage », la connaissance des licences d'exportation constitue un élément crucial pour être compétitif et le rester. Vous êtes concernés par les sanctions à l'égard la Russie et/ou l'Ukraine ? A quoi faut-il prêter attention avant d'exporter votre technologie ou vos produits vers ces pays ?

Cette formation aborde également la demande, le suivi et la modification d'une demande de licence.

2.2 Nombre d'« ambassadeurs pays » trouvés et leur(s) intervention(s) :

Le panel d'experts s'est constitué mais n'a pas été formalisé en « produit » pour les entreprises.

La CCIBW reste un acteur central pour les accueils de délégations étrangères auxquelles les atouts du Brabant wallon sont toujours présentés.

La CCIBW continue à optimiser ses rencontres diverses avec des acteurs économiques ou diplomatiques internationaux pour consolider son réseau relationnel et mettre celui-ci au service des entreprises intéressées par les pays identifiés. En 2022 :

- Rencontre avec l'ambassadeur d'Autriche
- Rencontre avec l'ambassadeur de Roumanie
- Rencontre avec l'ambassadeur de Jordanie
- Rencontre avec l'ambassadeur de Suisse
- Rencontre avec l'ambassadeur d'Inde
- Rencontre avec l'ambassadeur de Hongrie
- Rencontre d'étude avec une délégation économique du Bénin
- Rencontres d'étude avec une délégation économique du Burundi
- Rencontres d'étude avec une délégation économique du Kazakhstan

A l'occasion de ces rencontres, la CCIBW présente le tissu économique et les enjeux des entreprises du Brabant wallon et réceptionne le message des entreprises étrangères désireuses de mieux connaître les synergies avec la Belgique.

- Accueil d'une délégation de parlementaires de République démocratique du Congo
- Participation au programme européen ARCHIPELAGO 2019-2022 au Sénégal

2.3 Nombre de participants à chaque événement organisé par l'association :

- 20 activités de conférences et formations à l'international, ayant accueilli 146 participants
- 20 networkings et événements, ayant accueilli 125 participants
- 21 formations et infos-sessions, ayant accueilli 119 participants

2.4 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale :

- Site web : sous chaque activité liée à l'international ou au networking placée dans l'agenda ou dans les articles et comptes-rendus
- E-mailing : avec chaque activité de la CCIBW annoncée dans l'e-mailing (en moyenne 2600 adresses e-mails à chaque envoi)
- Rapport d'activités annuel (envoyé aux membres et disponible en ligne)
- Sur les panneaux d'accueil dans les bureaux de la CCIBW
- Sur le roll up « partenaires et soutien de la CCIBW »

La CCIBW a également mis en avant le soutien de la Province du Brabant wallon dans ses événements de maillage forts.

Quel qu'en soit le sujet, la CCIBW relaie systématiquement les communications de la Province du Brabant wallon qui sont transmises à son attachée de presse pour diffusion.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 28.000,00 euros pour l'année 2022 a été octroyée en date du 24 mars 2022, avec une avance de 60% (soit 16.800,00 euros) liquidée en date du 28 mars

2022. Le solde de la subvention (soit 11.200,00 euros) est à liquider sur base des justificatifs avant le 31 octobre 2023.

De plus, une subvention annuelle de fonctionnement de 28.000,00 euros pour l'année 2023 a été octroyée en date du 23 mars 2023, avec une avance de 80% (soit 22.400,00 euros) liquidée en date du 28 mars 2023. Le solde de la subvention (soit 5.600,00 euros) est à liquider sur base des justificatifs avant le 31 octobre 2024.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) a pour objet de promouvoir des liens entre les entreprises disposant d'un siège d'exploitation dans le Brabant wallon. Elle assure également la défense des intérêts économiques et juridiques de ses membres et anime des réseaux dynamiques de relations d'affaires. La CCIBW fournit aux entreprises les conseils et les informations utiles pour assurer leur promotion auprès du public et des investisseurs.

Fort de son expérience avec des entreprises actives à l'international, l'association met en œuvre un programme d'accompagnement et de professionnalisation à l'internationalisation, avec pour objectif de sensibiliser les entreprises à l'importance d'être bien préparées pour démarrer une activité à l'international et ainsi maximiser la réussite de cette démarche. Grâce au réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie en Belgique, en Europe et dans le monde, les affiliés peuvent accéder aux marchés internationaux et nouer des contacts commerciaux avec les entrepreneurs d'autres pays.

L'association est par ailleurs impliquée dans la stratégie de développement économique « BW 2030 » et en particulier les axes stratégiques « Terre du Numérique », « Terre de Licornes » et « Terre de Réseaux ».

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°41 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « *Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois* » et 1.2 « *Se rapprocher des besoins vitaux des TPE et PME* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 janvier 2023 relative au contrat de gestion 2023-2025 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 4 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 7 septembre 2023 ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif de la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise ;
- Rapport qualitatif du programme INNOV2GO ;
- Rapport qualitatif de la démarche de développement durable ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de créateurs d'entreprises accompagnés ;
- Nombre d'entreprises existantes accompagnées ;
- Nombre de nouveaux entrepreneurs formés ;
- Nombre et qualité des animations économiques organisées ;
- Nombre de support édités avec la visibilité provinciale.

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité.

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités et de gestion de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association ;
- Note d'intentions 2024 ;
- Projet de budget 2024.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs. Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif de la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise.:

Les formations de 2022 ont continué à accueillir deux profils principaux de participants : des entrepreneurs en phase de démarrage cherchant à créer de la croissance et des entrepreneurs en devenir cherchant à lancer leur activité.

Pour le premier profil, la création d'emploi est toujours plus délicate à discerner, car une croissance de l'activité tend généralement à rendre l'activité rentable avec les ressources humaines existantes avant de conduire à une augmentation des effectifs. De plus, la plupart des nouvelles embauches, dans un premier temps, sont souvent des consultants ou des emplois temporaires. Il est rare que de nouvelles entreprises de petite taille et autofinancées créent immédiatement des postes permanents.

Pour le second profil, les entrepreneurs en devenir, la majorité d'entre eux, après la formation, créent une entité d'entreprise, s'inscrivent dans une couveuse d'entreprises, ou abandonnent le projet. Pour ceux qui s'inscrivent en couveuse d'entreprises ou qui disposent d'un coussin financier temporaire, un des principaux objectifs de la formation sera de tester la viabilité de leur projet grâce au digital. Que la réponse obtenue soit positive ou négative, elle sera considérée comme une réussite, le but étant d'accélérer fortement leur phase de démarrage, de la réorienter au besoin vers un réel besoin de marché ou de l'arrêter si le marché envisagé n'existe pas.

Dans ce contexte, la notion de création d'emploi est envisagée davantage en termes de « rentabilité de l'activité ». Si cette rentabilité est démontrée, elle incitera l'entrepreneur à démarrer son activité ou à la diriger dans la bonne direction. L'association précise qu'il lui est difficile de faire un suivi précis de

ces évolutions en raison de la temporalité de ses formations, mais que sa communauté en ligne permet de garder le contact avec ses participants et d'observer leur progression.

Depuis 2022, le CEILv dispose d'une plateforme digitale accessible uniquement aux anciens participants. Cette plateforme fournit des modules vidéo reprenant les sujets abordés lors des formations, permettant aux entrepreneurs de continuer leur apprentissage et de perfectionner leur marketing digital à leur rythme. Cette plateforme vise à augmenter le nombre d'activités créées parmi les participants en leur laissant le temps nécessaire pour réaliser pleinement leurs objectifs. Cela pourrait entraîner une augmentation de la création d'emplois, bien que ce soit probablement différé par rapport au moment de la formation.

1.2 Rapport qualitatif du programme INNOV2GO :

INNOV2GO est un programme de formation pour projets de start-ups ou jeunes start-ups. Il est demandé aux participants d'y prendre part avec des projets bien réfléchis. Il ne s'agit pas d'un cursus strictement théorique, le but poursuivi est bien la « mise en œuvre » du projet et sa confrontation réelle avec le marché, principalement avec l'aide des outils digitaux. En outre, la formation évolue constamment pour rester en phase avec les tendances du marché.

Les thèmes principaux incluent la méthode lean, le marketing digital, les tests de projets via le web, le growth hacking, l'automatisation des outils digitaux, l'exploration de business models innovants, le SEO (search engine optimization), le développement d'outils digitaux sans code, la communication digitale, la création de contenu digital et le branding.

Pour rappel, en 2021, INNOV2GO avait connu des changements majeurs. Le format de dix semaines avait été abandonné au profit d'un format court et intensif de deux jours, offrant une approche plus spécifique aux aspects numériques. Cette décision fut prise pour répondre de manière plus dynamique et adaptée aux évolutions et aux tendances actuelles du monde de l'entrepreneuriat.

L'objectif principal de ce changement était de donner aux participants l'opportunité de focaliser leurs efforts sur des objectifs spécifiques, avec un accent mis sur la concrétisation et l'application pratique plutôt que sur la théorie générale.

Ce pivot vers des formations plus ciblées permettait ainsi aux participants de ressortir avec un produit bien réel et fonctionnel, plutôt que de se limiter à tester l'intérêt du marché pour une idée. Le succès de la formation pilote "Crée ton app en 2 jours sans coder !", initiée en automne 2021, avait validé cette transition, confirmant l'efficacité et la pertinence de ce nouveau format.

En 2022, ce nouveau format a donc été consolidé avec deux sessions intensives de formation en juin et en décembre. Ces sessions ont été perfectionnées avec l'intervention d'experts externes et de sessions de coaching individuelles. De plus, une nouvelle formation focalisée sur l'amélioration des performances SEO pour les entrepreneurs ayant des sites web en phase de lancement a été introduite, répondant ainsi à un besoin identifié comme un facteur majeur de succès et de croissance dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Ces nouvelles formations intensives ont reçu des retours très positifs des participants, soulignant leur efficacité et leur capacité à produire des résultats concrets en un temps très court. Que ce soit pour développer une application mobile/web sans passer par une agence ("Crée ton app en 2 jours sans coder!") ou pour optimiser le référencement naturel de leur site ou application web ("2 jours pour optimiser et booster le référencement naturel de ton site Web"). Ces formations ont été saluées pour leur approche pragmatique et leur fort retour sur investissement. Les participants disent avoir apprécié l'accompagnement personnalisé ainsi que la possibilité offerte d'obtenir une session de coaching individuelle au besoin et destinée à accompagner chaque projet jusqu'à une mise effective sur le marché du produit développé durant les formations. Cette exigence est effectivement au centre des promesses des nouveaux formats de formations.

En complément des nouvelles formations, une plateforme vidéo de formation avait été mise en place fin 2020, reprenant le contenu des anciennes formations sur 10 semaines. L'accès à cette plateforme est à présent proposé gratuitement aux participants afin de leur permettre d'avoir accès à une ressource de connaissances supplémentaires une fois la formation de deux jours terminée. Le programme peut ainsi capitaliser sur ses acquis depuis 2017 et renforcer la solidité et la pertinence de son offre.

Le site web du programme INNOV2GO a par ailleurs été remis à neuf pour être au goût du jour et correspondre au nouveau format des formations.

Enfin, un événement destiné aux anciens élèves du programme a été organisé en octobre 2022, visant à les informer sur les dernières tendances business et leur permettre de rencontrer des experts et autres membres de la communauté. Le succès de ce premier événement conduira très probablement à reconduire l'expérience.

1.3 Rapport qualitatif de la démarche de développement durable :

Suite à une formation sur l'entrepreneuriat sociétal et durable, donnée par l'A.S.B.L. Poseco en 2020 et suivie par toute l'équipe du CEILv, une large réflexion a été entreprise afin de repenser en profondeur le format d'INNOV2GO afin d'y intégrer la dimension de durabilité (sous ses multiples facettes) à travers la thématique de l'innovation.

Le recrutement de projets portant cette thématique particulière au sein même de leur business model, fait à présent partie des critères d'attention de l'association. Ainsi, pas moins de quatre projets positionnés au moins partiellement sur cette thématique ont rejoint le programme de formations du CEILv en 2022.

L'association a l'ambition de continuer à se positionner de plus en plus fortement sur cette thématique au cours des années à venir.

1.4 Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation :

La digitalisation reste au cœur des formations INNOV2GO, tant au niveau du contenu des formations qu'au niveau des outils déployés pour soutenir celles-ci. Outre la création de sa plateforme digitale, le suivi des projets par l'association s'appuie de plus en plus sur des outils digitaux (Notion, Podia, Discord...).

Suite à la crise sanitaire et à l'obligation qui en a découlé de migrer dès mars 2020 vers la tenue des sessions en mode virtuel à travers des plateformes de vidéo conférence, cette nouvelle pratique est restée partiellement ancrée dans les habitudes de l'association. Quoique restant attachée à la tenue de formations en présentiel pour des raisons qualitatives, toutes les phases de recrutement, d'entretiens préliminaires et d'accompagnement pré et post-formation se font à présent en virtuel.

L'association a également continué d'accroître son panel de solutions digitales pour encadrer les formations (recrutement, suivi, partage de contenu, animation de la communauté).

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Nombre de créateurs d'entreprises accompagnés :

18 créateurs d'entreprises ont été accompagnés en 2022.

2.2 Nombre d'entreprises existantes accompagnées :

5 entreprises existantes ont été accompagnées en 2022.

2.3. Nombre de nouveaux entrepreneurs formés :

18 nouveaux entrepreneurs ont été formés en 2022.

2.4. Nombre et qualité des animations économiques organisées :

Un événement destiné aux anciens élèves du programme INNOV2GO a été organisé en octobre 2022, visant à les informer sur les dernières tendances business et leur permettre de rencontrer des experts et autres membres de la communauté. Ce premier événement a réuni une quarantaine de participants et son succès conduira très probablement à reconduire l'expérience.

2.5. Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale :

Le soutien du Brabant wallon apparaît en ligne, sur le site web des formations INNOV2GO, la plateforme digitale Podia, les pages Notion, le groupe privé Facebook, dans les campagnes

Des rollups avec le logo provincial sont par ailleurs installés dans les locaux du CEILv.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 60.000,00 euros pour l'année 2022 a été octroyée en date du 24 mars 2022, et mise en liquidation en date du 27 juillet 2023 sur base des pièces justificatives.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) est l'incubateur et la base de lancement pour les startups et les PME innovantes de l'écosystème de Louvain-la-Neuve ; en partenariat avec l'UCLouvain et son Parc Scientifique, elle porte son soutien à l'entrepreneuriat étudiant.

L'association intervient dans la construction des projets d'entreprises et soutient les entreprises créées pendant les premières années de leur développement. Celle-ci offre également une gamme complète de services d'accompagnement (coachings et formations) et de support pour la création et le développement de projets innovants.

A noter que l'axe « santé / bien être » est devenu prépondérant pour le CEILv dans le cadre des nouveaux pôles de compétences repartis entre les provinces, et fait l'objet d'une attention particulière à l'échelle du centre mais également du programme INNOV2GO, dont l'ambition est de prendre en charge une partie importante des formations liées au programme « New Ways of Caring ».

En proposant ses services d'accompagnement et de support pour la création et le développement de projets innovants, l'association favorise et met en valeur l'émergence et l'ancrage durable des entrepreneurs et de l'innovation en Brabant wallon, en basant essentiellement son accompagnement sur le digital et sa capacité d'évolution très rapide.

Outre l'octroi d'une subvention annuelle, la collaboration entre la Province et l'association peut se faire sous forme d'implication de l'association dans les actions provinciales de promotion économique, notamment au sein des réunions de la Task Force Economie et en prenant part à l'opérationnalisation de la stratégie de développement économique « BW2030 », et en particulier de l'axe stratégique « Terre du Numérique, Terre de licornes, Terres de réseaux ».

Enfin, pour la 1^{ère} fois en 2023, l'association apporte son expertise dans le cadre de l'organisation des Trophées Incidences.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°42 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020- 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois » et 1.2 « Se rapprocher des besoins vitaux des TPE et PME » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 9 avril 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain ;

Vu les statuts de la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 18 août 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 24 août 2023 ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain est l'entité « sœur » de l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation ; que tandis que l'association a une vocation d'encadrement économique, d'accompagnement à la création et à la croissance pour les porteurs de projets, la S.A. a une vocation commerciale, proposant aux porteurs de projet l'hébergement et la connexion, via la location de bureaux privés et de salles de réunion, ainsi que l'occupation d'un espace de travail partagé, le Louvain Coworking Space ;

Considérant qu'en raison d'une communauté en constante croissance, et la nécessité d'agrandir et réaménager cet espace de travail partagé, la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain a bénéficié du soutien du Brabant wallon, dans le cadre la réalisation de ces travaux, pour l'année 2020 ;

Considérant qu'il s'agissait d'un subside unique, et qu'aucune subvention n'a été octroyée en 2021 et 2022 ; que, les travaux étant terminés, les réponses aux indicateurs d'exécution des tâches fournies par la SA sont sensiblement les mêmes que dans le précédent rapport d'évaluation ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif du réaménagement et de l'agrandissement de l'espace de travail partagé Louvain Coworking Space ;
- Rapport qualitatif des synergies déployées avec l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) ;
- Rapport qualitatif de la démarche de développement durable ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques quantitatives suite au réaménagement et de l'agrandissement de l'espace de travail partagé Louvain Coworking Space ;
- Nombre de support édités avec la visibilité provinciale ;

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité.

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités et de gestion de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association.

Rapport d'évaluation

Il est à noter qu'étant donné que le CEI SA a bénéficié d'un subside unique en 2020 pour la réalisation de ses travaux, et qu'aucune subvention n'a été octroyée en 2021 ni 2022, les réponses aux indicateurs d'exécution des tâches fournies par la SA sont sensiblement les mêmes que dans le précédent rapport d'évaluation.

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif du réaménagement et de l'agrandissement de l'espace de travail partagé Louvain Coworking Space :

Le Louvain Coworking Space (LCS) se situe au sein du Centre d'Entreprise et d'Innovation de LLN (CEI Louvain), également l'incubateur de l'UCLouvain. Plusieurs startups débutent au coworking avant d'avoir leurs propres bureaux privés. Ces sociétés ont un réel impact en Brabant wallon car elles permettent de créer de l'emploi et d'augmenter l'attractivité et l'offre de la Province.

Le coworking est un endroit de passage et de connexion qui bénéficie tant aux indépendants établis souhaitant élargir leur réseau et sortir de l'isolement du travail à domicile, qu'aux jeunes équipes ou porteurs de projet qui démarrent, recherchent leur marché, et souhaitent travailler dans un lieu de travail inspirant. Le soutien financier de la Province du Brabant wallon pour l'agrandissement de l'espace en 2020 a permis d'apporter plus de moyens au soutien de ces entrepreneurs, acteurs de l'économie wallonne.

En 2012, lors de la création de l'espace, le LCS a lancé sa première vague de travaux pour son ouverture. Début 2017, c'est une deuxième vague de travaux qui a été réalisée pour agrandir l'espace et ainsi accueillir plus de personnes dans la communauté (passage de 24 à 34 postes de travail). La demande était forte et les nouveaux postes de travail se sont remplis quasi instantanément. Etant donné l'accroissement constant de la communauté, une troisième vague de travaux a été imaginé en 2019, pour transformer un étage de 450m² (le premier étage du CEI Louvain) et y déménager l'actuel Louvain Coworking Space.

En 2022, l'espace est ainsi de 450m² et de 120 postes de travail. Cet agrandissement lui a permis de devenir le coworking phare du Brabant Wallon et de l'écosystème de Louvain-la-Neuve, ainsi que de toucher un public de start-ups avec des équipes plus nombreuses, qui ne souhaitent pas travailler dans un bureau fermé, mais également de tenter de rapprocher la S.A. d'entreprises de plus grande envergure pour favoriser l'offre de télétravail en coworking pour leurs employés. Ce dernier public reste cependant minoritaire.

1.2 Rapport qualitatif des synergies déployées avec l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) :

L'A.S.B.L. CEILv abrite deux programmes :

- L'Incubator – l'incubateur étudiant : outre les workshops et les coachings, ce programme propose aux étudiants un espace de coworking gratuit. Celui-ci a également été agrandi et rénové. Les incubés ont accès à cet espace pendant maximum 2 ans après la fin de l'accompagnement. Les startups créées par les étudiants peuvent ensuite intégrer le Louvain Coworking Space, comme ce fut le cas par exemple de INSENS (insens.eu) et Fline.

Après quelques années passées à Louvain-la-Neuve, force est de constater cependant que beaucoup de ces startups se dirigent généralement vers Bruxelles pour poursuivre le développement de leur business. Certaines conservent cependant parfois une base de travail dans le LCS via un abonnement flexible (carte de 10 jours ou abonnement 1 jour/semaine) comme c'est le cas de Symplicity en 2022.

- Innov2Go : Certains porteurs de projets suivant la formation intègrent par la suite l'espace de coworking, et inversement certaines personnes de la communauté suivent la formation lors de leur parcours entrepreneurial. Les coworkers sont également un vivier d'experts pour intervenir dans la formation (marketing digital, GDPR, business modèles innovants, codage, conception de logo et identité visuelle, ...).

1.3 Rapport qualitatif de la démarche de développement durable :

Le coworking peut constituer un véritable levier pour le développement durable du Brabant wallon en augmentant la productivité des entreprises tout en améliorant la qualité de vie des collaborateurs. Il favorise l'innovation en mettant en contact des publics très différents, il réduit les déplacements domicile-travail et ainsi, les émissions de gaz à effet de serre. Dans les zones éloignées des centres urbains, le coworking fixe une population active qui attire à son tour, commerces et services publics.

De plus, le coworking permet une mutualisation des ressources par l'ensemble de la communauté, en termes d'équipement notamment : chaises, tables, casiers, imprimantes, machines à café, vaisselle, *etcid*. Il est toujours très pratiqué au Louvain Coworking Space en 2022.

1.4 Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation :

Actuellement, le cadre de travail et la relation managériale ont profondément été changés et adaptés avec la vague de digitalisation. De plus en plus d'entreprises souhaitent retrouver un esprit et cadre de travail favorisant le bien-être de leurs travailleurs. Avant la crise COVID-19, le télétravail, le nomadisme digital, ces New Ways of Working (NWOW) commençaient déjà doucement à apparaître dans le monde professionnel et à bousculer les schémas de travail traditionnels. La crise et le confinement ont ensuite très largement imposé le télétravail et les réunions/formations à distance pour avoir un fonctionnement hybride.

Avec l'accès à un équipement informatique, une connexion haut débit, les salariés peuvent travailler dans de bonnes conditions directement au sein d'espaces de coworking, qui sont équipés pour les recevoir, et se placent en alternative au télétravail seul à domicile.

Grâce au travail réalisé ces dernières années par Digital Wallonia et ses partenaires, les avantages de ce nouveau mode de travail (réseautage et effets positifs sur l'entrepreneuriat) sont à présent (re)connus. Les espaces de coworking permettent aux entrepreneurs confirmés ou débutants de travailler dans un environnement productif et dynamique, de bénéficier de conseils et d'accompagnement tout en ayant l'opportunité de participer à des ateliers, formations et événements de networking qui les aident à développer leur business. Depuis la fin de la crise COVID et toujours en 2022, le coworking séduit aussi de plus en plus de télétravailleurs salariés en recherche d'une solution permettant d'allier productivité, mobilité et réduction de l'isolement.

À travers un soutien dynamique au réseau des espaces de coworking qu'elle a soutenu, la Wallonie cherche à répondre aux nouvelles formes de travail, aux enjeux de mobilité mais aussi aux nouveaux besoins de la population en termes d'équipement numérique, entre autres. C'est d'ailleurs un des grands objectifs de la stratégie numérique wallonne, Digital Wallonia. Désormais, la Wallonie est ponctuée d'espaces de coworking équipés de matériel performant qui assurent un accompagnement de qualité à l'ensemble des utilisateurs.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Statistiques quantitatives suite au réaménagement et à l'agrandissement de l'espace de travail partagé Louvain Coworking Space :

L'année 2020 avait été la première année de non-croissance pour l'espace de coworking, alors que le début d'année, suite aux travaux, s'annonçait plus que positif. A peine un mois plus tard, l'espace

fermait complètement ses portes pour le premier confinement. Pendant deux mois, la S.A. a par la suite limité le taux de fréquentation à un maximum de 20 travailleurs.

Heureusement, grâce au réaménagement, l'espace a pu résister à la crise. En 2021, malgré la situation sanitaire toujours problématique, la S.A. a observé un redémarrage progressif. A la fin de l'année, le nombre de 65 abonnements était atteint.

L'année 2022 a vu la confirmation de cette croissance, avec une progression rapide du nombre d'abonnements sur le premier trimestre et ensuite une stabilisation autour de 100 à 110 abonnements le reste de l'année, correspondant plus ou moins à la capacité maximum d'accueil dans des conditions de confort acceptables pour tous.

2.2 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale :

Le logo de la Province figure sur le site internet de la S.A.

Sur le totem présent en face du bâtiment le long du chemin du cyclotron, une plaque métallique est également présente depuis 2021.

Le logo de la Province est également mis en évidence sur un écran situé à l'entrée du CEI.

Liquidation des subventions

Aucune subvention n'a été octroyée au CEI S.A. en 2022.

Rapport coût du service/qualité

La S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain est l'entité « sœur » de l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation. Tandis que l'association a une vocation d'encadrement économique, d'accompagnement à la création et à la croissance pour les porteurs de projets, la S.A. a une vocation commerciale : elle propose aux porteurs de projet l'hébergement et la connexion, via la location de bureaux privés et de salles de réunion, ainsi que l'occupation d'un espace de travail partagé, le Louvain Coworking Space.

La S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain a pour objet de contribuer au développement économique du Brabant wallon en proposant ses services d'hébergement et de connexion pour la création et le développement de projets innovants. En raison d'une communauté en constante croissance, il est apparu nécessaire d'agrandir et réaménager cet espace de travail partagé. Les travaux ont été réalisés de septembre à novembre 2019. La S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain a bénéficié du soutien du Brabant wallon, dans le cadre la réalisation de ces travaux, dans le cours de l'année 2020.

Etant donné l'accroissement constant de la communauté, ces travaux ont été conçus pour transformer un étage de 450m² (le premier étage du CEI Louvain) et y déménager l'actuel Louvain Coworking Space, passant alors de 70 à 450m² et de 34 à 180 postes de travail. Si malheureusement la crise sanitaire liée au COVID-19 n'a pas permis à la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain d'exploiter immédiatement le plein potentiel du nouvel espace dédié au Louvain Coworking Space, les années 2021 et surtout 2022 ont vu l'espace peu à peu atteindre sa vitesse de croisière et arriver quasiment au maximum de sa capacité d'accueil fin 2022.

Au vu des objectifs stratégiques identifiés par Digital Wallonia afin de répondre aux nouvelles formes de travail, aux enjeux de mobilité et aux nouveaux besoins de la population en termes d'équipements numérique, entre autres, il paraît évident que le Louvain Coworking Space est parvenu à profiter de son plein potentiel en se positionnant comme l'un des acteurs phares du coworking sur le territoire du

Brabant wallon ainsi qu'au sein de l'écosystème de Louvain-la-Neuve. De ce fait, le rapport coût/qualité du service est positif.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°43 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « *Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 13 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 21 septembre 2023 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif de l'accompagnement général de projets d'entreprise ;
- Rapport qualitatif de la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise ;
- Rapport qualitatif de la démarche de transition durable.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques quantitatives de l'accompagnement général de projets d'entreprise ;
- Statistiques quantitatives de la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise ;
- Nombre de support édités avec la visibilité provinciale.

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité.

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités et de gestion 2022 de l'association ;
- Comptes et bilan 2022 validés par l'AG ;

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Rapport qualitatif de l'accompagnement général de projets d'entreprise

L'association indique avoir maintenu en 2022 la méthodologie mise en place depuis plusieurs années afin de proposer aux porteurs de projet un accompagnement de qualité et qui correspond à l'état d'avancement de leur projet : que ce soit au stade de l'idée jusqu'à la création et même pour les personnes ayant déjà lancé leur activité et qui ont besoin d'aide.

A l'issue de chaque rendez-vous, des documents explicatifs et complémentaires aux discussions sont envoyés à chaque porteur, lui permettant de travailler sereinement en prévision du rendez-vous suivant.

La FJE travaille selon les besoins et le rythme de chaque porteur, toute personne étant unique ainsi que chaque projet. Si le besoin s'en fait sentir, l'A.S.B.L. fait appel à son réseau d'experts et de parrains/marraines pour approfondir certains points ou pour permettre au porteur d'entrer en confrontation réelle et échanger de manière constructive sur leur projet.

Suite à la crise sanitaire, les questionnements des porteurs ont évolué : beaucoup souhaitent donner du sens à leur travail et estiment que lancer leur propre projet leur permettra d'aboutir à un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Les accompagnés sont en quête de valeurs en adéquation avec leur personnalité, leurs diverses contraintes et leurs affinités.

Autre aspect en lien avec la crise sanitaire, les personnes paraissent plus impatientes face au changement, veulent aller « vite » et souhaitent investir le minimum de fonds propres dans le cadre de leur préparation.

En concertation avec le Brabant wallon, et comme explicité au point « Analyse qualité / coût du service », la FJE a entamé, fin 2022, un travail quant à l'intérêt de développer un outil de soutien aux entrepreneurs brabançons wallons en difficulté suite à la cessation des aides économiques fédérales et régionales. Ce travail est en cours en 2023.

En parallèle de ce travail, l'association maintient son soutien à tout porteur de projet ou nouvel entrepreneur. Dans ce cadre, elle a revu son approche en organisant des ateliers gratuits où les thématiques étaient présentées en groupe et non plus en individuel.

Ces séances, animées tant par le personnel de l'A.S.B.L. que par des experts / mentors bénévoles, abordaient entre autres les thèmes : mon projet tient-il la route, comment puis-je financer mon activité, comment construire un plan financier crédible, ... Ces questions étaient éclairées par l'expérience vécue de porteurs de projet ayant réussi à développer leur activité grâce à l'accompagnement de la FJE.

Les ateliers ont réuni 20 porteurs de projet, soit presque la moitié des personnes accompagnées au cours de l'année 2022.

1.2. Rapport qualitatif de la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise :

Parmi les 46 personnes accompagnées en 2022, que ce soit en création ou en développement, la plupart commence dans une configuration à une personne.

Certains porteurs envisagent de se lancer à deux, et dans ce cas de figure, l'association insiste sur la rédaction d'une convention entre associés. Des documents aidant les porteurs à se questionner en amont leur sont proposés et la FJE joue le rôle de médiateur en cas de divergence d'opinions.

La majorité des projets ne nécessite que peu de moyens financiers à mobiliser, mais certains requièrent des fonds très importants, et utilisent toutes les formes de financement possibles : apport en capital, prêt « coup de pouce », crédit bancaires,... La FJE accompagne également les porteurs dans ces démarches.

1.3. Rapport qualitatif de la démarche de transition durable :

L'association indique ne pas en disposer.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Statistiques quantitatives de l'accompagnement général de projets d'entreprise :

L'association indique avoir accompagné 46 personnes en création ou développement d'entreprise en 2022. Elle a également assuré le suivi d'une quarantaine de rendez-vous de personnes accompagnées les années précédentes.

La répartition homme – femme se maintient, dans un quasi-équilibre à 50/50.

La provenance géographique est majoritairement du Brabant wallon (54%).

Dans les années précédant la crise sanitaire liée au COVID, la FJE recevait autant que porteurs de projet de plus de quarante ans que de porteurs plus jeunes. En 2022, 71% des demandeurs avaient moins de quarante ans.

Enfin, plus de 50% des nouveaux contacts le sont sur conseil d'un « ancien » porteur ou via le réseau d'experts / mentors.

2.2. Statistiques quantitatives de la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise :

L'association indique que ces données sont difficiles à quantifier, la situation sanitaire ayant nettement freiné le démarrage d'activités.

Deux projets d'envergure peuvent toutefois être mis en évidence en 2022, à savoir

- une reprise d'activité existante, et de son personnel, la création de nouveaux locaux et l'engagement de personnel supplémentaire, pour un montant de plusieurs millions d'euros.
- un autre projet de nouvelle activité avec achat et rénovation de bâtiments, et l'engagement d'une dizaine de salariés, pour plusieurs millions d'euros également.

2.3. Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale :

La visibilité provinciale fut assurée lors des ateliers et sur le site de la FJE.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 48.000,00 euros pour l'année 2022 a été octroyée en date du 7 avril 2022, avec une avance de 60% (28.800,00 euros), liquidée en date du 21 avril 2022, le solde de la subvention (19.200,00 euros) étant à liquider sur base des justificatifs, à recevoir le 31 octobre 2023 au plus tard.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 48.000,00 euros pour l'année 2023 a été octroyée en date du 17 mai 2023, avec une avance de 60% (28.800,00 euros), liquidée en date du 30 mai 2023, le solde de la subvention (19.200,00 euros) étant à liquider sur base des justificatifs, à recevoir le 31 octobre 2024 au plus tard.

Analyse qualité / coût du service

La Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) est une A.S.B.L. créée en 2000 à l'initiative de plusieurs chefs d'entreprise du Brabant wallon, conscients des difficultés rencontrées par les personnes qui souhaitent lancer ou développer leur activité.

L'activité de l'association consiste en l'accompagnement de projets d'entreprise avec l'appui d'un réseau de parrains : mise à disposition des compétences et du temps d'un réseau de patrons d'entreprises, d'experts ou d'anciens cadres dirigeants, quel que soit le niveau de maturité du projet.

La FJE a trois caractéristiques uniques par rapport aux autres structures d'accompagnement :

- l'apport personnalisé de compétences, venant de conseillers en création d'entreprise, d'entrepreneurs ou de coordinateurs opérationnels, directement issus du terrain ;
- l'action des parrains-marraines et experts est gratuite pour les porteurs de projet, ce qui traduit leur motivation et leur engagement dans une activité citoyenne ;
- l'accompagnement va bien au-delà des compétences, et la relation humaine est fondamentale dans ses démarches.

Comme précité, en 2022, l'association souligne avoir réorienté son projet en raison de l'actualité récente. En effet, la crise sanitaire et économique a impacté le Brabant wallon, comme le reste du paysage belge. Les moyens financiers importants mis en place tant par les pouvoirs régionaux que par le fédéral ont tenté de soutenir, au moins provisoirement, le secteur entrepreneurial. Cependant, ces soutiens publics ont occulté le nombre d'entreprises qui ont survécu grâce aux subsides coronavirus ou à des reports de paiement, mais qui étaient déjà en mauvaise santé, d'où la crainte de voir augmenter drastiquement le nombre de faillites en 2022.

Partant de ce constat, la FJE a souhaité se démarquer dans l'écosystème des structures d'accompagnement, apporter aux entrepreneurs un regard professionnel sur leur potentiel projet et les aider face à leurs questionnements. C'est la raison pour laquelle ce nouveau projet s'intitule : « *Diagnostic du projet entrepreneurial et de son porteur* », consistant en un parcours d'accompagnement permettant aux potentiels futurs entrepreneurs de trouver les réponses à leurs questions.

Dans un premier temps, il s'agit d'objectiver la nécessité de développer un outil orienté vers les PME pour ensuite, le cas échéant, valider la mise en place de cet outil.

Par ailleurs, l'association entend poursuivre ses axes initiaux, à savoir sa notoriété et la visibilité de ses sponsors, la dynamisation des liens entre parrains-marraines/experts et porteurs de projets, la prospection de sponsors, de parrains-marraines/experts et de partenaires, l'actualisation de son site web ainsi que sa participation à divers évènements.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022 avec l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE), pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (CIPF)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs stratégiques 3 « *Assurer un développement cohérent du territoire et coordonné* » et 5 « *Veiller à l'utilisation intelligente et raisonnée des ressources naturelles du territoire* » ainsi que leurs objectifs opérationnels 3.8 « *Lutter efficacement contre les inondations* » et 5.2 « *Promouvoir l'émergence de nouvelles filières énergétiques durables* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 juin 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (CIPF) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 février 2022 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (CIPF) ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 4 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 7 septembre 2023 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (CIPF) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (CIPF), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (CIPF)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif des activités du CIPF pour ses actions en Province du Brabant wallon et relatives à l'accompagnement des agriculteurs cultivant du miscanthus ;
- Rapport d'enquête de satisfaction des actions du CIPF auprès des agriculteurs adhérents aux différents projets brabançons wallons.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques de prestations des services d'accompagnement par étape de suivis du projet (*cfr.* article 1^{er} du contrat de gestion) ;
- Statistiques annuelles, concernant le Brabant wallon, depuis 2020 reprenant :
 - le nombre d'agriculteurs accompagnés à chaque étape pour les projets 1 et 2 ;
 - l'évolution de la surface agricole implantée en miscanthus pour les projets 1 et 2 ;
 - la répartition géographique des agriculteurs accompagnés en Brabant Wallon ;
 - l'évolution du nombre de bandes de miscanthus antiérosives implantées dans le cadre des 2 projets ;
 - les observations du fonctionnement des aménagements antiérosifs lors des épisodes de fortes pluies ;
- Nombre de séances d'information organisées au profit des agriculteurs brabançons wallons et/ou publics cibles concernant le projet « La Gadale » et l'utilité des barrières antiérosives ;
- Nombre de publications émises (article, newsletters, *etc.*) ;
- Type d'outils de communication utilisés et créés ;
- Nombre, type de partenariats noués et évolution de ceux-ci avec les associations œuvrant en Brabant wallon concernant les projets 1 et 2.

3. Indicateurs financiers (calculés par l'Administration provinciale)

- Evolution du résultat de l'association (perte ou bénéfice) ;
- Pourcentage des subsides provinciaux dans le total des subsides globaux perçus par l'association et incidence sur le compte de résultats ;
- Evolution des dettes à court terme et à long terme ;
- Evolution des créances à court terme et à long terme ;
- Evolution des ratios de solvabilité (autonomie financière et solvabilité) ;
- Evolution des ratios de liquidité (liquidité générale et fonds de roulement) ;
- Evolution du ratio de rentabilité.

4. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités et de gestion de l'association ;
- Comptes et bilan ;
- Rapport et conclusions des programmes de recherche sur la culture du miscanthus ;
- Publication d'articles scientifiques.

Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'association de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Rapport qualitatif des activités du CIPF pour ses actions en Province du Brabant wallon et relatives à l'accompagnement des agriculteurs cultivant du miscanthus

Durant cette troisième année du contrat de gestion, les actions se sont poursuivies auprès des agriculteurs à la fois dans le cadre du volet « la Gadale » à Jodoigne et dans le cadre du volet « bandes végétales filtrantes de miscanthus » au centre et à l'ouest du Brabant wallon.

Concernant le premier volet de la collaboration (La Gadale – Jodoigne), l'association a effectué son travail en continuité avec les actions entreprises dès 2020 : présentation de la filière miscanthus, visites sur sites, commandes des rhizomes de miscanthus, suivi des parcelles implantées, interventions sur plantations, échanges avec les différents acteurs (GAL Culturalité, agriculteurs, communes, ...).

Les travaux effectués en 2022 dans le cadre des volets 1 (La Gadale) et 2 (Centre et Ouest Brabant wallon) de la collaboration ont pu être effectués avec succès.

Sur le site de Saint-Jean-Geest (volet La Gadale), il s'est avéré en début d'année 2022 que le taux de reprise des rhizomes implantés en 2021 n'a pas été suffisant à certains endroits de la bande végétale filtrante. Il a dès lors été décidé d'effectuer un fractionnement des rhizomes déjà présents afin de les multiplier. Cette technique efficace implique cependant un décalage d'un an avant l'obtention de la première récolte.

Les plantations 2022 ont été effectuées en conditions particulièrement sèches. Une attention particulière a été apportée au bon recouvrement des rhizomes. Il a été nécessaire de réintervenir sur plusieurs sites implantés en 2021.

Parallèlement aux travaux relatifs aux plantations de 2022, un suivi des bandes précédemment installées dans le cadre du contrat de gestion a été réalisé. Il en ressort que la majorité des bandes se sont très bien développées. Elles sont désormais efficaces pour jouer le rôle de « filtre à sédiments » en cas de coulées boueuses.

Concernant le second volet du contrat de gestion, à savoir les actions à mener au centre et à l'ouest du Brabant wallon, une bande végétale filtrante a été installée en mai 2022 dans la commune de Walhain. Des replantations partielles ont également été effectuées en mai 2022 dans les bandes installées l'année précédente à Rebecq.

En combinaison avec cet aménagement, la commune de Walhain a effectué des travaux afin d'augmenter la section des canalisations reliées aux avaloirs pour permettre d'évacuer de plus grands débits d'eau de ruissellement. La bande filtrante de miscanthus aura donc pour objectif de décharger l'eau de ses sédiments afin que ceux-ci ne se déposent pas au niveau des avaloirs et entravent l'évacuation de l'eau.

Un désherbage a été effectué sur les sites nouvellement implantés durant le mois de juin 2022. Un suivi régulier durant la saison culturale a également été effectué sur les bandes implantées dans le cadre de chacun des deux volets du contrat de gestion.

Les photographies illustrant les différents travaux réalisés sont disponibles à l'administration.

1.2. Rapport d'enquête de satisfaction des actions du CIPF auprès des agriculteurs adhérents aux différents projets brabançons wallons

Les agriculteurs impliqués ont été questionnés au sujet de leur niveau de satisfaction.

Le seul agriculteur ayant formulé une réserve en 2021 car des ravines s'étaient formées dans sa parcelle en raison d'un orage violent survenu directement après la plantation est désormais satisfait. En effet, le CIPF est réintervenu en 2022 pour retravailler le sol et faire disparaître les ravines avant de réimplanter de nouveaux rhizomes. Sur sites accidentés, le miscanthus est très efficace pour fixer le sol mais l'année de l'implantation constitue la période la plus à risque en termes d'éventuelles coulées car les plants ne sont pas encore bien développés. Dès la seconde année, ce risque est fortement réduit et les nombreuses tiges ainsi que le mulch formé au sol peuvent commencer à piéger les sédiments emportés par les potentielles coulées venant de l'amont.

Au niveau de la satisfaction des agriculteurs, on note cependant, qu'au vu du retard pris dans la construction du hall sportif à Jodoigne, la commune n'a pas racheté le miscanthus produit dans les bandes végétales car il n'y a dès lors pas encore besoin de biomasse pour alimenter la future chaudière. Il s'agissait là d'une petite déception pour les agriculteurs mais une solution temporaire alternative pour la valorisation du miscanthus produit a pu être trouvée.

Tout comme les années précédentes, et pour faciliter la tâche des agriculteurs, le CIPF a réalisé le désherbage des parcelles à ses frais (hors contrat de gestion). Les agriculteurs sont très satisfaits de cette action car cela a pu éviter à chacun d'utiliser son propre matériel (remplissage cuve et nettoyage de plusieurs pulvérisateurs au lieu d'un seul pour le CIPF qui a effectué un circuit en passant par chaque parcelle).

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Statistiques de prestations des services d'accompagnement par étape de suivi du projet « La Gadale » (cf. article 1^{er} du contrat de gestion)

L'ensemble des 13 prestations prévues à l'article 1^{er} du contrat de gestion a été effectué lors de cette troisième année du contrat (2022) à l'exception du point : « répondre aux questions du tiers investisseur sélectionné par la ville de Jodoigne en matière de stockage et de transport du miscanthus ». La raison se situe au niveau du retard pris dans l'avancement des travaux et dans le choix de ce tiers-investisseur. Le CIPF restera cependant à disposition si des questions sont émises à l'avenir.

2.2. Statistiques annuelles 2022, concernant le Brabant wallon, reprenant :

a. Nombre d'agriculteurs accompagnés :

- Pour le volet de la Gadale, plus de 20 agriculteurs ont été consultés durant le contrat de gestion. Parmi eux, 10 ont bénéficié d'un accompagnement pour l'installation des bandes de miscanthus.
- Pour le volet « centre et ouest du Brabant wallon » : De nombreuses communes ont été consultées et des contacts ont été pris avec plus de 12 agriculteurs durant le contrat de gestion. Finalement, 5 bandes ont pu être installées durant le programme.

b. Commande des rhizomes :

Tout comme en 2021, les commandes de rhizomes ont été centralisées par le CIPF pour l'année 2022. Cette commande groupée a permis d'obtenir un prix préférentiel.

c. Evolution de la surface agricole totale implantée en miscanthus pour les projets 1 et 2 :

- Pour le volet 1 (la Gadale) : 5,5 hectares
- Pour le volet 2 (Centre et Ouest) : 5 bandes antiérosives de 5 à 20 ares chacune.

d. Répartition géographique des agriculteurs accompagnés en Brabant wallon :

Les agriculteurs accompagnés se situent essentiellement à l'est (Saint-Rémy-Geest, Jauche, Jauchette, Jodoigne, Lathuy, Ramillies), le centre (Corroy-le-Grand, Mont-Saint-Guibert, Walhain) et l'ouest (Rebecq) du Brabant wallon.

e. Evolution du nombre de bandes de miscanthus implantées dans le cadre des 2 volets du projet :

- 12 bandes implantées et suivies en 2020, 2021 et 2022 pour le volet 1
- 5 bandes implantées et suivies en 2020, 2021 et 2022 pour le volet 2

f. Observations du fonctionnement des aménagements antiérosifs lors des épisodes de fortes pluies :

Peu d'épisodes de pluies intenses ont été observés en 2022. Dès lors, l'efficacité des dernières bandes installées n'a pas pu être réellement évaluée.

Cependant, on connaît désormais l'intérêt des bandes végétales filtrantes de miscanthus à partir de la seconde année qui suit l'implantation. Les bandes installées joueront dès lors systématiquement un rôle de frein pour le ruissellement et de filtre pour les sédiments lors des orages qui surviendront dans les années à venir.

2.3. Nombre de séances d'informations organisées au profit des agriculteurs brabançons wallons et/ou publics-cibles concernant le projet « La Gadale » et l'utilité des barrières antiérosives :

Tout comme en 2020 et 2021, les rencontres aux domiciles des agriculteurs désireux de participer aux volets 1 ou 2 se sont poursuivies durant cette troisième année (2022) du contrat de gestion.

L'intérêt des bandes végétales filtrantes a également été abordé lors de conférences données par le CIPF avec systématiquement la mention du projet et du soutien provincial.

Des contacts et rencontres ont également eu lieu en 2022 avec plusieurs communes pour mettre en avant cette solution préventive en cas d'inondations (Braine-l'Alleud, Walhain, ...).

2.4. Nombre de publications émises (articles, newsletter, etc.) :

Aucune publication n'a été éditée en 2022.

2.5. Type d'outils de communication utilisés et créés :

Le principal de la communication s'est déroulé lors des conférences données par le CIPF. Ces conférences n'étaient pas uniquement programmées pour aborder le sujet des bandes végétales filtrantes de miscanthus mais celui-ci était intégré aux présentations plus globales à destination des agriculteurs.

Comme mentionné précédemment, un important travail de communication au domicile des agriculteurs a également été effectué (renseignements téléphoniques, prises de rendez-vous, rencontre individuelle chez les agriculteurs intéressés pour présenter le projet et proposer de l'intégrer).

2.6. Nombre, type de partenariats noués et évolution de ceux-ci avec les associations œuvrant en Brabant wallon concernant les projets 1 et 2 :

En 2021, un partenariat a eu lieu avec Natagriwal pour combiner une bande végétale filtrante de miscanthus avec une mesure agro-environnementale. La configuration des sites implantés en 2022, ne permettait pas cette combinaison.

Le contrat de gestion a permis de mieux faire connaître les solutions préventives de lutte contre les coulées boueuses auprès de nombreuses communes de notre province.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 12.000,00 euros pour l'année 2022 a été octroyée en date du 24 mars 2022, et mise en liquidation en date du 2 mai 2023 sur base des justificatifs.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 14.500,00 euros pour l'année 2023 a été octroyée en date du 6 avril 2023, avec une avance de 50% (soit 7.250,00 euros), mise en liquidation en date du 19 avril 2023, le solde de la subvention étant à mettre en liquidation sur base des justificatifs, à produire pour le 31 octobre 2024 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

En tant qu'association d'agriculteurs, l'A.S.B.L. Centre Indépendant de Promotion Fourragère (CIPF) a pour objectif de promouvoir et de vulgariser la culture du maïs, de miscanthus, de silphie et de sorgho auprès du monde agricole.

L'association est reconnue pour expérimenter, en champs, les techniques de culture de maïs, la fertilisation et la protection phytosanitaire et assurer la vulgarisation de ses expérimentations auprès des agriculteurs du Brabant wallon et de Wallonie.

L'association a notamment pour mission l'implantation de silphie dans des zones présentant un risque potentiel de coulées boueuses. Il s'agit d'une solution innovante afin de limiter le risque d'inondation sur le territoire. La silphie est une plante pérenne qui repousse chaque année sans devoir retravailler le sol et de ressemer. Elle s'adapte particulièrement aux changements climatiques. C'est également, d'un point de vue environnemental, une plante au potentiel mellifère important et un des objectifs poursuivis est de créer une synergie entre agriculteurs et apiculteurs.

Le CIPF accompagne également les agriculteurs dans l'implantation de bandes de miscanthus en tant que barrières végétales antiérosives. Cette action permet à la fois de solutionner des problèmes ponctuels de coulées boueuses mais également d'en assurer la visibilité auprès des communes du Brabant wallon.

Au vu de l'exécution de sa mission de prospection et d'accompagnement des agriculteurs pour la culture du miscanthus dans le cadre du projet « La Gadale » à Jodoigne et d'accompagnement des agriculteurs du Centre et de l'Ouest du Brabant wallon dans l'implantation de bandes de miscanthus en tant que barrières végétales antiérosives, le rapport coût/qualité est jugé très positif au regard de la subvention de 12.000,00 euros octroyée pour l'année 2022.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » pour le projet « Cap BW »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 3.7 « Renforcer une mobilité intermodale et de proximité » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 13 septembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 21 septembre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise par la Directrice de ladite A.S.B.L. ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022 dans le cadre du projet « Cap BW » pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » dans le cadre du projet « Cap BW », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 établi entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » pour le projet « Cap BW »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées à l'A.S.B.L.

I. Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'appels réceptionnés, provenance et objet des appels ;
- Nombre de demandes de transport ayant trouvé une solution ;
- Nombre de partenaires ayant signé la convention de collaboration et localisation ;
- Nombre d'appels non pris en compte et raisons ;
- Nombre d'orientations en dehors du Brabant wallon et localisation ;
- Nombre de formations mises en place et nombre de participants à ces formations ;
- Nombre de demande de location du véhicule (jour/semaine/mois).

II. Indicateurs qualitatifs

- Aspect formation : dates, lieux et thèmes des formations organisées ;
- Publicité de l'offre (site internet, folder, etc.).

III. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont déterminés sur base des documents et des justificatifs fournis par l'A.S.B.L. lors des contrats de gestion précédents. Ils donnent une idée précise des activités proposées et des services offerts.

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution visé à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation quantitative.

Rapport d'évaluation

Au cours de l'année 2022, les opérations reprises au contrat de gestion 2020-2022, amendé en date du 29 avril 2021, ont été mises sur pied par l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » dans le cadre du projet « Cap BW » pour l'année 2022.

L'A.S.B.L. Mobilité en Brabant wallon a mis sur pied le projet Cap BW en collaboration avec CAP 48 et la Province du Brabant wallon. Ce projet a pour objectif de mettre en œuvre et de centraliser diverses initiatives visant à faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie. C'est dans ce cadre que la plateforme téléphonique 0800/17.420 a été mise en place.

I. Indicateurs quantitatifs

- *Nombre d'appels réceptionnés, provenance et objet des appels et nombre de demandes de transport ayant trouvé une solution :*

En 2022, l'A.S.B.L. Mobilité en Brabant wallon a réceptionné 1.043 demandes de transport de la part de personnes à Mobilité Réduite (P.M.R). Les rendez-vous sont pris soit par téléphone (la ligne est accessible du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30), soit par mail via l'adresse info@mobilibew.be.

L'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » gère également des urgences en dehors de ces plages horaires fixes.

Sur les 1043 demandes de transport enregistrées, 1042 ont été réalisées soit 99,9 % (956 demandes avaient été enregistrées et 725 d'entre elles prises en charge en 2021.)

La majorité des demandes d'interventions émanent du Brabant wallon (soit 94,9%). Toutefois, on enregistre quelques demandes émanant du Brabant flamand et des autres Provinces wallonnes voisines du Brabant wallon et sont réparties comme suit :

- 991 demandes de la Province Brabant wallon ;
- 25 demandes de la Province du Brabant flamand ;
- 10 demandes de la Province du Hainaut ;
- 3 demandes de la Province de Namur ;
- 1 demande de la Province de Liège ;
- 1 demande de la Province du Luxembourg.

- *Nombre de partenaires ayant signé la convention de collaboration et localisation :*

33 conventions de collaboration ont été établies avec les différents opérateurs de transport PMR couvrant la Province du Brabant wallon soit deux de plus qu'en 2021, ces deux nouvelles conventions ont été conclues par l'A.S.B.L. « Cap BW » avec le CPAS de la commune de Perwez et le service d'ambulances « Réambu » de Rebecq.

Les personnes prioritaires pour bénéficier de ce service sont principalement des personnes voiturées, des personnes non voyantes ou malvoyantes, des personnes ne pouvant pas se déplacer seules ou sans auxiliaire mécanique, des personnes éprouvant des difficultés pour marcher sur une longue distance.

- *Nombre d'appels non pris en compte et raisons et nombre d'orientations dans et dehors du Brabant wallon avec leur localisation respective :*

1043 appels ont été enregistrés et 1042 ont été traitées selon la répartition territoriale (à l'échelle des différentes Provinces et de la Région bruxelloise) :

- 991 demandes de la Province Brabant wallon ;
- 25 demandes de la Province du Brabant flamand ;
- 10 demandes de la Province du Hainaut ;
- 3 demandes de la Province de Namur ;
- 1 demande de la Province de Liège ;
- 1 demande de la Province du Luxembourg.

- *Nombre de formations mises en place et nombre de participants à ces formations :*

L'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » organise et dispense une formation s'adressant aux personnes souhaitant se former au métier de chauffeur pour véhiculer les PMR. Cette formation se compose de trois modules répartis sur 60 périodes de 50 minutes. Une session de formations a été dispensée en 2022 et 14 candidats ont suivi les 3 modules de cette formation.

La situation sanitaire de 2021 a impacté fortement les formations : il n'avait pas été possible d'organiser toutes les formations prévues à l'agenda pour les chauffeurs véhiculant des personnes à mobilité réduite. En 2022, cette formation a été relancée par CAP BW mais elle a été annulée en nombre à la suite d'un nombre d'inscriptions insuffisant.

- *Nombre de demande de location du véhicule (jour/semaine/mois) :*

L'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » propose aussi la mise en location du véhicule adapté pour les personnes à mobilité réduite : on enregistre, en 2022, 119 jours de location du véhicule mais uniquement pour le service CAP BW contre 172 jours de location en 2021 soit une diminution de 30,81 %.

II. Indicateurs qualitatifs

- *Aspect formation : dates, lieux et thèmes des formations organisées ;*

La Centrale Locale Mobilité du Brabant wallon organise des formations à destination des chauffeurs prenant en charge les personnes à mobilité réduite à raison de deux modules par année.

Ces formations sont dispensées au sein de l'école de promotion sociale « IPFC » de Nivelles.

Elles comprennent 3 volets distincts à savoir :

- la conduite adaptée ;
- les techniques d'assistance aux passagers ;
- la gestion de l'aspect relationnel.

La formation prévue au mois de novembre 2022 a dû être annulée car le nombre de personnes inscrites était insuffisant malgré la promotion assurée via plusieurs canaux de diffusion qui faisaient écho de l'organisation de cette session.

- *Publicité de l'offre (site internet, folder, etc.)*

L'association a rempli ses obligations en matière de promotion pour faire connaître son action. En effet, une campagne de communication est organisée annuellement, le lettrage sur les véhicules adaptés au PMR indique de façon visible les coordonnées de l'association.

La promotion est également assurée dans différents folders mais aussi sur le site Internet de Mobilité en Brabant wallon ainsi que sur le réseau social Facebook sur lequel l'association a un compte sur lequel elle publie toutes ses activités.

Un gros chantier est par ailleurs en cours depuis le début de l'année 2023 pour renforcer la promotion de l'A.S.B.L. avec le soutien de la Centrale Régionale de Mobilité de Wallonie (CRM-W) qui assurera ainsi la promotion au niveau de l'ensemble du territoire de la Région wallonne en plus de la Province du Brabant wallon.

Rapport qualité/coût du service

Les actions reprises au contrat de gestion établi entre le Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » démontrent que l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon » réalise une série d'actions qui rencontrent les objectifs que s'est fixé la Province afin de renforcer une mobilité intermodale et de proximité.

En effet, depuis 2016, l'A.S.B.L. « Mobilité en Brabant wallon », en partenariat avec la Province, met en œuvre la réalisation de différents projets facilitant le déplacement des personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie dans l'ensemble de la Province du Brabant wallon.

En conclusion, au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°46 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-BW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 11.2. « *Encourager la promotion et la prévention de la santé en Brabant wallon* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 février 2020 relative au contrat de gestion 2020-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-BW) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-BW) ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 5 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 3 avril 2023 par l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-BW) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-BW) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Cohérence entre les activités du CLPS-BW et le PACP (Programme d'Actions Coordonnées Pluriannuel) ;
- Satisfaction des participants aux temps de rencontres du CLPS-BW ;
- Type de perspectives envisagées suite au temps de rencontres ;
- Typologie des participants à ces temps de rencontres, formations, conférences (secteur d'activité et secteur géographique) ;
- Type et variété des collaborations établies avec des services communautaires et locaux.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de demandes annuelles formulées au CLPS-BW ;
- Nature de la demande (thématique de santé) ;
- Profil du demandeur ;
- Type de réponse offerte par le CLPS-BW (aide méthodologique, soutien documentaire, formation, réorientation, *etc.*) ;
- Nombre de temps de rencontres, formations, conférences organisés, réunion de travail en lien avec les missions du CLPS-BW ;
- Nombre de participants à des événements, groupes de travail extérieurs en lien avec les missions ;
- Données de fréquentation du site internet ;
- Augmentation du nombre de contacts avec des services ou personnes issus de secteurs variés ;
- Nombre de communes suivies dans le cadre du projet WADA (Wallonie Amie des Aînés) ;
- Nombre de nouvelles demandes de suivi dans le cadre du projet WADA par an.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Programme d'actions coordonnés pluriannuel ;
- Rédaction de rapports d'activités annuels du service, du point d'appui assuétudes, du point d'appui EVRAS (Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle) ;
- Base de données File Maker Pro (inventaire des demandes) ;
- Evaluation des temps de rencontres, formations organisées par le CLPS-BW (sous forme de brainstorming, questionnaires, *etc.*).

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- Cohérence entre les activités du CLPS-BW et le PACP (Programme d'Actions Coordonnées Pluriannuel).

L'objectif principal du CLPS-BW est de soutenir les professionnels, les locaux comme les associations, les communes, les CPAS, les écoles, les maisons de repos, etc. dans le développement de projets visant la promotion de la santé. Ces projets visent à répondre aux besoins locaux de la population et d'ancrer la promotion de la santé au cœur des pratiques des professionnels. Les actions menées par l'ASBL sont régies en grande partie par le Plan d'Actions Coordonnées Pluriannuel (PACP).

Pour ce faire, cinq axes sont déclinés :

- 1) Favoriser l'émergence et le développement de projets locaux en faveur de la promotion de la santé en Brabant wallon.
- 2) Favoriser les complémentarités et synergies entre professionnels et services.
- 3) Communiquer sur l'approche de la promotion de la santé, les initiatives locales et le CLPS en Brabant wallon.
- 4) Participer au développement de la promotion de la santé en Wallonie.
- 5) Développer la qualité de travail et les compétences du CLPS-BW en veillant à être en adéquation avec le terrain.

- Satisfaction des participants aux temps de rencontres du CLPS-BW

En 2022, 19 temps de rencontres ont été organisés.

13 temps de rencontre ont été initiés par le CLPS et 6 ont été coorganisés.

Temps de rencontre	Satisfaction des participants
2 temps de rencontre en visio autour des outils « consentement » 1 temps de rencontre et 1 temps de présentation des outils en lien avec la thématique	Un tour d'écran a permis de recueillir une évaluation de manière libre. L'usage de l'outil « MIRO », qui permet aux participants d'avoir une trace des contenus et de revenir à ce qui a été présenté, a été particulièrement apprécié. L'approche large de la thématique (au-delà du consentement sexuel) a également été soulignée comme un élément positif. Certains outils ont particulièrement fait sens pour un usage en équipe afin d'éclairer les notions de consentements dans les rapports de nos institutions aux publics qu'elles accueillent. Lors de ces rencontres, il a également été relevé l'intérêt d'identifier ou de créer davantage d'outils sur cette question pour une approche individuelle, notamment dans le domaine des soins.
Temps de rencontre autour du genre	Pour évaluer la journée d'échange, les participants ont été invités à compléter trois panneaux reprenant « ce que j'ai apprécié », « ce que je n'ai pas apprécié » et « mes suggestions ». Il en ressort comme appréciation positive les interventions des professionnels, les outils présentés, les échanges, l'ouverture d'esprit, la rencontre avec le réseau, etc. Le manque de temps pour les interventions a été souligné ainsi que, en suggestion, l'intérêt de faire plusieurs journées de formation, de partir de situations concrètes, ou encore de proposer plus souvent des journées de ce type sur d'autres thématiques.

<p>L'approche par les normes sociales comme levier en prévention des assuétudes Découverte du concept et d'un outil pratique</p>	<p>Les participants ont apprécié la matinée. Ils ont mis en avant l'outil, la présentation de l'approche, les cas pratiques et les échanges. L'un des enjeux de la matinée était l'appropriation de l'approche par les participants. Lors des ateliers, deux groupes sur trois sont parvenus à extrapoler la théorie à leur mise en situation avec l'aide de la chercheuse, ce qui montre qu'elle reste complexe à mettre en pratique sans un soutien méthodologique. Un deuxième enjeu portait sur l'intérêt de l'approche, celle-ci étant controversée. Lors du « questions-réponses » final, les personnes présentes se sont montrées positives quant à l'intérêt de connaître et maîtriser cette méthode, qui va bien au-delà des assuétudes chez les jeunes.</p>
<p>Inter-WADA</p>	<p>Les participants étaient très contents de se rencontrer, d'échanger sur comment le processus se mettait en place dans les autres communes, sur ce qui les questionnait dans le projet. En particulier, la présence d'une commune pilote WADA, ayant terminé les 5 années de processus, était une ressource importante pour les communes plus récemment engagées dans la démarche (prise de recul, conseils, etc.)</p>
<p>Wavre numérique 2022 – « Jeunes et professionnel·les : Débattons des écrans »</p>	<p>La matinée a fait l'objet d'une évaluation le jour-même. Celle-ci a montré que les participants, jeunes et professionnels, ont beaucoup apprécié les échanges, la rencontre et la technique d'animation. Certains participants envisagent de reproduire un forum ouvert avec leurs publics. Une deuxième évaluation a eu lieu plus tard avec les élèves de la Providence et tous les partenaires de Wavre numérique, sur base des pistes du Forum ouvert. Dans la partie anonyme de l'évaluation, en googleforms, les élèves ont tous répondu avoir pu exprimer toutes leurs idées lors du Forum ouvert, ce qui était un des enjeux majeurs de la matinée.</p>
<p>Outil « Déballe ta pub » Annulé</p>	<p>Ce temps de rencontre, déjà reporté, a été annulé faute de participants.</p>
<p>6 Focus groups autour du Point d'Appui Covid Deux focus groups ont été consacrés à chaque public (ainés, maladies chroniques, publics précarisés)</p>	<p>Ces 6 focus groups n'ont pas systématiquement été suivis d'une évaluation détaillée. Globalement, le CLPS a constaté que les gens étaient heureux de se rencontrer, de se retrouver après le Covid, de pouvoir déposer et échanger sur leurs vécus.</p>
<p>Midi outils</p>	<p>Ce temps de rencontre en visio a été annulé faute de participants.</p>
<p>Participation à la semaine de la santé mentale : « La participation des jeunes dans la société. Quel sens ? Quelle plus-value ? Venez vivre l'expérience. »</p>	<p>La matinée a fait l'objet d'une évaluation où les participants se sont dit « stimulés », « concernés » et « intéressés » par la thématique et la technique.</p>
<p>Présentation de l'outil « Mon école en santé »</p>	<p>Les personnes présentes étaient satisfaites de l'outil (richesse, entrées multiples, clarté) et de l'atelier (la manipulation de l'outil, les échanges, la mise en situation). Elles donnent également des conseils sur comment l'animer pour d'autres groupes et des pistes pour améliorer l'outil. La présence d'un PSE avec son école est soulignée comme un plus pour se l'approprier. Après le temps de rencontre, les membres du PSE provincial se sentaient également plus aptes à présenter l'outil dans leurs écoles.</p>

Parentalité & handicap	Un groupe de travail issu de la commission subrégionale de l'AVIQ a initié ce temps de rencontre sur la thématique de la parentalité et du handicap, suite au constat de manque d'information, par les acteurs et actrices de terrain, quant aux ressources existantes. L'évaluation a montré que cette journée répondant à un besoin certain. Ont été appréciés les différentes interventions de la matinée (bien qu'elles manquaient, selon une personne, d'interactivité), les échanges entre professionnels, l'organisation globale, les ateliers et les outils présentés. Apparaissait également un désir de réitérer l'organisation de ce type de journée autour de l'aide à la parentalité.
3 débats citoyens	D'après les tours de table d'évaluation clôturant chaque rencontre, les personnes présentes se sont senties allégées, nourries par la discussion. Elles confirment l'intérêt d'une telle démarche et le manque de lieu et d'espace de parole. Ce type de proposition est un moment de pause et de rencontre très apprécié. Elles y rencontrent des personnes avec lesquelles elles n'ont pas l'habitude ou l'occasion de discuter, des voisins qu'elles ne croisent jamais. Elles regrettent cependant qu'il n'y ait pas plus de monde. La méthode du forum ouvert a particulièrement plu et serait, selon les participants, à reproduire dans d'autres contextes.

- Type de perspectives envisagées suite au temps de rencontres

Temps de rencontre	Perspectives
2 temps de rencontre en visio autour des outils « consentement »	C'était la première fois que l'outil en ligne « MIRO » était utilisé pour présenter des ressources. Le CLPS a ensuite utilisé ce programme comme support des outils « genre » et ce sera encore le cas pour d'autres thématiques. Plusieurs professionnels et agents des CLPS ont par la suite demandé à pouvoir accéder au MIRO « consentement » et à le partager. Les outils autour de la question du consentement sont aussi très régulièrement empruntés, par des personnes ayant participé à ce temps de rencontre et par d'autres également. La question du consentement reste fort prégnante dans différents milieux de vie, le CLPS va continuer à nourrir et adapter le support MIRO selon les apports et les besoins des professionnels.
Temps de rencontre autour du genre	Le MIRO « Genre(s) », créé par le CLPS-BW pour répertorier les outils lors de la préparation du temps de rencontre, a ensuite été enrichi à partir des remarques des participants puis largement diffusé. Il l'est encore régulièrement lors de demandes documentaires sur la thématique (qui sont nombreuses). Un tableau reprenant les personnes et institutions ressources, ébauché en vue du temps de rencontre et complété le jour-même par les participants et intervenants, a lui-aussi été largement partagé, et investi par le point d'appui EVRAS pour être complété par les autres CLPS. La thématique du genre (et ses questions connexes) reste prégnante dans les activités du CLPS (accompagnements, participation à des réseaux, etc.).

<p>L'approche par les normes sociales comme levier en prévention des assuétudes Découverte du concept et d'un outil pratique</p>	<p>L'outil proposé par l'ULG est maintenant disponible en prêt au CLPS-BW. Le PowerPoint présentant l'approche a été diffusé aux participants. Le CLPS-BW pourra utiliser l'approche lors de prochains accompagnements sur les assuétudes ou d'autres thématiques.</p>
<p>Inter-WADA</p>	<p>La proposition du CLPS était d'organiser ces rencontres entre communes WADA une fois par an. Plusieurs personnes ont relevé l'intérêt de se voir plus souvent, pour ne pas laisser certaines difficultés essouffler les projets. Cependant, aucun autre temps de rencontre n'a finalement été organisé durant l'année.</p>
<p>Wavre numérique 2022 – « Jeunes et professionnel·les : Débattons des écrans »</p>	<p>Suite à ces temps de rencontre, plusieurs acteurs de Wavre vont se mobiliser en 2023 pour organiser des forums ouverts et permettre l'expression de la parole des jeunes (le planning Infor famille, la Maison des jeunes Vitamine Z, la Commission mixte locale de Wavre). Les enseignantes de la Province dont les élèves ont participé ont intégré la technique du forum ouvert dans leurs cours.</p> <p>Le CLPS-BW participera à Wavre numérique 2023 mais pour un public plus large que celui des jeunes étant donné qu'il n'a plus la mission de point d'appui aux écoles.</p>
<p>Outil « Déballe ta pub » Annulé</p>	<p>/</p>
<p>6 Focus groups autour du Point d'Appui Covid Deux focus groups ont été consacrés à chaque public (ainés, maladies chroniques, publics précarisés)</p>	<p>Initiés dans le cadre des Stratégies Concertées COVID, ces focus groups ont servi de base à l'écriture d'un livrable reprenant les impacts de la crise sur certains publics spécifiques et les attentes des professionnels qui les accompagnent. Ce livrable a été présenté et diffusé auprès des professionnels avec lesquels le CLPS travaille.</p> <p>Les résultats ont été et seront croisés avec la programmation du Plan wallon de prévention et promotions de la santé et dans la rédaction du futur PAP.</p> <p>Le CLPS a commencé à explorer une des pistes relevées en formant, avec divers partenaires, un groupe de travail et de réflexion autour des inégalités numériques, qui vise notamment l'organisation d'un temps de rencontre début 2023.</p>
<p>Midi outils</p>	<p>En 2022, un seul bulletin « spécial outils » a été publié, et par conséquent un seul « midi outils » a été organisé (annulé faute de participants). Ceci notamment en raison de la nécessité d'explorer les nouveaux axes de travail du plan et les outils existants avant de pouvoir diffuser des bulletins « spécial outils » sur ces thématiques. Les restrictions financières vécues par le CLPS en 2022 en sont une autre raison, empêchant l'achat de nouvelles ressources à présenter. Une évaluation de ce bulletin et des midis outils est prévue en 2023.</p>
<p>Participation à la semaine de la santé mentale : « La participation des jeunes dans la société. Quel sens ? Quelle plus-value ? Venez vivre l'expérience. »</p>	<p>Le réseau Archipel, à l'origine du projet, poursuit son travail avec l'AMO La Chaloupe au Lycée Martin V. Il a réalisé une capsule vidéo pour diffuser et présenter la méthode et souhaite la proposer dans d'autres écoles du Brabant wallon.</p>
<p>Présentation de l'outil « Mon école en santé »</p>	<p>Le PSE provincial continue de présenter et d'utiliser son outil dans ses écoles. Il peut se reposer sur la méthodologie proposée lors du temps de rencontre pour l'exploiter avec les écoles et le diffuser. Les outils sont toujours présents au CLPS.</p>

Parentalité & handicap	La journée a été riche en échanges et a donné lieu à une synthèse reprenant les ressources et partenaires évoqués ainsi que les pistes et recommandations générales. La commission poursuit ses réflexions sur la thématique et prévoit une suite à cette rencontre.
3 débats citoyens	Ces temps de rencontre, initiés par le CLPS en collaboration avec des partenaires d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, ont été repris par le partenariat depuis septembre. Le CLPS reste disponible pour tout questionnement méthodologique.

- Typologie des participants à ces temps de rencontres, formations, conférences (secteur d'activité et secteur géographique)
- Visio autour des outils consentement : en 2022, 17 professionnels issus des secteurs de l'enseignement (CPMS, SPSE), des soins de santé (PF, soins à domicile), de l'aide à la jeunesse, du social, des aînés, de la jeunesse et des pouvoirs locaux ont participé aux ateliers.
- Temps de rencontre autour du genre : 61 professionnels issus des secteurs de l'enseignement (CPMS, écoles), des soins de santé (PF, maisons médicales, hôpitaux), de la santé mentale, de l'aide à la jeunesse, des pouvoirs locaux et du social ont participé à ce temps de rencontre.
- L'approche par les normes sociales comme levier en prévention des assuétudes : des professionnels de quatre secteurs étaient présents : le secteur social, l'aide à la jeunesse, les soins de santé, le SPRP.
- Rencontre « Inter-WADA » : ce temps de rencontre réunissait les personnes impliquées dans la démarche « WADA » au sein de leur commune (référents ou membres du Comité de pilotage local de Braine-l'Alleud, Walhain et Nivelles). Il a réuni 13 personnes, en ce compris 9 aînés et 4 professionnelles (échevines, secrétaire de direction, référente senior CPAS, assistante sociale d'une mutuelle).
- Wavre numérique – « Jeunes et professionnel·les : débattons des écrans » : plusieurs secteurs y étaient représentés dont des élèves du secondaire, l'aide à la jeunesse, l'enseignement, les soins de santé, le secteur public, la commune, la santé mentale.
- Focus groups autour du Point d'Appui Covid :
 - Les deux focus groups relatif au public aîné ont réuni 21 professionnels, majoritairement issus du secteur des soins de santé et du secteur aîné.
 - Le focus group relatif au public en situation de précarité a réuni 5 professionnels issus principalement des soins de santé et du secteur aîné.
 - Les deux focus group relatif au public présentant des maladies chroniques ont réuni 9 professionnels issus principalement des soins de santé.
- Participation à la semaine de santé mentale : ce temps de rencontre n'a pas été organisé par le CLPS-BW mais par le réseau de santé mentale enfants et adolescents du Brabant wallon (Archipel). Le CLPS-BW était présent en support méthodologique. La majorité des participants venait des secteurs de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse.
- Présentation de l'outil « Mon école en santé » : les 17 participants à la présentation de « Mon école en santé » étaient exclusivement issus de l'enseignement, étant donné que c'est à ce secteur spécifique que s'adresse l'outil.
- Parentalité & handicap : il y a eu plus d'une centaine de participants à cette journée d'échange. Le CLPS tenant, pour cette journée et son organisation, un rôle de support méthodologique, ce n'est pas eux qui géraient les inscriptions. Les secteurs les plus représentés étaient ceux du

handicap, de la santé mentale et de la petite enfance. Des personnes issues des soins de santé, de l'enseignement, de l'aide à la jeunesse, du social, de la justice, de la prévention et promotion de la santé et des pouvoirs locaux étaient également présentes.

- **Débats citoyens** : ce projet a la particularité de s'adresser directement aux citoyens. Le CLPS a coordonné les rencontres du partenariat qui pilotait le projet à Ottignies-Louvain-la-Neuve. Ce partenariat a évolué dans le temps. En 2022, il était composé de la Ville d'Ottignies-LLN, de son plan de cohésion sociale, de la maison médicale Espace santé, de l'OST du Brabant wallon et du service de santé mentale.
- Type et variété des collaborations établies avec des services communautaires et locaux

L'offre de service du CLPS-BW évolue au cours du temps pour s'adapter aux réalités locales exprimées, observées ou pressenties. L'accompagnement méthodologique des professionnels de terrain constitue une part très importante du travail mené par l'équipe. Ces accompagnements visent à soutenir un professionnel, une équipe, un groupe de partenaires dans un projet de promotion de la santé. L'ouverture et l'appropriation des concepts et stratégies de promotion de la santé guident ce travail de soutien. Au départ, d'une idée, d'un objectif, d'un défi, le projet va se structurer, se construire et prendre vie.

Cet accompagnement peut prendre diverses formes :

- Le prêt documentaire
- L'accompagnement documentaire
- L'accompagnement méthodologique
- L'accompagnement à la demande de subsides
- La participation/le pilotage/l'animation de dynamiques de réseau local ou supralocal
- L'organisation de temps de rencontre, colloque, journée
- La diffusion d'objets de communication
- Le soutien logistique
- La communication sur demande
- La communication à l'initiative du CLPS
- La demande d'information
- La réorientation.

2. Indicateurs quantitatifs :

Afin d'aider à l'interprétation des chiffres, il est important de comprendre qu'une activité peut avoir différentes natures. Ainsi une personne peut venir pour un accompagnement méthodologique et finalement repartir avec en plus un prêt documentaire. L'activité est donc bien comptabilisée comme une activité, mais répondant à deux thématiques différentes. De même qu'une demande peut être formulée par différents acteurs d'un même réseau, mais ne travaillant pas à la même échelle.

- Nombre de demandes annuelles formulées au CLPS-BW

846 activités ont été réalisées par le CLPS-BW en 2022. (763 activités en 2021)

- Nature de la demande (thématique de santé)

Depuis 2021, les modalités d'encodage ont évolué. Désormais, le CLPS-BW encode les activités du CLPS-BW et non plus les demandes formulées.

- 312 dynamiques de réseau local et supralocal ;
- 167 accompagnements méthodologiques ;
- 146 prêts documentaires ;
- 126 communications à l'initiative du CLPS ;
- 119 accompagnements documentaires ;

- 86 réorientations ;
- 53 diffusions d'objets de communication ;
- 26 demandes non rencontrées ;
- 17 formations/colloques ;
- 16 communications sur demande ;
- 7 accompagnements pour une demande de subvention ;
- 3 aides logistiques.

- Profil du demandeur

Parmi les activités recensées, 3 étaient à l'échelle d'un quartier, 314 à l'échelle communale, 107 à l'échelle supracommunale, 187 à l'échelle du Brabant wallon, 180 à l'échelle de la Région wallonne, 102 à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 6 à l'échelle de la Belgique et 2 à l'échelle européenne.

- Accompagnements méthodologiques en 2022 : 167 dans les secteurs suivants :

- Promotion et prévention : 92
- Social : 21
- Soins de santé : 14
- Jeunesse : 12
- Enseignement : 7
- Aide à la jeunesse : 7
- Santé mentale : 5
- Handicap : 4
- Petite enfance : 3
- Aînés : 2

- Prêts et accompagnements documentaires en 2022 : 201 dans les secteurs suivants :

- Enseignement : 70
- Soins de santé : 38
- Aide à la jeunesse : 27
- Promotion et prévention : 15
- Social : 13
- Handicap : 7
- Petite enfance : 5
- Santé mentale : 5
- Education permanente : 3
- Pouvoirs publics : 3
- Aînés : 2
- Insertion : 1
- Sans secteur : 1
- Justice : 1
- Culture : 1

- Type de réponse offerte par le CLPS-BW (aide méthodologique, soutien documentaire, formation, réorientation, etc.)

Les demandes ont donné lieu à :

- 167 accompagnements méthodologiques ;
- 119 accompagnements documentaires ;
- 312 participations à des réseaux locaux et supralocaux ;
- 126 communications à l'initiative du CLPS ;
- 86 réorientations ;
- 53 diffusions d'objets de campagne/communication ;
- 3 soutiens logistiques ;
- 19 temps de rencontres (13 initiés par le CLPS et 6 coorganisés) ;

- 16 communications sur demande ;
 - 7 accompagnements de demande de subvention ;
 - 146 prêts documentaires ;
 - 17 formations-colloques ;
 - 26 demandes non rencontrées.
- Nombre de temps de rencontres, formations, conférences organisés, réunion de travail en lien avec les missions du CLPS-BW

Le CLPS-BW a organisé 19 temps de rencontres.

13 ont été initiés par le CLPS :

- Visio autour des outils du consentement
- Temps de rencontre autour du genre
- L'approche par les normes sociales comme levier en prévention des assuétudes : découverte du concept et d'un outil pratique
- Inter-WADA
- Wavre numérique « Jeunes et professionnels : débattons des écrans »
- Outil « Déballe ta pub » (annulé)
- Focus groups autour du Point d'Appui Covid : aînés, maladies chroniques, public précarisé pour les professionnels et pour le public
- Midi outils : 1 thème

6 ont été coorganisés :

- Participation à la semaine de la santé mentale
- Présentation de l'outil « Mon école en santé »
- Parentalité & handicap
- Débats citoyens

- Nombre de participants à des événements, groupes de travail extérieurs en lien avec les missions

➤ Brabant wallon :

- 5 réseaux initiés par le CLPS-BW
- 4 réseaux locaux auxquels le CLPS a participé ou qu'il a soutenu, avec un rôle actif de support méthodologique et/ou de (co)animation
- 9 réseaux locaux auxquels le CLPS a participé ou qu'il a soutenu, avec un rôle de représentation de la promotion de la santé
- 107 participations/animations à des réseaux ou des groupes de travail supralocaux
- 53 participations/animations à des réseaux ou groupes ayant un champ d'action communal
- 72 participations/animations à des réseaux locaux et groupes de travail ayant un champ d'action provincial
- 134 participations/animations à des réseaux ou groupes de travail actifs sur le territoire de la Région wallonne
- 32 participations/animations à des réseaux ou groupes de travail actifs sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles

➤ En Région wallonne : plus de 20 réseaux actifs pour le territoire de la Région wallonne avec les CLPS wallons ou en tant que représentants des CLPS, au sein de la Fédération wallonne de promotion de la santé et au sein de la santé mentale.

➤ En Fédération Wallonie-Bruxelles : 6 réseaux actifs sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et 1 réseau au sein du secteur social/santé.

- Données de fréquentation du site internet

Le nombre exact de visites sur le site n'a pas pu être communiqué par le CLPS-BW car le mode de fonctionnement de Google analytique a changé. Il n'est en effet plus possible d'avoir les statistiques sur 1 an mais cela se fait désormais sur 4 mois avec un écrasement des données précédentes. Le CLPS-BW s'engage à veiller à collecter les données utiles pour communiquer cette information dans le cadre du prochain rapport.

- Augmentation du nombre de contacts avec des services ou personnes issus de secteurs variés

ECOSSAD, service intégré de soins à domicile (SISD) du Brabant wallon, a rejoint le CLPS-BW dans l'organisation de la concertation « personnes âgées à domicile ». Si les collaborations avec le SISD ne sont pas nouvelles, cette co-coordination a permis d'amener un public avec lequel le CLPS avait moins l'habitude de travailler, notamment les services d'aide aux familles et aux aînés (SAFA) et les infirmières à domicile. Par ailleurs, la fréquentation de cette concertation n'a fait qu'augmenter au fil des rencontres.

La mise en place d'un comité de pilotage pour l'organisation d'un temps sur les inégalités numériques en 2023 a permis de développer des partenariats avec l'Education Permanente, avec qui le CLPS travaillait peu jusqu'ici. Le temps de rencontre lui-même (14/02/2023) a touché une septantaine de services de services de secteurs très divers – mais ce sera détaillé dans le rapport 2023.

Enfin, par l'animation des réunions entre les Plans de Cohésion Social du Brabant wallon, le CLPS-BW a intensifier les collaborations avec ces services.

- Nombre de communes suivies dans le cadre du projet WADA (Wallonie Amie des Aînés) : → 3
- Nombre de nouvelles demandes de suivi dans le cadre du projet WADA par an : → pas de nouvelles demandes en 2022

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Programme d'actions coordonnés pluriannuel
- Rédaction de rapports d'activités annuels du service, du point d'appui assuétudes, du point d'appui EVRAS (Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle)
- Base de données File Maker Pro (inventaire des demandes)
- Evaluation des temps de rencontres, formations organisées par le CLPS-BW (sous forme de brainstorming, questionnaires, etc.)

L'A.S.B.L. a fait parvenir à l'administration provinciale les documents utiles (bilan 2022, rapport d'exécution, rapport financier, note d'intention 2023) lors de la remise des justificatifs liés à la subvention 2022.

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 tel que modifié par l'avenant n° 1 du 29 avril 2021 prévoit qu'une subvention annuelle de 102.600 euros est due par la Province du Brabant wallon au CLPS-BW pour couvrir ses frais de fonctionnement en 2022.

Une avance de 80%, soit 82.080 euros, a été liquidée dès la signature de l'arrêté d'octroi (demande de liquidation faite le 7 juin 2023). Le solde de 20.520 euros a été liquidé après réception et analyse des justificatifs d'utilisation à bon escient de la subvention (demande de liquidation faite le 5 avril 2023).

De plus, la Province met à disposition du CLPS-BW les moyens suivants :

- Un ensemble de locaux dont un local technique partagé avec la DA6 et des places de parking (estimation annuelle : 15.500 euros) ;
- Des salles de réunion en fonction des besoins de l'association ainsi que la salle Saphir (estimation annuelle : 300 euros) ;
- La gestion du courrier entrant à destination du CLPS-BW.

Rapport coût du service/qualité

Les tâches confiées à l'article 1^{er} du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-BW) rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin de soutenir le bien-être intérieur brut des Brabançons wallons en encourageant la promotion et la prévention de la santé en Brabant wallon.

Le CLPS-BW est une A.S.B.L. dont l'objectif principal est de soutenir les professionnels locaux issus de secteurs d'activités variés travaillant dans le développement de projets de santé globale et positive et qui répondent à des besoins locaux de la population et d'ancrer les stratégies proposées dans le champ de la promotion de la santé au cœur de pratiques professionnelles.

Le nombre de demandes annuelles formulées, la variété des réponses offertes par l'A.S.B.L., la quantité de rencontres organisées par le CLPS-BW au regard de la satisfaction générale des participants ainsi que la qualité des prestations gratuites de l'association permettent de déclarer que l'A.S.B.L. a un impact positif pour la population du Brabant wallon.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°47 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu l'arrêté royal du 29 décembre 1956 autorisant la constitution de l'Intercommunale des Œuvres Sociales du Brabant wallon ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 3.9. « Assurer l'équilibre des différentes fonctions du territoire » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) ;

Vu les résolutions du Conseil provincial des 29 avril et 25 novembre 2021 approuvant respectivement les avenants n°1 et n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 6 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 8 novembre 2022 par le Directeur général de l'ISBW ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'ISBW a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1) Service des accueillantes d'enfants conventionnées

- Nombre de jours d'accueil et nombre d'enfants par commune ;
- Nombre d'accueillantes et co-accueillantes par commune ;
- Nombre d'accueillantes salariées ;
- Le cas échéant, le nombre de places d'accueil, dans le cadre du réseau de mini-structures par commune.

2) Milieu d'accueil collectifs

- Nombre de pouvoirs organisateurs ayant fait appel à l'expertise de l'Intercommunale pour la création ou pour l'accompagnement d'un milieu d'accueil collectif ;
- Description des autres dispositifs mis en place pour accompagner les milieux d'accueil collectifs.

3) Puéricultrices relais

- Nombre de milieux d'accueil conventionnés ;
- Nombre de journées prestées dans les milieux d'accueil.

4) Accueil des enfants de 3 à 12 ans

- Liste des lieux d'accueil extrascolaire et de lieux de plaines ;
- Nombre de journées d'accueil pendant les périodes scolaires et le nombre de journées d'accueil pendant les plaines ventilés par commune.

5) Aide aux familles, aux personnes âgées, aux jeunes, aux femmes

- Nombre d'heures prestées ventilé en fonction du type d'utilisateur aidé ;
- Répartition des heures prestées par commune.

6) Formation

- Nombre de formations (en distinguant formations subsidiées et non subsidiées) ;
- Nombre de formations dispensées en Brabant wallon ;
- Nombre de personnes inscrites aux formations ;
- Secteurs professionnels concernés par les formations.

7) Accompagnement de la personne handicapée

- Nombre de dossiers ouverts (en distinguant les dossiers accompagnement des dossiers jobcoaching) ;
- Nombre de personnes accompagnées ;
- Nombre de personnes dans une procédure de jobcoaching.

Rapport d'évaluation

1) Service des accueillantes d'enfants conventionnées

- Nombre de jours d'accueil et nombre d'enfants par commune

Prestations 2022	Nombre d'enfants	Demi-jours d'accueil	Jours entiers d'accueil
Beauvechain	17	156	1.442
Chastre	31	213	2.395
Chaumont-Gistoux	15	27	1.527
Grez-Doiceau	18	135	1.467
Hélicine	0	0	0
Incourt	21	217	2.127
Jodoigne	16	84	1.578
La Hulpe	26	57	2.900
Lasne	16	59	1.311
Mont-Saint-Guibert	5	58	540
Orp-Jauche	19	81	1.777
Perwez	21	165	2.059
Ramillies	33	146	2.883
Rebecq	9	47	472
Walhain	0	0	0
TOTAL	247	1.445	22.478
TOTAL 2021	275	1.818	22.547

- Nombre d'accueillantes et co-accueillantes par commune

Prestations 2022	Nombre d'accueillantes conventionnées	Nombre de co-accueillantes
Beauvechain	2	0
Chastre	3	2
Chaumont-Gistoux	0	2
Grez-Doiceau	1	0

Hélécine	0	0
Incourt	0	2
Jodoigne	1	0
La Hulpe	0	2
Lasne	2	0
Mont-Saint-Guibert	0	0
Orp-Jauche	2	0
Perwez	1	0
Ramillies	2	0
Rebecq	0	0
Walhain	0	0
TOTAL	14	8
TOTAL 2021	14	8

➤ Nombre d'accueillantes salariées

Prestations 2022	Nombre d'accueillantes salariées
Beauvechain	1
Chastre	0
Chaumont-Gistoux	1
Grez-Doiceau	3
Hélécine	0
Incourt	1
Jodoigne	1
La Hulpe	2
Lasne	1
Mont-Saint-Guibert	1
Orp-Jauche	0
Perwez	2
Ramillies	4
Rebecq	1
Walhain	0
TOTAL	18
TOTAL 2021	18

➤ Le cas échéant, le nombre de places d'accueil, dans le cadre du réseau de mini-structures par commune

Information non communiquée.

2) Milieu d'accueil collectifs

➤ Nombre de pouvoirs organisateurs ayant fait appel à l'expertise de l'Intercommunale pour la création ou pour l'accompagnement d'un milieu d'accueil collectif

40 milieux d'accueil, situés dans 20 des communes de la Province ont été concernés par au moins une activité de l'équipe expertises.

- Labo du 0-3 :

- 20 labos organisés : 15 en visioconférence et 5 en présentiel ;
- 12 thématiques abordées (ex : organiser les liens avec les familles, accompagner les émotions des membres de l'équipe, favoriser la vie à l'extérieur, favoriser la créativité, travailler l'observations fines, ...) ;
- 14 communes, 21 milieux d'accueil collectifs et 3 services d'accueil d'enfants : 139 participants prévus et 91 participations effectives ;

- 3 guides de consultances finalisés ;
 - 4 modèles/outils créés dans les labos-ateliers et adaptables pour les milieux d'accueil.
 - 18 rencontres en amont des labos : 12 communes, 16 milieux d'accueil
 - 6 participations à des procédures de recrutement : 5 communes (Court-Saint-Etienne, Incourt, Lasne, Tubize, Wavre) – 5 milieux d'accueil.
 - 3 consultances auprès de 2 milieux d'accueil collectifs et 1 service d'accueillant(e)s d'enfants : 3 communes (Tubize, Walhain, Waterloo)
- Description des autres dispositifs mis en place pour accompagner les milieux d'accueil collectifs
- Analyse annuelle de l'évolution du nombre de places d'accueil et taux de couverture en Brabant wallon
 - Finalisation de 3 nouveaux guides :
 - L'élaboration d'un descriptif de fonction
 - L'accueil des nouveaux travailleurs
 - Les réunions d'équipe (animation et organisation)
 - L'ISBW est membre des conseils d'administration de la COSEGE (coordination des services d'accueillantes de la Fédération Wallonie-Bruxelles) et de la CHACOF (coordination des haltes-accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

3) Puéricultrices relais

- Nombre de milieux d'accueil conventionnés : 21 (24 en 2021)
- Nombre de journées prestées dans les milieux d'accueil

Commune	Milieu d'accueil	Nombre de jours prestés
Beauvechain	Les Sauverdias	15
Braine-l'Alleud	Au bois joli	16
	Les Mazindjes	16
	Les Oisillons	20
	Les P'tits Dragons de l'Estrée	25
	Les P'tits Mouchons	16
Braine-le-Château	La Marmotine	20
Chastre	Les P'tits Mousses	20
Chaumont-Gistoux	Bruyères et coquelicots	16
	Bouton d'or	12
	Chant de blé	8
Genappe	ASBL Les petits Matelots	30
Jodoigne	Les Lutins	30
	Espace Enfance	20
La Hulpe	Les Tiffins	24
Lasne	Les Marmousets	15
	Les Lucioles	20
	ASBL Les Petits Tambours	20
Mont-Saint-Guibert	Les Ptits Filous	15
	Les Boutchoux de l'Axis	16
Ottignies-Louvain-la-Neuve	La Pyramide	20
TOTAL jours conventionnels		394
Jours demandés et prestés en plus de ceux prévus par convention		3
TOTAL des jours prestés		362,5
TOTAL des jours prestés en 2021		444,5

4) Accueil des enfants de 3 à 12 ans

- Liste des lieux d'accueil extrascolaire et de lieux de plaines

Voir tableau suivant.

- Nombre de journées d'accueil pendant les périodes scolaires et le nombre de journées d'accueil pendant les plaines ventilés par commune

Communes	Nombre de journées d'accueil
Beauvechain	19.100
Braine-le-Château	53.642
Genappe	21.158
Hélocine	-
Incourt	34.505
Jodoigne	2.361
La Hulpe	41.896
Nivelles	54.504
Ottignies-Louvain-la-Neuve	23.594
Ramillies	749
Tubize	107.068
TOTAL	358.577
TOTAL 2021	313.652

5) Aide aux familles, aux personnes âgées, aux jeunes, aux femmes

- Nombre d'heures prestées ventilé en fonction du type d'utilisateur aidé

Voir tableau suivant.

- Répartition des heures prestées par commune

Nombre, par commune, d'heures prestées par les aides familiales

Communes	Personnes âgées	Personnes handicapées	Personnes en difficulté temporaire	Familles précaires	Jeunes	Femmes
Braine-l'Alleud	1.728,25	374,25	0	0	0	1.124,75
Braine-le-Château	275,5	0	301,75	0	0	538,5
Chastre	2.139,5	306,25	0	116,5	0	1.897,5
Chaumont-Gistoux	3.529,25	646	14	0	0	1.458
Court-Saint-Etienne	599,25	660,75	42	0	0	729,5
Genappe	0	0	0	0	0	0
Grez-Doiceau	1.940,75	700,75	44	0	0	1.050,5
Mont-Saint-Guibert	999,75	113,25	107,5	0	0	1.138,5
Rebecq	444,75	371,75	0	0	0	444,75
Rixensart	65	41	0	0	0	5
Tubize	2.236	597,75	0	53	0	1.721,75

Nombre, par commune, d'heures prestées par les brico-dépanneurs

Communes	Personnes âgées	Personnes handicapées	Personnes en difficulté temporaire	Familles précaires	Jeunes	Femmes
Braine-l'Alleud	88	18	0	0	0	31,25
Braine-le-Château	4	0	0	0	0	4
Chastre	52,75	1,5	0	3,75	0	46
Chaumont-Gistoux	231,75	97,25	0	0	0	45,25
Court-Saint-Etienne	107,5	123	0	0	0	45,25
Genappe	0	0	0	0	0	0
Grez-Doiceau	33	1	0	0	0	3
Mont-Saint-Guibert	22	6	0	0	0	28
Rebecq	15	13,75	0	0	0	15
Rixensart	26,25	22,75	0	0	0	0
Tubize	165	0	0	35	0	137,75

6) Formation

➤ Nombre de formations (en distinguant formations subsidiées et non subsidiées)

Il y a eu 59 journées de formation données en Brabant wallon :

- 35 journées de formation subsidiées données au Domaine de Chastre sur inscriptions individuelles
 - 20,5 journées de formation subsidiées données à des équipes
 = 55,5 jours jours subsidiés

-3,5 journées de formation payantes données à des équipes

En plus, il y a eu 103 jours de formations données hors Brabant wallon (en Fédération Wallonie-Bruxelles) pour répondre à des exigences de l'ONE :

- 96 journées de formation subsidiées données à des équipes
- 7 journées de formation payantes données à des équipes.

➤ Nombre de formations dispensées en Brabant wallon

59 journées de formations données en Brabant wallon.

Le Service formation a été sollicité par 13 milieux d'accueil de l'enfant de 0 à 12 ans du Brabant wallon pour l'organisation de 24 journées de formation, à l'attention de 163 professionnels.

Le Service formation a également organisé 4 modules de formation baby-sitting en collaboration avec certaines communes. Au total, 12 journées de formations à destination de 73 participants. 1 Matinale de l'Enfance et 2 webinaires « Fenêtres sur l'Enfance » ont compté 365 inscriptions et touché 61 structures du Brabant wallon.

- Nombre de personnes inscrites aux formations

Communes	Jours de formation	Inscriptions à la formation
Formations sur inscription individuelle à Chastre ou sur site		
Chastre	35	240
Braine-le-Château	2	20
Chaumont-Gistoux	1	6
Chastre	1	14
Genappe	8	28
Nivelles	5	27
Ottignies-Louvain-la-Neuve	1	16
Tubize	3	20
Wavre	3	32
TOTAL	59	403
Formations baby-sitting		
Chaumont-Gistoux	3	20
Braine-l'Alleud	3	21
Chastre, Mont-Saint-Guibert, Walhain	3	20
Rebecq	3	12
TOTAL	12	73
« Matinale de l'Enfance » (présentiel) et « Fenêtres ouvertes sur l'enfance » (webinaire)		
Matinale de l'Enfance	0,5	90
Fenêtre ouverte sur l'enfance	0,5	200
Fenêtre ouverte sur l'enfance	0,5	75
TOTAL	1,5	365

- Secteurs professionnels concernés par les formations : accueil de l'enfance

7) Accompagnement de la personne handicapée

- Nombre de dossiers ouverts (en distinguant les dossiers accompagnement des dossiers jobcoaching)

Communes	Accompagnements Soutien dans l'emploi	Accompagnements SAPH	Accompagnement en commun SDE et SAPH	Usagers accompagnés
Braine-l'Alleud	7	9	2	14
Braine-le-Château	-	1	-	1
Chastre	1	1	-	2
Court-Saint-Etienne	1	2	-	3
Genappe	1	1	-	2
Grez-Doiceau	1	-	-	1
Ittre	1	1	-	2
Jodoigne	1	2	1	2
Mont-Saint-Guibert	-	1	-	1
Nivelles	2	6	1	7
Ottignies-LLN	-	3	-	3
Perwez	1	2	1	2
Ramillies	2	1	1	2

Rebecq	-	1	-	1
Rixensart	1	1	-	2
Tubize	3	2	1	4
Villers-la-Ville	1	2	1	2
Walhain	-	1	-	1
Waterloo	2	8	1	9
Wavre	1	5	1	5
Hors Province	1	1	1	1
TOTAL	27	51	11	67

➤ Nombre de personnes accompagnées

Nombre d'utilisateurs par type de handicap (soutien dans l'emploi et SAPH) – Un même utilisateur peut correspondre à plusieurs types de handicap

Déficiences intellectuelles et retards de développement	37
Déficiences physiques ou motrices	7
Déficiences auditives	1
Déficiences visuelles	1
Troubles des apprentissages	5
Troubles envahissants du développement	3
Troubles psychiques	25
Troubles graves du comportement	12
Cérébrolésions	6
Multi	5

➤ Nombre de personnes dans une procédure de jobcoaching

Voir premier tableau de la section.

Comité d'accompagnement

Le Comité d'accompagnement ne s'est pas réuni en 2022.

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 tel que modifié par l'avenant n° 2 prévoit que, pour l'exercice budgétaire 2022, la dotation structurelle destinée à financer les frais de fonctionnement s'élève à 2.454.559,05 euros.

L'avance de 1.963.647,24 euros a été mise en liquidation à la suite de la signature de l'arrêté d'octroi (16 juin 2022).

Le solde de la subvention (490.911,81 euros) a été liquidé après analyse des justificatifs transmis par l'ISBW en date du 31 mars 2023.

Rapport coût du service/qualité

Les tâches confiées à l'article 1^{er} du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et l'ISBW rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin d'assurer un développement cohérent du territoire et coordonné en assurant l'équilibre des différentes fonctions du territoire. En effet,

l'ISBW offre divers services directement aux citoyens et aux communes et associations en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'accueil extrascolaire, l'aide à la personne âgées et fragilisée, l'aide aux personnes porteuses de handicap et en matière de formation.

L'ISBW remplit ainsi des missions sociales indispensables aux Brabançons wallons. Les services offerts sont qualitatifs et présentent également un coût inférieur à d'autres structures. Cet avantage bénéficie autant aux communes qu'aux citoyens. En effet, en apportant son soutien financier à l'ISBW, la Province du Brabant wallon remplit son rôle supracommunal car elle décharge les communes et se met également au service des Brabançons wallons en allégeant le coût des prestations. Cet avantage est également assumé par le fait que l'ISBW bénéficie de plusieurs sources de subventionnement (AVIQ, ONE, etc.).

Néanmoins, la situation financière de l'ISBW est complexe et la Province joue un rôle crucial dans la survie de l'ISBW.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°48 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-9 et L2223-15 ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 3.9. « Assurer l'équilibre des différentes fonctions du territoire » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 mars 2000 relative à la création d'une Régie foncière provinciale autonome ayant pour objet de développer une politique visant à permettre aux ménages issus de la Province ou ayant des attaches réelles avec celle-ci d'accéder à la propriété à un coût raisonnable ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 février 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome (APIBW) ;

Vu les résolutions du Conseil provincial du 17 décembre 2020 et du 29 avril 2021 approuvant les avenants n°1 et n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon, exerçant son activité commerciale sous le nom d'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW) ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 6 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2023 ;

Considérant le plan d'entreprise pour l'exercice 2023 transmise en date du 3 août 2023 par le Directeur général de l'APIBW ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Situation du patrimoine privé provincial
- Situation des réserves foncières provinciales
- Situation du parc de logements de l'APIBW
- Age des bénéficiaires des actions de l'APIBW

2. Indicateurs quantitatifs

- Valorisation du patrimoine privé provincial
- Superficie et valorisation des réserves foncières provinciales
- Evolution de la pression immobilière dans la Province du Brabant wallon
- Nombre de projets aboutis en regard des dispositions du Code de Développement Territorial
- Nombre de nouveaux projets aboutis créés à l'intervention directe ou indirecte de l'APIBW
- Nombre de ventes, d'achats et d'expropriations de biens immobiliers et description des biens
- Nombre d'acquisitions et de concessions de droits de superficie, d'usage ou d'emphytéose et description

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activité
- Compte et bilan
- Plan d'entreprise

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- Situation du patrimoine privé provincial

Pas d'application.

- Situation des réserves foncières provinciales et du parc de logements

- Braine-l'Alleud – Réserves foncières
 - Terrain situé Avenue de Drummondville
 - Terrain situé Avenue de la Croix Rouge
- Braine-le-Château – Réserve foncière
 - Terrain situé au lieu-dit « Bruyère Landuyt »
- Court-Saint-Etienne – Terrain mis en œuvre
 - L'APIBW est propriétaire d'un site situé Avenue des Combattants, composé de parcelles de terrains et d'un ensemble immobilier formant le site « Henricot ». Ce site a fait l'objet d'une vente en octobre 2020 à la société immobilière NEXAE BEL CSE. En contrepartie de la vente du site, 18 logements à destination des seniors construits par NEXAE seront rétrocédés à l'APIBW.
 - L'APIBW est propriétaire d'un immeuble situé Avenue de Wisterzée. Un bureau d'architectes a été désigné en 2021. Un permis d'urbanisme a été introduit et a été refusé par le Fonctionnaire délégué. L'APIBW a introduit un recours auprès du Ministre mais le refus a été confirmé. L'APIBW étudie, avec le bureau d'architectes, la possibilité de réintroduire un nouveau projet avec le maintien de la maison. Les études sont en cours.
- Grez-Doiceau – Terrains mis en œuvre
 - Projet immobilier « La Roselière » : Terrain situé entre la Chaussée de Wavre et la Rue de la Duve, dont la construction de 18 appartements s'est achevée en 2019. Ces biens, propriétés de l'APIBW, sont mis en location par l'intermédiaire de l' AIS BW.
 - Projet immobilier « Domaine des Vallées » : Terrain situé entre la Rue Decooman et la Rue de Thils dont la mise en œuvre a été confiée à la SM Thomas&Piron – Immobil (la SM) :
 - Entre 2015 et 2018, construction et commercialisation par la SM de 173 logements dont 88 en-dessous du prix du marché (l'APIBW vend les parcelles et la SM vend les logements). En mai 2018, l'APIBW a mis fin au droit de superficie qui la liait à la SM.
 - Depuis décembre 2017, l'APIBW est propriétaire de 34 logements mis en location dès 2018 par l'intermédiaire de l' AIS BW : 6 maisons d'habitation, 2 maisons ONE, 6 studios et 20 appartements répartis en 2 immeubles.
- Hélécinne – Réserve foncière
 - Terrain situé Rue de Flône et Rue de l'Abbaye, jouxtant le Domaine provincial d'Hélécinne
- Incourt-Oppebais – Réserve foncière
 - Terrain situé Rue des Champs à Oppebais

- Jodoigne – Réserves foncières :
 - Terrain situé Ry Saint-Jean
 - Terrain situé Boulevard des Rendanges
 - Terrains situés sur le site dit de la « Maladrerie »
- Terrains mis en œuvre :
 - Projet immobilier « Grand Moulin » : Terrain situé Rue de l'Abattoir sur lequel le projet immobilier prévoit la construction de 20 logements. Le permis a été accordé en juin 2019. Le marché de travaux a été attribué à la société CBD. Le projet est en attente du permis modificatif.
 - Projet immobilier « Gotteaux » : Maison d'habitation situé Rue des Gotteaux. Projet de rénovation et reconversion de la bâtisse en 4 appartements. Un bureau d'architectes a été désigné en 2021. La rentabilité d'un projet de qualité n'est plus possible. L'APIBW a décidé de mettre un terme au projet et de procéder à la vente du site.
- Orp-Jauche – Terrains mis en œuvre
 - Projet immobilier relatif au réaménagement du centre de Jauche : Terrains situés Rue de la Gare et faisant partie d'un ensemble comprenant des terrains communaux. Le projet immobilier prévoit la construction de +/- 100 logements. Un marché de promotion a été lancé en 2021 mais aucune offre sérieuse n'a été réceptionnée. Les raisons invoquées sont liées à l'instabilité des prix dans la construction consécutive à la guerre en Ukraine. Un nouveau marché va être relancé dès que possible.
- Ottignies-Louvain-la-Neuve – Réserve foncière
 - Terrain situé derrière le site sportif du Blocry
- Ramillies – Huppaye – Réserve foncière
 - Terrain situé à l'angle de la Rue de Fauconval et du Ruisseau Saint-Jean
- Ramillies – Offus – Réserve foncière
 - Terrain situé place de la Gare, le long du Ravel
- Waterloo – Réserves foncières
 - Terrain situé à l'angle de la Chaussée de Tervuren et de l'Allée du Petit Paris ;
 - Terrain à front de la Drève du Garde
- Wavre – Réserves foncières
 - Terrains situés entre la Chaussée de Bruxelles et la Chaussée de Wavre

Terrain mis en œuvre

- Projet immobilier « Val Vena » : reconversion de l'ancien site « Folon », situé Chaussée des Nerviens, sa mise en œuvre a été confiée à la société anonyme Développements et Promotions Immobiliers (DPI). Depuis le mois de juin 2019, construction et commercialisation de 152 logements dont 88 en-dessous du prix du marché, un espace professionnel et une salle polyvalente. Les travaux de construction sont terminés mais la commercialisation se poursuit.

• Situation du parc de logements de l'APIBW

- Grez-Doiceau « Domaine des Vallées » : l'APIBW est propriétaire depuis 2018 de 7 espaces commerciaux dont 2 ont été mis en location et 5 ont été mis en vente. Fin 2022, il restait un commerce en vente mais sous compromis et 31 parkings dont 26 parkings souterrains mis en location, 2 boxes garages souterrains mis en location, 3 boxes garages en sous-sol liés aux 2 commerces mis en vente et 4 parkings souterrains mis en vente avec les commerces.

- Grez-Doiceau « Roselière » : l'APIBW est propriétaire de 4 commerces loués par l'APIBW et de 35 parkings dont 8 parkings extérieurs liés aux 4 commerces mis en location par l'APIBW et 10 parkings couverts loués par l'AS BW.
- Ramillies – Offus : l'APIBW est propriétaire d'une maison de commerce situés Place de la Gare. Ce bien est destiné à la location.

- Age des bénéficiaires des actions de l'APIBW

- Action vente

Deux catégories de bénéficiaires peuvent obtenir une réduction du prix d'acquisition par rapport au prix du marché et ce, pour autant qu'ils habitent le Brabant wallon depuis 3 ans ou y ont vécu pendant 10 ans :

- Catégorie A
 - i. Les personnes âgées entre 18 et 40 ans accomplis
 - ii. Les bénéficiaires doivent être soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique, et ne pas avoir bénéficié, l'année précédant l'acquisition, d'un revenu annuel imposable (cumulé pour les acquéreurs en couple) globalement supérieur à 85.383,05 € (montant indexé annuellement et à majorer de 5.000 € par personne à charge).
- Catégorie B
 - i. Pas de critère d'âge
 - ii. Le(s) candidat(s) acquéreur(s) doit(vent) être soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique, et ne pas avoir bénéficié, l'année précédant l'acquisition, d'un revenu annuel imposable (cumulé pour les acquéreurs en couple) globalement supérieur à 98.190,52 € (montant indexé annuellement et à majorer de 5.000 € par personne à charge).

Les bénéficiaires de l'action vente devront résider 10 ans dans le bien acquis.

- Action location

- Les bénéficiaires d'un bail peuvent obtenir un loyer avantageux par rapport aux loyers du marché s'ils répondent à différents critères dont le critère phare est le critère de revenu :
 - i. Les candidats locataires isolés doivent bénéficier d'un revenu annuel imposable compris entre 21.000 € et 42.400 € (ce dernier montant est à majorer de 2.500 € par enfant à charge)
 - ii. Les candidats locataires en couple doivent bénéficier d'un revenu annuel imposable compris entre 34.200 € et 51.300 € (ce dernier montant est à majorer de 2.500 € par enfant à charge)

Cette action a été menée pour 20 appartements, propriétés de l'APIBW, situés au Domaine des Vallées à Grez-Doiceau.

- Les bénéficiaires d'un bail peuvent obtenir un loyer avantageux par rapport aux loyers du marché s'ils répondent aux critères définis par l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon.

Les locataires sont sélectionnés par l'AS BW parmi la liste des candidats locataires en situation de rupture sociale dont elle dispose et en application de critères objectifs propres.

Cette action a été menée pour 18 appartements situés à la Roselière à Grez-Doiceau. L'APIBW, propriétaire des biens, a décidé en 2019 de s'adjoindre les services de l'AS BW. Celle-ci permet à l'APIBW de travailler « in house », de fixer les conditions dans une convention de collaboration et d'établir des mandats de gestion locative pour une durée de 15 ans.

➤ Action location au profit d'une ASBL

Le but de cette action est de mettre à disposition d'un public présentant des troubles psychologiques un logement digne, stable dans le temps et à prix raisonnable, dans le cadre d'un contrat de bail.

A l'initiative de l'APIBW, l'ASBL ALODGI a signé une convention de collaboration avec l'ASBL ALODGI pour la location de 6 studios, propriétés de l'APIBW, situés au Domaine des Vallées à Grez-Doiceau.

➤ Action location au profit d'accueillantes d'enfants

Les bénéficiaires sont sélectionnés par l'ISBW et bénéficient d'une maison avec un loyer très attractif. Cette maison est composée d'une partie privée et d'un rez-de-chaussée aux normes ONE adapté à l'exercice de la fonction d'accueillante d'enfants.

Cette action est menée pour 2 maisons, propriété de l'APIBW, situées au Domaine des Vallées à Grez-Doiceau. Fin 2021, une maison a été libérée. Au cours de l'année 2022, le locataire de la deuxième maison a aussi remis son nom. Toutefois, les deux logements ont retrouvé des locataires, désignés par l'ISBW, et ce, en respectant les conditions spécifiques liées à ce logement.

➤ Action location avec option d'achat

L'APIBW propose un bail de 9 ans avec un loyer gelé pendant cette période et la possibilité à l'échéance de lever l'option d'achat du bien. Le prix de vente du bien est fixé à la signature du bail et donc l'acquéreur aura tiré l'avantage de la suppression de l'impact financier de l'inflation.

Plusieurs critères d'accès à cette action sont :

- L'âge des bénéficiaires doit être compris entre 18 et 40 ans ;
- Le revenu annuel imposable ne peut dépasser 75.000 € (indexable et à majorer de 5.000 € par enfant à charge)

Cette action est menée pour 6 maisons, propriétés de l'APIBW, situées au Domaine des Vallées à Grez-Doiceau.

Pour chacune de ces particularités, les bénéficiaires ne peuvent pas être propriétaires d'un autre bien immobilier.

2. Indicateurs quantitatifs

- Valorisation du patrimoine privé provincial

Pas d'application.

- Superficie et valorisation des réserves foncières provinciales

L'APIBW, c'est 438.393 m² de terrains en patrimoine valorisés au bilan au 31/12/2022.

- Evolution de la pression immobilière dans la Province du Brabant wallon

L'analyse 2023 du baromètre immobilier publié sur le site Notaire.be⁷ portant sur l'année 2022 pointe en Brabant wallon une hausse des prix médians pour les maisons, toujours au-dessus des prix médians wallons car la demande est toujours bien présente (le prix médian indique que la moitié des transactions ont été conclues à un prix inférieur et l'autre moitié, à un prix supérieur). Le prix médian des appartements est, quant à lui, aussi reparti à la hausse par rapport à l'exercice précédent.

⁷ Notaire.be – « Analyse du marché immobilier – Année 2022 – Province du Brabant wallon » de la conférence de presse de février 2023

En Brabant wallon, le prix médian d'une maison est de 385.000 € pour un montant de 355.000 € en 2021 (+ 3%). Par commune, ce prix médian varie fortement d'une commune à l'autre, allant du simple à bien plus du double (exemple : le prix médian à Hélécinne est de 243.000 € et le prix médian à Lasne est de 695.000 €). Près de la moitié des communes ont connu une variation plus ou moins stable (- de 5%). Pour les autres, les écarts peuvent aller de - 12% (Mont-Saint-Guibert) à + 20% (Rebecq).

L'analyse du baromètre des notaires démontre que ce sont les communes situées aux extrémités orientales et occidentales de la Province qui offrent des prix les plus accessibles aux primo-acquéreurs.

Pour les appartements, le prix médian en Brabant wallon est reparti à la hausse avec une augmentation de 9% par rapport à 2021. Comme pour les maisons, la moitié des communes connaissent une variation plus ou moins stable (- de 5%). Pour les autres, elles connaissent toutes une hausse importante allant jusqu'à 22% (Nivelles) à l'exception de Grez-Doiceau qui connaît une chute de 11%.

Le prix médian varie entre 204.500 € pour Tubize et 380.000 € à Rixensart.

En conclusion, un prix médian d'une maison supérieur à 385.000 € et d'un appartement supérieur à 271.304 € contraint tant les jeunes que la classe moyenne à quitter le territoire du Brabant wallon.

L'APIBW a pour objectif de maîtriser voire diminuer la pression foncière en alimentant le marché immobilier avec des biens inférieurs au prix du marché, qu'ils soient exposés à la vente ou à la location afin d'endiguer l'exode des jeunes et garder la classe moyenne sur le territoire du Brabant wallon.

En outre, l'APIBW mène une politique foncière qui vise à identifier aujourd'hui les terrains valorisables à long terme. Elle a poursuivi en 2022 l'alimentation de son patrimoine foncier par la prospection de biens, bâtis et non bâtis, judicieusement localisés tant en ce qui concerne la mobilité que la proximité des différents services.

L'APIBW multiplie les contacts avec les communes et autres organismes publics en vue de déterminer les potentialités d'investissements immobiliers et agit à leur côté pour augmenter et faciliter la production de logements à prix modérés en Brabant wallon.

En 2022, l'APIBW comptabilisait 492 logements réalisés (terminés et en commercialisation), 61 en cours de réalisation (projets et construction en cours), 109 en attente de permis et 590 à l'étude.

- Nombre de projets aboutis en regard des dispositions du Code de Développement Territorial :
→ 5

- 1) Lotissement du « Ry Saint-Jean » à Jodoigne : 56 logements dont les ventes ont été clôturées en 2012.
- 2) « L'ancienne gendarmerie » à Waterloo : 20 logements destinés à la location ont été réceptionnés en 2014.
- 3) Lotissement du « Domaine des Vallées » à Grez-Doiceau : 207 logements dont 173 ont été mis en vente et 34 en location.
- 4) L'ensemble immobilier « Drève du Moulin » à Braine-l'Alleud : construction de 3 maisons et 34 appartements réceptionnés en 2017. L'entièreté des logements a été vendue fin 2021.
- 5) « La Roselière » à Grez-Doiceau (Gastuche) : construction de 18 appartements réceptionnés et mis en location en décembre 2019.

- Nombre de nouveaux projets aboutis créés à l'intervention directe ou indirecte de l'APIBW :
→ 492

- 56 logements créés à Jodoigne (Ry-Saint-Jean)
 - 20 logements créés à Waterloo (Ancienne Gendarmerie)
 - 37 logements créés à Braine-l'Alleud (Drève du Moulin)
 - 225 logements créés à Grez-Doiceau (207 au Domaine des Vallées et 18 à la Roselière)
 - 1 logement créé à Ramillies (Gare)
 - 1 logement créé à Walhain (Blanc Mont)
 - 152 logements créés à Wavre (Val Véna)
- Nombre de ventes, d'achats et d'expropriations de biens immobiliers et description des biens
 - Walhain – Blanc Mont – Appartement – Achat et revente
 - Grez-Doiceau – Domaine des Vallées – Vente d'un commerce
 - Chastre – Boischamp – Achat des terrains du site Boischamps à l'InBW et à la Commune
 - Chastre – Boischamp – Vente d'un terrain à l'ASBL Jardin'Age
 - Nombre d'acquisitions et de concessions de droits de superficie, d'usage ou d'emphytéose et description
 - Braine-l'Alleud : en octobre 2017, Infrabel a octroyé à l'APIBW une autorisation d'occupation précaire d'un bien du domaine public situé Drève du Moulin à Braine-l'Alleud afin de permettre l'accès au projet immobilier.
 - Chastre :
 - Deux droits de superficie d'une durée de 7 ans reconductible tacitement pour une durée maximum de 10 ans (2012-2022) ont été accordés au profit de l'APIBW, par la Commune de Chastre et par l'InBW sur un terrain situé à Chastre au lieudit « Bois Champ » ;
 - En mai 2016, l'APIBW a cédé partiellement son droit de superficie accordé par l'InBW et la Commune de Chastre en 2010 à la Fondation Jardin'Ages. Cette cession porte sur une parcelle d'une contenance de +/- 50 ares et s'accompagne d'une option d'achat de 70€/m². Elle a pris fin de plein droit le 14 décembre 2019.

Par convention sous-seing privé signée en date du 19 décembre 2019, les parties se sont accordées une prolongation de ce droit de superficie pour une durée de 3 ans s'éteignant le 10 décembre 2022 coïncidant à la date d'extinction du droit de superficie octroyé par l'InBW à l'APIBW.

- Chaumont-Gistoux : en novembre 2018, un droit de superficie d'une durée de 7 ans (2018-2025) a été accordé au profit de l'APIBW par la Commune de Chaumont-Gistoux sur le site dit de « l'Ancienne école ». En mars 2022, la Commune a prolongé le droit de superficie de 5 années supplémentaires et porté la date finale au 11 novembre 2030. Par la même occasion, l'APIBW a cédé son droit de superficie à GIM pour permettre la réalisation des travaux.
- Grez-Doiceau : en novembre 2017 et à titre de charges d'urbanisme, l'APIBW a octroyé un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans (2017-2067) à la Commune de Grez-Doiceau pour un terrain situé au Domaine des Vallées permettant la réalisation de 10 logements publics et la mise à disposition d'une salle polyvalente d'environ 100m². Au préalable, la société momentanée « Immobilier-Thomas&Piron » a renoncé purement et simplement à son droit de superficie octroyé par l'APIBW en 2015 sur cette parcelle.
- Jodoigne :
 - L'APIBW a cédé à la Commune de Jodoigne une maison située Rue de l'Abattoir par bail emphytéotique d'une durée de 99 ans (2013-2112) ;

- En 2010, l'APIBW a signé une convention de mise à disposition d'un bien utilisé comme parking communal sur le site des Rendanges à Jodoigne ;
 - En janvier 2017, un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans (2017-2116) portant sur le bâtiment existant et une partie du site a été cédé par l'APIBW au profit des Baladins du Miroir, ces derniers devant disposer d'un droit réel sur le bien pour obtenir les financements nécessaires à la construction du bâtiment d'entreposage de leur matériel. En septembre 2019, la partie restante du site leur a été cédée par bail emphytéotique qui s'éteindra en janvier 2116. En tant que tréfoncier, l'APIBW a terminé en 2020 les travaux d'aménagement du site.
- Waterloo :
 - Un droit de superficie d'une durée de 33 ans (2011-2044) a été accordé à titre gratuit par la Commune de Waterloo sur le site de « l'Ancienne Gendarmerie » ;
 - En juin 2014, l'APIBW a cédé à la Commune de Waterloo un immeuble de 20 logements et 3 commerces par bail emphytéotique d'une durée de 30 ans (2014-2044) pour un canon de 4.000.000 €.
 - Wavre : en juin 2014, l'APIBW a octroyé au groupement DPI par renonciation au droit d'accession un droit de superficie avec un mandat de vente pour la réhabilitation du site Val Vena (anciennement dénommé Folon) à Wavre. Ce droit de superficie a pris cours en 2018 pour une durée de 5 ans (2018-2023).

En date du 13 novembre 2019, l'APIBW a octroyé une extension de la RDA au groupement DPI des parcelles supplémentaires (1 are 58 centiares) pour la durée restant à courir.

En date du 18 décembre 2020, l'APIBW a complété le droit de superficie octroyé au groupement DPI par la cabine électrique sise sur 36 centiares.

- Ramillies :
 - En janvier 2021, l'APIBW a signé une convention d'occupation précaire pour une durée indéterminée prenant cours le 1^{er} juillet 2021 avec la Commune et portant sur le rez-de-chaussée et l'espace extérieur de l'ancienne gare de Ramillies.
 - En août 2021, l'APIBW a donné son accord de principe à la Commune de Ramillies quant à l'occupation, pour une durée de 15 années minimum, d'une bande de terrain, faisant partie du site de la Croix de Hesbaye, sur les parcelles de l'ancienne gare et du terrain appartenant anciennement à la SNCB.
- Divers : l'APIBW possède plusieurs terrains qui au moment de leur acquisition étaient occupés par des exploitants agricoles :
 - 4 prêts à usage gratuits pour une durée indéterminée pour ses terres situées à Jodoigne (3) et à Wavre (1) ;
 - 1 commodat reconductible annuellement pour ses terres situées à Incourt ;
 - 3 conventions d'occupation précaire pour une durée indéterminée pour ses terres situées à Louvain-la-Neuve (1), à Waterloo (1), à Ramillies (1) ainsi qu'une convention à titre précaire pour cause d'utilité publique pour des parcelles situées à Hélécinne (1) ;
 - 1 bail pour une durée indéterminée pour la location d'une prairie pour chevaux à Ramillies.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

Les documents précités ont été transmis par l'APIBW à l'administration provinciale

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 tel que modifié par l'avenant n°2 du 29 avril 2021 prévoit qu'une subvention annuelle de 675.000 euros est due par la Province du Brabant wallon à l'APIBW pour couvrir ses frais de fonctionnement en 2022.

La subvention a été liquidée en deux tranches :

- Une avance de 40%, soit 270.000 euros, à la signature de l'arrêté d'octroi en novembre 2022 ;
- Le solde de 405.000 euros sur présentation des justificatifs de l'utilisation à bon escient de la subvention (mars 2023).

Rapport coût du service/qualité

La forte demande immobilière conjuguée à la raréfaction des terrains disponibles en Brabant wallon mène à une pression particulièrement vive dans notre Province. D'ici 2030, environ 15.000 nouveaux logements seront nécessaires pour répondre à la croissance démographique du Brabant wallon. C'est pourquoi l'APIBW développe une politique foncière qui vise à identifier les terrains valorisables à long terme. D'ici 2030, elle prévoit 1.500 logements, soit 10% de la demande en nouveaux logements.

L'APIBW s'est engagée à privilégier, dans la mesure de ses contraintes techniques et financières, des projets localisés de façon pertinente en matière de centralité et de proximité des services et présentant des qualités sociales, économiques, environnementales durables ainsi que permettant une mixité tant sociale que générationnelle.

L'APIBW a en effet pour objectif de maîtriser voire diminuer la pression foncière en Brabant wallon en alimentant le marché immobilier avec des biens à un prix inférieur à ceux du marché, qu'ils soient exposés à la vente ou à la location, afin d'endiguer l'exode des jeunes et de garder la classe moyenne sur son territoire. En outre, l'APIBW mène une politique foncière qui vise à identifier aujourd'hui les terrains valorisables à plus long terme. Elle alimente ainsi son patrimoine financier par la prospection de biens, bâtis et non bâtis, judicieusement localisés tant en ce qui concerne la mobilité que la proximité de différents services. L'APIBW multiplie également les contacts avec les communes et autres organismes publics en vue de déterminer les potentialités d'investissements et agir à leur côté pour augmenter la production de logements à prix modérés en Brabant wallon.

En 2022, l'APIBW comptabilisait 492 logements réalisés (338 en 2021), 61 en cours de réalisation (190 en 2021), 109 en attente de permis (111 en 2021) et 590 à l'étude (681 en 2021).

Outre la subvention annuelle, la Province du Brabant wallon met également à disposition les moyens suivants :

- Un plateau de bureaux avec kitchenette et 7 emplacements de parking (estimation annuelle : 20.250 €) ;
- Les charges de fonctionnement relatives aux bureaux (estimation annuelle : 2.062,50 €) ;
- La prise en charge des envois postaux (estimation annuelle : 450 €) ;
- Une offre complète en matière de TIC équivalente à 75 jetons (estimation annuelle : 2.400 €)

En apportant son soutien financier à l'APIBW, la Province du Brabant wallon se met au service des Brabançons wallons en contribuant et en soutenant des initiatives immobilières avantageuses.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°49 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 janvier 2011 portant création d'une A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 9 avril 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 24 octobre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2023 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS-BW) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Analyse des aides financières et de l'accompagnement social, tout en respectant l'anonymat des demandeurs

2. Indicateurs quantitatifs

- Le nombre de demandes ;
- Ventilation des aides financières octroyées (tout en respectant l'anonymat des demandeurs) ;
- Nombre de réunions du comité de gestion/du conseil d'administration/de l'assemblée générale.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation qualitative adéquate et permettant de compléter les indicateurs quantitatifs.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- Analyse des aides financières et de l'accompagnement social, tout en respectant l'anonymat des demandeurs

L'agent mis à disposition de l'A.S.B.L. a pris sa pension en mai 2022.

Une procédure de recrutement a été lancée mais aucune candidature n'a été reçue. Un agent provincial a finalement repris la gestion de l'A.S.B.L. fin 2022.

Par ailleurs, aucune demande n'a été reçue en 2022.

Aussi, toutes les aides précédemment octroyées avaient été clôturées.

2. Indicateurs quantitatifs

- Le nombre de demandes : aucune demande reçue
- Ventilation des aides financières octroyées (tout en respectant l'anonymat des demandeurs) : aucune aide financière octroyée
- Nombre de réunions du comité de gestion/du conseil d'administration/de l'assemblée générale :
→ L'assemblée générale s'est réunie en date du 24 mai 2022.

Liquidation des subventions

Le contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon prévoit que la Province octroie, pour la période d'exécution du contrat de gestion et à titre d'intervention dans ses missions, une subvention de 5.000 euros maximum destinée à couvrir annuellement ses frais de fonctionnement.

En 2022, l'A.S.B.L. a bénéficié d'une subvention de 2.119,28 € pour couvrir ses frais de fonctionnement 2021.

La demande pour couvrir les frais de fonctionnement s'élève à 2.149,72 euros. Celle-ci est en cours d'instruction par l'administration provinciale.

De plus, l'article 2 du contrat de gestion prévoit la mise à disposition des moyens humains et matériels suivants :

- Un agent de niveau B3, assistant social à mi-temps pour assurer un accompagnement social, dont la charge salariale est estimée à 38.680,31 euros par an (montant non indexé) ;
- Un local de 12 m² ainsi que le matériel administratif nécessaire à la réalisation de son objet estimé à 2.000 euros par an (1.560 euros pour le local et 440 euros pour le matériel) ;
- Une salle de réunion pour les séances du Comité de gestion, du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, estimée à 300 euros par an ;
- Les frais de déplacement et la couverture « assurance automobile missions de service relative à la couverture du véhicule personnel du personnel provincial lors des déplacements de service ou de formation » pour l'agent provincial mis à disposition de l'A.S.B.L. pour un montant estimé à 2.000 euros par an.

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon accorde des aides financières exclusivement individuelles, exceptionnelles et subsidiaires aux membres du personnel de la Province du Brabant wallon confrontés à une situation particulièrement difficile. Les bénéficiaires de l'aide sont donc les agents contractuels, temporaires ou statutaires, enseignants ou non enseignants, en fonction au moment de l'introduction de la demande, quel que soit le temps de travail effectivement presté.

L'aide financière est considérée comme subsidiaire en ce qu'elle n'est octroyée que lorsque l'agent concerné ne peut l'obtenir auprès d'une institution publique ou privée ou de tout autre organisme comme une mutualité ou une compagnie d'assurances. Pour atteindre ce but, l'A.S.B.L. peut recueillir, gérer, administrer et attribuer tous biens, toutes sommes et valeurs quelconques. Elle peut faire toutes opérations accessoires se rattachant à son objet principal.

Depuis deux ans, l'A.S.B.L. n'accorde aucune aide en raison de l'avenir incertain de l'association (proposition de dissolution refusée par l'assemblée générale en 2021) et de l'absence d'un agent en charge durant une partie de l'année 2022.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Solidarité Groupement Social Féminin Libéral pour la Maison maternelle Paul Henricot

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 2.12. « *Prévenir les discriminations et soutenir les publics fragilisés* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Solidarité Groupement Social Féminin Libéral pour la Maison maternelle Paul Henricot ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Solidarité Groupement Social Féminin Libéral ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 6 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 7 juin 2023 par l'A.S.B.L. Solidarité Groupement Social Féminin Libéral pour la Maison maternelle Paul Henricot ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Solidarité Groupement Social Féminin Libéral pour la Maison maternelle Paul Henricot a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Solidarité Groupement Social Féminin Libéral pour la Maison maternelle Paul Henricot, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Solidarité Groupement Social Féminin Libéral pour la Maison maternelle Paul Henricot

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de demandes d'entrée et les demandes non satisfaites et motifs ;
- Nombre de personnes accueillies, nombre de nuitées en distinguant les adultes et les enfants ;
- Provenance géographique des personnes hébergées ;
- Origine des demandes (service de première ligne, police, etc.) ;
- Ressources financières des personnes hébergées ;
- Difficultés amenant la demande d'hébergement ;
- Âge des enfants ;
- Difficultés rencontrées chez les enfants ;
- Destination après la sortie.

2. Indicateurs qualitatifs

- Projets, activités, ateliers mis en place avec les adultes et les enfants ;
- Difficultés rencontrées par l'équipe lors de l'accomplissement de sa mission ;
- Perspectives ou points d'attention pour le futur.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1^{er} du contrat de gestion ;
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière ;
- Budget prévisionnel pour l'année à venir ;
- Note d'intention pour l'année à venir.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de demandes d'entrée et les demandes non satisfaites et motifs

En 2022, 216 demandes d'entrée ont été introduites dont 198 demandes ont été refusées pour :

- Manque de place : 1 homme – 140 femmes
- Inadéquation avec le projet pédagogique du centre : 3 hommes – 8 femmes
- Séjour antérieur : 1 femme
- Autres : 2 hommes et 49 femmes

- Nombre de personnes accueillies, nombre de nuitées en distinguant les adultes et les enfants

En 2022, 18 femmes et 40 enfants (25 garçons et 15 filles) ont été accueillis. Cela représente 7.768 nuitées dont 2.578 nuitées adultes et 5.190 nuitées enfants.

- Provenance géographique des personnes hébergées
- Brabant wallon : 11
- Bruxelles-Capitale : 2
- Hainaut : 3

- Namur : 1
- Autre pays : 1
- Origine des demandes (service de première ligne, police, etc.)
- Spontanée : 2
- Famille/relation : 1
- C.P.A.S. : 2
- Services sociaux : 3
- S.A.J. : 1
- S.P.J. : 1
- Autre maison d'accueil : 2
- Avocat : 1
- Ressources financières des personnes hébergées

Les ressources financières des personnes hébergées n'ont pas été communiquées. Toutefois, les statistiques liées au parcours scolaire des femmes hébergées s'établissent comme suit :

- Sans diplôme : 22 %
- CESS : 17 %
- CQ6 : 6 %
- Bachelier : 22 %
- Master : 11 %
- Inconnu : 22 %

- Difficultés amenant la demande d'hébergement

Le motif principal d'accueil reste la violence intrafamiliale. La Maison maternelle Paul Henricot a majoritairement accueilli des femmes victimes de violences conjugales ainsi que leurs enfants.

- Âge des enfants

Âge des enfants	Garçons	Filles	Total
Né à Henricot	1	1	2
0 à moins de 1 an	3	0	3
1 à moins 4 ans	5	2	7
4 à moins 7 ans	6	5	11
7 à moins de 9 ans	3	2	5
9 à moins de 12 ans	1	4	5
12 à moins de 18 ans	6	1	7
TOTAL	25	15	40

- Difficultés rencontrées chez les enfants

Information non communiquée.

- Destination après la sortie
- Logement autonome : 6
- Institution : 2
- Inconnu : 10

2. Indicateurs qualitatifs

- Projets, activités, ateliers mis en place avec les adultes et les enfants

L'action au niveau des femmes consiste à :

- 1) Être un lieu d'écoute et de sécurité pour les personnes qui arrivent en plein désarroi ;
- 2) Les aider au niveau de leurs démarches administratives, sociales et juridiques

Remise en ordre administrative et financière

Obtention d'une aide juridique et accompagnement dans le cadre des séparations

Introduction des dossiers auprès des sociétés de logements sociaux

Aide dans le cadre de la recherche de formation ou d'emploi

Aide à l'installation et service d'accompagnement à la réinsertion

- 3) Proposer des ateliers, des animations (travail autour des émotions, des violences conjugales et intrafamiliales ainsi que des ateliers avec des partenaires extérieurs sur l'équilibre alimentaire, l'hygiène, la contraception, etc.)
- 4) Les soutenir dans l'élaboration d'un projet personnel leur permettant de prendre en charge leur propre destinée ;
- 5) Les accompagner dans la parentalité, préparer la grossesse des futures mères et les familiariser avec leur nouveau rôle ;
- 6) Accueillir en urgence les femmes victimes de violences conjugales ;
- 7) Pour aider les mères à résoudre leurs problèmes spécifiques, la Maison maternelle Paul Henricot collabore avec les services de la Région tels que les C.P.A.S., les sociétés de logements sociaux du Brabant wallon, la maison médicale de la Thyle, l'A.S.B.L. Lire et écrire mais également Infor-famille, les services de santé mentale, les services d'aide aux personnes souffrant d'assuétudes, les équipes mobiles qui organisent du suivi à domicile, les soins psychologiques de première ligne, la Clinique Saint-Pierre d'Ottignies, le Collectif des femmes et Violences plurielles, les AMO, etc.
- 8) Intégrer les personnes accueillies à la vie associative de la région entre autres via des actions menées par le C.P.A.S. (balades, potager collectif, 4/4, etc.)
- 9) Un jeudi par mois, les bénévoles de la section Croix-Rouge de Court-Saint-Etienne accompagnent les bénéficiaires dans la préparation et le partage du repas de midi. Ce repas communautaire offre la possibilité pour tous de partager un repas commun et de découvrir les coutumes alimentaires d'autres pays.

L'action au niveau des enfants consiste à :

- 1) Travailler la relation mère-enfant, afin d'assurer à celui-ci la sécurité et la confiance nécessaires à son développement ;
- 2) Permettre aux enfants d'exprimer leur vécu, être à l'écoute de leurs émotions ;
- 3) Travailler, dans la mesure du possible, la relation avec le père ;
- 4) Favoriser une découverte progressive de son milieu ;
- 5) Proposer un milieu riche en expériences, stimulant ses apprentissages ;
- 6) Assurer un suivi sanitaire et alimentaire ;
- 7) Offrir une aide aux devoirs ;
- 8) Inscrire les enfants à l'école/crèche et à des activités durant les congés scolaires ;
- 9) Quand cela s'avère nécessaire : ouvrir et suivre des dossiers SAJ/SPJ : travail de collaboration avec les services mandants.

- Perspectives ou points d'attention pour le futur

Concernant les adultes :

- La Maison maternelle Paul Henricot souhaite continuer à mettre l'accent sur le développement des groupes de parole destinés aux femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

- A travers divers ateliers, renforcer l'estime d'elles-mêmes, leur faire prendre conscience de leur potentiel de mère et de femme et organiser des séances « bien-être », travailler leur parentalité.
- Maintenir et développer les projets en collaboration avec la maison médicale (animations en lien avec l'alimentation, l'hygiène, la contraception, les MST, ...).
- Continuer et intensifier nos collaborations avec la commune, le CPAS et les divers partenaires du monde association sur Court-Saint-Etienne.
- Grâce à divers donateurs, des ateliers d'hippothérapie seront organisés dès janvier 2023. Les ateliers devraient se mettre en place à raison de deux séances par mois, pour un group de trois à cinq bénéficiaires, et ce jusque juin 2023.

Concernant les enfants/adolescents :

- Maintenir et développer les ateliers enfants autour du travail centré sur les émotions, les notions de respect, de partage, ...
- Organisation des groupes de parole pour échanger autour du vécu des jeunes au sein même de la maison maternelle, tant par rapport aux moments difficiles liés à la vie en collectivité qu'aux moments agréables vécus ensemble.
- Maintenir les ateliers plus ludiques (bricolages, culinaires, ...) autour de thématiques telles que : Pâques, Noël, halloween, Chandeleur, fête des pères, fête des mères, etc.
- Développer le projet pédagogique et éducatif autour du potager et du poulailler, de l'hygiène, du tri des déchets, du coût de l'énergie, ...
- Continuer à développer la collaboration avec l'AMO La Chaloupe pour des weekends et journées organisées entre jeunes, pour l'école des devoirs, ...
- Maintenir la collaboration avec l'école du cirque qui organise des stages pour enfants.
- Projet de développement d'un espace rencontre parents/enfants ainsi que le projet de développement d'un espace Snoezelen, via une Tiny House. Le projet est d'optimiser les espaces afin de permettre la réalisation d'autres activités et missions dédiées aux personnes accueillies (activités manuelles, groupes de parole, lieu de soutien aux apprentissages, ...)

Pour tous :

- Projet de collaboration, si c'est possible, avec l' AIS, concernant deux ou trois logements supervisés par la Maison maternelle. Ces appartements seraient mis à disposition pour un période limitée dans le temps, avec un projet d'accompagnement spécifique qui serait co-élaboré avec les familles.
- D'une façon générale, la volonté est d'aménager des espaces afin de répondre aux besoins de la diversité du public accueilli (personnes pour lesquelles la vie en communauté n'est pas opportune).
- Projet de marche ADEPS afin de récolter des fonds qui permettraient de développer l'action auprès des personnes accueillies.
- Suite à une collaboration entre les 5 maisons d'accueil du BW, ainsi que divers acteurs du secteur public et privé et avec le soutien de la Province et de la Région wallonne, un Relais social intercommunal a été mis sur pied. Grâce au « Capteur logement » du Relais social intercommunal du Brabant wallon, des perspectives de logement voient peu à peu le jour, pour un public qui n'aurait pas la chance de trouver à se loger dans le Brabant wallon.
- Grâce aux diverses enveloppes reçues de la Région wallonne dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie (frais de fonctionnement, post-hébergement), ainsi que grâce aux ANM « Emploi net et formations », la Maison maternelle redéfinit en grande partie l'organisation de son travail afin de répondre aux besoins et attentes de nos bénéficiaires et rendre le travail plus épanouissant pour les équipes.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1^{er} du contrat de gestion
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière

- Budget prévisionnel pour l'année à venir
- Note d'intention pour l'année à venir

L'A.S.B.L. a fait parvenir à l'administration provinciale tous les documents utiles précités.

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 tel que modifié par l'avenant n° 1 du 29 avril 2021 prévoit qu'une subvention annuelle de 21.600 euros est due par la Province du Brabant wallon pour couvrir ses frais de fonctionnement pour l'année 2022.

La subvention 2022 a ainsi été liquidée après réception et analyse des justificatifs (juin 2023).

Rapport coût du service/qualité

Les tâches confiées à l'article 1^{er} du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et l'A.S.B.L. Solidarité Groupement Social Féminin Libéral pour la Maison maternelle Paul Henricot rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province du Brabant wallon afin de rendre le territoire inclusif en prévenant les discriminations et en soutenant les publics fragilisés.

La Maison maternelle Paul Henricot a une capacité de 25 lits (10 chambres). Le nombre de personnes accueillies (58 personnes accueillies pour un total de 7768 nuitées), la diversité des actions mises en place par la Maison maternelle pour aider son public ainsi que la qualité des prestations de l'association permettent de déclarer que la mission de l'A.S.B.L. a un impact positif pour le Brabant wallon.

La Maison maternelle est agréée et subventionnée par la Région wallonne. Cependant, celle-ci ne subventionne pas le personnel administratif et le personnel d'entretien. L'A.S.B.L. sollicite annuellement la Province du Brabant wallon pour l'octroi d'une subvention afin de couvrir les frais de personnel qui ne sont pas couverts par la subvention régionale ainsi que certains frais de fonctionnement tels que du matériel de bureau, du matériel pour les activités éducatives, les frais postaux, *etc.*

L'administration provinciale estime que l'A.S.B.L. Solidarité Groupement Social Féminin Libéral a bien rempli les missions qui lui sont attribuées par son contrat de gestion pour la Maison maternelle Paul Henricot et qu'elle dispose des outils nécessaires pour les poursuivre.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°51 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison Maternelle du Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 2.12 « *Prévenir les discriminations et soutenir les publics fragilisés* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison Maternelle du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Maison Maternelle du Brabant wallon ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 6 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 16 mai 2023 par la Maison Maternelle du Brabant wallon ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Maison Maternelle du Brabant wallon a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison Maternelle du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison Maternelle du Brabant wallon

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de demandes non satisfaites et motifs ;

- Nombre de personnes accueillies, le nombre de nuitées en distinguant les adultes et les enfants ;
- Provenance géographique des personnes hébergées ;
- Origine des demandes (services de première ligne, police, etc.) ;
- Ressources financières des personnes hébergées ;
- Difficultés amenant la demande d'hébergement ;
- Âge des enfants ;
- Difficultés rencontrées chez les enfants ;
- Destination après la sortie.

2. Indicateurs qualitatifs

- Projets, activités, ateliers mis en place avec les adultes et les enfants ;
- Difficultés rencontrées par l'équipe lors de l'accomplissement de sa mission ;
- Perspectives ou points d'attention pour le futur.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1^{er} du contrat de gestion ;
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière ;
- Budget prévisionnel pour l'année à venir ;
- Note d'intention pour l'année à venir.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de demandes non satisfaites et motifs

372 demandes non satisfaites pour les motifs suivants :

- Manque de place : 314
- Inadéquation avec le projet pédagogique : 8
- Autres : 50

- Nombre de personnes accueillies, le nombre de nuitées en distinguant les adultes et les enfants

Personnes hébergées :

- Femmes : 35
- Enfant : 65
- Total : 100

Total nuitées :

- Adultes : 5.421
- Enfants : 11.393
- Total : 16.814

- Provenance géographique des personnes hébergées

Près de la moitié des personnes proviennent du Brabant wallon qui reste la priorité de la Maison maternelle pour maintenir les liens avec les réseaux déjà existants (ex : école des enfants, etc.)

- Province du Brabant wallon : 16
- Hainaut : 12
- Bruxelles : 4
- Liège : 1
- Autre : 1

- Origine des demandes (services de première ligne, police, etc.): Information non communiquée.
- Ressources financières des personnes hébergées

Les femmes accueillies sont généralement précarisées, sans moyen de garde pour les enfants, et n'ont que rarement accès aux formations. Ayant de nombreux soucis sociaux et familiaux, il leur est difficile de trouver du temps et de l'énergie pour travailler. Elles dépendent donc majoritairement des CPAS. Quelques exceptions existent cependant, certaines ayant un emploi, d'autres dépendant du chômage.

- Difficultés amenant la demande d'hébergement

3 axes sont repris par la Maison maternelle :

- Difficultés liées à l'éducation des enfants :
 - Suivi éducation – mandats : 41 %
 - Accompagnement grossesse : 23 %
 - Instabilité, errance, autre maison d'accueil : 14 %
 - Limites intellectuelles : 9 %
 - Problèmes d'hygiène grave : 9 %
 - Fragilité mentale : 4 %
- Difficultés liées au logement :
 - Perte de logement, expulsion : 57 %
 - Insalubrité, mauvaises conditions : 26 %
 - Problèmes financiers, endettement : 17 %
- Difficultés liées à la violence conjugale et/ou intrafamiliale :
 - Violences physiques : 32 %
 - Violences verbales, psychologiques : 32 %
 - Violences économiques : 19 %
 - Violences sexuelles : 5 %
 - Violences administratives : 12 %

- Âge des enfants

- Moins de 1 an : 4
- De 1 à 3 ans : 22
- De 4 à 6 ans : 16
- De 7 à 9 ans : 3
- De 10 à 12 ans : 7
- De 13 à moins de 18 ans : 13

- Difficultés rencontrées chez les enfants

Les enfants accueillis dans la structure de la Maison maternelle ont, pour la plupart, vécu des périodes d'instabilité, des ruptures, des manques de soins, d'attentions, la souffrance importante de leurs parents.

Ils ont besoin d'un environnement sécurisant, tant au niveau de leurs besoins primaires qu'affectifs.

- Destination après la sortie
 - Logement : 9 (dont 5 logements sociaux)
 - Familles : 5
 - Vers Maison de Vie Communautaire : 2

- Vers autre maison d'accueil : 1
- Aucun endroit fixe : 1

2. Indicateurs qualitatifs

- Projets, activités, ateliers mis en place avec les adultes et les enfants
 - La Bulle en Soie : cet espace permet un moment cocoon aux enfants et/ou aux mamans. Il peut être investi par des ateliers ponctuels ou hebdomadaires.
 - Parle-Jeu : la maison de l'enfance du Blocry à Louvain-la-Neuve propose plusieurs activités pour les enfants accompagnés par leur mère ou un membre du personnel. Parmi celles-ci, le « Parle-Jeu ». C'est un lieu d'écoute, de rencontre et d'activités, adapté pour les enfants de 0 à 4 ans (maximum).
 - Activités Familles : le mercredi après-midi est réservé à un moment dit « famille ». Les enfants avec leur maman sont invités à participer à une activité prévue par l'équipe éducative. Des activités sont alors réalisées à l'intérieur de la maison et des activités à l'extérieur sont proposées et programmées.
 - Réunion des résidentes : c'est une réunion obligatoire qui a lieu au sein de la Maison maternelle tous les 15 jours. Les thèmes abordés sont principalement en lien avec la vie dans la maison, l'entretien des locaux, les inscriptions aux activités, etc. Cette réunion est basée sur le besoin physiologique (repas, bien-être dans la maison), le besoin d'estime (respect entre résidentes et entre les résidentes et l'équipe) et le besoin de s'accomplir (activités prévues).
 - Conseil des hébergés : c'est une réunion obligatoire qui a lieu une fois par mois. Cette réunion est animée par les mères et les éducateurs ne sont pas présents. Un cahier leur est remis pour qu'elles écrivent leurs demandes spécifiques éventuelles et/ou leurs réflexions. Le cahier est ensuite rendu à l'équipe pour qu'ils prennent en considération les demandes et que cela puisse être discuté.
 - Atelier Câli'Nous : espace privilégié entre enfants et mères. La possibilité est donnée aux familles d'apprendre ou de réapprendre à se faire un câlin, à former un « nous » par des jeux de toucher ou autres.
 - Atelier Parent'thèse : espace de parole bienveillant et des outils en lien avec la parentalité et le rôle des mamans. Ce groupe a pour but de déculpabiliser les mères dans leur rôle par des échanges entre elles autour des différentes parentalités afin de permettre une synergie collective.
 - Atelier Paroles de femme, en lien avec la spécialisation de l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales : cet espace permet un espace de parole pour les résidentes où sont abordés et travaillés plusieurs thèmes tels que le cycle de la violence, comment apprendre à se défendre face à une agression physique et/ou verbale, leurs droits, leurs émotions, ...
 - Atelier « Paroles d'Enfant » : il s'adresse à tous les enfants hébergés au sein de la Maison maternelle. Il a pour objectif de leur offrir un moment de parole mais aussi d'explication de différents thèmes. Ces groupes abordent essentiellement la question des émotions en leur permettant de les identifier, de les relier à des expériences vécues mais également de leur apprendre à essayer de les gérer au mieux.
 - Atelier Le Fil en Soi : apprendre à se (re)coudre pour affronter l'après « MamaBW ». Ce projet répond à plusieurs objectifs tels que l'estime de soi, apprendre à vivre ensemble, partager et devenir autonome.
 - Autres ateliers en fonction des besoins des hébergées : soirée détente, atelier découverte, gestion des dons, autres moments de détente, et.
- Difficultés rencontrées par l'équipe lors de l'accomplissement de sa mission : Information non communiquée.
- Perspectives ou points d'attention pour le futur

En termes de projets, les priorités sont :

- L'aménagement des espaces de travail pour le personnel et des espaces de vie pour les familles ;
- L'aménagement des jardins et la création d'un espace « potager, poulailler » ;
- L'Aménagement des chambres (grâce à une subvention du pouvoir subsidiant) ;
- La collaboration avec un service de médiation animale afin de travailler les émotions des enfants, les liens familiaux par le biais d'un « éducateur poilu » ;
- Travailler la communication (nouveau logo, nouveau site, flyers, etc.)

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1^{er} du contrat de gestion
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière
- Budget prévisionnel pour l'année à venir
- Note d'intention pour l'année à venir

Tous les éléments précités ont été transmis à l'administration provinciale par l'A.S.B.L. Maison Maternelle du Brabant wallon.

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 tel que modifié par l'avenant n°1 du 29 avril 2021 prévoit qu'une subvention annuelle de 21.600 euros est due par la Province du Brabant wallon pour l'année 2022.

Ainsi la subvention a été liquidée après réception et analyse des justificatifs de l'utilisation à bon escient (mai 2023).

Rapport coût du service/qualité

Les tâches confiées à l'article 1^{er} du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison Maternelle du Brabant wallon rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin de rendre le territoire inclusif en prévenant les discriminations et en soutenant les publics fragilisés.

La Maison Maternelle du Brabant wallon existe depuis 1978. Ses missions sont l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social des mères avec des jeunes enfants ou des futures mères. Elle est agréée par la Région wallonne qui subventionne le personnel éducatif.

L'A.S.B.L. a pour mission d'assurer aux personnes en difficulté sociale un accueil et un hébergement limité dans le temps dans une structure dotée d'équipements collectifs ainsi qu'un accompagnement adapté afin de les soutenir dans l'acquisition ou la récupération de leur autonomie. La mission de la Maison Maternelle du Brabant wallon a un impact positif d'un point de vue social pour le Brabant wallon.

Il peut être estimé que l'A.S.B.L. Maison Maternelle du Brabant wallon a bien rempli les missions qui lui sont attribuées par son contrat de gestion et dispose des outils nécessaires pour les poursuivre.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le C.P.A.S. de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-13 ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 2.9. « Favoriser l'autonomie et la qualité de vie des personnes porteuses de handicap » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le C.P.A.S. de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 24 octobre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 30 juin 2023 par le C.P.A.S. de Chaumont-Gistoux ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que le C.P.A.S. de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le C.P.A.S. de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le C.P.A.S. de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de rendez-vous par mois toutes communes confondues ;
- Nombre d'individus venus aux permanences par commune durant l'année ;
- Nombre de dossiers effectivement créés ;
- Type d'interventions réalisées par le service ;
- Thématiques, dates et lieux des actions de sensibilisation qui ont été menées ;
- Nombre et dates des réunions du comité d'accompagnement.

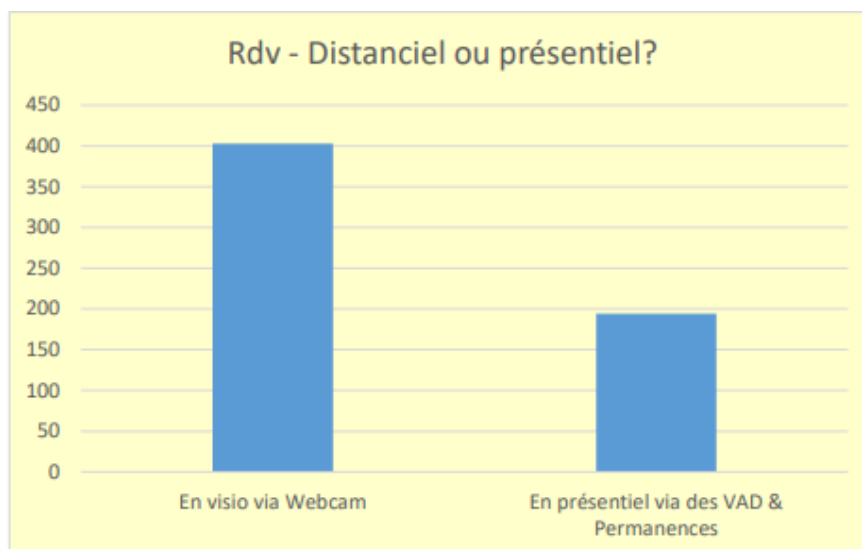
2. Indicateurs qualitatifs

- Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel ;
- Participation à des événements extérieurs : liste et thématique ;
- Communication : détail des outils de communication utilisés pour la promotion du service.

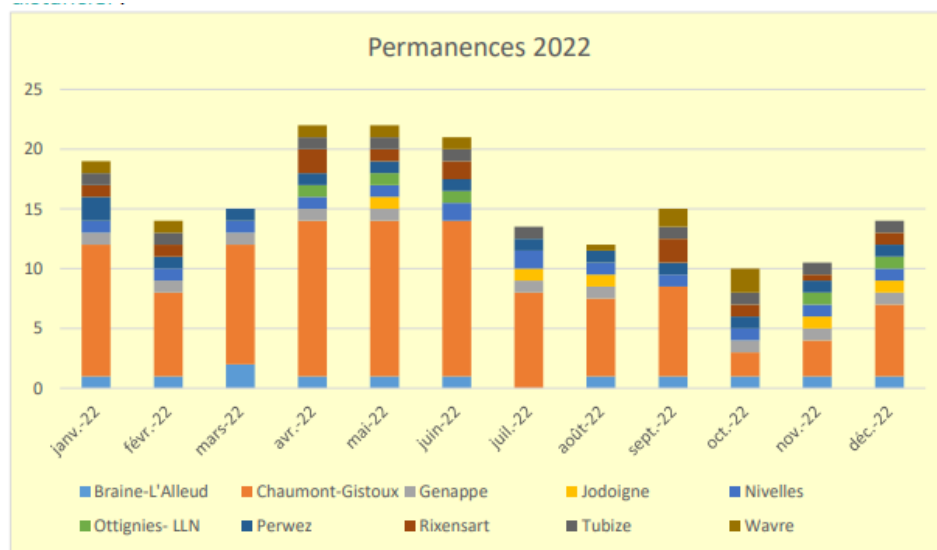
Rapport d'évaluation

1. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de rendez-vous par mois toutes communes confondues



- Nombre d'individus venus aux permanences par commune durant l'année



- Nombre de dossiers effectivement créés : 66 fiches suivi en 2022 dont 13 nouvelles demandes.
- Type d'interventions réalisées par le service

Les missions du service Sour'Dimension en tant que service social sont de :

- Favoriser l'accessibilité des services publics que constituent les communes, les CPAS, la Province du Brabant wallon, etc. pour les personnes sourdes et malentendantes.
- Permettre aux personnes sourdes et malentendantes du Brabant wallon de prendre leur place de citoyen à part entière.
- Offrir aux personnes sourdes et malentendantes un apprentissage de leurs droits sociaux.
- Offrir la possibilité aux services publics de proximité de remplir leur mission de manière universelle et inclusive.

Les objectifs sont :

- Accueillir les personnes sourdes et malentendantes dans leur langue ou en respectant leur mode d'expression (la lecture labiale, etc.).
- Informer et orienter les personnes sourdes et malentendantes vers les services publics et de proximité adéquats grâce à une bonne connaissance du réseau provincial et communal.
- Accompagner les personnes sourdes et malentendantes dans leurs démarches vers ces services, en gardant leur autonomie comme objectif.
- Sensibiliser les services concernés à la situation spécifiques des personnes sourdes et malentendantes et favoriser – grâce à diverses collaborations et à des réflexions communes – la qualité de l'accueil de ces personnes.

- Thématiques, dates et lieux des actions de sensibilisation qui ont été menées

Le service Sour'Dimension a participé à la journée de la diversité du 6 mai 2022 liée aux écoles. Comme chaque année, un atelier sur le handicap de la surdité a été proposé aux jeunes écoliers de 4^{ème} primaire toute la journée.

- Nombre et dates des réunions du comité d'accompagnement

Le comité d'accompagnement avec la Province s'est réuni le 23 juin 2022 au sein du Pôle Social du C.P.A.S. de Chaumont-Gistoux.

Le comité d'accompagnement a également été invité à se joindre à la réunion annuelle des partenaires du service Sour'Dimension qui s'est tenue le 12 septembre 2022.

2. Indicateurs qualitatifs

- Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel

Quatre formations ont été suivies en 2022 par l'équipe :

- Janvier 2022 : formation sur la manipulation
- Février 2022 : formation sur les administrations de biens et de la personne
- Mars 2022 : sensibilisation sur le secret professionnel dans le cadre du CPAS
- Juin 2022 : formation sur les allocations familiales supplémentaires afin d'obtenir le statut de « partenaire officiel » dans ce domaine.

- Participation à des événements extérieurs : liste et thématique

- Collaboration entre le service Sour'Dimension et le PCS (Plan de cohésion sociale) de Genappe
- Salon de l'autonomie en compagnie de la FFSB (Fédération francophone des sourds de Belgique)
- Animation de la Journée de la Diversité
- Membre de l'Assemblée générale de la FFSB
- Réunion CICI (Cercle d'Interrogation et de Concertation Interservices)
- Salon du bien-être à Nivelles
- Présence et participation à la « Journée Mondiale des Sourds » à Spa
- Animation sur la révision du code de la route en collaboration avec le CCCA (Conseil Consultatif Communal des Aînés) de Chaumont-Gistoux
- Participation au salon de la personne âgée de + de 60 ans à Perwez
- Collaboration avec le SISW pour mettre en place une séance d'information sur la plateforme téléphonique pour les personnes sourdes « Relais-Signes »

- Communication : détail des outils de communication utilisés pour la promotion du service

Le service Sour'Dimension alimente une page Facebook en y expliquant les diverses actualités du service mais également en y partageant les informations extérieures en lien avec le réseau. Celles-ci sont destinées au public sourd mais également aux personnes intéressées par le monde des sourds (formations en langue des signes, diverses activités autour de la surdité, etc.).

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 tel que modifié par l'avenant n° 1 du 29 avril 2021 prévoit qu'une subvention annuelle de 24.300 € est due par la Province au CPAS de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension pour l'exercice 2022.

La subvention sera liquidée en une seule tranche après réception des justificatifs de l'utilisation à bon escient qui doivent être remis pour le 31 octobre 2023 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

Les tâches confiées à l'article 1^{er} du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et le CPAS de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin de rendre le territoire inclusif en favorisant l'autonomie et la qualité de vie des personnes porteuses d'un handicap.

Sour'Dimension est un service de permanences mobiles pour personnes sourdes et malentendantes. Depuis 2015, toutes les communes du Brabant wallon ont adhéré au Service Sour'Dimension. L'objectif du service est de permettre, en Brabant wallon, l'accès à des personnes sourdes et malentendantes aux services publics de proximité.

En tant qu'interlocuteur privilégié, Sour'Dimension a affiné et étoffé ses activités et ce, notamment via des sensibilisations du grand public et des professionnels, des ateliers, des animations, des conférences/débats, etc. lors desquels des thématiques sociales en lien avec la déficience auditive sont abordées. Aussi, le service répond aux sollicitations diverses des partenaires et collaborateurs.

L'administration provinciale estime que le CPAS de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension a bien rempli les missions qui lui sont attribuées et contribuent à l'inclusion des personnes présentant une déficience auditive dans la société et leur rôle de citoyen.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°53 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Université des Aînés (UDA)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment son article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 2.2. « Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics », 2.3. « Répondre aux besoins d'éducation et de formation du territoire, tout au long de la vie » et 2.7. « Permettre l'autonomie de nos aînés dans le respect de leur choix de vie et dans la dignité » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 mai 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Université des Aînés (UDA) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Université des Aînés (UDA) ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 6 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 7 juin par l'A.S.B.L. Université des Aînés (UDA) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Université des Aînés (UDA) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Université des Aînés (UDA), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Université des Aînés (UDA)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs quantitatifs

- Les membres
 - Nombre de membres ;
 - Pourcentage de femmes, d'hommes ;
 - Âge des adhérents ;
 - Nombre de membres provenant du Brabant wallon, de Bruxelles, autres.
- Les activités
 - Nombre d'activités proposées sur le programme de l'UDA ;
 - Lieu des activités ;
 - Public présent (âge moyen et provenance : Brabant wallon ou non).
- Liste des activités mettant en avant les divers attraits du Brabant wallon
- Liste des publications sur le site web de l'A.S.B.L. des événements organisés par le Brabant wallon
- Liste des publications sur la revue trimestrielle des activités proposées par le Brabant wallon

2. Indicateurs qualitatifs

- L'accès à la culture et à l'éducation
 - Activités organisées qui ont pour but de faciliter l'accès à la culture pour tous ;
 - Activités organisées qui ont pour but de faciliter l'accès à la formation pour tous.

Rapport d'évaluation

Remarque préalable : comme l'UDA travaille par année académique du 1^{er} septembre au 31 août, les chiffres ci-dessous concernent la période allant du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

1. Indicateurs quantitatifs

- Les membres

- Nombre de membres : 3.470 (2.910 en 2021)
- Pourcentage de femmes, d'hommes : 68 % de femmes et 32 % d'hommes. Ce pourcentage évolue très peu mais devient de plus en plus féminin.
- Âge des adhérents : L'âge évolue un peu chaque année. En 2022, il était proche de 72 ans avec une différence entre l'âge moyen des participants aux formations (70 ans) et de ceux aux conférences (74 ans).
- Nombre de membres provenant du Brabant wallon, de Bruxelles, autres : La Province du Brabant wallon représente un peu plus de la moitié de la population globale (52 %) pour 30 % à Bruxelles, 7 % pour les communes à facilités et 11% ailleurs.

- Les activités

- *Nombre d'activités proposées sur le programme de l'UDA*

- Semaine « activités et cours ouverts » : une semaine d'activité gratuite s'adressant à tous, membres et non membres, organisée sur le site de Louvain-la-Neuve et de Bruxelles du lundi 6 septembre au vendredi 10 septembre.
- Journée inaugurale « portes ouvertes » : elle s'est déroulée à Louvain-la-Neuve le 7 septembre. Après l'accueil des participants, une visite fut organisée suivie d'une messe de rentrée. Une conférence de presse coorganisée par l'UCLouvain et la Province du Brabant wallon se déroula sur le temps de midi dans le but de mieux faire connaître les activités de l'UDA.
- Conférences : plusieurs conférences se sont tenues durant l'année académique sur les deux sites d'activités de l'UDA.
- Formations et ateliers : plusieurs formations en présentiel et à distance se sont données durant l'année. Le nombre d'inscriptions a légèrement augmenté et s'établit à 5.250.
- Voyages : 11 voyages ont été organisés durant l'année qui ont réunis 260 personnes. 4 voyages ont également été annulés faute de participants ou à cause de la guerre.
- Culture et découverte : 33 escapades culturelles ont été organisées. Elles ont enregistré 1.004 participants.
- Séminaires de préparation à la retraite : 13 séminaires ont été organisés dont 9 en résidentiel et 4 en entreprise avec respectivement 141 et 64 participants.

- *Lieu des activités*

Les activités de l'UDA se tiennent principalement sur les sites de l'UCLouvain (Louvain-la-Neuve et Bruxelles).

Pour honorer le contrat de gestion avec la Province du Brabant wallon, l'UDA recherche des escapades culturelles et des découvertes qui mettent en valeur le patrimoine du Brabant wallon.

- *Public présent (âge moyen et provenance : Brabant wallon ou non)*

L'ASBL précise qu'il n'y a pas de différence d'âge entre le profil (âge, genre, pourcentage) issu du Brabant wallon et celui des autres provinces.

- Liste des activités mettant en avant les divers attraits du Brabant wallon

L'UDA met un point d'honneur à respecter les conditions du contrat de gestion. C'est ainsi que plusieurs escapades culturelles d'une journée ont permis de mettre en avant les attraits de la Province :

- Analyse de l'écosystème forestier au Bois de Lauzelle (en compagnie d'un guide-nature)
- Analyse de l'écosystème forestier au Bois du Buis à Walhain (en compagnie d'un guide-nature)
- Visite de l'exposition Sempé à la Fondation Folon à La Hulpe
- Masterclass de piano à la Chapelle Musicale Reine Élisabeth et participation à un parcours d'orgues.
- A la frontière du Brabant wallon, visite de Terra à Gembloux ainsi que découverte des jardins potagers et des cuisines du restaurant gastronomique « L'air du temps » à Liernu.

- Liste des publications sur le site web de l'A.S.B.L. des événements organisés par le Brabant wallon

Le logo provincial apparaît clairement sur la page d'accueil du site web de l'UDA. De plus, ils sont disposés à publier sur leur site des événements communiqués par la Province du Brabant wallon.

- Liste des publications sur la revue trimestrielle des activités proposées par le Brabant wallon

- Des publicités pour les activités de la Province ont été reprises dans le Programme général de l'UDA. Une version électronique de ce programme (reprenant la publicité pour les activités du BW) a été envoyée à tous nos membres et anciens membres ; le lien vers ce même document a été envoyé à plus de 8.000 personnes dont la majorité habite en Brabant wallon.
- Le logo de la Province apparaît clairement dans le programme
- Un flyer (dépliant) a été créé cette année et imprimé à 10.000 exemplaires. Il reprend aussi le logo de la Province.

2. Indicateurs qualitatifs

- L'accès à la culture et à l'éducation

- Activités organisées qui ont pour but de faciliter l'accès à la culture pour tous :

- Voyages
- Escapades culturelles
- Séminaire de préparation à la retraite

- Activités organisées qui ont pour but de faciliter l'accès à la formation pour tous :

- Semaine « activités et cours ouverts »
- Conférences
- Formations et ateliers

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 tel que modifié par l'avenant n°1 du 29 avril 2021 prévoit qu'une subvention de 22.500 euros est due par la Province du Brabant wallon à l'A.S.B.L. Université des Aînés (UDA) pour couvrir ses frais de fonctionnement en 2021.

Ainsi, la subvention 2022 a été liquidée après réception et analyse des justificatifs d'utilisation à bon escient (juin 2023).

Rapport coût du service/qualité

L'A.S.B.L. Université des Aînés (UDA) rencontre les objectifs que s'est fixés la Province du Brabant wallon notamment en matière de formation et d'accès à la culture pour les aînés mais également en matière d'autonomie et de lutte contre l'isolement.

L'UDA est une association fondée en 1979 et liée à l'UCLouvain. Elle exerce ses activités principalement à Louvain-la-Neuve (siège de l'A.S.B.L.) mais aussi à Woluwé-Saint-Lambert, c'est-à-dire sur les deux sites de l'UCLouvain. L'UDA propose 5 grands types d'activités et essaie d'établir des liens entre elles : conférences, formations et ateliers, culture et découvertes, voyages culturels et séminaires de préparation à la retraite.

Le projet a également une dimension transversale puisqu'il permet à la fois de lutter contre l'isolement des aînés, tout en leur permettant de continuer à se former et d'avoir accès à la culture en mettant en avant les produits culturels et touristiques du Brabant wallon.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°54 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. MIRE BW (Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 8. « Favoriser l'émergence des talents et des compétences de demain » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. MIRE BW (Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. MIRE BW ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 6 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2023 ;

Considérant que l'association a renoncé à la subvention 2022 et n'a pas transmis de note d'intention pour l'exercice 2023 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. MIRE BW n'a pas réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ; que la conclusion de cette impossibilité de remplir sa mission en 2022 a été tirée par l'A.S.B.L. elle-même puisqu'elle a renoncé à la subvention pour l'exercice et que, ce faisant, du point de vue des obligations légales liées au régime des subventions, le dossier est en ordre ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. MIRE BW (Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. MIRE BW (Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'étude, durée de chômage, handicap, *etc.*) et le type de contrats d'emploi décrochés ;
- Procédure(s) de sensibilisation aux jeunes à la recherche d'emploi ;
- Informations sur la méthode de jobcoaching et bilan des entretiens avec les jeunes ;
- Précisions sur les collaborations établies avec les entreprises et sur les échanges entreprises-jeunes ;
- Liste des secteurs d'activités contactés pour l'intégration des jeunes ;
- Dispositif de relais effectifs entre MIRE BW et les écoles.

2. Indicateurs quantitatifs

Au niveau des jeunes :

- Le nombre de jeunes sensibilisés ;
- Le nombre de jeunes accompagnés dans la recherche d'emploi ;
- Le nombre de jeunes qui intègrent le marché de l'emploi ;
- Le nombre de jeunes qui reprennent une formation qualifiante ;
- Le nombre de séances d'informations dans les écoles ;
- Le nombre de jeunes en décrochage scolaire adressés par les directions d'école.

Au niveau des entreprises :

- Le nombre d'entreprises ayant engagé un jeune demandeur d'emploi jobcoaché.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités ;
- Comptes et bilan 2022.

Rapport d'évaluation

L'A.S.B.L. MIRE BW a renoncé à sa demande de subvention pour l'année 2022 suite à une entrevue entre l'A.S.B.L. et la Députée provinciale en charge et ce, en raison de l'impossibilité de remplir les missions subventionnées par la Province du Brabant wallon. En effet, l'A.S.B.L. ne souhaitait plus maintenir son travail auprès des jeunes car cela avait moins d'impact que le soutien auprès des adultes déconnectés du monde professionnel.

Aucun rapport d'activité n'a dès lors été demandé ni transmis pour l'année 2022.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que l'association a elle-même conclu à l'impossibilité de remplir sa mission et a renoncé à l'octroi d'une subvention et que, ce faisant, du point de vue des obligations légales liées au régime des subventions, le dossier est en ordre.

Annexe n°55 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS-BW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 2.4. « Favoriser l'accès à un logement décent pour tous » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative au contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS-BW) ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS-BW) ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 6 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2023 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS-BW) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS-BW), tel qu'annexé, est adopté.

Sur proposition du Collège provincial,

Wavre, le

La Directrice générale,

Annick NOËL

Le Président,

Tanguy STUCKENS

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS-BW)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Besoins sociaux

- Inventaire réactualisé des besoins sociaux recensés au plan local (art. 7, 1° de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2013 relatif aux organismes de logement à finalité sociale)

2. Logements pris en gestion

- Nombre de logements par commune en début et fin d'exercice
- Type de logements
- Modalités de fonctionnement (mandat de gestion/contrat de bail)
- Propriétaires privés/publics
- Tableau statistique des éléments intervenants dans le calcul de la subvention régionale selon l'article 11, §4 de l'AGW du 12/12/2013
- Tableau statistique d'évolution des arriérés locatifs

3. Travaux exécutés

- Nombre de logements concernés par commune
- Montant des travaux

4. Locataires et candidats locataires

- Nombre par commune
- Répartition par type de revenus, classe d'âge, situation familiale et nombre d'enfants à charge
- Sexe/genre

- Répartition des logements du parc locatif entre les ménages de catégorie 1 et les ménages de catégorie 2
- Répartition des nouveaux logement mis en location au cours de l'exercice entre les ménages de catégorie 1 et les ménages de catégorie 2
- Répartition des logements attribués au cours de l'exercice entre les ménages de catégorie 1 et les ménages de catégorie 2
- Tableau statistique des personnes occupant un logement géré par l'AIS-BW (nombre, sexe, âge, etc.)

5. Médiation propriétaires-bailleurs/accompagnement social

- Nombre de médiations propriétaires-bailleurs menées par l'AIS-BW
- Nombre d'accompagnements établis entre l'AIS-BW et les locataires répartis selon l'objet de l'accompagnement social
- Nombre et objets des contacts entretenus avec le CPAS dont dépendent les locataires (par commune)
- Nombre de procédures d'expulsion de logement de l'AIS au cours de l'exercice
- Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de service mis à disposition des assistants sociaux

Rapport d'évaluation

1. Besoins sociaux

- Inventaire réactualisé des besoins sociaux recensés au plan local : Information non communiquée par l'AIS-BW.

2. Logements pris en gestion

- Nombre de logements par commune en début et fin d'exercice

Commune	Nombre logements 01/01/2022	de au	Nombre logements 01/01/2023	de au	Pourcentage
1300 - Wavre	24		23		4,50 %
1310 - La Hulpe	2		2		0,39 %
1315 - Incourt	6		3		0,59 %
1320 - Beauvechain	2		1		0,20 %
1325 - Chaumont-Gistoux	15		15		2,94 %
1330 - Rixensart	22		21		4,11 %
1340 - Ottignies-Louvain-la-Neuve	41		43		8,42 %
1350 - Orp-Jauche	4		4		0,78 %
1357 - Hélécinne	6		6		1,17 %
1360 - Perwez	19		23		4,50 %
1367 - Ramillies	3		3		0,59 %
1370 - Jodoigne	38		37		7,24 %
1380 - Lasne	12		12		2,35 %
1390 - Grez-Doiceau	46		46		9,00 %
1400 - Nivelles	32		31		6,07 %
1410 - Waterloo	1		1		0,20 %
1420 - Braine-l'Alleud	22		22		4,31 %
1430 - Rebecq	117		117		22,90 %
1435 - Mont-Saint-Guibert	1		0		0,00 %

1440 - Braine-le-Château	2	1	0,20 %
1450 - Chastre	2	1	0,20 %
1470 - Genappe	35	34	6,65 %
1480 - Tubize	47	51	9,98 %
1490 - Court-Saint-Etienne	15	14	2,74 %
1495 Villers-la-Ville	2	0	0,00 %
TOTAL	516	511	100 %

• Type de logements

Biens par type au 01/01/2023	Nombre	Pourcentage
Appartement 1 chambre	152	29,75 %
Appartement 2 chambres	95	18,59 %
Appartement 3 chambres	31	6,07 %
Appartement 4 chambres et plus	5	0,98 %
Maison 1 chambre	13	2,54 %
Maison 2 chambres	90	17,61 %
Maison 3 chambres	39	7,63 %
Maison 4 chambres et plus	22	4,31 %
Studio	64	12,52 %
TOTAL	511	100 %

• Modalités de fonctionnement (mandat de gestion/contrat de bail)

- Nombre de biens en mandat de gestion au 01/01/2023 : 511
- Nombre de nouveaux biens 01/01/2022-01/01/2023 : 12
- Nombre de renouvellement de mandants au terme de 9 ans de gestion 01/01/2022-01/01/2023 : 38
- Nombre de biens perdus 01/01/2022-01/01/2023 : 17
- Nombre de locations en cours au 01/01/2023 : 436
- Nombre de biens en vide locatif au 01/01/2023 : 75
- Taux d'occupation : 85,32 %

• Propriétaires privés/publics

Nombre de propriétaires : 317

Répartition du patrimoine par origine	Donnée	Pourcentage
Personne physique	232	45,40 %
Personne morale de droit privé	5	0,98 %
Société privée	27	5,28 %
Commune	2	0,39 %
S.A.	127	24,85 %
S.C.	15	2,94 %
S.P.R.L.	7	1,37 %
A.S.B.L.	75	14,68 %
FLW	21	4,11 %
TOTAL	511	100,00 %

- Tableau statistique des éléments intervenants dans le calcul de la subvention régionale selon l'article 11, §4 de l'AGW du 12/12/2013

Élément intervenant dans le calcul de la subvention régionale	Donnée 2021	Donnée 2022
Nombre de logements en gestion	516	511
Taux de croissance du nombre de logements en gestion	-8,35 %	-0,97 %
Communes desservies par l'AIS	25	23
Contrats de location signés par un ménage de la catégorie 1	291	290
Contrats étudiants	-	5

- Tableau statistique d'évolution des arriérés locatifs

Loyers impayés (dont les retards de paiement excèdent trois mois) : 962.626,59 € au 31/12/2022 (969.311,22 € au 31/12/2021)

3. Travaux exécutés

- Nombre de logements concernés par commune : 0
- Montant des travaux : 0,00 €

4. Locataires et candidats locataires

- Nombre par commune

- Nombre de candidats locataires : 9.441
- Nombre de candidats actifs au 01/01/2022 : 783
- Nombre de candidats actifs au 01/01/2023 : 884
- Locataires hébergés au 01/01/2023 :

Communes	Nombre de locataires
1300 – Wavre	22
1310 – La Hulpe	2
1315 – Incourt	3
1320 – Beauvechain	1
1325 – Chaumont-Gistoux	14
1330 – Rixensart	21
1340 – Ottignies-Louvain-la-Neuve	38
1350 – Orp-Jauche	4
1357 – Hélécinne	6
1360 – Perwez	18
1367 – Ramillies	3
1370 – Jodoigne	33
1380 - Lasne	11
1390 – Grez-Doiceau	44
1400 – Nivelles	30
1420 – Braine-l'Alleud	21
1410 – Waterloo	1
1430 – Rebecq	75
1440 – Braine-le-Château	1
1450 – Chastre	1
1470 – Genappe	34
1480 – Tubize	45

1490 – Court-Saint-Etienne	7
TOTAL	436

• Répartition par type de revenus, classe d'âge, situation familiale et nombre d'enfants à charge

Revenus 01/01/2023	Donnée	Pourcentage
Autres	3	0,34 %
Mutuelle	149	18,97 %
(Pré)pension	66	8,46 %
Chômage	132	16,91 %
Revenu d'insertion	217	27,77 %
Travail	156	19,89 %
Non précisé	35	4,46 %
Allocations d'handicap	21	2,74 %
Allocations familiales	4	0,46 %
TOTAL	783	100,00 %

Composition familiale au 01/01/2023	Donnée	Pourcentage
Non précisé	131	16,73 %
Adultes cohabitants	13	1,60 %
Autre	1	0,11 %
Couple avec enfant(s)	5	0,69 %
Couple et 1 enfant	34	4,34 %
Couple et 2 enfants	29	3,66 %
Couple et 3 enfants	25	3,20 %
Couple et 4 enfants	10	1,26 %
Couple et 5 enfants	7	0,91 %
Couple et 7 enfants	1	0,11 %
Couple sans enfant	22	2,86 %
Femme seule	101	12,91 %
Femme seule avec enfant(s)	175	22,40 %
Femme seule et 3 enfants	37	4,69 %
Femme seule et 4 enfants	10	1,26 %
Homme seul	129	16,46 %
Homme seul avec enfant(s)	53	6,74 %
	783	100,00 %

• Sexe/genre

Voir tableau précédent.

• Répartition des logements du parc locatif entre les ménages de catégorie 1 et les ménages de catégorie 2

- Nombre total de ménages de catégorie 1 occupant un logement au 01/01/2022 : 291
- Nombre total de ménages de catégorie 2 occupant un logement au 01/01/2022 : 147
- Nombre total de ménages de catégorie 1 occupant un logement au 01/01/2023 : 290

Nombre total de ménages de catégorie 2 occupant un logement au 01/01/2023 : 146

• Répartition des nouveaux logement mis en location au cours de l'exercice entre les ménages de catégorie 1 et les ménages de catégorie 2

12 nouveaux mandats de gestion ont été signés en 2022.

Pas d'indication sur la répartition entre les ménages de catégorie 1 et de catégorie 2.

- Répartition des logements attribués au cours de l'exercice entre les ménages de catégorie 1 et les ménages de catégorie 2

- Nombre de ménage de catégorie 1 ayant quitté un logement en 2022 : 62
- Nombre de ménage de catégorie 1 entrés dans un logement en 2022 : 61

Pas de donnée communiquée sur les logements attribués aux ménages de catégorie 2 au cours de l'exercice

- Tableau statistique des personnes occupant un logement géré par l' AIS-BW (nombre, sexe, âge, etc.)

Voir tableaux précédents.

5. Médiation propriétaires-bailleurs/accompagnement social

- Nombre de médiations propriétaires-bailleurs menées par l' AIS-BW

Information non communiquée par l' AIS-BW.

- Nombre d'accompagnements établis entre l' AIS-BW et les locataires répartis selon l'objet de l'accompagnement social

Le service social est composé de 5 assistants sociaux (4 temps plein et 1 à 4/5^e temps) qui sont amenés à réaliser les tâches suivantes : organisations de permanences sociales, analyse et encodage des nouvelles demandes de logement, préparation, sélection et organisation du comité d'attribution ainsi que son suivi, accompagnement du locataire dans le respect de ses obligations contractuelles (vérification des paiements mensuels du loyer et mise en place d'une guidance budgétaire, organisations de visite à domicile et développement avec le locataire de « pédagogie d'habiter »), suivi des dossiers contentieux avec l'avocat, suivi régulier de chaque locataire avec vérification des modifications apportées à leur situation sociale et professionnelle, renouvellement des contrats de bail, gestion en première ligne des problèmes techniques dans les logements, orientation et accompagnement social de certains locataires vers des services adaptés en vue de favoriser la réinsertion sociale. Des permanences décentralisées dans certaines communes/CPAS sont également organisées 1/25 jour par mois.

Avec la levée des mesures COVID, le service social a repris un rythme normal de fonctionnement avec le retour des permanences sociales, les visites à domicile régulières, etc. Vu le nombre de logements en gestion et l'absence de renforcement en personnel social, il est impossible à ce stade de développer des actions autres que celles nécessaires au bon fonctionnement du service social.

- Nombre et objets des contacts entretenus avec le CPAS dont dépendent les locataires (par commune)

Nom de l'organisme	Type d'organisme	Territoire couvert	Type de partenariat
Ville de Wavre	CPAS-PCS-AMO	Wavre	Projet communautaire
CPAS de Genappe	CPAS	Genappe	Logements conventionnés
Commune de Perwez	Commune	Perwez	Logements conventionnés
CPAS de Beauvechain	CPAS	Beauvechain	Logements conventionnés
CPAS de Chaumont-Gistoux	CPAS	Chaumont-Gistoux	Logements conventionnés

CPAS de Rebecq	CPAS	Rebecq	Logements conventionnés
CPAS d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	CPAS	Ottignies-LLN	Logements conventionnés

• Nombre de procédures d'expulsion de logement de l'AIS au cours de l'exercice

Procédures judiciaires et expulsions	Donnée
Procédures de conciliation initiées en 2022	1
Procédures de conciliation ayant abouti en 2022	1
Requêtes et citations judiciaires pour résolution de bail introduites en 2022	32
Autres requêtes et citations introduites en 2022	4
Jugements de résolution de bail et de validation de renon rendus en 2022	11
Jugements de fin de bail exécutés en 2022	7
Baux non reconduits pour non-paiement de loyer en 2022	0

• Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de service mis à disposition des assistants sociaux

Information non communiquée par l'AIS-BW.

Liquidation des subventions

En vertu de l'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS-BW), une subvention de 800.000 euros est due à l'AIS-BW pour couvrir ses frais de fonctionnement pour les années 2021 à 2023.

Pour l'année 2022, une avance de 640.000 euros (80%) a été liquidée dès la signature de l'arrêté d'octroi (décembre 2022). Le solde de la subvention (160.000 euros) a été mis en liquidation après analyse des justificatifs de l'utilisation à bon escient de la subvention (août 2023).

Par ailleurs, la Province du Brabant wallon met à disposition de l'AIS-BW les moyens suivants :

a) Moyens humains :

- 1 agent de niveau A5 pour assurer la direction de l'Agence (118.163,38 €/an)
- 2 agents de niveau D4-D6 à temps plein pour assurer le secrétariat de l'Agence (119.833,31 €/an) ;
- 2 agents de niveau B2-B3, assistants sociaux à temps plein, pour assurer un accompagnement régulier et une pédagogie de l'habiter (120.747,93 €/an) – détachement d'un agent au 31/11/2021 ;
- 1 agent de niveau B3 à temps partiel 15hsemaine pour assurer le développement des relations entre l'agence et les Sociétés de Logements de Service Public du Brabant wallon et étudier les synergies potentielles entre les différents acteurs du logement en Brabant wallon (32.732,15 €/an).

b) Moyens matériels :

- Locaux et places de parking (20.000 €/an) ;
- Intervention du service informatique (1.088 €/an) ;
- Accès à une salle de réunion (300 €/an).

L'estimation des moyens reprise ci-dessus est celle mentionnée dans le contrat de gestion. Cette estimation avait été calculée lors du renouvellement du contrat de gestion en 2021. Elle ne tient dès lors pas compte des indexations survenues depuis lors.

Rapport coût du service/qualité

Les tâches remplies par l' AIS-BW rencontrent pleinement les objectifs que s'est fixés la Province du Brabant wallon dans son Plan stratégique transversal 2018-2024 notamment en favorisant l'accès à un logement décent pour tous.

Le public-cible de l' AIS-BW est composé de personnes à revenus précaires ou modestes. La mission de l' AIS-BW est de leur permettre de louer un logement de qualité à un loyer inférieur à celui du marché, tout en garantissant au propriétaire le paiement des loyers.

Au 1^{er} janvier 2023, l' AIS-BW gérait 511 logements répartis sur 23 communes du Brabant wallon. Les logements sont mis en location à des ménages à faibles revenus et les loyers sont modérés. L' AIS-BW doit ainsi souvent combler la différence entre le loyer versé par le locataire et le loyer reversé au propriétaire. Actuellement, le loyer par locataire équivaut en principe à un tiers des ressources du ménage, peu importe le loyer demandé par le propriétaire.

Aussi, l' AIS-BW mène un accompagnement social en vue de la réinsertion sociale de ses locataires. Cette tâche est assurée par les assistants sociaux qui, en outre du fonctionnement et des missions de service social, assurent des permanences décentralisées sur tout le territoire du Brabant wallon.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2021-2023, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n°56 à la résolution n°116/1/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l' A.S.B.L. Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon ;

Vu les statuts de l' A.S.B.L. Fédération des Maisons de la laïcité du Brabant wallon ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 5 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;
Considérant le rapport d'évaluation 2022 établi par le Collège provincial en date du 9 novembre 2023 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2023 transmise en date du 28 juin 2023 par le Président de la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon ;

Considérant que, au vu du rapport d'activités 2022 et des comptes et bilans 2022 ainsi que du rapport d'évaluation 2022 précités, il convient de considérer que la Fédération des Maisons de la Laïcité a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022 ;

Considérant que 26 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 26 oui ;

ARRÊTE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2022 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon A.S.B.L.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

Contribution de la fédération et des associations membres au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon et à l'image positive de l'institution provinciale.

2. Indicateurs quantitatifs

- ➔ Nombre et importance des acquisitions réalisées par les associations membres ;
- ➔ Nombre et importance des travaux immobiliers réalisés par les associations membres ;
- ➔ Nombre et typologie des activités organisées par l'association et les associations membres, en ce compris les publications ;
- ➔ Nombre et importance des collaborations avec les services provinciaux en ce compris la diffusion des informations provinciales.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- ➔ Rapport d'activités de l'association et des associations membres ;
- ➔ Comptes et bilan de l'association et des associations membres.

Rapport d'évaluation 2022

1. Indicateurs qualitatifs : Contribution de la fédération et des associations membres au développement des idéaux de la laïcité en brabant wallon et à l'image positive de l'institution provinciale.

Tout au long de l'exercice 2022, la fédération a établi les contacts nécessaires pour coordonner l'ensemble des demandes de subvention des associations laïques. La Fédération a également récolté toutes les informations en vue de l'organisation des travaux d'infrastructure au sein des Maisons de la Laïcité afin que ceux-ci soient effectués dans les meilleures conditions.

La Fédération certifie que tous les documents ont été vérifiés, collationnés et répertoriés afin de constituer le dossier remis à la Province.

En date du 21 mars 2023, un Conseil d'Administration et une assemblée Générale ont été tenus au cours desquels les comptes 2022 ont été approuvés. Lors de ces mêmes réunions, décharge a été donnée aux administrateurs pour leur gestion 2022.

Les activités reprises ci-dessous correspondent à l'objet social de l'A.S.B.L. qui est de contribuer à la promotion et au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon, parmi lesquels figurent la tolérance, l'esprit critique, la solidarité, la liberté, l'ouverture d'esprit, la citoyenneté et la défense de la dignité de l'individu.

Le Brabant wallon en retire une image positive par la présence de son logo sur les lieux de ces activités.

2. Indicateurs quantitatifs

Au terme de son rapport d'exécution, la fédération opère une distinction entre les Maisons de la Laïcité d'une part et les Associations laïques d'autre part.

Par conséquent, ce rapport intégrera cette même distinction tout en intégrant la summa divisio entre l'ordinaire (activités) et l'extraordinaire (bâtiments-infrastructures).

Cette summa divisio se retrouvera dans le rapport financier en raison de l'existence de l'article 79100/640000/100137 du budget provincial ordinaire pour les activités et de l'article 79100/262400/100143 du budget provincial extraordinaire pour les infrastructures.

Cinq Maisons de la Laïcité ont effectué des travaux et des activités mis en partie en attente durant la période « Covid ». Elles ont rentré des demandes de subsides, tant pour ces travaux que pour ces activités.

A°) Travaux bâtiments (Maisons de la Laïcité) :

- *Maison de la Laïcité de Braine-l'Alleud (Maison d'Alembert)*

Les travaux ont porté sur la remise en peinture de la façade et la réparation des murs avant (poursuite des travaux entamés en 2021).

- *Maison de la Laïcité d'Ottignies (Maison Hypathia)*

La demande de subsides « bâtiment » porte sur la mise en conformité suite à la visité des pompiers (gaz, porte de secours, chaudière et frais d'architecte).

- *Maison de la Laïcité de Hamme-Mille (Maison Condorcet)*

La Maison de la Laïcité a effectué des travaux de réparation et d'entretien de l'ascenseur, des travaux d'électricité, de remplacement de l'adoucisseur, l'entretien du lave-vaisselle, du remplacement des extincteurs et de la réparation des portes.

- *Maison de la Laïcité de Wavre (Maison Irène-Joliot Curie)*

La demande de subsides « bâtiment » porte sur les travaux suivants : motorisation du portail, caméra de surveillance, détecteur de présence, entretien du parking, éclairage de secours (LED), borne de recharge électrique, réglage et parlophonie de l'ascenseur, remplacement d'extincteurs, remplacement d'un onduleur, remise en peinture des salles, placement de stores et installation d'un projecteur vidéo.

- *Maison de la Laïcité de Genappe (Maison Galilée)*

Les frais ont porté sur la rénovation complète d'un grenier (charpente, plancher, électricité, luminaires, peinture, alarme) afin d'en faire une nouvelle pièce de réunion.

Les Maisons de la Laïcité de Nivelles, et de Tubize n'ont sollicité aucun subside pour travaux en 2022.

B°) Activités Laïques (Maisons et Associations laïques) :

Il convient de préciser que les A.S.B.L. FJL BX est et ALPI ont été dissoutes en 2021.

- *Maison de la Laïcité d'Ottignies (Maison Hypathia)*

Les frais portent sur l'impression et la distribution de flyers annonçant leurs activités, ainsi que sur les frais d'animation des ciné-philo.

- *Maison de la Laïcité de Tubize*

Les demandes portent sur les frais de ciné-débat contre l'extrême droite, une animation sur « l'Art trait d'union entre les cultures », la visite culturelle de Namur et celle du musée Félicien Rops.

- *Maison de la Laïcité de Hamme-Mille (Maison Condorcet)*

Le Subside « activités » demandé porte sur l'impression et le postage de leur revue (2) « la pensée libre » PLN ainsi que les frais engagés pour un concept de harpe et d'un spectacle de marionnettes.

- *Maison de la Laïcité de Wavre (Maison Irène-Joliot Curie)*

La Maison de la Laïcité a organisé ou coorganisé des conférences-débats sur les thèmes suivants : « la liberté de choisir sa fin de vie », « les croyances et les superstitions », « l'euthanasie – soins palliatifs, quelle proximité ? », « l'esprit critique dans l'enseignement », « le climat », « la pratique de rationalité dans l'enseignement des sciences ».

La Maison a mis gratuitement ses grandes salles à disposition du CAL BW et d'A.S.B.L. de Wavre pour l'organisation de réunions nécessitant un grand espace à cause des mesures anti-covid.

Elle sollicite un subside pour couvrir ses frais de secrétariat pour la programmation et les invitations à ses activités.

- *Laïcité La Hulpe*

Elle sollicite un subside pour couvrir les frais d'un prix de morale, la visite en car de « Mini Europe » pour les enfants de morale, l'impression et l'envoi d'un bulletin d'information toutes-boîtes.

- *Le « Centre d'Aide à la Réussite » (CAR)*

Comme chaque année, le « Centre d'Aide à la Réussite » (CAR) a accueilli des enfants de la 2ème primaire à la 6ème secondaire de milieux défavorisés pour les aider à la réussite scolaire par des cours de remédiations de français, sciences et mathématiques durant l'année scolaire. Il organise également des ateliers créatifs et des animations extra-scolaires pour ces enfants défavorisés.

Le « Centre d'Aide à la Réussite » sollicite un subside pour couvrir l'achat du matériel pédagogique, des frais d'animation et de fonctionnement.

Liquidation des subventions

Pour l'exercice 2022, les subsides sollicités pour les activités laïques s'élèvent à 22.890,45 €. Ils s'avèrent dès lors inférieurs au budget alloué pour 2022 qui s'élevait à 40.000 €. Une avance de 20.000 € (50 %) a été liquidée en date du 02 juin 2022.

Les frais d'infrastructure s'élèvent quant à eux sur 110.823,08 €. Ce montant est supérieur au montant de 100.000 € correspondant au budget alloué pour l'exercice 2022. La fédération des Maisons de la Laïcité précise qu'un arbitrage sera effectué entre les maisons de la Province afin de répartir le montant alloué. Une avance de 50.000 € (50 %) a été liquidée en date du 02 juin 2022. Il convient dès lors de procéder à la liquidation du solde de 50.000 € restant.

Rapport coût du service/qualité

Bien que la fédération des maisons de la laïcité soit une A.S.B.L. ayant sa propre identité juridique, elle est une association constitutive du Centre d'Action Laïque de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour rappel, la Province intervient dans le financement du Centre d'Action Laïque en Brabant wallon, conformément à l'article 26 de la loi du 21 juin 2002 (relatif au financement).

Par le rapport d'évaluation, il est assez évident que la subvention octroyée permet à l'association de couvrir ses frais d'activités laïques et de ses infrastructures sur l'ensemble du territoire du Brabant wallon pour les 7 maisons de la laïcité et des 7 associations laïques. Le coût peut donc être relativisé, les diverses actions, notamment en termes d'éducation permanente, représentent une opportunité de visibilité importante pour un coût raisonnable dans la mesure où celui-ci ne prend pas en charge les salaires des différentes équipes de cet acteur connu du secteur associatif.

Il est néanmoins difficile d'établir un lien en termes de coût/qualité dans la mesure où les activités correspondent à l'objet social de l'A.S.B.L. qui est de contribuer à la promotion et au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon, parmi lesquels figurent la tolérance, l'esprit critique, la solidarité, la liberté, l'ouverture d'esprit, la citoyenneté et la défense de la dignité de l'individu.

Pour l'exercice 2022, la Fédération des Maisons de la laïcité précise que les subsides sollicités par les Maisons de la Laïcité de la Province ne dépassent pas les subsides alloués à l'article 2 du contrat de gestion.

Le Collège provincial constate, tout comme la Fédération dans son rapport d'évaluation, que les montants demandés par celle-ci pour l'année 2022 ont été, en ce qui concerne les activités, inférieurs à ceux alloués. Ces montants sont en revanche supérieurs en ce qui concerne les bâtiments. Cependant, la fédération des Maisons de la Laïcité précise qu'un arbitrage sera effectué entre les maisons de la Province afin de répartir le montant alloué.

Dans le cadre de son rapport d'exécution, la Fédération précise que les montants demandés sont définitifs pour l'année 2022.

Aucun élément ne permet de mettre en cause le fait que la Fédération n'ait, au cours de l'année 2022, pas respecté ses engagements et obligations repris dans son contrat de gestion, et notamment ceux repris à l'article 3 du contrat de gestion.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

79. Résolution relative au contrat de gestion 2022-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon

(Contrat de gestion – Maison du Tourisme)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment ses articles L2223-13 et suivants ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 10.3 « *Contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie touristique de promotion et d'animation cohérente et coordonnée à l'échelle du territoire* » ;

Vu la résolution du 23 mai 2019 du Conseil provincial portant le contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon ;

Vu la résolution du 26 novembre 2020 du Conseil provincial approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du 29 avril 2021 du Conseil provincial approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon ;

Vu l'article budgétaire 56200/740006/NB, intitulé « Contributions d'autres pouvoirs publics », d'un montant de 175.000 euros, inscrit au budget provincial pour l'année 2023 ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 14 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8° du CDLD, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 13 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial ; qu'en date du 14 novembre 2023, le Directeur financier a remis son avis, faisant partie intégrante du dossier soumis à la tutelle (article L2212-65, §2, 8° du CDLD) ;

Considérant que la Maison du Tourisme du Brabant wallon constitue un organisme touristique incontournable du Brabant wallon, sur lequel la Province doit pouvoir s'appuyer pour mener à bien la stratégie touristique provinciale et intensifier la promotion touristique de la destination Brabant wallon ;

Considérant qu'au vu des rapports annuels d'évaluation, l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon a dûment exécuté les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021 ;

Considérant que ce dernier contrat de gestion arrive à échéance et qu'il est proposé d'en établir un nouveau ;

Considérant la nécessité que la proposition de contrat de gestion reprise en annexe couvre l'année 2022 ;

Considérant la nécessité, pour la Maison du Tourisme du Brabant wallon, de participer aux frais entraînés par la mise à disposition d'agents provinciaux et de locaux par la Province du Brabant wallon ;

Considérant la nécessité de pouvoir évaluer l'impact de la mise à disposition de l'expertise provinciale dans les activités de la Maison du Tourisme du Brabant wallon ;

Considérant qu'au vu de la circulaire budgétaire 2022, les crédits de dépense de transfert doivent être rediscutés chaque année afin qu'il ne soit pas effectué une reconduction automatique des montants alloués au cours de l'année précédente ; que, dès lors, chaque année, une discussion sur le montant de la subvention aura lieu eu égard notamment aux ressources de la Province et à la note d'intention déposée par l'association, au vote du budget de l'année ; que dès lors, les actions subventionnées, les montants octroyés, les conditions d'utilisation et de liquidation, les justificatifs admissibles seront définis année par année dans les arrêtés d'octroi ;

Considérant que 28 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 28 oui ;

A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article unique – Le Conseil provincial adopte le contrat de gestion 2022-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2023

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Annexe à la résolution n°155/3/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance du 30 novembre 2023

Contrat de gestion 2022-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et suivants et le titre III du livre III de la troisième partie ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon ;

Entre les soussignés :

D'une part, **la Province du Brabant wallon**, ci-après dénommée « la Province », représentée par Monsieur Louison RENAULT, Président du Conseil provincial, et Madame Annick NOËL, Directrice générale, en vertu de la décision du Conseil provincial du 30 novembre 2023 ;

Et,

D'autre part, **l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon**, ci-après dénommée « l'association », dont le siège social est établi Place du Brabant wallon n°1 à 1300 Wavre et valablement représentée par Monsieur Joseph TORDOIR, Président, et Christian FAYT, Secrétaire, agissant en application de l'article 18 des statuts.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} – §1^{er} – En vue de satisfaire des besoins d'intérêt public à la demande de la Province, l'association Maison du Tourisme du Brabant wallon s'engage à remplir les tâches de service public suivantes en conformité avec la déclaration de politique générale du Collège provincial pour la législature 2018-2024 repris par extraits en annexe 1 :

- 1.** Opérationnaliser la stratégie touristique concertée et définie par la Province du Brabant wallon et les villes et communes situées sur son territoire, notamment à travers le Conseil « 27+1 », en s'appuyant sur le schéma directeur touristique du Brabant wallon et les études complémentaires à celui-ci ;
- 2.** Collaborer, à la demande de la Province, à tout projet de structuration de produit et/ou de promotion touristique s'inscrivant dans la politique touristique provinciale ;
- 3.** Assurer une promotion efficace et cohérente des richesses touristiques du Brabant wallon, sur le territoire et en dehors du Brabant wallon, tout en rationalisant les moyens mis en œuvre par les différents organismes touristiques et pouvoirs publics du Brabant wallon ;
- 4.** Recueillir et échanger les informations nécessaires à la confection des différents outils de promotion touristique et de structuration de produits touristiques sur le Brabant wallon, informations recueillies auprès des partenaires touristiques du Brabant wallon (attractions, hébergements, opérateurs privés, organismes touristiques locaux et offices du tourisme, ...) ;
- 5.** Encoder dans la base de données touristique PIVOT les offres pertinentes pour le visiteur belge et étranger ;
- 6.** Travailler en étroite collaboration avec la Province afin d'utiliser des outils de promotion et ainsi réaliser des économies d'échelle afin d'améliorer la visibilité et la lisibilité touristique du Brabant wallon ;
- 7.** Inviter un observateur de l'administration provinciale aux réunions des instances de l'association ;
- 8.** Participer aux réunions de concertation organisées par la Province ;
- 9.** Prendre toutes mesures utiles en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

§2 – Les indicateurs d'exécution de tâches énumérées au §1^{er} sont détaillés en annexe 2 du présent contrat.

§3 – L'association présentera les actions permettant de remplir les tâches énumérées au §1^{er} lors de sa demande annuelle d'octroi de la subvention provinciale.

Article 2 – Pour permettre à l'association de remplir les tâches de service public visées à l'article 1^{er} et sans préjudice de l'utilisation d'autres moyens dont disposerait l'association, la Province :

- Met à disposition de l'association, du mobilier, des services téléphoniques, un accès à internet, un accès à une photocopieuse, des accès aux services informatiques (supports gérés et fournis par la Province) et un accès opérationnel aux infrastructures informatiques (bureautique Microsoft, espace de stockage des données sur un serveur de la Province, sauvegarde par défaut de ces données) ainsi que des locaux de l'administration provinciale du Brabant wallon soit 100 m², situés dans le bâtiment Galilée, chaussée des Collines, 54 à 1300 Wavre, dans les limites des besoins des missions confiées à l'association. Le total de ces mises à disposition est évalué à 20.500,00 euros par an (évaluation effectuée le 20 septembre 2023).

Dans le cadre de ces mises à disposition, l'association se conformera aux politiques de sécurité de l'information et aux directives opérationnelles en application à la Province ;

- Met à disposition son expertise en matière de « *protection des données personnelles et de la vie privée* », et ce y compris l'expertise de « Délégué à la protection des données » de la Province. Les articles 37, 38, 39 et 40 du Règlement « RGPD (UE 2016/679) définissent et encadrent la « *Fonction du délégué à la protection des données* ».

Dans ce cadre, la Maison du Tourisme du Brabant wallon détermine les moyens et les finalités des traitements de données à caractère personnel qu'elle serait amenée à effectuer. Pour ce faire, la Maison du tourisme du Brabant wallon tiendra à jour un registre des traitements conforme à la réglementation (RGPD Art 30) ;

- Prend en charge l'expertise administrative et technique par le biais de la collaboration d'agents provinciaux dans les limites nécessaires à la réalisation des missions confiées par le Brabant wallon à l'association.

Pour l'année 2022, cette collaboration consiste en la mise à disposition d'un agent de grade A5, deux agents de grade A2, un agent de grade A1, quatre agents de grade D6 et un agent de grade D4. Cette subvention en nature est évaluée à 727.464,45 euros (valorisation calculée au 1^{er} septembre 2022) ;

Pour les années 2023 et 2024, cette collaboration consiste en la mise à disposition d'un agent de grade A5, deux agents de grade A2, un agent de grade A1, trois agents de grade D6 et un agent de grade D4. Cette subvention en nature est évaluée à 664.733,04 euros par an (valorisation calculée au 1^{er} septembre 2022) ;

Dans le cadre de cette collaboration, les agents provinciaux conservent leur statut provincial et continuent à relever de la ligne hiérarchique provinciale de la Direction d'administration de la culture, des sports et du tourisme. Les présences et les absences des agents restent également gérées par les dispositions statutaires et réglementaires provinciales ;

- Associe l'association à ses actions de promotion touristique et diffuse les brochures et guides édités par l'association ;
- Permet à l'association de solliciter la Province pour adhérer à certains de ses marchés globaux dans le respect de la loi sur les marchés publics ;
- Invite l'association à toute réunion ayant un impact direct ou indirect sur ses missions ;
- Met à disposition son expertise en matière de marchés publics, de gestion des A.S.B.L. et de matières juridiques, de relations publiques, d'appui logistique (soit l'équivalent de 20 jour/homme par an pour le montage et le démontage de salons/événements, distribution de brochures et repérage de promenades à vélo) et de toute autre compétence qui servirait à la réalisation des missions de l'association définies dans le contrat-programme entre la Région wallonne et ladite association.

Les subventions visées à l'alinéa précédent sont annuellement accordées par un arrêté du Collège provincial, au regard notamment des crédits votés annuellement par le Conseil provincial et du projet présenté pour remplir les tâches visées à l'article 1^{er}, qui précise spécifiquement pour l'exercice concerné :

- Les actions subventionnées et le montant octroyé ;
- Les conditions d'utilisation ;
- Les justificatifs admissibles et exigés pour ladite liquidation ainsi que les délais dans lesquels ces justificatifs doivent être produits ;
- Les modalités de liquidation de la subvention.

Sans préjudice des dispositions des articles 6 et 7 du présent contrat, le Collège contrôle l'utilisation des subventions au moyen des justifications visées à l'alinéa précédent et, à l'issue du ou des contrôles, il adopte une délibération qui précise si la (les) subvention(s) a (ont) été utilisée(s) aux fins en vue desquelles elle(s) a (ont) été octroyée(s).

Article 3 – L'association s'engage à participer aux frais liés à la collaboration des agents provinciaux et à la mise à disposition de locaux, telles que décrites aux premier et troisième tirets de l'article 2 du présent contrat de gestion, à concurrence d'un montant de 100.000 euros par an pour les années 2023 et 2024.

L'association veillera à rembourser ce montant selon les modalités et dans les délais qui lui seront communiqués par la Province.

Article 4 – L'association s'engage à réaliser les tâches énumérées à l'article 1^{er} dans le respect des principes généraux du service au public, c'est-à-dire notamment à traiter l'ensemble des bénéficiaires sans aucune discrimination, qu'elle soit fondée notamment sur la nationalité, le genre, l'origine sociale ou ethnique, les convictions philosophiques ou religieuses, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

L'association s'engage à réaliser les tâches énumérées à l'article 1^{er} ainsi que dans l'arrêté d'octroi en limitant ses émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre le changement climatique et en renforçant la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique.

Article 5 – Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans. Il peut être renouvelé sur proposition de la Province.

Article 6 – Chaque année, au plus tard le 1^{er} septembre, l'association transmet à la Province, sur base des indicateurs détaillés en annexe 2 du présent contrat, un rapport d'exécution, relatif à l'exercice précédent, des tâches énumérées à l'article 1^{er} ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, ainsi que son projet de budget pour l'exercice à venir, s'il est disponible, à défaut une prévision d'actions. Ce rapport ne dispense pas le bénéficiaire de ses obligations reprises dans l'arrêté d'octroi annuel.

En outre, le Président de l'association transmet tous les six mois à la Province un rapport d'évaluation sur le travail fourni par le service provincial du tourisme dans le cadre de la collaboration décrite au troisième tiret de l'article 2 du présent contrat de gestion.

Article 7 – §1^{er} – Au plus tard dans le courant du mois d'octobre, le Collège provincial est saisi du rapport d'exécution et de la note d'intention visés à l'article 6. Un projet d'évaluation établi par l'administration provinciale y est joint.

Le Collège provincial arrête le projet d'évaluation et le transmet au Conseil provincial pour qu'il en soit débattu dans le cadre du débat budgétaire annuel. Le projet d'évaluation arrêté par le Collège

provincial est transmis, en même temps, pour information à l'association qui peut déposer une note d'observations à l'intention du Conseil provincial.

En cas de projet d'évaluation négatif arrêté par le Collège provincial, l'association est invitée à se faire représenter lors de l'examen du projet par la commission *ad hoc* du Conseil provincial.

Le rapport d'évaluation adopté par le Conseil provincial est notifié à l'association. Si le Conseil provincial le requiert ou si l'association le souhaite, la note d'intention peut être complétée en fonction du rapport d'évaluation adopté. Dans ce cas, le Collège provincial transmet la note d'intention modifiée pour information au Conseil provincial.

§2 – A l'occasion du rapport d'évaluation, il est mis fin anticipativement au présent contrat si la condition visée à l'article L2223-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation n'est plus remplie.

§3 – La troisième année, le rapport d'évaluation est transmis à l'association, s'il échet avec un nouveau projet de contrat de gestion.

Article 8 – Conformément à l'article L2212-33, §2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'association ouvre à chaque Conseiller provincial le droit de consulter ses budgets et comptes et les délibérations de ses organes de gestion.

Cette consultation intervient, au siège de l'association, dans le mois de la demande introduite par écrit par le Conseiller provincial auprès du responsable de l'association.

Article 9 – Conformément à l'article L2212-34 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, chaque conseiller provincial a le droit de visiter les services de l'association.

Il adresse sa demande précise par écrit au responsable de l'association qui lui fixe un rendez-vous pour la visite dans le trimestre qui suit sa demande. Le responsable peut grouper les visites demandées par les Conseillers.

Article 10 – Le présent contrat est conclu sans préjudice des obligations découlant, tant pour la Province que pour l'association, de l'application des lois et règlements en vigueur et notamment du titre III du livre III de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

L'association est responsable du traitement des données à caractère personnel au sens du Règlement général sur la protection des données pour les traitements qu'elle serait amenée à effectuer dans le cadre de l'exécution du présent contrat de gestion.

Article 11 – Le présent contrat s'applique sans préjudice des relations juridiques existant entre la Province et l'association au moment de sa conclusion et reprises en annexe 3.

Article 12 – Le présent contrat produit ses effets rétroactivement le 1^{er} janvier 2022. Il est publié dans le Bulletin provincial et est accessible sur le site internet de la Province.

Fait à Wavre, en deux exemplaires, le 30 novembre 2023

Pour la Province du Brabant wallon,

Pour la Maison du Tourisme du Brabant wallon,

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Le Secrétaire,

Le Président,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Christian FAYT

Joseph TORDOIR

Extrait de la déclaration de politique générale 2018-2024 de la Province du Brabant wallon

Un tourisme au service d'un territoire

« Du site de la bataille de Waterloo à l'Abbaye de Villers-la-Ville, nous avons la chance de disposer, en Brabant wallon, de pépites touristiques qui proposent une offre de loisirs et de divertissements diversifiée et complète.

Les propositions de séjours sont particulièrement variées et leur qualité est largement reconnue par les 2.200.000 touristes qui visitent chaque année les nombreux sites du territoire. Le tourisme est en effet un secteur qui recèle de multiples opportunités.

C'est pourquoi, nous souhaitons faire évoluer le tourisme d'un jour ou de quelques heures en tourisme de séjour, créateur d'emploi directs et indirects, renforcer les opportunités touristiques majeures du territoire, développer une politique marketing et commerciale plus efficace et mieux coordonnée, promouvoir de façon coordonnée l'ensemble des attractions touristiques du Brabant wallon.

Nous entendons également soutenir les initiatives communales en matière de développement touristique, stimuler les propositions et les opportunités en matière de tourisme de proximité, développer une offre de tourisme scolaire, faciliter l'accessibilité des différents sites à tous les types de publics (seniors, personnes porteuses de handicap, jeunes...), soutenir et structurer une offre de tourisme d'affaires, proposer une offre touristique cohérente à travers notamment l'e-tourisme. »

Annexe 2

Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser
- Participation aux réunions d'information et de concertation organisées par la Province dans le cadre de la stratégie et de la promotion touristiques du Brabant wallon
- Prospection et suivi de partenaires touristiques pour « Wallonie Destination Qualité », « Bienvenue vélo », « Clé verte » et tout autre label mis en place par la Région wallonne et Wallonie Belgique Tourisme

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de visiteurs et de contacts (comptoirs) à l'accueil de l'association (à l'Hôtel des Libertés à Jodoigne)
- Nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'association
- Nombre de consultations du site Internet de l'association
- Statistiques relatives aux médias sociaux utilisés par l'association
- Nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'association
- Nombre de participations en foires, salons, workshops touristiques
- Pour les opérations de relance suite à la crise sanitaire (à la demande de la Province), le nombre d'opérateurs touristiques (hébergements, attractions, ...) inscrits à chaque action ; le nombre de réservations et/ou entrées chez les opérateurs touristiques participant à chaque action ; le nombre d'insertions publicitaires éditées par l'A.S.B.L. et les statistiques relatives aux médias sociaux utilisés par l'A.S.B.L. dans le cadre de ces actions spécifiques.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités
- Comptes et bilan
- Plan d'actions

Annexe 3

Relation juridique existant entre la Province et l'association au moment de la conclusion du contrat de gestion

La Province du Brabant wallon est membre « adhérent » de l'association, conformément à l'article 6 des statuts de cette dernière.

Le 23 mai 2019, la Province du Brabant wallon a conclu un contrat de gestion avec l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon pour les années 2019 à 2021. Des avenants ont été ajoutés à l'occasion des séances du Conseil provincial des 26 novembre 2020 et 29 avril 2021.

Dans ce cadre, l'association recevait un ensemble de subventions en nature destiné à lui permettre de remplir les missions de service public qui lui ont été confiées.

80. Résolution relative à la perception de centimes additionnels au précompte immobilier pour 2024

(Taxes – Centimes additionnels)

Vu la Constitution et particulièrement les articles 10, 170, §3 et 172 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et particulièrement les articles L2212-33, L2213-2, L2213-3 et L2231-6 ;

Vu l'article 16 de la loi ordinaire du 9 août 1980 de réformes institutionnelles ;

Vu le décret wallon du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes ;

Vu le décret wallon du 17 décembre 2020 portant les adaptations législatives en vue de la reprise du service du précompte immobilier par la Région wallonne ;

Vu les arrêtés royaux 110 et 145 des 13 et 30 décembre 1982 ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville du 21 août 2023 relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2024 ;

Vu le courrier du 26 septembre 2023 de la Région wallonne relatif aux prévisions budgétaires 2024-2030 ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 8 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8° du CDLD, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 7 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial ;

qu'en date du 8 novembre 2023, le Directeur financier a remis son avis, faisant partie intégrante du dossier soumis à la tutelle (article L2212-65, §2, 8° du CDLD) ;

Considérant que la présente résolution est soumise à la tutelle générale d'annulation conformément à l'article L3122-2, 7° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget provincial de l'exercice 2024 ;

Considérant que le centime additionnel au précompte immobilier est la taxe provinciale la plus importante et qu'il constitue à lui seul près de la moitié du total des recettes ordinaires du budget provincial et qu'elles doivent dès lors être évaluées à leur juste valeur afin de refléter une image réelle de la situation économique 2024 ;

Considérant qu'il permet d'assurer une répartition équitable de la charge fiscale entre les diverses catégories de contribuables ;

Considérant qu'en 2023, les centimes additionnels étaient fixés à 1.150 ;

Considérant que sur base de ce taux, les dernières prévisions transmises par la Région wallonne s'élèvent à 98.932.814,92 euros pour 2024 ;

Considérant que, par mesure de prudence, il est proposé de réduire ce montant de 3% eu égard aux circonstances actuelles ;

Considérant la volonté de la majorité provinciale de maintenir une pression fiscale modérée en Brabant wallon en privilégiant une rationalisation constante des dépenses par la multiplication des synergies et des économies d'échelle ;

Considérant que la perception effective des additionnels au précompte immobilier comporte des aléas ; que le Brabant wallon se prémunit contre ceux-ci en ne budgétisant jamais les droits en instance ; que les retards d'enrôlement ont pour effet de faire glisser les recettes d'un exercice sur un autre mais qu'ils ne portent pas atteinte à l'équilibre à moyen terme des finances provinciales ;

Considérant que 28 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 28 oui ;

A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Il est perçu au profit de la Province du Brabant wallon pour l'année budgétaire 2024, mille cent cinquante centimes additionnels au précompte immobilier.

Le recouvrement de cette taxe sera effectué par le Service public de Wallonie, comme le prescrit le décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes.

Article 2 – La présente résolution entre en vigueur le jour de sa publication au Bulletin provincial.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2023

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

A. Noël

Le Président,

L. Renault

81. Résolution relative à l'avenant n°2 au contrat de gestion 2019-2024 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre culturel d'Ottignies
(*Contrat de gestion – Centre culturel d'Ottignies*)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et suivants et son titre III du livre III de la troisième partie ;

Vu le Code des sociétés et associations ;

Vu le décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 9 « *Exploiter la richesse culturelle du territoire* » et l'objectif opérationnel 9.3. « *Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2019-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre culturel d'Ottignies ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. SPOTT - Centre culturel d'Ottignies Louvain-la-Neuve (nouveau nom) ;

Vu l'article 76200/640000/100109, intitulé « *Subsides obligatoires ASBL, entreprises – Centre culturel d'Ottignies – Louvain-la-Neuve* », d'un montant de 35.000 euros, inscrit au budget ordinaire provincial pour l'année 2023 ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 9 octobre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8° du CDLD, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 3 octobre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial ; qu'en date du 9 octobre 2023, le Directeur financier a remis son avis, faisant partie intégrante du dossier soumis à la tutelle (article L2212-65, §2, 8° du CDLD) ;

Considérant l'intérêt provincial de soutenir le SPOTT - Centre culturel d'Ottignies Louvain-la-Neuve dans les préparatifs de l'organisation d'un événement de grande ampleur telle que la triennale d'art contemporain prévue en 2025 ;

Considérant la nécessité de faire coïncider les prescrits du règlement relatif à l'octroi de subsides aux centres culturels de la Province du Brabant wallon avec les obligations et moyens du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. SPOTT - Centre culturel d'Ottignies Louvain-la-Neuve ;

Considérant que 28 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 28 oui ;

A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article unique – Le Conseil provincial adopte l'avenant n°2 au contrat de gestion 2019-2024 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. SPOTT - Centre culturel d'Ottignies Louvain-la-Neuve, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2023

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Annexe à la résolution n°124/3/23, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance publique le 30/11/23

Avenant n°2 au contrat de gestion 2019-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre culturel d'Ottignies

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-13 et suivants et son titre III du livre III de la troisième partie ;

Vu le décret relatif aux centres culturels du 21 novembre 2013 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu le contrat de gestion 2019-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre culturel d'Ottignies adopté par le Conseil provincial du 19 décembre 2019 ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. SPOTT - Centre culturel d'Ottignies Louvain-la-Neuve (nouveau nom) ;

Entre les soussignés :

D'une part, **la Province du Brabant wallon**, dont le siège administratif est situé Parc des Collines, bâtiment Archimède, Place du Brabant wallon n°1 à 1300 Wavre, représentée par Monsieur Louison RENAULT, Président du Conseil provincial et Madame Annick NOËL, Directrice générale, en vertu de la résolution du Conseil provincial du 30 novembre 2023 ;

Ci-après dénommée « la Province » ;

Et,

D'autre part, **l'A.S.B.L. SPOTT - Centre culturel d'Ottignies Louvain-la-Neuve**, dont le siège social est établi Avenue des combattants, 41 à 1340 Ottignies, valablement représentée par Monsieur Michaël GAUX, Président agissant en application des statuts ;

Ci-après dénommée « l'association » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} – A l'article 1^{er}, au deuxième tiret du point C, l'année « 2024 » est remplacée par « 2025 ».

Article 2 – A l'article 1^{er}, le dernier tiret du point C est supprimé.

Article 3 – L'article 2 est remplacé comme suit :

« Article 2 - Pour permettre à l'association de remplir les tâches de service public visées à l'article 1^{er} et sans préjudice de l'utilisation, d'autres moyens dont disposerait ladite association, la Province :

- *octroie à l'association, à titre de fonctionnement, une subvention d'un montant annuel de :*
 - 132.000 € à chaque exercice budgétaire 2019 et 2020 ;
 - 125.400 € à l'exercice budgétaire 2021 ;
 - 118.800 € à l'exercice budgétaire 2022 ;
 - 35.000 € à l'exercice budgétaire 2023 ;
 - 35.000 € maximum à l'exercice budgétaire 2024.

Ce montant constitue l'intégralité de l'aide provinciale, nonobstant l'accès aux Tournées Art et Vie et la subvention pour le Théâtre et la chanson à l'école. L'association peut solliciter du Collège la liquidation pendant le 1^{er} trimestre de l'année civile une avance égale à 80 % de la subvention annuelle mentionnée ci-dessus ;

- *met à disposition de l'association son expertise administrative ;*
 - *octroie à l'association, pour la seule année 2020, une subvention exceptionnelle de 25.000 € pour l'organisation d'une triennale d'art contemporain dans le cadre de l'enveloppe budgétaire culturelle consacrée à l'organisation par un centre culturel d'un événement annuel de grande ampleur. Cette subvention ne pourra être octroyée au CCO en 2020 que si une concertation préalable avec les autres centres culturels et le CCBW est réalisée et qu'un accord est établi entre tous et avec le Brabant wallon. Ce projet se doit d'être une vitrine de la culture et des opérateurs culturels en Brabant wallon.*
 - *octroie à l'association, pour la seule année 2024, une subvention exceptionnelle de 25.000€ pour l'organisation d'une triennale d'art contemporain dans le cadre de l'enveloppe budgétaire culturelle consacrée à l'organisation par un centre culturel d'un événement annuel de grande ampleur.*

Sans préjudice des dispositions des articles 5 et 6 du présent contrat, le Collège provincial contrôle l'utilisation des subventions au moyen des justifications visées à l'alinéa précédent et, à l'issue du ou des contrôles, il adopte une délibération qui précise si la (les) subvention(s) a (ont) été utilisée(s) aux fins en vue desquelles elle(s) a (ont) été octroyée(s). ».

Article 4 – Dans le titre du contrat de gestion, les mots « Centre culturel d'Ottignies Louvain-la-Neuve » doivent systématiquement être remplacés par « SPOTT - Centre culturel d'Ottignies Louvain-la-Neuve ».

Article 5 – Dans l’annexe relative aux indicateurs d’exécution des tâches, au point 2 visant les indicateurs quantitatifs, le 1^{er} tiret et le dernier tiret sont supprimés.

De plus, dans le 3^e tiret de ce point 2, l’année « 2024 » est remplacée par « 2025 ».

Article 6 – Le présent avenant n°2 au contrat de gestion 2019-2024 produit ses effets le 1^{er} janvier 2023 et est publié dans le Bulletin provincial.

Fait à Wavre, en deux exemplaires, le 30 novembre 2023.

Pour la Province du Brabant wallon,

La Directrice générale,

Annick NOËL

Le Président du
Conseil provincial

Louison RENAULT

Pour le Centre culturel,

Le Président,

Michaël GAUX

82. Résolution relative à l’examen de l’ordre du jour de l’assemblée générale ordinaire de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 du 6 décembre 2023

(Intercommunale Bataille de Waterloo – Assemblée générale)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L1523-9, L1523-12, L1523-13, L1523-23 et L2212-32, § 1^{er} ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 3.9 « *Valoriser la découverte et le partage des richesses matérielles et immatérielles du territoire* » et 10.3 « *Contribuer à la mise en œuvre d’une stratégie touristique de promotion et d’animation cohérente et coordonnée à l’échelle du territoire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 avril 2019 relative à la désignation des représentants provinciaux au sein de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu les statuts de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu la convocation de la Province à l’assemblée générale ordinaire de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815, le 6 décembre 2023, telle que transmise le 17 octobre 2023 ;

Vu l’ordre du jour de ladite assemblée générale ;

Vu l’avis de la Directrice générale rendu en date du 10 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n’est pas susceptible d’avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l’avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que le bon fonctionnement de la S.C.R.L. « Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 » implique l'approbation des décisions prises par son assemblée générale ;

Considérant que la Province du Brabant wallon est associée à l'A.S.B.L. « Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 » ;

Considérant la reprise de la gestion commerciale en 2019 par la Société française KLEBER-ROSSILLON (ci-après KRW) ;

Considérant la cohérence du budget 2024 de l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Considérant l'absence d'intervention financière de la province relative au budget 2023 ;

Considérant la transmission de l'évaluation du plan stratégique 2020-2021-2022 ;

Considérant le report d'une grande partie des travaux en 2024 et 2025 dans un souci d'efficacité et dans le but d'optimiser les dépenses en alliant l'entretien et la préservation du patrimoine qui incombe à l'Intercommunale et l'amélioration du parcours du visiteur qui incombe au concessionnaire KRW ;

Considérant qu'il est donc d'intérêt provincial que le Conseil provincial statue sur les décisions prises par l'assemblée générale de la S.C.R.L. « Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 » ;

Considérant que la Province entend jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale et qu'il importe dès lors qu'elle exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour précité ;

Considérant que les représentants de la Province du Brabant wallon reportent à l'assemblée générale la proportion des votes ayant fondé la décision du Conseil provincial ;

Considérant que 28 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 28 oui ;

A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article unique – Le Conseil provincial approuve les points 2 et 3 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 du 6 décembre 2023, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2023

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

A. Noël

Le Président,

L. Renault

83. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la S.C. in BW Association intercommunale du 20 décembre 2023

(Intercommunale InBW – Assemblée générale)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-23 et L2212-32, § 1^{er} ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 avril 2019 relative à la représentation provinciale au sein de l'Intercommunale in BW, telle que modifiée en date des 26 septembre 2019, 24 septembre 2020 et 29 octobre 2020 ;

Vu les statuts de la S.C. in BW Association intercommunale ;

Vu la convocation de la Province du Brabant wallon à l'assemblée générale de la S.C. in BW Association intercommunale le 20 décembre 2023 à 18h30 au Centre Monnet à Louvain-la-Neuve ;

Vu les points 1 à 5 de l'ordre du jour de ladite assemblée générale ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 13 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que la Province a été régulièrement convoquée à participer à l'assemblée générale du 20 décembre 2023 à 18h30 au Centre Monnet à Louvain-la-Neuve, par convocation datée du 8 novembre 2023 ;

Considérant que la Province du Brabant wallon est associée à la S.C. in BW Association intercommunale ;

Considérant que la Province du Brabant wallon entend jouer pleinement son rôle d'associée dans l'Intercommunale et qu'il importe dès lors qu'elle exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour précité ;

Considérant que 29 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 29 oui ;

A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article unique – Le Conseil provincial approuve les décisions portées par les points 2 et 3 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la S.C. in BW Association intercommunale du 20 décembre 2023, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2023

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des Affaires générales, Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 - 1300 Wavre

84. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la S.C.R.L. Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (iMio) du 12 décembre 2023

(Intercommunale Imio – Assemblée générale)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L1523-9, L1523-12, L1523-13, L1523-23 et L2212-32, § 1^{er} ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 septembre 2022 relative à la représentation provinciale au sein de l'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (iMio) ;

Vu les statuts de la S.C.R.L. Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle ;

Vu la convocation de la Province à l'assemblée générale ordinaire de la S.C.R.L. Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle, le 12 décembre 2023, telle que transmise le 11 octobre 2023 ;

Vu l'ordre du jour de ladite assemblée générale ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 13 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que la Province a été régulièrement convoquée pour participer à l'assemblée générale du 12 décembre 2023 à 18h00 dans les locaux du Business Village Ecolys by Actibel - Avenue d'Ecolys 2 à 5020 Suarlée (Namur) par courrier daté du 11 octobre 2023 ;

Considérant que la Province du Brabant wallon est associée dans l'Intercommunale iMio ;

Considérant que la Province du Brabant wallon entend jouer pleinement son rôle d'associée dans l'Intercommunale et qu'il importe dès lors qu'elle exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour précité ;

Considérant que les représentants de la Province du Brabant wallon reportent à l'Assemblée générale la proportion des votes ayant fondé la décision du Conseil provincial ;

Considérant que 29 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 29 oui ;
A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article unique – Le Conseil provincial approuve les points 1 et 2 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la S.C.R.L. Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle du 12 décembre 2023, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2023

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des Affaires générales, Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 - 1300 Wavre

85. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) du 11 décembre 2023 (*Intercommunale ISBW – Assemblée générale*)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L1523-13 et L1523-14 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et, notamment, l'objectif stratégique 3. « *Assurer un développement cohérent du territoire et coordonné* » et l'objectif opérationnel 3.9. « *Assurer l'équilibre des différentes fonctions du territoire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 16 février 2023 relative au contrat de gestion 2023-2025 entre l'Intercommunale sociale du Brabant wallon (ISBW) et la Province du Brabant wallon ;

Vu les statuts de l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ci-après, ISBW) ;

Vu la convocation de la Province du Brabant wallon à l'assemblée générale de l'ISBW du 11 décembre 2023 et l'ensemble des pièces y afférentes ;

Vu l'ordre du jour de ladite assemblée générale ;

Vu l'avis de la Directrice générale rendu en date du 14 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial et joint à la décision du Conseil provincial (article L2212-58, §4 du CDLD) ;

Vu que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8° du CDLD, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 14 novembre 2023 sur la proposition de décision inscrite au Collège provincial ; qu'en date du 14 novembre 2023, le Directeur financier a remis son avis, faisant partie intégrante du dossier soumis à la tutelle (article L2212-65, §2, 8° du CDLD) ;

Considérant que la Province doit jouer pleinement son rôle d'associée au sein de l'ISBW et qu'il importe dès lors qu'elle exprime sa position à l'égard des points à l'ordre du jour précité ;

Considérant que les activités développées par l'ISBW sont conformes aux différentes missions définies à l'article 1^{er} du contrat de gestion précité ;

Considérant que 29 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée, en séance publique, par 29 oui ;

A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article unique – Le Conseil provincial approuve les points 1, 2 et 4 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon (ISBW) du 11 décembre 2023, sous réserve de l'inscription au projet de budget 2024 de l'intercommunale d'un montant de 2.669.516 euros tel qu'il est prévu au projet de budget 2024 de la Province du Brabant wallon selon le calcul établi dans le contrat de gestion, tels qu'annexés.

Fait à Wavre, le 30 novembre 2023

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des Affaires générales, Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 - 1300 Wavre

67. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses écrites

Question écrite n° 10/23 de M. Benjamin Goes (Les Engagé.e.s) relative aux créances provinciales portées en non-valeur en cette législature.

Madame la Directrice générale,

Faisant application de l'article 36 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial, j'ai l'honneur de vous adresser la question écrite suivante, pour laquelle je souhaiterais une réponse écrite.

Je souhaiterais que le Collège m'éclaire sur l'ensemble des créances de notre Institution, portées en non-valeur depuis le début de cette législature (2018). Si possible, je souhaiterais obtenir un aperçu

global, reprenant par année les numéros des articles budgétaires et les libellés des articles budgétaires concernés ainsi qu'un rappel des justifications invoquées pour chacun d'entre eux et le total de tous ces montants.

Je vous remercie.

Réponse du Collège provincial à la question écrite n° 10/23

Monsieur le Conseiller provincial,

En séance du 9 novembre et sur présentation du dossier par M. Tanguy Stuckens, Président du Collège provincial, en charge des Finances, le Collège provincial a pris connaissance de votre question écrite du 19 octobre 2023 dont référence sous objet et vous en remercie.

Le service de la Direction financière instruit généralement deux dossiers par an à destination du Conseil provincial : un dossier de mise en non-valeur relatif aux créances non-fiscales, provenant de la comptabilité générale du Directeur financier et des comptabilités des différents receveurs spéciaux, ainsi qu'un dossier de mise en non-valeur des créances fiscales (taxes provinciales).

Par conséquent, de 2018 à 2022, dix dossiers ont été instruits. A cela s'ajoutent quatre dossiers relatifs à la mise en non-valeur de créances liées à des subventions dont nous ne percevons pas les soldes et qui ont été gérées par les Directions d'administration (DA3, DA4, DA5 et DA6). Ces dossiers ont été instruits en 2022 et 2023.

Il convient également de préciser que d'anciens droits constatés, relatifs à des taxes provinciales des exercices 1997 et antérieurs, ne correspondant plus à aucune créance nominative, ont également été mis en non-valeur dans le dossier de mise en non-valeur des taxes de l'année 2019, d'où le montant total un peu plus élevé qu'à l'accoutumée.

Voici le détail des totaux pour l'ensemble de ces dossiers :

- 2018 – créances non-fiscales : 9.771,01 EUR
- 2018 – Taxes : 1.326,25 EUR
- 2019 – créances non-fiscales : 5.360,16 EUR
- 2019 – Taxes : 19.552,06 EUR
- 2020 – créances non-fiscales : 7.359,44 EUR
- 2020 – Taxes : 3.497,39 EUR
- 2021 – créances non-fiscales : 3.291,75 EUR
- 2021 – Taxes : 4.153,03 EUR
- 2022 – créances non-fiscales : 7.443,65 EUR
- 2022 – Taxes : 559,12 EUR
- 2022 – Subventions DA4 : 68.156,34 EUR
- 2022 – Subventions DA5 : 15.893,00 EUR
- 2022 – Subventions DA6 : 30.225,26 EUR
- 2022 – Subventions DA3+DA5 : 384.084,83 EUR

Il y eut donc quatorze résolutions de mise en non-valeur des dossiers susmentionnés adoptées par le Conseil provincial. Avec celles-ci, vous avez toutes les informations demandées dans des tableaux, soit le détail de toutes les créances mises en non-valeur depuis 2018, par année, par institution et par redevable, avec les montants, les numéros de droits constatés, les articles budgétaires concernés ainsi que les motifs de mise en non-valeur.

Toutefois, pour des questions de respect des règles relatives au RGPD, nous ne pouvons les annexer au présent courrier (qui sera publié dans le Bulletin provincial). Nous vous indiquons donc ci-après les références de ces résolutions, que vous pourrez retrouver par ailleurs :

187/1/18 – 153/1/18 – 266/1/19 – 265/1/19 – 140/1/20 – 141/1/20 – 194/1/21 – 193/1/21 – 180/1/22 – 179/1/22 – 178/1/22 – 181/1/22 – 177/1/22 – 34/1/23.

Nous vous prions d'agr er, Monsieur le Conseiller provincial, l'expression de notre consid ration distingu e.

Question  crite n  11/23 de M. Benjamin Goes (Les Engag .e.s) relative   la situation (inqui tante) du th  tre de la Valette   Ittre (article de l'Avenir, 08-10-2023).

Monsieur le Pr sident,
Monsieur le Gouverneur,
Mesdames et Messieurs les D put s provinciaux,
Chers Coll gues.

Le Th  tre de La Valette, acteur bien connu du paysage culturel de la Commune d'Ittre, conna t une situation financi re difficile. Ce constat, que nous entendons depuis de trop nombreuses ann es, a une nouvelle fois  t   tabli par le Bourgmestre Christian Fayt il y a quelques jours, ce dernier invitant m me les  lus locaux   tout mettre en  uvre pour sauver le th  tre.

Bien que n' tant pas moi-m me ittrois, je souhaite faire  cho   cette « bouteille jet e   la mer » en revenant   la charge sur ce sujet, apr s avoir d j  port  cette question   l'attention du Coll ge par le pass  (en septembre 2021). D j  il y a deux ans, notre groupe vous demandait si le petit th  tre avait sollicit  votre aide et vous encourageait   intervenir pour lui porter assistance, suivant l'exemple de la Ministre Linard (et celui d'Alda Greoli en son temps). Mes questions seront identiques aujourd'hui : le th  tre de la Valette a-t-il sollicit  votre aide ? Si oui, avez-vous l'intention d'intervenir ? Dans le cas contraire, comptez-vous mobiliser toute votre influence pour d bloquer les fonds n cessaires aupr s des institutions comp tentes ?

Je vous remercie.

R ponse du Coll ge provincial   la question  crite n  11/23

Monsieur le Conseiller provincial,

En s ance du 9 novembre 2023 et sur pr sentation du dossier par M. Tanguy Stuckens, D put  provincial en charge de la Culture, le Coll ge provincial a pris connaissance de votre question  crite du 19 octobre 2023 et vous en remercie.

Nous tenons tout d'abord   saluer les diff rentes formations politiques,   tout niveau de pouvoir, qui se sont mobilis es depuis de nombreuses ann es pour la sauvegarde du Th  tre de la Valette. Cela d montre, s'il le fallait encore, toute la force et le rayonnement de cette institution pr sente depuis 1988. Ainsi qu'exprim  au Conseil provincial en septembre 2021, le Th  tre de La Valette est un acteur incontournable de la vie culturelle d'Ittre et plus largement de l'Ouest du Brabant wallon. Un th  tre de proximit  comme il n'en existe presque plus, t moin d' clats de rire, d'intenses r flexions et parfois m me de discr tes larmes...

Le Th  tre de La Valette, c'est une  quipe hyper mobilis e, un public fid le et une programmation riche et de qualit . Nous ne pourrions accepter qu'il soit sanctionn  pour son offre de spectacles populaires, diversifi s et accessibles   tous.

La Valette, c'est aussi le centre n vralgique de toute une commune. A l'heure o  l'on promeut la vie de village, les services de proximit  et la valorisation de la ruralit , nous ne pourrions accepter la mise   mort de cette institution culturelle qui incarne et fait battre le c eur m me d'un village.

Sans retracer ici tout l'historique du dossier, nous l'avons d j  abord    de multiples reprises au Conseil provincial, il convient de rappeler que, depuis 2017, derni re ann e de son contrat-programme, le Th  tre de La Valette est devenu la proie d'incertitudes permanentes pour la

Fédération Wallonie-Bruxelles, qui fait face à de sérieuses difficultés financières, malgré un remaniement et un changement de programmation. En 2021, la ministre de la Culture, Bénédicte Linard, trouvait une solution temporaire afin de permettre au théâtre de poursuivre ses activités dans l'attente du renouvellement des contrats-programmes prévu en 2024. Elle a ainsi octroyé un subside exceptionnel de 75.000 € pour 2022, renouvelable en 2023.

Pour ce qui est de la suite... nul ne sait ce qu'il adviendra. 2024, c'est demain, et La Valette demeure en sursis. Le 17 octobre dernier, en Commission de la Culture du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la ministre n'a voulu donner aucune indication à cet égard tant que la procédure n'est pas arrivée à son terme. Une attente insoutenable pour de nombreux opérateurs culturels, d'autant plus lorsque leur survie en dépend. Il nous revient que les décisions devraient tomber tout prochainement. Nous sommes donc dans la dernière ligne droite et il n'est pas imaginable, envisageable, acceptable que La Valette puisse être condamnée à disparaître de la carte du Brabant wallon.

En l'attente, nous vous confirmons n'avoir été saisis d'aucune demande particulière de la part du Théâtre de la Valette au regard de sa situation. Pour autant, nous nous tenons bien évidemment informés de l'évolution du dossier et à l'entière disposition des équipes du Théâtre, ainsi que des autorités communales.

La Province du Brabant wallon a toujours soutenu le Théâtre de La Valette, particulièrement lors des tempêtes qu'il a pu traverser ces dernières années. Au-delà de l'aide financière de plus de 26.000 € octroyée chaque année à l'ASBL, Michel Wright, son directeur, nous a dernièrement sollicité pour un soutien en investissements. Nous proposerons au Conseil d'y répondre favorablement lors du vote du budget 2024, pour un montant de 15.000 €. Cette aide complémentaire permettra au théâtre d'acquérir du matériel technique et de réhausser l'ensemble des sièges. C'est donc un soutien très concret que nous souhaitons apporter à La Valette afin que ses équipes puissent travailler dans des conditions optimales et que le public puisse être accueilli dans des infrastructures de qualité.

L'avenir du Théâtre de La Valette ne dépendra finalement que de l'octroi (ou non) du contrat-programme en 2024. Nous espérons toutes et tous une issue favorable à ce dossier, afin que les planches de la Valette puissent grincer de nombreuses années encore.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'expression de notre considération distinguée.

68. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses orales d'actualité

Séance du 28 septembre 2023

Question n°20/23 relative au parking du Bois des Rêves

Madame Josiane Conrardy : (Défi)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. Lors d'une promenade au Bois des Rêves, ce dimanche après-midi, la rue de Morimont était bordée de voitures stationnées. J'ai été interpellée par des personnes qui s'y rendaient avec enfants et poussettes en marchant le long de la route, qui est dépourvue de trottoirs, mettant ainsi en danger leur sécurité. Les voitures étaient garées à cet endroit car le parking 1, à l'entrée du site, était complet ainsi que le deuxième parking qui, lui, était plein également mais rempli de gens du voyage ! Il y avait, près du lac, une activité théâtre pour enfants, à 15h : la comédie musicale miniature « La petite fille aux tissus ». De nombreux enfants et parents y assistaient. La plaine de jeux était également remplie d'enfants comme il faisait beau à l'extérieur. Il est inadmissible que ce parking n°2 soit occupé par des gens du voyage alors qu'il y a des activités qui sont prévues sur le site provincial. De plus, vu que le parking 2 est payant, il y a un manque à gagner pour la Province.

Le 30 juin 2022, la Province avait conclu une convention d'occupation temporaire avec le Comité national des gens du voyage, qui pouvaient occuper ce parking pour une durée maximale de deux mois endéans la période hivernale, du 2 novembre d'une année au 1^{er} mars de l'année suivante. Cet accord devait permettre d'enrayer l'occupation lorsque le parking du Domaine était nécessaire à son bon fonctionnement durant l'été. Il semble donc que cette convention a été bafouée. Avez-vous été mis au courant de l'occupation du parking 2 par les gens du voyage le week-end dernier ? Avez-vous pris des dispositions pour libérer le parking cette fois ou les fois précédentes car cela arrive souvent ? Que comptez-vous mettre en place pour que cette situation ne se reproduise plus ? Quelle suite comptez-vous donner à la convention entre le Comité des gens du voyage et la Province ? Est-ce que des infrastructures sont prévues pour assurer l'accueil des gens du voyage en Brabant wallon ? Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Réponse à la question n°20/23 relative au parking du Bois des Rêves

Madame Isabelle Evrard : (PS)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil provincial, Madame la Conseillère provinciale, chère Josiane, chers Collègues. Je vous remercie pour cette question qui va nous permettre de faire le point sur cette situation délicate et de montrer l'attitude proactive et responsable du Collège en la matière. Le mercredi 6 septembre, nous avons été informés en soirée qu'un groupe des gens du voyage était en train de s'installer sur le P2 du Bois des Rêves. Celui-ci était inconnu de nos services et n'avait jamais fait la moindre demande d'occupation. Nous avons immédiatement eu des contacts avec la zone de police d'Ottignies-Louvain-la-Neuve afin d'appréhender la situation sur le terrain, tout en sachant que, bien qu'« inadmissible », l'usage de la force n'est pas une solution dans le cas de ces débarquements intempestifs. Devant cette politique du fait accompli, le Collège a immédiatement pris la décision d'introduire une demande en référé auprès du tribunal de première instance afin d'obtenir une ordonnance d'expulsion dans les meilleurs délais. C'est la même attitude ferme que celle prise en avril dernier lors d'une intrusion similaire. La parcelle n'est pas un terrain vague inoccupé mais bien un espace dédié à une mission de service public qu'est l'accueil touristique au Bois des Rêves. Vous l'avez-vous-même constaté, il s'agit encore d'une période de forte fréquentation eu égard à la météo favorable et aux nombreuses animations organisées en ce mois de septembre. Même si le responsable du groupe s'est montré conciliant et ouvert à régulariser sa situation, il n'est pas acceptable pour le Collège de forcer ainsi la présence et de vouloir négocier ensuite. Ces éléments ont été rapportés au responsable du groupe. Cette procédure prend certes, un certain temps – 2 à 3 semaines – mais elle permet une libération du terrain par des voies légales et sans l'usage de la force. En parallèle, une prise de contact a eu lieu entre le responsable du groupe et l'administration afin de baliser l'occupation et de permettre le maintien d'une partie des places de parking au profit des visiteurs. Le tribunal a donné gain de cause à la Province et le groupement concerné doit quitter les lieux au plus tard pour le 1^{er} octobre prochain. De manière générale, pour ce qui concerne le parking du Bois des Rêves, le Collège provincial a toujours eu une attitude ouverte et constructive envers les gens du voyage pour autant que les occupations soient anticipées, concertées et qu'elles s'inscrivent dans un cadre strict. En 2022, vous l'avez rappelé, le Brabant wallon avait effectivement conclu une convention d'occupation temporaire avec le Comité national des gens du voyage, ceux-ci pouvant occuper ce parking pour une durée maximale de deux mois endéans la période hivernale du 1^{er} novembre d'une année au 1^{er} mars de l'année suivante. Il nous est apparu, à l'expérience de cette dernière année, que ce comité ne représente qu'une partie des gens du voyage et qu'il n'est pas légitime de réserver le terrain à ce seul groupement alors en situation de quasi-monopole. Pour l'avenir, ce groupe comme d'autres doivent pouvoir avoir accès durant la période hivernale à cet emplacement aux conditions précédemment définies. Nous envisageons donc de dénoncer cette convention et de vous soumettre une nouvelle convention-type disponible par période d'occupation en fonction des demandes reçues. En tout état de cause, aucune demande ne sera acceptée en dehors de la période de novembre à fin février. Si des groupes devaient encore forcer l'installation sur le P2 en dehors de ces dates, le Collège se réserve le droit de solliciter systématiquement l'expulsion. Pour ce qui concerne la politique d'accueil des gens du voyage sur le territoire du Brabant wallon, ce point a été débattu à l'initiative de la

province lors de la réunion du Conseil 27+1 du mois de juin dernier. Un suivi sera assuré pour accompagner les communes dans la question de l'accueil des gens du voyage. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Question n°21/23 relative au nouveau centre de prise en charge des violences sexuelles

Madame Fiorella Iezzi : (MR)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues. Ce lundi 18 septembre, la Secrétaire d'Etat à l'Égalité des Genres, Marie-Colline Leroy, indiquait dans les colonnes de « L'Avenir » avoir sollicité un nouveau budget de 9 millions d'euros pour l'ouverture prochaine de 4 nouveaux centres de prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS), dont un à Ottignies. Ces nouveaux CPVS viendraient ainsi compléter les 9 centres existants actuellement en Belgique et le centre d'Arlon, qui ouvre ses portes dans les prochaines semaines. Ces dispositifs sont essentiels pour une prise en charge globale et optimale des victimes. Rappelons qu'une étude réalisée en 2021 par l'Université de Gand révélait que 64% des Belges de 16 à 69 ans ont été victimes de violences sexuelles au cours de leur vie. En outre, une femme sur cinq a déjà subi un viol et nous dénombrons déjà 21 féminicides depuis le début de l'année. Pourtant, ces chiffres ne sont que la partie émergée de l'iceberg... Chers membres du Collège provincial ma question est la suivante : la Province du Brabant wallon avait-elle connaissance de l'ouverture potentielle d'un CPVS à Ottignies ? Dans l'affirmative, la Province est-elle associée à la démarche ? Je vous remercie pour votre réponse.

Monsieur Benjamin Goes : (Les Engagé.e.s)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. C'est un sujet particulièrement sombre qui m'amène à reprendre la parole. Nous sommes tous conscients, du moins je l'espère, qu'aujourd'hui encore, il n'existe AUCUN centre de prise en charge des violences sexuelles dans notre province du Brabant wallon, alors que de tels centres se trouvent maintenant dans toutes les autres provinces wallonnes ! Un fait dont notre groupe d'opposition s'est déjà offusqué à plusieurs reprises, de même que le Collège provincial. Ainsi, la Députée provinciale en charge des Institutions et partenariats de Santé et des Affaires sociales a notamment vivement regretté cette absence lors du Conseil provincial du 30 mars 2023.

Six mois ont passé sans que rien, à ma connaissance, n'ait évolué. Dès lors, je souhaiterais que le Collège puisse m'expliquer si cette situation aussi surprenante qu'intolérable sera amenée à changer d'ici peu ? Savez-vous quand le Brabant wallon pourra proposer les services d'un Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles aux personnes victimes de ce genre d'abus ? Je vous remercie.

Réponse à la question n°21/23 relative au nouveau centre de prise en charge des violences sexuelles

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers Collègues. Je vous remercie pour ces questions qui me permettent de revenir sur un dossier qui nous tient – et me tient – particulièrement à cœur et pour lequel nous sommes mobilisés depuis de nombreux mois déjà. En mars dernier, vous l'avez rappelé, nous avons pu aborder cette question à cette même tribune : la question, donc, de l'établissement d'un CPVS, un centre de prise en charge des violences sexuelles, en Brabant wallon. Pour rappel, déjà à l'époque, le Gouverneur Gilles Mahieu, le recteur de l'UCLouvain Vincent Blondel, le Procureur du Roi Marc Rézette et moi-même avons rencontré le cabinet de Sarah Schlitz, à l'époque Secrétaire d'Etat à l'Égalité des Chances, afin de plaider d'une seule et même voix pour l'établissement d'un CPVS adossé à un hôpital sur le territoire du Brabant wallon. À la suite de la démission de Madame Schlitz en mai dernier, nous avons sollicité une rencontre avec sa successeuse, Marie-Colline Leroy, afin de poursuivre le travail entamé. Un courrier daté du 10 mai dernier est resté malheureusement sans réponse à ce jour. C'est

donc avec satisfaction, beaucoup de satisfaction, mais étonnement, beaucoup d'étonnement, que nous pris connaissance, ce lundi 18 septembre, dans les colonnes de « l'Avenir », de l'intention de la Secrétaire d'Etat d'ouvrir quatre CPVS supplémentaires dont un situé à Ottignies. C'est la première fois que, au niveau Fédéral, on aborde la volonté et la nécessité d'établir un CPVS en Brabant wallon, particulièrement à Ottignies. Cette mesure viendrait régulariser la situation actuelle que nous jugeons purement et simplement inadmissible. En effet, avec l'ouverture, ça a été rappelé par Fiorella Iezzi, avec l'ouverture imminente du dixième centre à Arlon, le Brabant wallon sera, demain, la seule province du pays sans CPVS sur son territoire. Dans son interview à « l'Avenir », l'objectif de la Secrétaire d'Etat est très clair : plus une seule victime à plus d'une heure d'un centre. Une stratégie que les acteurs de terrains ne semblent pourtant pas partager : au-delà du fait qu'il s'agit d'un obstacle supplémentaire pour les victimes de devoir se déplacer vers les CPVS de Bruxelles, Namur ou Charleroi – reconnaissez la distance que cela implique pour les personnes victimes de violence sexuelles – cela empêche surtout une prise en charge efficace et globalisée. La synergie entre les centres sociaux, services de police et de justice spécifiques au dispositif n'existe pas lorsqu'un CPVS doit travailler avec un arrondissement extérieur. À l'heure actuelle, une victime du Brabant wallon n'a pas encore accès à une prise en charge maximale telle qu'elle existe désormais dans la plupart des arrondissements du pays. C'est une situation que nous ne pouvons ni concevoir, ni tolérer. C'est pourquoi, pas plus tard que cette semaine, et donc suite évidemment à l'interview de la Secrétaire d'Etat, nous l'avons une nouvelle fois interpellée à quatre avec le Gouverneur, le Recteur de l'UCLouvain et le Procureur du Roi afin d'obtenir des garanties quant à l'implantation du dispositif en Brabant wallon mais aussi et surtout de pouvoir être associés au processus de réflexion et de concrétisation de ce projet. J'ai d'ailleurs demandé à ce qu'une copie de ce courrier soit adressée à l'ensemble des Conseillers provinciaux. Elle le sera dès demain. L'ensemble des fédérations politiques ont également été sollicitées ainsi que l'ensemble des mandataires fédéraux du Brabant wallon, les Vice-Premiers Ministres et le Premier Ministre. Les forces vives du Brabant wallon en matière de justice, de santé, de police, le monde académique, le monde politique ne demandent qu'à pouvoir collaborer sur l'implantation d'un tel service sur le territoire. En l'espace de 20 ans, nous avons, en Brabant wallon – et vous le savez, à partir de la Province – déployé et alimenté un réseau coordonné de professionnels dont l'expertise est essentielle au développement de ce dispositif sur le territoire. Alors, fumée blanche pour un CPVS en Brabant wallon ? Pas si vite ! Mais, nous l'espérons de tout cœur ! A en croire les propos de la Secrétaire d'Etat, rien n'est fait. L'implantation de ces quatre CPVS supplémentaires reste conditionnée par les résultats de discussions budgétaires au niveau du Gouvernement fédéral. Reconnaissez toutefois que, en étant la seule province qui n'a pas de CPVS sur son territoire, nous ne pouvons pas accepter que la priorité soit ailleurs qu'en Brabant wallon. Soyez assurés que nous poursuivons notre combat à cet égard pour que, enfin, chaque victime, ici, comme ailleurs, puisse bénéficier de l'accompagnement le plus juste et le plus adapté afin de ne pas ajouter davantage de souffrance à une situation déjà tragique. Je vous remercie.

Monsieur Benjamin Goes : (Les Engagé.e.s)

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je tiens aussi à remercier l'action du Collège en la matière pour sensibiliser les autorités fédérales à agir pour avoir un CPVS en Brabant wallon. Je voudrais quand même aussi revenir sur l'évolution du dossier au main du Fédéral puisque, effectivement, déjà en 2022, la secrétaire d'état Sarah Schlitz indiquait qu'elle avait l'intention d'avoir un CPVS par province, qu'il y en avait 10 et qu'elle voulait arriver à 14. Elle expliquait déjà que c'était en Brabant wallon, sans indiquer que c'était Ottignies mais on sait bien qu'il y a une demande forte pour que ce soit Ottignies. C'est donc quand même une avancée dans la déclaration de Madame Leroy. En fait, dans la déclaration de Madame Leroy, il n'y a rien qui n'avait déjà été prévu par Sarah Schlitz puisqu'elle annonçait déjà le CPVS en Luxembourg et avoir déjà obtenu deux millions d'euros pour les CPVS en 2023 et cinq millions en 2024, sous réserve du compte budgétaire. Donc, les déclarations de Madame Leroy sont pour l'instant plutôt un peu de la fumée par rapport à ce qui a déjà été prévu et mis en place par Madame Schlitz. Ce qu'on espère, c'est que, maintenant, elle va vraiment se mouiller la chemise pour qu'on ait enfin un centre en Brabant wallon et, ce qui m'inquiète, c'est que, alors que Madame Schlitz mettait quand même dans ses priorités le fait qu'il en fallait quand même à la base un par province et puis après dans différents arrondissements judiciaires qui étaient à

Vilvoorde, Eupen et Mons, ici elle ne redit pas sa priorité de prévoir d'abord et avant tout un centre par province. Là, je suis inquiet et donc je compte sur la ténacité du Collège pour faire entendre vraiment la voix du Brabant wallon car cette situation ne doit plus durer. Merci beaucoup.

Monsieur Thierry Meunier : (Ecolo)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Députés, chers Collègues, Mesdames Messieurs qui assistez à ce Conseil. C'est un dossier où, je pense, l'ensemble des formations politiques sont d'accord et sont conscientes de cette impérative nécessité et je pense que l'ensemble des formations politiques ont déjà exprimés à des multiples reprises leur soutien à l'implantation d'un centre CPVS en Brabant wallon. Depuis 4 ans, ces centres n'existaient pas et, en 4 ans, Madame Schlitz a créé 10 centres de prise en charge des violences sexuelles. Évidemment, il en manque mais je voudrais rappeler, très simplement, que la formation politique qui est responsable de l'élaboration du budget de l'Etat fédéral, ce n'est pas la Ministre de l'Egalité des Chances, c'est le Ministre du Budget. Et le Ministre du Budget, depuis la création de ce gouvernement, si je ne me trompe, il est de la famille libérale. Alors, la demande de la part de nos ministres successifs, Madame Schlitz et Madame Leroy, c'est de dégager les quelques millions nécessaires pour terminer le réseau des centres de prévention. Cela ne dépend pas d'elle et uniquement d'elle, ça dépend, comme vous l'avez précisé, des ajustements budgétaires et des décisions budgétaires du Gouvernement fédéral. Ce ne sont pas des sommes astronomiques, ce sont quelques millions et, depuis déjà une bonne année après l'implantation de la dernière vague, nos ministres n'arrêtent pas de demander au Fédéral les moyens pour la création de ces centres qui manquent. Je voulais juste préciser ça et remettre les choses un petit peu dans le contexte des négociations fédérales.

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Je pense qu'il n'y a pas de désaccord dans tout ce que j'ai entendu, je voudrais juste préciser un élément : c'est qu'un budget, c'est toujours collégial. Au niveau fédéral comme ici, d'ailleurs, et donc ça doit être assumé par une majorité. Ensuite, quand les budgets sont disponibles, sont augmentés – ils l'ont été il y a quelques années, il y a quelques années il y a eu quelques millions disponibles supplémentaires pour le CPVS – le choix a été d'augmenter les moyens des CPVS existants. Je ne conteste pas ce choix, je dis juste qu'à un moment, les choix ça s'assume. On reçoit des millions supplémentaires, on décide de créer des CPVS en plus ou on décide d'augmenter les moyens des CPVS existants, ce sont des choix. Et ici, en l'occurrence, si des millions sont dégagés, si des moyens supplémentaires sont dégagés, il faudra assumer les choix d'implanter ou pas en Brabant wallon un nouveau CPVS. Nous espérons de tout cœur que ce choix-là qui sera fait, merci.

Question n°22/23 relative à la rentrée scolaire

Monsieur Cédric Verté : (PS)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues. Septembre... mois traditionnel... Mois de rentrée... L'enseignement provincial, bien ancré dans le territoire, a pour vocation de former des citoyens responsables, critiques, bien dans leur tête et en connexion avec les réalités de la société. Qu'ils aillent travailler directement après leur parcours d'enseignement secondaire ou qu'ils poursuivent des études supérieures, les filières proposées leur offre un choix diversifié. L'enseignement provincial ose innover, avec de nouvelles options, dans un contexte de réformes continues, dans la perspective de l'arrivée du tronc commun. En cette fin de mois de septembre, pourriez-vous faire le point sur la rentrée dans les écoles provinciales ? je vous en remercie.

Réponse à la question n°22/23 relative à la rentrée scolaire

Madame Isabelle Evrard : (PS)

Rebonjour à tout le monde, cher Cédric. Je te remercie pour ta question, Ô combien traditionnelle et néanmoins très importante tant l'enseignement, dans toute sa diversité, est une priorité provinciale.

Je suis heureuse de vous annoncer que, pour la quatrième année consécutive, l'enseignement organisé par la Province du Brabant wallon connaît une augmentation de fréquentation, témoignant de la confiance que parents et élèves ont dans l'enseignement provincial, que nous nous efforçons d'être accueillant, performant, et en lien avec les besoins sociaux et économiques du territoire.

Nous comptons actuellement près de 5150 élèves, un nombre qui reflète la vitalité et l'attrait de nos établissements. Nos écoles continuent d'innover, en proposant de nouvelles options en réponse aux réformes en cours et en anticipant l'arrivée du tronc commun. Parmi ces innovations, l'option Sciences spatiales continue de rencontrer un franc succès, illustrant l'enthousiasme de nos jeunes pour les domaines de pointe. L'option Programmation est introduite à Nivelles et à Tubize, elle témoigne de notre engagement à préparer nos élèves aux défis du numérique. L'Est n'est pas oublié : l'IPES Wavre et le CEPES Jodoigne organisent également des filières numériques. Il est cependant de mon devoir de souligner une préoccupation concernant la diminution du nombre d'élèves dans des options cruciales telles que l'usinage et l'électricité. Ces filières, porteuses d'emplois, sont essentielles pour répondre aux besoins de notre économie locale. Il est de la responsabilité de chacun de nous, acteurs de l'éducation et du monde entrepreneurial, de collaborer étroitement pour promouvoir ces options et assurer ainsi un avenir prometteur à nos jeunes et à notre territoire. Je vous remercie.

Question n°23/23 relative aux indicateurs experts

Monsieur Benjamin Goes : (Les Engagé.e.s)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. J'aimerais revenir sur un point de l'actualité de cet été qui, s'il est passé relativement inaperçu, me semble tout de même assez intéressant et pourrait même être porteur de réflexion pour l'avenir. La majorité nous a souvent renvoyé que nous ne faisons pas assez de propositions afin d'améliorer la situation financière de la Province. Alors, je voudrais vous en faire une : cet été, l'administration communale jodoignoise, qui est, comme vous le savez monsieur le Président, du même bord politique que le vôtre, a envoyé à 1700 propriétaires d'habitations jodoignaises un courrier destiné à corriger et actualiser le montant de leur revenu cadastral. L'idée étant de compléter et de renvoyer à l'administration un formulaire leur permettant, le cas échéant, de se mettre en conformité, le tout dans le cadre d'une mise à jour de la situation cadastrale des biens de l'entité, en collaboration avec le SPF Finances. L'immobilier a, en effet, beaucoup évolué depuis la dernière péréquation générale des revenus cadastraux de 1975 : de nouveaux bâtiments ont été construits et une partie du bâti existant a été transformée. Cette initiative de régularisation des données cadastrales me semble tout à fait pertinente, surtout dans la mesure où ma commune d'origine (Beauvechain) avait déjà été pionnière en lançant une initiative similaire en 2019. À l'époque, nous avons fait appel à l'expertise d'un indicateur expert, payé sur fonds propres, pour nous aider à mettre à jour nos données cadastrales, ce qui est indispensable pour mener cette opération. Cette expérience me pousse à penser que la Province pourrait, elle aussi, s'inspirer de cette pratique pour faciliter le travail des communes. Ne pourrait-on pas, du côté de notre institution, engager un ou deux indicateurs experts qui seraient mis à disposition des communes désireuses de réaliser une mise à jour de leurs données cadastrales ? Il ne faut pas perdre de vue que ces opérations menées par les communes profiteront indirectement à la Province, qui verrait ses revenus gonfler sans toucher à l'impôt. Un vrai win-win tant pour les communes que pour la Province et un vrai gage d'équité fiscale pour les citoyens. Je vous remercie

Réponse à la question relative aux indicateurs experts

Monsieur Tanquy Stuckens : (MR)

Merci Monsieur le Conseiller pour ces propositions constructives. La recette du centime additionnel au précompte immobilier constitue, comme vous le savez, la principale ressource financière de la Province. Concernant cette matière, nous n'avons pour compétence que la fixation du taux, je tiens à rappeler d'ailleurs – j'en profite, vous ne m'en voudrez pas – que la Province du Brabant wallon retient un taux de 1150, ce taux qui n'a plus été modifié depuis 2001 et constitue donc le taux de taxation le plus bas de Wallonie, ça valait la peine d'être rappelé. Vous avez souligné un certain nombre de problèmes et c'est vrai qu'il faut pouvoir les rappeler, les assumer. Ils concernent bien évidemment le territoire bien au-delà du Brabant wallon, et à Bruxelles également : les critères pour calculer le revenu cadastral sont basés sur la situation du marché immobilier en 1975. Certes, le revenu cadastral est indexé chaque année depuis 1991 mais cela ne compense évidemment pas la différence de réalité entre les années 70 et aujourd'hui. Deuxième point problématique, un décalage important existe entre la réalité patrimoniale et les données en possession de l'AGDP, l'administration générale de la documentation patrimoniale. Un décalage important existe entre ces données. On assiste dès lors à une grande disparité au niveau du parc immobilier qui conduit à une distorsion grandissante entre cette réalité et la base taxable censée la refléter, accentuant, vous l'avez souligné, une réelle iniquité fiscale. Concernant les indicateurs experts, leur compétence est dévolue aux communes, c'est important de le rappeler. L'arrêté royal du 10 octobre 1979 pris en exécution du Code des impôts sur les revenus en matière de fiscalité immobilière le rappelle, merci à celle qui a été les rechercher. Dès lors, la Province ne peut se substituer à celui-ci et intervenir directement dans la mise à jour des matrices cadastrales. C'est donc chaque commune qui désigne selon les nécessités et sa volonté un ou plusieurs indicateurs experts. Diverses communes, vous l'avez rappelé, disposent d'ailleurs d'indicateurs experts avec des objectifs divers et des méthodes diverses et variées. Alors, votre proposition mériterait d'être analysée et ceci afin de soutenir nos communes dans le cadre de notre rôle de supracommunalité et dans le but de mener une politique cohérente sur le territoire, comme nous le faisons dans d'autres matières, je pense à la lutte contre les inondations ou, par exemple, ce que nous faisons en matière de sanctions administratives. Reconnaissez toutefois que ce type de chantier ne pourrait être utilement mené en cette fin de législature. Je vous remercie.

Monsieur Benjamin Goes : (Les Engagé.e.s)

Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour votre réponse. C'est vrai qu'ici, je pense qu'on est vraiment dans le rôle de la Province et dans son rôle de supracommunalité de soutien aux communes, d'autant que les intérêts sont vraiment convergents pour instaurer l'égalité et la paix fiscale, surtout par rapport au patrimoine qui est parfois considéré encore comme insalubre alors qu'il a été rénové (par exemple doté d'une chaudière et d'une salle de bain : rien qu'à Beauvechain, on avait 300 logements, c'est-à-dire 10% des logements, qui étaient encore considérés comme n'ayant ni chauffage, ni salle de bain alors que c'était assez loin de la réalité et que, donc certains payaient un cadastre « plein pot » et leur voisin continuait à payer un cadastre peu élevé, ce qui crée des inégalités entre les citoyens). Je suis quand même un peu perplexe par rapport à votre réponse car il y a, par exemple, à la Province, un mécanisme qui est l'agent sanctionnateur : je pense que la Province n'a pas vraiment de compétences tout à fait spécifiques par rapport à cette matière, les amendes administratives, or il y a quand même des agents qui sont ici, à la Province, qui sont mutualisés par les communes, qui sont payés par la Province. On peut très bien aussi imaginer une situation où les agents sont mutualisés et les communes payent, mais au moins chaque commune ne doit pas aller chercher son indicateur expert, ne doit pas faire repenser toute la procédure parce que c'est assez technique. Je pense donc que, si ce mécanisme existe pour l'agent sanctionnateur, pourquoi ne pas creuser cette piste au niveau de l'indicateur expert ? Je vous remercie.

Question n°24/23 relative à la réhabilitation du site Tudor

Monsieur Olivier Vanham : (Les Engagé.e.s)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. Le Brabant wallon n'est pas la province disposant du plus grand passé industriel du territoire wallon, singulièrement à l'est de celui-ci. On peut cependant retrouver certains vestiges industriels chez nous, notamment dans la Commune de Grez-Doiceau où Henri Tudor installa au 20^{ème} siècle son usine pour y fabriquer les batteries éponymes. Cette usine et les terrains environnants existent toujours, à cheval sur les communes de Grez-Doiceau et d'Huldenberg, dans le Brabant flamand, et posent la question de l'avenir de ce site. C'est dans ce contexte qu'une réunion d'informations participative a eu lieu le jeudi 7 septembre dernier, à l'initiative de la partie flamande ayant apparemment un projet de réhabilitation de « son » côté du site, acquis fin 2021 par l'Agence provinciale de développement du Brabant flamand. La Commune de Grez-Doiceau, par la voix de son Bourgmestre, a expliqué avoir été conviée à des échanges avec un accord de principe pour réaliser un master-plan, lequel déterminera le futur mais qu'à ce stade, rien de définitivement concret n'est validé. Plus inquiétant, le Bourgmestre a également évoqué ses craintes quant aux coûts et ce qui pourrait être accepté comme projet. Vous l'aurez compris : on nage pour le moment en plein flou artistique, entretenant les peurs sur ce qui pourrait advenir du site des usines Tudor et l'impact sur la population (augmentation du charroi, etc.). Au vu de l'importance de ce projet et de son impact potentiel sur la Province, je souhaiterais savoir si la Province a été conviée aux discussions entre les communes de Grez-Doiceau et d'Huldenberg ? La Province pourrait-elle jouer un rôle de facilitateur entre les deux communes voisines, vu ses contacts en Flandre ? Et qu'en est-il de l'avenir de l'abbaye de Florival, qui appartient au Fédéral (à la Régie des Bâtiments) et qui est toujours en recherche d'un acquéreur ? Je vous remercie.

Réponse à la question n°24/23 relative à la réhabilitation du site Tudor

Madame Sophie Keymolen : (MR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, chers Collègues. Votre question me permet de vous faire part des avancées dans ce projet éminemment complexe puisqu'il est à cheval sur deux régions, relève de compétences transversales tant au niveau du Collège provincial que des Provinces mais aussi au niveau des thématiques et des enjeux du site, autour du site et en lien avec celui-ci. Ce dossier impacte donc un grand nombre de parties prenantes, comme je le détaillerai ci-après. La Province a été sollicitée par le POM (Provinciale Ontwikkelingsmaatschappij) Vlaams Brabant en 2022 pour coordonner les contacts au niveau des acteurs wallons afin de mener une réflexion globale sur le site, intégrant également l'abbaye de Florival, propriété de la Régie des Bâtiments et qui, d'après mes informations, sera remise en vente.

À la suite d'une visite des lieux en août 2022, plusieurs réunions avec différents partenaires potentiels ont eu lieu. C'est ainsi que, le 26 janvier 2023, le Collège provincial a défini les grandes lignes de sa vision pour le site, intégrant les enjeux du Contrat de Développement Territorial que sont le déploiement de l'approche NPOW avec une proposition de micro-zone pour T.P.E., du développement touristique en lien avec le projet des « Forêts de Brabant », une densification du maillage écologique et le développement du réseau cyclable. Avant d'en arriver à un aboutissement comprenant tous ces enjeux, il incombera aux pouvoirs publics de prendre en main la dépollution de ce site et, pour ce faire, le POM a sollicité un subside auprès de la Région flamande dans le cadre d'un Brownfield Covenant. Il s'agit d'une convention donnant des avantages financiers, juridiques et administratifs aux promoteurs qui montent un projet sur une friche industrielle. L'échéance pour cette demande de subside se situe à la fin de décembre 2023. La séance d'information aux riverains de la commune d'Huldenberg s'inscrivait dans ce processus. Il semblerait que cette séance d'information se soit d'ailleurs déroulée dans une atmosphère constructive. Le projet de Brownfield Covenant impose au POM de présenter un projet de master-plan, lequel tiendra compte de la vision adoptée par le Collège provincial en janvier dernier, dont je vous parlais préalablement. Du côté des acteurs wallons tels que l'InBW, la SARSI, la SPAQUE, la commune de Grez-Doiceau et le Gouverneur sont mobilisés.

Concrètement, le POM souhaite que ceux-ci mènent la réflexion sur le master-plan à élaborer au travers d'un premier groupe de travail. Un autre groupe de travail est organisé pour la thématique sol et chacun peut y participer en fonction de ses compétences. En parallèle, le POM a officiellement sollicité le Brabant wallon pour adhérer au consortium de partenaires clés et participer financièrement au master-plan à concurrence d'un montant de 41.754 €. Un accord de coopération sera d'ailleurs présenté au prochain conseil pour se faire. Même si la Province n'a pas vocation à développer le projet ou à s'investir au niveau de l'infrastructure ou de l'assainissement des sols, son implication comme partenaire principal lui donne toutes les garanties de peser sur les choix en termes de développement – et ainsi faire respecter la quiétude et la sécurité des riverains -, tout en garantissant un développement supracommunal cohérent comme un coordinateur. Dans ce projet ambitieux, la Province joue donc pleinement son rôle de facilitateur afin d'aligner les intérêts des acteurs wallons et la coopération inter-régionale. Voilà j'espère avoir pu être complète.

Question n°25/23 relative à l'aménagement cyclable sécurisé entre Namur et Wavre

Monsieur Carl Cambron : (Les Engagé.e.s)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. La mobilité constitue, et ce depuis de nombreuses années, un des enjeux majeurs pour bâtir une société plus respectueuse de l'environnement. Si, aujourd'hui, les alternatives existent et se trouvent facilitées par les derniers développements technologiques (je pense ici aux véhicules électriques, même s'ils ne sont pas non plus sans défauts), une autre solution bien plus ancienne mérite qu'on lui accorde tout le crédit possible pour qu'elle puisse se développer. Je veux bien entendu parler du vélo. Si son utilisation tend à se répandre ces dernières années, certains freins à son utilisation demeurent, en particulier l'absence d'aménagements cyclables ou le manque de qualité de ceux-ci. Un constat qui ne date pas d'hier puisqu'une étude menée par notre Province en 2017 relevait déjà ces problèmes, pointé par 43,9% des répondants ! Si, certes, la présence et la qualité des aménagements cyclables ne sont pas les seuls freins à l'utilisation du vélo, ils sont néanmoins au cœur des revendications des sections du Gracq riveraines de la Nationale 4 de Namur à Wavre, qui réclament depuis plusieurs années la création d'une cyclostrade entre les deux villes. Ces dernières ont même organisé, le samedi 2 septembre dernier, une action sur ce trajet, souhaitant dénoncer l'absence d'un aménagement sécurisé le long de la Nationale 4. Et si un tronçon d'environ quatre kilomètres est effectivement en cours d'aménagement à hauteur de Louvain-la-Neuve, force est de constater que ce chantier traîne et, surtout, qu'il ne concerne qu'une petite partie de la totalité du trajet entre les chefs-lieux brabançons et namurois. Dans la mesure où la question de la mobilité alternative est aujourd'hui d'une importance capitale pour faire face aux bouleversements climatiques actuels et qu'elle figure parmi les objectifs énoncés par la Majorité dans sa Déclaration de politique provinciale (où il est question, je cite, d'assurer « le développement et la sécurisation d'un réseau cyclable dense »), je souhaiterais que le Collège s'exprime sur l'action menée par le Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes au quotidien. La Province ne pourrait-elle proposer une entrevue aux représentants du Gracq (si ce n'est déjà fait), se faire le porte-voix de ses revendications et insister énergiquement auprès de son autorité de tutelle pour que des aménagements cyclables complémentaires soient réalisés, comme l'attendent les citoyens ? En outre, on sait que la Région wallonne étudie bel et bien la possibilité de créer cette fameuse cyclostrade et qu'une étude a été réalisée en ce sens. Le Collège est-il associé à l'élaboration de cette étude et, si oui, pourriez-vous nous communiquer dans les grandes lignes les résultats de celle-ci ? A défaut, ne conviendrait-il pas de vous manifester auprès de la Région wallonne pour en obtenir les résultats ? Je vous remercie.

Réponse à la question n°25/23 relative à l'aménagement cyclable sécurisé entre Namur et Wavre

Monsieur Marc Bastin : (MR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs les Conseillers provinciaux, Chers Collègues. Monsieur le Conseiller provincial, je vous remercie pour votre question

mettant en lumière l'action provinciale en matière de mobilité douce et de cheminements cyclables. L'aménagement des cyclostrades est géré par le Service Public de Wallonie et la liaison complète entre Wavre et Namur est bien reprise dans les projets : le projet de cyclostrade E411-N4 entre la frontière flamande et Louvain-la-Neuve (en passant par Wavre) et le projet de cyclostrade N4 de Louvain-la-Neuve à Namur. La Province du Brabant wallon suit de manière continue les projets de cyclostrade qui représentent des axes importants en matière de développement du réseau cyclable comme la N4 entre les provinces du Brabant wallon et de Namur. Par ailleurs, la Province du Brabant wallon participe à chaque commission provinciale de sécurité routière organisée par le SPW où sont prises les décisions les plus adéquates en matière d'aménagements de sécurité routière. Plus particulièrement, le projet de cyclostrade le long de la N4 entre Louvain-la-Neuve et Namur est actuellement en cours d'étude. Un projet d'aménagement principal et localement des scénarios alternatifs pour l'aménagement de la cyclostrade ont été identifiés. Le cabinet du Ministre Henry a reçu, ce 28 septembre, les sections du Gracq riveraines de la N4 ainsi que les communes de la Province de Namur, le 26 septembre. En ce qui concerne les communes du Brabant wallon, aucune date n'est encore fixée en raison notamment des incertitudes au niveau du tracé à Corbais, une étude venant d'être lancée par le SPW afin de savoir où devra passer le corridor cyclable ainsi que sa forme définitive (1 bande de 4 mètres ou 2 bandes de 2 mètres). Le Brabant wallon, qui suit de près ces études pilotées par le SPW, a déjà prévu dans son plan d'investissement l'aménagement de tronçons depuis Mont-Saint-Guibert et depuis Walhain afin de connecter de manière sécurisée la future cyclostrade N4 de Louvain-la-Neuve à Namur. Je vous rappelle que le Brabant wallon est particulièrement soucieux de l'aménagement des cheminements cyclables à raison de 1.250.000 € par an et ce depuis 4 ans, sur fonds propres. Je vous remercie.

Question n°26/23 relative au stade de hockey

Monsieur Thierry Meunier : (Ecolo)

J'ai déjà dit bonjour à tout le monde... Depuis fin 2022, la construction du stade de hockey à Wavre était compromise à cause de la hausse générale des coûts de construction. Le projet, estimé à l'origine à 5,9 millions d'euros montait à 9,2 millions d'euros. Plusieurs personnalités du monde politique et des partenaires privés se sont inquiétés de la situation. En juillet 2023, l'ensemble des parties annonçait enfin une solution financière. Je vous passe les détails mais la Province du Brabant wallon annonçait un subside complémentaire de 200.000 €, la Région wallonne annonçait un subside complémentaire d'environ 410.000 € et la RCA, avec Lara qui est le club local, augmentait ses intentions de participation. Je remercie encore l'autorité provinciale de nous avoir informés que cette augmentation de l'intervention sera proposée lors de la modification budgétaire d'octobre 2023, c'est important de signaler, le geste est élégant. Pourtant, quelques inquiétudes subsistent : la hauteur de l'endettement de la RCA. Non seulement elle devra emprunter près de 2 millions d'euros pour ses propres besoins, mais de plus elle préfinancera aussi l'apport de la Fédération de Hockey et du club LARA pour 1,77 millions d'euros. Tout cela avec la garantie de la Ville de Wavre. La construction est prévue dans une zone qui a été inondée lors des événements de l'été 2021. Je voudrais vous interroger sur ces points : puisque vous, la Province, est partie prenante au projet, pouvez-vous nous informer des dispositions qui ont été prises par rapport au risque d'inondations de la zone ? Devant le risque financier pour la RCA et, indirectement, pour la Ville de Wavre, avez-vous obtenu toutes les garanties sur le plan financier du projet ? Avez-vous offert vous-mêmes des garanties supplémentaires sur un soutien provincial complémentaire éventuel si la bonne fin du projet devait subir des carences ou des non-respects d'engagements ? Je vous remercie.

Réponse à la question n°26/23 relative au stade de hockey

Monsieur Marc Bastin : (MR)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues. Je vous remercie pour votre question. Nous avons en effet la grande chance qu'un stade régional de hockey verra le jour en Brabant wallon, principalement dans notre bonne ville de Wavre. Le Brabant

wallon est la province de Wallonie dans laquelle on compte le plus grand nombre de clubs de hockey. Avec des clubs historiques comme le Lara, le Pingouin ou le Watduck, et d'autres plus récents : Louvain-la-Neuve, le Jaguar, le Lynx, le Rix. Et d'autres qui verront bientôt le jour comme à Grez-Doiceau. C'est dire si ce sport est fédérateur en Brabant wallon. Mais pas seulement en Brabant wallon ! Pour toute la Belgique ! Il suffit de voir les résultats de l'équipe nationale Messieurs. Les Red Lions ont été sacrés Champions olympiques (2020), Champions du monde (2018) et Champions d'Europe (2019). L'équipe féminine, les Red Panthers, ont aussi livré de très belles performances aux récents championnats d'Europe en Allemagne. L'équipe s'est hissée en finale et il y a fort à parier qu'elle décrochera prochainement son ticket pour les JO de Paris. La Flandre dispose de magnifiques infrastructures du côté d'Anvers, à Wilrijk, et a déjà pu accueillir de nombreuses compétitions nationales et internationales sur ce site, et être le QG des équipes nationales. Le Lara et Louvain-la-Neuve ont déjà pu accueillir des matchs internationaux amicaux ou les finales du championnat belge mais, chaque fois, cela nécessite des budgets exorbitants pour installer des tribunes provisoires, adapter les sites et assurer la sécurité et le confort du public. Il était temps de doter la Wallonie d'une infrastructure similaire pour ce sport national, très ancré sur notre territoire. Nous pouvons donc être fiers et heureux que la Fédération de hockey ait songé au Lara pour implanter ce nouveau terrain. Nous pouvons être fiers et reconnaissants envers la Région wallonne et son projet « Wallonie Ambition Or » (WAO) d'avoir choisi Wavre et la construction de ce stade régional parmi les projets qu'elle soutient. Ce sont des projets qui renforcent la pratique du sport de haut niveau, qui mettent nos athlètes dans des conditions optimales et qui permettent de placer la Wallonie sur la scène internationale du hockey sur gazon. Je tiens également à rappeler que ce nouveau terrain et les infrastructures associées (vestiaires, salles de sport, club house, etc.) seront également utilisées par les équipes nationales jeunes (U15, U18 et U21), antichambres des équipes nationales adultes. Nous pouvons être fiers et satisfaits que toutes les parties prenantes autour de la table aient réussi à trouver un terrain d'entente. Chacune des parties a pu s'entendre et faire l'effort financier nécessaire. Parce que, bien sûr, ce projet a un coût. Vous avez parfaitement rappelé la ventilation du budget. En effet, le BW a prévu une enveloppe supplémentaire de 200.000 euros aux 800.000 euros initialement prévus, portant le subside provincial total à un million d'euros. La province a augmenté sa participation parce que le budget du projet a augmenté, principalement pour deux raisons. La première, je ne dois pas entrer dans les détails, nous en sommes ici tous conscients. C'est l'inflation, l'augmentation des coûts des matériaux et des matières premières, l'impact de la guerre en Ukraine sur le secteur de la construction. La deuxième raison, qui répondra partiellement à votre question, ce sont les inondations exceptionnelles de juillet 2021. Le site se trouve en effet en zone inondable. Les terrains du Lara qui se trouvent à proximité du site du futur stade ont d'ailleurs été submergés. Je précise qu'ils n'ont pas du tout été abîmés.

Les terrains de hockey sont des terrains naturellement drainés puisque ce sont des terrains mouillés que l'on arrose régulièrement. Je vous déconseille de vous balader à proximité d'un terrain pendant une mi-temps. Suite aux inondations, il a simplement fallu nettoyer les terrains.

Cela dit, pour le projet de stade de hockey à Wavre, il a fallu intégrer de nouvelles mesures pour protéger le site : le nouveau projet est surélevé, le nouveau terrain est semi-perméable, un système de récupération des eaux via un bassin d'orage de 100 m³ a été ajouté, des allèges de 1 m de haut, des remontées d'étanchéités périphériques sont prévues, des clapets anti-retours sur toutes les évacuations, etc. Ces mesures absolument indispensables ont eu un impact considérable sur le budget mais préservent le projet de catastrophes éventuelles liées à des épisodes pluvieux exceptionnels. Concernant vos craintes d'un éventuel risque financier pour la Régie Communale Autonome de Wavre, je tiens à vous rassurer. Les montants évoqués pour la RCA proviennent soit de subsides, soit de financements de la Fédération de hockey. La RCA a en effet reçu d'autres subsides de la RW qui lui permettent de réinjecter 1,7 million d'euros dans le projet. La RCA ne doit pas emprunter ces montants et n'encourt donc pas de risque à ce niveau-là. La Fédération de hockey et le Lara ont été invités à présenter leur plan financier. Les membres du CA de la RCA ainsi que les parties prenantes ont donc pu être apaisées par rapport à la solidité financière du projet. Et, si toutefois des parties devaient se retirer, elles seraient tenues de payer le solde en cours. Pour ce qui nous concerne, ce projet est solide et mérite d'être mené à bien dans les plus brefs délais. Monsieur le Président du Collège vous a d'ailleurs tenu au courant par mail et a œuvré pour ce budget complémentaire, avec les prochains championnats du monde en 2026 en ligne de mire. Le challenge est de taille mais à notre portée. Nous ne pouvons pas passer à côté de cette magnifique opportunité

pour Wavre, pour le Brabant wallon, pour la Wallonie, pour la Belgique de véhiculer une image attractive, performante et dynamique. J'espère avoir ainsi répondu à votre question pour laquelle je vous remercie.

Question n° 27/23 relative à la cascade de Nethen

Monsieur Thierry Meunier : (Ecolo)

Monsieur le Président du Conseil provincial, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues Conseillers provinciaux, Mesdames et Messieurs qui assistez à ce Conseil provincial. Au début du mois de juillet, des citoyens se sont mobilisés contre un projet de la Province du Brabant wallon quand ils ont appris qu'une demande de permis d'urbanisme avait été déposée pour la création d'une passe à poisson, sous la forme d'une rivière naturelle, qui contournerait les vannes de l'ancien moulin de Litrange, et, à terme, d'une extension du bassin d'orage. Tout ça, c'est à Hamme-Mille, pour préciser. La conséquence directe serait l'assèchement de l'ancienne porte-vanne et donc de sa disparition. Or, les lieux sont assez idylliques, beaucoup de promeneurs en profitent régulièrement et les écoles de l'entité vont y prendre des leçons. De plus, cet ensemble est repris à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel wallon. Très vite, des appels à la mobilisation, des pétitions, des réactions se sont faites jour contre le projet. Afin de confronter les points de vue, une réunion publique s'est tenue le 31 juillet. Beaucoup de monde a répondu présent. Un compte-rendu de la séance précise que le Député en charge, M. Marc Bastin, ainsi que l'autorité communale étaient aussi présents. Marc Bastin a reconnu une erreur dans le chef de la Province, en partant d'un présupposé que la cascade n'était pas indispensable. Il a aussi annoncé que la demande de permis sera retirée et qu'un nouveau projet sera élaboré en concertation avec les riverains. Je salue cette décision : reconnaître ses erreurs est une preuve d'intelligence. Néanmoins, ce dossier m'a inspiré certaines questions à poser : Où en est ce dossier aujourd'hui ? Est-ce que le nouveau projet est en phase d'élaboration ? Quelle a été la procédure de concertation ? Quand est-ce que le dossier sera prêt ? La réaction des riverains a été efficace dans ce cas, la Province a revu son projet, mais bien d'autres projets d'infrastructures provoquent des réactions des habitants concernés. Il est sans doute nécessaire d'anticiper leurs réactions en les consultant en amont, en créant les conditions de la participation et de la concertation de tous les concernés. L'autorité provinciale va-t-elle tirer les leçons de ce dossier pour intégrer les riverains dans l'élaboration des projets d'infrastructures qu'elle envisage ? Je vous remercie.

Réponse à la question n°27/23 relative à la cascade de Nethen

Monsieur Marc Bastin : (MR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, Chers Collègues. Au cours du premier semestre 2023, la Province a déposé simultanément auprès du Fonctionnaire délégué deux demandes de permis conjointes relatives au Pré de Litrange « Les Forges ». Une demande concernait un volet « inondations » portant sur l'agrandissement d'un bassin d'orage existant. L'autre demande concernait, quant à elle, le volet « environnemental », intégrant un projet de rivière de contournement afin de lever un obstacle à la libre circulation du poisson. Ces deux demandes ont été traitées individuellement et n'ont donc pas été soumises conjointement à la consultation publique. En ce qui concerne l'agrandissement du bassin d'orage, les compléments d'informations réclamés par le Fonctionnaire délégué ont bien été transmis et la Province est en attente de la mise à l'enquête de ce volet « inondations ». Ces deux demandes (volet « inondations » et volet « environnemental ») ont donc connu une chronologie d'instruction différente, ce qui a effectivement complexifié la compréhension du dossier par les riverains. L'enquête publique ne visait que ce dossier environnemental, ce qui pouvait légitimement faire penser aux riverains que ce projet était un projet isolé, ce qui n'était évidemment pas le cas. Comme j'ai eu l'occasion de le dire d'abord lors d'une visite aux habitants du Moulin de la Forge et ensuite lors d'une réunion publique qui s'est tenue à Beauvechain avec les autorités et les services communaux, le 31 juillet dernier, nous avons particulièrement développé le volet « environnemental »

pour nous permettre d'avoir un maximum de chance d'être retenus dans le cadre de l'octroi de subsides du plan « Résilience » de la Région. Ce projet environnemental suivait la Directive-cadre sur l'eau, qui impose aux Etats membres de rétablir le bon état écologique des masses d'eau. Un de ces éléments essentiels consiste au rétablissement de la continuité longitudinale par la suppression ou l'aménagement des obstacles à la libre circulation des poissons. A cet égard, la vanne du Moulin des Forges a été classée comme ouvrage infranchissable au sein de l'inventaire répertoriant les obstacles présents sur les cours d'eau wallons réalisé par la Région wallonne. Le projet ambitionnait l'amélioration de la qualité paysagère, environnementale et hydrologique, comme peut en attester le projet similaire du Moulin de Genval réalisé par la Province en 2018. Ce projet, désormais revu et simplifié avec d'autres propositions, intègre la cascade du pré de Litrange. La création d'un parcours didactique mettant en avant le patrimoine et l'aspect hydrologique au sein d'un site riche en biodiversité est notamment une des éventualités du projet. Malgré tous ces éléments, lors de ma visite sur place, j'ai eu l'occasion de me rendre compte de l'intérêt que suscitait cette cascade auprès des riverains, des promeneurs et autres, et j'ai été moi-même complètement séduit. C'est vrai qu'on ne se rend pas toujours sur place quand on fait des projets d'agrandissements ou autre, et c'est une erreur. J'ai été séduit notamment par le récit de la propriétaire du moulin qui disait être bercée les nuits d'été par la cascade et, là, j'ai fondu, Monsieur le Conseiller ! Vous l'avez dit, il faut savoir parfois faire marche arrière, ce que nous avons fait, ceci d'autant plus que nous avons eu la décision de la Région de ne pas nous accorder de subside pour cet ouvrage. Le Collège a ainsi décidé de revoir le projet en prévoyant d'autres projets environnementaux qui seront envisagés en concertation avec la commune et les riverains, comme, par exemple, des panneaux et cheminements didactiques. Bien entendu, le volet « inondations » est toujours d'actualité et d'ailleurs pas du tout contesté par les riverains car, je vous le rappelle, ce projet qui est au stade de la demande de permis d'urbanisme vise à agrandir l'ouvrage provincial existant de 28.000 m³ à 37.000 m³. Le bassin d'orage des Forges à Hamme-Mille, créé en 2002, revêt un intérêt supracommunal et suprarégional important. En effet, situé sur le territoire de Beauvechain, il régule les eaux de la Nethen qui draine un bassin versant de 37 km² au droit du site. L'agrandissement de cet ouvrage permettra d'assurer une meilleure protection de la vallée contre les crues mais également d'assurer le maintien de la fonctionnalité du bassin d'orage dans le temps. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Thierry Meunier : (Ecolo)

Merci pour votre réponse précise et détaillée. Moi, je ne suis pas de la commune non plus, je n'ai pas été sur place mais j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des gens concernés et je pense qu'il n'y a aucun obstacle, nulle part, qui s'est exprimé contre l'extension du bassin d'orage, au contraire. C'est une opération qui est demandée et acceptée par l'ensemble. C'est juste une question très particulière d'un site assez réduit qui avait été concerné et, donc, nous, en fait, nous sommes attachés à deux choses dans ce projet, si vous me permettez de les exprimer : d'une part, ce passage à poisson, ça reste quand même important par rapport à la Directive de l'eau et par rapport à ce que vous avez cité, au Code de l'Eau, qui définit ce passage comme infranchissable. Je pense donc qu'il y a quelque chose à y faire et votre projet, pour ça, était intéressant, je trouve, même s'il détournait une voie d'eau. D'autre part, c'est l'aspect didactique, vous l'avez dit et je l'ai répété aussi : il y a des visites du site qui sont faites avec des écoles, avec des citoyens, etc., et je pense que ça vaut la peine. Je pense que le terrain appartient à la Province du Brabant wallon, il y a donc moyen de développer un projet environnemental et didactique sur les lieux. Merci d'en tenir compte dans l'élaboration du projet à venir.

Monsieur Benjamin Goes : (Les Engagé.e.s)

Je voudrais remercier Thierry Meunier d'avoir posé cette belle question sur ma belle commune. Et, en tout cas, je voudrais aussi remercier le Député provincial, Marc Bastin, qui est venu vraiment expliquer la situation aux habitants lors de cette réunion d'information et vraiment dans des circonstances difficiles. Franchement, on a tous été très touchés de sa présence et donc vraiment merci d'être venu lors de cette réunion d'information. Je pense que ce que l'on peut retenir aussi, c'est la vivacité démocratique qui s'est exprimée de manière tout à fait pacifiée et donc, quelque part, c'est intéressant de voir que, quand il y a un projet, la population peut s'impliquer, peut venir avec des

arguments et présenter ou mettre en lumière des choses qui n'avaient peut-être pas été envisagées à la base. Enfin, merci aussi pour avoir su appréhender la situation et avoir le courage de dire qu'il faut peut-être revoir le projet, garder un volet environnemental, mais l'envisager autrement, en collaboration avec les citoyens concernés. Ce qui a également ressorti de ces discussions, et je pense que c'est vraiment quelque chose sur lequel on devrait vraiment pousser au niveau de l'autorité de tutelle et de la Ministre de l'Environnement en particulier, parce que c'est ce qui s'est avéré dans ces échanges, c'est qu'en fait ça n'avait pas tellement de sens de faire une passe à poisson sur une partie de la rivière alors qu'il y avait autant d'obstacles en amont et en aval et que, donc, quelque part, il fallait à un moment une structure, une cohérence, une action au niveau de la Région wallonne pour avoir un vrai plan sur l'ensemble de la Wallonie pour permettre la libre circulation des poissons. On a bien fait le marché économique européen, on peut quand même bien faire la libre circulation des poissons sur les rivières de Wallonie ! Et donc, là, je pense que l'enjeu remonte un peu à la Région wallonne. Il remonte à la Ministre de l'Environnement qui devrait peut-être monter ce plan pour permettre d'avoir une vraie stratégie globale sur la circulation des poissons en Wallonie. Merci.

Monsieur Marc Bastin : (MR)

Monsieur le Président, ça va être très rapide parce que c'est exactement ce que je voulais dire : la création d'ouvrages permettant les passes à poissons, c'est très compliqué parce que, forcément, il y en a une multitude sur nos cours d'eau. Quand on a l'occasion de le faire, on le fait : c'était le projet ici, ce n'était peut-être pas très opportun, je l'ai dit, on n'y revient pas. Mais c'est vrai qu'il faudrait un plan d'action globale avec une subsidiarité des gestionnaires des cours d'eau pour cet objectif-là. Il y a le plan « Résilience » qui lutte contre les inondations, et c'est très bien, mais il faudrait vraiment un plan « passes à poissons » parce que, c'est vrai, les habitants ne comprennent pas qu'on va faire une passe à poissons sur la Nethen alors qu'en amont et en aval, il y a d'autres obstacles. C'est tout à fait ce que je voulais dire, et vous dire à quel point j'ai quand même pris plaisir à venir dans la commune alors qu'il y avait une grosse mobilisation et qu'on pouvait penser que ça allait être un peu « chaud ». Je pense que ça a été très, très convivial et bien compris. Je vous remercie.

Question n°28/23 relative au Bois des Rêves et des plaines de jeux

Madame Siska Gaeremyn : (Ecolo)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le président, Mesdames et messieurs les Députés, chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Ce 3 juillet, la nouvelle plaine de jeux du Bois des Rêves a finalement pu rouvrir ses portes, après un faux départ. En effet, si, le 22 mars, la Province du Brabant Wallon inaugurait la toute nouvelle plaine de jeux du Bois des Rêves, ce dont, bien sûr, nous ne pouvions que nous réjouir pour l'intérêt des familles de notre province, notre joie fut de courte durée puisqu'en avril, le Collège fut contraint de fermer cette toute nouvelle plaine de jeux suite aux problèmes d'inondation et des difficultés de drainage des eaux de pluie. L'ancienne plaine de jeux reste accessible jusqu'à la fin de ce mois, avons-nous pu apprendre dans la presse, presse qui relayait également les inquiétudes et demande d'un grand nombre de familles pour le maintien de celle-ci, la nouvelle étant jugée trop petite pour combler les besoins des familles du Brabant Wallon. Nous nous réjouissons, bien sûr, de la réouverture de la nouvelle plaine de jeux depuis pour le début des grandes vacances, mais souhaiterions obtenir plus d'informations sur le déroulé des événements. Aussi, le Collège avait pris la décision, dans le cahier des charges, de prévoir un module accessible aux PMR par tranche d'âge, décision saluée par notre groupe et nous souhaiterions savoir ce qu'il en est advenu.

Nos questions sont donc les suivantes : Pourriez-vous nous expliquer le déroulé des travaux qui ont été nécessaires pour la réouverture ? Ceux-ci auront-ils un impact financier sur le coût de la plaine de jeux ? La situation est-elle à présent pérenne ou d'autres difficultés pourraient-elles se reproduire ? Pourriez-vous nous faire un retour général sur la saison d'été ? Celle-ci a-t-elle été positive ? La fréquentation du Bois des Rêves est-elle satisfaisante ? Une information spécifique concernant les modules accessibles aux PMR est-elle prévue ? La volonté du Collège de démonter l'ancienne plaine de jeux durant les prochains mois est-elle maintenue ? Nous vous remercions pour vos réponses.

Réponse à la question n°28/23 relative au Bois des Rêves et des plaines de jeux

Madame Isabelle Evrard : (PS)

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président du Conseil provincial, Madame la Conseillère provinciale,

Chers Collègues. Nous ne reviendrons pas sur les difficultés rencontrées en mars, dès l'inauguration de la nouvelle aire de jeux. Nous vous avons fait longuement l'état de la situation aux Conseils d'avril et de juin derniers. Comme signalé, celle-ci a été fermée au public de mi-avril à fin juin pour permettre à l'entrepreneur de réaliser les travaux nécessaires. Le Collège avait désigné un conseiller juridique pour l'accompagner dans l'analyse des responsabilités dans le cadre de ce dossier et la prise en charge des coûts de drainage supplémentaires. Nous nous sommes alors engagés, en toute transparence, à revenir vers vous dès que possible avec l'ensemble des précisions relatives à ce dossier délicat. Et cela sera fait lors d'un prochain Conseil. Depuis la réouverture fin juin, les enfants ont pu prendre la nouvelle plaine de jeux d'assaut sans qu'aucun problème ne soit constaté. Et pourtant, vous conviendrez avec moi que la météo ne nous a pas fait de cadeau fin juillet-début août. Celle-ci nous aura au moins permis de mettre à l'épreuve les travaux d'amélioration et le bilan est positif. Le retour des utilisateurs, petits et grands, sur le terrain est quant à lui aussi extrêmement enthousiaste. Le seul point d'amélioration concerne les zones d'ombres. Des aménagements sont prévus à l'automne pour répondre à cette remarque légitime du public. Malgré la météo pluvieuse par moments, la saison du Bois des Rêves s'est très bien déroulée. Si un compteur de passage spécifique n'a pas encore pu être installé à l'entrée de la nouvelle aire de jeux, nous constatons que le nombre de passage au portique d'entrée du grand piétonnier a enregistré un nombre croissant de visiteurs (+15% à la mi-septembre). L'effet de la nouvelle infrastructure est donc tangible. Hier, 27 septembre, jour de congé scolaire, la plaine était bondée d'enfants rieurs et exaltés, j'ai pu le constater personnellement. Nous attendons la fin de la haute saison pour tirer le bilan chiffré définitif de 2023, tant en termes de fréquentation que de recettes.

Pour ce qui concerne les modules PMR, le Bois des Rêves fera une communication spécifique durant le mois d'octobre avec les modules concernés (parcours sensoriel, modules sonores, balançoire PMR).

Pour ce qui concerne l'avenir de l'ancienne aire de jeux, un dossier sera prochainement soumis au Collège provincial, le cas échéant, sur les différents scénarii et les coûts de réhabilitation de cette aire. En effet, son maintien nécessiterait dans tous les cas des travaux de réfection qu'il convient d'évaluer et de chiffrer. En résumé, nous nous réjouissons désormais de l'accueil réservé à la nouvelle plaine de jeux malgré un démarrage difficile. Je vous remercie de votre attention.

Séance du 19 octobre 2023

Question n°29/23 relative à l'hébergement des sans-abris en Brabant wallon

Monsieur Luc D'Hondt : (Défi)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues. Cela fait plusieurs années, que DÉFI s'inquiète de l'absence de refuges de nuit qui nous permettraient d'accueillir les sans-abris du Brabant wallon. Le 17 octobre dernier se tenait la journée de la lutte contre la pauvreté. Aujourd'hui, nous sommes aux portes de l'hiver et nous constatons, malheureusement, que les mesures mises en place nous semblent bien insuffisantes. Petite chronologie. En 2018, Anne Lambelin, députée wallonne et sénatrice, dans un article de Tv Com déclarait « qu'un bâtiment avait été identifié à Ottignies pour ouvrir, avec l'aide de la Région wallonne, un abri de nuit ». En 2019, Monsieur le Président du Collège provincial, dans un reportage de Tv Com, nous annonçait consulter certains acteurs de terrain pour trouver des solutions à cette absence d'abri de nuit. Les arguments avancés à l'époque soulignaient, je cite, « que le problème semblait diffus et ne concernait pas une grande ville comme c'est le cas dans les autres provinces ». En janvier de cette année, nous apprenions dans un article de la DH qu'il n'y aurait en fin de compte pas d'abri de nuit. Pourtant, depuis 2016, un décret impose la présence d'au moins une structure de ce

type dans chaque province. Le Relais social annonçait la mise en place d'un projet pilote mené avec les CPAS d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, de Wavre et de Nivelles. L'idée était que les partenaires mettent des places d'urgence à disposition du Relais social et d'assurer un accompagnement pluridisciplinaire de ces personnes pour les aider à trouver une stabilité de vie. La coordinatrice disait alors, je cite, « être bien consciente que le Relais social ne pourrait pas répondre à toutes les demandes car, dans un premier temps le dispositif serait limité pour tester ». Le 22 mars, un article sur le site de la RTBF annonçait le lancement officiel du projet par le Relais social avec la création de 8 à 11 places. Après toutes ces déclarations, consultations, décrets, prises de conscience, qu'en est-il aujourd'hui de la mise en place de solutions pour le sans-abrisme dans notre province, province qui, je vous le rappelle, est la plus riche de Wallonie mais malheureusement pas au profit de tous ! Aujourd'hui, avez-vous réalisé un cadastre du nombre de personnes qui ont été identifiées comme sans-abri en Brabant wallon ? Si oui, où se trouvent-elles ? À l'heure où je vous parle, combien de lits sont disponibles pour accueillir les sans-abris et dans quelles communes de notre province ? Si ces places existent, une évaluation du taux d'occupation a-t-elle été effectuée ? Le cas échéant, quel en est le résultat ? Toujours dans cette hypothèse, est-il prévu d'augmenter le nombre de places d'accueil ? Si non pourquoi ? Si oui, comment ? Le cas échéant, comment se fait l'accueil, l'information et l'attribution des places pour les sans-abris qui sont encore aujourd'hui dans nos rues ? Est-ce que les occupants de ces places sont bien tous et toutes des sans-abris retirés de la rue ? Merci d'avance pour votre réponse.

Réponse à la question n°29/23 relative à l'hébergement des sans-abris en Brabant wallon

Madame Sophie Keymolen : (MR)

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues, Monsieur le Conseiller. Ce n'est pas la première fois que l'absence d'un abri de nuit en Brabant wallon est soulevée ici. Étonnamment, c'est souvent à la période hivernale alors que la problématique du sans-abrisme existe toute l'année ! Tantôt, c'est l'affaire des humanistes, la fois suivante des membres de Défi... alors que, pour moi, c'est l'affaire de toutes et tous, quelle que soit la couleur politique ! C'est aussi un sujet que j'ai évoqué lors de vos précédentes questions et de précédentes questions d'autres groupes politiques, qui s'avère complexe et qui renvoie à des situations multiples et des réalités très diverses. Or, vos questions ne reflètent que trop peu ces situations difficiles. Heureusement, comme je l'ai dit, nous n'attendons pas l'hiver pour œuvrer sur le terrain, travailler, se questionner, proposer des projets et aider au mieux les personnes les plus vulnérables. Le Relais social, à propos duquel je vous renvoie d'ailleurs vers son site internet (www.rsbw.be) pour en connaître l'historique – notamment –, qui est très bien fait, comme ça je suis sûre que vous l'avez bien noté, le Relais social, donc, est un organe de coordination efficace qui rassemble l'ensemble des opérateurs associatifs publics et privés œuvrant sur le territoire du Brabant wallon et en contact avec un public en grande précarité. Après s'être attelé à cibler au mieux les besoins de notre territoire et des acteurs du terrain, notamment via des groupes de travail qui ont réfléchi à un modèle d'abri de nuit, le travail du Relais social s'est porté vers la mise en place d'un dispositif d'hébergement d'urgence à destination des personnes sans-abri et mal-logées, en collaboration avec les partenaires du réseau et plus particulièrement trois CPAS, à savoir ceux de Nivelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Wavre. Le dispatching fonctionne sur base d'une collaboration avec les acteurs de terrain et l'équipe du Relais social. Les travailleurs et travailleuses mettent également en contact la personne hébergée avec les services de première ligne comme les CPAS, les PCS et les différents projets du Relais social (Housing First, Capteur logement). Le dénombrement a été initié par le Relais Social Intercommunal et non le Brabant wallon comme vous l'énoncez. Il s'est effectué le 28 octobre 2022. Les résultats et toutes les informations y attachées sont également disponibles sur le site internet du Relais social... Je vous rappelle l'adresse ? C'est grâce à celui-ci que des pistes de solutions concrètes ont pu être envisagées comme le Housing First. Ce projet offre un accès rapide à un logement pour une personne qui a vécu un long parcours d'errance ou une problématique de consommation/assuétude profonde et/ou de santé mentale, typiquement un profil qu'on retrouve chez les personnes sans abri. Le but du housing first est : au départ d'un logement, viser le rétablissement de ces personnes et leur réinsertion de manière durable. Enfin un troisième axe de travail du Relais social est le projet de capteur logement. Le rôle du capteur de logement consiste à aller à la rencontre des propriétaires pour offrir dans le parc privé, des logements à

destination des personnes en difficultés. Là aussi vous retrouverez toutes les missions du capteur logement sur internet donc je vous en épargne la lecture. Il est par ailleurs proposé aujourd'hui aux Conseillers provinciaux d'adhérer à la charte de l'ASBL Relais social, notamment en vue d'une collaboration avec le Service de Santé mentale dans le cadre de ce projet. Vous avez donc tous les éléments en main pour le comprendre. Tous ces projets et ces actions menées ont donc pour objectif de remettre la thématique de la précarité au cœur du réseau et de mobiliser l'ensemble des ressources existantes. Ce qui me permet de remercier tous les acteurs dont le travail reste bien trop méconnu et de féliciter la dynamique de réseau coordonnée par le Relais social. Merci à tous.

Question n°30/23 relative à la pénurie d'élèves en électricité et usinage, quelle stratégie le collège compte t'il mettre en place ?

Monsieur Olivier Vanham : (Les Engagé.e.s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues. L'enseignement provincial est, comme se plaît d'ailleurs à le rappeler régulièrement le Collège, l'un des plus beaux fleurons du Brabant wallon. Les divers succès de nos élèves dans de nombreux concours, nationaux et internationaux, viennent bien évidemment confirmer cette affirmation, comme le plus grand nombre d'inscriptions venant, chaque année, enrichir nos écoles du talent de nouveaux élèves. Néanmoins, si j'en crois la presse de ce début du mois d'octobre, il y a un domaine où les jeunes ne se pressent guère pour inclure notre enseignement. Ainsi, dans de nombreux établissements professionnels, on déplore une véritable pénurie d'élèves dans deux sections en particulier : « électricité » et « usinage ». Un constat qui n'a pas manqué de faire réagir la Députée en charge de l'Enseignement provincial. Je la cite : « Il est de mon devoir de souligner une préoccupation concernant la diminution du nombre d'élèves dans des options cruciales telles que l'usinage et l'électricité. Ces filières, porteuses d'emplois, sont essentielles pour répondre aux besoins de notre économie locale ». Ce constat est d'autant plus frustrant qu'il risque, je suppose, d'entraîner la question du maintien pur et simple de ces filières, d'où les élèves sortent pourtant pratiquement assurés de décrocher un emploi actuellement en pénurie. Dans ce contexte, je souhaiterais savoir ce que le Collège compte mettre en place comme mesures pour inciter nos jeunes à se diriger vers ces filières. L'article de presse soulignait, à juste titre, que « les (rares) élèves actuellement en formation seront sans doute les meilleurs ambassadeurs pour susciter des vocations ». Pourrions-nous imaginer l'organisation de rencontres entre le public et des élèves, actuels et anciens, afin qu'ils puissent partager leur expérience et inciter un plus grand nombre de jeunes à opter pour ce choix d'études ? Je vous remercie.

Réponse à la question n°30/23 relative à la pénurie d'élèves en électricité et usinage, quelle stratégie le collège compte t'il mettre en place ?

Madame Isabelle Evrard : (PS)

Monsieur le Président, Madame la Conseillère provinciale, Chers Collègues, Cher Olivier. Je te remercie pour ta question relative à la pénurie d'élèves dans les sections « électricité » et « usinage » de manière générale, préoccupation que je partageais avec vous, en ce qui concerne l'enseignement provincial, lors du Conseil provincial de septembre. Depuis de longues années, tant Isabelle Kibassa-Maliba que moi-même avons travaillé à rapprocher le monde de l'enseignement du monde de l'entreprise : c'est un fil rouge de la politique développée avec le Collège provincial. C'est ainsi qu'il est de mon devoir de relayer les questionnements et les difficultés des uns et des autres, qu'ils soient entrepreneurs ou du monde de l'enseignement. Il est aussi de mon devoir de rappeler qu'un élément essentiel du parcours scolaire et de formation est l'étape de l'orientation. Le Pacte d'Excellence a pour objectif de développer un tronc commun orientant mais il ne faut pas attendre l'arrivée du tronc commun pour travailler l'orientation, notamment en donnant la visibilité à des métiers, à des filières, à des technologies à découvrir. Je dis bien à découvrir. Prenons l'exemple de l'usinage, ou de l'électricité-automatisation : ce sont des métiers en phase avec les évolutions technologiques réclamant des compétences numériques importantes. L'image d'Epinal qu'a ces métiers ne correspond plus à la

réalité. Ce sont les images d'antan qu'il faut déconstruire afin d'amener tant les parents que les jeunes, tant les enseignants que les acteurs de l'économie, à découvrir les réalités, à les partager, à en parler de manière positive afin de développer ce processus d'orientation positive. C'est ainsi que nous soutenons l'ASBL Synfora, dont l'ADN est de travailler l'orientation positive en partenariat avec les Confédérations de la construction, ou avec Volta, c'est-à-dire le secteur de l'électro-technique. Synfora organise, notamment le 25 octobre prochain, une soirée intergénérationnelle « Orientation positive » à destination des 10-25 ans. Nous soutenons également le développement du Tech Truck qui va dans les écoles primaires avec des ateliers de découvertes de la robotique et des nouvelles technologies. Au sein de nos écoles, les élèves de 5^{ème} et/ou 6^{ème} primaires sont accueillis afin de leur permettre de découvrir les possibilités qui s'offrent à eux, quand ils seront plus grands... Au sein de nos établissements, chaque année, la semaine de l'orientation permet aux élèves de 2^{ème} et 4^{ème} secondaire d'explorer l'offre d'enseignement qui s'ouvre à eux. Je parlais avec le directeur de l'IPAM, où la séquence de la RTBF a été tournée : il m'expliquait qu'effectivement, la question est de trouver comment accrocher les jeunes, comment faire éclore une passion en eux par rapport à ces métiers. Les équipes pédagogiques travaillent sur cette thématique, les idées sont là : encore améliorer la visibilité des différentes options lors des portes ouvertes, organiser un salon de l'emploi avec des PME de la région au sein de l'école pour les élèves sortants, montrer que ces élèves trouvent leur épanouissement et surtout ont du travail dès leur sortie de l'école. Je me déplace régulièrement auprès d'entreprises ou d'associations pour mieux connaître leur réalité de terrain, j'ai pu convenir avec le directeur d'inviter l'équipe pédagogique, voire plus selon les souhaits de l'école, à m'accompagner dans l'une ou l'autre visite ciblée. L'orientation, c'est l'affaire de tous. C'est une responsabilité. C'est apprendre à aller au-delà des préjugés que l'éducation classique nous a peut-être inculquée. C'est l'esprit du Pacte d'Excellence, esprit qui, en réalité, fait partie intégrante de l'ADN de l'enseignement provincial depuis toujours. Merci de votre écoute.

Question n°31/23 relative aux difficultés financières de l'association « Bras dessus-bras dessous »

Madame Fabienne Petitberghein : (Ecolo)

Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues. Nous avons pu découvrir récemment dans la presse que l'association Bras Dessus-Bras Dessous (BDBD) fait face à des difficultés financières. En clair, si elle ne collecte pas suffisamment de subsides pour assurer les rémunérations des chargés de projets, ses antennes de Rixensart et de Nivelles devront fermer, ce qui mettrait fin à un réseau de 170 voisins et 95 aînés accompagnés. L'ASBL Bras Dessus-Bras Dessous est née en 2016 de différents constats : tout d'abord, le vieillissement de la population belge est croissant ; ensuite, il faut savoir que près de 25 % des personnes de plus de 65 ans se trouvent dans une situation d'isolement ; et enfin, 12 à 20 % de la population belge s'engage dans des activités de volontariat. Ce projet de voisinage solidaire rencontre les objectifs de la province du Brabant wallon en termes de santé et de cohésion sociale, la page du site provincial en faisait d'ailleurs l'éloge voici encore quelques jours en citant l'action de BDBD, ses missions venant compléter les mesures de soutien dédiées aux aînés. Cette mise en réseau d'aînés et de voisins vise le vivre ensemble. En fait, elle a un impact majeur sur le bien-être de chacun et répond au sentiment de solitude que vivent les personnes âgées de plus de 60 ans, un constat rapporté notamment par la CCCA de Rixensart dans son rapport d'étude qui a été publié en 2021. Quand une personne bénéficie d'un réseau d'entraide bien établi, elle conserve sa place au cœur de la société, de son quartier. Après la pandémie, nul ne peut nier l'impact positif sur les bénéficiaires d'un soutien visant la création de liens, tant sur leur santé physique que mentale. Par ailleurs, cela favorise son maintien à domicile. Bien que ce réseau repose en grande partie sur du bénévolat, chaque antenne requiert la présence de chargés de projets dont les salaires sont supportés à la fois par des fonds publics et privés. Ce sont d'ailleurs des chargés de projets qui sont ancrés sur le territoire communal. Ces personnes ont un rôle essentiel dans le développement du réseau. Mais, comme tout le monde le sait, l'indexation des salaires a fait également très mal au secteur non marchand et associatif. La PBW a financé l'association BDBD à hauteur de 10.000 € en 2020, ceci pour deux antennes à savoir celles d'OLLN/Walhain et de Nivelles. En 2021, la Province a limité son

subside à 9.000 € pour ensuite le raboter à 5.500 € en 2022, ceci malgré l'ouverture d'une troisième antenne à Rixensart. En 2023 une demande de 10.000 € a été introduite pour les 3 antennes. Il nous revient que le subside provincial ne serait pas acquis, ceci suite au risque de fermeture des deux antennes de Nivelles et Rixensart annoncé dans la presse.

Si les diverses voies et niveaux de pouvoir subsidiant sollicités, notamment la Région wallonne, raisonnent de la sorte, il est évident que l'association ne trouvera pas le soutien nécessaire. Nul ne peut pourtant ignorer que BDBD œuvre en soutien direct aux communes et donc de la Province du Brabant wallon. Une carte blanche datant du 26 septembre publiée sur le site de la RTBF nous rappelle que notre modèle sociétal belge repose fortement sur le monde associatif. Il prend une part active et essentielle au fonctionnement de l'Etat, nombre de missions lui sont déléguées de manière à compléter, voire combler des manques en matière d'assistance aux plus vulnérables et plus précaires, à assurer des missions d'éducation permanente, de santé, du paramédical, etc. Et cette externalisation de la prise en charge sociale et de la santé de la population se fait souvent à bas prix. Mes questions sont donc les suivantes : Allez-vous octroyer le subside de 10.000 € tel que prévu pour l'année 2023 sachant que les actions et activités planifiées ont été réalisées par les trois antennes ? Entendez-vous pérenniser cette aide afin d'assurer l'existence de ces antennes ? Le montant alloué à l'initial 2020, qui était de 10.000 € pour deux antennes, envisagez-vous de l'adapter à l'avenir au vu du passage à trois antennes ? Je vous remercie pour vos réponses.

Réponse à la question relative aux difficultés financières de l'association « Bras dessus-bras dessous »

Madame Sophie Keymolen : (MR)

Monsieur le Président, Madame la Députée, Messieurs les Députés, Chers Collègues, Madame la Conseillère. Comme vous l'avez bien rappelé, l'association Bras Dessus-Bras Dessous veille à créer des liens de voisinage au travers de duos/trios intergénérationnels « sur mesure », assemblés en fonction des disponibilités et des affinités de chacun et chacune. J'ai d'ailleurs rencontré les responsables de l'ASBL en septembre 2021 pour échanger sur leurs projets et leur fonctionnement. Au travers de ses 4 antennes, Bras Dessus-Bras Dessous permet à des bénévoles de donner leur temps à d'autres, d'être solidaires et bienveillants. En Brabant wallon, nous avons la grande chance, malgré tout ce qu'on peut en dire, de bénéficier de nombreuses associations de ce type qui œuvrent sur notre territoire pour les aînés, pour leurs quartiers, pour leurs voisins, etc., que ce soit par de petits travaux à domicile, de l'accompagnement pour les courses, des trajets pour un rendez-vous médical, un café papote, un coup de main informatique... Toutes les citer, ce serait en oublier, mais je suis heureuse de savoir que ce tissu associatif existe et que nous puissions le soutenir au mieux. Pourtant, toutes rencontrent les mêmes difficultés : trouver des bénévoles, pouvoir faire face à l'indexation des salaires, intégrer le coût de la vie et du fonctionnement de leurs structures dans leur budget. Pour revenir plus spécifiquement à l'ASBL Bras Dessus-Bras Dessous, comme vous le soulignez, le Brabant wallon la soutient depuis la création de ses antennes brabançonnaises, soit depuis 2020. Ces 3 dernières années, l'ASBL a rentré sa demande de subvention dans le cadre du « règlement provincial relatif aux actions mises en place par les communes et CPAS et les associations pour agir contre l'isolement des aînés en améliorant leur mode de vie et leur santé ». Le Conseil provincial du 24 février 2022 a modifié, unanimement, ce règlement en limitant la subvention à 75 % du coût global du projet avec un maximum de 15.000 euros, sachant, pour rappel, que les frais de personnel ne sont pris en considération qu'à concurrence de maximum 1/3 du montant de la subvention octroyée. Cet appel à projets dispose d'un budget annuel de 125.000 €, les projets étant à rentrer pour le 30 avril au plus tard. En fonction du nombre de projets retenus et du crédit budgétaire disponible, le Collège peut procéder à une répartition au marc le franc. Je vous explique cela afin de bien comprendre que, d'une année à l'autre, en fonction du nombre de projets rentrés, de leur récurrence, il reste difficile d'allouer un montant fixe à une association. Chaque projet rentré est analysé minutieusement par nos services qui veillent à ce que les objectifs fixés par le règlement soient respectés : l'amélioration des modes de vie et la santé des aînés et le maintien ou le renforcement du lien social. C'est pourquoi d'une année à l'autre, le montant de la subvention demandé par Bras Dessus-Bras Dessous n'est pas toujours été celui qui a été initialement octroyé.

Par exemple, en 2020, le Collège a décidé d'augmenter l'enveloppe de ce crédit, ce qui a donc pu bénéficier à tous les projets rentrés dont celui-ci. Par contre, l'an dernier, au vu du nombre de projets rentrés, une répartition au marc le franc a été proposée au Collège. En juin 2023, l'ASBL m'a interpellée parce qu'elle a introduit trop tardivement sa demande de subvention dans le cadre de ce règlement. Afin de pouvoir continuer à la soutenir, je lui ai donc proposé de rentrer une demande de subvention dans le cadre de la « rencontre des besoins sociaux ». C'est ainsi qu'une demande de 10.000 euros est parvenue à nos services le 11 septembre dernier. Sa demande porte sur des frais de fonctionnement généraux pour qu'elle puisse mener à bien ses missions. Les projets étant à rentrer pour le 15 septembre maximum, vous conviendrez donc qu'il faut laisser le temps aux services de l'administration d'analyser cette demande au même titre que les autres dossiers rentrés. L'enveloppe budgétaire globale consacrée à ce crédit est de 100.000 euros.

Je ne peux donc m'avancer sur l'analyse ou sur le montant qui sera proposé au Collège provincial mais soyez assurée que nous serons attentifs, comme à chaque fois, à sa demande de soutien comme à toutes les autres. Une fois la proposition d'octroi présentée au Collège provincial, elle sera soumise à l'approbation du Conseil provincial. J'imagine que vous voyez où je veux en venir : je suis étonnée que le groupe Ecolo s'émeuve soudainement d'une sortie presse ou d'une proximité avec une antenne ou l'autre pour parler d'un dossier de subside et donc j'ose espérer que cette fois – et probablement que cela donnera l'appui pour d'autres – au vu de cette question et au vu de votre intérêt, nous pourrions nous attendre à un vote positif du groupe Ecolo et un soutien aux propositions relatives à l'octroi de l'ensemble des subventions plutôt qu'à une éternelle abstention ? Merci à tous.

Monsieur Thierry Meunier : (Ecolo)

Bonjour à tout le monde. Messieurs, Mesdames du Collège, Monsieur le Président, Chers Collègues. Une petite intervention, rapidement, par rapport à la dernière phrase de Sophie. On a expliqué au tout début de législature les raisons pour lesquelles nous nous abstenions méthodiquement sur les subventions que vous octroyez. Nous l'avons dit en début de législature, on ne va pas le répéter à chaque fois mais si vous voulez je veux bien le répéter cette fois-ci. On a d'ailleurs eu la même intervention de la part du Président du Collège lorsque nous avons fait une modification, un amendement à la MB2, pour ramener une subvention d'aide humanitaire qui n'était pas présente à l'origine, et on nous a dit « soyez bien attentifs parce que cette aide humanitaire arrivera un jour dans les subventions et donc puisque vous les réclamez n'oubliez pas de les voter »... Alors, nous, on ne vote pas contre les subventions, on s'abstient pour les subventions à cause d'une méthodologie que nous ne maîtrisons pas et nous avons déjà, en tout début de législature, interpellé le Collège sur la méthodologie qu'il applique. Alors, il nous dit qu'il y a des règlements, il y a d'autres règlements, il n'y a pas de règlements... Nous, nous n'avons pas une vue globale sur la méthodologie que vous appliquez. On a appelé à un moment l'octroi des subventions « le fait du prince », et nous restons sur cette appréciation-là. Nous continuerons à nous abstenir. D'ailleurs, aujourd'hui, il y a le dossier de subventions, comme d'habitude, qui vient en deuxième ou troisième point de l'ordre du jour : nous nous abstiendrons encore une fois.

Madame Sophie Keymolen : (MR)

J'ai quand même tenté d'expliquer tant et tant plus le processus... Comment ça s'est fait d'avoir pu soutenir au maximum cette association qui, par ailleurs, était en retard dans les délais pour l'appel à projet « Lutte contre l'isolement des aînés ». Je viens de l'expliquer : c'est quand même clair et ce règlement est passé au Conseil, à un moment soyez un peu cohérent aussi.

Question n°32/23 relative à la zone d'extension de crue de Cocrou à Grez-Doiceau

Monsieur Carl Cambron : (Les Engagé.e.s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues. Ces dernières années, la Province du Brabant wallon s'est dotée d'un fameux arsenal pour lutter contre les inondations et assurer la bonne gestion de ses cours d'eaux. Entre l'aménagement de bassins

d'orage, de zones d'extension de crue et autre zones d'immersion temporaire, les moyens ne manquent pas pour éviter que les tragiques épisodes d'inondations de l'été 2021 ne se reproduisent. Mais cette lutte ne se fait pas toujours sans heurts ! Ainsi, j'aimerais revenir sur le bras de fer engagé entre notre Institution et le propriétaire de la Ferme bio du Petit-Sart et par la Fondation « Générations.Bio », à Grez-Doiceau. Les agriculteurs concernés craignent en effet un accaparement de leurs terres, voire mieux la dégradation de celles-ci. La situation n'est pas évidente dans la mesure où elle oppose la lutte contre les inondations et le soutien aux agriculteurs, notamment ceux qui se lancent et font vivre la filière du bio. La Province a récemment déposé une nouvelle demande de permis pour une Zone d'Expansion de Crues. J'aimerais que vous nous présentiez (en quelques mots) ce nouveau projet. Avez-vous tenu compte des remarques formulées par les agriculteurs, de sorte qu'un compromis puisse être trouvé ? Je vous remercie.

Réponse à la question n°32/23 relative à la zone de crue de Cocrou à Grez-Doiceau

Monsieur Marc Bastin : (MR)

Monsieur le Président, Monsieur et Mesdames les Députées, Chers Collègues, Mon Cher Carl. Je pense que je pourrais tenir à peu près une heure pour te répondre, parce que ce n'est pas un nouveau projet, c'est une saga qui dure depuis 1993... C'est te dire s'il y a des choses à dire. Mais, je te remercie quand même pour cette question et effectivement, je ne te contredirai pas, la Province s'est dotée d'un fameux arsenal pour lutter contre les inondations et ne compte évidemment pas en rester là. Comme je n'ai de cesse de le répéter, nous ne pouvons pas supprimer le risque mais nous pouvons mettre tous les moyens en œuvre pour le réduire. Et pour ce faire, l'arsenal n'est évidemment jamais suffisant... Comme vous l'avez constaté, le différend, je reprends vos termes, qui nous oppose à la « Ferme du petit Sart » démontre combien il est difficile de contenter tout le monde malgré nos nombreuses tentatives de négociation. Pour vous faire un rapide état des lieux financier, ce n'est pas moins d'un budget de 200.000 € qui a déjà été engagé, non seulement afin d'identifier la zone la plus optimale à la constitution de cet ouvrage, mais surtout en études complémentaires demandées par la commune et les propriétaires sur le Train et le Piétrebais (9 analyses sur le Piétrebais, 6 sur le Train), dont coût avec les frais d'avocats, etc., 200.000 €. On n'a pas encore mis un coup de pelle ni introduit un permis de bâtir. Après moult discussions avec les propriétaires, les nombreuses réalisations d'études et analyses, les dépenses publiques et le temps consacré à ce dossier, il est désormais impératif d'agir pour l'intérêt général. En tant que gestionnaire des deniers publics, vous comprendrez que je me dois de me tourner prioritairement vers l'intérêt et la sécurité publics. Je me permets un petit rappel concernant les inondations de 2021 à Grez-Doiceau : ce sont plus de 800 habitants impactés et 5 millions d'euros de dégâts... Concernant la ZEC de Cocrou, cet ouvrage sera constitué d'une digue en terre pour retenir dans le vallon du Piétrebais un volume d'eau d'environ 42.000 m³. Bien que localisé en amont du hameau de Cocrou, le long de la rue du Fond du Moulin sur les terres cultivées de la Ferme bio du Petit-Sart, l'objectif premier de l'ouvrage est la réduction des inondations dans Grez centre et Cocrou.

La demande de permis d'urbanisme auprès du Fonctionnaire délégué n'a pas encore été introduite. En effet, celle-ci est prévue au premier trimestre 2024 afin de permettre, préalablement, la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement. Cette étude a pour objectif d'analyser et d'objectiver l'ensemble des impacts potentiels sur l'environnement, mais également de répondre aux inquiétudes soulevées par les propriétaires du terrain et citoyens lors du précédent dépôt de permis. En 2018, c'est un permis, si vous vous souvenez, qu'on avait retiré suite à l'ensemble des réclamations, suggestions, et il y en avait aussi qui avaient été émises lors de cette demande de permis. Une réunion d'information relative à cette étude d'incidence sur l'environnement s'est tenue le 11 octobre 2023. Réunion bien tenue, pas de heurts, très constructive. Celle-ci a permis à la Province du Brabant wallon et à l'inBW, en charge du dossier par délégation de maîtrise d'ouvrage, de présenter son projet au public qui pouvait, dans ce cadre, remettre ses observations et suggestions, ses points d'attention ou encore mentionner les alternatives techniques qu'il souhaitait voir étudier dans le cadre de l'étude d'incidence. J'attire votre attention sur le fait que les projets de zones d'expansion de crue ne sont normalement pas soumis à la réalisation d'une telle étude. Cependant, la Province du Brabant wallon a estimé nécessaire d'adjoindre cet élément au dossier de demande de permis. Ceci

permettant de mieux appréhender les impacts potentiels du projet et de déterminer les moyens à mettre en œuvre, sans perdre de vue l'objectif d'intérêt général que représente le projet. Je vous remercie pour votre attention.

69. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses orales de fin de séance

Séance du 28 septembre 2023

Question de fin de séance n°6/23 relative aux nuisances futures de l'aéroport de Bruxelles-National notamment en Brabant wallon

Monsieur Olivier Vanham : (Les Engagé.e.s)

Chers Collègues. Je souhaite rapidement prendre une dernière fois la parole pour revenir sur un point chaud de l'actualité du mois de juin dernier. A l'époque, en effet, l'actualité était largement dominée par le nouveau permis de l'aéroport de Zaventem, dont la possible extension suscitait (et suscite toujours) de nombreuses craintes dans les communes périphériques de la capitale mais également dans certaines communes du Brabant wallon (Grez-Doiceau, Rixensart, Braine-l'Alleud, Waterloo, La Hulpe, Wavre et Chaumont-Gistoux en tête). Je pense notamment aux craintes et revendications exprimées par l'ASBL « Piste 01 - Ça Suffit ! » et reprises par certains Bourgmestres lors de leur conférence de presse du 22 juin dernier. Dans la mesure où nous demeurons, nous aussi, vigilants quant à la santé et au bien-être des habitants du Brabant wallon dans le contexte du survol des avions se dirigeant vers Zaventem, je souhaiterais savoir où nous en sommes, trois mois plus tard. Le Collège avait, à l'époque, pris certains engagements (notamment une prise de contact au niveau fédéral et avec la Région wallonne). Quel suivi avez-vous réservé à ces promesses ? En outre, je souhaite savoir si le Collège a pris d'éventuels contacts avec l'ASBL « Piste 01 », ou d'autres associations, afin d'être informé des tenants et aboutissants pour ce dossier, essentiellement juridiques, et de leur impact pour certaines communes du Brabant wallon, voire pour la Province. Je vous remercie.

Réponse à la question de fin de séance n° 6/23 relative aux nuisances futures de l'aéroport de Bruxelles national notamment en Brabant wallon

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Chers Collègues. Je vous remercie pour votre intervention portant sur les conséquences sur les résidents du Brabant wallon des avions décollant de l'aéroport de Zaventem ou s'y dirigeant. Trois mois après les préoccupations exprimées tant par l'interpellation citoyenne au Conseil provincial en juin dernier que par les citoyens de la province et certains Bourgmestres, voici donc pour vous répondre un aperçu des actions que nous avons souhaité entreprendre. Tout d'abord, en ce qui concerne les engagements pris par le Collège à l'époque, nous les avons suivis avec diligence. Il est important de noter que, malgré nos interpellations, Monsieur Gilkinet n'a pas encore donné réponse à nos préoccupations. Cependant, nous avons également pris contact avec la Ministre wallonne de l'Environnement, Madame Tellier, qui nous a assuré qu'elle poursuivrait les contacts avec son homologue flamande. L'objectif est d'inclure une partie du territoire wallon, comprenant 19 communes de la province, dans l'ensemble des enquêtes et permis environnementaux à venir, organisés par l'aéroport au cours des prochains mois. En ce qui concerne l'interaction avec l'ASBL « Piste 01 » et d'autres associations concernées, nous avons maintenu un dialogue ouvert et constructif. Nous avons régulièrement échangé avec les représentants de ces organisations pour comprendre leurs points de vue, discuter des aspects juridiques du dossier et évaluer l'impact potentiel sur les communes du Brabant wallon. Ces discussions ont notamment permis à l'association et aux Bourgmestres de Braine-l'Alleud, La Hulpe, Lasne, Rixensart et Waterloo d'envisager le dépôt imminent d'une action en justice. Nous comprenons parfaitement l'importance cruciale de ce dossier

pour la santé et le bien-être des habitants du Brabant wallon, ainsi que pour les communes touchées par le survol des avions de ou vers Zaventem. Nous entendons les soutenir dans le respect de leurs droits. La Province demeure engagée à prendre en considération ces préoccupations et à collaborer étroitement avec toutes les parties prenantes pour trouver des solutions équilibrées et respectueuses tant de la santé que de l'environnement. Merci pour votre attention.